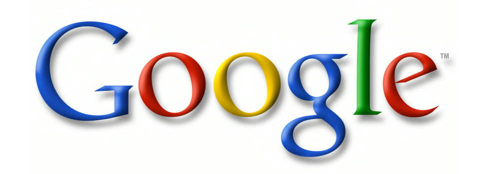








DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DES CULTES
RELIGIEUX.

Françoise Comtesse

d'Aspremont Lynden et Reckheim

née Comtesse de Wolckenstein Trostburg.

Vienne le 18 Aout 1780

P. H. v. Humboldt.

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DES CULTES
RELIGIEUX

ÉTABLIS DANS LE MONDE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A PRÉSENT;

OUVRAGE dans lequel on trouvera les différentes manieres d'adorer la Divinité, que la Révélation, l'Ignorance & les Passions ont suggérées aux hommes dans tous les temps;

L'HISTOIRE abbrégée des Dieux & demi-Dieux du Paganisme, & celle des Religions Chrétienne, Judaïque, Mahométane, Chinoise, Japonoise, Indienne, Tartare, Africaine, &c; leurs sectes & hérésies principales; leurs ministres, prêtres, pontifes & ordres religieux; leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs superstitions, leurs cérémonies; le précis de leurs dogmes & de leur croyance.

TOME SECOND.

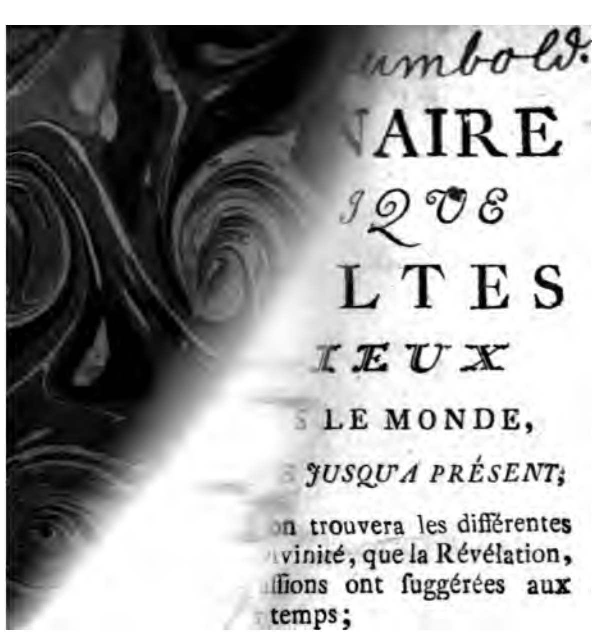


A LIEGE,
Chez F. J. DESOER, Imprimeur de S. A. & Libraire, à la Croix d'or, sur le Pont-d'Isle.



M. DCC. LXXII.





umbold.

AIRE

IQUE

LTES

IEUX

LE MONDE,

JUSQU'A PRÉSENT;

on trouvera les différentes
vinité, que la Révélation,
ssions ont suggérées aux
temps;

des Dieux & demi-Dieux du
Religions Chrétienne, Judaïque,
e, Japonoise, Indienne, Tartare,
sectes & hérésies principales; leurs
pontifes & ordres religieux; leurs
, leurs superstitions, leurs cérémonies;
dogmes & de leur croyance.

ME SECOND.



LIEGE,
, Imprimeur de S. A. & Libraire,
or, sur le Pont-d'Isle.

CC. LXXII.

CHIEN. Les Parsis ou Guébres ont une espece de vénération pour les chiens. Un des livres de leur loi leur enjoint d'être charitables envers ces animaux, & prononce que c'est une action d'un très-grand mérite, que de donner un morceau de pain à un chien; & la raison qu'il en donne, c'est qu'il n'y a rien de plus pauvre que cet animal. Lorsqu'un Guèbre est à l'agonie, on prend un chien, dont applique la bouche sur celle du mourant, afin qu'il reçoive son ame avec ses derniers soupirs. C'est Tavernier qui rapporte ce fait, en parlant des Guèbres refugiés dans les Indes. Le chien sert encore à faire connoître quel est l'état de l'ame d'un défunt. „ Avant de porter le corps au lieu de sépulture, on le „ pose proprement à terre, dit Ovington. Un des amis „ du mort va battre la campagne & visiter les villages „ voisins pour chercher un chien. Quand il l'a trouvé, „ il l'attire, par le moyen d'un pain qu'il lui présente.... „ & le conduit le plus près du corps qu'il est possible. „ Plus le chien en approche, plus on estime que le „ défunt approche de la félicité. S'il en vient jusqu'à „ monter sur lui, & à lui arracher de la bouche un mor- „ ceau de pain qu'on y a mis, c'est une marque assu- „ rée..... qu'il est véritablement heureux. Mais, si „ le chien n'en approche pas..... c'est un méchant „ préjugé : on désespere presque de son bonheur." Ovington, qui a été témoin de cette cérémonie, dit que le Guèbre, aux funérailles duquel il assista, fut regardé comme damné, parce que le chien ne voulut jamais en approcher.

CHIPUR *ou* JOUR DE PARDON, chez les Juifs modernes. Le premier soir de cette fête, deux rabbins, placés aux deux côtés du chantre, invitent solemnellement les scelerats & les débauchés publics à entrer dans la synagogue, & à se joindre aux prieres des fideles : ils déclarent, en même temps, à l'assemblée, qu'il est permis de prier avec les méchants. Le chantre récite ensuite une longue priere par laquelle il annulle tous les vœux & les serments indiscrets qu'on auroit pu faire l'année précédente.

CHIROMANCIE : espece de divination qui se



DICTIONNAIRE
DES
CULTES RELIGIEUX.





HIA *ou* CHIAIS, l'une des deux grandes sectes qui divisent les Mahométans, & particuliérement les Persans & les Turcs : on prononce & l'on écrit plus communément SHIIS ou SHIITES ; c'est pourquoi nous renvoyons à ce mot.

CHIAPPEN : idole adorée par les Indiens qui habitent la vallée de Tunia dans l'Amérique méridionale. Le culte qu'on lui rend est cruel & sanguinaire : on immole en son honneur des victimes humaines, & on l'arrose du sang de ces malheureux. Lorsque les habitants veulent obtenir de cette prétendue divinité quelque grace importante, ils passent deux mois entiers dans les plus rigoureux exercices de la pénitence ; &, durant tout ce temps, ils n'ont aucun commerce avec leurs femmes : Ils s'interdisent aussi l'usage du sel ; abstinence dont on ignore la raison.

CHIBADOS : c'est ainsi qu'on nomme, dans le royaume d'Angola, une secte de sorciers qui sont toujours habillés en femmes.

en l'honneur de Cérès. Le nom de cette fête fait allusion à la verdure des campagnes, lorsque le bled n'est encore qu'en herbe.

CHLORIS : c'est le nom que les Grecs donnoient à la déesse des fleurs, plus connue sous celui de *Flore*. *Voyez* FLORE.

CHOÈS *ou* CHOIES. Les Grecs donnoient ce nom au second jour de la fête des Anthestéries, parce que, dans ce jour, chacun se servoit, pour boire, d'un vase particulier. *Voyez* ANTHESTÉRIES.

CHŒUR : on appelle ainsi cette partie de l'église qui est occupée par les prêtres & les chantres ; elle est séparée, par des grilles ou balustrades, du sanctuaire destiné à offrir le Sacrifice, & de la nef où se tient le peuple. Il n'est pas permis aux femmes d'entrer dans le chœur ; & il est défendu aux curés & aux prêtres, sous peine d'excommunication, de souffrir qu'elles s'y placent.

On donne aussi le nom de *chœur* à l'assemblée des ecclésiastiques, qui chantent dans le chœur, & dont les voix réunies forment une espece de chœur de musique.

Dans chaque couvent de religieuses, il y a un chœur où elles s'assemblent pour chanter l'office divin. C'est une grande sale, qui donne sur le sanctuaire de leur église, & qui n'en est séparée que par une grille.

Chœur : (enfants de) ce sont de jeunes enfants que l'on emploie à diverses fonctions du service divin, à porter les chandeliers, à chanter les versets, &c.

CHŒUR DES ANGES : les théologiens en comptent neuf, qui sont les Séraphins, les Chérubins, les Thrônes, les Dominations, les Principautés, les Vertus, les Puissances, les Archanges, & les Anges.

CHOREVÊQUE : on appelloit ainsi, dans la primitive Eglise, les ecclésiastiques qui étoient commis par l'évêque pour le représenter dans les villages & dans les monasteres situés à la campagne. Ils étoient d'un rang supérieur à tous les autres prêtres : il n'y avoit que les évêques, qui fussent au-dessus d'eux. Ils avoient le pouvoir de conférer les ordres d'exorciste,

de lecteur, & même de sous-diacre; mais il leur étoit défendu d'ordonner des diacres & des prêtres. Ils abuserent, dans la suite des temps, du pouvoir qui leur étoit confié, & voulurent en passer les bornes. Ce fut la cause pour laquelle on abolit cette dignité dans le dixieme siécle. On a substitué aux chorévêques les grands vicaires, les archidiacres & les doyens ruraux, dont l'autorité est plus limitée, en ce qu'ils ne peuvent conférer aucun ordre, quel qu'il soit: cependant l'archi-sous-diacre de l'église de S. Martin d'Utrecht a le titre de Chorévêque, quoique ses fonctions soient les mêmes que celles de l'archi-diacre ou du doyen rural. A Cologne, le grand chantre, dans les églises collégiales, se nomme *Chorévêque*, parce qu'il a inspection sur le chœur. Dans l'église de Treves, il y a quatre dignitaires qui portent le nom de *chorévêques*.

CHORISTE : on donne ce nom, dans les églises, à ceux qui chantent l'office au chœur.

CHOUN : divinité adorée autrefois dans le Pérou, avant l'établissement de l'empire des Yncas. Les anciens Péruviens racontoient, au rapport de Corcal, " qu'il „ vint chez eux, des parties septentrionales du monde, „ un homme extraordinaire qu'ils nommoient *Choun*; „ que ce Choun avoit un corps sans os & sans muscles; qu'il abbaissoit les montagnes, combloit les „ vallées, & se faisoit un chemin par des lieux inaccessibles. Ce Choun créa les premiers habitants du „ Pérou, & leur assigna pour leur subsistance, les herbes „ & les fruits sauvages des champs. Ils racontoient „ encore que ce premier fondateur du Pérou, ayant „ été offensé par quelques habitants du plat pays, „ convertit en sables arides une partie de la terre qui „ auparavant étoit fort fertile; arrêta la pluie; dessécha „ les plantes; mais qu'ensuite, ému de compassion, „ il ouvrit les fontaines, & fit couler les rivieres."

CHRÊME : huile que l'évêque consacre le Jeudi saint, & que l'on emploie pour l'administration de plusieurs Sacrements. Il y a deux sortes de chrême; l'un fait avec de l'huile & du baume, sert pour les Sacrements de Baptême, de Confirmation & d'Ordre; l'autre

fait seulement d'huile, ne sert que pour l'extrême-Onction.

CHRÉTIEN : c'est ainsi que s'appellent ceux qui suivent la Religion Chrétienne établie par Jesus-Christ. Ce nom fut long-temps un opprobre & un arrêt de mort pour ceux qui le portoient : il est devenu depuis un titre honorable que les plus grands princes se sont fait gloire d'ajoûter à leurs autres qualités. Childebert II, fils de Sigebert I, & petit-fils de Clotaire, fut qualifié du nom de *très-Chrétien* par l'empereur Maurice. Le même titre fut donné à Charles Martel par S. Grégoire, & à Pépin par le pape Zacharie : aujourd'hui les rois de France, comme fils aînés de l'Eglise, s'honorent du nom de *très-Chrétiens*.

C'est le Sacrement de Baptême qui donne le caractere de Chrétien. Ainsi les hérétiques, qui conservent l'usage du Baptême, quoique séparés du sein de l'Eglise, sont Chrétiens.

CHRÉTIENS DE S. JEAN : peuples du Levant, ainsi nommés, parce qu'ils honorent particuliérement S. Jean-Baptiste. Ils habitoient autrefois les rives du Jourdain : les Califes les ont obligés depuis à se retirer dans la Mésopotamie & dans la Chaldée. On en voit aujourd'hui un grand nombre à Balsora ou Basra & aux environs. Après avoir été long-temps soumis au patriarche de Babylone, ils renoncerent à son obéissance, vers le commencement du seizieme siécle. Ils observent de ne demeurer que dans les lieux qui sont voisins des rivieres, parce que, tous les ans, ils vont s'y baigner en cérémonie, & recevoir ce qu'ils appellent *le baptême de S. Jean*. Ce baptême, selon eux, ne peut être conféré que dans une riviere, & seulement un jour de dimanche. Les hommes & les femmes, précédés de leur évêque, entrent dans la riviere jusqu'aux genoux. Dans ce baptême, il n'est point fait mention de Jesus-Christ : ils ne reconnoissent pas sa divinité, & lui préferent même S. Jean-Baptiste. Ainsi, leur évêque les baptise, " au nom du Seigneur, le premier & l'Ancien du Monde, le Tout-Puissant, qui " connoissoit toutes nos actions avant le commence-

„ ment de la lumiere, &c." Ils ont un livre qu'ils nomment *Divan*, qui contient leur doctrine & les mystéres de leur religion. Il est dit dans ce livre, que c'est par le moyen de l'eau d'une certaine fontaine, dont but la sainte Vierge qu'elle devint enceinte de Jesus-Christ; que Dieu est corporel, & qu'il eut un fils nommé *Gabriël*; que les anges & les démons sont corporels, mâles & femelles, qu'ils se marient & engendrent; que Dieu employa, pour créer le monde, le ministere de Gabriël & de cinquante mille démons. On trouve encore dans ce Divan un grand nombre d'autres absurdités; voici les principales. La terre flotte sur l'eau comme un ballon. Le soleil & la lune, montés chacun sur un grand vaisseau, voguent autour des sphéres céleſtes, qui sont environnées d'eau. Dans les premiers jours du monde, la fécondité de la terre étoit si grande, qu'après avoir semé le matin, on avoit le plaisir de moissonner le soir. Les ames, au sortir de ce monde, sont transportées dans un autre à-peu-près semblable, excepté qu'il est plus parfait & plus beau : on y goûte les mêmes plaisirs; on y est assujetti aux mêmes besoins. Les gens de bien sont conduits dans cet autre monde par des démons. Ils rencontrent sur la route un grand nombre d'animaux féroces; mais ils viennent à bout de les terrasser & n'en reçoivent aucun mal. Les méchants, au contraire, en sont presque dévorés avant que de pouvoir arriver au terme. La croix est en grande vénération parmi eux. De tous les Saints, le plus grand, selon eux, est S. Jean-Baptiste. Ils ne laissent pas d'honorer aussi la sainte Vierge, Zacharie, Elisabeth, les douze apôtres. Ils ont des prêtres qui sont distingués par une petite croix qu'ils portent sur leur habit. Lorsqu'ils officient, ils ont une chemise blanche sur laquelle ils mettent une étole rouge : voici la maniere dont ils consacrent. Ils récitent un grand nombre de prieres vagues & générales sur un petit gâteau pétri avec de l'huile & du vin fait de raisins secs trempés dans l'eau. Ce gâteau ainsi consacré est porté en procession, & distribué ensuite aux assistants.

Ces chrétiens de S. Jean ont une fête, pendant laquelle

ils immolent un bélier dans une cabane faite de branches de palmier. Ce facrifice eft précédé d'une luftration qu'ils font dans la cabane avec de l'eau & de l'encens, & force prieres. Un autre facrifice beaucoup plus folemnel encore, c'eft celui de la poule : en voici les principales cérémonies. Le prêtre plonge la poule dans une riviere ; enfuite il lui coupe la tête & en laiffe égoutter tout le fang. Pour faire cette action, il obferve de fe tourner du côté de l'orient ; &, pendant que le fang de la poule tombe fur le rivage, il prononce ces paroles : „ Au nom de Dieu, que cette chair foit en bénédic„ tion à tous ceux qui en mangeront!" La poule eft parmi eux un animal privilégié : le droit de le tuer eft réfervé aux feuls prêtres. Ils regardent le chien comme un animal impur ; & ils ont en horreur le bleu, parce que la fiente de chien eft un *des ingrédients* qui entrent dans la compofition de cette couleur : on donne une autre raifon de leur averfion pour le bleu. On dit que les Juifs, prévoyant que le baptême de S. Jean-Baptifte devoit anéantir leur loi, entreprirent de corrompre les eaux du Jourdain, pour l'empêcher d'y baptifer, & pour cet effet, y jetterent une grande quantité d'indigo. Le verd eft auffi une couleur odieufe aux Chrétiens de S. Jean, par la raifon que c'eft la couleur favorite de Mahomet.

Leurs cérémonies nuptiales renferment plufieurs particularités curieufes : il n'y a peut-être point de peuples qui prennent plus de précautions que les Chrétiens de S. Jean, pour n'être pas trompés fur l'article important & délicat de la Virginité. Il n'y en a point auffi qui attachent tant de honte à être trompés dans cette matiere, où ils exigent de la fille qu'ils veulent époufer, un ferment exprès & folemnel par lequel elle attefte qu'elle eft vierge. Les époux fe rendent au bord d'une riviere, & y reçoivent le baptême des mains d'un prêtre : de-là ils reviennent à la maifon. Lorfqu'ils font fur le point d'arriver, le marié prend la mariée par la main, & la conduit jufqu'à la porte : il la ramene enfuite à l'endroit où il l'a prife. Il fait ce manége jufqu'à fept fois, enfin il entre dans la maifon & s'affied auprès de

la mariée sous une espece de pavillon dressé exprès. Alors le prêtre récite un grand nombre de prieres, après lesquelles il ouvre un livre mystérieux qu'on nomme *Faal*. C'est un recueil d'observations astrologiques, où sont marqués les heures & même les moments heureux de chaque journée. On choisit un de ces moments heureux pour consommer le mariage, qui jusques-là n'est point encore conclu sans retour. Si la mariée sort avec avantage de la derniere épreuve, son époux triomphant la conduit devant l'évêque, qui acheve la cérémonie nuptiale. Mais si, malgré toutes ses précautions, le mari s'apperçoit qu'on lui en a imposé, il peut rompre tout ce qui est fait, & renvoyer sa femme; où s'il s'obstine à la garder malgré cet inconvénient, il faut qu'il se contente du ministere d'un simple prêtre pour ratifier le mariage; ce qui est regardé comme un grand deshonneur.

La polygamie est permise aux Chrétiens de S. Jean; mais ils n'ont pas la ressource du divorce. Ainsi qu'aux Juifs & aux Indiens, il leur est ordonné de choisir des femmes qui soient de leur race & de leur tribu.

Chrétiens de S. Thomas : anciens Chrétiens des Indes orientales, qui se prétendent descendus de ceux qui furent convertis par saint Thomas, & soutiennent qu'ils ont conservé la véritable doctrine prêchée par cet apôtre. Ces Chrétiens sont de la secte de Nestorius, & soumis au patriarche de Babylone. On a tenté, plusieurs fois, de les réunir à l'Eglise Romaine. Les Portugais, maîtres des Indes, ont employé la violence pour les obliger à reconnoître le pape, & à se conformer aux usages des Latins : on leur a arraché un consentement de bouche; mais, dans le cœur, ils restent toujours attachés à leurs anciennes opinions, dont voici les principales. Ils rejettent le culte des images : on ne voit dans leurs églises que des croix. Ils pensent que les saints ne seront admis à voir Dieu, qu'après le jugement dernier. Ils ne reconnoissent que trois Sacrements; le Baptême, l'Eucharistie & l'Ordre. La maniere dont ils administrent le Baptême, est fort défectueuse. Ils se servent, pour faire les onctions, d'un onguent composé d'huile de noix, sans aucune bénédiction. Ils consacrent

avec de petits gâteaux faits à l'huile & au sel, qu'ils font cuire dans un vase de cuivre, ayant, pour cela, un lieu séparé, en forme de petite tour. Pendant que le gâteau cuit, ils récitent plusieurs prieres; & lorsqu'on est près de le consacrer, ils font couler sur l'autel, par un trou qui est au plancher de cette petite tour, le gâteau enfermé dans un petit panier de feuilles. Pendant la célébration de la messe, le répondant porte une espece d'étole, & récite presque autant de prieres que le prêtre. Chez eux, on éleve quelquefois à la prêtrise des jeunes gens de dix-sept ans. Les prêtres se marient autant de fois qu'ils le jugent à propos, & vivent du produit des sacrements qu'ils administrent. Ces Chrétiens de S. Thomas sont toujours armés; mais ils quittent leurs armes, en entrant dans l'église. Ils ont l'usage d'une espece d'eau bénite : ils la font, en jettant dans l'eau quelques grains d'encens, ou de la terre qu'ils prennent dans les endroits où l'on prétend que S. Thomas a passé. Lorsqu'ils entrent dans l'église, ils prennent un peu de cette eau; font le signe de la croix, & récitent, en même temps, une priere en l'honneur de Nestorius. La croix est chez eux en grande vénération. Les rues, les grands chemins sont bordés de croix qui reçoivent les hommages des passants. Une de leurs grandes pratiques de dévotion consiste à coucher dans l'église. Ils ont une danse religieuse qu'ils emploient dans leurs fêtes solemnelles : cette danse est très-modeste. Les sexes n'y sont point mêlés ; les hommes dansent d'un côté; les femmes de l'autre. Chacun des danseurs, avant que d'entrer en cadence, se munit du signe de la croix; récite l'Oraison dominicale, & chante un cantique en l'honneur de S. Thomas.

CHRÉTIENTÉ : on comprend sous ce nom tous les pays habités par les Chrétiens. On a donné autrefois le nom de *Chrétienté* au clergé & à une jurisdiction ecclésiastique, qu'on appelle aujourd'hui *Cour d'Eglise*.

CHRISMATION : l'action d'oindre avec le chrême. Ce nom se donne particulierement à l'onction qui se fait dans les Sacrements de Baptême & de Confirmation.

CHRIST : ce nom qui signifie *oint*, étoit donné, dans l'ancienne loi, aux prêtres & aux rois, à cause de l'onction sacrée qu'ils recevoient avant que d'entrer dans l'exercice de leur dignité. Il a été depuis spécialement attribué au Messie, qui a réuni dans sa personne la royauté & le sacerdoce. *Voyez* JESUS-CHRIST.

Christ. (*ordre de*) Denis, roi de Portugal, voyant les frontieres de son royaume dévastées par les Maures, & privé du secours des Templiers qui venoient d'être détruits, institua en leur place l'ordre militaire de Christ, dont les chevaliers furent destinés à défendre le Portugal contre les incursions des Maures. Les biens qui avoient appartenu aux Templiers, furent donnés à ce nouvel ordre, qui fut approuvé par une bulle du pape Jean XXII, en 1319. Deux ans après son établissement, les chevaliers furent d'abord soumis à la régle de saint Benoît, & liés par les trois vœux de chasteté, de pauvreté & d'obéissance; mais Alexandre VI modera la rigueur de ces engagements, & les dispensa des deux premiers vœux. Depuis l'an 1550, les rois de Portugal sont grands-maîtres & administrateurs de cet ordre célébre par la valeur & par les exploits de ses chevaliers contre les Maures. Une des constitutions de l'ordre de Christ porte qu'aucun chevalier ne pourra posséder une commenderie, qu'il ne s'en soit rendu digne par trois ans de combats contre les infideles. Le blanc est la couleur affectée aux chevaliers de Christ; & ils sont distinqués par une croix patriarchale, qui leur pend sur la poitrine.

Il y a aussi en Italie des chevaliers aggrégés à l'ordre de Christ, mais qui sont d'un rang inférieur aux chevaliers de Portugal, on les appelle *chevaliers à brevet*: on n'exige d'eux aucune preuve de noblesse; & jamais ils ne sont admis à posséder aucune commenderie.

En 1205, Albert, évêque de Riga, établit en Livonie un ordre militaire sous le nom de *Christ.* Le but de cet établissement étoit de donner des défenseurs aux nouveaux Chrétiens qui se trouvoient exposés aux persécutions des idolâtres. La marque distinctive des chevaliers étoit une épée avec une croix par-dessus; or-

CATHOLICITÉ & l'APOSTOLICITÉ. *Voyez ces quatre articles.* Il paroît très-vraisemblable que le Christianisme a regné à la Chine depuis 636, jusqu'en 782. On en a même une preuve presque évidente dans un monument qui fut déterré, en 1625, dans les environs de la ville de Singan. Ce monument consiste dans une table de marbre de la longueur de dix pieds, & de la largeur de cinq. On voit une croix gravée au haut de cette table; dessous est une inscription dont voici le sens : „ Une Vierge de Judée enfanta le „ Messie qui fut annoncé par un ange. Pour marque „ de sa naissance, on vit briller dans les cieux une „ nouvelle étoile qui fut remarquée par les rois d'O„ rient. Ce phénomene les engagea de venir rendre „ leurs hommages à ce divin Enfant : ainsi furent ac„ complies les prédictions de vingt-quatre prophetes. „ L'an 636 de J. C. l'évêque Olopuen vint annoncer „ l'Evangile à la Chine, & reçut le plus favorable „ accueil de la part de l'empereur, qui, touché des „ preuves sensibles de la Religion qu'il enseignoit, „ prit soin de la faire fleurir dans ses Etats, & porta „ un édit en sa faveur. Pour perpétuer le souvenir de „ cet heureux événement, on érigea ce monument, „ l'an de J. C. 782." Telle est la substance de l'inscription qu'on trouva sur ce monument : nous ajoûterons la teneur de l'édit que fit publier l'empereur en faveur du Christianisme. „ La véritable Loi n'a point „ de nom particulier, & les Saints ne renferment pas „ leur zéle dans les bornes d'un seul lieu. Le desir „ d'être utiles à tous les conduit dans tous les pays „ du monde. Un homme de Judée est venu annoncer „ à notre cour une nouvelle doctrine. Après un mûr „ examen, nous avons admiré la grandeur, & en même „ temps la simplicité de cette Religion; & nous avons „ jugé qu'elle indiquoit le véritable chemin du salut. „ Elle est d'ailleurs conforme à l'opinion de la créa„ tion du monde. Ainsi nous pensons que nos sujets „ en retireront un grand avantage, & qu'il est de „ notre devoir de leur en procurer la connoissance."

3. A Nangazaqui, une des principales villes du Ja-

pon, il eſt d'uſage qu'après la mort d'un citoyen, les parents produiſent des témoins qui dépoſent juridiquement que le défunt n'eſt pas mort dans la Religion Chrétienne; le cadavre même en ſubit une exacte viſite: on cherche avec ſoin ſi l'on n'y pourra pas découvrir quelque marque qui annonce que le mort étoit Chrétien, ou qu'il a ſouffert pour la défenſe de cette Religion. Après cet examen, on a coûtume de dreſſer un certificat qui atteſte que le défunt, n'étant pas mort Chrétien, eſt digne de recevoir les honneurs funébres.

4. Les habitants du royaume de Laos, dans la preſqu'iſle au-delà du Gange, diſent que la foi des Chrétiens eſt fort inférieure à celle de leur dieu Xaca, parce qu'elle ne promet ni or ni argent, ni femmes ni plaiſirs ſenſuels, &, qu'au contraire, elle ne ſemble annoncer que la pauvreté, les ſouffrances & la douleur; au lieu que Xaca conduit ſes diſciples par un chemin ſemé de fleurs, ne leur propoſe aucune auſtérité, & ne leur fait enviſager que les voluptés les plus flateuſes.

5. La Religion Chrétienne a été portée dans le royaume de Congo par des miſſionnaires Portugais; mais elle n'y a jamais fait de grands progrès; ce qu'on peut attribuer aux mauvais exemples que donnoient les Portugais aux habitants, & au petit nombre de miſſionnaires, qui n'étoit pas ſuffiſant pour inſtruire un ſi vaſte royaume. La plûpart des nouveaux convertis, conſervoient, ſous les dehors du Chriſtianiſme, leurs anciennes ſuperſtitions. Naturellement hypocrites, ils portoient ſur eux des chapelets & des croix; tandis qu'ils cachoient ſous leurs habits leurs charmes & leurs amulettes. Ils ſe ſoumettoient volontiers à pluſieurs pratiques de la Religion; mais ils n'entendoient point raiſon ſur l'article des femmes, & continuoient à entretenir des concubines. Les meilleurs Chrétiens de tout le royaume ſont ceux du comté de Sogno: le clergé eſt nombreux; & l'office divin y eſt célébré avec la décence convenable. Les habitants paroiſſent en public, chargés de croix, de médailles & de chapelets. Cependant leur foi n'eſt pas encore à l'épreuve; & ſi quelque Saint n'exauce pas leurs prieres, ils retournent de dépit à leurs fauſſes

divinités. Les comtes ou gouverneurs de cette province se rendent à l'église avec une pompe magnifique : ils y vont ordinairement tous armés, avec des colliers d'or, & des cordons de corail. Ils sont environnés de leurs gardes qui portent leur étendard déployé, & marchent au son des tambours, des cors & de divers autres instruments. Cinq ou six mousquetaires vont à la tête, & s'arrêtent, de temps en temps, pour faire des décharges. Ces seigneurs ne souffrent point que les prêtres imposteurs qu'on nomme *Gangas*, entrent dans leurs provinces ; &, si on les y surprend, ils sont sévérement châtiés.

Lorsque le roi de Congo va à la messe, il est précédé de ses gardes armés de mousquets, de lances, d'arcs & de fléches ; plusieurs joueurs d'instruments viennent ensuite, & font retentir les airs d'une musique très-bruyante. Ils sont suivis des officiers de la maison du prince, & des chevaliers de la sainte Croix. Deux jeunes seigneurs des plus distingués du royaume marchent immédiatement devant le monarque ; & l'un d'eux tient en main le bouclier du roi, couvert d'une peau de tigre, & l'épée de l'Etat enrichie de pierreries. L'autre porte un bâton couvert de velours rouge, dont chaque bout est orné d'un bouton d'argent massif. On voit ensuite paroître le monarque, ayant à ses côtés deux officiers qui agitent l'air avec des queues de cheval pour le rafraîchir. Un autre officier porte derriere le prince un grand parasol de damas rouge, brodé & orné de franges. Dès qu'il est arrivé à l'église, il est conduit à sa place par deux maîtres de cérémonies. On lui a préparé un siége & des coussins de velours. Lorsqu'il est placé, on lui présente un cierge allumé qu'il donne à tenir à un de ses pages. Quand on lit l'Evangile, il reprend le cierge, & le tient jusqu'à la fin de la lecture. Le prêtre lui apporte ensuite l'Evangile à baiser. A l'offertoire, le prince s'approche de l'autel, & baise la paténe que le célébrant lui présente. Il retourne ensuite à sa place, après avoir fait son offrande. Lorsqu'on éleve l'Hostie, il reprend le cierge allumé ; &, jusqu'à la fin de la messe, il demeure presque

presque toujours à genoux. Pendant tout le temps du service divin, la musique se fait entendre, & toutes les antiennes sont chantées. Après la messe, le roi s'assied : les courtisans viennent lui rendre leurs respects. Il leur donne sa bénédiction, & permet qu'ils lui baisent la main. Il reprend ensuite le chemin de son palais avec le même cortége. Un des officiers qui portent les queues de cheval, s'arrête à la porte de l'église ; s'agenouille devant le roi, & fait voltiger devant lui la queue de cheval, comme s'il l'aspergeoit d'eau bénite ; il frape ensuite trois fois des mains pour signifier au peuple que son Souverain jouit d'une bonne santé. Alors le roi lui présente le bout de ses doigts, qu'il baise avec respect, & lui fait signe de se lever. Après cette cérémonie, l'on continue la marche.

CHRISTIANO-CATHÉGORES : on appella ainsi des hérétiques qui adoroient les images de la sainte Vierge & des Saints, & qui, par cette conduite, donnoient lieu aux ennemis du Christianisme de l'accuser d'idolâtrie.

CHRISTOLYTES : hérétiques ainsi appellés, parce qu'ils soutenoient que Jesus-Christ, étant descendu aux enfers, y avoit laissé son humanité, & s'étoit élevé vers le ciel avec sa seule divinité.

CHRISTOMAQUES : hérétiques ainsi nommés, parce que leur hérésie étoit directement opposée à Jesus-Christ, & attaquoit sa nature ou sa personne.

CHRONIES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Saturne, qu'ils appelloient dans leur langue *kronos*.

CHRYSOR : faux dieu adoré chez les Phéniciens, que l'on dit avoir appris le premier aux hommes l'usage du fer. On croit qu'il est le même que Vulcain.

CHTONIES : fêtes que l'on célébroit à Hermione, ville du Péloponese, en l'honneur de Cérès, surnommée *Chtonienne*, c'est-à-dire *terrestre*, parce que cette déesse préside à la terre. Quatre vaches choisies étoient conduites dans le temple de Cérès, & immolées par quatre vieilles prêtresses. On dit que, dès qu'une de ces vaches étoit frapée & tomboit, toutes les autres tomboient aussi-tôt du même côté.

CHYNDONAX : c'eſt le nom d'un de ces pontifes appellés chez les Gaulois *Grand Druide*, ou *chef des Druides*. Son tombeau fut découvert auprès de Dijon, en 1598. On y trouva une pierre ronde & creuſe qui contenoit un vaſe de verre orné de pluſieurs peintures.

„ Dans le bocage de Mithra, ce tombeau couvre „ le corps de Chyndonax, chef des prêtres. Impie, „ éloigne-toi, les (Dieux) libérateurs veillent auprès „ de ma cendre."

Le bocage de Mithra, dont parle cette épitaphe, étoit conſacré à Apollon que les Gaulois appelloient *Mithra*, lorſqu'ils le conſidéroient comme le ſoleil.

CHYTRES : fêtes que les Athéniens avoient coûtume de célébrer, chaque année, & qui furent ainſi appellées, parce que la principale cérémonie de ces fêtes conſiſtoit à faire cuire des ſemences de toute eſpece dans une marmite, en l'honneur de Bacchus & de Mercure terreſtre, conducteur des ames des défunts.

CIBOIRE : vaſe ſacré dont on fait uſage dans l'Egliſe Catholique, & qui ſert à renfermer les Hoſties conſacrées. Il doit être au moins d'argent, & doré par le dedans, & ne doit pas peſer moins d'un marc. On couvre le ciboire d'un voile en forme de petit pavillon, dont l'étoffe eſt très-riche & bordée d'une frange.

CIDAMBARAN : ce mot ſignifie *chaîne d'or*. C'eſt le nom que porte un endroit des Indes. La raiſon que les Indiens en donnent, eſt ſinguliere & plaiſante. Ils diſent qu'un perſonnage fameux par ſa ſainteté, habitant de l'endroit qu'on nomme aujourd'hui *Cidambaran*, voulant ſe diſtinguer par une auſtérité extraordinaire, s'enfonça dans le pied une alêne, & s'obſtina, pendant pluſieurs années, à la laiſſer dans la plaie, jurant qu'il ne la retireroit point que Dieu ne conſentît à danſer en ſa préſence. Dieu, prenant ſans doute pitié de l'entêtement de ce ſaint homme, qui lui cauſoit de ſi grandes ſouffrances, voulut bien abbaiſſer ſa Majeſté juſqu'à danſer. Mais, pour ne pas danſer ſeul, il pria le ſoleil, la lune & les étoiles de vouloir bien être du bal; & tous enſemble formerent une danſe telle

qu'on n'en verra jamais, pendant laquelle, ajoûtent-ils, une chaîne d'or tomba d'un des pieds de la majesté divine; & c'est en mémoire de cet événement que l'on donna le nom de *Cidambaran* à l'endroit qui avoit été consacré par ce bal céleste.

CIEL: (*le*) c'étoit le plus ancien des dieux du paganisme. Les poëtes le font pere du Temps, autrement nommé *Saturne*, & de Titan.

Le ciel, parmi les Chrétiens, exprime le séjour de Dieu & des Saints.

CIERGE. Nous n'entrerons ici dans aucune discussion pour sçavoir si les Chrétiens ont emprunté l'usage des cierges, ou des Payens, ou des Juifs. Le peu de lumiere & d'interêt que cela jetteroit sur cet article, suffit pour nous en dispenser. Il paroît que la nécessité seule a donné naissance à la coûtume d'allumer des cierges dans les églises, pendant l'office divin. Les premiers Chrétiens, pour se dérober aux persécutions, tenoient leurs assemblées de nuit, & étoient obligés de se servir de flambeaux. Mais, dans la suite, lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, on n'employa plus les cierges dans aucuns des offices du jour, comme le prouve une réponse de S. Jérôme à Vigilance, hérétique du cinquieme siécle, qui reprochoit aux Chrétiens d'allumer, en plein jour, des cierges en l'honneur des martyrs. „ Nous n'allumons point de cierges en plein jour, dit „ ce grand docteur; c'est une calomnie. Si quelques „ séculiers, ou quelques femmes le font par ignorance „ ou par simplicité, quel mal cela vous fait-il? Ils re- „ çoivent leur récompense suivant leur foi, comme la „ femme qui parfuma Jesus-Christ, quoiqu'il n'en eût „ pas besoin." Encore à présent, on n'allume point de cierge aux offices proprement du jour, comme sont Tierce, Sexte & None. Les autres offices, appellés *Prime*, *Vêpres* & *Complies*, étoient autrefois nocturnes; & c'est pour cette raison qu'on a conservé la coûtume d'allumer les cierges pendant leur récitation. Il en est de même du sacrifice de la Messe, qui dans la primitive Eglise, se célébroit dans des souterrains appellés *cryptes*, où le jour ne pouvoit pénétrer.

CIERGE PASCHAL. La bénédiction du cierge paſchal ſe fait, le Samedi ſaint, incontinent après celle du feu nouveau. Ce cierge doit être de cire très-blanche, & peſer environ huit à dix livres. Il eſt poſé près de l'Evangile, ſur un grand chandelier artiſtement travaillé, & ſouvent fait en forme d'ange. Le cierge paſchal eſt ordinairement orné de différents portraits de ſaints, ou autres objets édifiants gravés en or. On y remarque cinq trous, où le diacre met, en forme de croix, cinq grains d'encens faits comme des noix de pin. Il obſerve, avant tout, ces cérémonies : il va d'abord ſe proſterner aux pieds du célébrant pour obtenir ſa bénédiction : il ſe releve enſuite ; va prendre le miſſel ſur l'autel ; marche vers le lutrin, précédé des acolytes, du porte-croix & du ſous-diacre : il y dépoſe le miſſel, dans lequel il chante à haute voix les prieres propres à la cérémonie. Tout le peuple doit être levé pendant ces prieres. Il les interrompt pour mettre au cierge paſchal les cinq grains d'encens. Il pourſuit enſuite ; &, à certaines paroles convenables aux myſteres de cette cérémonie, il allume le cierge paſchal ; &, pendant qu'il acheve de chanter, un acolyte va allumer avec le feu nouveau tous les autres luminaires. Le diacre quitte, pour cette cérémonie, les parements violets qu'il avoit à la bénédiction du feu nouveau, pour en prendre des blancs qu'il quitte enſuite après la cérémonie, pour reprendre les violets. La bénédiction du cierge paſchal eſt fort ancienne dans l'Egliſe. Les emblêmes qu'on lui a données, ainſi qu'aux cérémonies qui l'accompagnent, ſont auſſi ingénieuſes qu'édifiantés. Ce cierge paſchal, nous dit-on, repréſente Jeſus-Chriſt reſſuſcité ; c'eſt pour cela qu'on l'allume pendant tout le temps paſchal. Quoique les prêtres ſeuls faſſent ordinairement les bénédictions, c'eſt un diacre qui fait celles du cierge ; ce qui nous indique que ce ne furent point les apôtres qui annoncerent les premiers la réſurrection de Jeſus-Chriſt. Les cinq plaies de ce Sauveur du monde ſont ſignifiées par les cinq trous où le diacre attache les cinq grains d'encens. Ces cinq grains d'encens qu'attache le diacre, peuvent repréſenter

l'action de Joseph d'Arimathie, de Nicodeme & des autres disciples qui embaumerent le corps mort de Jesus-Christ, avec des parfums. Enfin on n'allume le cierge qu'après cette cérémonie, parce que Jesus-Christ n'est ressuscité qu'après avoir été embaumé. Le cierge paschal ne brûle que jusqu'à l'Ascension. Ce jour, on le retire aussi-tôt après l'Evangile, où il est dit que Jesus-Christ monta au ciel en présence de ses apôtres.

CILICE : un de ces instruments que le zéle & la ferveur des pénitents ont imaginés pour affliger & mortifier le corps : c'est une large ceinture tissue avec du poil de chévre ou de crin de cheval, que l'on s'applique sur la peau. Une des austérités des Chartreux consiste à porter continuellement le cilice.

CIMETIERE : on appelle ainsi, parmi les Chrétiens, les lieux destinés à la sépulture des morts. 1. C'est communément un terrein plus ou moins vaste, attenant à une église : ce terrein est béni ; &, s'il arrive qu'il s'y commette quelque action capable de le profaner, on en renouvelle la bénédiction. (Voyez-en les cérémonies à l'article BÉNÉDICTION.)

Plusieurs philosophes se sont récriés avec raison contre l'usage dangereux d'enterrer les morts dans le sein des villes, & de paver les temples de cadavres. Les vapeurs fétides & empestées, que le soleil éleve de dessus ces tombes, corrompent l'air, & sont capables de causer un grand nombre de maladies. La plûpart des anciens peuples, plus sages que nous, enterroient les morts dans la campagne.

2. Le chevalier Chardin a eu occasion de voir, aux environs d'Ispahan, un cimetiere de Guèbres, dont il nous a laissé la description. „ C'est, dit-il, une tour „ ronde, faite de grosses pierres de taille... d'environ „ trente-cinq pieds de haut & quatre-vingt-dix de „ diametre, sans porte & sans entrée. On dit que quand „ ils veulent enterrer leurs morts, ils font une ouver- „ ture à ce tombeau, en ôtant du bas trois ou quatre „ grosses pierres qu'ils remettent ensuite avec des cou- „ ches de plâtre, qu'ils passent par-dessus.... C'est „ une fable.... Cette tour a au-dedans un degré fait

„ de hautes marches attachées contre le mur en tour-
„ nant. Quand ils portent un mort dans ce tombeau,
„ trois ou quatre de leurs prêtres montent avec des
„ échelles sur le haut du mur ; tirent le cadavre avec
„ une corde, & le font descendre le long de ce dégré...
„ qui n'est autre chose que des pierres fichées dans le
„ mur, à trois ou quatre pieds l'une de l'autre, non
„ pas en ligne droite, mais en tournant, & qui n'ont
„ pas plus de neuf pouces d'assiette... Ils n'ont point
„ fait de porte à ce cimetiere, dans la crainte que
„ le peuple ne l'enfonçât, ou ne se le fît ouvrir pour
„ piller ou profaner ce lieu.... Il y a une maniere
„ de fosse au milieu. Ils couchent les morts tout ha-
„ billés sur un petit lit fait d'un matelas & d'un coussin ;
„ ils les rangent tout autour contre le mur, si serrés,
„ qu'ils se touchent les uns les autres, sans distinction
„ d'âge, de sexe ou de qualité ; & ils les étendent
„ sur le dos, les bras croisés sur l'estomac, contre
„ le menton, les jambes croisées l'une sur l'autre, &
„ le visage découvert. On met, proche du mort & à
„ son chevet, des bouteilles de vin, des grenades,
„ des coupes de fayance, un couteau, & d'autres
„ ustensiles, chacun selon ses moyens.... Quand il
„ n'y a point de place pour un mort, ils en font une,
„ en tirant les corps les plus consumés dans cette
„ fosse qui est au milieu du cimetiere." Joignons à
cette description quelques circonstances particulieres ti-
rées de Lord. „ Les Gaures, dit-il, ont deux tom-
„ beaux bâtis en rond, assez élevés de terre, raison-
„ nablement larges, pavés de pierres par dedans, &
„ escarpés, dans le milieu desquels il y a un puits
„ fort profond pour recevoir les ossements qui se dé-
„ font ; &, à l'entour des murailles, sont suspendus
„ & exposés à l'air les cadavres des hommes & des
„ femmes. Ces deux tombeaux sont un peu éloignés
„ l'un de l'autre. Il y en a un qui est destiné pour
„ ceux qui ont mené une vie exemplaire.... L'autre
„ sert à mettre ceux qui ont été vicieux, & dont la
„ vie à été scandaleuse." Au rapport de Hyde, le
premier de ces tombeaux s'appelle le *cimetiere blanc ;*

l'autre se nomme le *cimetiere noir*. Les Parsis appellent, en général, un cimetiere, un tombeau, parce que c'est-là qu'ils jugent, par certains signes, quel est l'état de l'ame du défunt. Quatre jours après sa mort, ils vont visiter son corps qui est resté exposé à la voracité des oiseaux de proie. S'ils trouvent que les vautours aient commencé à lui béqueter l'œil droit, ils le regardent comme un élu, & le portent, en conséquence, dans le cimetiere blanc; mais s'il arrive que l'œil gauche ait été endommagé le premier, le mort est réputé damné, & porté au cimetiere noir. Chardin rapporte „ qu'à cinquante pas du sépulcre, il y a une petite „ maison de terre, au-devant de laquelle on pose le „ corps du mort. C'est de-là que le convoi funébre „ s'en retourne, à la réserve des prêtres & des parents „ qui se retirent dans cette petite case, d'où le prêtre „ observe par quel endroit & comment les corbeaux „ entameront le corps." Mais les Guèbres eux-mêmes disent que „ la maisonnette, qui est au-devant de leur „ cimetiere, sert à y reposer les morts, pendant qu'on „ fait quelques cérémonies sur eux, avant que de les „ ensevelir." Si l'on en croit Mandeslo, les Guèbres ont trois cimetieres. Le premier est destiné pour les hommes: dans le second, on met les femmes; & les enfants dans le dernier. Ovington remarque que les Guèbres ont grand soin „ qu'il ne se perde rien de „ leurs cheveux & de leur barbe, lorsqu'on les coupe „ ou qu'on les rase, & qu'ils font porter avec beau-„ coup de soin toutes ces superfluités du corps à leur „ sépulture."

CIMMÉRIS: surnom que l'on donnoit à la déesse Cybele, parce qu'elle étoit particulierement honorée chez les Cimmériens.

CIRCÉ: magicienne fameuse chez les anciens poëtes, à laquelle ils donnent pour pere le Soleil, & pour mere la Nuit, ou, selon d'autres, la Lune. Après s'être long-temps appliquée à la connoissance des plantes nuisibles à l'homme, le premier sur lequel elle en fit l'essai, fut le roi de Sarmate, son mari, qu'elle empoisonna. Elle n'eut pas lieu de s'applaudir de ce premier exploit;

„ de ces fictions. Circé n'est autre chose que l'Isis „ Egyptienne, qui, tantôt avec une mesure du Nil, „ tantôt avec... une quenouille, tantôt avec une lance, „ paroissoit toujours d'une façon distinguée dans les „ annonces publiques. Elle étoit toujours accompagnée „ de figures d'ours & autres, qui varioient de mois en „ mois, & souvent d'un jour à un autre jour. Elle étoit „ la principale piéce de l'énigme, & à laquelle les au- „ tres piéces énigmatiques étoient subordonnées. On „ la retrouvoit toujours au lieu qu'elle avoit auprès „ d'elle, &, sous sa baguette, tantôt un chien, tantôt „ un homme à tête de chien, tantôt un lion, puis un „ serpent où une tortue, quelquefois un enfant entier, „ une autre fois une tête d'enfant sur un corps de ser- „ pent, & successivement les animaux du zodiaque, ou „ d'autres qui annonçoient le retour de divers travaux „ rustiques. En un mot, elle convertissoit tout ce qui „ se trouvoit auprès d'elle en différents animaux. L'I- „ sis, & tout ce qui l'accompagnoit, étoit donc une „ vraie énigme à deviner, une emblême à developer; „ mais que signifie *Circé* ? l'envelope, l'énigme."

Allons plus loin, continue notre auteur, Isis n'a très-probablement reçu le nom de *Circé*, qu'à cause du circ, ou cercle solaire, qu'elle portoit ordinairement sur sa tête. Ce cercle étoit la marque de l'Être suprême, dont Isis annonçoit les différentes fêtes. Mais pourquoi ce soleil étoit-il appellé *circ* l'énigme ? C'est parce qu'on ne pouvoit peindre Dieu, & que le disque solaire étoit l'énigme de Dieu : c'étoit l'énigme par excellence, le circ. L'endroit de l'Italie, où cette Isis, avec son cercle sur sa tête, fut anciennement apportée & honorée, se nomme encore aujourd'hui *Monte-Circello*. Pour annoncer certaines fêtes, ou certains sacrifices qui se célébroient peut-être le soir au lever de la nouvelle lune, ou le matin au lever d'une étoile, ou de la planette de Vénus, lorsqu'elle jette un éclat admirable, un peu avant l'arrivée de l'aurore, on posoit sur la tête d'Isis, au lieu du disque du soleil, celui d'une étoile, ou de la planette connue, ou un croissant, ou une lune pleine. Ces figures & les prieres que l'on chantoit en vieux

langage, au retour de chaque fête, firent imaginer que Circé, par ses enchantements, ou par des paroles mystérieuses, avoit le pouvoir de faire descendre les étoiles & la lune sur la terre. Il n'est pas moins sensible que les divers feuillages qu'elle portoit dans sa main ou sur sa tête, à côté de la figure de la lune, ou d'une autre planette, faisoient dire que la propriété de ces plantes étoit admirable, & que c'étoit par la connoissance de leurs vertus, que Circé étoit parvenue à soumettre le ciel & la terre à son pouvoir. Sa figure sembloit le dire, & on le crut. Par la suite, ce fut-là le privilege des magiciennes même du commun; & le peuple est encore très-persuadé que les enchanteresses disposent, à leur gré, du chaud, du froid, de la grêle, & de toute la nature... „ Le reste de la fable, (de Circé) par sa „ conformité avec cette interprétation, acheve d'en „ montrer la justesse. Circé, ou *Isis*, étoit tellement „ l'annonce des fêtes & de tout l'ordre de l'année, „ qu'elle prenoit des habits & des parures conformes „ aux quatre saisons de l'année. Pour annoncer l'ouver„ ture du printemps qui tapisse la terre de fleurs & de „ verdure, elle portoit des tapis de différentes couleurs. „ Pour annoncer l'ouverture de l'été qui nous nourrit, „ elle portoit en main un panier & du pain. Pour an„ noncer l'automne, elle portoit une coupe. A l'entrée „ de l'hyver, elle portoit un réchaud ou un foyer posé „ sur son appui. Ces quatre figures donnerent occasion „ à la fable rapportée par Homere, (dans l'Odyssée) „ que Circé avoit quatre servantes, dont l'une étendoit „ les tapis de diverses couleurs pour recevoir les convi„ ves; la seconde préparoit la table & y servoit de „ grands paniers; la troisieme présentoit des coupes; la „ quatrieme entretenoit le feu du foyer."

CIRCONCISION: 1. cérémonie religieuse, autrefois en usage chez les Juifs, qui consistoit à couper le prépuce aux enfants mâles. Dieu lui-même ordonna au patriarche Abraham de faire cette opération sur tous les mâles de sa famille. Il en fit une loi expresse pour tous ses descendants; & la circoncision devint la marque distinctive du peuple de Dieu. Les Juifs donnoient à

tous les infideles le nom d'*incirconcis*, pour faire entendre qu'ils ne portoient point le signe glorieux d'alliance & d'adoption, qui étoit réservé pour leur nation. C'étoit ordinairement huit jours après leur naissance, qu'on administroit aux enfants la circoncision. Plusieurs ont cru, sans fondement, que cette cérémonie étoit un Sacrement, & qu'elle avoit la vertu d'effacer le péché originel. Jesus-Christ voulant accomplir la loi à la lettre, se soumit à la circoncision, qui lui fut administrée par le grand-prêtre Siméon. Ce fut à cette occasion que ce saint vieillard composa le beau cantique où il déclare qu'il est content de mourir, puisque ses yeux ont vu le Sauveur du monde. L'Eglise a institué une fête en l'honneur de la circoncision de Jesus-Christ : on la célébre le premier jour de Janvier.

Dans les commencements du Christianisme, il s'éleva quelques disputes au sujet de la circoncision. Il y en avoit qui vouloient assujettir à cette cérémonie les Juifs devenus Chrétiens ; mais il fut décidé que la circoncision Judaïque ne devoit plus avoir lieu dans la loi nouvelle, qui n'exigeoit que la circoncision du cœur, c'est-à-dire le retranchement des passions & des desirs illicites.

La circoncision est encore en usage aujourd'hui chez les Mahométans.

2. Parmi les Juifs modernes, lorsqu'il est né un fils à quelqu'un, ses amis lui font un compliment qui consiste dans ces paroles : „ A la bonne heure ! " Huit jours après la naissance de l'enfant, on lui administre la circoncision : cependant, s'il est foible & infirme, il est permis de différer l'opération. La nuit qui précéde le jour de la circoncision, personne ne dort dans la maison, & tout le monde est occupé à garder l'enfant : aussi cette nuit est-elle nommée *veille*. Une femme, ordinairement parente de la mere, est choisie pour être la marreine de l'enfant. Son office consiste à le porter à la synagogue, si c'est-là que se fait la cérémonie ; car quelquefois l'enfant est circoncis dans la maison paternelle. On prépare deux siéges avec des carreaux de soie dans le lieu choisi pour la cérémonie. L'un est destiné pour le parrein,

qui eſt ordinairement un parent du pere de l'enfant, & qui le tient pendant l'opération. L'autre ſiége eſt réſervé au prophete Elie, qu'ils croient aſſiſter inviſiblement à toutes les circonciſions. Lorſque tout eſt prêt, le Molel arrive : c'eſt le nom qu'ils donnent au circonciſeur; fonction fort eſtimée parmi eux, & qui eſt exercée quelquefois par le pere même de l'enfant. Ce Molel apporte un plat où ſont les inſtruments & les choſes néceſſaires, comme le raſoir, les poudres adſtringeantes, du linge, de la charpie & de l'huile roſat. Si la cérémonie ſe fait dans la ſynagogue, la marreine, accompagnée d'une troupe de femmes, apporte l'enfant entre ſes bras; mais elle s'arrête, ainſi que tout ſon cortége, à la porte de la ſynagogue. Le parrein vient recevoir l'enfant, tandis que tout le peuple crie : *Baruch aba!* c'eſt-à-dire, „ Le pere eſt le bien venu." Il retourne enſuite à ſon ſiége & rajuſte l'enfant ſur ſes genoux, tandis que le Molel dévelope les langes. Il y en a qui ſe ſervent d'une pincette d'argent pour prendre ce qu'ils veulent couper du prépuce. Le Molel coupe avec un raſoir la groſſe peau du prépuce, puis déchire avec les ongles une peau plus délicate qui reſte. Il ſuce deux ou trois fois le ſang qui coule, & le rend dans une taſſe pleine de vin : enſuite il met ſur la bleſſure du ſang de dragon, de la poudre de corail, & autres choſes propres à étancher le ſang, avec des compreſſes d'huile roſat, & envelope bien le tout. Il prend enſuite la taſſe de vin dans laquelle il a rejetté le ſang qu'il avoit ſucé, & mouille, avec ce vin, les lévres de l'enfant. Après toutes ces cérémonies, le parrein rend l'enfant à la marreine, qui le porte à la maiſon, auprès de ſa mere. Les aſſiſtants diſent au pere, & s'en allant : „ Puiſſiez-vous ainſi aſſiſ- „ ter à ſes noces!" Nous ne diſons rien des préſents & des repas qui accompagnent la circonciſion; ce ſont des circonſtances communes à pluſieurs autres fêtes. S'il arrive qu'un enfant meure dans l'eſpace des huit jours, avant d'avoir été circoncis, il y en a qui le circonciſent avec un roſeau, avant de l'enterrer.

Les Juifs ne font point d'autre cérémonie pour une fille, que de lui donner un nom, après que ſa mere

eſt relevée de couche. Parmi les Juifs Allemands, le chantre de la ſynagogue va dans la maiſon; prend la jeune fille dans ſon berceau; l'éleve en l'air, & lui impoſe un nom, en prononçant une formule de bénédiction.

3. Les Négres Mahométans, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, pratiquent la circonciſion d'une maniere très-ſolemnelle : c'eſt ordinairement vers l'âge de quatorze ou quinze ans, que l'on fait aux garçons cette opération. On attend, pour la commencer, qu'il y ait un grand nombre de jeunes gens qui aient atteint l'âge compétent, afin que la cérémonie ſoit plus éclatante. Le jour marqué pour adminiſtrer la circonciſion, on en fait donner avis dans les villages voiſins, afin que les jeunes gens, qui ſont en âge de la recevoir, puiſſent ſe réunir tous enſemble. Le P. Labat vante beaucoup le courage avec lequel ils ſoutiennent une opération qui doit être pour eux très-douloureuſe. Les jeunes gens, qui ont été circoncis enſemble, demeurent amis le reſte de leur vie. Cette amitié eſt auſſi forte que celle que l'on contracte parmi nous avec ſes compagnons d'étude. Les cérémonies, qui accompagnent la circonciſion, ſont preſque les mêmes que celles du Tabaſquet. *Voyez* TABASQUET. Si l'on en croit Jannequin, les jeunes gens nouvellement circoncis ont de grands priviléges pendant tout le mois qui ſuit cette cérémonie. On leur permet toutes ſortes de libertés avec les filles, pourvu ſeulement qu'ils n'emploient pas la violence.

4. Les Abyſſins, depuis leur converſion au Chriſtianiſme, ne regardent plus la circonciſion comme une cérémonie néceſſaire au ſalut; mais ils la conſervent comme une ancienne pratique, qu'ils ont reçue de ceux qui, les premiers, leur ont donné la connoiſſance du vrai Dieu. Ils l'enviſagent même comme une coûtume politique, favorable à la propagation de l'eſpece, qui ſert beaucoup à entretenir la propreté, & à prévenir pluſieurs maux dangereux. C'eſt dans cette vue qu'ils font circoncire les filles comme les garçons; ce qui, dans un climat ſi chaud, leur eſt d'une grande

utilité. Cependant, quoiqu'ils ne regardent pas la circoncision comme un facrement, il paroît qu'ils font fort attachés à cette cérémonie. Après qu'ils fe furent féparés de l'Eglife Catholique, & que les miffionnaires Jéfuites eurent été chaffés de leur pays, un auteur rapporte qu'il fut ordonné que „ tous les jeunes gens, „ qui ne feroient pas circoncis, le fuffent inceffamment; „ &, lorfque les foldats rencontroient quelqu'un qui „ n'avoit pas les marques de la circoncifion, ils lui „ portoient un coup de hallebarde dans cet endroit, „ & lui difoient que c'étoit pour le circoncire."

5. Chez les Galles, peuples d'Afrique, connus par leurs ravages dans l'Abyffinie, ce ne font pas les enfants qu'on circoncit, mais les hommes faits.

6. Cette pratique eft fcrupuleufement obfervée dans l'ifle de Socotra en Afrique. On coupe les doigts de la main à celui qui fe trouve n'avoir pas reçu la circoncifion. L'entrée des temples eft interdite à ceux qui ne font pas circoncis; &, fi une femme s'apperçoit que cette formalité manque à fon mari, elle fe croit obligée de le dénoncer.

7. Outre l'opération ordinaire de la circoncifion qui fe fait aux enfants des deux fexes, dans le royaume de Bénin en Afrique, on fait encore différentes incifions fur le corps des garçons, & un plus grand nombre fur celui des filles. Sept jours après la cérémonie, les parents célébrent un grand feftin, auquel ils invitent tous leurs amis; & ils expofent fur les grands chemins une grande quantité de viandes & de vin; efpece d'offrande par laquelle ils prétendent empêcher les efprits malins de nuire à leurs enfants.

8. La circoncifion fe pratique chez les habitants de Madagafcar, avec le plus grand appareil. Au mois de Mai, les parents des enfants auxquels on doit adminiftrer la circoncifion, fe raffemblent dans le village indiqué pour cette folemnité. Ils font obligés de donner pour chaque enfant un bœuf ou un taureau. Cette obligation eft adoucie en faveur des pauvres. Les hommes s'amufent à l'exercice du javelot, tandis que les femmes forment des danfes autour d'eux. Le feigneur

du village, auquel eſt réſervé l'honneur de faire l'opération, donne enſuite à la troupe un feſtin magnifique, où regne l'abondance, puiſqu'on y mange deux cent bœufs avec leur peau. Lorſque la nuit vient, les meres ſe couchent avec leurs enfants, qui doivent être circoncis, dans un temple nommé *Laza*, que les parents ont ſoin de faire bâtir exprès pour cette cérémonie, un mois auparavant. Pendant cette nuit ſacrée, les hommes ne touchent point à leurs femmes. Ils ne pourroient pas aſſiſter à la cérémonie, s'ils étoient ſouillés par un commerce charnel; &, ce qui redouble leur frayeur, ils croient qu'il leur ſeroit impoſſible d'étancher le ſang de leurs enfants, & qu'ils mourroient dans l'opération. Le lendemain eſt le grand jour de la circonciſion; chacun garde un profond ſilence: les meres préparent leurs enfants, & leur mettent au col des colliers & des pierres précieuſes. Elles diſpoſent tout ce qui eſt néceſſaire pour la cérémonie, obſervant ſur-tout d'être à jeun, & de finir leurs ouvrages avant dix heures du matin. Un homme, qui ſe tient exprès debout au ſoleil, marque par ſon ombre le moment précis auquel on doit commencer. Lorſque ſon ombre a neuf pieds, ou, ſelon leur langage, neuf *liba*, il eſt temps de commencer. Les peres, ſoutenant leurs enfants ſous les bras, entrent en proceſſion par la porte du temple, ſituée à l'oueſt, & ſortent par celle qui eſt placée à l'eſt. Les animaux qui doivent ſervir au ſacrifice, ont les quatre pates liées, & ſont couchés à terre. La proceſſion tourne deux fois autour d'eux; & l'on fait prendre aux enfants, avec la main gauche, la corne droite de chaque bœuf ou taureau. Le peuple ſe retire enſuite; & celui qui doit faire l'opération, s'avance revêtu de ſes plus beaux habits, armé du couteau ſacré, ayant autour de ſon bras gauche un paquet de fil, du coton blanc pour l'eſſuyer, & récite à haute voix cette priere: *Salama*, *Zahanhare*, *Zahomiſſabots*, *Anauhanau*, *Nambouatſi Tangho*, *Amini Tombouc*, *Zahomitoulou Bouzanhaminau*; c'eſt-à-dire: „ Je te ſalue, ô Dieu! Je m'adreſſe à toi par ma „ priere. Tu as créé les mains & les pieds; je te de-

„ mande

„ mande le pardon de mes péchés ; je me prosterne „ à tes pieds ; je dois circoncire aujourd'hui ces en- „ fants, &c." Cette priere finie, il commence d'exercer son cruel ministere. Les parents attentifs sont auprès de lui ; & il leur donne à chacun le prépuce de leur enfant, qu'ils mettent dans un œuf qu'ils tiennent exprès ouvert. Si l'enfant est esclave, & n'a pas de parents, on jette à terre son prépuce. On fait couler sur la plaie de chaque enfant le sang d'un coq fraîchement tué, & le jus d'une herbe qu'ils nomment *bota*, qui ressemble assez au treffle.

9. Les Négres de Guinée pratiquent la circoncision des deux sexes, avec beaucoup de solemnité ; mais ils mêlent à cette cérémonie leurs superstitions ordinaires. Ils craignent que, pendant cette opération, le mauvais génie ne s'empare de leurs enfants ; &, pour le détourner, ils ont soin de placer auprès du lieu où se fait la cérémonie, une grande quantité de viandes & de grains, persuadés que l'esprit, occupé à manger, ne songera pas à leur faire du mal.

10. Sur la côte occidentale d'Afrique, les habitants de Rio-Réal & du royaume d'Ardra n'administrent point la circoncision aux filles ; mais ils font une opération qui en tient lieu, & qui paroîtra singuliere. Quand une fille est parvenue à l'âge d'environ douze ans, ils lui introduisent dans la nature un bâton couvert de fourmis qui leur rongent la chair ; &, de peur que ces fourmis rassassiées ne relâchent de leur activité, on a soin de les renouveller de temps en temps. Ces pauvres filles sont ainsi tourmentées pendant trois mois, jusqu'à ce que l'action des fourmis ait produit l'effet qu'on en attend.

11. Les Négresses de Cabo-de-Monte, en Guinée, pratiquent une circoncision qu'on peut regarder comme une espece d'initiation aux mysteres. Lorsque les filles ont atteint l'âge convenable, elles sont conduites dans un bois sacré, par de vénérables matrones, & présentées à la prêtresse qui doit faire l'opération. Cette prêtresse commence par leur servir des poulets, qu'on appelle *poulets d'alliance* ; & toutes les personnes qui en mangent, forment entr'elles une espece d'engagement. Elle

fait ensuite couper les cheveux aux jeunes filles, & les mene au bord d'une riviere, qui est le lieu destiné pour l'opération. Elle les ramene ensuite dans sa maison; les fait dépouiller toutes nues, & s'empare de leurs habits. Les jeunes initiées restent pendant trois ou quatre mois auprès de la prêtresse, qui leur donne les instructions nécessaires; les forme à certaines danses mystérieuses, & leur apprend des poësies sacrées. Lorsqu'elles sont sur le point de quitter la maison de la prêtresse, elles s'occupent à se faire de nouveaux habits avec des écorces d'arbres; & leurs parents, qui veulent que leurs filles rentrent en pompe dans le village, ont soin de leur apporter plusieurs ornements pour relever leur parure.

12. Les habitants du Pégu, royaume situé dans la presqu'isle au-dela du Gange, ont une coûtume qu'on peut regarder comme l'équivalent de la circoncision. Ils attachent aux garçons, de chaque côté des parties naturelles, un grelot, ou une clochette, quelquefois une boule de la grosseur d'une noisette ou d'un gland: un voyageur dit qu'il y en a de la grosseur d'un œuf de poule. Ces boules sont de divers métaux, d'or, d'argent, de cuivre ou de plomb, selon le rang & la qualité de celui qui les porte. Il y a des vieilles femmes qui font métier de vendre ces sonnettes, & de les attacher. L'opération n'est pas dangereuse; & l'incision qu'on est obligé de faire, se guérit dans l'espace de sept ou huit jours. Tous les mâles, & le roi lui-même, sont obligés de se soumettre à cette opération singuliere, qu'on leur fait ordinairement, dès qu'ils sont en âge de pouvoir habiter avec des femmes, quoique certains voyageurs prétendent que ce n'est qu'à l'âge de vingt-cinq ou trente ans; ce qui ne paroît gueres probable. Dans le même pays, les jeunes filles sont soumises à une autre opération, beaucoup plus singuliere. On leur coud les parties naturelles, de maniere qu'il ne reste qu'un passage fort étroit pour les besoins de la nature. Quand les filles se marient, un chirurgien remet les choses dans leur état naturel. On auroit peine à croire qu'un pareil usage fut établi, principalement chez un peuple aussi licentieux que celui du Pégu, si le fait

n'étoit attesté par un grand nombre de voyageurs graves & dignes de foi.

13. Les Coptes admettent aussi la circonsion ; & ils sont tellement persuadés de la nécessité de cette cérémonie, que, chez eux, les filles même y sont soumises. En 1689, il y eut une aventure singuliere dans la ville d'Alexandrie, qui fait voir jusqu'où s'étendent leurs scrupules sur cette matiere. Un des principaux Coptes étoit sur le point d'épouser une fille de quinze à seize ans, aimable & riche ; mais ayant appris qu'on ne lui avoit point administré la circoncision, il refusa de s'engager plus avant, qu'on n'eût, au préalable, rempli cette formalité. Les parents de la jeune personne furent obligés de la remettre entre les mains des prêtres chargés d'accomplir cette douloureuse cérémonie.

14. Les habitants de l'isle de Socotra ont encore poussé la superstition plus loin : ils ont décerné des peines contre ceux qui refuseroient de se soumettre à cette opération, & les ont condamnés à avoir les doigts coupés.

15. On prétend que les Idolâtres, qui habitent les isles Philippines, pratiquent la circoncision. On ajoûte qu'ils ont coûtume de passer aux jeunes garçons, vers l'extrêmité des parties naturelles, un clou dont la pointe est rivée, & la tête formée en couronne. Cet usage fut établi pour arrêter le cours d'un désordre réprouvé par la nature ; & c'est aux femmes qu'on en attribue l'invention.

16. On regarde comme une cérémonie religieuse dépendante de la circoncision, la coûtume qui se pratique chez les Hottentots, de retrancher le testicule gauche aux mâles. Ces peuples ont une loi très-sévere, qui défend à tout homme d'avoir aucun commerce avec une femme, qu'on ne lui ait fait auparavant cette opération. Cette loi est très-exactement observée : quiconque la violeroit, seroit puni de mort. Les autres femmes mettroient en piéces celles qui auroient connu un homme à qui l'on n'auroit pas fait le retranchement ordonné par la loi, parce qu'elles sont persuadées que tout homme qui est dans ce cas, ne produit jamais que des enfants jumeaux. Aussi, lorsqu'un jeune homme veut se marier,

les parents de la fille qu'il recherche, examinent-ils avec soin si leur gendre futur a observé la loi. Pour prévenir tous les inconvéniens, on a soin de faire cette cruelle opération aux enfans, dès qu'ils ont atteint l'âge de huit ou neuf ans.

17. Les cérémonies que les Mexicains pratiquoient à la naissance de leurs enfants, ont quelque rapport avec la circoncision des Juifs, & même avec le baptême des Chrétiens. L'enfant étoit conduit au temple & remis entre les mains du prêtre, qui lui faisoit un discours pathétique sur les miséres de la condition humaine. Si l'enfant étoit issu de parents nobles & distingués, le prêtre armoit sa main droite d'une épée, & la gauche d'un bouclier; mais si l'enfant étoit né d'un artisan, il lui mettoit en main quelques-uns des instruments du métier de son pere : il le portoit ensuite auprès de l'autel; & là, il lui faisoit une incision aux oreilles, & aux parties naturelles, avec une épine de *maguey*. Quelquefois il se servoit, pour cette opération, d'une lancette de pierre; après quoi, il plongeoit l'enfant dans l'eau; ou bien il se contentoit de lui en jetter sur le corps accompagnant cette ablution de plusieurs imprécations.

CIRCUMCELLIONS : ce nom fut donné à une branche des hérétiques Donatistes; & depuis, on appella ainsi quelques sectaires qui commencerent à répandre leurs erreurs en Allemagne, vers l'an 1248. L'empereur Frédéric Barbe-rousse étoit alors en guerre avec les papes, qui lui prodiguoient les excommunications & les anathêmes. Plusieurs partisans de ce prince, voulant le venger des persécutions des pontifes Romains, publierent que les papes & les évêques étoient tous des hérétiques & des simoniaques, qui deshonoroient l'Eglise de Dieu. Ils s'éleverent aussi contre les prêtres, qu'ils faisoient passer comme autant de scelerats, qui par leurs crimes, avoient perdu le pouvoir de consacrer le corps de Jesus-Christ, & qui abusoient indignement de la crédulité du peuple. Ils prétendoient encore que c'étoit sans une autorité légitime, que les papes & les évêques jettoient l'interdit sur les villes & sur les royaumes, & qu'on devoit se moquer de leurs sentences; que

les sermons des moines étoient pleins d'hérésies & d'absurdités qui n'étoient propres qu'à pervertir ceux qui les écoutoient; en un mot, que, dans toute l'Eglise, eux seuls enseignoient la véritable morale de Jesus-Christ, & accomplissoient fidellement ses préceptes. Ces fanatiques distribuoient aussi au peuple des indulgences, qu'ils assuroient venir de la part de Dieu, & dont l'efficacité étoit bien plus grande, à les en croire, que celles de ces fausses indulgences dont les pontifes & les prélats se servoient pour duper les fideles.

CISSOTOMIES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur d'Hébé, déesse de la jeunesse. Les jeunes gens y dansoient couronnés de lierre. On faisoit aussi mention, dans ces fêtes, de la métamorphose d'un jeune homme, nommé *Cissus*, lequel, en dansant devant Bacchus, fit une chute dont il mourut, & fut changé en lierre par ce dieu.

CITEAUX : (*ordre de*) c'est une réforme de l'ordre de S. Benoît, établie, en 1098, par Robert, abbé du monastere de Molême, dans le diocése de Langres. Ce saint religieux, voyant avec douleur que le relâchement s'étoit introduit dans son ordre, quitta son monastere, accompagné d'une vingtaine de religieux, imitateurs de son zéle, & se fixa dans un endroit du diocése de Châlons, appellé *Citeaux*, parce qu'il étoit rempli d'un grand nombre de citernes. Eudes I, duc de Bourgogne, fonda pour lui & pour ses compagnons un monastere, où ces pieux moines commencerent à observer, dans toute sa rigueur, la régle de S. Benoît. Ce nouvel établissement fut approuvé par plusieurs prélats, & devint célébre par la ferveur & la sainteté des religieux de Cîteaux; mais il reçut un nouveau lustre du fameux S. Bernard, dont les vertus & l'éloquence furent, pour l'abbaye de Cîteaux, une source de gloire & de richesses. La grande réputation de ce saint, & les avantages qu'il procura à son ordre, l'en ont fait regarder comme le fondateur, & les Cisterciens ont pris son nom; & ce sont eux qu'on appelle aujourd'hui *Bernardins*. A juger sainement des choses, S. Bernard a peut-être fait plus de mal que de bien à l'ordre de Cî-

teaux. Les grandes richesses, qu'il lui a procurées, ont été la cause du relâchement qui s'y introduisit dans la suite ; relâchement qui a produit plusieurs réformes. *Voyez* BERNARDINS.

CITU : c'est le nom que donne Garcilasso de la Véga à une fête célébre, que les Péruviens avoient coûtume de célébrer, chaque année, le premier jour de la lune de Septembre. Ils se disposoient à cette solemnité, par la privation des plaisirs du mariage, & par un jeûne rigoureux, qui duroit l'espace de vingt-quatre heures. Pendant la nuit qui suivoit ce jeûne, ils prenoient le bain, & se frotoient ensuite toutes les parties du corps avec une certaine pâte, appellée *cancu*, à laquelle ils mêloient du sang qu'ils tiroient d'entre les deux sourcils, & des narines de quelques jeunes enfants. Dans chaque famille, le maître de la maison frotoit la porte avec cette pâte, & y laissoit un morceau collé. Le lendemain, au lever du soleil, un prince du sang royal de l'Ynca paroissoit dans la place publique, armé d'une lance, qui étoit ornée d'anneaux d'or, & de plumes de diverses couleurs. Quatre autres princes, tenant chacun une lance, s'avançoient à sa rencontre : il touchoit leurs lances avec la sienne ; & leur communiquoit la vertu d'écarter tous les maux. Les quatre princes alloient ensuite dans toutes les rues de la ville, pour y exercer la vertu de leurs lances. Tous les habitants, sortant de leurs maisons, venoient secouer dehors leurs habits & leurs membres, croyant, par ces secousses, faire tomber leurs maux comme la poussiere. Les princes, avec leurs lances, donnoient la chasse à tous ces maux, & les reléguoient bien loin hors de la ville : cette lustration servoit à éloigner les maux du jour. On en employoit une autre pour écarter les maux de la nuit ; les mêmes princes, tenant en main, au lieu de lances, des flambeaux de paille, qui avoient la même vertu, parcouroient tous les quartiers de la ville, chassant devant eux, comme un troupeau, tous les maux qui ont coûtume de tourmenter les hommes pendant la nuit ; puis, sortant de la ville, ils s'en alloient sur le bord d'une riviere, & jettoient à l'eau tous ces maux,

avec les flambeaux de paille, qui avoient servi à leur expulsion.

CLANCULAIRES : ce nom fut donné à une branche de la secte des Anabaptistes. Ces hérétiques prétendoient que, dans les discours publics sur la religion, on ne devoit pas s'écarter de la façon de penser commune & ordinaire, & qu'il falloit réserver ses opinions particulieres pour les entretiens secrets; c'est ce qui leur fit donner le surnom de *clanculaires*, du mot latin *clam*, qui signifie *en secret.*

CLARISSES : c'est le nom que l'on donne aux religieuses du second ordre de S. François, à cause de sainte Claire, leur fondatrice; on les nommoit auparavant *Pauvres Dames* & *Damianistes.*

CLAUDE DE THURIN, vivoit au commencement du neuvieme siécle. Il se distingua d'abord par sa piété & par sa ferveur entre tous les Chrétiens de son temps; mais un excès de zéle le fit tomber dans l'hérésie des Iconoclastes. S'étant apperçu que plusieurs fideles poussoient trop loin la dévotion pour les images & les reliques, il en conclut aussi-tôt que le culte des images & des reliques étoit pernicieux, & devoit être aboli. Entêté de ses idées de rigorisme, il n'eut pas l'esprit assez juste pour distinguer une chose bonne en elle-même, de l'abus qu'on en faisoit : il condamna sans restriction la juste vénération que l'Eglise avoit pour les images & les reliques des saints; erreur qui le fit condamner comme hérétique dans un concile assemblé à Paris.

CLÉMENT, né en Ecosse, se distingua en France, sous le regne de Charlemagne, par son zéle pour le rétablissement des lettres. Il fut un de ceux qui seconderent le mieux les intentions du monarque en cette partie; mais cet homme, d'ailleurs si estimable, fut séduit par ses propres lumieres, & se jetta dans plusieurs erreurs grossieres. Il prétendit que les canons des conciles, & les ouvrages des PP. de l'Eglise, étoient autant d'ouvrages apocriphes, fabriqués par des imposteurs. Il enseignoit aussi qu'un homme, qui se marioit avec la veuve de son frere, ne commettoit aucun

crime; que Jesus-Christ, lorsqu'il descendit aux enfers, en retira tous ceux qui s'y trouvoient, même les infideles & les idolâtres. Ces erreurs, & plusieurs autres, qui rouloient particulierement sur la matiere délicate de la prédestination, furent condamnées dans le concile de Soissons.

CLÉMENTINES : c'est ainsi que l'on nomme le Recueil des décrétales du pape Clément V, que son successeur Jean XXII fit publier, en 1517, & qui fait partie du doit canon.

On a aussi appellé *Clémentines* une collection de plusieurs décrets & canons, parce qu'on prétendoit, quoique sans fondement, que S. Clément, évêque de Rome, en étoit l'auteur.

CLÉOBIENS ; hérétiques qui s'éleverent dans le premier siécle de l'Eglise, & qui furent ainsi nommés de leur chef Cléobius ou Cléobule. Ils soutenoient que le monde n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, & qu'il avoit été créé par les anges; que Marie, Mere de Jesus-Christ, n'étoit pas vierge; que Jesus-Christ n'étoit pas ressuscité, & que les prophetes étoient des imposteurs.

CLERC : ce nom que l'on donnoit autrefois à tous ceux qui faisoient profession de science, a depuis été restreint à ceux qui sont dans l'état ecclésiastique.

Clerc de la chapelle : c'est le nom d'un officier qui exerce, dans la chapelle du roi, certaines fonctions ecclésiastiques subalternes.

Clercs de chambre : officiers de la chambre apostolique; ils sont au nombre de douze.

Clercs réguliers ; c'est le nom que prennent certaines congrégations de prêtres vivant en communauté, qui se sont formées, pour la plûpart, dans le seizieme siécle; tels sont les Théatins, les Barnabites, les Oratoriens, les Lazaristes, les Doctrinaires. Parmi ces clercs réguliers, les uns sont liés par des vœux solemnels, d'autres seulement par des vœux simples; quelques-uns n'ont point d'autre engagement que leur bonne volonté.

Clercs de la Vie commune. Il s'éleva, sous ce nom, vers la fin du quatorzieme siécle, une congrégation d'ecclésiastiques, qui fut approuvée par les papes Eu-

gene IV & Pie V, & en reçut de grands priviléges. Elle s'étendit dans la Flandre, le Brabant, la Frise, la Westphalie & la Gueldre; mais elle tomba tout-à-coup, sans qu'on en sçache trop bien la raison; & l'on établit des séminaires dans les maisons qu'elle avoit possédées, ou bien l'on en gratifia quelques autres sociétés.

Clercs acéphales : on donna ce nom à certains clercs qui voulurent se soustraire à l'autorité de leurs évêques, dans le sixieme siécle.

On appelle, en Angleterre, le confesseur du roi, *Clerc du cabinet*; &, dans certains chapitres, les chantres gagés pour louer Dieu le matin, à la place des chanoines, sont nommés *Clercs de matines.*

Clercs de la cloche : on donnoit autrefois ce nom à deux clercs qui servent à la chapelle du pape. Il seroit difficile de dire pourquoi ils étoient ainsi appellés; car on ne se sert point de cloches dans la chapelle du pape. Quelques-uns pensent que ce nom leur fut donné, parce qu'ils sonnoient une clochette pour donner le signal aux musiciens qui devoient chanter à l'office, en même temps qu'on le donnoit, dans S. Pierre, au clergé de cette Eglise. D'autres disent que c'est parce qu'ils sonnoient une clochette lorsque le pape voyageoit avec le saint Sacrement. Quoi qu'il en soit, ces clercs, lorsqu'ils sont à la chapelle, ont une soutane violette avec un surplis par-dessus : ils ont soin de parer l'autel, d'allumer les cierges, de ranger les bancs & les coussins. Ils présentent l'eau & le vin à la messe. Lorsque Sa Sainteté est en voyage, ils accompagnent le saint Sacrement, chacun à cheval, tenant en main une lanterne. L'un d'eux est toujours prêtre; & c'est lui qui est chargé, lorsqu'on s'arrête dans la route, de recevoir le saint Sacrement des mains de celui qui le porte, & de le porter à l'autel, lorsqu'il faut célébrer la messe.

CLERGÉ : on comprend sous ce nom le corps des ecclésiastiques, répandu dans la Chrétienté, &, dans un sens moins étendu, les ecclésiastiques d'un royaume, ou même d'une église particuliere. 1. Le clergé, dans presque tous les pays catholiques, forme le premier ordre de l'Etat. On distingue deux ordres

dans le clergé : le premier est composé des archevêques & évêques ; le second comprend tous les autres ecclésiastiques. On divise aussi le clergé en *séculier* & *régulier :* le clergé régulier est le corps de tous les moines & religieux ; le clergé séculier comprend tous les ecclésiastiques, qui vivent dans le monde.

Le clergé jouit de plusieurs priviléges & immunités. Il est défendu, sous peine d'excommunication, de fraper aucun de ses membres. On ne peut exercer contre les ecclésiastiques la contrainte par corps, si ce n'est pour certains crimes qui font décheoir le coupable des priviléges de son état. Ils sont exempts de plusieurs charges publiques, & ne peuvent être jugés par les tribunaux séculiers ; mais ces priviléges souffrent plusieurs exceptions, & quelquefois ils ont dégénéré en abus, & produit des troubles dans les Etats.

2. Dans l'Abyssinie, le mariage est permis aux ecclésiastiques ; & leurs bénéfices passent à leurs enfants, comme un héritage. La plûpart sont fort pauvres ; &, les femmes du pays étant très-fécondes, ils se trouvent ordinairement chargés d'une famille que le seul produit de l'autel ne peut pas nourrir. Ils sont obligés d'avoir recours au travail de leurs mains. Communément ils prennent des terres à bail, & gagnent leur vie à soigner des troupeaux. Moitié prêtres, moitié paysans, on ne les distingue qu'à une petite croix qu'ils tiennent en main, dont ils se servent pour donner la bénédiction au peuple ; du reste, ils n'ont ni tonsure ni habit clérical. Ils se couvrent la tête d'un petit bonnet de la couleur qui leur plaît. Ils sont sujets à la jurisdiction séculiere comme les laïcs.

3. Le clergé de Malabar est composé de trois ordres, qui sont les Nambouris, les Bramines & les Buts. Les Nambouris ont une jurisdiction spirituelle & temporelle. Ils sont, après le Souverain, les plus puissants & les plus respectés de l'Etat. L'autorité des Bramines est bornée à ce qui concerne la Religion. Les Buts, qui forment le troisieme ordre d'ecclésiastiques, exercent la magie, & se mêlent de prédire l'avenir ; & l'on peut bien croire qu'ils ne sont pas les moins ho-

nosés du peuple. *Voyez*, pour le clergé Turc, l'article ULEMA.

CLÉRICAT : office de clerc de la chambre apostolique.

CLÉRICATURE : engagement dans l'église & dans la profession ecclésiastique. La cléricature est composée de différents degrés qui forment ce qu'on appelle *la Hiérarchie ecclésiastique*. *Voyez* HIÉRARCHIE.

CLINIQUES : on donnoit ce nom, dans la primitive Eglise, aux catéchumenes qui, étant malades, avoient été baptisés dans le lit.

CLOCHER : bâtiment fort élevé où l'on suspend les cloches d'une église. On met ordinairement un coq sur le clocher; & ce coq représente le prêtre qui doit éveiller ceux qui dorment, & les appeller à matines.

Dans l'abbaye de Remiremont, le clerc qui est chargé du soin de la sonnerie, porte le nom de *clocher*.

On va voir comme une chose curieuse le fameux clocher de Pise, qui penche tellement d'un côté, qu'on jureroit qu'il va tomber à chaque moment : cependant il se soutient très-bien ; & les mathématiciens en expliquent la raison.

CLOCHES : 1. instrument de métal, dont on se sert, dans l'Eglise Catholique, pour appeller les fideles aux offices, pour faire quelque assemblée, convocation ou réjouissance. Elle est faite en forme de poire, ouverte par en bas, avec un battant de fer, & est suspendue. On croit que les cloches ont été inventées dans la Campanie; ce qui les a fait appeller *Campanæ*. Cependant l'habit sacerdotal du grand-prêtre des Juifs étoit bordé de clochettes; ce qui prouve évidemment le contraire. Il est plus vraisemblable de dire que c'est dans la Campanie qu'on a commencé d'abord à s'en servir pour le culte divin. On en attribue l'institution à S. Paulin, évêque de Nole. L'usage des cloches, dans l'église, seroit bien plus ancien, si l'on s'en rapportoit à certaines gens qui ont dit autrefois que l'on conservoit à Rome une partie du son des cloches de Jérusalem ; mais il faut mettre ces gens-là avec ceux qui soutiennent que l'on a recueilli les *bans* de saint

Joseph. Le sentiment le plus commun est que le pape Sabinien est le premier qui ait employé les cloches, pour avertir des heures de la messe, & des différentes parties de l'office, vers l'an 605. En 610, Loup, évêque d'Orléans, étant à Sens, que l'armée de Clotaire assiégeoit, l'étonna si fort, en faisant sonner les cloches de l'église de S. Etienne, que toute l'armée prit la fuite. Dès le commencement du huitieme siécle, on trouve l'usage de sonner les cloches pour les morts, établi en Angleterre. Ce n'est que dans le neuvieme siécle que les Grecs ont commencé à se servir de cloches.

Outre les divers usages des cloches, dont nous venons de parler, l'Eglise s'en sert aussi trois fois le jour, pour avertir les fideles de saluer la sainte Vierge. *Voyez* ANGELUS. (*P*)

La coûtume de sonner la clochette, lorsqu'on éleve l'hostie à la Messe, a été introduite par Grégoire IX, qui vivoit en 1230.

L'église Catholique attribue au son des cloches la vertu d'éloigner les puissances de l'air. En Hollande, dans les Etats du roi de Prusse, & en quelques autres pays, les hérétiques ont retenu l'usage de sonner les cloches pour les morts. Les Turcs ont privé de l'usage des cloches les Chrétiens de leur obéissance, parce que leur son peut servir de signal pour l'exécution des révoltes.

C'est une coûtume reçue dans l'Eglise Catholique de bénir les cloches neuves, avant d'en faire usage pour le service divin, & de leur donner le nom de quelque saint. Voici les principales cérémonies de cette bénédiction. Le prêtre asperge d'abord la cloche avec de l'eau bénite, & ses ministres la lavent entiérement avec la même eau, par dedans & par dehors; puis ils l'essuient avec un linge blanc; après quoi, le prêtre fait sept croix sur la cloche en dehors, avec les saintes huiles, & quatre en dedans avec le chrême. Le thuriféraire met ensuite sous la cloche un encensoir rempli d'encens. Toutes ces cérémonies sont accompagnées de plusieurs prieres convenables à la circonstance.

La bénédiction des cloches renferme plusieurs mysteres. Les cloches sont l'image des pasteurs de l'Eglise, & la consécration qu'on en fait représente la maniere dont les pasteurs ont été consacrés & élevés à leur ministere. L'ablution de la cloche avec de l'eau bénite, est le symbole du baptême : les sept onctions au dehors de la cloche avec les saintes huiles, expriment les sept dons du Saint-Esprit ; & les quatre onctions avec le chrême, au dedans de la cloche, marquent la plénitude de ces mêmes dons que l'évêque reçoit dans son ordination. L'encensoir, que l'on met sous la cloche, fait entendre que le pasteur doit recevoir les vœux & les prieres des fideles, que l'Ecriture compare à la fumée de l'encens, & les présenter à Dieu, en qualité de Médiateur entre le ciel & la terre.

C'est par abus que l'on a donné le nom de *baptême* à la bénédiction des cloches. Ce qui a trompé le peuple, c'est que, dans cette cérémonie, les cloches reçoivent le nom d'un saint, & ont même un parrein & une marreine, qui sont ordinairement des personnes de distinction. Mais, en effet, ce n'est pas un veritable baptême : „ car, dit le Rituel d'Aleth, le lavement „ des cloches qu'on fait d'eau bénite, & les onctions „ des saintes huiles dont on se sert, sont de simples „ cérémonies que l'Eglise emploie pour les bénir, comme on bénit & consacre les temples, les autels, les „ calices, &c. avant de s'en servir aux fonctions sacrées."

2. Les Lacédémoniens frapoient sur des chaudieres d'airain, lorsqu'un de leurs rois étoit mort ; ils s'imaginoient pouvoir écarter les mauvais esprits par le son de l'airain : cette coûtume a quelque rapport à l'usage où nous sommes de sonner pour les morts.

3. Dans l'église Luthérienne, on a conservé l'usage des cloches : on les sonne aux obséques des morts, & tous les jours à midi.

4. Les Chrétiens Grecs, auxquels les Turcs ne permettent pas de se servir de cloches, ont imaginé ce moyen pour y suppléer : „ Ils suspendent, par des cordes, à des „ branches d'arbres, des lames de fer, semblables à ces

„ bandes dont les roues de charrettes sont revêtues, „ courbes, épaisses d'environ demi-pouce, sur trois „ ou quatre pouces de largeur, percées de quelques „ trous dans leur longueur. On carillonne sur ces la- „ mes, avec de petits marteaux de fer, pour avertir.... „ de venir à l'église. Ils ont une autre sorte de carillon „ qu'ils tâchent de faire accorder avec celui de ces la- „ mes de fer : on tient d'une main une latte de bois, „ large d'environ quatre ou cinq pouces, sur laquelle „ on bat avec un maillet de bois." Ainsi s'exprime Tournefort, dans ses voyages du Levant.

5. Les cloches de la Chine n'ont pas la même forme que les nôtres : elles sont aussi larges dans le haut que dans le bas ; & leur figure est presque cylindrique. Les Chinois leur donnent des noms communs : par exemple, une des cloches de Peking se nomme *la pendante*, une autre, *la mangeante*, une troisieme, *la dormante*, &c. Ils s'en servent principalement pour distinguer les veilles de la nuit. On frape un coup pour annoncer la premiere veille ; &, de moments en moments, on répete le même coup, jusqu'à la seconde veille, c'est-à-dire pendant l'espace de deux heures. On frape ensuite pour marquer la seconde veille, deux coups, que l'on continue, de minutes en minutes, jusqu'à la troisieme veille : le nombre des coups augmente à chaque veille, & sert à les distinguer. On peut juger de la grandeur des cloches de Peking, par leur poids qui est de vingt-cinq mille quatre cent livres. Le battant de ces cloches est d'un bois extrêmement dur, qu'on nomme *bois de fer* ; ce qui rend leur son moins fort, mais aussi plus doux & plus harmonieux que celui des cloches d'Europe.

On voit à la Chine, auprès d'un temple fameux, une tour dont la forme est ronde, & le travail très-précieux : elle a douze étages, avec des galeries & des fenêtres.

La plus haute galerie est environnée de cinquante petites cloches suspendues à de longues chaînes : elles sont si legeres, que le moindre vent les agite, & les fait sonner ; ce qui forme, jour & nuit, un carillon qui se fait entendre de fort loin, à cause de la grande élevation de ces cloches.

Les cloches des Siamois ne différent en rien de celles des Chinois.

6. Les Bonzes du Tonquin se servent de cloches, quelquefois de trompettes & de cornets, pour avertir le peuple de se rendre dans les temples.

Les Parsis, ou Guebres, répandus dans les Indes, se servent d'une petite cloche pour appeller les fideles à la priere ; mais ceux qui habitent dans la Perse, ne peuvent point faire usage d'un pareil signal : ils frapent seulement quelques coups sur un ais, avant que la priere commence.

CLOITRE : espece de galerie ou de portique à quatre côtés, au milieu desquels est un jardin ou une cour, & qui fait partie d'un monastere. On donne, en général, le nom de *cloître* à une habitation fermée de murailles, où demeurent des religieux ou religieuses.

Les environs des églises cathédrales & collégiales, où logent les chanoines, sont aussi nommés *cloîtres*.

CLOTHO : fille de Jupiter & de Thémis, selon les poëtes, & la plus jeune des trois Parques. C'étoit elle qui tenoit la quenouille, & qui filoit la vie des hommes : elle étoit représentée avec une longue robe bigarrée de différentes couleurs, & avec sept étoiles qui formoient sur sa tête une couronne.

CLÔTURE : ce nom, qui signifie, en général, une enceinte quelle qu'elle soit, exprime particulierement l'obligation où sont les religieuses de rester enfermées dans leurs monasteres. Les religieux étoient anciennement soumis à la clôture ; les séculiers ne pouvoient entrer dans leurs couvents ; & on les recevoit dans un endroit particulier appellé *hospice*. Mais les choses ont bien changé de face ; & les religieux jouissent aujourd'hui d'une grande liberté. Il n'y a que les femmes qu'on a jugé à propos de tenir toujours étroitement resserrées. Si quelquefois on leur permet de sortir de leurs couvents, ce n'est que pour des raisons très-fortes, & spécialement pour leur santé. Il n'y a que l'évêque du lieu, qui ait droit d'accorder cette permission ; & il faut qu'il la donne par écrit. Les ecclésiastiques entrent dans les couvents des filles, lorsque les fonctions de leur mi-

niſtere l'exigent ; les médecins & chirurgiens, pour traiter les malades : en un mot, il n'y a que les perſonnes abſolument néceſſaires, qui aient accès dans ces demeures, ſi l'on en excepte quelques cas particuliers où l'évêque juge à propos de permettre à certaines perſonnes d'y entrer. Il n'y a que le Roi & la reine qui n'ont pas beſoin de la permiſſion de l'évêque, & pour leſquels il n'y a point de clôture

COADJUTEUR : prélat adjoint à un autre, pour lui aider à remplir les fonctions de ſa dignité, & qui eſt deſtiné à lui ſuccéder. Le coadjuteur eſt toujours évêque *in partibus*. Par ce moyen, il a le caractere néceſſaire pour conférer les ordres ſacrés ; & le diocéſe, dont il porte le titre, ne demandant pas ſes ſoins, il peut ſe livrer tout entier à ſes fonctions de coadjuteur. On ne peut donner un coadjuteur à un prélat, à moins qu'il n'y conſente. Le coadjuteur doit être nommé par le roi, & agréé par le pape. L'uſage de donner des coadjuteurs aux prélats eſt fort ancien dans l'Egliſe : on en donnoit même aux papes. S. Pierre & ſaint Anaclet en ont eu ; mais cela ne ſe pratique plus aujourd'hui. Il eſt avantageux pour la Religion, à bien des égards, que l'on donne des coadjuteurs aux prélats, lorſque la vieilleſſe & les infirmités ne leur permettent plus de remplir toute l'étendue de leur miniſtere. On évite d'ailleurs, par ce moyen, les brigues, qui ſe font ordinairement à la mort d'un prélat, par ceux qui aſpirent à lui ſuccéder. Mais, d'un autre côté, quelques perſonnes ſcrupuleuſes apperçoivent dans la coadjutorerie une maniere indirecte de donner les bénéfices par forme de ſucceſſion.

Coadjuteur ſpirituel : les Jéſuites donnoient ce nom aux prêtres de leur ſociété, qui, n'ayant pas une capacité ſuffiſante, n'étoient point admis à faire le quatrieme vœu d'obéiſſance au pape, qui conſtituoit les profès.

COADJUTRICE : religieuſe que l'on met auprès d'une abbeſſe, pour la ſoulager dans l'exercice de ſon emploi, & qui, par ſon titre de Coadjutrice, a droit de lui ſuccéder.

COHANIM :

COHANIM, *ou* SACRIFICATEUR : titre que certains Juifs conservent encore aujourd'hui, quoiqu'ils n'aient plus ni temple, ni autels, ni victimes. S'il en reste encore quelques-uns qui soient véritablement descendus d'Aaron, ils sont aujourd'hui bien déchus de tous les privilèges dont ils jouissoient autrefois : seulement on leur donne quelque chose pour le rachat des premiers nés. Dans les synagogues, ils sont les premiers qu'on invite à lire le pentateuque ; & , dans certaines fêtes solemnelles, on leur accorde l'honneur de bénir le peuple. Si leurs prérogatives sont considérablement diminuées, aussi leurs devoirs ne sont pas, à beaucoup près, ni si multipliés, ni si gênants. De toutes les choses qui étoient capables de souiller autrefois un sacrificateur, ceux qui prennent ce titre aujourd'hui n'évitent que l'attouchement d'un corps mort. Ils prennent garde aussi de ne pas se trouver dans une maison où il y ait un cadavre. Il ne leur est pas permis d'épouser une femme qui ait été répudiée par un autre mari, ni la veuve de leur frere.

COLLATION : acte par lequel on confere un bénéfice. On distingue la *collation libre*, & la *collation forcée*. La collation libre se fait, lorsque celui qui a droit de conférer le bénéfice, le donne à quelque sujet, de son propre mouvement. La collation forcée a lieu, lorsque le collateur est forcé de donner le bénéfice à un gradué, un indultaire, ou à un sujet présenté par un patron. Lorsque la collation est libre, le collateur est obligé de conférer dans l'espace de six mois ; mais lorsqu'elle est forcée, celui qui demande le bénéfice en vertu de ses grades, d'un indult, &c. peut s'en faire donner les provisions, même après les six mois, pourvu que, dans le courant des six mois, il en ait fait la requisition.

Lorsque le collateur est sous les censures ecclésiastiques, lorsqu'il a le cerveau dérangé, lorsqu'il fait quelque réserve sur les fruits du bénéfice ; dans tous ces cas, la collation est nulle & invalide. Un collateur ne peut se conférer à lui-même un bénéfice, ni conférer à une même personne deux bénéfices dépendant l'un de l'autre.

Pour ce qui regarde les formalités dont l'acte de collation doit être revêtu, c'est un article qui appartient plus à la jurisprudence qu'à la religion.

Collation se dit aussi du leger repas de fruits que font les Chrétiens le soir des jours de jeûne. Ceux qui pourroient croire que ce mot est étranger à cet ouvrage, n'en jugeront pas de même, lorsqu'ils en sçauront l'étymologie. Autrefois, comme nous l'avons fait observer à l'article CARÊME, on ne prenoit de nourriture qu'une fois le jour, après le coucher du soleil. On avança ce repas insensiblement. Dans les monasteres, les religieux alloient, le soir, à des conférences sur les écrits des saints peres, & ces conférences s'appelloient *collations*, du mot latin *collationes*. Au sortir de cet exercice, on leur accordoit, les jours de jeûne, une petite mesure de vin, & l'on nommoit aussi *collation* ce leger rafraîchissement. Il signifia depuis le souper frugal, qu'on permit à tous les Chrétiens; & ce mot aujourd'hui s'entend encore de tout repas, même abondant, d'où les viandes sont bannies.

COLLECTE : on donne ce nom à toutes les oraisons que le prêtre récite pendant la Messe, & qui commencent par cette invitation qu'il fait au peuple, *Oremus*. „ Prions. " Il est censé recueillir, dans ce moment, les vœux de tous les fideles, pour les présenter avec les siens à l'Etre suprême. Cependant l'oraison que le prêtre dit immédiatement avant l'épître, a retenu plus particulierement le nom de *collecte*.

On appelloit autrefois *collecte* l'assemblée des Chrétiens réunis pour la célébration du saint Sacrifice. On faisoit, dans la primitive église, une quête pour les pauvres & pour le clergé, qui s'appelloit aussi *collecte*.

COLLEGE : (*sacré*) c'est le nom qu'on donne au corps des cardinaux. On distingue, dans le collége des cardinaux, trois ordres différents; les cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres, & les cardinaux-diacres.

Collége des augures : les Romains donnoient ce nom à l'assemblée de ceux qui exerçoient l'art de la divination.

COLLOQUE : ce nom fut donné à la fameuse

conférence de Poiſſy, dont le but étoit de réunir les Calviniſtes avec l'Egliſe Catholique, mais qui, en effet, ne ſervit qu'à fomenter la diviſion des deux partis. Elle ſe tint daus le village de Poiſſy, en 1561, & fut honorée de la préſence du roi, de la reine, & de la famille royale. Les Calviniſtes avoient choiſi, pour défendre leur cauſe, les plus éloquents d'entre leurs miniſtres, à la tête deſquels étoit le fameux Théodore de Beze. Le parti des Catholiques avoit pour défenſeurs les cardinaux de Lorraine & de Tournon, Claude Dépenſe, docteur célébre, & Lainez, général des Jéſuites. Les Calviniſtes furent réfutés ſans être convaincus; effet ordinaire des diſputes de Religion.

Les Proteſtants appellent auſſi *colloque* une de leurs aſſemblées, dans leſquelles ils déliberent ſur les affaires de leur ſecte.

COLLUTHE, hérétique. Dans le temps que le fameux Arius débitoit ſa doctrine dans l'Orient, un ſimple curé de la ville d'Alexandrie, jaloux de voir un homme tel qu'Arius, qui n'étoit pas d'un rang au-deſſus de lui, ſe rendre ſi célébre par ſes nouvelles opinions, voulut auſſi ſe diſtinguer de la foule, & faire parler de lui. Dans cette vue, il commença de rompre avec éclat & ſcandale avec ſon évéque, alléguant, pour cauſe de cette ſéparation, que le prélat ne combattoit pas avec aſſez de vigueur l'héréſie d'Arius. Il prit enſuite le titre d'Evéque; &, dans l'eſpérance de devenir chef de ſecte, il commença d'enſeigner publiquement qu'il répugnoit à la bonté de Dieu de produire le mal, & qu'il falloit néceſſairement attribuer à un autre principe tout ce qu'il y avoit de mauvais dans le monde. Cette opinion n'étoit pas nouvelle; & d'ailleurs le génie borné de Colluthe n'étoit pas propre à lui attirer beaucoup de partiſans. Son héréſie ayant été condamnée dans le concile d'Alexandrie, fut éteinte auſſi-tôt; & ſon auteur, honteuſement dépouillé du titre d'Evéque, qu'il s'étoit arrogé, tomba dans l'opprobre & dans l'oubli.

COLLUTHIENS : ſectateurs des opinions de Colluthe.

Pour ce qui regarde les fo · · · ·es ainsi nom·
collation doit être revêtu, c' · · · vierge des r
tient plus à la jurisprudence · · · ·s qu'il é·
Collation se dit aussi du · · · des hor
les Chrétiens le soir des j · · · des r
roient croire que ce r · · · onie
n'en jugeront pas de r · · ·
mologie. Autrefois, · · ·
à l'article CARÊ · · ·
qu'une fois le jour · · ·
ce repas insensib · · · anc
gieux alloient · · · ·es, & ·
des saints pe · · · oient jamais e·
lations, di · · ·
cice, on · · · ·ns & légumes cuits, que l'o·
tite mes · · · Gréque, en l'honneur des saints,
leger r · · · ·orts : on en fait la distribution aux fide-
qu'o · · · ·mier samedi du carême. L'empereur Julien
d'h · · · ·t ayant fait souiller par le sang des victimes
d' · · · ·us les vivres que l'on débitoit à Constantinople, afin de forcer les Chrétiens à manger quelque chose qui eût touché aux victimes immolées aux dieux, le patriarche Eudoxe leur conseilla de ne se nourrir que de légumes & de grains cuits. C'est en mémoire de cet événement que l'on distribue des colybes aux fideles. Dans l'oraison que l'on récite pour la bénédiction de ces colybes, on prie Dieu de bénir ceux qui en mangeront, parce qu'ils sont offerts à sa gloire, en l'honneur d'un tel saint, & en mémoire des Fideles trépassés. Ceux qui desireroient un plus grand éclaircissement sur cet article, peuvent consulter le Traité de Gabriel de Philadelphie sur les Colybes.

COLYVA : offrande que les Chrétiens Grecs ont coûtume d'envoyer à l'église, neuf jours après les obséques d'un mort : le voyageur Tournefort va nous expliquer la nature & les cérémonies du colyva. „ Les „ Grecs, dit-il, appellent *colyva* un grand bassin de „ froment bouilli, en grain, garni d'amandes pelées, „ de raisins secs, de grenades, de sésame, & bordé „ de basilic, ou de quelques autres plantes odorifé„ rantes. Le milieu du bassin s'éleve en pain de sucre,

COLLYRIDIENS : hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils offroient à la sainte Vierge des gâteaux appellés en grec *collyrides*. Persuadés qu'il étoit plus décent d'employer des femmes que des hommes pour le culte de Marie, ils avoient établi des prêtresses qui étoient chargées de toutes les cérémonies du culte de la sainte Vierge, & particulierement d'offrir les gâteaux dont on vient de parler. Les Collyridiens furent condamnés par S. Epiphane, comme renouvellant les pratiques de l'idolâtrie par leurs offrandes de gâteaux. Il s'éleva aussi contre leurs prêtresses, & soutint que les fonctions sacerdotales ne devoient jamais être confiées à des femmes.

COLYBES : grains & légumes cuits, que l'on offre, dans l'église Gréque, en l'honneur des saints, & pour les morts : on en fait la distribution aux fideles, le premier samedi du carême. L'empereur Julien l'Apostat ayant fait souiller par le sang des victimes tous les vivres que l'on débitoit à Constantinople, afin de forcer les Chrétiens à manger quelque chose qui eût touché aux victimes immolées aux dieux, le patriarche Eudoxe leur conseilla de ne se nourrir que de légumes & de grains cuits. C'est en mémoire de cet événement que l'on distribue des colybes aux fideles. Dans l'oraison que l'on récite pour la bénédiction de ces colybes, on prie Dieu de bénir ceux qui en mangeront, parce qu'ils sont offerts à sa gloire, en l'honneur d'un tel saint, & en mémoire des Fideles trépassés. Ceux qui desireroient un plus grand éclaircissement sur cet article, peuvent consulter le Traité de Gabriel de Philadelphie sur les Colybes.

COLYVA : offrande que les Chrétiens Grecs ont coûtume d'envoyer à l'église, neuf jours après les obséques d'un mort : le voyageur Tournefort va nous expliquer la nature & les cérémonies du colyva. „ Les „ Grecs, dit-il, appellent *colyva* un grand bassin de „ froment bouilli, en grain, garni d'amandes pelées, „ de raisins secs, de grenades, de sésame, & bordé „ de basilic, ou de quelques autres plantes odorifé„ rantes. Le milieu du bassin s'éleve en pain de sucre,

„ surmonté d'un bouquet de fleurs artificielles, que „ l'on fait venir de Venise ; & l'on range en croix „ de Malte, sur les bords du bassin, quelques mor- „ ceaux de sucre ou de confitures séches : voilà ce „ que les Grecs appellent *l'offrande du colyva*, établie „ parmi eux pour faire souvenir les fideles de la ré- „ surrection des morts, suivant ces paroles de Jesus- „ Christ ; en S. Jean.... *Si le grain de froment ne „ meurt après qu'on l'a jetté en terre, il demeure „ seul ; mais quand il est mort, il produit beaucoup „ de fruits*... Le fossoyeur porte sur sa tête le bassin „ du colyva, précédé d'une personne qui tient deux „ gros flambeaux de bois doré, garnis par étages de „ rubans fort larges, bordés d'une dentelle de fil de „ demi-pied de hauteur. Ce fossoyeur est suivi de trois „ personnes : l'une porte deux grandes bouteilles de „ vin ; l'autre, deux paniers de fruits ; la troisieme, „ un tapis de Turquie, que l'on étend sur le tombeau „ du mort, pour y servir la collation & le colyva.

„ Le papas dit l'office des morts, pendant que l'on „ porte cette offrande à l'église. Il prend ensuite sa „ bonne part du régal. On donne à boire aux honnêtes „ gens ; & les restes sont distribués aux pauvres. Quand „ l'offrande part du logis, les pleureuses recommencent „ tout comme au jour de l'enterrement ; les parents, „ les amis, les voisins font les mêmes grimaces. Pour „ tant de larmes, on ne donne à chaque pleureuse que „ cinq pains ; quatre pots de vin, la moitié d'un fro- „ mage, un quartier de mouton, & quinze sols en „ argent."

COMÉTES. Les Indiens de Cumane & de Paria, dans l'Amérique méridionale, sont saisis de crainte lorsqu'ils apperçoivent une cométe : ils regardent ce météore comme un présage assuré des plus grands malheurs. Pour l'écarter, ils ont recours à des conjurations, & à des enchantements, qu'ils accompagnent du son d'une espece de tambour, & de hurlements affreux.

COMMANDEMENTS DE DIEU. *Voyez* DÉCALOGUE.

Commandements de l'Eglise : 1. Ils sont au nombre

de ſix, & ordonnent à tous les fideles, I. l'obſervation du dimanche; II. la ſanctification des fêtes; III. la confeſſion annuelle; IV. la communion paſchale; V. le jeûne des quatre-temps, des vigiles, & du carême; VI. l'abſtinence du vendredi & du ſamedi.

Quoique ces commandements ne puiſſent être violés ſans péché, cependant ils ne ſont pas d'une néceſſité ſi abſolue que les commandements de Dieu. Il y a des raiſons pour leſquelles l'Egliſe en diſpenſe; au lieu qu'elle ne peut diſpenſer de l'obſervation d'aucun des commandements de Dieu, pour quelque raiſon que ce ſoit.

2. Selon M. de la Loubere, les Siamois ont cinq commandements, qui renferment toute leur religion. Le premier leur défend de détruire quelque choſe que ce ſoit qui ait vie. Dans ce précepte ſont compris non-ſeulement les hommes, les bêtes, & tout être vivant, mais encore les plantes qui paroiſſent, en effet, avoir une eſpece de vie, auxquelles même les Siamois attribuent une ame. Par une conſéquence éloignée, le même commandement s'applique auſſi aux ſemences, qui ne ſont que le germe, ou plutôt l'envelope de la plante. Ainſi, pour remplir à la rigueur ce précepte dans toute ſon étendue, il faudroit borner aux fruits toute ſa nourriture. Un fruit peut être, en effet, détaché de ſon arbre ou de ſa plante, ſans que l'un ou l'autre reçoive aucun dommage; mais il faut encore obſerver de ne pas manger le pépin ou le noyau qui ſe trouvent dans le fruit, & qui ſont des ſemences. Il eſt auſſi néceſſaire que le fruit qu'on mange ſoit mûr, & qu'il ait le pépin ou noyau bien formé; ſans quoi l'on détruit, dans ſa naiſſance, une ſemence utile; ce qui eſt directement contraire à la loi. Si les Siamois accompliſſoient à la lettre ce commandement, ils vivroient dans une gêne continuelle. Sans parler de ce grand nombre d'aliments que produit la nature pour les beſoins de l'homme, & qu'ils ſeroient obligés de ſe refuſer, quelle contrainte de ne pouvoir ni cueillir une fleur dans la campagne, ni caſſer une branche d'arbre, ſans commettre une eſpece d'homicide! Mais

les Siamois ne font pas fi fcrupuleux dans la pratique : ils laiffent à leurs Moines ou Talapoins l'étroite obfervance de la loi, parce qu'ils font payés pour l'obferver. Ils trouvent d'ailleurs différents prétextes pour l'éluder. Ils vont à la pêche fans fcrupule ; &, fi on leur repréfente que la loi ne permet pas de tuer les poiffons, ils répondent fubtilement qu'ils ne tuent pas les poiffons ; qu'ils ne font feulement que les tranfporter d'un élément à un autre. Lorfqu'ils font en guerre, ils n'épargnent pas plus leurs ennemis que les autres peuples, & ne croient pas avoir violé le précepte, parce qu'ils ne tirent fur aucun ennemi en particulier, & qu'ils n'ont pas une intention de tuer tel ou tel, quoiqu'en général ils cherchent à tuer quelqu'un. S'ils s'abftiennent de tuer les bêtes, ils fe permettent de manger la chair de celles qui ont été tuées par d'autres, " parce „ que, difent-ils, la deftruction eft déja faite ; nous „ ne tuons rien en mangeant la chair d'une bête que „ nous n'avons pas tuée."

Le précepte de ne rien tuer défend auffi de faire aucune bleffure ou incifion d'où le fang découle. L'on objecte quelquefois aux docteurs Siamois, que, felon leurs idées fur la tranfmigration des ames, le meurtre devroit être quelquefois regardé comme un fervice rendu à une ame, puifqu'il la délivre d'un corps où fouvent elle eft malheureufe : ils répondent „ que c'eft „ toujours une injure pour une ame de la chaffer par „ force du lieu qu'elle habite, & qu'en cela même, „ on ne lui procure aucun avantage, puifqu'elle ren- „ tre dans un corps de la même efpece, & fe retrouve „ dans le même état où elle étoit, jufqu'à ce qu'elle „ ait achevé fon temps."

Le fecond précepte défend de rien dérober. Le troifieme interdit toute forte d'impureté ; ce que les Talapoins appliquent non-feulement à la fornication & à l'adultere, mais encore au mariage, qui, felon leurs principes, eft un état de péché. Le quatrieme commandement enjoint de ne point mentir ; & le cinquieme, de ne boire aucune liqueur qui puiffe troubler la raifon ; & tout Siamois qui boit du vin, ou quelqu'autre li-

queur, pèche contre cette loi, quand même il ne s'enyvreroit pas. A ces commandements on en ajoûte trois autres, qui ordonnent d'adorer Dieu, sa parole, & ceux qui imitent ses vertus; de jeûner les jours de fête, & d'interrompre, ces jours-là, les travaux ordinaires.

3. Les Talapoins de Laos enseignent au peuple les mêmes préceptes que ceux de Siam. Ils vendent aux riches des dispenses qui les exemptent de la loi; mais le temps de ces dispenses est limité, & il en faut une pour chaque précepte. Par ce moyen, ils en retirent des sommes très-considérables. Ces dispenses sont écrites sur des feuilles de palmier, avec un poinçon de fer; & il n'y a que les Talapoins eux-mêmes auxquels il soit possible d'en déchiffrer les caracteres.

COMMANDERIE : on appelle ainsi les bénéfices ou revenus appartenants aux ordres militaires & religieux, tels que celui de Malte, & aux ordres simplement militaires, tels que celui du Saint-Esprit.

COMMANDEUR : chevalier d'un ordre religieux & militaire, pourvu d'une commanderie.

Le grand commandeur de Malte possede la premiere dignité de l'ordre, après celle du grand-maître. Il doit être de la langue de Provence, & est obligé de résider à Malte, dans le couvent.

COMMÉMORATION, *ou plus communément* COMMÉMORAISON : mémoire que l'Eglise fait d'un saint, d'une sainte, ou de la férie. Lorsqu'ils tombent le jour d'une fête double, cette commémoraison consiste dans une antienne, un verset, & une oraison, que l'on dit à vêpres & à laudes.

Commémoration des Fideles trépassés : fête instituée par l'Eglise pour le soulagement des ames détenues en purgatoire, & que l'on célébre le 2 de Novembre.

Commémoration des morts. Les Arméniens de Julfa ont coûtume de pratiquer la cérémonie que nous allons décrire, le 26 du mois d'Août, jour qui, dans leur calendrier, est destiné à célébrer la fête de la Croix. Long-temps avant le lever du soleil, les femmes se rendent au lieu de la sépulture des Chrétiens. Elles allument du feu

auprès des tombeaux de leurs parents & de leurs amis, avec du bois & du charbon qu'elles ont apportés exprès: elles mettent aussi sur ces tombes des cierges allumés; les plus riches mettent quelquefois cinq ou six cierges sur chaque tombe. C'est à la lueur de tous ces cierges que ces femmes éplorées font leurs lamentations, & donnent les marques de la plus grande douleur, tantôt se jettant à corps perdu sur les tombeaux, tantôt s'arrachant les cheveux, & se frapant la poitrine. Elles ont soin de jetter, de temps en temps, dans le feu, des poignées d'encens; ce qui remplit le cimetiere d'une épaisse fumée qui contribue encore à rendre cette cérémonie plus lugubre. „ A voir ces tombeaux d'un peu loin, „ dit Corneille le Brun, ils ressemblent aux ruines d'une „ ville détruite par les flammes, entre lesquelles les „ personnes qui se sont sauvées, viennent chercher „ avec de la lumiere, pendant les ténébres de la nuit, „ leurs parents & leurs amis, & les débris de leurs „ biens, en se plaignant de leur triste sort. Bien que les „ maris restent à la maison pendant que leurs femmes „ sont occupées à cette solemnité, on ne laisse pas que „ d'y en voir quelques-uns, & des prêtres qui font des „ prieres pour ceux qui les paient. "

COMMENDATAIRE; c'étoit autrefois un œconome chargé de gouverner un bénéfice vacant, jusqu'à ce qu'on l'eût pourvu d'un titulaire. C'est aujourd'hui un ecclésiastique séculier, auquel le pape accorde la jouissance des revenus d'une abbaye ou d'un prieuré, sa vie durant, sans autre charge que celle de dire son bréviaire, & de faire les réparations. *Voyez* ABBÉ, PRIEUR.

COMMENDE (*la*) n'étoit, dans l'origine, que la garde & l'administration d'un benéfice vacant, confiée à quelqu'un jusqu'à ce qu'il y eût un titulaire. Il fut même défendu de laisser les bénéfices en commende plus de six mois; mais les papes, auteurs de cette loi, furent les premiers à la violer; & dès l'an 1350, ils commencerent à donner des commendes à vie. Enfin, par la suite des temps, & par les abus qu'elle amene, les commendes sont devenues de véritables titres de bénéfices, qui ne différent des

„ notre Seigneur; & plusieurs diacres donnoient le ca-
„ lice. Pour éviter la confusion, les prêtres & les dia-
„ cres alloient porter la Communion par les rangs....
„ ensorte que chacun demeuroit à sa place. Les hom-
„ mes recevoient le Corps de Jesus-Christ dans leurs
„ mains; & les femmes dans des linges destinés à cet
„ usage. On donnoit aux petits enfants les particules
„ qui restoient de l'Eucharistie..... Pendant la Com-
„ munion, on chantoit un pseaume, dont il n'est resté
„ que l'antienne, (qui a conservé le nom de *Commu-*
„ *nion.*) Dès le quatrieme siécle, la Communion n'é-
„ toit plus si fréquente qu'auparavant; & S. Chrysos-
„ tome se plaint que plusieurs assistoient aux saints mys-
„ teres sans communier, & que plusieurs ne commu-
„ nioient qu'à l'occasion des fêtes. Il marque qu'il y
„ en avoit qui ne communioient qu'une ou deux fois
„ l'année." On fut obligé de faire une loi qui obli-
geoit les Chrétiens à communier aux trois grandes fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte; sur quoi l'on peut remarquer, en passant, que la plûpart des loix de l'Eglise, sont des fruits du relâchement des fideles. La négligence & la tiédeur des Chrétiens augmentant de jour en jour, le concile de Latran ordonna de communier, une fois l'année, dans le temps de Pâques, chacun dans sa paroisse, & excommunia ceux qui violeroient cette loi.

Communion sous les deux especes : (la) c'est-à-dire avec le pain & le vin, étoit autrefois en usage dans la primitive Eglise. Il n'y avoit que les enfants & les malades que l'on communioit sous une seule espece; les malades, sous celle du pain; les enfants, sous celle du vin. Cependant, lorsqu'ils approchoient de l'âge de raison, on commençoit à leur donner l'espece du pain, au lieu de celle du vin. Pour ce qui regarde les autres fideles, on leur portoit le calice de rang en rang, & ils en buvoient une partie; ce qui n'empêchoit pas que, dans plusieurs occasions, ils ne communiassent sous une seule espece; car la Communion sous les deux especes ne fut jamais une loi. Celui qui ne reçoit que le pain, reçoit J. C. tout entier, comme celui

qui reçoit le pain & le vin. C'étoit ſeulement un uſage que l'Egliſe a pu abolir, lorſqu'elle a trouvé qu'il en naiſſoit des inconvévients. Pluſieurs raiſons contribuerent à l'aboliſſement du calice, ſans que l'Egliſe en fît aucune défenſe : la difficulté d'avoir du vin, dans certaines provinces ; l'averſion que pluſieurs perſonnes avoient pour le vin, dont elles ne pouvoient même ſouffrir l'odeur ; le danger de répandre à terre le ſang de Jeſus-Chriſt, en préſentant le calice. On voulut, en quelques endroits, éviter ce dernier inconvénient, en trempant l'eſpece du pain dans celle du vin, & donnant ainſi l'une & l'autre à la fois ; mais cet uſage ne fut pas approuvé. Dans le douzieme ſiécle, l'uſage de ne communier que ſous une ſeule eſpece étoit preſque univerſel ; & cependant l'Egliſe n'avoit encore fait aucune ordonnance ſur une choſe qui, dans le fonds, étoit indifférente ; & jamais elle n'en eût fait, ſi Pierre de Dreſde & Jean Hus n'euſſent excité des troubles en Bohême, en ſoutenant que l'uſage du calice étoit abſolument néceſſaire. Ce fut l'erreur de Jean Hus, & non la communion ſous les deux eſpeces, que le concile de Conſtance condamna, en 1414, lorſqu'il ordonna que les ſimples fideles ne communieroient plus à l'avenir que ſous une ſeule eſpece ; ordonnance qui depuis a été confirmée par le concile de Trente. Cependant l'Egliſe, eu égard à certaines circonſtances, jugea à propos d'accorder, pour quelque temps, l'uſage du calice en quelques lieux d'Allemagne, à condition que ceux qui le recevroient déclareroient, en communiant, qu'ils croyoient que, ſous une eſpece, on recevoit autant que ſous toutes les deux ; mais cette condition fut mal obſervée ; & l'expérience fit voir qu'il falloit abſolument s'en tenir au décret du concile de Conſtance. La Communion ſous les deux eſpeces a depuis été réſervée pour les ſeuls prêtres, lorſqu'ils célébrent la Meſſe. Cependant il y a encore aujourd'hui des égliſes, où d'autres que les prêtres communient ſous les deux eſpeces, en certains jours & en certaines cérémonies ; c'eſt un reſte de l'ancien uſage. A Rome, le diacre & le ſous-diacre, qui ſer-

vent à l'autel à la Messe papale, communient sous les deux especes. La même chose se fait à l'abbaye de Cluny, & à celle de S. Denis en France, par les diacres & par les sous-diacres qui servent à l'autel, les fêtes & les dimanches; par tous les religieux de Cluny, le jour de l'ouverture du chapitre général de leur ordre; par les rois de France, le jour de leur sacre.

L'Eglise Gréque a retenu l'usage de la Communion sous les deux especes; mais c'est avec une cuiller que l'on administre l'espece du vin. Autrefois on se servoit, en Occident, d'un chalumeau pour la même chose; & l'on s'en sert encore aujourd'hui à Rome, pour la Messe papale.

Quant à la communion sous les deux especes en usage dans l'Eglise Gréque, le chevalier Ricaut prétend que le prêtre donne dans une même cuiller le pain & le vin consacrés. Le même auteur rapporte que ceux qui doivent communier demandent auparavant pardon à toute l'assemblée. Si quelqu'un témoigne avoir quelque grief contre le communiant, celui-ci lui dit: „ Pardonnez-nous, frere, nous avons péché par nos „ discours & par nos actions!" L'autre lui répond: „ Dieu vous pardonne!" Alors celui qui doit communier, délivré de ce fardeau, s'avance à la porte du sanctuaire, & s'y tient debout. Le prêtre, selon Tournefort, lui met le rituel sur la tête, & récite les prieres pour le pardon des péchés, tandis que le communiant dit tout bas: „ Je crois, Seigneur, & je „ confesse que vous êtes véritablement le Fils du Dieu „ vivant, qui êtes venu au monde pour sauver les „ pécheurs dont je suis le plus grand." Le prêtre lui administre ensuite la communion, en le nommant par son nom, & en lui disant: „ Un tel, serviteur de „ Dieu, recevez le Corps sacré & le précieux Sang, &c."

Communion laïque : pénitence imposée à un prêtre, par laquelle on lui interdit la célébration des saints mysteres, & on le réduit à ne pouvoir communier, comme les laïques, que sous une seule espece.

Communion étrangere : peine canonique, différente

de la dépofition & de l'excommunication, que l'on impofoit autrefois aux prélats & aux autres eccléfiaftiques, & par laquelle le coupable étoit fufpendu de fes fonctions, & perdoit le rang qu'il tenoit parmi ceux de fon ordre, dont il devenoit le dernier.

COMPACT : accord fait entre les cardinaux avant l'élection de Paul IV, & que ce pape confirma depuis, en 1555, par une Bulle nommée *bulle de compact.* Les principaux articles de cet accord font, 1. qu'on ne fera point de nouvelle promotion, jufqu'à ce que le nombre des cardinaux foit réduit à quarante; qu'on ne pourra point élever au cardinalat, dans le même temps, les deux freres, ni l'oncle & le neveu; 2. qu'il fera libre aux cardinaux de donner ou de léguer leurs biens à qui ils jugeront à propos; que s'ils meurent fans faire de teftaments, leurs biens pafferont à leurs légitimes héritiers, & non pas à la chambre apoftolique; 3. qu'on donnera des penfions aux pauvres cardinaux, jufqu'à la valeur de fix mille ducats par an; 4. que, dans toute l'étendue de l'Etat eccléfiaftique, on ne pourra exiger des cardinaux ni décimes ni gabelles; 5. qu'ils auront toute liberté de conférer les bénéfices dont ils feront collateurs. Ce dernier article a quelques exceptions.

Compact de l'alternative : accord paffé entre le pape Martin V, & Charles VI, roi de France, pour établir en ce royaume la collation alternative des bénéfices, entre le pape & les évêques, c'eft-à-dire que, fi un bénéfice vaque en Janvier, le pape le confere : s'il vaque en Février, c'eft à l'évêque à le conférer, & ainfi alternativement.

Compact Breton : convention paffée entre le pape & les collateurs ordinaires des bénéfices de la Province de Bretagne, par laquelle il eft réglé que le pape aura droit de conférer les bénéfices de cette province, pendant huit mois de l'année : il ne refte pour les collateurs que quatre mois, qui font Mars, Juin, Septembre & Décembre. Les évêques ne font pas compris dans ce réglement.

COMPITALES : fêtes que les Romains célébroient autrefois en l'honneur des Dieux Lares. Elles

furent ainsi nommées, parce qu'on les célébroit dans les carrefours. Les esclaves & les affranchis en étoient les prêtres. On croit qu'elles furent instituées par Servius Tullius, sixieme roi de Rome, & que, sous son regne & sous celui de Tarquin, on sacrifioit des enfants dans ces fêtes sanguinaires; mais une coûtume si barbare fut abolie avec la royauté.

COMPROMIS: maniere d'élire le pape, qui s'emploie en certains cas. Les cardinaux, ne pouvant convenir d'un sujet, donnent pouvoir à quelques-uns de leurs collégues, d'une vertu & d'une probité reconnues, de nommer un pape tel qu'ils le jugeront à propos, & s'engagent de ratifier leur choix. Cette élection par compromis est fort rare.

COMPUT: supputation qui sert à régler le calendrier ecclésiastique, & à déterminer le temps précis auquel on doit célébrer la Pâque.

COMUS: dieu du paganisme, qu'on prétendoit être le fils du Sommeil & de la Nuit. Il présidoit à la joie, aux festins, aux danses nocturnes, & à tous les désordres de la débauche & de l'yvrognerie. On le représentoit sous la figure d'un jeune homme frais & vermeil, couronné de roses, tenant d'une main une coupe, & de l'autre un flambeau.

CONCEPTION IMMACULÉE: (*la*) fête instituée en l'honneur de la sainte Vierge, que l'Eglise Catholique croit avoir été conçue sans le péché originel. Cette fête, dont la célébration est fixée au 8 de Décembre, existoit depuis long-temps dans l'Eglise Gréque; lorsque le pape Sixte IV l'établit dans l'Eglise Latine, au quinzieme siecle.

CONCILE. Le concile général est une assemblée des principaux chefs de l'Eglise universelle, qui représente le corps entier. Tous les royaumes Chrétiens y envoient leurs députés. L'endroit, où le concile est assemblé, doit être parfaitement libre. Le but de cette assemblée est de réformer les erreurs qui se seroient glissées dans la doctrine, & les abus introduits dans la discipline. C'est à elle qu'il appartient de juger les prélats & le pape lui-même; de censurer leur conduite, lorsqu'elle

qu'elle est irréguliere, & même de les déposer, lorsqu'ils sont indignes des places qu'ils occupent. On a plusieurs exemples de papes déposés par les conciles. C'est principalement au pape qu'il appartient de convoquer le concile; ce qui n'a pas empêché que plusieurs empereurs n'aient usé de ce droit. On distingue, dans un concile, les peres du concile, qui sont les prélats & les chefs des églises particulieres, les théologiens, dont la science est toujours d'un grand secours pour des prélats qui ont bien d'autres soins que de feuilleter des livres; les ambassadeurs des princes Chrétiens, qui viennent au concile pour représenter leurs nations. Nous rapporterons quelques particularités sur le concile de Trente, le dernier concile général qui se soit tenu. On lut & l'on enregistra, dans la premiere session, les bulles que le pape Paul III avoit données pour la convocation & pour l'ouverture du concile. Le jour que le concile s'ouvrit, les légats & les évêques se rendirent, en habits de cérémonie, à l'église cathédrale de Trente, accompagnés de leurs théologiens & du clergé de la ville. Après la Messe du Saint-Esprit, qui fut chantée par le premier légat, les légats haranguerent l'assemblée au nom du pape; exposerent les motifs pour lesquels le concile avoit été convoqué, & exhorterent les peres du concile à n'écouter que la voix de l'Esprit saint. Ce discours fut suivi de plusieurs prieres pour implorer les lumieres d'en-haut; après quoi, le président, ayant demandé aux peres du concile s'il leur plaisoit d'ordonner que le saint concile général de Trente fût commencé à la gloire de Dieu, les peres répondirent chacun par ordre: *Placet*. L'acte fut dressé de leur consentement, par les Notaires: on chanta ensuite le *Te Deum*; & ce fut ainsi que fut terminée la premiere session. Les légats, précédés de la croix, & accompagnés des peres du concile, se retirerent chez eux. Les mêmes cérémonies, à-peu-près, furent observées dans les autres sessions.

Lorsque le pape assiste au concile, c'est ordinairement lui qui chante la Messe du Saint-Esprit, après laquelle tous les peres du concile, revêtus de leurs orne-

ments pontificaux, le faluent refpectueufement. Le pontife fait un difcours à l'affemblée, & monte enfuite fur fon thrône qui eft placé au fond de la fale. Alors les cardinaux lui mettent les fandales aux pieds. Aux deux côtés du thrône du pape, on a foin de mettre deux fiéges pour les diacres affiftants. S'il arrive que l'empereur foit préfent au concile, on lui dreffe un fiége à la droite du pape ; mais il eft dit, dans le cérémonial Romain, que ce fiége „ ne doit pas être plus élevé „ que le marche-pied du pape. " Si quelques autres Souverains fe trouvent en perfonne au concile, ils y occupent une place qui n'eft guére plus honorable que celle des fimples cardinaux. Il y a toujours un autel dans le lieu où le concile eft affemblé : fous la table de cet autel, font renfermées les reliques de quelque Saint. Le cérémonial Romain nous apprend dans quel ordre les peres du concile donnent leur voix ;

1. Le pape, comme chef de l'Eglife,
2. Le collége des Cardinaux,
3. Les Patriarches,
4. Les Primats,
5. Les Archevêques,
6. Les Evêques,
7. Les Abbés,
8. Les Généraux d'Ordres religieux.

On diftingue le *concile œcuménique*, le *concile national* & le *concile provincial*. Le concile œcuménique eft l'affemblée de l'Eglife univerfelle : il eft ainfi appellé d'un mot grec, qui fignifie *toute la terre habitée*. C'eft le feul qui s'appelle proprement *concile* ; les autres ne font que des fynodes.

On a quelquefois traité, dans ces graves affemblées, des queftions peu dignes de la majefté d'un concile. „ Dans le concile de Mâcon, dit M. de Saint-Foix, „ un évêque ayant foutenu qu'on ne pouvoit ni qu'on „ ne devoit qualifier les femmes de Créatures humaines, la queftion fut agitée, pendant plufieurs féances. On difputa vivement : les avis fembloient partagés ; mais enfin les partifans du beau fexe l'emporterent. On décida, on prononça folemnellement qu'il

„ faiſoit partie du genre humain; & je crois que l'on „ doit ſe ſoumettre à cette déciſion, quoique ce concile „ ne ſoit pas œcuménique."

CONCILIABULE: aſſemblée illégitime, confuſe & tumultuaire de prélats hérétiques ou ſchiſmatiques, & qui s'arroge fauſſement le nom & l'autorité de concile.

CONCLAVE: on appelle ainſi l'endroit où les cardinaux ſe renferment pour élire un pape. Quoiqu'il leur ſoit libre de choiſir le lieu du conclave, l'uſage eſt cependant qu'il ſe tienne toujours dans le palais de S. Pierre du Vatican. C'eſt en effet l'endroit le plus commode, qu'on ait pu trouver, tant à cauſe de ſa grandeur que de ſa proximité de l'égliſe de S. Pierre, où doivent ſe faire les cérémonies. La chambre apoſtolique fait donc conſtruire à ſes dépens, dans les galeries & dans la ſale du Vatican, un grand nombre de petites cellules de bois de ſapin, rangées ſur une même ligne, & ſéparées les unes des autres, par une ruelle aſſez étroite. Dans chaque cellule, il y a une eſpece de petit cabinet pour loger les conclaviſtes. Les cardinaux tirent au ſort les cellules qui ont chacune un numéro. Ils font ordinairement garnir de ſerge verte leurs cellules & les meubles qu'ils y mettent. Mais ceux qui ſont créatures du pape défunt, marquent leur deuil, en les faiſant couvrir d'une ſerge violette. Sur la porte de chaque cellule ſont placées les armes du cardinal qui l'habite. Les cardinaux entrent dans le conclave, dix jours après la mort du pape. Ils aſſiſtent auparavant à la Meſſe du Saint-Eſprit, qui ſe dit dans la chapelle Grégorienne, après laquelle un prélat les exhorte, par un diſcours latin, à élire un digne ſucceſſeur de ſaint Pierre. Ils marchent enſuite proceſſionnellement vers le lieu du conclave, eſcortés des Gardes-Suiſſes & d'une foule prodigieuſe de peuple. Pendant la marche, on chante le *Veni Creator* en muſique. Après avoir pris poſſeſſion de la cellule qui leur eſt échue par le ſort, ils s'aſſemblent dans la chapelle Pauline, bâtie par Paul III, pour entendre lire les bulles qui réglent la forme de l'élection du pape; après quoi, ils peuvent

ſ'en retourner chez eux : mais il faut qu'avant trois heures de la nuit, ils ſoient tous rentrés dans le conclave. On accorde aux ambaſſadeurs des Puiſſances le privilége de reſter, pendant vingt-quatre heures, dans le conclave. Ils profitent de ce temps pour nouer leurs intrigues, & diſpoſer toutes leurs machines. Au bout des vingt-quatre heures, tous ceux qui ne ſont pas néceſſaires au conclave, ſont obligés d'en ſortir. On ferme alors les portes ; on mure le conclave, & l'on poſte des gardes à toutes les avenues. Le cardinal-doyen & le cardinal-camerlingue vont examiner, de tous côtés, s'il n'y a point quelque ouverture ; & un protonotaire apoſtolique dreſſe l'acte de la clôture. Chaque cardinal peut garder à ſon ſervice deux conclaviſtes, un d'égliſe, & un d'épée. Les cardinaux-princes, ceux qui ſont vieux & infirmes, ont le privilége d'en avoir trois. Outre les conclaviſtes, il y a un ſacriſtain, un ſous-ſacriſtain, un ſecrétaire, un ſous-ſecrétaire, un confeſſeur qui eſt ordinairement Jéſuite, deux médecins, un chirurgien, deux barbiers, un apothicaire & leurs garçons, cinq maîtres de cérémonies, un maçon, un charpentier, ſeize domeſtiques pour faire la groſſe beſogne : tels ſont ceux qui reſtent avec les cardinaux dans le conclave. Il y a, jour & nuit, aux portes du Vatican, pluſieurs ſentinelles qui montent la garde. Les portes & les tours ont deux ſerrures, l'une en dedans, l'autre en dehors. Il y a une porte principale, que l'on n'ouvre jamais que pour laiſſer ſortir les cadinaux & les conclaviſtes, lorſqu'ils tombent malades dans le conclave : cette porte, outre ſes deux ſerrures, eſt encore fermée en dedans par un fort cadenat. Les cardinaux-chefs-d'ordres donnent leurs audiences à travers un guichet qui ne s'ouvre que pour cet uſage. Il y a auſſi des tours par où les ambaſſadeurs, les gouverneurs de Rome & du Bourg S. Pierre parlent aux cardinaux. Mais, en général, on ne parle jamais ni aux cardinaux ni aux autres perſonnes enfermées dans le conclave, qu'aux heures permiſes, à haute voix, en italien ou en latin. Les tours ſont gardés par des prélats qui ſont chargés d'examiner

les vivres & les provisions que l'on fait tenir par cette voie aux cardinaux, dans la crainte qu'il ne s'y glisse quelques billets. „ Tous les jours, dit l'auteur du Tableau de la cour de Rome, sur le midi & vers le „ soir, les officiers de chaque cardinal viennent à la „ Place de S. Pierre, dans le carrosse de Son Eminence; &, ayant mis pied à terre, ils vont deman- „ der au maître-d'hôtel du conclave le dîner de leur „ maître; ou ils le vont prendre, s'il a sa cuisine à „ part, & puis ils le portent aux tours du conclave „ en cet ordre. Premierement, marchent deux estaf- „ fiers du cardinal, portant chacun leur masse de bois „ de couleur violette, avec les armes de Son Emi- „ nence. Le valet de chambre du cardinal vient ensuite, „ portant la masse d'argent. Les gentilshommes suivent, „ deux à deux & tête nue. Après eux, paroît le „ maître d'hôtel, la serviette sur l'épaule. Il est ac- „ compagné de l'échanson & de l'écuyer tranchant. „ Les estaffiers qui les suivent, portent le boire & „ le manger du cardinal avec un lévier, où pend une „ grande chaudiere dans laquelle il y a divers pots, „ assiettes, plats... D'autres estaffiers portent de grands „ paniers où il y a des bouteilles de vin, du pain, „ du fruit, &c. En arrivant au tour, ils nomment „ leur cardinal à haute voix, afin que son valet de „ chambre, qui attend dans l'intérieur du conclave, „ s'avance, & fasse prendre ces provisions par des „ crocheteurs qui les portent à la cellule du cardinal. „ Toutes ces provisions sont visitées exactement par „ le prélat qui est de garde au dehors, avec un des „ conservateurs du peuple Romain, pour empêcher „ qu'il ne passe ni lettre ni billet. Ils peuvent même „ ouvrir les viandes, de peur de supercherie. Les „ bouteilles & les flacons doivent être de verre ou „ de crystal, sans aucune couverture, afin de voir „ ce qu'il y a dedans. Mais l'examen ne s'exécute „ pas à la rigueur, parce que toutes les précautions „ que l'on pourroit prendre n'empêcheroient pas que „ les cardinaux ne trouvassent des inventions pour en- „ tretenir des intrigues, & pour sçavoir ce qui se

„ passe. Il y en a qui, par le moyen d'une composition, sçavent tracer plusieurs lignes d'écriture sur „ la peau d'un chapon, sans que les examinateurs „ puissent s'en appercevoir; & très-souvent même les „ mets & les viandes, qu'on présente à Leurs Eminences, sont destinées à leur servir d'hiéroglyphes „ & de symboles. Après que les provisions sont entrées, „ un curseur du pape, qui assiste là en robe violette, „ & tenant la masse d'argent, ferme la porte des tours. „ Le prélat assistant observe si tout est bien fermé, „ & applique le sceau de ses armes sur la serrure. „ Les maîtres des cérémonies font la même chose en „ dedans. A l'égard des prélats, qui assistent à cette „ fonction, ils sont députés du collége."

Pendant tout le temps que les cardinaux restent dans le conclave, ils se rendent, deux fois par jour, dans la chapelle du scrutin. Un des maîtres des cérémonies leur donne le signal, en sonnant une clochette par tout le conclave. *Voyez* SCRUTIN. Dès que le pape est élu, la cellule qu'il occupoit dans le conclave, ainsi que son palais, est abandonnée au pillage de ses domestiques & du peuple.

CONCORDAT. Le Dictionnaire de Trévoux définit le concordat „ une convention qui se fait, en matiere bénéficiale, sur quelque résignation ou permutation, & généralement sur toutes les matieres ecclésiastiques contentieuses, ou obligatoires."

En 615, Clotaire II, roi de France, passa un concordat avec le clergé du royaume, par lequel il étoit arrêté que les prélats qui auroient été élus par le peuple & par le clergé, ne pourroient être consacrés, que le roi n'eût approuvé leur élection, & que ceux qui auroient été nommés par le roi, seroient consacrés sans aucune difficulté, à moins que le métropolitain n'eût de justes raisons pour s'y opposer.

On donne plus particulierement le nom de *concordat* au fameux traité qui fut conclu à Bologne, en 1516, entre le pape Léon X & le roi François I, au sujet des bénéfices consistoriaux, & qui fut substitué à la pragmatique-sanction, dont on conserva cependant plusieurs

articles dans le concordat. Ce traité contient douze articles. Dans le premier, on ôte aux chapitres des cathédrales & des couvents le droit, dont ils jouissoient auparavant, d'élire leurs évêques, abbés & prieurs. Le pape se réserve le pouvoir de conférer ces bénéfices, mais à un sujet nommé par le roi. Si les possesseurs de ces bénéfices viennent à mourir en cour de Rome, on stipule que le pape leur donnera des successeurs tels qu'il jugera à propos, & que, dans ces cas, le roi n'aura pas droit de nomination.

Le second article abroge toutes les graces expectatives, spéciales, ou générales, & les réserve pour les bénéfices qui vaqueront.

Dans le troisieme, on établit & on régle le droit des gradués sur les bénéfices vacants. *Voyez* GRADUÉS.

Dans le quatrieme, il est dit que, sur dix bénéfices qu'un collateur aura à conférer, le pape aura le droit d'en conférer un; & sur cinquante, deux. Il est aussi ordonné d'exprimer dans les provisions la juste valeur du bénéfice.

Le cinquieme article concerne les causes & les appellations. Le sixieme traite de la *paisible possession*; le septieme, des concubinaires; le huitieme, du commerce avec les excommuniés; le neuvieme, des interdits; le dixieme, de la preuve qu'on peut tirer de ce qui est énoncé dans les lettres ou bulles du pape; le onzieme supprime la clémentine *Litteris*, où il étoit dit que toutes les paroles du souverain pontife, dans les lettres apostoliques de son propre fait, étoient autant d'articles de foi; & le dernier contient les moyens propres à rendre le concordat solide & irrévocable.

Le roi eut beaucoup de peine à faire enregistrer ce traité au parlement. Cette sage compagnie y trouvoit plusieurs articles dangereux & contraires aux loix du royaume, & ne pouvoit consentir à l'abolition de la pragmatique, qu'elle regardoit comme utile & avantageuse à la France. Elle céda enfin aux ordres du roi; mais ce ne fut qu'après avoir protesté plusieurs fois contre la violence qu'on lui faisoit. Le parlement étoit si attaché à la pragmatique, que, long-temps après l'enre-

giſtrement du concordat, il n'en tint aucun compte; dans les conteſtations qui s'élevoient ſur les matieres bénéficiales, & régloit ſes arrêts ſur la pragmatique; & ce fut la raiſon pour laquelle la connoiſſance de ces cauſes fut affectée au grand conſeil, par un édit du roi, de 1527. Mais, dans la ſuite, tous les tribunaux ſe conformerent aux réglements du concordat.

Concordat germanique : traité paſſé entre l'empereur Frédéric III & le pape Nicolas V, qui contient quatre articles. Dans le premier, il eſt ſtipulé que le pape aura droit de conférer tous les bénéfices, quels qu'ils ſoient, qui vaqueront en cour de Rome. Le ſecond traite des élections qui doivent être confirmées par le pape. Dans le troiſieme, il eſt arrêté que les bénéfices collatifs ſeront conférés alternativement par le pape & par les collateurs ordinaires; de maniere que tous ceux qui vaqueront dans les mois de Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre & Novembre, ſeront conféres par le pape, & les autres par les collateurs ordinaires. De ce réglement ſont exceptées les premieres dignités des égliſes cathédrales & collégiales, qui doivent être conférées par ceux à qui il appartient de droit. Le quatrieme & dernier article regarde les annates. Lorſque quelques pays d'Allemagne ont paſſé ſous la domination de la France, les bénéfices de ces pays ont été ſoumis aux réglements du concordat françois, par les indults des ſouverains pontifes.

Concordat Vénitien : c'eſt un accord que la république de Veniſe a fait avec la cour de Rome, au ſujet de la nomination aux grands bénéfices; cet accord eſt preſque ſemblable au concordat françois.

CONCORDE : divinité particuliérement adorée chez les Romains, qui lui avoient bâti un temple au capitole. C'étoit dans ce Temple que le ſénat s'aſſembloit pour délibérer ſur les affaires les plus importantes de la république. C'étoit à la Concorde que l'on s'adreſſoit pour demander l'union dans les familles, & parmi les citoyens. Son pouvoir étoit différent de celui de la Paix, autre divinité Romaine, en ce qu'il étoit enfermé dans l'enceinte de la ville; au lieu que celui

de la Paix s'étendoit sur tout l'Empire. La Concorde étoit représentée comme une jeune fille couronnée de fleurs, tenant deux cornes d'abondance, entrelacées quelquefois avec un faisceau de verges qui, quoique très-foibles séparément, sont très-fortes réunies; symbole très-propre à marquer le pouvoir de la concorde.

CONFARCATION : maniere de contracter le mariage chez les Romains. „ Le mariage par confarcation, dit M. de la Bletterie, dans ses Remarques „ sur Tacite, étoit le plus saint & le plus auguste. Il „ exigeoit, outre la présence de dix témoins, celle du „ souverain pontife & du prêtre de Jupiter. Pendant „ le sacrifice, les deux époux mangeoient d'un pain „ fait d'une sorte de froment que les Romains appelloient *far*. La confarcation, instituée par Romulus, „ n'étoit permise qu'aux patriciens, & leur fut toujours „ réservée, depuis même que la plûpart de leurs autres „ prérogatives eurent été communiquées aux Plébéïens. „ Mais cette cérémonie, dont nous ignorons le détail, „ étoit longue, difficile, minutieuse, & pouvoit durer „ plusieurs jours.... Qu'un coup de tonnerre se fît entendre durant la cérémonie, tout demeuroit suspendu. „ Il est à croire que, s'il arrivoit quelqu'autre chose „ qui pût être de mauvais augure, c'étoit pareillement „ à recommencer. D'ailleurs les mariages cimentés par „ la confarcation étoient presque indissolubles. Si l'on „ vouloit absolument les dissoudre, on essuyoit une „ autre cérémonie, nommée *diffarcatio*, plus desagréable peut-être que la premiere. Enfin... les enfants „ sortis d'un mariage contracté (par confarcation,) „ avoient le droit exclusif de remplir certaines places „ qui les affranchissoient, eux & leurs femmes, de la „ puissance paternelle."

CONFESSEUR : prêtre qui a le pouvoir d'entendre la confession des péchés, & de les absoudre. Ce pouvoir est attaché au caractere sacerdotal; mais il est lié; & il ne peut être exercé sans l'approbation de l'évêque. Un prêtre, sans un pouvoir spécial, ne peut aussi absoudre des péchés dont l'évêque se réserve la connoissance, & qu'on appelle *cas réservés*. Les loix

divines & humaines obligent le confeſſeur à un ſecret inviolable, & l'on a puni de mort autrefois ceux qui l'ont violé.

Confeſſeur eſt auſſi le titre que donne l'Egliſe Catholique à un Chrétien qui a profeſſé hautement la foi de J. C. & qui a ſouffert pour la défendre. Pendant les perſécutions ſuſcitées contre les premiers Chrétiens, „ ceux „ qu'on ne vouloit pas faire mourir, dit M. Fleury, „ étoient, ou relégués ſimplement, ou bannis, de „ cette eſpece de banniſſement que les Romains appel- „ loient *déportation*, & qui emportoit mort civile; on „ envoyoit ces bannis, ou dans les iſles les moins ha- „ bitées, ou dans les pays barbares, aux frontieres „ de l'Empire. La relégation étoit pour les perſonnes „ de grande qualité; la déportation, pour les moindres; „ & pour ceux d'une condition encore plus baſſe, on „ les condamnoit à travailler aux ouvrages publics, „ particulierement aux mines. Ils étoient eſclaves du „ public, marqués d'ordinaire ſur le front, avec des „ fers chauds, afin de pouvoir être reconnus, s'ils s'en- „ fuyoient. Ils étoient mal nourris, mal vêtus, ſou- „ vent battus & maltraités; enfin leur condition étoit „ pour le moins auſſi miſérable que celle de nos for- „ çats de galeres. Les Chrétiens avoient grand ſoin de „ les aſſiſter, & d'adoucir leurs peines autant qu'ils „ pouvoient. Tous ceux qui mouroient en cet état pour „ la foi étoient comptés au nombre des martyrs; & „ ceux qui revenoient de leur exil ou de leur ſervi- „ tude, étoient mis au rang des confeſſeurs; car on „ donnoit ce nom à tous ceux qui avoient ſouffert quel- „ ques peines pour la foi, & généralement à tous ceux „ qui l'avoient confeſſée publiquement devant les ju- „ ges. On leur faiſoit de grands honneurs, tout le „ reſte de leur vie; & ſouvent on les élevoit aux or- „ dres pour récompenſe."

CONFESSION: ce mot ſignifie quelquefois, dans l'uſage de l'Egliſe Catholique, le témoignage que l'on rend à la foi; mais il veut dire plus particuliérement l'aveu qu'un Chrétien eſt obligé de faire de tous les péchés mortels qu'il a commis, à un prêtre approuvé

de l'évêque, afin d'en obtenir le pardon. La loi de la confeffion eft principalement fondée fur ce paffage de l'Evangile de S. Matthieu. „ Les péchés feront remis „ à ceux auxquels vous les remettrez, dit J. C. par- „ lant aux apôtres, & ils feront retenus à ceux aux- „ quels vous les retiendrez. " Les héritiers du pouvoir des apôtres ne pourroient remettre ni retenir des péchés dont ils n'auroient pas connoiffance. Il faut donc les leur confeffer, pour qu'ils puiffent exercer le droit qui leur a été accordé par J. C. La confeffion eft donc néceffaire de droit divin. L'ancienneté de cette pratique eft auffi une preuve de fa néceffité. Les premiers fideles venoient fe confeffer aux apôtres; comme nous l'apprend S. Luc dans les actes : *Multi credentium veniebant confitentes & annuntiantes actus fuos*; à la lettre : „ Plufieurs des croyants venoient confeffer & déclarer leurs actions. " Les peres de l'Eglife, Origene, Tertullien, faint Cyprien, S. Ambroife, nous font voir cette même pratique toujours en vigueur dans les fiécles fuivants. Plufieurs conciles la recommandent dans leurs canons, comme un précepte divin; & le concile de Trente, entr'autres, prononce anathême contre ceux qui foutiendroient que la confeffion eft une invention humaine.

1. L'Eglife a fixé à une fois, chaque année, l'obligation de fe confeffer, quoique les bons Chrétiens le faffent beaucoup plus fouvent. Pour que la confeffion foit légitime & valide, il faut, 1°. qu'elle foit entiere, c'eft-à-dire que le pénitent déclare exactement tous fes péchés mortels, même ceux dont il doute; &, pour cet effet, il doit auparavant faire un examen férieux de fa confcience. Les péchés oubliés, faute d'examen, rendent la confeffion nulle & facrilége. 2°. Il faut que la confeffion foit accompagnée d'un regret fincere des péchés dont on s'accufe. (*Voyez* ATTRITION & CONTRITION.) 3°. Il eft néceffaire que le prêtre auquel on fe confeffe foit approuvé par l'évêque du lieu. 4°. Il faut déclarer le nombre de fes péchés, & les circonftances qui changent l'efpece du péché, & même celles qui l'aggravent. 5°. Il faut confeffer fes péchés foi-mê-

me, & de vive voix, & non par écrit, ou par le ministere d'une tierce personne. Il n'y a d'exception que pour ceux qui sont privés de l'usage de la parole, & pour les étrangers qui n'entendent point la langue du pays. Les malades qui sont à l'extrémité, & qui ne peuvent faire la confession verbale, y suppléent par des signes, s'il leur reste encore quelque connoissance. Si un malade, qui a fait demander un confesseur, se trouve sans connoissance lorsqu'il arrive, le desir, qu'il est supposé avoir de la confession, lui en tient lieu; & le confesseur peut l'absoudre. La confession des péchés véniels n'est pas nécessaire; mais le concile de Trente la recommande comme une pratique utile & sainte.

Ce qu'il y a de plus capable d'adoucir une pratique aussi pénible & aussi humiliante que la confession, c'est le secret inviolable, sous le sceau duquel elle est confiée. Un confesseur, qui revéleroit quelque chose qu'il a apprise en confession, soit de vive voix, soit par signes, en un mot, de quelque maniere que ce soit, est condamné par les canons à la dégradation & à une prison perpétuelle. Il doit souffrir les tourments, & la mort même, plutôt que de violer ce secret; &, si on l'interroge en justice sur quelque chose qu'il sçait par la voie de la confession, il lui est permis de jurer qu'il n'en sçait rien. En un mot, il n'y a que la permission expresse du pénitent, qui puisse autoriser le confesseur à découvrir ce qu'on lui a dit dans le sacré tribunal. Les théologiens ont cependant mis en question, si le confesseur étoit obligé au secret, lorsqu'il s'agissoit de crime d'Etat; ils ont allégué des raisons pour & contre. Voici un fait: il se trouve dans les Essais de M. de Saint-Foix. „ Pierre Mathieu rapporte qu'un gentil-
„ homme de Normandie, étant allé à confesse à un
„ Cordelier, & s'étant accusé d'avoir voulu tuer Fran-
„ çois I, ce Cordelier en avertit ce prince, & que
„ ce gentilhomme, par arrêt du parlement, fut con-
„ damné à avoir la tête tranchée. " Il n'est point fait mention de peines infligées au confesseur. Le même auteur nous apprend que, Pierre de Craon, assassin du
„ connétable de Clisson, sollicita si vivement auprès

„ du roi Charles VI, que ce prince porta un édit, en „ 1396, qui ordonnoit de donner des confeſſeurs aux „ criminels condamnés à mort; conſolation qu'on leur „ avoit juſqu'alors impitoyablement refuſée. " Il n'y a pas lieu de douter que le refus de la confeſſion aux criminels ne fût très-contraire à l'eſprit de la Religion. M. de Saint-Foix penſe que c'étoit „ une barriere de „ plus contre le crime. "

2. Les Luthériens de Saxe & d'Augsbourg pratiquent la confeſſion d'une maniere qui ne différe pas beaucoup de celle des Catholiques. Ils ſoutiennent cependant que leur confeſſion n'eſt pas auriculaire, quoiqu'elle le paroiſſe. Dans pluſieurs autres pays Luthériens, un grand nombre de pénitents ſe raſſemblent autour du confeſſeur. L'un d'eux lit à voix haute un formulaire de confeſſion. Après cette lecture, le miniſtre demande aux aſſiſtants s'ils ſe reconnoiſſent coupables des péchés énoncés dans ce formulaire. Ils répondent tous : Oui. Alors le miniſtre, après les avoir exhortés à ſe repentir de leurs fautes, leur donne une abſolution générale. La confeſſion n'eſt pas tout-à-fait gratuite chez les Luthériens. Le confeſſeur, quoiqu'il n'ait pas beaucoup de peine, reçoit cependant un certain honoraire.

3. Les Juifs ne ſe confeſſent qu'à Dieu. Ils ont une formule de confeſſion, compoſée ſuivant l'ordre de l'alphabet, qu'ils appellent *viddui*. Chaque lettre renferme un péché capital, ou celui qui ſe commet le plus fréquemment. Ils récitent cette formule le lundi, le jeudi, & tous les jours de jeûne, comme auſſi dans leurs maladies, ou lorſqu'ils ſe trouvent expoſés à quelque danger. A l'article de la mort, ils font une confeſſion de tous leurs péchés, en préſence de dix témoins.

4. Dans l'Egliſe Gréque, il eſt ordonné aux prêtres de confeſſer leurs péchés, une fois chaque mois. Le commun des fideles n'eſt tenu de ſe confeſſer qu'une fois l'an. Cette confeſſion doit être faite avant que le grand Carême de Pâques ſoit ouvert. Les confeſſeurs Grecs emploient tous leurs ſoins pour délivrer leurs

pénitents de cette mauvaise honte qui les porte quelquefois à dissimuler leurs péchés. Avant la confession, ils s'entretiennent avec eux familierement; les encouragent par des marques de bonté & de tendresse; leur représentent qu'ils sont foibles & pécheurs comme eux, & qu'ils ne doivent pas rougir d'avouer à un homme les foiblesses de l'humanité. Voici la formule d'absolution dont ils se servent : „ En vertu du pouvoir que „ les apôtres ont reçu de Jesus-Christ, & de celui „ qu'ils ont remis aux évêques, & que mon évêque „ m'a accordé, présentement je vous absous, au nom „ du Pere, &c; & je vous déclare que votre por- „ tion est avec les justes."

Le voyageur Tournefort parle fort mal de la maniere dont la confession se pratique communément chez les Grecs. „ Les Papas, dit-il, qui font l'office de „ confesseurs, ne sçavent pas seulement la forme de „ l'absolution. Si un pénitent s'accuse d'avoir volé, „ ils demandent d'abord si c'est à un homme du pays „ ou à un Franc. Si le pénitent répond que c'est à „ un Franc : il n'y a point de péché, dit le Papas, „ pourvu que nous partagions le butin."

Une des principales sources des abus qui se sont introduits dans la confession, c'est que les prêtres Grecs reçoivent de l'argent pour l'administration de ce Sacrement.

5. Les prêtres Chrétiens de la Mingrélie & de la Georgie, qui sont tous réduits à la plus extrême pauvreté, vendent la confession le plus cher qu'ils peuvent; c'est la raison pour laquelle ce Sacrement est si peu fréquenté. Les prêtres eux-mêmes le négligent; & croyant, comme la plûpart des idolâtres, que l'eau qui lave le corps peut aussi purifier l'ame, ils prennent le bain comme une excellente préparation pour célébrer la Messe. Ces prêtres ignorants & imposteurs se vantent de pouvoir donner l'absolution, non-seulement de tous les péchés qu'on a commis, mais encore de tous ceux qu'on pourra commettre pendant le reste de la vie. Ils attrapent, par ce moyen, de grosses sommes d'argent de quelques gens riches, qui se font donner un acte

par écrit de cette abſolution ; & qui, munis de cette piece, péchent enſuite à leur aiſe & ſans remors. Lorſqu'ils viennent à mourir, ils font enterrer avec eux leur abſolution, comme un paſſe-port aſſuré pour le paradis. La plûpart des Chrétiens de ces pays ont un confeſſeur attitré auquel ils ne ſe confeſſent jamais; ils lui font ſeulement quelques préſents, de temps en temps.

6. La pratique de la confeſſion n'eſt pas plus réguliere dans l'Egliſe d'Arménie. Le confeſſeur, pour s'épargner la peine d'écouter un détail ennuyeux & rebutant, ſe contente de lire un catalogue de toutes ſortes de péchés. Le pénitent ne manque pas, à chaque péché que le prêtre lit, de prononcer ces paroles: „ J'ai péché „ contre dieu, " ſoit qu'il ait commis le péché ou non. C'eſt à cette inutile litanie que ſe réduit la confeſſion. La formule d'abſolution dont ſe ſervent les confeſſeurs Arméniens, eſt conçue en ces termes: „ Que Dieu, „ qui a de l'amour pour les hommes, vous faſſe mi- „ ſéricorde! Qu'il vous accorde le pardon des péchés „ que vous avez confeſſés, & de ceux que vous avez „ oubliés! Pour moi, par l'autorité que me donne „ l'ordre ſacerdotal, ſelon les divines paroles, tout ce „ que vous aurez délié ſur la terre, ſera délié dans le „ ciel, avec les mêmes paroles, je vous abſous de tous „ vos péchés. "

7. Rien de plus extraordinaire & de plus comique, que la maniere dont l'évêque des Abyſſins donne l'abſolution. Il eſt aſſis en public ſur ſon ſiége épiſcopal. Les pénitents, d'un air contrit, ſe tiennent debout en ſa préſence, & s'accuſent hautement de quelques-uns de leurs péchés les plus conſidérables. A peine l'évêque a-t-il commencé à les entendre, que, plein d'indignation, il ſe leve, & leur demande d'un ton irrité, comment ils ont oſé ſe porter à de tels attentats, ſans redouter la vengeance de Dieu? Le châtiment ſuit de près cette réprimande. Les pécheurs reçoivent trois ou quatre coups bien appliqués du bâton paſtoral de l'évêque; mais ils n'en ſont pas quittes pour une correction ſi legere: ils paſſent entre les mains des Moſares, ou officiers de l'évêque, qui, par l'ordre du prélat, leur

appliquent sur les épaules un grand nombre de coups avec une courroie dont ils se servent ordinairement pour écarter la foule. Mais le plus souvent le patient ne reçoit que sept ou huit coups, parce que les assistants demandent sa grace ; autrement cette pénitence seroit fort rigoureuse pour des gens qui, selon la coûtume du pays, sont habillés fort à la legere. Telle est l'absolution que reçoivent les Abyssins de leur pasteur ; absolution qu'ils prétendent avoir bien plus de force que la nôtre, qui ne consiste que dans quelques paroles. On rapporte à ce sujet, qu'un jour l'Abuna écoutoit les confessions publiques, selon la coûtume. Un coquin, qui avoit volé plusieurs vaches, se rendit avec les autres devant l'évêque, pour se faire absoudre ; mais il n'osoit pas se risquer à déclarer hautement son larcin. Il redoutoit avec raison que les juges séculiers ne voulussent se mêler de cette affaire. Il pria donc l'Abuna de consentir qu'il se confessât à voix basse : „ Et pour quelle raison, ré„ pliqua le prélat ? Ton péché ne sera-t-il pas révélé au „ grand jour du jugement ? Confesse - le donc devant „ tous les assistants. " Le voleur interdit & déconcerté, fut contraint d'obéir, & s'accusa hautement du vol qu'il avoit commis. Parmi les auditeurs se trouva celui auquel appartenoient les vaches dérobées : il courut chez le juge dénoncer son voleur qui fut aussi-tôt condamné à rendre ce qu'il avoit pris, &, en outre, fut châtié plus rigoureusement qu'il ne l'eût été par les Mosâres de l'Abuna.

Un autre abus qui se rencontre dans l'administration du Sacrement de pénitence chez les Abyssins, c'est que les confesseurs n'obligent point les pénitents de dire le nombre ni la qualité de leurs péchés, & les dispensent de restituer ce qu'ils ont volé.

8. Les Coptes conviennent de la nécessité de la confession ; mais ils s'en acquittent d'une maniere très-superficielle. Ils ont dans l'année, un temps marqué pour se confesser. Ils se contentent d'une accusation vague & générale, & croient avoir satisfait à leurs obligations à cet égard, en disant au prêtre qu'ils sont pécheurs. Le confesseur ne leur en demande pas davantage, & leur donne

donne une absolution aussi vague que la confession, en prononçant ces mots : Dieu te pardonne!" Il n'y a guére que dans des occasions rares & importantes qu'on exige d'eux qu'ils descendent à une confession particuliere.

9. C'est un usage établi à la Chine, que les vice-rois & les gouverneurs des provinces fassent, de temps en temps une confession par écrit, de toutes leurs fautes, soit publiques, soit secrettes. Il n'est pas aisé, ni même sûr pour eux, d'entreprendre de les déguiser, parce qu'il a, dans chaque province, des magistrats inspecteurs commis par la cour pour veiller sur la conduite des gouverneurs, & lui en rendre le compte le plus exact.

10. Il y a une espece de confession qui se pratique chez les Japonois, dont l'austérité & la bizarrerie sont capables de rebuter le plus zélé pénitent. Un Japonois, tourmenté des remors de sa conscience, & qui veut obtenir le pardon de ses péchés, se rend dans un désert affreux, bordé de montagnes & de rochers escarpés, qu'il lui faut franchir. Il rencontre des hermites aussi sauvages que le lieu qu'ils habitent, qui le conduisent vers d'autres hermites plus sauvages encore. Ceux-cy s'emparent du pénitent, &, pour le préparer à la confession, le tourmentent par tous les genres de mortifications & d'austérités qu'ils peuvent imaginer. Ils l'exténuent par des jeûnes excessifs, &, malgré sa foiblesse, le font gravir sur des roches escarpées, franchir des montagnes & des précipices. Ce qu'il y a de plus terrible, c'est que le pénitent est obligé, sous peine de mort, de subir toutes les mortifications qu'il plaît aux hermites de lui imposer; &, s'il lui arrive de manquer en quelque point aux devoirs qui lui sont prescrits, les hermites impitoyables le suspendent par les mains à un arbre qui donne sur un précipice, & le laissent en cet état. Lorsqu'il a eu assez de forces pour soutenir ces premieres épreuves, on le conduit, à travers des sentiers impraticables, dans une campagne, où il est obligé de rester, pendant un jour & une nuit, les bras croisés, & le visage appuyé sur les genoux. Si la géne d'une pareille posture le force à chercher quelque

ſoulagement, de grands coups de bâton, appuyés par les hermites vigilants, avertiſſent le malheureux pénitent de ſon relâchement : il faut qu'il emploie tout le temps qu'il paſſe dans cette attitude gênante, à faire une revue exacte de toutes les fautes dont il s'eſt rendu coupable. Le temps preſcrit pour cet examen étant expiré, il faut qu'il marche, avec les mêmes fatigues, juſqu'à ce qu'il arrive ſur la cime d'un rocher, lieu deſtiné pour la confeſſion. Dans le ſein de ce rocher eſt une groſſe barre, à l'extrémité de laquelle pend une balance. Les hermites mettent le pénitent dans un des baſſins, & dans l'autre un contre-poids pour tenir la balance en équilibre : ils la pouſſent enſuite hors du rocher, de maniere qu'elle demeure ſuſpendue en l'air au-deſſus d'un précipice. C'eſt dans cette ſituation que le pénitent, plus mort que vif, doit faire à haute voix une confeſſion exacte & ſincere de tous ſes péchés. Si les hermites s'apperçoivent qu'il déguiſe quelque circonſtance, ou qu'il ſe trouble dans le dénombrement de ſes fautes, ils donnent à la barre un certain mouvement qui fait ſauter la balance, & renverſe le pénitent dans le précipice. Purcha dit „ qu'il y a un des baſſins de la balance qui „ reſte vuide; qu'à meſure que le pénitent confeſſe un „ péché, le baſſin vuide penche vers le précipice, & „ celui dans lequel eſt le pénitent, du côté de l'her- „ mite qui tient la barre." Quand le pénitent a achevé ſa confeſſion, les deux baſſins ſe trouvent en équilibre. Quoi qu'il en ſoit, le pénitent, après avoir heureuſement échapé à tant de dangers, paie les hermites qui l'ont ſi bien tourmenté, & ſe rend dans un temple, dans lequel, après avoir rendu graces aux dieux, il conſacre pluſieurs jours aux feſtins & aux divertiſſements pour ſe délaſſer de ſes travaux paſſés.

11. Quoique les Talapoins de Laos ſoient peut-être les plus orgueilleux de tous les moines, ils ſont cependant ſoumis à une pratique auſſi humiliante que celle de la confeſſion. Ils s'aſſemblent tous dans une grande ſale, le quatorzieme jour de chaque mois, & y prennent leurs places, chacun ſelon ſon rang. Alors les plus vieux, pour donner l'exemple, ſe mettent à

ux tour-à-tour au milieu de la fale, & s'accufent,
ıte voix, de toutes les fautes dont ils fe font
ı coupables, pendant le mois précédent ; & les
:s moines les imitent. Chacun d'eux, après s'être
əffé, reçoit l'abfolution, fans qu'il foit fait men-
de pénitence.

ı. Les Talapoins de Siam, qui ne le cédent point
ırgueil à ceux de Laos, ont coûtume de fe con-
: à leur fupérieur, de temps en temps. Mais,
que cette pratique foit pour eux un acte d'hu-
ṡ, ils ont trouvé le moyen de la faire fervir à
vanité. Ils ne s'accufent pas dans la confeffion des
és qu'ils ont commis. Auffi modeftes que certains
ts qu'on voit parmi nous, ils fe vantent de ceux
ı n'ont pas commis, & paffent en revue toutes
obligations que leur impofe la loi : ils s'arrêtent
haque article, pour s'applaudir d'y avoir été fide-
Ils difent précifément comme le Pharifien : „ Je
ıi point dérobé ; j'ai obfervé le jeûne prefcrit. "

ı. Les habitants de l'ifle de Madagafcar, qui d'ail-
n'ont aucune religion, quoiqu'ils reconnoiffent
Dieu, fe confeffent cependant de leurs péchés,
ipalement lorfqu'ils font à l'article de la mort.

.. Le Sad-der, un des livres facrés des Parfis ou
ɔres, enjoint à tous les fideles de repaffer fouvent
leur efprit les fautes dont ils fe font rendu cou-
:s, & de s'en accufer avec humilité, en préfence
prêtre ; ou, s'ils n'en ont pas la commodité, il
qu'ils faffent cette confeffion à quelque laïque
mmandable par fa piété, ou du moins qu'ils fe
effent à Dieu, devant le foleil.

;. La confeffion étoit autrefois en ufage au Pérou.
avoit des miniftres établis pour entendre les pé-
ts, & pour leur infliger des peines proportion-
à leurs fautes. La fuperftition fe mêloit à cette
que. On fe fervoit de plufieurs fortiléges pour con-
e fi les pécheurs étoient finceres ; & fi, par ce
en, on découvroit qu'ils euffent caché quelque
ıe, ils étoient févérement punis. Lorfque l'Ynca
: attaqué d'une maladie dangereufe, alors tous les

Péruviens étoient obligés de se confesser. L'Ynca n'étoit pas soumis, comme les autres, à la confession; mais il n'avoit point d'autre confesseur que le soleil. Après qu'il s'étoit accusé de ses péchés en présence de cet astre, il se baignoit en quelque riviere, & y déposoit ses iniquités, afin que le courant de l'eau les emportât dans la mer.

CONFESSION DE FOI : déclaration de la foi que l'on professe, faite de bouche, ou par écrit.

On donne aussi, dans l'Histoire ecclésiastique, le nom de *confession* au lieu où reposoient les corps des martyrs & confesseurs. Ce lieu étoit ordinairement placé sous le grand autel. L'endroit où reposoient les reliques de S. Pierre à Rome, s'appelloit la *confession de S. Pierre*. Ce précieux dépôt étoit enfermé sous deux clefs; & c'étoit dans une clef d'or pareille à celle-là, que les papes envoyoient aux Souverains, de la limure des chaînes de cet apôtre.

CONFESSION D'AUSBOURG : profession de foi que les Luthériens présenterent, en 1530, à l'empereur Charles V, dans la ville d'Ausbourg. Elle avoit d'abord été dressée par Luther, & ensuite rédigée, en vingt-huit articles, par Philippe Mélancthon, qui, conformément à son caractere doux & pacifique, avoit employé tout son art pour adoucir ce qu'il y avoit de contraire à la doctrine des Catholiqnes dans cette profession de foi. Elle étoit divisée en deux parties : la premiere contenoit la croyance des Luthériens; la seconde, les prétendus abus qu'ils avoient remarqués dans l'Eglise Romaine, & qu'ils vouloient réformer. Voici les principaux articles de la confession d'Ausbourg, qui s'éloignoient de la doctrine catholique. I. Le péché originel, qu'on disoit n'être autre chose que la concupiscence. II. La foi justifie sans les bonnes œuvres. III. L'opération du Saint-Esprit n'est que dans la foi. IV. Le Sacrement de l'Eucharistie ne consiste que dans l'usage, & doit se donner sous les deux especes. V. Un pécheur contrit ne peut mériter par ses œuvres satisfactoires le pardon de ses péchés. VI. On ne doit point invoquer les saints. VII. On n'est pas

obligé, pour recevoir l'absolution de ses péchés, de les confesser en particulier.

Pour ce qui regarde les abus que les Luthériens reprenoient dans l'Eglise Catholique, les principaux étoient, le célibat des prêtres, & les vœux monastiques; la procession du saint Sacrement; la Communion sous une seule espece, & les Messes basses; l'autorité qu'on donnoit à la tradition, & la trop grande puissance du pape & des évêques.

Charles-Quint fit réfuter, par les docteurs Catholiques, cette profession de foi qui fut rejettée.

CONFESSIONNAL : petit réduit de bois, où il y a un siége qui sert de tribunal aux prêtres de l'Eglise Catholique, lorsqu'ils entendent les confessions. Les pénitents se mettent à genoux, aux deux côtés de ce confessionnal, & parlent au confesseur, par le moyen d'un guichet pratiqué de chaque côté.

CONFESSIONNISTES : ce nom fut donné aux Luthériens qui suivoient la confession de foi, présentée à l'empereur Charles V, dans la ville d'Ausbourg.

CONFIRMATION : c'est un véritable Sacrement de la Loi nouvelle, & non une simple cérémonie de l'Eglise, comme l'ont prétendu les hérétiques. Son effet est de donner la plénitude de l'Esprit-Saint à ceux qui ont déja reçu le Baptême, & de leur inspirer la force nécessaire pour remplir leurs engagements, même au péril de leur vie. Le droit de confirmer appartient aux évêques. Les cérémonies de la Confirmation sont l'imposition des mains, l'onction que l'évêque fait sur le fidele, avec le saint chrême, en prononçant ces paroles : „ Je te marque du signe de la Croix, „ & je te confirme avec le Chrême du salut. Au nom „ du Pere, &c." Ce Sacrement imprime un caractere ineffaçable, & il ne peut être réitéré. Il n'est pas d'une nécessité absolue pour le salut; mais il est d'une grande utilité; & une négligence marquée de le recevoir, deviendroit criminelle.

2. Quelques Luthériens ont l'usage de la Confirmation; mais ils n'y emploient point de chrême, & ne

le conferent qu'à ceux qui ſont parfaitement inſtruits de la religion. Pour cet effet, on leur en fait rendre compte avant de les confirmer.

3. Les Grecs adminiſtrent le Sacrement de Confirmation en même temps que celui du Baptême : ils font des onctions, avec le chrême, ſur les cinq ſens, ſur le front, & ſur la poitrine. La formule dont ils ſe ſervent, eſt conçue en ces termes : „ Voici le ſceau du „ Saint-Eſprit. " Chez eux, la Confirmation n'eſt pas toujours conférée par l'évêque : les prêtres adminiſtrent auſſi ce Sacrement avec ſa permiſſion.

4. Dans l'Egliſe d'Arménie, les prêtres, qui adminiſtrent la Confirmation, avant de faire les onctions accoûtumées, paſſent au col de l'enfant un cordon fait de coton blanc, & de ſoie rouge, dont ils ont tordu les fils de leur propre main : le blanc & le rouge de ce cordon repréſentent le ſang & l'eau qui ſortirent du côté de Notre-Seigneur, lorſqu'il fut percé d'une lance. Une autre cérémonie particuliere aux Arméniens, c'eſt que le prêtre, après avoir fait les onctions, met une couronne ſur la tête de l'enfant qu'il vient de confirmer. Il eſt inutile de faire remarquer que les Arméniens adminiſtrent la Confirmation en même temps que le Baptême : cela leur eſt commun avec tous les Chrétiens Grecs.

CONFRÉRIE : ſociété de perſonnes qui s'aſſemblent pour faire quelques exercices de piété. Ces aſſociations ont toujours un patron auquel elles ſont dévouées, qu'elles honorent ſpécialement, & dont quelquefois elles portent le nom. Souvent elles ſont diſtinguées par quelque livrée, ou quelque habit particulier. Les confréries n'ont été établies qu'afin que les forces ſpirituelles d'un certain nombre de fideles, étant réunies enſemble, elles puiſſent réſiſter plus aiſément aux attaques du démon. Chaque confrere participe aux prieres & aux bonnes œuvres de tous les membres de la confrérie. Les plus utiles établiſſements ont leurs inconvénients & leurs abus : les confréries n'en ſont pas exemptes. Il n'arrive que trop ſouvent que les confreres, attachant un trop grand prix à leurs pratiques de

dévotion, s'imaginent qu'ils ſont diſpenſés des devoirs du Chriſtianiſme. Un autre abus, non moins conſidérable, eſt que les exercices de la confrérie, donnant ſouvent lieu aux confreres de ſe raſſembler, ils en prennent occaſion de lier enſemble des parties de plaiſir, qui dégénerent communément en débauche. Il ſeroit long & ennuyeux de faire l'énumération des confréries qui ſont établies dans le Monde chrétien : c'eſt particuliérement à Rome que ces aſſociations ſe ſont prodigieuſement multipliées. On y compte autant de confréries qu'il y a d'offices, d'arts & de métiers différents. Chacune de ces ſociétés a ſon patron, & ſa banniere ſous laquelle elle marche en proceſſion. Il y a quelques confréries qui méritent d'être diſtinguées de la foule, parce qu'elles ne ſe bornent pas à réciter des prieres : telle eſt celle de la Charité, établie à Rome par le pape Clément VII. Cette ſociété utile, qui prend le titre d'Archiconfrérie, eſt particulierement occupée à ſecourir les pauvres, auxquels elle diſtribue du pain, tous les ſamedis. Chaque année, elle honore dignement la fête de S. Jérôme, ſon patron, en donnant une dot à quarante pauvres filles. Elle a ſoin auſſi de faire adminiſtrer les Sacrements aux priſonniers.

Il ne faut pas oublier la confrérie de ſainte Catherine de Sienne, établie dans la ville qui a donné naiſſance à cette ſainte. Les confreres font, tous les ans, une proceſſion ſolemnelle, le ſecond dimanche de Mai, dans laquelle ils délivrent un priſonnier qui a mérité la potence, ou les galeres, & le promenent par la ville, couronné de laurier. Un pape Siennois leur a accordé ce beau privilége. *Voyez* SCAPULAIRE, ROSAIRE, *&c.*

2. Il y a, au Japon, une pieuſe aſſociation de perſonnes particulierement dévouées au ſervice d'*Amida*, dont la principale fonction eſt de réciter preſque continuellement la priere éjaculatoire, que l'on nomme *Namanda* ou *Nembutz*. Il y a dans cette confrérie, de bons bourgeois, & même des nobles; mais le plus grand nombre des confreres ſont des gens du peuples, qui récitent le Namanda, au milieu des rues & des places publiques. Ils appellent les paſſants avec une petite clo-

chette, afin que le ſpectacle de la dévotion les engage à faire quelques aumônes. Ces confreres font ordinairement un gain aſſez conſidérable. Le but de la priere du Namanda étant de ſoulager les ames des défunts qui ſont tourmentées dans l'autre monde, il n'y a perſonne qui refuſe de contribuer au ſoulagement de ſes parents, en faiſant quelque charité aux confreres, afin qu'ils récitent le Namanda à leur intention. Une autre fonction de ces confreres d'*Amida*, eſt d'enſevelir ceux de leurs confreres, qui ne laiſſent pas de quoi fournir aux frais de leur ſépulture. Ils emploient à ce pieux office une partie des aumônes qu'ils ont reçues : les plus riches de la confrérie contribuent de tout leur pouvoir à cette dépenſe. Ce n'eſt même qu'à cette condition qu'ils ſont admis dans la confrérie. Lorſqu'ils ſe préſentent pour être reçus, on leur demande s'ils ne ſont pas dans la diſpoſition de fournir de quoi enterrer les pauvres confreres? S'ils refuſent de s'y engager, on ne les reçoit point.

CONFORMISTES. On appelle ainſi, en Angleterre, ceux qui ſuivent la religion dominante, & ſe conforment aux opinions généralement reçues dans le royaume. Tous ceux qui ſont d'une autre communion, ſont appellés *non-conformiſtes*. *Voyez* SCHISME D'ANGLETERRE.

CONFUCIUS : fameux philoſophe Chinois, fondateur ou reſtaurateur de la ſecte des Lettrés, naquit dans la province de Chan-tong, alors appellée *le royaume de Lou*, cinq cent cinquante-un ans avant J. C., ſous le regne de l'empereur Ling-vangh. Il étoit un peu plus ancien que Socrate, & contemporain de Pythagore & de Solon. On prétend que ſa naiſſance fut accompagnée de divers prodiges qui annonçoient ſa grandeur future. Un concert harmonieux ſe fit entendre dans les airs, au moment qu'il vint au monde ; &, pour contempler de près cet auguſte enfant, des aſtres ſe détacherent de la voute céleſte, & s'approcherent de la terre. Dès qu'il fut né, deux dragons vinrent ſe placer à ſes côtés, comme pour le garder. Il perdit dans ſon enfance, ſon pere nommé *Cho-leong-hé*, célebre par les emplois qu'il avoit exercés, & qui deſcendoit de *Ti-he*, vingt-ſeptieme

empereur de la seconde race. Cette perte le fit surnommer *Tcessé*, c'est-à-dire, *enfant de douleur*. Confucius, dès ses premieres années, fit éclater des vertus au-dessus de son âge. Il se distinguoit par la modestie & par la gravité de son extérieur, par son respect pour ses parents, & par une piété solide. Avant de prendre ses repas, il avoit coûtume de se mettre à genoux, & d'offrir à l'Etre suprême les prémices de sa nourriture. Entendant un jour son aïeul soupirer : „ Qui peut causer „ votre chagrin, " lui dit respectueusement le jeune Confucius ? „ Craignez-vous que je ne deshonore un „ jour par ma conduite la mémoire de mes ancêtres ? „ car je vous ai souvent entendu dire qu'un fils, qui „ n'imite pas les vertus de son pere, est indigne de „ porter son nom. " Sous la conduite d'un fameux docteur de ce temps-là, Confucius s'appliqua tout entier à l'étude des anciens auteurs Chinois, & prit tant de goût à cette lecture, qu'à l'âge de seize ans, il eut la hardiesse d'entrer dans une dispute très-vive avec un seigneur Chinois, qui prétendoit que les anciens livres étoient obscurs & inutiles. Il avoit extrait des auteurs les plus estimés un certain nombre de sentences & de maximes, dont il prétendoit se servir pour régler sa vie, & pour instruire les autres. Il s'engagea dans le mariage, à l'âge d'environ vingt ans; mais, quoique la polygamie fût permise, il jugea qu'une seule femme suffisoit à un philosophe : il trouva même bientôt que c'étoit encore trop d'une. Quoiqu'il en eût un fils, il la répudia, & se mit sous la conduite d'un philosophe célébre par sa sagesse, sous lequel il fit de grands progrès. Il ne tarda pas à devenir maître lui-même; & sa doctrine lui acquit une si grande réputation, qu'il vit bientôt à son école trois mille disciples, la plûpart dignes de leur maître. Cinq cent d'entr'eux furent honorés des principales dignités de l'État, & s'en acquitterent avec distinction. Il avoit un si grand zéle pour la réformation des mœurs, qu'il fut sur le point de traverser les mers pour aller porter le flambeau de la raison dans tout l'univers. Parmi ses disciples, il en avoit choisi douze, distingués par leur sagesse & leur vertu,

qui étoient comme ses douze apôtres. Il ne refusoit pas les charges qu'on lui offroit, persuadé que c'étoit autant de moyens pour procurer le bien public. Mais, lorsqu'il voyoit que ses travaux & ses soins ne produisoient aucun fruit, il se démettoit de ses emplois, & passoit dans une autre province, dans l'espérance d'un plus heureux succès. Chaque province de la Chine étoit alors gouvernée par un roi particulier, vassal de l'empereur, mais presque indépendant dans son royaume. Le royaume de Lou, patrie de Confucius, parut se montrer docile aux instructions du philosophe : on y vit bientôt une entiere réforme. Le roi, plein de respect pour la vertu de ce grand homme, ne voulut plus se régler que par ses avis; & sa cour suivit l'exemple du prince. Sous un si habile ministre, le royaume devint si florissant, qu'il excita la jalousie des princes voisins. Le roi de *Tsi*, plus allarmé que les autres, imagina un stratagême qui fit perdre à Confucius tout son crédit. Il fit passer à la cour du roi de Lou un grand nombre de jeunes filles qui joignoient à une beauté rare tous les talents qui séduisent les cœurs. Les graces de ces jeunes enchanteresses furent plus éloquentes que les sentences du philosophe. On ne songea plus qu'aux fêtes & aux divertissements; la morale austere du ministre fut rebutée. Le roi, livré aux plaisirs, abandonna le soin des affaires; & Confucius, désespéré de voir son ouvrage renversé dans un moment, quitta sa patrie, & porta ses instructions dans d'autres pays; mais il ne fut écouté dans aucun endroit. Sa philosophie, triste, sévere, épouvantoit des hommes corrompus par une longue habitude du vice. Il fut obligé de rentrer dans la vie privée, & de borner son zéle à l'instruction de ses disciples, dont le nombre étoit toujours très-considérable. Il les rangea tous en quatre classes différentes, auxquelles il assigna un emploi particulier. Les premiers ne devoient s'appliquer qu'à l'étude de la sagesse, & à leur propre perfection : les seconds, plus avancés, s'occupoient à composer des discours éloquents, propres à faire sentir au peuple tout le prix

de la sagesse, & de la vertu. La politique & les régles qui concernent le gouvernement, devoient être l'étude de ceux de la troisieme classe : les disciples de la quatrieme étoient chargés d'écrire des traités de morale, d'un style sentencieux & poli. Dans l'espece de discrédit où la doctrine de Confucius étoit tombée, ce grand homme se vit souvent exposé aux insultes des grands dont il osoit reprendre les vices; mais, dans ces occasions, il fit toujours éclater une fermeté digne d'un héros Chrétien. Un officier, nommé *Huan-taï*, dont il s'étoit attiré la haine par ses remontrances, accourant un jour vers lui, le sabre nud à la main, ses disciples le conjuroient de prendre la fuite pour éviter la mort; mais Confucius, sans s'écarter d'un pas, leur répondit sans se troubler : „ Si le *Tien*, ou l'Être „ suprême, nous protege, la fureur de *Huan-taï*, ne „ peut rien contre nous." Les dernieres années de la vie de Confucius furent empoisonnées par la douleur que lui causoient des désordres dont il ne pouvoit arrêter le cours. Quelque temps avant sa mort, on l'entendoit s'écrier tristement : „ La montagne est tombée! „ Une haute machine a été détruite!" Il parloit de sa doctrine qu'il n'avoit jamais pu établir solidement. Sept jours avant de mourir, il dit à ses disciples : „ Les rois rejettent mes maximes; je ne suis plus „ d'aucune utilité dans le monde : il faut que je le „ quitte." Après avoir prononcé ces paroles, il fut attaqué d'une léthargie qui ne finit qu'avec sa vie : il avoit alors soixante-treize ans. Ce philosophe étoit d'une taille haute, & bien proportionnée. Il avoit la poitrine & les épaules larges, les yeux grands, le teint olivâtre, la barbe longue, le nez un peu applati, la voix forte & sonore. On lui fit des obséques magnifiques; & son tombeau fut placé sur le bord de la riviere de *Sû*, près de la ville de Kiofûe, dans un endroit où il avoit coûtume de s'entretenir avec ses disciples. Ce tombeau a depuis été environné de murailles; & on le prendroit aujourd'hui pour une ville. Ses disciples témoignerent le plus vif regret de sa perte : ils porterent le deuil pendant une année entiere, plu-

ſieurs pendant trois ans ; quelques-uns même reſterent ſix ans à pleurer auprès de ſon tombeau. Dans toutes les provinces de l'Empire, les rois firent élever, en ſon honneur, des palais, ou plutôt des temples, où les ſçavants & les philoſophes allerent rendre à ce grand homme des honneurs preſque divins. On liſoit ſur le frontiſpice de ces temples les inſcriptions les plus pompeuſes : *Au grand Maître* ; *Au premier Docteur* ; *Au Saint*. Le temps n'a point affoibli la vénération publique pour ce philoſophe. Aujourd'hui, l'orſqu'il arrive qu'un magiſtrat paſſe devant un des temples dédié à Confucius, il ne manque jamais de deſcendre de ſa voiture, & de ſe proſterner la face contre terre. Il marche enſuite à pied, pendant quelque temps, en ſigne de reſpect. Les rois & les empereurs viennent encore quelquefois rendre leurs hommages à Confucius, dans ces lieux qui lui ſont conſacrés. On a prétendu que ce philoſophe avoit eu connoiſſance du Myſtere de l'Incarnation, & qu'il l'avoit même annoncé. C'étoit une opinion répandue parmi les Chinois, que, lorſqu'ils verroient paroître un certain petit animal, nommé *Kilin*, c'étoit un ſigne qu'il devoit bientôt venir ſur la terre un homme d'une ſainteté rare, envoyé pour l'inſtruction & le bonheur du genre humain : cet animal ayant été tué à la chaſſe, & Confucius l'ayant appris, on dit qu'il s'écria triſtement : „ ô Kilin ! qui „ t'a donné ordre de paroître ? Ma doctrine eſt ſur ſon „ déclin, & ton avénement rend toutes mes leçons „ inutiles." Le mot *Kilin*, qui, dans la langue Chinoiſe, ſignifie un animal très-doux, a donné lieu de ſoupçonner que Confucius avoit parlé de l'Agneau de Dieu. Quelques Enthouſiaſtes de ce philoſophe ont prétendu lui trouver des rapports éloignés avec J. C. Mais tout homme ſenſé regardera Confucius des mêmes yeux qu'il regarde Socrate & les autres philoſophes qui ont fait briller la lumiere pure de la raiſon au milieu des ſuperſtitions groſſieres du paganiſme. Il eſt vrai qu'il l'emporte ſur les philoſophes Grecs en ce qu'il ne s'eſt jamais embarraſſé dans des queſtions épineuſes & ſubtiles, plus propres à faire briller l'eſprit du philoſophe

qu'à inftruire fes auditeurs. Les écrits de Confucius font pleins d'une morale qui, quoique fublime, eft à la portée de tout le monde : tout y parle de la grandeur & des perfections de l'Etre fuprême, de fon admirable providence, de l'amour & du refpect qu'on doit à fes parents. La vertu y eft repréfentée fous les traits les plus propres à la rendre aimable, & le vice y eft peint avec les couleurs les plus capables de le faire détefter; & fi les leçons de ce grand homme n'ont pas produit de plus heureux effets, il faut en accufer la corruption des Chinois, qui, comme les Grecs, connoiffent la vertu fans la pratiquer, & fçavent mieux eftimer les grands hommes que les imiter. Confucius a laiffé quatre Traités fur la Politique, qui comprennent ce qu'il a recueilli de meilleur fur les loix anciennes, & qu'on peut mettre en parallele avec la République de Platon. Le premier eft intitulé, *Ta-hio*, c'eft-à-dire *la grande Science*, *l'Ecole des Adultes*; le fecond, *Chon-yong*, ou *le Milieu immuable*; le troifieme, *Lem-yu*, c'eft-à-dire, *Difcours moraux & fententieux*: le quatrieme enfin a pour titre *Meng-tfe*, ou *le Livre de Mencius*. Ce Mencius eft un difciple de Confucius, que l'on dit avoir compofé cet ouvrage d'après les écrits de fon maître. On conferve encore deux autres ouvrages de Confucius; l'un qui traite du refpect dû aux parents, l'autre intitulé *la Science*, ou *l'Ecole des enfants*, qui contient des fentences & des exemples recueillis des auteurs anciens & modernes. Tous ces ouvrages, particulierement les deux derniers, font dans la plus haute eftime chez les Chinois : ce feroit un grand crime d'y faire le moindre changement; la doctrine qu'ils renferment eft regardée comme infaillible. Un feul paffage de ces livres fuffit, dans une difpute, pour confondre le plus obftiné philofophe. Les Chinois ont même étendu le refpect qu'ils ont pour Confucius jufque fur fa famille. Le chef de cette famille, qui fubfifte encore aujourd'hui, a le titre de Prince tributaire : il eft gouverneur de droit de la ville dans laquelle il eft né.

CONGREGATION: affemblée de plufieurs perfonnes eccléfiaftiques qui font un corps. On le dit

plus particulierement des cardinaux qui sont commis en certain nombre par le pape pour exercer certains offices de jurisdiction. On compte à Rome seize congrégations principales, dont chacune a son chef ou président, & son secrétaire particulier. Les actes qu'on expédie, & les lettres qu'on écrit au nom de quelque congrégation, ne sont jamais signés que par le cardinal qui en est le chef; & le secrétaire n'y appose que le sceau ou le cachet de celui qui a souscrit.

Congrégation du saint Office. Quoique le nom de *saint office* soit donné en général à toutes les inquisitions, il convient cependant plus particulierement à celle de Rome. L'inquisition, ou congrégation du saint office de Rome, est, pour l'ordinaire, composée de douze cardinaux, & quelquefois de beaucoup plus, & en outre d'un bon nombre de prélats, & de plusieurs théologiens de divers ordres séculiers, qu'on appelle *consulteurs* ou *qualificateurs du saint office.* Il y en a toujours un qui est Cordelier de la grande manche, & trois qui sont Jacobins, à sçavoir le maître du sacré palais, le commissaire du saint office, & le général de l'ordre desdits Jacobins. Il y a aussi deux secrétaires, un procureur fiscal, qui est toujours la seule partie connue de tous les accusés. Ce procureur fiscal a avec lui un assesseur qui est comme le rapporteur des causes, & qui est ordinairement prélat domestique ou camérier d'honneur du pape. Les assemblées de l'inquisition se tiennent tous les mercredis, à la Minerve, chez le général des Jacobins, & tous les jeudis, devant le pape qui en est le chef. C'est toujours le plus ancien cardinal du saint office qui en est le premier secrétaire, & qui en tient le sceau. Les seuls cardinaux ont voix délibérative dans cette congrégation; &, quand ils opinent, ils font retirer tous ceux qui ne sont point de leur collége, ou qui sont chargés de quelque affaire, pour entendre leurs avis. L'inquisition n'est nulle part moins févere qu'à Rome. La punition la plus rigoureuse est, pour l'ordinaire, la prison perpétuelle. Il n'y a que les hérétiques entêtés, ou les relaps qui soient condamnés à mourir. L'inqui-

ſition eſt beaucoup plus rigide en Eſpagne, en Portugal & par-tout ailleurs. En Eſpagne & en Portugal, il y a un conſeil ſuprême de l'inquiſition, qui a la même autorité que la congrégation du ſaint office de Rome. Toutes les inquiſitions particulieres, qui ſont établies dans les Etats qui appartiennent à ces deux couronnes, en dépendent, à la réſerve de celles du duché de Milan, qui relevent de l'inquiſition générale de Rome. Ce conſeil ſuprême eſt compoſé d'un grand inquiſiteur qui eſt nommé par le roi d'Eſpagne, & confirmé par le pape : c'eſt le ſeul droit qu'il a ſur l'inquiſition d'Eſpagne ; car, quand il a confirmé ce premier officier, il ne ſe mêle plus des affaires de l'inquiſition. L'inquiſiteur général, nommé & confirmé, a le pouvoir de nommer tous les officiers de l'inquiſition, dans tous les Etats ſoumis au roi d'Eſpagne : ainſi l'on peut aſſurer qu'il eſt une des plus conſidérables perſonnes de l'Etat. On dit même que ſi le roi avoit un fils qui voulût être eccléſiaſtique, ce fils ne croiroit pas indigne de lui d'être grand inquiſiteur. Outre le grand inquiſiteur, le conſeil ſuprême eſt encore compoſé de cinq conſeillers, d'un procureur fiſcal, d'un ſecrétaire de la chambre du roi, de deux ſecrétaires du conſeil, d'un algouſil ou ſeigneur-major, d'un receveur, de deux relateurs & de deux qualificateurs. Le nombre des familiers & autres officiers de l'inquiſition eſt, en Eſpagne & en Portugal comme à Rome, extrêmement conſidérable : leurs priviléges ſont ſi étendus, que les plus grands ſeigneurs ſe font honneur du titre de Familier. Avec cette qualité, il n'eſt point de crimes qu'ils ne ſe croient permis. S'ils ſont pourſuivis par quelque juriſdiction ſéculiere, auſſi-tôt ils ſe réclament de l'inquiſition ; & cette juriſdiction eſt forcée de ſe taire, dans la crainte de ſe commettre avec le ſaint office. Les inquiſiteurs entreprennent le procès, qu'ils font traîner en longueur, juſqu'à ce que le criminel ait trouvé quelque voie d'accommodement pour ſe tirer d'affaire. En attendant, il commence par ſe faire écrouer pour la forme, & ſe conſtituer priſonnier de l'inquiſition qui lui laiſſe néanmoins toute ſa liberté ;

ainsi toutes les rigueurs de l'inquisition ne sont que pour ceux qui n'en sont point partie. Leurs procès sont instruits avec la derniere sévérité. Les inquisiteurs avouent eux-mêmes que, par leur maniere de procéder contre les accusés, il est bien difficile que beaucoup d'innocents ne périssent avec les coupables; mais ils s'en embarrassent fort peu. C'est une de leurs maximes principales, qu'il vaut mieux faire périr deux Catholiques irréprochables dans leur foi, que de laisser échaper un hérétique, parce que, disent-ils, en donnant la mort à un innocent, on ne fait que lui assurer le paradis; au lieu qu'en laissant aller un hérétique, il pourroit perdre & infecter un grand nombre d'ames.

Congrégation des Indulgences. Elle est chargée d'examiner si les causes & motifs de ceux qui demandent des indulgences sont justes & légitimes, auquel cas elle les leur accorde, & leur en fait expédier des brefs marqués du sceau du pape, pour faire voir qu'il est le principal dispensateur de ces indulgences : celles qu'on souhaite avoir à perpétuité, s'expédient par bulles, & coûtent plus ou moins, selon qu'elles sont avantageuses; quant aux autres, elles ne coûtent rien.

Congrégation du Pape, ou *Congrégation consistoriale.* Elle est composée de plusieurs cardinaux, & de quelques prélats & théologiens habiles, choisis par le pape. Le cardinal-doyen en est le chef. Elle a été établie par Sixte V, pour y préparer les plus difficiles matieres bénéficiales qui doivent ensuite être mises en délibération dans le consistoire, en la présence du pape.

Congrégation pour expliquer le Concile de Trente. Les difficultés & les doutes qui survinrent touchant l'exécution d'un grand nombre de décrets du concile de Trente, donnerent lieu à Pie IV de nommer plusieurs cardinaux pour les lever & les fixer. Ces cardinaux avoient assisté à ce même concile : ils en devoient connoître l'esprit, & conséquemment être plus en état que d'autres, de donner les solutions nécessaires. Mais ce n'étoit point assez d'avoir remédié pour un moment à un mal qui pouvoit renaître dans la suite. Cette considération engagea Sixte V à établir, pour toujours, la

congré-

congrégation dont nous parlons. Les cardinaux ont toujours brigué l'honneur d'en être membres : c'en est un, en effet, d'être choisi pour expliquer les plus importantes matieres de la foi; ce choix fait l'éloge du mérite & de la capacité des élus.

Congrégation de l'Index : Le but de cette congrégation est de censurer, faire supprimer & indiquer les livres suspects & dangereux, qui attaquent les dogmes de la foi, les bonnes mœurs, la discipline ecclésiastique, la société civile. Peut-être que l'irréligion, l'impiété, les pernicieuses régles de politique n'eussent pas fait tant de progrès, si le concile de Trente eût donné plutôt l'idée d'un aussi sage établissement. Ce sacré concile résolut enfin d'y mettre des bornes. Il nomma des députés pour examiner & proscrire les mauvais livres. Il y eut des listes qu'on publia des livres défendus, & des anathêmes prononcés contre quiconque les liroit sans une permission expresse, laquelle se donne toujours sous certaines réserves. Pie IV acheva ce que le concile de Trente avoit commencé. Il fonda la congrégation de l'Index pour proscrire les mauvais livres qui pourroient naître à l'avenir. Cette congrégation est composée de plusieurs cardinaux & de plusieurs habiles théologiens qui portent le titre de Consulteurs. Ces théologiens n'ont cependant pas le droit de donner leur voix pour la condamnation d'un livre : quand ils l'ont examiné, ils se bornent à en faire leur rapport.

Congrégation pour l'examen des Evêques. „ Elle est „ composée de huit cardinaux, de six prélats & de dix „ théologiens de divers ordres séculiers & réguliers, „ entre lesquels il doit y avoir quelque docteur en „ droit canonique. Tous ces examinateurs sont choisis „ par le pape qui les fait assembler dans son palais, „ quand il y a quelque sujet à examiner. Tous les évê- „ ques d'Italie sont obligés de subir un examen, avant „ d'être sacrés; &, pour cet effet, ils se présentent à „ genoux devant le pape qui est assis dans un fauteuil, „ & se tiennent sur un carreau à ses pieds, pendant „ que les examinateurs, étant debout autour d'eux, „ les interrogent sur toutes les questions de la théolo-

eccléfiaftiques ignorants, fouvent auffi incapables de fe conduire eux-mêmes, que de conduire les autres; mais il falloit la fermer encore aux eccléfiaftiques corrompus, dont la diffolution eft toujours d'un plus pernicieux exemple, & deshonore davantage la Religion, quand ces eccléfiaftiques font revêtus du facré caractere de l'épifcopat : c'eft ce que fit Innocent XI en établiffant la congrégation dont nous parlons. Il fçavoit très-bien que ceux qui fçavent le mieux parler des chofes de Dieu, ne font pas toujours les plus religieux obfervateurs de fes loix faintes. Il voulut donc qu'outre l'examen que feroient obligés de fubir les prétendants à l'épifcopat, ils donnaffent encore des preuves authentiques de la régularité de leurs vie & mœurs. C'eft la validité de ces preuves, qu'examine & que pefe avec l'exactitude la plus rigoureufe la congrégation des mœurs des évêques. Mais comme elle n'eft fi rigoureufe que contre ceux des évêques propofés contre lefquels il y a eu des reproches de faits, ou des oppofitions de formées en conféquence des bans publiés dans les lieux où ils ont fait leur derniere réfidence, & qu'elle n'examine pas même les autres; il arrive que plufieurs ne laiffent pas d'être admis à l'épifcopat, quoiqu'ils aient mené une vie très-déréglée. Il fuffit pour cela qu'il n'y ait point de reproches de faits contr'eux. On juge alors qu'il n'y en avoit point à faire, & que leur conduite eft irréprochable : cette conclufion eft affez naturelle, quoique fondée fur une probabilité fouvent trompeufe.

Congrégation des Evêques & des Réguliers, ainfi appellée, parce qu'elle régle tous les différends qui naiffent entre les évêques & leurs diocéfains, & les difputes qui furviennent entre les réguliers de tous les ordres monaftiques. Elle doit fon établiffement au pape Sixte V, qui la regarda comme un moyen infaillible pour couper court à des difcuffions toujours dangereufes, & trop fréquentes dans les diocéfes & les chapitres.

Congrégation des Rits, ou Cérémonies religieufes. „ Le pape Sixte V a fondé cette congrégation pour „ régler les cérémonies & les rits des nouveaux offices „ des faints qu'on ajoûte au calendrier Romain, tou-

„ tes les fois qu'il se fait quelque nouvelle canonisa-
„ tion, dont la connoissance lui appartient aussi, &
„ par conséquent, l'examen de tous les procès-verbaux,
„ & la vérification de toutes les informations, enquê-
„ tes, actes & procédures qui concernent cette matie-
„ re. Elle a l'autorité d'expliquer les rubriques du mis-
„ sel & du bréviaire, quand il y survient des difficul-
„ tés, ou lorsqu'il y a des personnes qui demandent
„ quelque éclaircissement là-dessus. Son pouvoir va en-
„ fin jusqu'à terminer, par un jugement sans appel, les
„ différends touchant la préférence entre les églises. "

Congrégation pour la Résidence des Evêques. C'est à cette congrégation, dont le cardinal-vicaire général du pape est le chef, que les évêques & les abbés d'Italie sont obligés de s'adresser pour avoir permission de s'absenter quelque temps de leurs diocéses & chapitres. Elle examine si les motifs & raisons qu'ils apportent pour fonder cette absence, sont suffisants : si elle les juge tels, elle acquiesce à leur demande, mais pour un temps qu'elle détermine, & après l'expiration duquel elle accorde un délai, quand il est nécessaire. Un évêque, ou un abbé, qui s'absenteroit sans sa permission, seroit privé de tous ses bénéfices, pour autant de temps qu'il se seroit absenté : il courroit même le risque d'être interdit ou suspendu de toutes ses fonctions, s'il refusoit de se rendre dans son diocése ou chapitre, au premier ordre que lui en donneroit la congrégation. Le pape seul, ou son vicaire général, pourroit le relever de cette interdiction ou suspension ; encore n'accordent-ils jamais rien sans l'aveu des députés de la congrégation.

Congrégation de la Visite apostolique. „ Le pape,
„ sans déroger à la dignité d'Evêque universel, possé-
„ de, d'une façon particuliere, l'archevêché de la
„ ville de Rome ; & en cette qualité, il est obligé de
„ faire la visite pastorale de six évêchés qui sont suffra-
„ gants de cette capitale de son patrimoine. Mais,
„ parce qu'il est occupé sans relâche à plusieurs affai-
„ res d'Etat, très-importantes à toute la Chrétienté, il
„ a établi cette congrégation de la visite apostolique,
„ laquelle nomme des commissaires pour aller faire la

„ visite des églises & des monasteres de l'un & de l'au-
„ tre sexe, tant dans la ville qu'à la campagne; & ces
„ visiteurs font, à leur retour, un rapport, couché
„ par écrit, à la congrégation, du bon état ou des
„ désordres qu'ils y ont trouvés, afin qu'elle y remédie."

Congrégation des reliques. Pour ne point exposer à la vénération des fideles des ossements des gens qui souvent n'avoient été rien moins que saints, ou peut-être même avoient été idolâtres, il étoit important qu'il y eût des personnes qui s'appliquassent à distinguer les vraies reliques d'avec les fausses; & c'est ce dont s'occupe la congrégation des reliques. Toutes les fois qu'on découvre à Rome quelque nouveau sépulcre ou tombeau dans les catacombes, ou autres lieux souterrains jusqu'alors inconnus, elle nomme des députés de son corps pour se transporter sur les lieux, & faire le rapport de ce qu'ils y auront trouvé; & c'est sur le rapport de ces députés qu'elle admet ou qu'elle rejette les reliques proposées; qu'elle juge si les sépulcres & les tombeaux découverts sont réellement ou non des sépulcres & tombeaux de martyrs. Il y a trois marques certaines, qui les font reconnoître; sçavoir, lorsqu'on y trouve des petites ampoules de verre, dans lesquelles il y a quelque trace ou reste du sang qu'y enfermoient ceux qui ensevelissoient les corps de ces martyrs, ou bien quelque morceau des instruments qui avoient servi à leurs supplices, comme de quelque cimeterre, lance, épée, ou couteau, & enfin quelque inscription gravée sur des briques, cailloux ou pierres de taille.

Congrégation pour la Fabrique des Eglises. Ce n'est que depuis l'établissement de cette congrégation, fondée par Clément VIII, qu'on a vu s'élever à Rome tant de superbes églises. Celle de St Pierre au Vatican, est devenue, par ses soins, le plus vaste, le plus magnifique & le plus riche édifice qui soit dans la Chrétienté: il faut dire aussi qu'elle n'a fait, en cela, que remplir les vues du même pape Clément VIII, qui l'avoit fondée principalement pour la fabrique de cette église.

CONISALTE : divinité infâme du paganisme, à laquelle les Athéniens rendoient les mêmes honneurs qu'à Priape. *Voyez* PRIAPE.

CONONITES : on donna ce nom à une branche des hérétiques Eutychiens.

CONSCIENTIEUX : hérétiques qui soutenoient que la conscience étoit la seule régle que l'on devoit suivre, & que tout autre l'égislateur devoit paroître suspect.

CONSÉCRATION : c'est la partie essentielle du sacrifice de la Messe; c'est le changement ineffable de la substance du pain & du vin dans celle du Corps & du Sang de Jesus-Christ. Le prêtre opere ce changement, en prononçant sur le pain & sur le vin les paroles sacrées que Jesus-Christ prononça lui-même dans la cêne. Avant de consacrer, le prêtre étend les mains sur l'Hostie & sur le Calice; cérémonie qui paroît imitée des prêtres Juifs, lesquels imposoient autrefois les mains sur la victime qu'ils alloient immoler.

Consécration des Croix. Voici de quelle maniere l'on consacre les grandes croix qu'on éleve dans les places publiques, dans les carrefours & sur les grands chemins. L'évêque, revêtu de ses ornements pontificaux, s'assied sur un siége préparé pour lui devant la croix qu'il doit consacrer, & au pied de laquelle on allume trois cierges. Après avoir fait aux assistants un petit discours sur l'excellence de la croix, il récite devant cette croix quelques prieres qui sont suivies des litanies & d'une antienne. Il jette ensuite de l'eau bénite sur la croix, & puis il l'encense; après quoi, il allume des cierges au haut de la croix & sur les deux bras. Il se sert d'une échelle pour cette cérémonie, lorsque la croix est trop élevée pour qu'il puisse atteindre au sommet. La consécration se termine par des pseaumes & des prieres. Lorsqu'il s'agit de consacrer les petites croix que l'on met dans les chapelles sur les autels, & dans les maisons particulieres, le prêtre, après en avoir obtenu la permission de l'évêque, place sur l'autel, du côté de l'épitre, la croix dont il doit faire la consécration : il l'asperse, & récite les prieres

destinées à cette cérémonie; puis il l'adore à genoux, & la baise : les assistants font la même chose après lui.

Consécration d'un Evêque : 1. cérémonie par laquelle un évêque reçoit le caractere épiscopal; elle se fait toujours un dimanche, ou le jour de la fête d'un apôtre, par trois évêques au moins, dont l'un se nomme *consécrateur*, & les deux autres, *assistants*. Le plus ancien des assistants, représentant le peuple, demande que le prêtre qu'on présente, soit sacré évêque. Alors le consécrateur lui fait prêter serment d'obéissance & de fidélité à l'Eglise Romaine. Il lui représente vivement les obligations attachées à la dignité dont il va être revêtu, & lui demande s'il est dans la sincere résolution de les remplir exactement? Sur sa réponse, il lui fait prendre les habits pontificaux. Ensuite les trois Evêques mettent le livre des Evangiles, ouvert, sur la tête & sur les épaules de celui qu'ils consacrent : puis ils lui imposent les mains, & disent : „ Recevez „ le Saint-Esprit." Le consécrateur lui fait une onction sur la tête & sur les mains avec le saint chrême : on donne alors la crosse & l'anneau pastoral au nouvel évêque; il acheve la Messe conjointement avec le consécrateur, qui lui administre la Communion sous les deux especes. Après la Messe, on chante le *Te Deum*; & le peuple reçoit la bénédiction du nouvel évêque.

2. Voici les principales cérémonies que l'on observe pour la consécration d'un évêque dans l'Eglise Gréque. On commence par lui faire faire trois fois le tour de l'autel : ensuite le prélat consécrateur reçoit des mains du *cartophylax*, ou archiviste, un petit livre nommé *contacium*, qui contient les actes de l'élection du nouvel évêque. Il prend ce livre de la main gauche, & y lit le formulaire de l'élection, pendant qu'il tient la main droite posée sur la tête de celui qu'il consacre; après quoi, il fait un signe de croix sur la tête de ce nouvel évêque, & les prélats assistants lui touchent la tête à l'endroit que le consécrateur a assigné : puis le consécrateur met sur la tête de l'évêque désigné le livre des Evangiles ouvert, & tous les prélats assistants mettent la main sur ce livre. Nous ne disons rien des prie-

res en grand nombre, qui accompagnent cette cérémonie. Le consécrateur, après avoir ôté le livre des Evangiles de dessus la tête du nouvel évêque, lui donne le *pallium*. La cérémonie finit par plusieurs baisers & bénédictions.

CONSENTES : les Romains donnoient ce nom aux dieux & aux déesses du premier ordre. On croit que le nom de *Consentes* a la même signification que *consulentes*, consultants, & qu'il est formé de l'ancien verbe *conso* pour *consulo*, je conseille, je consulte : ainsi les Dieux Consentes étoient proprement ceux qui composoient le conseil céleste. Ils étoient au nombre de douze, six d'un sexe & six d'un autre. Les noms des six dieux sont Jupiter, Neptune, Apollon, Mars, Mercure, & Vulcain ; ceux des six déesses, Junon, Minerve, Vénus, Diane, Cérès & Vesta.

CONSENTIES *ou* CONSENTIENNES : fêtes à l'honneur des dieux Consentes.

CONSEVIUS : divinité adorée chez les Romains, laquelle présidoit spécialement à la conception des hommes. On croit que c'est le même que Janus.

CONSISTOIRE : nom que l'on donne au conseil du pape. C'est dans le consistoire que se traitent toutes les affaires importantes, soit civiles, soit ecclésiastiques, qui regardent la cour de Rome. On distingue le *consistoire public*, le *consistoire secret* & le *consistoire demi-secret*. Le consistoire public se tient dans la grande sale du palais apostolique. Le pape s'y rend revêtu d'un amict, d'une aube, d'une étole, d'un pluvial rouge & la mitre en tête : la croix & les cardinaux marchent devant lui. Il se place sur un thrône dressé exprès, auquel on monte par trois degrés, dont le siége est couvert de drap d'or : au-dessus du thrône est un dais de la même étoffe que le siége. L'estrade sur laquelle le thrône est dressé, est couverte de drap rouge. Au-dessus du thrône, les cardinaux-évêques & prêtres se placent à droite ; les cardinaux-diacres à gauche, ayant tous le visage tourné vers le pape. Les autres prélats & officiers de la cour de Rome se placent selon leur rang & leur dignité. Aux deux côtés du thrône, se tiennent

les neveux du pape, s'il en en a, & quelques autres princes Romains, qu'on appelle, pour cette raison, *princes du thrône*. Lorsque le consistoire est fini, le pape descend de son thrône, soutenu par les deux plus anciens cardinaux-diacres.

Le consistoire secret se tient, tous les lundis, de quinze jours en quinze jours, dans quelque chambre écartée du sacré palais. Le pape y paroît dans ses habits ordinaires : il n'a rien de particulier qu'une étole; son siége est beaucoup moins superbe que celui qu'il occupe dans le consistoire public. Le dernier cardinal-diacre appelle, au son d'une clochette, ceux qui doivent recevoir les ordres du pape. Lorsqu'on délibere sur quelque affaire importante, soit ecclésiastique, soit civile, on fait sortir tout le monde, à la réserve des cardinaux. C'est dans le consistoire secret que l'on propose les évêchés, que l'on préconise les évêques, que l'on accorde le *pallium*, & que l'on expédie d'autres affaires de ce genre.

Dans le consistoire demi-secret, on traite des affaires temporelles du souverain pontife, & de ses différends avec les autres Puissances : on y examine aussi ce qui concerne la canonisation des Saints. Au reste, le cérémonial de ce consistoire est le même que celui du consistoire secret.

CONSUALES : fêtes que l'on célébroit à Rome, en l'honneur du dieu Consus, qu'on croit être le même que Neptune. La principale cérémonie de ces fêtes étoit une superbe cavalcade, par allusion à la dispute de Neptune avec Minerve, dans laquelle le premier fit sortir de terre un cheval, & l'autre fit éclorre un olivier. Les Consuales étoient une véritable fête pour les chevaux & pour les ânes; car on les couronnoit de fleurs, & on les dispensoit de tout travail.

CONSUBSTANTIALITÉ : terme consacré du temps de l'Arianisme, pour exprimer distinctement l'unité & l'identité de substance qui se trouve dans les trois Personnes de la Trinité, & pour obvier aux équivoques des Ariens qui, dans une matiere aussi délicate, se servoient des mêmes expressions que les Ca-

tholiques, mais leur donnoient un ſens favorable à leur opinion. *Voyez* ARIENS.

CONSUS : dieu des conſeils, ſpécialement honoré chez les Romains. Il avoit un autel à Rome, dans le grand cirque, à l'extrémité de la lice : cet autel étoit couvert d'un petit toît, & enfoncé de la moitié en terre. On prétend que ce fut par le conſeil de ce dieu que Romulus fit enlever les filles des Sabins : pluſieurs le confondent avec Neptune.

CONTRE-REMONTRANTS : on donna ce nom aux Calviniſtes qui s'oppoſerent aux remontrances que les Arminiens firent aux Etats de Hollande en 1609.

CONTRITION : c'eſt une douleur de l'ame, & une déteſtation des péchés qu'elle a commis, accompagnée d'une réſolution ſincere de n'en plus commettre aucun à l'avenir. Cette contrition ne conſiſte pas à prononcer des actes & des formules du bout des levres; il faut qu'on la reſſente au fond du cœur, & qu'elle ſoit intérieure. Elle ne doit pas être excitée par un motif naturel & humain; il faut qu'elle parte d'un principe ſurnaturel, & d'un mouvement de l'Eſprit ſaint. C'eſt ce qu'entendent les théologiens, lorſqu'ils exigent que la contrition ſoit ſurnaturelle. Ils veulent auſſi qu'elle ſoit ſouveraine, c'eſt-à-dire plus grande qu'aucune autre douleur que nous puiſſions jamais reſſentir; mais il n'eſt pas néceſſaire, pour cela, qu'elle ſoit ſenſible : il ſuffit qu'on ſoit véritablement plus fâché d'avoir offenſé Dieu, que ſi on avoit perdu ce qu'on avoit de plus cher, quoique peut-être la perte d'une perſonne chérie nous touchât plus ſenſiblement & nous fît verſer plus de larmes. L'amour, que l'on a pour une maîtreſſe, eſt plus ſenſible que celui que l'on a pour un pere : cependant il n'y a point de fils bien né, qui, dans une occaſion importante, ne ſacrifie ſa maîtreſſe à ſon pere. La derniere qualité de la contrition, c'eſt d'être univerſelle, c'eſt-à-dire de s'étendre à tous les péchés ſans reſtriction.

On diſtingue la *contrition parfaite* & la *contrition imparfaite*, autrement ATTRITION. (*Voyez cet article.*) Pour ce qui regarde la contrition proprement

dite, elle ne doit avoir d'autre principe que la charité & l'amour de Dieu. Ce n'est point la crainte des châtiments, ni même le desir des récompenses, qui doit la faire naître; c'est le regret d'avoir offensé un Etre infiniment bon & infiniment aimable. Cette contrition justifie le pécheur devant Dieu, sans l'absolution du prêtre, pourvu cependant qu'il ait le desir de recevoir cette absolution, & qu'il fasse tout son possible pour se la procurer.

CONTROVERSE : dispute sur les points de la Religion, contestés par les hérétiques, ou sur lesquels l'Eglise n'a pas prononcé définitivement. On peut dire que la controverse est aussi ancienne que la Religion; car il s'est élevé, dès la naissance du Christianisme, des hérésies qu'il a fallu combatre.

CONVERS : c'est le nom que portent les religieux & religieuses qui ne sont occupés, dans les monasteres, qu'aux fonctions serviles.

CONVERSION : changement qui se fait dans le cœur d'un pécheur, ou d'un hérétique, qui renonce à ses crimes, ou à ses erreurs, pour vivre ou penser conformément à la Religion Catholique.

Conversion de S. Paul : fête instituée par l'Eglise, pour honorer la conversion de ce grand apôtre; on la célébre le 25 de Janvier.

CONVOI : assemblée qui se trouve aux obséques d'un défunt. Le convoi est complet, lorsque tous les ecclésiastiques habitués d'une paroisse accompagnent la pompe funébre. On appelle *convoi de chœur* celui qui n'est composé que des ecclésiastiques qui forment le chœur de la paroisse. *Voyez* ENTERREMENT & FUNÉRAILLES.

COPTES : c'est ainsi qu'on appelle les Chrétiens d'Egypte, qui sont engagés dans l'hérésie d'Eutychès. Ce nom leur fut donné, en signe de mépris, par les Turcs, lorsqu'ils firent la conquête de l'Egypte. Ils admettent la circoncision; & c'est par allusion à cette cérémonie Judaïque, que les autres Chrétiens d'Egypte leur ont donné le surnom de *Kufti*, ou *Gens de la ceinture*, pour faire entendre qu'ils ne sont Chrétiens

usqu'à la ceinture. Les Coptes affectent de se
er *Jacobites* du nom de Jacob Zauzalès, évêque
sse, docteur fameux, & le restaurateur de leur
Les déserts de la haute Egypte sont peuplés de
s Coptes : leurs couvents sont situés dans les
des les plus affreuses ; & la vie qu'ils y menent
us triste encore. Il semble qu'ils prennent plaisir
érer leur corps par les austérités les plus extrava-
; & l'on peut s'étonner comment la nature peut
rter la longueur de leurs jeûnes, & la conti-
de leurs prieres. Dans leurs demeures, tout an-
l'indigence la plus extrême ; & leurs églises même
énuées de tous ornements. Les moines Coptes,
ont en grand nombre dans la Syrie & dans la
ne, ont des couvents & des églises un peu
entretenus. Il regne une haine violente entre les
s & les autres Chrétiens de l'Eglise Gréque ;
e qui contribue à les rendre encore plus ennemis,
a préférence que le Gouvernement semble donner
Coptes, qui montrerent un grand zéle pour les
, lorsqu'ils porterent leurs armes dans l'Egypte.
Coptes sont les hérétiques les plus ignorants,
n même temps, les plus obstinés que l'on con-
Les prélats & les prêtres ne sont pas plus éclai-
ue le peuple. Il n'y a pas lieu d'espérer qu'ils
cent jamais à leurs erreurs, parce que le senti-
qu'ils ont de leur ignorance leur fait éviter avec
oute dispute sur la religion. Lorsqu'on veut en-
n raisonnement avec eux, ils se retranchent sur
coûtumes & leurs traditions, disant qu'il leur sié-
al de vouloir être plus sages & plus habiles que
peres. Lorsqu'on leur expose les preuves les plus
s & les plus convaincantes, ils ne répondent que
n signe de consentement. Mais si de ces preuves
ut tirer une conclusion contraire à leurs opinions,
crient, en détournant la tête : *Stack far Allah* !
-dire : Ah ! Dieu garde ! On raconte à ce sujet,
lorsque les François, qui commercent en Egyp-
demandent aux femmes Coptes si elles s'accu-
n confession des tours qu'elles jouent à leurs

maris ? Elles répondent toujours : *Stack far Allah !*

COQUELUCHON : capuchon de moine, ainsi nommé d'un mot grec qui signifie *cercle*, parce que le capuchon forme un cercle autour du visage.

COQUERELLE. Dans l'abbaye de Remiremont, on donne le nom de *coquerelle* à une femme qui garde les chanoinesses depuis l'Extrême-Onction jusqu'à leur enterrement.

CORAAN, *ou* CORAN, mot arabe, qui signifie *livre*, *recueil*; &, en y ajoûtant l'article *al*, le, on forme le mot ALCORAN. *Voyez cet article.*

CORBAN. *Voyez* CURBAN.

CORBEILLER : titre d'office dans l'église cathédrale d'Angers; il y a quatre officiers qui portent ce nom. Le premier, qu'on appelle *grand corbeiller*, a le pas sur tous les autres officiers du bas-cœur; & il est curé du chapitre. La charge de corbeiller conduit ordinairement à un canonicat. Les corbeillers étoient autrefois chargés de distribuer le pain de chapitre : aujourd'hui ils officient aux fêtes doubles, & ils héritent du bréviaire des chanoines défunts.

CORDELIERS : religieux de l'ordre de saint François, autrement nommés *Freres Mineurs*. Ils furent appellés *Cordeliers*, à cause de la corde qui leur sert de ceinture. Ces religieux furent établis en France par le roi S. Louis qui est le fondateur de leur grand couvent de Paris. Ce sont eux qui ont la garde du tombeau de Jesus-Christ, & des saints lieux. Ils paient, pour cet effet, un tribut annuel au Grand-Seigneur. Les Cordeliers sont les premiers qui aient renoncé à la propriété de tout bien temporel.

„ En 1502, dit M. de Saint-Foix, Gilles Dauphin, „ leur général, en considération des bienfaits que son „ ordre avoit reçus de MM. du parlement de Paris, „ envoya aux présidents, conseillers & greffiers, la per- „ mission de se faire enterrer en habit de Cordelier. „ En 1503, il gratifia d'un semblable brevet les prevôt „ des marchands & échevins, & les principaux officiers „ de la ville.

CORÉES : fêtes instituées en Sicile, en l'honneur

de la déesse Proserpine, que les Siciliens nommoient *Xopa*, selon le dialecte dorique, c'est-à-dire *la jeune fille par excellence.*

CORÉSIE : surnom que les habitants de l'Arcadie donnoient à la déesse Minerve.

CORPORAL : linge bénit, que le prêtre étend sous le calice en disant la Messe, pour recevoir les fragments de l'Hostie, s'il en tomboit par hazard quelques-uns. Dans le rit Ambroisien, le corporal est appellé *syndon*, c'est-à-dire *linceul*, parce qu'on le regarde comme l'image du linceul dans lequel Jesus-Christ fut enseveli. On attribue au pape Eusebe, ou à Silvestre I, l'institution des corporaux.

CORRUPTICOLES : on donna ce nom à une secte d'hérétiques Eutychiens, parce qu'ils soutenoient que le Corps de Jesus-Christ avoit été sujet à la corruption.

CORYBANTES : prêtres de Cybele. *Voyez* CURETES & GALLES.

CORYCIDES, *ou* CORYCIES : nymphes honorées par les anciens payens, & qui faisoient leur sejour près du mont Parnasse.

COURONNEMENT : cérémonie religieuse, qui consiste à mettre la couronne sur la tête des Souverains. On va voir dans les articles suivants ce qu'elle présente de plus curieux.

1. *Couronnement du Pape.* Dès que le Pape est élu, s'il n'est encore que diacre, le cardinal-doyen lui confere l'ordre de la prêtrise & celui de l'épiscopat : on dispose ensuite toutes choses pour son couronnement. Le jour marqué pour cette cérémonie, Sa Sainteté se rend à la chapelle de Sixte, ainsi appellée parce qu'elle a été bâtie par le pape Sixte IV, où on le revêt de la mitre, de l'aube, de la ceinture, de l'étole & du pluvial rouge broché d'or. Le premier cardinal-diacre lui met la mitre sur la tête. De-là on le porte en chaise à l'Eglise de saint Pierre, avec beaucoup de pompe & de solemnité. En arrivant sous le portique de S. Pierre le pape s'assied sur un thrône surmonté d'un dais auprès de la Porte sainte : c'est là que les chanoines & les bénéficiers de

S. Pierre viennent lui baiser les pieds. On porte ensuite le pontife sur le marche-pied du grand autel, où il fait sa priere à genoux & la tête découverte. De-là on le transporte à la chapelle Grégorienne, où il s'assied sur un thrône, & reçoit les hommages des cardinaux & des prélats. Les premiers lui baisent la main, & les autres le genou. Le saint pere donne ensuite sa bénédiction au peuple, & quitte ses parements rouges pour en prendre de blancs. On fait ensuite la procession pendant laquelle le premier maître des cérémonies tient, d'une main, un cierge allumé, & de l'autre un bassin, où sont des figures de châteaux & de palais faites avec des étoupes. Il y met le feu jusqu'à trois fois, en disant au pape : „ Saint Pere, voilà comment passe la „ gloire du monde." Autrefois, au milieu de la pompe du couronnement des empereurs Grecs, on leur présentoit d'une main un vase rempli de cendres & d'ossements de morts, & de l'autre, des étoupes, auxquelles on mettoit le feu. La procession étant arrivée au bas du marche-pied, le pape commence la Messe. Nous omettons un grand nombre de cérémonies qui accompagnent cette Messe, & dont le détail ne feroit pas amusant. Il suffit de remarquer que, pendant la Messe, les cardinaux & tout le clergé viennent en habits de cérémonie, & chacun à son rang, adorer Sa Sainteté. Les patriarches, les archevêques & les évêques lui baisent le pied & le genou : les abbés & les pénitenciers de S. Pierre ne lui baisent que le pied. Il ne faut pas oublier que l'épître & l'évangile sont chantés en grec & en latin, & que les ambassadeurs du roi de France & de l'empereur, s'ils se trouvent à la cérémonie, donnent à laver à Sa Sainteté. Après la Messe, le cardinal-archiprêtre de S. Pierre, accompagné de deux chanoines, offre à Sa Sainteté une bourse de damas blanc où il y a vingt-cinq jules de monnoie ancienne; c'est la récompense que le chapitre de S. Pierre lui donne *pro bene cantatâ Missâ*, c'est-à-dire „ pour „ avoir bien chanté la Messe." Le pape remet cet argent aux cardinaux-diacres qui ont chanté les deux évangiles; & les cardinaux le donnent à ceux qui leur portent

portent la queue. Le pape est ensuite porté dans sa chaise à la grande loge de S. Pierre, qu'on appelle la *loge de la bénédiction*. Deux palefreniers du pape, habillés de rouge, portent, aux deux côtés de la chaise, un éventail de queue de paon. Le pape monte sur un thrône dressé au milieu de la loge. C'est-là qu'on lui met sur la tête la tiare pontificale, ou le triregne, en lui disant : „ Recevez cette tiare ornée de trois couron-„ nes; & sçachez que vous êtes le pere des princes & „ des rois, le gouverneur de l'univers, le vicaire en „ terre de notre Sauveur J. C." Le pape, couvert de la tiare, donne trois fois la bénédiction solemnelle au peuple; & deux cardinaux publient une indulgence pléniere. Ainsi se termine cette pompeuse cérémonie, pendant laquelle toutes les troupes du pape sont sous les armes, & toute l'artillerie du château Saint-Ange se fait entendre. Les illuminations, les feux d'artifice, les bals, & les autres divertissements auxquels cette fête donne lieu, ne sont pas de notre sujet. Autrefois le pape donnoit, le jour de son couronnement, un festin magnifique, où la Majesté pontificale brilloit dans tout son éclat. Le saint pere avoit une table particuliere, dressée sur une estrade élevée. Il étoit assis sur un thrône magnifique, & un superbe dais brilloit au-dessus de sa tête. Si l'empereur étoit alors à Rome, il avoit sa table sur la même estrade, à la droite du pape; mais le siége qu'il occupoit, étoit beaucoup moins magnifique. Ce prince présentoit le bassin au pape, lorsqu'il se lavoit les mains; & il servoit le premier plat sur la table de Sa Sainteté. Tous les rois qui se trouvoient à cette cérémonie, étoient mêlés indistinctement avec les cardinaux, & paroissoient comme autant de sujets du pape.

2 *Couronnement de l'Empereur d'Occident*. L'empereur d'Occident se rendoit autrefois à Rome, pour y recevoir des mains du pape la couronne impériale. Avant d'entrer dans la capitale du Monde chrétien, il s'engageoit, par le serment le plus solemnel, à observer *les bonnes coûtumes des Romains*. Il juroit par la Trinité, par le bois de la Croix & par les reliques des Saints, *d'exalter, selon son pouvoir, la sainte Eglise Romaine*

& le Pape son chef. L'empereur faisoit ensuite son entrée dans Rome. Le clergé venoit à sa rencontre, & lui présentoit la croix à baiser. Le pape, assis sur un thrône devant le premier portique de l'église de S. Pierre, attendoit l'empereur. En paroissant devant le vicaire de J. C., la Majesté impériale fléchissoit le genou; &, dans cette posture, s'approchant de plus près, elle parvenoit jusqu'aux pieds du pontife, qu'elle baisoit dévotement. Le pape relevoit ordinairement l'empereur, & l'embrassoit; puis ils entroient ensemble dans l'église. Là, on lui faisoit jurer de nouveau, de ne jamais rien faire contre les interêts de l'Eglise, ou plutôt du pape; puis le pontife mettoit sur la tête de l'empereur la couronne d'or. C'étoit aussi la coûtume qu'on revêtît le nouvel empereur de l'aumusse & du surplis, & que les chanoines de S. Pierre l'admissent dans leur corps. Ce jour-là, l'empereur donnoit à laver au pape, lorsqu'il se mettoit à table, & lui servoit le premier plat. Le couronnement étoit suivi d'une procession solemnelle. L'empereur s'y montroit d'abord avec les marques de sa dignité, la couronne sur la tête, le sceptre dans une main, & le globe dans l'autre; mais, au sortir de l'église, il quittoit les ornements impériaux, alloit tenir l'étrier du pape, lorsqu'il montoit à cheval; &, prenant en main la bride, il conduisoit ainsi respectueusement le vicaire de J. C. Il est vrai que le cérémonial prescrivoit au pape de refuser d'abord par modestie un pareil service, & de ne l'accepter qu'au nom de Jesus-Christ dont il tenoit la place.

3. Le couronnement du roi de Tonquin est accompagné d'un grand nombre de cérémonies religieuses, & sur-tout d'une multitude prodigieuse de sacrifices, dans lesquels on immole plus de cent mille victimes. Le nouveau roi fait des présents magnifiques aux idoles & à leurs prêtres; &, pour attirer sur son administration la faveur céleste, il passe dans un monastere de Bonzes, l'espace d'un mois, ou d'une lune, pour y faire ce que nous appellons une *retraite*; mais il n'y a que le premier quartier de la lune, qui soit employé aux exercices de dévotion. Le monarque, pour éloi-

gner l'ennui, passe le reste du temps en festins & en réjouissances.

4. Le couronnement des empereurs ou rois du Mexique étoit une cérémonie religieuse. Ils ne pouvoient être couronnés qu'après s'en être rendu dignes par quelque action éclatante & digne d'un Souverain. Le nouveau monarque „ se trouvoit obligé, dit l'auteur de „ l'Histoire de la Conquête du Mexique, de sortir en „ campagne, à la tête des troupes, & d'emporter quel„ que victoire, ou de conquérir quelques provinces „ sur les ennemis de l'Empire, ou sur les rebelles, avant „ que d'être couronné, & de monter sur le thrône. „ Aussi-tôt que le mérite de ses exploits l'avoit fait pa„ roître digne de regner, il revenoit triomphant en la „ ville capitale.... Les nobles, les ministres & les sa„ crificateurs l'accompagnoient jusqu'au temple du dieu „ de la guerre, où il descendoit de sa litiere; &, après „ les sacrifices.... les princes-électeurs mettoient sur lui „ l'habit & le manteau impérial. Ils lui armoient la main „ droite d'une épée d'or garnie de pierres à fusil, qui „ étoit la marque de la justice. Il recevoit de la main „ gauche un arc & des fléches, qui désignoient le sou„ verain commandement des armées; & alors le roi „ de Tézucco lui mettoit la couronne sur la tête; ce „ qui étoit la fonction privilégiée du premier électeur. „ Un des principaux magistrats faisoit ensuite un long „ discours, par lequel il congratuloit le prince, au nom „ de l'Empire..... Il y mêloit quelques instructions „ dans lesquelles il représentoit les soins & les obliga„ tions que la couronne impose, l'attention qu'il de„ voit avoir au bien & à l'avantage de ses peuples, &c;" après quoi, le grand-prêtre oignoit le roi avec une certaine liqueur noire & épaisse, & l'arrosoit, à plusieurs reprises, avec de l'eau qu'il avoit consacrée par quelques cérémonies. Il le revêtoit ensuite d'un habillement noir & lugubre, & substituoit à la couronne impériale un triste capuchon où l'on voyoit peintes de funestes images d'os & de têtes de morts. Le lecteur apperçoit sans peine les symboles que renferme un pareil ornement sur la tête d'un roi. C'étoit une espece de préservatif

contre l'orgueil si commun aux Souverains, qui se croient d'une nature différente de celle des autres hommes. A cette cérémonie noble & raisonnable, le grand-prêtre mêloit la superstition & la magie. Il offroit au nouveau roi certaines compositions enchantées, qui devoient le préserver de toutes sortes de maladies & de sortiléges. La cérémonie finissoit par le serment que prêtoit le roi d'être fidele aux loix de l'Etat, & d'user avec équité & modération du pouvoir qui lui étoit confié. Il ajoûtoit un autre serment qui paroîtra sans doute bien singulier, par lequel il promettoit que, pendant le cours de son regne, la lumiere du soleil ne seroit point éclipsée, les terres ne seroient point brûlées par la sécheresse, ni inondées par des torrents débordés. Voici les réflexions de l'auteur de l'Histoire de la Conquête de Mexique, sur ce serment: „ Ce pacte, dit-il, a véritablement quelque „ chose de bizarre... Néanmoins on peut dire que les „ sujets prétendoient, par ce serment, engager leur prince „ à regner avec tant de modération, qu'il n'attirât point „ de son chef la colere du ciel, n'ignorant pas que les „ châtiments & les calamités publiques tombent souvent „ sur les peuples qui souffrent pour les crimes & pour „ les excès de leur roi."

5. Après la mort du Samorin, ou roi de Calicut, sur la côte de Malabar, il y a treize jours d'interregne, pendant lesquels il est permis à chacun de dire librement ce qu'il pense du caractere de celui qui doit lui succéder, & de faire connoître les vices comme les vertus qu'il a remarqués dans sa personne. Les treize jours étant expirés, le nouveau roi s'engage, par un serment solemnel, d'observer exactement toutes les loix du royaume; d'acquitter les dettes contractées par son prédécesseur; de réparer les pertes qu'il auroit pu faire à la guerre, & de recouvrer les terres conquises sur l'Etat par les ennemis. Pendant qu'il prononce ce serment, il tient, dans la main droite, un cierge allumé & entouré d'un anneau d'or: dans la main gauche, il porte une épée. Cette cérémonie étant achevée, on récite quelques prieres, & l'on jette sur le nouveau monarque quelques poignées de riz; après quoi, chacun des seigneurs, pre-

tant en main un cierge, à l'exemple du Souverain, lui prête serment de fidélité.

COUVENT : 1. maison habitée par des religieux ou religieuses. Pour l'établissement d'un couvent, il faut le consentement de l'évêque, & des lettres-patentes du roi enregistrées au parlement. Plusieurs philosophes se sont récriés contre les richesses & la multitude des couvents.

2. On trouve, dans les pays Lûthériens, des maisons religieuses, habitées par des femmes & par des filles, qui ne different de nos couvents, que parce qu'on n'y fait pas de vœux : telle est en Allemagne l'abbaye de Quedlinbourg. A Roschild en Danemarck, il y a un couvent de religieuses Luthériennes, gouvernées par une abbesse. „ Elles couchent deux à deux dans des „ chambres assez propres : chacune a son petit cabinet „ où elle travaille, s'applique à la lecture, ou prie „ Dieu, comme elle le juge à propos. " Un ministre leur fait le prêche dans leur chapelle, tous les dimanches & les vendredis. Leur habillement n'est point distingué de celui des femmes du pays ; &, lorsque la retraite les ennuie, elles peuvent rentrer dans le monde & se marier.

3. Les couvents des Talapoins du royaume de Laos ressemblent à ceux des Chartreux. Les cellules sont séparées les unes des autres ; & dans chacune il y a plusieurs petits appartements : celle du supérieur se distingue par la magnificence des ameublements, par les dorures, & par divers autres ornements. Il y a dans cette cellule un thrône fort élevé, orné, de chaque côté, de beaux rideaux de soie : c'est-là que le supérieur s'assied, lorsqu'il reçoit en cérémonie les visites de ses moines.

CRÉATION. 1. Un des principaux objets de la curiosité des hommes, dans tous les pays, a été de sçavoir quelle est leur origine, & celle de la terre qu'ils habitent. Avant de rapporter les revêries de tant de peuples divers sur un point si important, fixons les idées du lecteur, en mettant sous ses yeux le récit du législateur des Juifs, le plus ancien & le plus respectable

de tous les auteurs, & dont l'autorité feroit encore d'un très-grand poids, quand même il n'auroit pas été inspiré par l'Esprit divin.

Dieu créa d'abord le ciel & la terre; mais la matiere, destinée à composer le monde, n'étoit encore qu'une masse confuse. Le ciel, l'air, les eaux & la terre n'étoient point séparés. „ La matiere terrestre, comme plus „ pesante, étoit au centre : les eaux, mêlées avec la „ terre délayée, l'environnoient de toutes parts; la „ matiere éthérée & céleste, chargée de parties aqueu„ ses & grossieres, étoit par-dessus : un vent impétueux „ imprimoit aux eaux une agitation violente, qui, con„ duite par la vertu du Créateur, servit à tirer de la „ confusion la matiere créée, & contribua à lui don„ ner la forme. " Le premier jour, Dieu créa la lumiere, & répandit la clarté sur le chaos. Cette lumiere n'étoit qu'une ébauche de celle du soleil, qui ne fut créée que quatre jours après. Le second jour, les cieux furent créés, & les eaux tellement distribuées, qu'une partie demeura sur la terre, pendant qu'une autre partie s'élevoit en vapeurs, formoit les nuës, & tomboit en pluies. Le troisieme jour, les eaux furent rassemblées dans un seul lieu; & la terre dont elles couvroient la superficie, s'éleva tout à coup au commandement de Dieu. Le même jour, elle fut revêtue de plantes, d'herbes & de fruits; ce qui fait croire avec fondement que le monde fut créé en automne, quoique plusieurs prétendent qu'il fut créé au printemps. Le quatrieme jour, Dieu créa le soleil, la lune & les astres. Le cinquieme jour, il commanda à la mer de produire les poissons & les oiseaux. Il donna à ces nouvelles créatures la fécondité, & leur dit de se multiplier. Le sixieme jour, Dieu dit à la terre de produire toutes sortes d'animaux terrestres; & cela fut fait ainsi. Le même jour, il créa l'homme du limon de la terre, & lui inspira le souffle de vie. Il lui donna la raison & l'autorité sur toute la terre & sur tous les animaux. *Voyez* ADAM. Telle est la véritable origine du monde. Les contes absurdes, qu'on va lire sur ce sujet, feront connoître que l'esprit humain n'enfante que des chimeres, lorsqu'il veut s'élever sans

guide à des connoissances qui sont au-dessus des lumieres naturelles.

2. Les Athéniens, les Rhodiens, & quelques autres peuples anciens, croyoient que la terre, échauffée par les rayons du soleil, avoit fait éclorre leurs premiers peres. Les Scythes s'imaginoient que le premier auteur de leur origine étoit un monstre moitié femme & moitié serpent : autant d'absurdités dont l'esprit humain est capable, quand il n'est éclairé que par lui-même.

3. Les anciens Perses disoient que ce fut par le ministere des anges, qu'Oromasdes, ou l'Etre suprême, créa les cieux, & qu'ils employerent à cet ouvrage l'espace de quarante-cinq jours. A peine les cieux furent-ils créés, que les ténébres se firent voir à une certaine distance : c'étoit Arimanes qui les avoit créées pour les opposer aux cieux, ou à la lumiere, ouvrage d'Oromasdes. L'Être suprême, pour repousser cet ennemi, fit choix de quatre anges des plus braves, qui livrerent la bataille à Arimanes, & demeurerent victorieux. Oromasdes pouvoit détruire son ennemi avec tous ses partisans; mais, pour l'interêt de sa propre gloire, il voulut le laisser subsister, considérant que ses qualités & ses perfections recevroient un plus grand éclat par l'opposition des vices de son rival. Il divisa donc en trois parties le temps que devoit durer le monde, qu'il désigna par les trois doigts de sa main. Il permit à Arimanes d'en choisir un; & il prit le doigt du milieu : ainsi, pendant l'espace de temps désigné par ce doigt, ce mauvais principe pouvoit exercer sa malice dans le monde. On retrouve dans ce récit la chute des anges rebelles, quoiqu'il soit un peu alteré par des fictions.

Voici, disoient ces mêmes peuples, à quelle occasion les premiers hommes furent créés. Oromasdes, principe du bien, se voyant attaqué par Arimanes, principe du mal, résolut de revêtir de corps humains un grand nombre d'esprits qui composoient sa cour, & d'employer ces nouveaux hommes à combatre contre son ennemi Arimanes. Il fut stipulé que, lorsqu'Arimanes auroit été entierement défait, les corps des morts

ressusciteroient, & que la lumiere seroit séparée d'avec les ténébres. Ces idées sont obscures, parce qu'elles renferment des métaphores & des allégories dont on trouve l'explication dans le Traité du docteur Hide sur l'ancienne Religion des Perses.

Zoroastre assigne six temps dans lesquels Dieu créa le monde. Le premier temps fut employé à créer le ciel, & comprenoit quarante-cinq jours. Dans le second, qui étoit de soixante jours, Dieu créa les eaux. La terre fut créée dans le troisieme temps, qui étoit de soixante-quinze jours : le quatrieme, de trente jours, vit éclorre les planettes; le cinquieme, de quatre-vingt jours, fut donné à la création de tous les autres êtres, à la reserve de l'homme. Cet être, le plus noble de tous, fut l'ouvrage du sixieme temps, qui comprenoit soixante-quinze jours. Les Parsis ou Guèbres célébrent six fêtes à l'honneur de ces six temps de la création; tout cela est pris des livres de Moyse, qui sont les plus anciens; la différence vient de l'imagination des hommes : on sçait d'ailleurs qu'il y a eu plusieurs hommes célébres du nom de *Zoroastre*, bien postérieurs au roi des Bactriens de ce même nom.

Les Perses, comme nous l'avons dit cy-dessus, ne pouvant concevoir que l'Être suprême, essentiellement bon, fût l'auteur du mal, admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, qui avoient créé la lumiere & les ténébres; Mais Zoroastre, si l'on en doit croire ses sectateurs, jugeant qu'il n'étoit pas digne de la puissance infinie de Dieu de lui donner un associé capable de créer, avança que Dieu, à la vérité, n'avoit créé que le bien, mais que le mal en étoit une suite nécessaire, & l'accompagnoit toujours, comme l'ombre accompagne le corps, & que, sans reconnoître un créateur particulier du mal, on devoit le regarder comme la privation du bien.

4. Le systême des Chaldéens sur l'origine du monde, & sur la disposition de ses différentes parties, doit piquer la curiosité de ceux qui sçavent combien les Chaldéens étoient appliqués à l'étude de la physique, & particulierement de l'astronomie : c'est à eux de ju-

ger si la cosmogonie des Chaldéens répond à leur réputation.

Persuadés que l'Être suprême n'étoit autre chose qu'une lumiere brillante, active & féconde, qui communiquoit l'ame & la vie à toute la nature, ils bâtirent leur systême sur cette idée. Ils regarderent tous les êtres comme autant d'émanations de cette lumiere, lesquelles, perdant quelque chose de leur subtilité, à mesure qu'elles s'éloignoient de leur centre, en vinrent à un tel point de grossiéreté & de condensité, qu'elles se changerent en autant d'êtres matériels : ce changement étoit plus ou moins considérable, selon la distance qu'il y avoit entre les émanations & leur source ; c'est-à-dire que plus les êtres matériels étoient éloignés de l'Être suprême, plus ils étoient grossiers. Dans un espace immense, bien au-dessus du monde corporel, ils supposoient l'Être suprême comme un globe mille fois plus lumineux que le soleil. Les rayons qu'il répandoit autour de lui, ayant encore toute leur force & toute leur activité, avoient produit de purs esprits qui environnoient l'Etre suprême. Au-dessous, les émanations, commençant à s'affoiblir, avoient produit l'empirée, l'espace le plus noble & le plus élevé de tout le monde corporel, & le séjour d'un feu beaucoup plus pur & plus subtil que tous les corps. Les émanations, s'éloignant de plus en plus de leur source, avoient formé un feu plus grossier que celui de l'empirée, qui remplissoit l'espace au-dessous, appellé l'*æther*. Des parties les plus denses de ce feu s'étoient formées les étoiles, qui occupoient un espace immense au-dessous de l'æther. Le monde inférieur étoit rempli par le soleil, la lune & les planettes, êtres beaucoup plus matériels que ceux qui les précédoient. „ Ainsi, dit un „ auteur moderne, il y avoit, entre l'Etre suprême „ & les êtres qui sont sur la terre, une chaîne d'êtres „ intermédiaires, dont les perfections décroissoient à „ mesure que ces êtres étoient éloignés du séjour de „ l'Etre suprême." Tous ces espaces lumineux, l'empirée, l'æther, le ciel des étoiles, celui des planettes, étoient peuplés, selon les Chaldéens, d'un grand nom-

bre d'esprits qui gouvernoient toute la nature, & opéroient tous les phénomenes dont ils étoient témoins. Voyez sur cette derniere partie du systême des Chaldéens, un détail plus étendu, à l'*article* GÉNIES. Comme nous n'avons point d'écrit des anciens Chaldéens, toutes ces opinions conjecturales, qui leur sont attribuées, paroissent avoir été enfantées par des auteurs infiniment plus modernes.

5. Les Lettrés de la Chine prétendent que le concours fortuit de la matiere grossiere avec la matiere subtile, a fait éclorre le premier homme : ils le comparent au champignon qui nait sans le secours d'aucune semence. Quelques-uns croient que le premier homme, qu'ils nomment *Puonçu*, fut produit d'un œuf. Ils font une certaine distribution des différentes parties de cet œuf, & disent que la coque s'éleva vers le ciel; que le blanc fut dispersé dans les airs, & que le jaune demeura sur la terre. „ Ceux d'entr'eux qui raisonnent le mieux, „ dit le pere Martini, établissent le chaos pour principe de toutes choses, & croient qu'une substance „ spirituelle & souveraine en a tiré tous les êtres sensibles & matériels." Tout cela prouve que le pauvre esprit humain est sujet à déraisonner.

6. On voit au Japon, dans une pagode de Méaco, sur un autel fort large & d'une forme carrée, un taureau d'or massif, dont le col est orné d'un collier très-précieux, qui tient un œuf entre ses deux pieds de devant, & le heurte avec ses cornes, comme s'il vouloit le briser. L'œuf est représenté nageant dans une espece de bassin formé par le creux d'un rocher. Les Docteurs Japonois se servent de cet emblême pour expliquer la création du monde. „ Dans le temps, disent-ils, que la „ nature n'étoit qu'un chaos informe, un œuf, qui „ contenoit le monde, flottoit sur la surface des eaux. „ Une certaine matiere terrestre, attirée du fond de „ l'eau par l'action de la lune, se transforma en rocher „ sur lequel cet œuf se fixa. Le taureau donna un coup „ de corne dans la coque de cet œuf; & le monde „ sortit par l'ouverture qu'il y fit. Le taureau fit ensuite „ éclorre l'homme avec son souffle." On peut observer

que, dans la langue hébraïque, un des noms du taureau est aussi donné à Dieu. Cette équivoque a pu induire en erreur les Japonois, & leur faire attribuer au taureau l'ouvrage de Dieu. Ils ne sont pas les seuls qui regardent l'œuf comme le symbole du monde : ils n'ont fait, en cela, que suivre les Indiens & les Egyptiens. Ceux-cy donnoient, pour emblême de la création, un œuf qui sortoit à moitié de la bouche de Dieu. Les Indiens pensent que le monde a été formé par un œuf que Dieu souffla par le trou d'une sarbacane. Cet œuf, d'abord très-petit, s'accrut & s'étendit si prodigieusement, qu'il embrassa dans sa coque le monde que nous habitons.

Les Japonois ont encore une autre maniere de représenter la création. On voit le tronc d'un gros arbre appuyé sur le dos d'une tortue qui flotte sur un bassin dont les bords sont élevés de terre, de la hauteur de sept pieds. Au haut du tronc est assise, sur douze coussins, une idole qui a le teint & les cheveux d'un Négre : au milieu de la couronne, qui lui ceint la tête, s'éleve une longue pointe. Elle a la poitrine nue, quatre bras, & autant de mains : l'une tient un anneau, l'autre un sceptre, la troisieme une fleur, & la quatrieme un vase, d'où jaillit une source d'eau. Selon les docteurs Japonois, c'est du tronc que le Créateur a tiré la matiere premiere dont toutes choses ont été formées. Autour de ce tronc, un horrible serpent forme deux replis. Deux monstres hideux, ou plutôt deux diables, l'un avec une tête de chien, l'autre avec des cornes de cerf sur le front, tiennent en main la tête du serpent ; la queue est tenue par un sin, ou héros du Japon, & par deux rois, dont l'un a quatre visages ; ce qui signifie qu'il vécut quatre mille ans. Les théologiens du Japon disent que les deux diables, les deux rois & le sin se liguerent contre le Créateur, & traverserent le dessein qu'il avoit formé de créer le monde. Un homme d'un âge mur, avec une longue barbe, s'éleve, jusqu'à la moitié du corps, au-dessus du bassin sur lequel flotte la tortue. Cet homme, qui représente le soleil, a la tête environnée d'un cercle de rayons ; il tient d'une main,

donna, au moment de sa création; que plusieurs de ses membres ont changé de place. Ils s'imaginent, par exemple, que le Créateur, pour favoriser la propagation de l'espece, avoit placé les parties, qui servent à cet usage, dans un lieu plus apparent, mais qu'il leur a marqué depuis une place plus secrette & plus conforme à la modestie, lorsqu'il s'est apperçu que le nombre des habitants de la terre s'étoit assez multiplié.

9. Les habitants des isles Antilles avoient une vénération particuliere pour une montagne de leur pays, parce qu'il y avoit dans cette montagne deux cavernes, d'où ils s'imaginoient que les premiers hommes étoient sortis. Mais ils respectoient encore davantage une fameuse grotte, d'où ils étoient persuadés que le soleil & la lune étoient sortis. Cette grotte étoit le lieu le plus sacré de toute l'isle. Ils avoient placé à l'entrée deux idoles hideuses, qui représentoient des démons, & qui en étoient comme les gardiens. Ils avoient décoré de peintures l'intérieur de la grotte que les dévots venoient visiter, de tous côtés, avec empressement.

10. Les Caribes pensent que le ciel existe de toute éternité, & qu'il n'y a que la terre & la mer qui aient été créés.

11. Les Virginiens croient que l'univers est l'ouvrage de certains dieux inférieurs sur lesquels l'Être suprême s'est reposé de ce soin; étrange opinion de ces idolâtres, qui s'imaginent qu'il étoit au-dessous de la Majesté de Dieu de disposer l'admirable structure de ce monde. Toute idée d'ouvrage & d'ouvrier leur paroît sans doute enfermer quelque chose de peu distingué. Ils croient que l'eau est le premier des éléments qui ait été créé, & que la femme fut produite avant l'homme.

12. Les peuples qui habitent sur les bords du Mississipi, les Canadiens, les Iroquois, les Sauvages de Terre-Neuve, ont des idées singulieres sur l'origine du monde. „ La plus grande partie de ces Barbares, dit „ le Pere Hennepin, croit la création du monde. Le „ ciel, disent-ils, la terre & les hommes ont été faits

„ par une femme qui gouverne le monde avec son „ fils." C'est peut-être à cause de cela que ces sauvages content leurs généalogies par les femmes. Le fils est le principe du bien, & la femme la cause du mal : cependant ils croient que l'un & l'autre jouissent également d'une parfaite félicité. Voici, selon le même pere Hennepin, comme ils expliquent cet ouvrage de la création : „ Une femme descendit du ciel, & voltigea quelque temps en l'air, cherchant où poser „ son pied. La tortue lui offrit son dos ; elle l'accepta ; y fit sa demeure. Dans la suite, les immondices de la mer se ramasserent autour de la tortue ; „ & il s'y forma insensiblement tout autour une grande „ étendue de terre.... Cependant la solitude ne plaisant „ point du tout à cette femme........ il descendit „ d'en-haut un esprit qui, la trouvant endormie, s'approcha d'elle : elle devint enceinte après cette approche, & accoucha de deux garçons qui sortirent „ de son côté. Ces enfants, devenus grands, s'occuperent à la chasse ; &, comme l'un étoit beaucoup „ plus habile chasseur que l'autre, la jalousie fit naître „ bientôt la discorde. Ils vécurent dans une haine irréconciliable. Le mal-adroit, dont l'humeur étoit „ farouche, traita son frere si mal, que celui-cy fut „ obligé de quitter la terre, & de se retirer dans le „ ciel. Après cette retraite, l'esprit retourna vers la „ femme ; & de cette seconde entrevue, naquit une „ fille qui est la mere des peuples de l'Amérique septentrionale." On apperçoit dans ces contes absurdes quelques traces de l'histoire de Caïn & d'Abel.

„ D'autres sauvages de ce même continent, continue „ le même auteur, croient qu'un certain esprit que les „ Iroquois appellent *Otkon*, ceux de la Virginie *Okée*, „ & d'autres sauvages qui demeurent au bas du fleuve „ Saint Laurent *Atabauta*, est le créateur du monde, „ & qu'un nommé *Messou* en a été le réparateur après „ le déluge.... Ils disent que Messou, allant un jour „ à la chasse, ses chiens se perdirent dans un grand „ lac, qui, venant à se déborder, couvrit la terre en „ peu de temps..... Ils ajoûtent que, par le moyen

„ de quelques animaux, il répara le monde avec cette „ terre.

On trouve dans l'Histoire de l'Amérique septentrionale de la Poterie un détail tout différent des opinions de ces peuples sur la création. *Voyez* MICHAPOUS.

CRÈCHE : (*la sainte*) étable de Bethléem, dans laquelle Jesus-Christ voulut naître pour donner au monde un exemple d'humilité.

CRÉDENCE : petite table où l'on met les choses qui servent au service divin, comme les chandeliers, les burettes, le bassin, &c. Il y a ordinairement une crédence de chaque côté de l'Autel.

CREDO. (le) On donne vulgairement ce nom au symbole des apôtres, qui renferme les principaux articles de la Foi chrétienne, & qui commence par ce mot, *Credo*, Je crois. Le *Credo* est du nombre des prieres que l'on récite à la Messe.

CRESSELLE : instrument de bois dont on se sert, dans l'Eglise Catholique, le jeudi & le vendredi de la Semaine sainte, au lieu de cloches dont l'usage est alors suspendu. On croit que la cresselle est beaucoup plus ancienne que les cloches, & que, dans la primitive Eglise, on se servoit de cet instrument pour appeller les fideles aux prieres qui se faisoient dans des souterrains & dans des lieux secrets.

CROCODILES. Les habitants du royaume de Pégu, dans la Presqu'isle au-delà du Gange, ont une vénération singuliere pour les crocodiles, & regardent comme un très-grand bonheur d'en être dévorés.

CRODO : fameuse idole des anciens Germains, à laquelle ils consacroient des temples, & qu'ils honoroient par des sacrifices de victimes humaines. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les Chroniques Saxonnes: „ La divinité de ce pays (de Habsbourg) & des nations voisines a été honorée pendant plusieurs siécles sous le nom de *Crodo*. Cette idole étoit placée, „ un pied sur une borne, & l'autre sur une perche, „ poisson, dont l'espece abonde dans les mers d'Allemagne. La situation de cette idole exprimoit la résolution où étoient les habitants de Habsbourg d'opposer

„ poser constamment aux efforts réunis de leurs ennemis „ une résistance invincible. Le Crodo étoit représenté „ nuds pieds, sur le dos tranchant de la perche; & „ les Germains vouloient dire par-là, qu'ils aimeroient „ mille fois mieux marcher nuds pieds sur des rasoirs, „ que de souffrir l'esclavage. Le tablier blanc, qui „ ceignoit l'idole, étoit le symbole de la liberté nationnale. Ce dieu tenoit encore une roue dans la „ main gauche; & cette roue indiquoit l'alliance qui „ unissoit entr'eux les Germains. Le sceau, couvert „ de roses, que le Crodo avoit dans la main droite, „ désignoit la fertilité du pays, & l'abondance des „ fruits & des moissons." Jean-Michel Heinecii, sçavant Allemand, dans ses *Recherches & Dissertations sur le Crodo*, donne une explication plus naturelle & plus satisfaisante des attributs de cette divinité. Nous l'emprunterons du Journal Encyclopédique: „ L'idole, „ dit-il, a la tête couverte d'une longue chevelure; „ &, selon moi, ses cheveux représentent les rayons „ du soleil; car c'est ainsi que tous les peuples sauvages & civilisés ont représenté cet astre. La roue, „ que l'idole a dans sa main gauche, marque le ciel, „ qui paroît être dans un mouvement perpétuel. Le „ sceau, rempli de fleurs, désigne la terre. La perche „ ne peut, ce me semble, représenter autre chose que „ l'eau; & les pieds nuds de Crodo indiquent les „ divers événements de la nature; ensorte que l'ensemble du Dieu n'est autre chose que l'image de la „ nature."

CROISADE: expédition militaire contre les infideles & les hérétiques; ainsi nommée, parce que tous ceux qui étoient de ces expéditions, portoient une croix sur leur habit, pour marque de leur engagement. Les plus célébres croisades furent celles que l'on entreprit autrefois, en différents temps, contre les Mahométans, & dont le principal but étoit de venger les Chrétiens d'Asie des outrages qu'ils recevoient de ces infideles, & de faire la conquête de la Terre-sainte. On compte ordinairement huit croisades. Nous allons donner au lecteur un tableau succint de ces pieuses expéditions.

En 1093, Pierre, surnommé *l'Hermite*, natif d'Amiens en Picardie, revenant du pélerinage de la Terre-sainte, alors fort en vogue, peignit avec des couleurs si vives au pape Urbain II la triste situation des Chrétiens de Jérusalem, & les outrages que les infideles faisoient au tombeau de J. C. que le pape, charmé de son éloquence, l'envoya dans toute l'Europe pour exciter les princes & les peuples à prendre les armes contre les Mahométans. Ce projet occupoit les papes depuis longtemps. Pierre parut propre à le faire réussir : on ne se trompoit pas. Les discours touchants & pathétiques de ce pélerin enflammerent tous les cœurs d'un saint zéle. Urbain seconda ses prédications par deux conciles qu'il convoqua pour le même sujet. Cependant, malgré tant d'exhortations, il n'y eut guére que la France qui s'arma pour cette entreprise. Les autres nations se contenterent d'y applaudir. Les seigneurs François prirent la croix à l'envi. Une infinité de gens de tout âge, de tout sexe & de toute condition suivit leur exemple. Cette prodigieuse multitude n'étoit point réunie sous un seul chef. Chaque seigneur avoit sous son drapeau une troupe de croisés. Ils ne partirent pas tous ensemble, & ne suivirent pas la même route; mais ils étoient convenus de se retrouver à Constantinople. L'orateur de la croisade, Pierre l'Hermite, fut un des principaux chefs. On le voyoit avec des sandales aux pieds, & une corde pour ceinture, marcher à la tête de quatre-vingt mille vagabonds qui s'étoient réunis sous ses ordres. Il avoit pour lieutenant un pauvre gentilhomme François, nommé *Gautier Sans-Avoir*. Quoiqu'il n'eût pris les armes que pour combatre les infideles, son coup d'essai fut le siége d'une ville chrétienne de Hongrie, qui refusoit des vivres à ses soldats : il la prit & la saccagea. Les croisés se rendirent si odieux par ce massacre, que toute la Hongrie se réunit contre eux; on en fit un grand carnage : il en resta à peine vingt mille. Ils arriverent à Constantinople avec leur chef. Ces misérables restes furent, peu de temps après, taillés en piéces, par Soliman Soudan de Nicée. Les autres chefs des croisés, plus sages & plus habiles,

furent aussi plus heureux. S'étant réunis près de Nicée, leur armée se trouva forte de cent mille cavaliers, & de six cent mille fantassins, en comptant les femmes. Avec ces forces, ils remporterent plusieurs victoires contre les infideles. Ils prirent Nicée, &, ce qui étoit le but de leur voyage, se rendirent maîtres de Jérusalem, après un siége de cinq semaines; mais ils souillerent la gloire de leurs armes par l'horrible boucherie qu'ils exercerent dans cette ville. Ils crurent peut-être honorer le Dieu de paix, en se montrant sur son tombeau, couverts du sang des ennemis de la Religion. Cette premiere croisade fut peu utile à la Religion; & Jesus-Christ fut plus outragé par les crimes qu'elle occasionna, qu'il ne fut honoré par la délivrance de son tombeau. Elle coûta peu à l'Europe, & cependant elle fut la plus brillante & la plus heureuse de toutes.

L'illustre abbé de Clairvaux, ce solitaire plus répandu & plus considéré dans le monde que ne le fut jamais aucun ministre, aussi puissant & plus respecté dans l'Europe qu'aucun monarque, fut choisi par le pape Eugene III, autrefois son disciple, pour prêcher la seconde croisade. Bernard s'acquitta de cette commission avec son éloquence ordinaire: il entraîna tous les esprits. Ce fut de ses mains que le roi de France, Louis le Jeune, & l'empereur Conrad III reçurent la croix rouge, en 1146. Ces monarques paroissoient aux yeux du peuple, fort au-dessous de S. Bernard. Une preuve de la préférence qu'on lui donnoit, c'est qu'on voulut, d'un consentement unanime, le choisir pour général de la croisade. Il n'y avoit personne qui ne se crût invincible sous un chef qui prodiguoit les miracles; mais S. Bernard, plus prudent & plus habile que l'Hermite Pierre, refusa cet emploi dangereux, & se contenta de promettre aux croisés, de la part de Dieu, le plus heureux succès. Cette promesse n'étoit pas une prophétie. L'imprudence de l'empereur & du roi de France, la débauche & les maladies détruisirent cette nombreuse troupe de croisés, qui montoit au moins à trois cent mille hommes. S. Bernard, accusé d'avoir fait une fausse prédiction, rejetta sur

les crimes des croisés le mauvais succès de l'entreprise.

L'empereur Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste, roi de France, & Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, furent les principaux chefs de la troisieme croisade prêchée par les soins de Guillaume, archevêque de Tyr, & du cardinal Albano, & commencée vers 1189. Ils avoient en tête le fameux Saladin, Soudan d'Egypte, qui ne leur permit pas de faire de grands progrès. L'empereur & le duc de Souabe son fils moururent dans cette expédition. La division, qui se mit entre les rois de France & d'Angleterre, les empêcha de faire les conquêtes qu'ils pouvoient se promettre avec une armée de trois cent mille hommes; & cette croisade aboutit à la prise d'Acre, & à une trève de trois ans avec Saladin. Quelle compensation du dépeuplement & de l'appauvrissement de l'Europe, de la désolation des Etats privés de la présence de leur Souverain!

L'Allemagne eut l'honneur de la quatrieme croisade que plusieurs princes de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers, entreprirent, en 1195, sous la conduite de l'empereur Henri VI. On vit avec étonnement, parmi les croisés, Marguerite de France, sœur de Philippe-Auguste & veuve de Béla, roi de Hongrie. Cette courageuse princesse se distingua dans cette expédition, à la tête de ses troupes. Plusieurs villes prises, plusieurs batailles gagnées contre les infideles sembloient annoncer l'entiere défaite des Musulmans, lorsque les conquêtes des croisés furent arrêtées par la mort de l'empereur, en 1198.

Ce fut par les soins de Baudouin, comte de Flandres, que se forma la cinquieme croisade dans laquelle l'interêt fit entrer les Vénitiens. L'événement le plus mémorable de cette expédition est la prise & le pillage de Constantinople par les croisés, sous prétexte d'en chasser le tyran Murtzufle. Des Chrétiens, armés contre les infideles, exercerent dans une ville chrétienne toutes les cruautés que leur suggérerent l'avarice & la débauche, & pousserent l'impiété jusqu'à danser avec des femmes dans le sanctuaire de sainte Sophie. Bau-

douin, le plus puissant des croisés, usurpa le thrône dont il avoit chassé un autre usurpateur. Les autres princes se disputerent les dépouilles des Grecs : un petit nombre passa en Syrie, & périt par la peste ou par les armes des Musulmans. Ceux qui furent assez heureux pour s'échaper s'en revinrent tristement dans leur patrie.

En 1213, une multitude prodigieuse de jeunes enfants, séduits par des maîtres d'école & des moines qui leur répétoient ce passage, „ Seigneur, tu as tiré la „ gloire des enfants," s'imaginerent que c'étoit à eux qu'étoit réservée la gloire de délivrer le saint sépulcre des mains des Sarasins. Ils prirent la croix, au nombre de soixante mille, tant en France qu'en Allemagne, & se mirent en route ; mais la misere en fit périr une partie sur les chemins. Les autres, s'étant embarqués à Marseille, furent, ou submergés par la tempête, ou vendus aux Sarasins par leur conducteur.

Il y avoit long-temps que Jérusalem avoit été reprise par les infideles : cependant on s'obstinoit toujours en Europe à nommer un roi de Jérusalem. Jean de Brienne, gentilhomme illustre, mais pauvre, ayant été élevé à cette dignité chimérique, commença la sixieme croisade, en 1217, avec André, roi de Hongrie, & plusieurs autres princes & seigneurs. Des commencements peu favorables rebuterent le roi de Hongrie, qui se retira. Il fut remplacé par le comte de Hollande, par le cardinal Albano, & par plusieurs autres princes & prélats, qui, réunis sous les ordres de Jean de Brienne, formoient une armée de près de cent mille hommes. La ville de Damiette fut assiégée & prise par les croisés ; mais l'ambition du légat rendit cet heureux succès inutile. Ce prélat, ayant forcé Jean de Brienne à lui céder le commandement de l'armée, l'engagea, par son peu d'expérience, dans une si fâcheuse situation, qu'on fut obligé, pour éviter un plus grand mal, de traiter avec le Soudan d'Egypte ; de lui rendre Damiette, & de lui donner Jean de Brienne pour ôtage. L'empereur Frédéric II essaya, par sa politique, de réparer le mal. Il conclut avec le Soudan un traité, par lequel on lui cé-

doit Jérusalem, Nazareth, & quelques autres villages; c'étoit recouvrer les saints lieux sans aucune effusion de sang; mais une clause fâcheuse rendit ce traité odieux. Il étoit dit que le temple de Jérusalem serviroit de mosquée aux Sarasins. Cette sixieme croisade fut honorée de la présence de S. François d'Assise, qui s'y rendit, en 1219, dans le dessein d'animer les Chrétiens, & d'y trouver la palme du martyre.

En 1244, de nouveaux ennemis attaquerent les Chrétiens de la Palestine, & donnerent lieu à la septieme croisade : c'étoient les Karismiens, qui, chassés de la Perse par les Tartares, se jetterent sur la Terre-sainte, & taillerent en pieces ses malheureux habitants. S. Louis, touché de ces nouvelles, averti d'ailleurs de prendre la croix par une voix céleste, qu'il crut entendre dans une dangereuse maladie dont il fut attaqué, partit, en 1248, à la tête d'une florissante armée, malgré les représentations de ses plus sages conseillers, & vint mouiller dans l'isle de Chypre. L'année suivante, il s'empara de Damiette. On sçait quelle fut la malheureuse fin de cette expédition. La peste désola l'armée de Louis : ce fléau le contraignit de faire retraite. Poursuivi par les Sarasins, il fut vaincu & fait prisonnier en 1250, & fut obligé de payer quatre cent mille livres pour sa rançon.

Cette disgrace ne fut pas capable de rebuter le zéle de Louis. Il entreprit, en 1270, une nouvelle croisade, qui fut encore plus funeste que l'autre. Le même fléau, qui avoit causé sa perte en Egypte, vint désoler son camp devant la ville de Tunis. Frapé lui-même de la contagion, il expira sur la cendre, avec autant de courage que de piété, le 25 du mois d'Août de la même année.

Les secours, que l'on devoit naturellement aux empereurs de Constantinople contre les Barbares qui ravageoient leur Empire de toute part, disculpent bien les entreprises des croisades. Ces secours rentrent certainement dans le droit des gens; mais leurs soupçons & leur perfidie, les désordres affreux de leurs troupes auxiliaires, les interêts particuliers, la débauche & l'ambition des chefs rendirent le projet, d'ailleurs conforme aux

droits des gens, abſolument contraire à l'eſprit & aux véritables interêts de la Religion.

CROIX : 1. c'étoit, chez les anciens Romains, un inſtrument honteux du plus infâme de tous les ſupplices. Mais, depuis que J. C. l'a ennoblie par ſa mort, elle eſt devenue l'objet le plus auguſte de la vénération des Chrétiens. La croix eſt employée dans toutes les cérémonies religieuſes de l'Egliſe Catholique : elle marche à la tête de toutes les proceſſions : elle eſt le principal ornement des autels, & on la place ordinairement au milieu, afin que le prêtre, qui célebre les ſaints myſteres, ait toujours devant les yeux la paſſion de J. C. Le P. Gretzer raconte à ce ſujet une hiſtoire merveilleuſe, qui fait voir combien il eſt eſſentiel qu'il y ait une croix ſur l'autel, lorſqu'on y dit la meſſe. „ Un prêtre Eſpa- „ gnol, obligé d'offrir le ſaint Sacrifice devant une per- „ ſonne de diſtinction, & n'appercevant point de croix, „ ſe trouva fort embarraſſé, & n'oſoit commencer la „ Meſſe, lorſqu'un ange, touché de ſon embarras, vint „ placer une croix ſur l'autel, à la vue de tout le mon- „ de." Cette croix a depuis été religieuſement conſervée.

Croix pectorale : c'eſt la croix que portent les prélats. Elle eſt attachée à leur col par une petite chaîne, ou par un cordon de ſoie : on la nomme *pectorale*, parce qu'elle leur pend ſur la poitrine. Il y a toujours quelque relique enchaſſée dans cette croix, qui paroît être une imitation de l'ornement nommé *pectoral*, que portoit le grand-prêtre des Juifs. C'étoit un uſage aſſez commun chez les premiers Chrétiens de porter une croix ſur la poitrine, qui leur rappellât ſans ceſſe le ſouvenir de la paſſion de J. C. En 811, le patriarche de Conſtantinople envoya au pape Léon III un reliquaire d'or qui contenoit un morceau du bois de la croix. Ce reliquaire ſe nommoit en grec *encolpion*, c'eſt-à-dire „ une „ choſe que l'on porte ſur le ſein." On prétend que c'eſt-là l'origine de la croix pectorale, que portent les évêques. Cette croix, comme les autres, doit être conſacrée & arroſée d'eau bénite.

Dans les proceſſions, ou autres cérémonies publi-

ques, on porte devant les papes une croix appellée *croix à triple croison*, à cause de sa forme; c'est le symbole de leur jurisdiction spirituelle sur tout le monde. Lorsqu'un des cardinaux-diacres annonce au peuple qu'on vient d'élire un nouveau pape, il lui montre en même temps la triple croix. Sylvestre I est, à ce qu'on prétend, le premier pape qui fit porter devant lui une pareille croix. Quelques-uns de ses successeurs négligerent de l'imiter; mais Léon IV en renouvella l'usage, qui s'est toujours conservé depuis.

Les évêques, les patriarches & les archevêques ont aussi le privilege de faire porter la croix devant eux; mais il y a cette différence, que la croix des archevêques est double, & celle des évêques simple, tandis que la croix des papes est triple, comme nous venons de le voir. Le porte-croix est revêtu des habits de clerc, & tient l'image du crucifix tournée du côté du prélat.

2. Les Indiens de Cumane & de Paria dans l'Amérique méridionale, ont une vénération particuliere pour une croix de S. André, à laquelle ils attribuent la vertu d'écarter les phantômes & les esprits malfaisants qui se plaisent à tourmenter les hommes pendant la nuit. Dans cette vue, ils attachent leurs enfants à cette croix, croyant les préserver, par ce moyen, de tout sortilége.

3. Les peuples de Jucatan rendoient un culte religieux à des croix; mais on n'a jamais pu découvrir d'où cet usage leur étoit venu; &, lorsque les Espagnols les interrogerent sur cet article, ils répondirent que ce monument leur avoit été laissé par un homme plus beau que le soleil, qui avoit autrefois passé dans leur pays. Dans l'isle de Cozumel, il y avoit une croix à laquelle on attribuoit la vertu de faire tomber la pluie. Lorsque le pays étoit désolé par la sécheresse, on offroit des sacrifices à cette croix, & l'on faisoit brûler des parfums en son honneur.

Il n'est pas douteux que ce ne soient-là des vestiges de la prédication de l'Evangile dans ces pays, avant la découverte qu'en firent les Castillans, en l'année 1492. Les moines qui habitoient les isles adjacentes de l'Angleterre, voyageoient sur l'Océan: ils auront pu abor-

der dans l'Amérique, sans pouvoir revenir sur leurs pas, avant l'invention de la boussole. *Voyez* ADORATION DE LA CROIX, INVENTION DE LA SAINTE CROIX, EXALTATION DE LA SAINTE CROIX, CRUCIFIX, SIGNE DE LA CROIX.

1. CROSSE : bâton d'argent ou d'or, recourbé & ouvragé par le haut, que portent les archevêques, évêques & abbés réguliers; c'est la houlette du pasteur, le symbole du droit de correction que les prélats ont sur ceux qui dépendent de leur jurisdiction. Les évêques de la primitive Eglise avoient des crosses de bois : c'étoient de longs bâtons qui se terminoient en croix par le haut. Les crosses de nos prélats sont plus riches. *Voyez* FÉRULE.

2. Les crosses que portent les évêques de l'église d'Arménie, sont remarquables par une tête de serpent, qui est figurée à l'endroit où la crosse se recourbe.

CROYANCE : ce que l'on croit, ce que l'on soutient comme vrai dans une religion.

CROYANTS : fideles qui croient les vérités de la Religion. La plus glorieuse prérogative du Patriarche Abraham est d'avoir été choisi pour être le pere des Croyants. Les Mahométans s'attribuent la qualité de Vrais-Croyants. Quelques hérétiques de la secte des Albigeois, furent aussi appellés autrefois *Croyants*.

CRUCIADE : on donne ce nom à une bulle que les souverains pontifes accordent aux Rois d'Espagne, & dont ils tirent un profit considérable.

CRUCIFIEMENT : on appelle ainsi les tableaux qui représentent Jesus-Christ attaché à la croix.

CRUCIFIX : on appelle ainsi une croix sur laquelle J. C. est représenté en forme humaine. Avant l'institution du crucifix, les Chrétiens se servoient de plusieurs symboles pour exprimer la passion du Sauveur. Ils le représentoient au pied d'une croix sous la figure d'un agneau. Ils y ajoûtoient une colombe, qui étoit l'image du Saint-Esprit. Quelquefois ils plaçoient au haut de la croix une couronne pour exprimer la récompense que devoient attendre les fideles qui souffroient à l'imitation de J. C. Souvent on mettoit un cerf au pied de la

croix, parce que le cerf est l'ennemi du serpent, comme J. C. l'est du diable. A tous ces attributs symboliques succéda l'image de J. C. crucifié. Sur la fin du septieme siécle, le sixieme concile œcuménique, qui se tint à Constantinople, ordonna que l'on peindroit J. C. en forme humaine, attaché à la croix : telle est l'origine des crucifix.

On conserve précieusement, dans quelques églises de la Chrétienté, plusieurs crucifix fameux : tel est celui de Lorette, qu'on prétend avoir été fait par saint Luc, & qu'on dit que les anges apporterent de la Palestine en Italie, avec la *santa Casa*. Plusieurs crucifix de Naples sont très-célébres ; l'un, pour avoir remercié S. Thomas d'Aquin de ses beaux écrits, par un signe de tête ; l'autre, pour avoir parlé au pape Pie V ; le troisieme, pour avoir baissé la tête, afin d'éviter un coup de canon qui emporta seulement sa couronne. La ville de Lucques se vante de posséder un crucifix, fait en partie par Nicodeme, & achevé par la main des anges. Les habitants n'expliquent pas comment il leur est venu. Ils disent seulement qu'il vint se placer de lui-même dans l'église de S. Fréiden, & que, peu de temps après, il se transporta dans la cathédrale, & demeura en l'air, jusqu'à ce qu'on lui eût dressé un autel dans l'endroit où il se trouvoit. Ce crucifix, qu'on appelle le *santo-volto*, est de bois de cédre. On le pare d'une robe magnifique, & on lui a donné des souliers d'argent, revêtus de lames d'or. On rapporte qu'un pauvre, implorant, un jour, son assistance, le charitable crucifix lui fit présent d'un de ses souliers que l'on racheta ensuite du pauvre, en lui en payant la valeur.

Il y a dans la ville de Trente un crucifix qui fit, dit-on, un signe de tête, pour approuver les décrets du concile. On en voit un autre dans l'église des Béguines de Gand, qui a toujours la bouche ouverte. On prétend qu'une Béguine, déplorant devant lui les désordres du carnaval, il lui parla pour la consoler. Depuis ce temps, il n'a pas fermé la bouche.

CULTE : honneur religieux que l'on rend à la

Divinité, par des actes intérieurs & extérieurs. Les théologiens distinguent trois sortes de cultes, celui de LATRIE, celui de DULIE, & celui d'HYPERDULIE. *Voyez ces trois articles.*

CUNINE : divinité du paganisme, qui prénoit un soin particulier des petits enfants. Elle est ainsi appellée du mot latin *cunæ*, qui signifie *berceau*.

CUNTUR : oiseau de proie, auquel les Péruviens rendirent autrefois les honneurs divins.

CUPAI : c'est le nom que donnent les Floridiens à un esprit malfaisant qui préside dans le lieu où les méchants sont punis de leurs crimes après la mort, & qu'ils appellent le *bas-monde*, par opposition avec le ciel qu'ils nomment le *haut-monde*.

CUPIDON : c'est le nom que les poëtes donnent à l'Amour. *Voyez* AMOUR.

CURBAN : sorte de sacrifice funébre pratiqué par les Tartares Circasses, après la mort de quelque personne de distinction. Des boucs, ou, selon d'autres, des béliers sont les victimes de ce sacrifice. A l'exemple de quelques autres peuples Tartares, ils attachent à l'extrémité d'une perche les peaux des bêtes immolées, & leur rendent des hommages religieux. J. de Luca nous dit „ qu'il y a dans ce pays des „ lieux regardés comme sacrés, qui sont destinés pour „ ces sortes de sacrifices." On y met souvent des offrandes que le plus hardi voleur n'oseroit enlever. L'auteur cité rapporte „ qu'on voit, pendus aux ar„ bres qui sont dans ces lieux, des arcs, des fléches, „ des cimeterres, qui marquent les vœux dont ils se „ sont acquittés."

CURCHUS : fausse divinité, adorée autrefois par les anciens habitants de la Prusse, & qui présidoit aux repas. On entretenoit un feu perpétuel en son honneur; &, chaque année, on brisoit sa statue pour lui en ériger une nouvelle.

CURDES, (*les*) autrement nommés *Turcomans*, sont des peuples du Levant, qui menent une vie errante, & forment une secte particuliere, également éloignée du Mahométisme & de la Religion Chrétienne.

Ils reconnoissent l'existence de Dieu; mais ils ne lui rendent aucun hommage : au contraire, ils honorent beaucoup le diable; &, par cette raison, ils préferent le noir à toutes les autres couleurs, parce qu'ils se figurent que le diable est de cette couleur : voilà tout ce qu'on sçait de leurs opinions & de leur culte.

CURE : bénéfice dont le titulaire est chargé du soin des ames, dans une étendue de pays limitée, qu'on nomme *paroisse*.

CURÉ : prêtre pourvu d'une cure. Les curés ont succédé aux soixante-douze disciples de Jesus-Christ, & leur institution est de droit divin. Les évêques ne pouvant pas gouverner par eux-mêmes les différentes églises qui s'établissoient en divers lieux, en confioient le soin à des prêtres, lesquels y exerçoient toutes les fonctions de pasteur. Le pouvoir des curés dans leurs paroisses s'étend sur tout ce qui concerne le spirituel, toujours cependant avec subordination à l'évêque. Ils ne peuvent être dépossédés, qu'on ne leur ait fait auparavant leur procès juridiquement.

Autrefois les curés exigeoient des nouveaux mariés leur part des repas de noces, en argent ou en especes. Ce droit étoit appellé *les plats des noces*. Ils tiroient aussi quelque profit de la bénédiction du lit nuptial; car les nouveaux mariés ne se mettoient point au lit qu'il n'eût été béni & sanctifié par le curé.

Les curés d'un certain canton de Poitou prétendent que le lit des gentilshommes morts sur leur paroisse, leur appartient de droit; & ce droit se nomme *corbinage*.

Les revenus des curés consistent dans la perception des dîmes, & dans le casuel de leur église, c'est-à-dire les offrandes, les baptêmes, les mariages, les enterrements. Dans les paroisses où les dîmes ont été aliénées, les gros décimateurs paient au curé une pension qu'on appelle *congruë*.

CURÈTES : prêtres & philosophes des Celtes, qui étoient parmi eux ce que furent depuis les Druides parmi les Gaulois. Il n'est pas aisé de déterminer quelle étoit leur origine. Ils étoient fort estimés; & ce fut à

leurs soins que l'on confia l'éducation du jeune Jupiter qui fut depuis un des plus grands rois de la nation. Les Curètes, pour dérober ce jeune prince à la fureur de son pere qui vouloit le faire mourir, le cacherent dans une caverne; &, de peur que son pere n'entendît ses cris, ils frapoient sur leurs boucliers avec leurs javelines; ce qui leur fit donner le nom *Curètes*, du mot celtique *curo*, qui signifie *fraper une chose contre une autre*.

Les poëtes ont donné le nom de *Curètes*, ou de *Corybantes*, aux prêtres de Cybèle; &, confondant l'histoire avec la fable, ils ont supposé que cette déesse, pour dérober son fils Jupiter à la cruauté de Saturne, son époux, qui dévoroit tous ses enfants mâles, en confia l'éducation aux Curètes. Ces prêtres célébroient les fêtes de la déesse, au son des tambours & des trompettes, & en frapant sur des bassins d'airain. Ils entroient alors dans une espece de fureur, & buvoient de l'eau d'un fleuve nommé *Gallus*, qui achevoit de leur troubler la raison. Dans cet état de phrénésie, ils se battoient les uns contre les autres, & se faisoient de grandes blessures. Mais, lorsqu'ils avoient recouvré la raison, ils se guérissoient aisément, en se plongeant dans les eaux du même fleuve qui avoit causé leur fureur. *Voyez* GALLES.

CURION : prêtre qui, chez les Romains, étoit chargé du soin des fêtes & des sacrifices particuliers à chaque curie. Ils avoient un chef nommé *le grand-curion*, qui étoit élu par toutes les curies assemblées. Chaque curie élisoit en particulier son curion.

CUSTODE : on donne ce nom, dans l'Eglise Catholique, au ciboire qui renferme les Hosties consacrées, & au pavillon qui le couvre. Quelques rideaux, qu'on met dans les églises à côté du grand autel, sont aussi appellés *custodes*.

C'est encore le titre d'Officier ecclésiastique, chargé de la garde du thrésor, des ornements, des vases sacrés, des livres, &c.

L'église de Sainte Croix de Lyon est gouvernée par deux curés, que l'on nomme *custodes*.

Custode : (*grand*) titre d'un chanoine de l'église de Lyon. Chez les Capucins, les Cordeliers, & autres religieux, le custode est le supérieur d'une partie de province, qu'on appelle *custodie*.

CUSTODI-NOS : ce mot : emprunté du latin, désigne „ un confidentiaire qui est titulaire d'un bénéfice, „ & qui prête son nom à un autre pour en recueillir „ les fruits, ou qui le garde pour le rendre à un au„ tre en certain temps. "

CUVE D'AIRAIN : (*la*) ustensile consacré chez les Juifs au service divin, & qui étoit placé dans le parvis du tabernacle. Elle devoit toujours être remplie d'eau, & ce soin appartenoit aux Lévites. Les prêtres, avant d'exercer leurs fonctions, ne manquoient jamais de s'y laver les pieds & les mains : ils y lavoient aussi les entrailles des victimes. Cette cuve avoit probablement plusieurs robinets, au-dessous desquels étoient placés autant de bassins. Moyse nous apprend que ce vase d'airain étoit fait des miroirs des femmes qui s'assembloient par troupes à la porte du tabernacle ; passage qui a fort exercé les commentateurs. Lorsque Salomon construisit le temple, il fit faire un autre vase de bronze, beaucoup plus grand, destiné à conserver l'eau pour l'usage des prêtres. Ce vaisseau avoit dix coudées de diametre d'un bord à l'autre, & environ trente coudées de circonférence : il étoit rond, & de la profondeur de cinq coudées. Le bord étoit orné d'un cordon, & embelli de pommes ou de boulettes en demi-relief. Le pied étoit un parallélépipede creux de dix coudées en quarré, & de deux coudées de haut. Ce vase fut nommé *la mer*, à cause de sa capacité : il contenoit trois cent onze muids un quart vingt-sept pintes & six pouces cubes, mesure de Paris. Il étoit appuyé sur douze bœufs de bronze, disposés en quatre grouppes, trois à trois, vers les quatre parties du monde, laissant entr'eux quatre passages qui rendoient le bassin accessible par dessous la mer, où les prêtres s'alloient purifier. On tiroit l'eau du pied du vase, par quatre robinets qui la versoient dans le bassin. *Voyez* TEMPLE DE SALOMON.

CYBELE : la principale divinité des Phrygiens. On débite tant de fables sur le compte de cette prétendue déesse, qu'il est difficile de rien dire de certain à ce sujet. Voici l'histoire de Cybele, telle qu'Arnobe l'a extraite de la Mithologie des Gentils. Sur les frontieres
„ de la Phrygie étoit un grand rocher nommé *Agdus*,
„ qui fournit des pierres à Deucalion & à Pyrrha pour
„ réparer le genre humain. De ce rocher naquirent Cy-
„ bele mere des dieux, & Acdestis qui étoit herma-
„ phrodite. Ce dernier, qui étoit d'une force prodi-
„ gieuse, ayant entrepris de faire la guerre au dieu
„ Bacchus, trouva le moyen de priver ce redoutable
„ ennemi du sexe d'où il tiroit toute sa force. Le sang,
„ qui sortit de sa blessure, fit éclorre un grenadier dont
„ les beaux fruits tenterent la fille du roi Sangarius,
„ nommée *Nana*. Elle en cueillit un & le mit dans
„ son sein, mais la vertu singuliere de ce fruit la ren-
„ dit enceinte ; & son pere, indigné, la renferma
„ dans une prison, résolu de l'y laisser mourir de
„ faim ; mais Cybele prit soin de la nourrir par le
„ moyen de quelques fruits qu'elle lui apporta. Nana
„ ayant accouché d'un fils dans la prison, le roi San-
„ garius le fit exposer ; mais l'enfant fut enlevé & nourri
„ secrettement par un certain *Phorbus* qui le nomma
„ *Atis*. Etant devenu grand, ce jeune homme charma,
„ par sa beauté, Cybele & Acdestis qui en devinrent
„ amoureux. Midas, roi de Phrygie, charmé de la
„ figure aimable d'Atis, voulut le donner pour époux
„ à sa fille ; mais, craignant quelque désordre, il fit
„ fermer, le jour des noces, les portes de la ville.
„ Cependant ces précautions furent inutiles. Cybele,
„ jalouse de voir son cher Atis épouser une autre
„ femme, enleva les murailles & les tours de la ville,
„ & parut avec cette énorme coëffure à la porte du
„ palais royal. Acdestis arriva en même temps, &
„ répandit l'allarme & la consternation parmi les con-
„ viés. Le malheureux époux se refugia sous un pin ;
„ &, maudissant le fatal instrument de la passion qu'il
„ inspiroit, il se mutila lui-même impitoyablement, &
„ mourut aussi-tôt après de la blessure qu'il s'étoit faite.

„ Son épouse, désespérée, se donna la mort ; Cybele
„ & Acdestis éclaterent en regrets superflus sur le tombeau de leur cher Atis, en l'honneur duquel on
„ érigea un temple magnifique dans Pessinunte.

Ce monstrueux récit est ainsi réformé par Eusebe.
„ Cybele, dit ce dernier auteur, fille de Méon, roi
„ de Phrygie, amoureuse d'un jeune homme nommé
„ *Atis*, étant devenue enceinte, son pere, pour la
„ punir, fit mourir son amant. La jeune princesse,
„ désespérée, parcourut long-temps les montagnes &
„ les forêts de la Phrygie, cherchant quelque remede
„ à ses chagrins, & mourut enfin de douleur. Après
„ sa mort, une peste violente ravagea toute la Phrygie. L'oracle, ayant été consulté sur les causes de
„ ce fléau, répondit que la peste ne cesseroit d'affliger
„ les Phrygiens, qu'après que Cybele auroit été mise
„ au rang des divinités, & que le corps d'Atis auroit
„ été honorablement enterré dans le temple de Cybele ;
„ ce qui fut exécuté.

Si l'on en croit le grand nombre des poëtes, Cybele étoit fille du Ciel & de la Terre, femme de Saturne, & mere de tous les dieux. Avec ces titres pompeux, elle ne put plaire à un jeune berger Phrygien, nommé *Atis*, dont elle étoit devenue amoureuse. Pour se venger de ses mépris, elle lui inspira une soudaine fureur, dans les accès de laquelle il se mutila lui-même. D'autres veulent qu'Atis ait été un jeune homme consacré au culte de Cybele, & obligé de garder la virginité ; mais que la déesse l'ayant surpris avec la nymphe Sangaride, lui inspira, pour le punir, une rage si violente, qu'il se mutila, & alloit même se tuer, si la déesse ne l'eût promptement métamorphosé en pin : c'est en mémoire de cet événement, que les prêtres de Cybele se mutiloient eux-mêmes, & s'habilloient en femme. *Voyez* GALLES.

On donnoit à Cybele une quantité prodigieuse de noms. Tantôt elle étoit appellée *Ops*, *Rhéa*, *Vesta* : tantôt la *grande Mere*, *la bonne Déesse* ; souvent *Dyndimene*, *Idéene*, *Bérécinthe*, à cause des monts Dyndimene, Ida & Bérécinthe, sur lesquels elle étoit particulierement

particulierement honorée. Cybele étoit représentée assise dans un char tiré par quatre lions, couronnée de tours & de creneaux de murailles, tenant un disque & une clef, revêtue d'une robe parsemée de fleurs. Tous les Mythologistes pensent que Cybele n'est autre chose qu'un symbole de la terre. Les tours, & les creneaux qui forment sa couronne, désignent les villes dont la surface de la terre est couverte. La clef, qu'elle tient, fait entendre que la terre ferme son sein pendant l'hiver, & l'ouvre au printemps. Les lions, qui tirent son char, marquent les animaux que la terre nourrit. Sa robe, semée de fleurs, représente l'émail des campagnes & des prairies. On lui donne pour époux Saturne, ou le Temps, pour signifier que ce n'est qu'avec le temps que la terre fait éclorre les moissons.

Le culte de Cybele fut introduit à Rome, à l'occasion d'un vers qui fut trouvé dans les livres des Sybilles, & qui avertissoit les Romains de chercher leur mere. Le sénat, ne pouvant expliquer le sens de cet avertissement, envoya consulter l'oracle d'Apollon, qui répondit : „ Allez chercher la grande mere des dieux, que vous „ trouverez sur la cime du mont Ida." On dépêcha aussi-tôt des ambassadeurs en Asie, chargés d'amener à Rome la statue de la déesse. Le roi Attale voulut s'opposer à cet enlevement; mais la statue, au grand étonnement des auditeurs, déclara elle-même qu'elle vouloit être conduite à Rome, digne séjour de tous les dieux. Attale ne résista plus après cette déclaration expresse; & Cybele fut conduite à Rome. Son entrée dans cette ville fut signalée par un prodige. La déesse voguoit sur le Tibre, & étoit sur le point d'aborder à Rome, lorsque le navire, qui la portoit, s'arrêta tout à coup; &, quelques efforts que l'on fît, on ne put le faire avancer. En vain plusieurs milliers d'hommes essayerent de l'attirer sur le rivage avec des cordages : il resta immobile. La Vestale Claudia, soupçonnée d'avoir violé son vœu de virginité, saisit cette occasion de prouver son innocence. Après avoir fait sa priere à la déesse, elle attacha sa ceinture au vaisseau, & l'entraîna aisément dans le port. Cet événement arriva l'an de Rome 537.

Le culte de cette déesse s'introduisit aussi chez les Gaulois, après qu'ils eurent été subjugués par les Romains. On a déterré à Paris une statue de cette déesse, dont la tête est couronnée d'une espece de temple exagone.

„ Cybele, dit M. de Saint-Foix, étoit en grande vé-
„ nération dans les Gaules. Dès qu'on craignoit pour la
„ récolte, on mettoit sa statue sur un char traîné par
„ des bœufs; on la promenoit autour des champs &
„ des vignes. Le peuple précédoit le char en chantant
„ & en dansant : les principaux magistrats le suivoient
„ pieds nuds. " Mais ce n'étoit point parmi les Gaulois, comme le remarque le même auteur, que l'on choisissoit les prêtres de Cybele : aucun d'eux ne vouloit se soumettre à la condition humiliante qu'exigeoit cette dignité; c'étoit de Phrygie qu'on faisoit venir ces prêtres dégradés de leur sexe.

CYCLE : suite de nombres, qui, après avoir procédé successivement & sans interruption, depuis le premier jusqu'au dernier, reviennent au premier, & forment ainsi une chaîne perpétuelle.

Cycle solaire : c'est une révolution de vingt-huit ans, qui commence par 1, & finit par 28. Lorsqu'elle est achevée, elle recommence dans le même ordre. Les lettres, qui marquent les dimanches & les autres jours de la semaine, reprennent leur premiere place. On appelle cette révolution *cycle solaire*, parce que le dimanche étoit autrefois nommé *le jour du soleil*, & que les lettres dominicales sont celles que l'on cherche particulierement dans cette période.

CYDIPPE. Plusieurs nymphes du paganisme, & une prêtresse de Junon, ont porté le nom de *Cydippe*.

CYNOPHONTIS : fête que les habitants d'Argos avoient coûtume de célébrer pendant la canicule; tous les chiens qu'ils rencontroient ce jour-là étoient autant de victimes qu'ils sacrifioient apparemment à l'astre qui porte le nom de *chien*.

CYNOSARGE. Un pieux citoyen d'Athènes, nommé *Dindimius*, se disposoit à faire un sacrifice à Hercule : un chien blanc survient, emporte la victime

& prend la fuite. Dindimius court après le ravisseur, invoquant le dieu pour lequel la victime étoit destinée. Sa priere fut efficace : le chien s'arrêta & rendit sa proie. Ce fut en mémoire de cet événement que Dindimius dressa un autel en l'honneur d'Hercule, dans l'endroit même où le chien s'étoit arrêté. Il appella cet autel *cynosarge*, c'est-à-dire *l'autel du chien blanc*.

CYNTHIA : surnom que l'on donnoit à Diane, à cause de la montagne de Cynthe, dans l'isle de Délos, sur laquelle on croyoit qu'elle étoit née.

CYPRIS, *ou* CYPRINE : surnom qui fut donné à Vénus, parce qu'elle étoit particulierement honorée dans l'isle de Chypre.

CYRENAIQUES : hérétiques, qui commencerent à dogmatiser vers l'an 175. Ils enseignoient, entr'autres choses, que la priere étoit une œuvre inutile, parce que, Dieu sçachant nos besoins mieux que nous-mêmes, il n'étoit pas nécessaire de les lui faire connoître.

CYRTHIENS : hérétiques qui étoient une branche des Ariens, & qui furent ainsi nommés de Cyrthius leur chef.

CYTHÉRÉE : surnom que les poëtes donnerent autrefois à Vénus, parce que cette déesse, ayant été produite de l'écume de la mer, fut d'abord portée vers l'isle de Cythere, sur une conque marine. *Voyez* VÉNUS.



DAD

DABAÏBA : idole fameuſe autrefois parmi les Indiens qui habitent entre Carthagene & Panama, dans l'Amérique méridionale. Ils diſoient que Dabaïba étoit une femme recommandable par ſa vertu & par ſa ſainteté, qui avoit autrefois vécu parmi eux, laquelle, après ſa mort, avoit mérité les honneurs divins, & étoit devenue mere de l'Être ſuprême. Ils attribuoient au courroux de Dabaïba tous les météores effrayants, tels que les éclairs, le tonnerre, &c.

DABIS : on voit au Japon, ſur le chemin d'Oſaca à Sorungo, une ſtatue coloſſale de cuivre, qui repréſente une certaine divinité, nommée ainſi par quelques voyageurs; peut-être eſt-ce la même que Daiboth. Quoi qu'il en ſoit, on préſente, tous les mois, à ce Dabis, une fille encore vierge. Cette fille lui fait certaines queſtions qu'on lui a appriſes. Le dieu, ou plutôt un Bonze, caché dans la ſtatue du dieu, ſatisfait à toutes ces queſtions. Il ſort enſuite de ſa niche, comme ſi c'étoit le dieu qui apparoiſſoit miraculeuſement, & s'approche de la jeune fille confuſe de l'honneur d'avoir la compagnie d'un dieu.

DACTYLES : prêtres de Cybele, nommés auſſi *Idéens*, parce qu'ils habitoient au pied du mont Ida. Ils ne furent d'abord que dix, cinq garçons & cinq filles; & l'on croit que c'eſt pour cette raiſon qu'ils furent appellés *Dactyles*, parce que l'homme a dix doigts aux mains. Voyez ce qui concerne ces prêtres à l'article CURETES.

DADES : fêtes : que les Grecs célébroient chaque année, pendant trois jours, & dans leſquelles ils portoient des torches allumées, qu'ils appelloient, dans leur langue, *dades*. Le premier jour étoit inſtitué en mémoire des douleurs que Latone ſouffrit, lorſqu'elle mit au monde Apollon & Diane. Le ſecond étoit deſtiné à célébrer la naiſſance de Glycon & des dieux; & le troiſieme, à ſolemniſer le mariage d'Olympie, mere d'Alexandre le Grand.

DAGON : dieu des Philiſtins, particulierement adoré à Azot. On le repréſentoit ſous la figure d'un homme, qui n'avoit point de cuiſſes, & dont les jambes étoient jointes aux aînes. Depuis les reins & le bas-ventre, à l'exception des jambes, il paroiſſoit ſemblable à un poiſſon couvert d'écailles avec une queue relevée par derriere. Cette forme eſt aſſez convenable à ſon nom ; car le mot *dag* ſignifie en hébreu *poiſſon*. Ce fut dans le temple de Dagon que les Philiſtins placerent l'arche d'alliance, lorſqu'ils l'eurent priſe ſur les Iſraëlites. Ce voiſinage fut fatal à Dagon que l'on trouva, le lendemain, renverſé par terre, & briſé en mille morceaux. Pluſieurs penſent que Dagon eſt le même qu'Atergatis.

DAI-BOTH *ou* DAI-BUT : c'eſt le nom d'une divinité du Japon. Il ſignifie à la lettre *le grand Dieu*. Quelques-uns ſoupçonnent que ce Dai-both eſt le même qu'Amida : d'autres le confondent avec Xaca, ou Budhu, dont le nom eſt reſté à la ſecte du Budſdoïſme, dont il eſt l'auteur. Le temple de Dai-both, que l'on voit à Méaco, eſt un des plus fameux de l'Empire. On y entre par un grand portail, ſur chaque côté duquel ſont placés deux monſtres hideux, repréſentés avec pluſieurs bras, tenant des fléches, des poignards, des piques, & pluſieurs autres armes. Ils jettent l'un ſur l'autre des regards menaçants, & ſemblent vouloir s'attaquer. Après avoir paſſé ce portail on ſe trouve dans une place quarrée, autour de laquelle regne une galerie ſoutenue par des piliers de pierre de taille. On ſort de cette place par un autre portail, ſur les côtés duquel s'élevent deux figures de pierre, qui repréſentent des lions ; & c'eſt alors que l'on entre dans le temple même de Dai-both. La divinité eſt aſſiſe ſur un autel fort peu élevé. Son viſage reſſemble à celui d'une femme. Elle a les cheveux noirs & crepus comme les Négres. Sa taille eſt ſi demeſurée que, quoiqu'elle ſoit aſſiſe, ſa tête s'éleve juſqu'au faîte du temple. Cette ſtatue monſtrueuſe eſt de bois que l'on a enduit de chaux, & couvert de cuivre doré. Un grand nombre de petites figures environnées de rayons, & diſpoſées en cercle, forment une vaſte couronne autour de ſa tête. Ces figures repréſentent des

Camis ou Héros & des Demi-dieux. Aux deux côtés de l'idole, il y en a encore plusieurs qui sont debout, chacune sur son piedestal. Sous l'autel de Dai-both, on voit plusieurs lampes qui sont allumées, jour & nuit, en son honneur. Cette description, qu'on trouve dans un livre intitulé *Ambassades des Hollandois au Japon*, ne ressemble guére à celle que Kæmpfer nous a donnée du même temple. Nous rapporterons cette derniere, pour faire voir avec quelle précaution il faut lire des relations qui la plûpart se contredisent en parlant des mêmes choses. Suivant l'auteur Allemand, devant la cour du temple, s'éleve une petite colline remarquable par un monument de pierre, qu'on y rencontre, & que les Japonois appellent *le tombeau des oreilles* Ils disent qu'un de leurs anciens Camis ou Héros, ayant eu les oreilles coupées dans un combat, les enterra sur cette hauteur. La cour du temple est pareillement située sur une éminence. Un mur de pierres de taille, épais & solide, l'environne de tous côtés. Autour de la cour, mais en dedans du mur, regne une galerie appuyée sur quatre cent piliers peints en rouge, qui forment un double rang. Cette galerie a une ouverture pratiquée du côté du temple. Après avoir traversé la cour, l'on trouve un escalier de huit marches, qui aboutit à un portail, sur les côtés duquel sont placées deux idoles monstrueuses, dont la couleur est d'un rouge extrêmement foncé. Leur figure a quelque ressemblance avec celle d'un lion. Leur unique vêtement est une bande de toile, qui leur couvre la ceinture. L'un de ces monstres a un bras étendu, & la gueule ouverte; l'autre tient en main un grand bâton qu'il serre fortement auprès de son corps. Les Japonois prétendent que ces attitudes désignent les deux principes qui font mouvoir toute la nature, & que l'on nomme *actif* & *passif*. Ce portail conduit à une fort belle place, aux deux côtés de laquelle il y a seize piliers de pierre, où l'on a coûtume, dans les fêtes solemnelles, d'allumer plusieurs lampes. Dans cette place est un grand bassin qui sert aux ablutions des dévots qui viennent visiter le temple. On entre ensuite dans le temple même de Dai-both,

édifice très-hardi, mais d'une ſtructure bizarre. Les piliers, qui le ſoutiennent, ſont gros & informes : ils ſont de bois, & pluſieurs d'un ſeul tronc d'arbre. Les autres ſont faits de pluſieurs troncs rapprochés & unis enſemble. Ils ſont tous peints en rouge ; & généralement tout le bois qui compoſe la charpente eſt de cette couleur. On voit, à droite du temple, une petite chapelle fort noire, dont les dehors ſon verniſſés. Il regne une obſcurité ſi grande dans le temple de Dai-both, qu'à peine y peut-on diſtinguer les objets, quoiqu'il y ait un grand nombre de portes fort élevées. La ſtatue de Dai-both eſt toute dorée. On remarque ſur ſon front une grande tache. Sa tête eſt environnée d'une couronne. La main droite eſt levée, & montre le creux de la main gauche qui eſt appuyée ſur le ventre, attitude qui déſigne plus clairement encore les deux principes dont nous venons de parler ; ce qui peut faire penſer que cette divinité n'eſt autre choſe que la nature même, repréſentée ſous ce ſymbole. Derriere l'idole eſt placée une eſpece d'ornement plat & ovale, dont l'étendue embraſſe quatre piliers, où ſont repréſentées pluſieurs petites idoles ſous une forme humaine, aſſiſes ſur la plante que les Japonois appellent *nymphæa*.

DAICA, *ou* LA FÊTE DE L'EAU, que l'on célébre dans le royaume de Pégu. Le roi & la reine prennent le bain dans de l'eau-roſe, & s'en jettent mutuellement au viſage & ſur le corps. A leur exemple, les ſeigneurs de la cour ſe rendent dans une plaine voiſine ; & là, ſe jettent à l'envi, les uns aux autres, de l'eau à pleins ſeaux. Le peuple, pour imiter les grands, jette de l'eau par les fenêtres, & prend plaiſir à arroſer les imprudents qui paſſent alors dans les rues.

DAIKOKU : le Plutus des Japonois. On le repréſente aſſis ſur une balle de riz qui, chez les Orientaux, déſigne l'abondance. Il y a devant lui une eſpece de bourſe vuide. Il frape avec un marteau la balle de riz, qui lui ſert de ſiége. Les Japonois ſont perſuadés que, dans quelque endroit qu'il frape avec ſon marteau, il en fait ſortir de l'or, de l'argent, des vivres, &c.

DAIRI, DAIRO, *ou* DAIRE : c'eſt ainſi qu'on

appelle le souverain pontife du Japon. On lui donne aussi le nom de *Ten-sin*, qui signifie *fils du ciel*. On le croit descendu des dieux & des demi-dieux qui ont regné autrefois au Japon. Depuis la fondation de l'Empire Japonois, jusques vers le milieu du douzieme siécle, le Dairi avoit toujours réuni en sa personne le pouvoir spirituel & temporel; & même, lorsqu'il eut été dépouillé de l'autorité civile, les empereurs séculiers prirent, pendant long-temps, le simple titre de Général, ou Vice-Roi de la Couronne, & laisserent encore au Dairi quelque part dans l'administration des affaires. Mais, en 1585, l'empereur Taiko reduisit ce pontife au seul pouvoir ecclésiastique. La profonde vénération des peuples dédommage, en quelque sorte, le Dairi de la perte de son autorité. Sa personne est regardée comme sacrée; & sa dignité seule le rend saint. Ce respect, que l'on a pour le Dairi, doit souvent lui être à charge, & l'oblige à des cérémonies fort gênantes. Il ne marche jamais. La terre est quelque chose de trop vil, pour qu'il daigne seulement la toucher avec ses pieds. Lorsqu'il veut se transporter d'un lieu à un autre, il faut qu'il soit toujours guindé sur les épaules de ses gardes. Il ne lui est pas permis de jouir du soleil ni de l'air. Personne n'ose toucher sa barbe, ses cheveux, ni ses ongles. Il est au-dessous de sa dignité de se couper lui-même ces superfluités. Il auroit bientôt l'air d'un ours ou d'un sauvage, si, pendant qu'il dort, on ne lui déroboit ces excréments que l'on regarde comme des reliques. Autrefois ce pontife étoit obligé de se montrer, tous les matins, assis sur son thrône, la couronne sur la tête. Il falloit que, pendant quelques heures, il se tînt ainsi exposé aux yeux du peuple, sans faire le moindre mouvement. Le peuple s'imaginoit que cette immobilité assuroit le repos de l'Etat. S'il lui arrivoit de remuer le pied ou la main, de tourner les yeux de quelque côté, l'Empire étoit menacé d'un bouleversement total. Mais aujourd'hui le pontife est délivré de cette fonction gênante; & c'est la couronne du Dairi qui tient sa place sur le thrône. On ne sert jamais deux fois ce prince dans la même

vaisselle. Les plats, qui ont paru sur sa table, sont brisés aussi-tôt après. Les Japonois sont persuadés que, si un laïque mangeoit dans un de ces plats, sa bouche & son gosier s'enflammeroient sur le champ. C'est pour cette raison que la vaisselle du Dairi est toujours d'une matiere très-commune. Les habits, qui ont servi à ce pontife, ne peuvent plus être d'aucun usage; & si un laïque osoit s'en revêtir, il enfleroit sur le champ, à moins qu'il n'eût eu un ordre exprès de l'empereur pour porter cet habit. Il n'y a que la proximité du sang, qui régle la succession au thrône du Dairi : c'est pourquoi l'on voit souvent des enfants & des femmes revêtues de cette dignité. Si l'on ne peut pas décider quel est le plus proche parent du Dairi défunt, on fait regner tour-à-tour les divers prétendants, un certain nombre d'années. Le Dairi fait sa résidence ordinaire à Méaco; & son domaine s'étend sur cette ville & sur tout son territoire. Les vice-rois des provinces, & les rois tributaires du Japon lui envoient, tous les ans, des ambassadeurs chargés de riches présents, pour lui rendre hommage en leur nom. Quelquefois ils ne dédaignent pas de venir eux-mêmes témoigner leur respect au chef de la religion. C'est le Dairi qui confere les titres d'honneur, qui distinguent la noblesse. Il les vend communément au plus offrant; ce qui lui produit des sommes immenses. Il reçoit en outre une pension considérable de l'empereur. Cependant tous ses revenus suffisent à peine au faste & à la magnificence qu'il est obligé d'étaler pour soutenir sa dignité. Il ne lui reste rien pour l'entretien des nobles ecclésiastiques, qui composent sa cour, & qui se vantent tous d'être issus de la race de Ten-sio-dai-sin. Cette illustre origine ne les rend pas plus riches. La plûpart, malgré leur fierté, sont obligés de recevoir des secours des roturiers qu'ils méprisent. Quelques-uns même sont réduits à exercer les plus viles professions pour gagner leur vie. L'habillement du Dairi consiste dans une tunique, pardessus laquelle il met une robe rouge : cette robe est couverte d'un grand voile dont les franges lui descendent sur les mains. Il porte un bonnet orné de

différentes houpes. Tous les nobles de sa cour ont aussi des vêtements différents de ceux des séculiers. La forme du bonnet distingue, parmi eux, le rang & la qualité de chaque ecclésiastique. Un des plus beaux priviléges du Dairi, qui lui donne quelque rapport avec le pape des Catholiques, c'est qu'il peut canoniser, & mettre au nombre des saints ceux qui se sont distingués par leur vertu, pendant le cours de leur vie. Lorsque le pontife a déclaré quelque illustre Japonois digne des honneurs divins, on bâtit un temple au nouveau saint. Les dévots contribuent aux frais de cet édifice. Si le hazard permet que quelqu'un de ceux qui viennent adorer la nouvelle divinité, reçoive quelque bonheur signalé, ou se tire heureusement de quelque danger évident, on ne manque pas d'attribuer ce miracle au nouveau saint; ce qui lui fait une très-grande réputation. Il faut observer que le Dairi ne peut mettre personne au nombre des saints, qu'avec le consentement de l'empereur. Ce pontife, qui canonise les autres après leur mort, est lui-même canonisé dès son vivant; ou plutôt il est regardé comme un dieu sur la terre. Tous les autres dieux viennent, une fois l'année, lui rendre visite comme à un confrére. C'est ordinairement pendant le cours du dixieme mois de l'année Japonoise, que le Dairi reçoit ces visites célestes. C'est pour cette raison que ce mois est appellé *le mois sans dieux*. Tout culte religieux est alors interrompu, parce qu'on suppose que tous les dieux ont quitté leurs temples pour se rendre à la cour du Dairi. Outre ces visites annuelles, le pontife Japonois a toujours dans son palais trois cent soixante-six idoles dont l'emploi est de monter la garde tour-à-tour, chaque nuit, auprès de son lit. Si par hazard le Dairi se trouve incommodé pendant la nuit, on s'en prend à la sentinelle; on régale de coups de bâton l'idole qui étoit de garde, & on la condamne à un exil de cent jours. Enfin les Japonois ont une si haute idée de la sainteté de leur pontife, que tout ce qui le touche est regardé comme sacré; & l'eau, qui a servi à lui laver les pieds, est recueillie avec soin comme une chose sainte.

L'empereur du Japon se rend, tous les cinq ans, à Méaco, lieu de la résidence du Dairi, pour rendre visite au pontife : cependant c'est plutôt une entrevue qu'une visite. L'empereur ne va pas au palais du Dairi; mais ces deux princes se rendent dans un autre palais de Méaco, destiné à cet usage; & là; ils s'entretiennent pendant quelque temps. C'est dans cet entretien que l'empereur reconnoît qu'il tient la couronne impériale de la famille du Dairi. Il boit du vin dans une tasse, & la laisse ensuite tomber à terre, où elle se brise.

M. Conrad Krammer, ambassadeur de la compagnie Hollandoise au Japon, nous a laissé une description curieuse de la marche de l'empereur & du Dairi, lorsqu'ils se rendirent au lieu de l'entrevue, le 15 d'Octobre 1626. Nous la rapporterons telle qu'elle se trouve dans le Tome XX de l'Histoire universelle.

„ Pour rendre la procession plus magnifique, les „ deux monarques convinrent de joindre leurs superbes & nombreux cortéges, & de se rendre l'un & „ l'autre, en traversant les rues de Méaco, au palais „ où se devoit faire cette solemnelle entrevue. Les „ rues, au lieu d'être couvertes d'étoffes de soie, „ l'étoient de sable blanc & de poudre de talc, qui „ sembloient faire un pavé d'argent. On avoit dressé „ des balustrades tout le long des maisons; & elles „ étoient bordées de deux haies de soldats habillés de „ robes blanches, & la tête couverte d'un petit bonnet vernissé. Ils avoient chacun deux sabres au côté, „ & à la main une espece de demi-pique. La fête „ commença avec le jour. On vit défiler les domestiques „ des deux monarques. Ceux du Dairi portoient les „ présents de leur maître pour l'empereur, dans de „ grandes caisses vernissées, sur lesquelles étoient les „ armes de ce prince; & quelques compagnies de „ soldats leur faisoient escorte. Après cela, venoient „ cent beaux norimons, (espece de voiture) portés „ chacun par quatre hommes vêtus de blanc. Ces norimons étoient, les uns d'un bois fort blanc, les „ autres couverts d'un vernis brun, ayant sur l'impériale qui étoit de cuivre, quantité de festons &

„ d'autres pareils ornements. Dans ces norimons étoient
„ les dames & les gentilshommes de la cour du Dairo,
„ richement parés. A chaque norimon il y avoit un grand
„ parasol dont le fond étoit de soie blanche, & presque
„ tout d'or. Ceux-cy étoient suivis de vingt-quatre gen-
„ tilshommes à cheval, ayant sur la tête de petits bon-
„ nets d'un vernis brun, garnis d'une plume noire. Les
„ manches de leurs robes étoient fort longues; leurs
„ hauts-de-chausses faits de satin de plusieurs couleurs,
„ bordés, en quelques endroits, d'or & d'argent, leurs
„ bottines, d'un cuir vernissé & rayé d'or. La poignée
„ de leur sabre étoit de vermeil doré; & ils avoient à
„ la ceinture des carquois pleins de fléches. Les deux
„ bouts de leurs écharpes flottoient sur la croupe du
„ cheval. Leurs chevaux étoient petits, mais pleins de
„ feu, & bien dressés; leurs selles brodées; & les hous-
„ ses étoient des peaux de tigres. Le reste étoit cou-
„ vert d'un caparaçon de soie rouge, qui tomboit au-
„ dessous des sangles. Ils avoient auprès des oreilles deux
„ petites cornes dorées, & les crinieres tressées avec
„ des fils d'or & d'argent. Deux hommes tenoient les
„ rênes de chaque cheval, d'une main, & de l'autre
„ un parasol de drap fin cramoisi, doublé d'une toile
„ fort déliée & bordée d'une belle frange. Chaque
„ cavalier étoit suivi de huit valets, tous vêtus de blanc,
„ & ayant chacun deux sabres au côté. Cette troupe
„ de cavaliers étoit suivie de trois carrosses tirés par
„ deux grands taureaux noirs, couverts d'un réseau
„ de soie cramoisi, & menés chacun par quatre valets.
„ Chaque carrosse étoit orné de dorures de toutes sor-
„ tes de figures sur un fond de vernis brun. Il y avoit
„ trois portieres, une à chaque côté, & l'autre der-
„ riere, où l'on entroit. A chacune, on voyoit des
„ rideaux rayés d'or. Les cercles des roues étoient d'or,
„ & leurs raies d'or émaillé. Le haut de l'impériale étoit
„ rond, & faisoit face, à droite & à gauche, avec des
„ lames d'or, aux quatre angles. Le fond étoit d'un
„ vernis noir, où étoient les armes du Dairo en or.
„ Dans ces carrosses étoient les trois maîtresses concu-
„ bines, où les favorites du prince, escortées d'une

„ foule d'estaffiers. Derriere chaque carrosse, on portoit un marche-pied couvert de lames, & des pantouffes vernissées pour ces dames, quand elles entroient ou sortoient. Krammer assure que ces trois somptueux équipages coûtoient près de trois cent soixante-dix mille florins de Hollande. Ces carrosses étoient suivis de vingt-trois norimons faits d'un bois blanc & poli comme l'albâtre, & couverts de lames de cuivre d'un ouvrage curieux. Ils étoient remplis de concubines & de dames d'honneur richement vêtues : chacun étoit porté par quatre hommes ; & deux autres, qui soutenoient un grand parasol, marchoient aux deux côtés. Après ces femmes, on voyoit soixante-huit gentilshommes, tous à cheval, & deux à deux, suivis d'un grand nombre de valets. Ensuite les seigneurs de la premiere qualité portoient d'autres présents pour le Dairo. C'étoient deux grands sabres, dont la chaîne de la poignée étoit de diamants fins ; un horloge d'un artifice merveilleux ; deux grands chandeliers d'or, deux colomnes d'ébéne, trois tables quarrées aussi d'ébéne diversifiées d'yvoire & de nacre, & dont les layettes étoient pleines de livres curieux ; deux grands plats d'or & plusieurs autres choses de moindre valeur. A la suite de ceux-cy, paroissoient deux cent soixante gentilshommes des premieres maisons de l'Empire, à cheval, qui marchoient deux à deux. Ils étoient suivis des freres de l'empereur, & de cent soixante-quatre, tant rois que princes tributaires, chacun ayant un cortége proportionné à son rang. Les freres de l'empereur marchoient un à un, & les autres princes deux à deux, les plus qualifiés ayant la gauche, qui est estimée au Japon la place d'honneur. Ils précédoient deux carrosses beaucoup plus magnifiques que les autres, & dont l'équipage étoit bien plus riche. Dans le premier, étoit l'empereur lui-même ; & dans l'autre le prince son fils. Quatre cent soldats, fort bien mis, fermoient ce cortége en belle ordonnance. Ils étoient suivis d'un grand nombre de carrosses, de chaises, & d'autres voitures, parmi lesquelles il y avoit plus

„ de trente norimons d'yvoire & d'ébene très-riches, „ autour desquels des hommes portoient un nombre „ proportionné de parasols ; le tout accompagné d'une „ foule de gentilshommes, & de valets à pied & à „ cheval, & suivi d'une troupe de musiciens qui fai- „ soient retentir l'air de leurs chants, & du son de „ divers instruments. Cette superbe cavalcade étoit fer- „ mée par le norimon du Dairo, précédé de quarante „ gentilshommes qui composoient sa garde, & porté „ par cinquante autres. Le norimon même étoit enrichi, „ en dedans & en dehors, de toutes sortes d'ornements „ magnifiques. L'impériale étoit somptueuse pour la „ forme & pour la matiere. Il y avoit sur un pivot au- „ dessus, un coq d'or massif, qui avoit les aîles éten- „ dues comme pour prendre son vol. Le fond repré- „ sentoit un ciel, où le soleil & les étoiles étoient „ d'or, sur un fond d'azur. Un cortége nombreux, „ composé de gens tous richement vêtus, fermoit la „ marche. Une multitude innombrable de spectateurs de „ tous ordres, qui étoient venus de toutes les parties „ de l'Empire pour voir cette grande cérémonie, rem- „ plissoit la ville. Le malheur voulut que la foule devint „ si grande dans les rues, que nombre de gens furent „ étouffés & écrasés. Ce qui augmenta la confusion & „ le désordre, c'est qu'il faisoit nuit. La marche ayant „ duré toute la journée, plusieurs, qui se sentoient „ trop pressés, se faisoient place à coups de sabre, en „ frapant, sans distinction, à tort & à travers, sans „ parler d'un grand nombre de voleurs & de coquins qui „ pilloient les norimons, & les dépouilloient de leurs „ ornements, enlevant même les femmes & les filles „ qui s'y trouvoient, & que l'on chercha inutilement „ pendant plusieurs jours.... Le Dairo demeura trois „ jours dans le palais de l'empereur, où il fut toujours „ servi par ce monarque, son fils, & ses freres, avec „ les marques du plus profond respect. Ces princes pre- „ noient eux-mêmes le soin de préparer les viandes. „ Les premiers ministres de l'empereur servoient à ta- „ ble les trois principales femmes du Dairo. Les pré- „ sents, que l'empereur lui fit, étoient des plus magni-

„ fiques. Ils consistoient en trois mille lingots d'ar-
„ gent, deux sabres de la meilleure trempe, & d'un
„ travail exquis, avec des fourreaux d'or; deux cent
„ belles robes; trois cent pieces de satin; douze mille
„ livres de soie écrue; dix beaux chevaux, dont les
„ housses en broderie étoient d'un prix inestimable,
„ & cinq grands pots d'argent pleins de musc, d'ambre-
„ gris, & d'autres parfums."

DALAI-LAMA, *ou* LAMA-SEM, connu sous le nom de *grand Lama*, est le chef de la religion de tous les Tartares idolâtres; ou plutôt il est leur dieu sensible & vivant. Le nom de Dalai-Lama signifie *prêtre universel.* On prétend que ce pontife est le même, auquel on donna autrefois le nom de *Prêtre-Geban*, ou *Prêtre-Jean*; car le mot de *Geban*, dans la langue des Indiens septentrionaux, signifie *universel.* Ainsi, Prêtre-Gehan & Dalai-Lama ont la même signification. Ce dieu prétendu fait sa résidence ordinaire près de la ville de Potala, vers les frontieres de la Chine. Il habite un célébre couvent situé sur le sommet d'une montagne très-élevée. Les environs sont peuplés d'une prodigieuse multitude de prêtres de cette divinité, qu'on nomme *Lamas*, & dont le nombre se monte à vingt-mille. Ils demeurent plus ou moins près du dieu, selon qu'ils sont plus ou moins distingués par leur dignité & par leur mérite. Le Dalai-Lama est souverain spirituel & temporel; mais, par une rare modération, ni lui ni ses Lamas, ne se mêlent, en aucune façon, que des affaires spirituelles. Il a sous lui deux Khans des Calmouks, qui sont chargés d'administrer ce qui concerne le temporel, & de fournir les sommes nécessaires pour l'entretien de sa maison. Le grand Lama évite d'exposer sa divinité au grand jour. Il ne sort presque jamais de son palais, & se tient toujours renfermé dans le fond d'un temple, entouré de ses prêtres, qui lui rendent tous les hommages dûs à l'Être suprême. Lorsque les dévots viennent l'adorer, on ne leur permet pas d'approcher de trop près. Le respect, qu'on porte à ce dieu, est poussé si loin, que ses excréments même sont regardés comme sacrés. On conserve précieusement son urine,

comme un divin julep, propre à guérir toutes les maladies. On fait sécher ses excréments les plus grossiers: on les réduit en poudre qu'on enferme précieusement dans des boëtes d'or enrichies de pierreries; & on les envoie aux plus grands princes, comme des présents d'un prix inestimable. Ces monarques se font honneur de les porter pendues à leur col. Les peuples sont persuadés que le grand Lama ne meurt point; &, pour entretenir cette erreur, lorsque les prêtres s'apperçoivent que sa mort n'est pas éloignée, ils font chercher de tous côtés un homme qui lui ressemble, & le substituent adroitement en sa place. On vient en foule, des pays les plus éloignés, pour visiter le temple du grand Lama, & lui rendre hommage. Il y a toujours à ses pieds un bassin destiné à recevoir les offrandes des dévots.

DALMATIQUE : ornement d'église, que portent les diacres, quand ils assistent le prêtre qui chante une Messe, ou lorsqu'il va en quelque procession ou cérémonie. On l'appelle ainsi, parce que l'usage en est venu de Dalmatie. Autrefois les empereurs, lorsqu'ils étoient sacrés à Rome, étoient revêtus d'une dalmatique; & les rois de France en portent une, le jour de leur sacre, sous leur manteau royal. L'habit du sous-diacre s'appelle *tunique*.

DAM. Les théologiens appellent *peine du dam* la privation de la vue de Dieu.

DAMIANISTES : ce nom fut donné à certains hérétiques, qui étoient une branche des Acéphales-Sévérites, & qui n'admettoient point de distinction de Personnes en Dieu. Ils furent ainsi nommés de l'évêque Damian leur chef.

Les religieuses de sainte Claire furent aussi appellées, pendant quelque temps, *Damianistes* à cause du monastere de S. Damien, d'où elles avoient pris leur origine.

DAMIE : surnom qui fut donné à la déesse Cybèle, parce qu'on lui faisoit, pour le peuple, un sacrifice en un lieu découvert. La prêtresse de ce sacrifice étoit appellée *Damias*.

DAMNATION : peine éternelle dont l'Eglise Catholique

tholique enseigne que les péchés mortels sont punis dans l'autre vie. *Voyez* ENFER.

DAMNÉ : pécheur qui souffre dans les peines de l'enfer.

DAN : divinité adorée autrefois chez les anciens Germains, & qu'on croit être la même que Zeus, ou Jupiter.

DANIEL : l'un des quatre grands prophetes de l'ancien Testament. Captif à Babylone dès sa plus tendre jeunesse, il se distingua dès-lors par un attachement solide & sincere à la loi du Seigneur. Choisi pour être du nombre des jeunes gens que Nabuchodonosor destinoit à son service, il ne voulut jamais se nourrir des viandes délicates qu'on servoit sur la table du roi, quoique la plûpart de ses compagnons ne s'en fissent aucun scrupule, & que le roi l'eût ainsi ordonné, afin d'entretenir leur embonpoint & leur bonne mine. Daniel, qui portoit alors le nom de *Balthazar*, gagna l'un des eunuques chargés de leur nourriture, & obtint qu'on ne lui donneroit que des légumes. Il craignoit d'offenser Dieu, en mangeant des viandes qui avoient été présentées aux idoles. Dieu récompensa sa fidélité, & ne permit pas que la frugalité de sa nourriture diminuât rien de son embonpoint. Bientôt il fit briller à la cour tant de belles qualités, que le roi le distingua, & lui donna des marques d'une affection particuliere. Il n'avoit encore que douze ans, lorsqu'il confondit l'imposture & la calomnie de deux vieillards impudiques, qui accusoient d'adultere la chaste Susanne. Déja l'on conduisoit à la mort l'innocente victime, lorsque le jeune Daniel fit suspendre l'exécution, & s'engagea de montrer que les vieillards étoient des fourbes. Pour y reussir, il les sépara l'un de l'autre, & leur demanda à chacun en particulier, sous quel arbre ils avoient vu Susanne commettre le crime dont ils l'accusoient? Ils nommerent chacun un arbre différent; ce qui les convainquit d'imposture. On dispute cependant, si ce Daniel, qui confondit les vieillards, est le même que le prophete. Quoi qu'il en soit, Daniel, ayant sçu expliquer un songe énigmatique, qu'avoit eu

Nabuchodonofor, fut nommé par ce prince, chef des Mages, ou devin & préfet de la province de Babylone. Ce fut lui qui expliqua à Balthazar les caracteres tracés par une main miraculeuse sur la muraille de son appartement. Il conserva tout son crédit à la cour, sous Darius le Méde, dont il fut le plus cher favori. Ayant découvert à ce prince la fourberie des prêtres de Bel, ses ennemis lui tendirent tant de piéges, qu'ils le firent condamner par Darius à être précipité dans la fosse aux lions. Mais ces animaux féroces respecterent le saint prophete, & ne lui firent aucun mal; prodige qui le rendit encore plus illustre, & redoubla la confiance du prince pour lui. Daniel est celui de tous les prophetes, qui a mis le plus de clarté dans ses prédictions. Les deux derniers chapitres de ce prophete, qui sont le treizieme & le quatorzieme, ne sont point dans le texte hébreu. Ils renferment l'histoire de la chaste Susanne, & l'imposture des prêtres de Bel; mais ils ont toujours été reconnus par l'Eglise Catholique. Ces deux chapitres sont au rang des livres qu'on nomme *deutero-canoniques*.

DANIEL : Juif fanatique, qui parut en 1703, & voulut se faire passer pour un homme extraordinaire & inspiré de Dieu. Il avoit l'art de s'élever de terre, avec tant de legereté, en prononçant certaines paroles, que le peuple crédule s'imaginoit que c'étoit la force de l'Esprit divin qui l'enlevoit. Par une autre fourberie plus raffinée, il avoit, dit-on, trouvé le moyen de faire paroître autour de lui un globe de feu, qui suivoit tous ses mouvements; s'arrêtoit quelque temps sur sa poitrine, & disparoissoit ensuite. cet imposteur fut exilé de Smyrne; & l'Histoire ne dit pas quelle fut ensuite sa destinée.

DANSES. Dans les Indes, comme dans la plûpart des pays idolâtres, les danses sont une partie considérable du culte religieux. Chaque pagode a ses danseuses en titre, qui sont ordinairement des filles publiques. Les jours de fête, elles exécutent, devant l'idole, des danses lascives & indécentes, dignes de la divinité pour laquelle elles sont instituées. Les prêtres danseur

aussi devant leurs dieux; & alors ils n'ont point d'autre habillement qu'un caleçon fort leger. Ils agitent, en dansant, une épée avec laquelle ils font plusieurs tours d'adresse.

Les habitants du royaume d'Angola en Afrique, ont une certaine danse qu'ils regardent comme sacrée, & qui fait entrer le danseur dans un enthousiasme divin, pendant lequel il prédit l'avenir, & prononce des oracles.

DAOLO : idole adorée dans le royaume de Tonquin, qui préside aux grands chemins, & protege les voyageurs.

DAPHNÉPHORIES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur d'Apollon, dans lesquelles un jeune homme, remarquable par sa noblesse & par sa bonne mine, portoit une branche de laurier ornée de globes qui représentoient le soleil, la lune & les étoiles, & environnée de couronnes de fleurs, qui désignoient les jours de l'année. Le jeune homme étoit appellé *Daphnéphore*. Ces fêtes revenoient tous les neuf ans.

DAPHNOMANCIE : divination pour laquelle on se servoit de laurier. On jettoit une branche de cet arbre dans le feu : si elle pétilloit en brûlant, c'étoit un très-bon signe; mais, si elle brûloit sans faire de bruit, c'étoit un présage des plus fâcheux.

DARARIENS : cette secte, née dans la Perse, se répandit en Syrie & en Egypte, sous le Calife Al-Hakem. Elle avoit pour chef un certain Mohammed-Ben-Somaël, surnommé *Darari*. Cet homme, ne trouvant pas la religion de Mahomet assez favorable à la nature corrompue, entreprit d'en retrancher toutes les austérités & les pratiques gênantes, qui s'y rencontrent. Il abolit la priere, le jeûne, l'aumône, les pélerinages, & ouvrit une école de libertinage & de débauches. Cette nouvelle doctrine fut avidement adoptée; & Darari se vit bientôt un grand nombre de partisans. Il trouva un puissant protecteur dans la personne du Calife Al-Hakem. Ce prince avoit perdu la raison, on ne sçait par quel accident. Dans sa folie, il voulut se

faire passer pour Dieu. Les extravagances les plus absurdes d'un Souverain trouvent toujours de lâches approbateurs. La prétendue divinité du Calife fut reconnue par seize mille personnes, dont Hakem eut soin de faire écrire les noms sur un catalogue. Darari ne fut pas des derniers à encenser l'impiété absurde du Calife. Content du titre de Moyse qu'il s'attribuoit effrontément, il osa soutenir en public que Hakem étoit en effet le créateur du monde; mais son blasphême impudent fut bientôt puni. Un jour qu'il étoit dans le chariot du Calife, un Turc zélé le poignarda. Après sa mort, la maison, qu'il habitoit au Caire, fut démolie; & un grand nombre de ses sectateurs furent massacrés. Un disciple de Darari, nommé *Hamsa*, prit sa place; &, protégé par le Calife, il continua d'enseigner la même doctrine, dans les Etats de ce prince. On remarque qu'entr'autres impiétés, il soutenoit qu'il étoit permis aux freres & aux sœurs, aux peres & aux filles de se marier ensemble. Mais, quelque temps après, Hakem ayant été assassiné sur le mont Mocatam, la secte des Darariens, privée de son protecteur, s'affoiblit insensiblement.

DARMA: l'un des chefs de la secte de Budsdo, extrêmement répandue dans le Japon. On prétend qu'il fut le vingt-huitieme successeur de Xaca ou Budhu, fondateur de cette secte. Il étoit fils d'un roi des Indes, & vivoit vers l'an 519 de la naissance de J. C. Il prêcha d'abord sa doctrine aux Chinois, & vint, ensuite, l'annoncer dans le Japon. Son genre de vie extraordinaire & ses austérités excessives donnoient un grand poids à ses paroles. Les herbes & les racines étoient son unique nourriture. Il étoit jour & nuit enseveli dans une méditation profonde. Il s'engagea même, par un vœu exprès, à ne jamais dormir; mais la nature succomba un jour sous cette application continuelle, & le sommeil le surprit malgré lui. Darma confus, &, en même temps, irrité de sa foiblesse, se coupa les paupieres. On débite que, le lendemain, le hazard l'ayant amené dans le lieu même où il s'étoit fait cette cruelle opération, il fut bien surpris de voir

ses deux paupieres transformées en deux arbrisseaux. Il en goûta quelques feuilles, & sentit aussi-tôt une certaine agitation dans tous ses sens, qui lui inspiroit de la gaieté; lui dégageoit la tête, & le rendoit plus propre à la contemplation. Ces arbrisseaux étoient précisément ceux qui portent le thé, dont l'usage & la vertu étoient alors absolument inconnus. Darma, charmé de cette découverte, se hâta de la communiquer à ses disciples; & ce fut ainsi que l'usage du thé se répandit par-tout. On représente ordinairement Darma sans paupieres, ayant sous ses pieds un roseau miraculeux, à l'aide duquel on assure qu'il passa souvent, à pied sec, des mers & des rivieres.

DASSERI : on donne ce nom aux disciples du Gourom, qui, dans les Indes, est le chef de la religion.

DATAIRE : officier de la chancellerie Romaine qui confere, au nom du pape, tous les bénéfices vacants, à l'exception des bénéfices consistoriaux : il est ainsi nommé, parce qu'il étoit autrefois chargé de dater toutes les suppliques.

DAVID : prophete & roi des Juifs, & l'un des ancêtres du Sauveur du monde, fut élevé sur le thrône, de la condition de simple berger, l'an 1063 avant Jesus-Christ. Dieu lui-même fit choix de ce prince pour gouverner son peuple, & chargea le prophete Samuel de l'oindre de l'huile sacrée. Saül, alors roi des Juifs, avoit encouru, par sa désobéissance, la disgrace du Seigneur, qui l'avoit rejetté lui & sa postérité. Il regna cependant encore plusieurs années; & David eut le temps, par ses exploits glorieux contre les Philistins, de se rendre digne aux yeux des peuples du choix que le Seigneur avoit fait de lui pour occuper le thrône de Juda. Il mérita même d'épouser une des filles de Saül, quoique ce prince, en proie à la plus noire jalousie, ne lui eût accordé cette faveur que pour le perdre plus facilement. Saül ayant été tué dans une bataille contre les Amaléeites, l'an 1055 avant Jesus-Christ, David fut unanimement reconnu roi de Juda. Il signala son regne par la défaite de tous ses ennemis, & sur-tout par le beau dessein qu'il conçut de déposer

l'arche du Seigneur dans un temple magnifique. Il avoit déja fait tous les préparatifs nécessaires, lorsque Dieu lui fit dire par le prophete Nathan, „ qu'il se contentoit de sa bonne volonté, & qu'il ne vouloit pas „ qu'un prince, qui avoit répandu tant de sang, dans „ les différentes guerres qu'il avoit eues à soutenir, „ lui bâtît un temple de paix. " Cette gloire étoit réservée à Salomon. Deux fautes terminerent l'éclat du regne de David. La premiere fut l'adultere qu'il commit avec Bethsabée, dont il fit périr le mari nommé *Urie*. Dieu lui fit connoître son péché par le ministere du prophete Nathan; & ce prince en conçut un repentir si vif & si sincere, que le Seigneur lui pardonna. La révolte de son fils Absalon, qui le contraignit à sortir nuds pieds de Jérusalem pour se dérober à sa fureur, parut être l'épreuve dont Dieu voulut se servir pour le purifier de sa faute. Après plusieurs années de la plus heureuse prospérité, David, par un mouvement de vanité, fit faire le dénombrement des forces de son royaume. Il reconnut bientôt sa faute; mais Dieu l'en punit, en lui laissant le choix d'un de ces trois fléaux, ou d'une famine de trois ans, ou d'une guerre de trois mois, ou d'une peste de trois jours. David *choisit* la peste, comme le plus court; mais il vit périr dans cet espace de temps, jusqu'à soixante & dix mille de ses sujets. Il pleura son péché le reste de ses jours, & mourut dans la paix du Seigneur, après avoir placé sur le thrône, son fils Salomon. David composa quantité de pseaumes ou cantiques spirituels, que l'Eglise a mis au rang des Livres sacrés. Ceux qui nous restent, sont au nombre de cent cinquante, quoique quantité d'auteurs ne lui en attribuent que soixante-dix.

DAVIDIQUES: disciples de Georges David, fanatique, qui exerçoit la profession de vitrier, ou, selon d'autres, de peintre, dans la ville de Gand, & qui commença à dogmatiser vers l'an 1525. Il s'efforça de persuader au peuple qu'il étoit le véritable Messie; qu'avant lui, personne n'avoit encore enseigné aux hommes la voie qui conduit au ciel; que Dieu l'avoit envoyé pour la leur montrer, & que tous ceux qui

ſuivroient ſa doctrine, arriveroient ſûrement dans cet heureux ſéjour. Les autres erreurs de Georges David conſiſtoient à rejetter le mariage, comme une choſe mauvaiſe & criminelle; à nier la Réſurrection & le jugement dernier; à ſoutenir que l'ame ne pouvoit être ſouillée par le péché. Il enſeignoit encore qu'il étoit permis de renier Jeſus-Chriſt dans un cas preſſant, & que l'apoſtaſie n'étoit pas un crime. Une pareille doctrine fut vivement combatue par les Catholiques, qui forcerent David de ſortir de la ville de Gand, & de s'enfuir à Baſle, où il prit le nom de *Jean Bruch*. Il y mourut l'an 1556, après avoir aſſuré à ſes diſciples qu'il reſſuſciteroit trois jours après ſa mort. Les magiſtrats de Baſle, informés de cette promeſſe impie & ſacrilége, firent exhumer le cadavre de Georges, le jour même qu'il devoit reſſuſciter, & ordonnerent qu'il fût brûlé publiquement avec ſes ouvrages.

DÉCALOGUE: on donne ce nom aux dix préceptes que Dieu propoſa à Moyſe, ſur la montagne de Sinaï, & qui devoient être le fondement de l'alliance qu'il vouloit contracter avec le peuple Juif. Il écrivit ces préceptes ſur des tables de pierre, qui furent depuis appellées *les Tables de la Loi*. Les préceptes du décalogue ſont trop connus de tout le monde, pour qu'il ſoit beſoin de les rapporter ici.

DÉCENNALES: fêtes inſtituées par Auguſte, & que les empereurs Romains continuerent à célébrer tous les dix ans de leur regne. Ils faiſoient alors offrir aux dieux un grand nombre de ſacrifices pour la proſpérité de l'Empire: ils donnoient des jeux publics, & faiſoient de grandes largeſſes au peuple.

DECIMES: dixieme partie des revenus eccléſiaſtiques, levée pour les beſoins de l'Egliſe & de l'Etat. Philippe-Auguſte, roi de France, ayant entrepris une croiſade contre Saladin, Soudan d'Egypte, ordonna une levée ſur les biens du clergé, qui eſt la premiere qu'on ait qualifiée du nom de *décime*. Tous ceux qui poſſedent des bénéfices ou des biens eccléſiaſtiques, ſont ſujets aux décimes: il n'y a que fort peu d'ex-

L 4

ceptions. Les décimes se levent dans toutes les provinces de la France. Les seuls pays qui en soient exempts, sont les trois évêchés, Metz, Toul & Verdun; l'Artois, la Flandre Françoise, la Franche-Comté, l'Alsace & le Roussillon.

Dans l'ancienne loi, il étoit ordonné aux Lévites de donner au souverain pontife la dixieme partie des dîmes qu'ils recevoient du peuple. Autrefois les rois de France, quand ils avoient besoin d'argent, obtenoient du pape la permission de lever des décimes sur le clergé. Ce n'étoit alors qu'un subside passager; mais, depuis l'assemblée de Melun tenue en 1580, les décimes sont devenues un tribut constant, appellé *don gratuit*, que le roi leve sur tous les bénéfices du royaume, & dont il renouvelle le contrat, tous les dix ans.

DECRET : on a donné le nom de *décret* à plusieurs collections d'anciens canons, particulierement à celles qui ont été faites par Bouchard de Wormes, par Yves de Chartres, & par Gratien. Le décret de Bouchard de Wormes, & celui d'Yves de Chartres, qui n'en est souvent qu'une copie, sont remplis de fautes, & ne méritent aucune confiance. Le décret de Gratien, moine Bénédictin, est beaucoup plus exact. Il a pour titre, *Concordantia discordantium canonum*, c'est-à-dire : Concordance des canons qui ne s'accordent pas. En effet, Gratien, dans cet ouvrage composé en 1151, s'est particulierement attaché à concilier les différents canons qui paroissoient se contredire. On distingue trois parties dans le décret de Gratien. Dans la premiere, il s'agit des principes, du droit & des personnes. Dans la seconde, il est parlé des jugements, & la troisieme roule sur les choses sacrées. On a prétendu, mais sans fondement, que le pape Eugene III avoit approuvé & confirmé cette collection qui fut faite sous son pontificat. Quoiqu'elle soit préférable à toutes les autres, il s'en faut encore beaucoup qu'elle ait la perfection que demande un ouvrage de cette espece; les fautes qu'on y trouve en assez grand nombre, ont engagé quelques sçavants hommes à y faire des corrections.

On donne auſſi le nom de *décret* aux déciſions des conciles, parce qu'elles commencent toujours par ces paroles : *Decrevit ſancta ſynodus.* „ Le ſaint ſynode „ a décerné. " Cependant les déciſions, qui regardent la diſcipline, ſont plus particulierement appellées *décrets*; & celles qui concernent la foi, ſont nommées CANONS. *Voyez cet article.*

Décret divin, (en arabe *Al-Kadar*,) eſt le nom que les Muſulmans donnent improprement à la nuit où ils prétendent que l'Alcoran deſcendit du ciel tout entier, pour la premiere fois ; car depuis, ſelon eux, il ne deſcendit plus que par parties, durant l'eſpace de vingt-trois ans. Entr'autres rêveries, on lit, dans l'Alcoran, à ce ſujet, que, dans cette fameuſe nuit, de laquelle les Muſulmans datent la prétendue miſſion de leur faux prophete, l'ange Gabriël vint trouver Mahomet, & lui dit ce mot : „ LIS.... Je ne ſçais pas „ lire, répondit le prophete. " Gabriel reprit : „ LIS, „ au nom de ton Seigneur qui a créé l'homme d'un „ peu de ſang congelé : LIS; car ton Seigneur eſt in„ finiment honorable ; c'eſt lui qui a enſeigné à l'hom„ me l'uſage de la plume, qui lui a enſeigné ce qu'il „ ne ſçavoit pas "

DÉCRÉTALES : on donne ce nom aux lettres que les anciens papes ont écrites pour décider quelque point de doctrine ou de diſcipline. Le pape Grégoire IX raſſembla, dans un ſeul corps, les différentes compilations qu'on avoit faites de ces lettres ; en forma un code pontifical, qui fut appellé *extravagantes*, pour marquer qu'il étoit diſtingué du décret de Gratien, qui étoit auparavant le ſeul livre ſur lequel étoit établi le droit canonique. Les décrétales n'ont point d'autorité dans les tribunaux de France. *Voyez* SEXTE, CLEMENTINES, EXTRAVAGANTES.

Décrétales : (*fauſſes*) compilation de lettres des anciens papes, attribuée à Iſidore Mercator ; cependant on a diſputé, & l'on diſpute encore ſur le véritable auteur de cette collection, & ſur le temps où elle a été compoſée. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les décrétales qu'elle renferme, ſont ſuppoſées, & n'ont jamais été

écrites par les papes dont elles portent les noms ; ce qui se prouve, 1°. par le style de ces lettres, qui est par-tout le même, & ressemble à celui qui étoit en usage dans le huitieme siécle ; 2°. parce qu'il est parlé, dans ces lettres, d'archevêques & de primats à titres inconnus dans la primitive Eglise ; 3°. parce que la morale de ces lettres est fort relâchée, destructive de l'ancienne discipline, & susceptible d'une infinité d'abus : aussi ont-elles porté un grand préjudice à l'Eglise, pendant l'espace de huit cent ans, qu'elles ont été regardées comme vraies. Quoique les preuves de leur fausseté paroissent aujourd'hui évidentes, ce n'est que dans le dernier siécle qu'on a commencé à reconnoître qu'elles étoient supposées.

DÉDICACE : consécration d'un temple, d'un autel, d'une statue. 1. Salomon, après avoir fait construire le fameux temple de Jérusalem, en fit la dédicace avec une magnificence digne de cet auguste édifice. Tout le peuple d'Israël accourut pour être présent à cette fête. Les prêtres porterent dans le temple l'arche d'alliance, & tous les ornements qui étoient dans le tabernacle. Salomon, environné de son peuple, marchoit devant l'arche. Lorsque les prêtres eurent placé dans le sanctuaire ce dépôt précieux, aussi-tôt un épais nuage remplit le temple, & y répandit une nuit profonde. Les prêtres, dans cette obscurité, ne pouvoient exercer les fonctions de leur ministere. La gloire de Dieu, dit l'Ecriture, avoit rempli le temple. Alors Salomon, tombant à genoux devant la Majesté de l'Etre suprême, & étendant les mains vers le ciel, conjura le Seigneur d'exaucer toutes les prieres qui lui seroient adressées dans son temple, afin de faire voir à toute la terre qu'il étoit vraiment présent dans ce saint lieu. „ Que le pécheur, „ qui viendra dans ce temple pleurer ses iniquités „ avec un repentir sincere, en reçoive le pardon. Si „ le ciel, devenu d'airain, refuse à la terre sa rosée, „ & que les Israëlites viennent dans ton temple s'humilier & implorer ta clémence, Seigneur, ouvre les „ cieux en leur faveur, & rafraîchis les campagnes „ desséchées. Si la peste ou la famine afflige ton peu-

„ ple, & qu'il vienne en ce lieu lever les mains vers „ toi, grand Dieu, qu'il éprouve ta clémence. Daigne „ même exaucer les vœux de l'étranger qui s'approchera de ton ſanctuaire, avec reſpect & avec con„ fiance; & que tous les peuples de la terre éprou„ vent que ce temple eſt vraiment la maiſon du Sei„ gneur. Quand les Iſraëlites ſeront occupés à combatre „ leurs ennemis, ou retenus captifs dans une terre „ étrangere, s'ils tournent leurs regards, & dirigent „ leurs prieres vers Jéruſalem & vers ton temple au„ guſte, tu entendras leur voix du haut du ciel, & „ tu leur accorderas ton ſecours." Salomon ſe tourna enſuite vers le peuple d'Iſraël, & le bénit; puis il immola au Seigneur des victimes pacifiques, vingt-deux mille bœufs, & cent vingt mille brebis. Tous les Juifs, à ſon exemple, s'empreſſerent d'offrir à Dieu des ſacrifices; & le nombre des victimes qui furent immolées dans cette fête, ſurpaſſe l'imagination, & ne peut ſe compter, *abſque æſtimatione & numero*, dit l'Ecriture.

Le roi Antiochus ayant, dans la ſuite, profané le temple de Jéruſalem, on en fit une ſeconde dédicace, 164 ans avant l'ére Chrétienne. Les Juifs renouvellent encore, tous les ans, cette dédicace, qu'ils nomment *hanuca*, c'eſt-à-dire, *exercice*, ou *renouvellement*. Voyez HANUCA.

2. La conſécration d'une égliſe neuve, dans l'Egliſe Latine, ſe fait par un évêque, avec les cérémonies que preſcrivent les rituels. Ces cérémonies ſont en ſi grand nombre, qu'il ſeroit difficile d'en donner une deſcription exacte. Nous nous bornerons à parler des principales. La dédicace ſe fait ordinairement un dimanche ou un jour de fête. Dès la veille, on renferme dans un vaſe les reliques qui doivent être miſes ſous l'autel de la nouvelle égliſe: on y joint trois grains d'encens avec un morceau de parchemin, ſur lequel on a marqué l'année, le mois & le jour de la dédicace, le nom de l'égliſe & de l'évêque qui fait la cérémonie. Le vaſe, après avoir été ſcellé, eſt dépoſé dans quelque lieu décent hors de l'égliſe. On fait auſſi peindre

ſur chaque muraille de l'égliſe trois croix; &, au ſommet de chaque croix, on met un cierge. Le lendemain matin, jour de la cérémonie, l'évêque vient dans l'égliſe, & fait allumer les douze cierges qui ſont au-deſſous des croix. Il ſort enſuite, & fait ſortir tout le monde, ne laiſſant dans l'égliſe qu'un ſeul diacre. Il ſe rend au lieu où repoſent les reliques : il y fait quelques prieres, & revient après à la porte de l'égliſe, où il fait encore pluſieurs prieres & aſperſions qui ſont ſuivies d'une proceſſion autour de l'égliſe, pendant laquelle l'évêque aſperſe les murs d'eau bénite. De retour à la porte de l'égliſe, le prélat y frape avec ſon bâton paſtorale, en diſant : „ Ouvrez les portes; & le Roi de gloire entrera." Le diacre, enfermé, dans l'égliſe, répond : „ Qui eſt „ ce roi de gloire?" L'évêque replique : „ C'eſt le „ Seigneur, Dieu tout-puiſſant, le Dieu des armées." Le diacre n'ouvre point. L'évêque fait une ſeconde proceſſion autour de l'égliſe, & revient fraper à la porte, avec les mêmes cérémonies. Il fait en outre une croix ſur la porte, en prononçant ce vers latin :

Ecce crucis ſignum; fugiant phantaſmata cuncta.

„ Voilà le ſigne de la croix; que tous les démons „ prennent la fuite." Alors la porte s'ouvre ; & l'évêque s'avance vers le milieu de l'égliſe, où il entonne le *Veni Creator*. Un ſous-diacre jette des cendres ſur le pavé, en forme de croix. Cette cérémonie eſt ſuivie de pluſieurs prieres, dans leſquelles on nomme particulierement le Saint qui donne ſon nom à l'égliſe, & ceux dont les reliques doivent être miſes ſur l'autel; après quoi, le célébrant trace ſur ſa croix de cendres, avec ſon bâton paſtoral, l'alphabet grec & l'alphabet latin en groſſes lettres. Il bénit enſuite l'eau, le ſel, la cendre & le vin; puis il mêle le ſel en croix avec la cendre, & jette le tout dans l'eau à trois repriſes; après quoi, il mêle le vin en croix avec l'eau, & retourne à la porte de l'égliſe où il fait une croix avec ſon bâton paſtoral. De-là il ſe rend au grand autel; trempe le pouce de la main droite dans l'eau bénite; fait une croix ſur le milieu de la table & de l'autel,

& quatre autres aux quatre coins; puis il tourne sept fois autour de l'autel en l'aspersant d'eau bénite. Il asperse ensuite les murailles & le pavé de l'église. Après toutes ces aspersions, on apporte en procession les reliques sur un brancard soutenu par des prêtres. L'évêque les dépose dans l'intérieur de l'autel; &, trempant le pouce droit dans le chrême, il fait une croix sur le milieu de la pierre qui doit les couvrir, du côté qui regarde les saintes reliques; puis il ajuste cette pierre, & les maçons achevent de la rendre stable avec du ciment béni. Nous ne parlons point du grand nombre d'antiennes & de prieres qui accompagnent ces cérémonies. Le célébrant, après avoir encensé l'autel, fait, au milieu & aux quatre coins, cinq croix avec les saintes huiles, aux mêmes endroits où il les avoit déja faites avec l'eau bénite : il en fait encore cinq autres avec le chrême; puis il répand sur l'autel une égale quantité d'huile & de chrême, & l'en frote par-tout avec la main droite. De-là il va faire l'onction des douze croix qui sont sur les murailles de l'église; il revient à l'autel; &, dans les mêmes endroits où il a fait les croix avec l'eau bénite, l'huile & le chrême, il en fait cinq nouvelles, chacune de cinq grains d'encens. Sur chaque croix d'encens il en met une de cire; puis il les allume à genoux. Lorsqu'elles sont brûlées, on en recueille les cendres que l'on jette dans la piscine. L'évêque finit la cérémonie, en traçant encore une croix avec le chrême sur la façade de l'autel, & aux endroits où la table de l'autel se joint aux piliers; après quoi, il bénit tout ce qui doit servir à parer l'autel.

On prétend que le pape S. Silvestre est le premier qui ait introduit dans l'Eglise les cérémonies de la dédicace, lorsqu'il consacra l'église bâtie par Constantin dans son palais de Latran, sous l'invocation de saint Pierre & de saint Paul.

On appelle aussi Dédicace une fête que l'on célébre, tous les ans, le même jour, en chaque église, en mémoire de sa consécration.

3. Les cérémonies de la dédicace, chez les Luthé-

riens, consistent dans une procession que l'on fait autour de la nouvelle église, en chantant des hymnes & des cantiques; dans quelque lecture sainte, & un prêche solemnel, prononcé par un des principaux ministres du lieu. Le tout se termine ordinairement par un festin.

4. Les Romains faisoient aussi la dédicace de leurs temples, avec beaucoup de solemnité. C'étoit un des principaux magistrats, qui faisoit cette fonction, du temps de la république. Dans la suite, elle fut réservée aux empereurs. D'abord, on environnoit de guirlandes & de festons le temple qu'on vouloit consacrer. Les Vestales, tenant en main des branches d'olivier, répandoient de l'eau lustrale sur les murs extérieurs du temple. Alors celui qui faisoit la cérémonie, s'approchoit de la porte, accompagné du grand-prêtre, qui lui suggéroit les paroles qu'il devoit dire en cette occasion. Après avoir immolé une victime dans le parvis, il s'avançoit dans l'intérieur du temple & frotoit d'huile la statue du dieu qui y présidoit; puis il la posoit sur un oreiller aussi froté d'huile. Cette cérémonie étoit renouvellée tous les ans, & l'on en conservoit encore la mémoire par une inscription où l'année & le jour de la dédicace, le nom de celui qui en avoit fait la cérémonie, étoient marqués avec soin.

5. A la Chine, on consacre un temple nouvellement bâti, en remplissant les fentes des murailles du sang de quelques victimes.

DÉGRADATION : c'est, en général, la destitution d'une dignité, d'un degré d'honneur. Nous parlerons d'abord ici de la dégradation d'un ecclésiastique. On en distingue deux sortes. La premiere *simple & verbale*, est une sentence portée par l'évêque, par laquelle il prive un ecclésiastique de ses offices & bénéfices, ou seulement d'une seule de ces choses. Cette dégradation n'ôte pas à l'ecclésiastique les priviléges de la cléricature, ni l'espérance d'être rétabli dans son premier état. La seconde sorte de dégradation, qu'on appelle *actuelle* ou *solemnelle*, n'a lieu que dans le cas où un ecclésiastique doit être abandonné à la justice séculière, pour avoir falsifié des lettres du pape, pour avoir

calomnié ſon évêque, ou bien parce qu'il s'obſtine dans l'héréſie. Dans ces trois cas, l'évêque, avant de livrer le coupable entre les mains des Juges laïques, lui fait ôter en public tous les ornements de ſon ordre : & même raſer la tête, afin qu'il ne lui reſte aucun veſtige de tonſure.

Il eſt à remarquer qu'un eccléſiaſtique, réduit à l'état de laïque par la dégradation, ſoit verbale, ſoit actuelle, conſerve toujours le caractere clérical, & demeure ſoumis aux obligations qu'il exige. Il eſt tenu de de garder le célibat comme auparavant, & de dire ſon bréviaire, obſervant cependant d'omettre le *Dominus vobiſcum*.

On dégradoit autrefois tous les eccléſiaſtiques qui étoient condamnés à mort, avant de les conduire au ſupplice ; mais on a depuis aboli cette formalité, parce qu'elle occaſionnoit des retardements & des difficultés dans la pourſuite des affaires criminelles.

La dégradation de nobleſſe étoit autrefois accompagnée de pluſieurs cérémonies religieuſes. „ En 1523, „ dit M. de Saint-Foix, le capitaine Frang, & gou„ verneur de Fontarabie, ayant rendu honteuſement „ cette place aux Eſpagnols, fut condamné à être dé„ gradé de nobleſſe. On l'arma de pied en cap : on le „ fit monter ſur un échafaud, où douze prêtres aſſis, „ & en ſurplis, chanterent les vigiles des morts, après „ qu'on lui eut lu la ſentence qui le déclaroit *traître*, „ *déloyal*, *vilain*, & *foi-mentie*. A la fin de chaque „ pſeaume, ils faiſoient une pauſe, pendant laquelle „ un hérault d'armes le dépouilloit de quelque piece „ de ſon armure, en criant à haute voix : Ceci eſt le „ maſque du lâche ; ceci ſon corſelet ; ceci ſon bou„ clier, &c. Lorſque le dernier pſeaume fut achevé, „ on lui renverſa ſur la tête un baſſin d'eau chaude. „ On le deſcendit enſuite de l'échafaud, avec une „ corde qu'on lui paſſa ſous les aiſſelles. On le mit ſur „ une claie. On le couvrit d'un drap mortuaire ; & on „ le porta à l'égliſe où les douze prêtres l'environne„ rent, & lui chanterent ſur la tête le pſeaume *Deus*, „ *laudem meam ne tacueris*, dans lequel ſont conte-

„ nues plusieurs imprécations contre les traîtres, ensuite
„ on le laissa aller & survivre à son infamie. "

DÉIFICATION : action de mettre un homme au rang des dieux. *Voyez* Apothéose.

DÉISME : systême de certains philosophes qui rejettent toute révélation ; n'admettent aucun culte extérieur, & se conduisent par les seules lumieres naturelles de la raison ; adorent un seul Dieu ; reconnoissent sa providence & l'immortalité de l'ame ; attendent des peines & des récompenses dans une autre vie, mais ne croient ni Mysteres ni Sacrements, & ne connoissent d'autres bonnes œuvres que l'hommage du cœur que l'on doit à l'Être suprême, & la pratique des vertus morales.

Les Lanjans, ou habitants du royaume de Laos, dans la presqu'isle au-delà du Gange, n'eurent, pendant un long espace de temps, aucune autre religion qu'un Déïsme tout pur. Ils n'avoient ni temple, ni idoles, ni superstitions. Ils reconnoissoient un Être suprême, auquel ils donnoient le nom de *Commandant*, & qu'ils adoroient intérieurement.

DÉISTES : on donne ce nom à ceux qui suivent le systême du Déïsme.

DÉITÉ. Les poëtes emploient quelquefois ce terme pour désigner un dieu ou une déesse du paganisme.

DÉLIES : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Apollon, surnommé *Délien*, parce qu'il étoit né dans l'isle de Délos. Ils envoyoient alors dans cette isle une ambassade solemnelle. Le vaisseau, qui conduisoit les députés, étoit nommé *Déliades* : les députés étoient appellés *Déliastes*. Arrivés dans l'isle de Délos, ils commençoient par offrir un sacrifice dans le temple d'Apollon. Une troupe de jeunes filles formoit ensuite autour de l'autel une danse dont les évolutions & les figures étoient extrêmement variées & compliquées, parce qu'elles étoient destinées à représenter les embarras & les différents circuits du labyrinthe. Pendant toute cette cérémonie, les Déliastes avoient sur la tête une couronne de laurier. Lorsqu'ils rentroient dans le port d'Athenes, après s'être acquittés de leur

commission,

commission, on les accueilloit avec plus d'honneurs & d'applaudissements qu'un général qui seroit revenu triomphant de quelque expédition. Ils alloient alors déposer leur couronne de laurier dans le temple de quelque divinité. Il est à remarquer que, depuis le jour du départ des députés, jusqu'à leur retour de l'isle de Délos, il étoit expressément défendu d'exécuter aucun criminel. Socrate, déja condamné à mort, resta dans la prison l'espace de trente jours, parce que c'étoit alors le temps de l'ambassade de Délos.

DÉLIVRANCE : (*l'année de la*) est le nom que donnent les Mahométans à l'année où fut conçu, & où naquit leur faux prophete, en mémoire de la délivrance, prétendue miraculeuse, du temple de la Mecque, laquelle arriva dans ce même temps. L'histoire de cette délivrance est un des contes les plus absurdes du Mahométisme. En voici le précis tiré de la Vie de Mahomet, par M. Gagnier. „ Abrahah, vice-roi pour „ le Négus, ou roi d'Ethiopie, dans l'Arabie heu„ reuse, étant devenu jaloux & envieux de la gloire „ du temple de la Mecque, à cause de son fameux „ pélerinage, résolut de le détruire ; & , saisissant le „ premier prétexte qui se présenta, il se mit en cam„ pagne avec son armée. Un éléphant, d'une grandeur „ prodigieuse, sur lequel Abrahah étoit monté, ren„ doit cette armée encore plus formidable. Les habi„ tants de la Mecque, épouvantés, prirent la fuite à „ son approche, & se retirerent dans les montagnes „ voisines. Cependant, comme Abrahah faisoit ses ef„ forts pour entrer dans la Mecque, il se trouva ar„ rêté tout court. Toutes les fois qu'il poussoit son „ éléphant vers la ville, cet éléphant, dont le nom „ étoit *Mahmoud* - c'est-à-dire *loué*, pliant les genoux, „ se jettoit à terre, comme assoupi & endormi, & „ refusoit d'avancer ; & , dès qu'on lui commandoit de „ se relever, il le faisoit promptement, & tournoit le „ dos à la Mecque. On le frapa rudement pour le faire „ retourner ; mais il se mit en fureur. On tâcha de le „ tromper, lui faisant faire volte-face vers l'Yémen, „ comme pour s'en retourner ; & il marcha de ce cô-

„ té-là. Mais, quand on lui tourna la bride vers la
„ Syrie & vers l'Orient, il se mit à sauter & à faire des
„ bonds. Enfin, on tâcha, pour la derniere fois, de
„ le ramener vers la Mecque ; mais il demeura immo-
„ bile. Comme ils étoient dans cet embarras & dans
„ cette confusion, Dieu, pour punir leur témérité opi-
„ niâtre, envoya contre eux une armée d'oiseaux,
„ qui s'éleva comme une nuée venant du côté de la
„ mer, & qui vint fondre tout-à-coup sur l'armée d'A-
„ brahah. Ces oiseaux étoient semblables à des hiron-
„ delles, & de couleur blanche & noire, entremêlée
„ de verd & de jaune. Chacun étoit armé de trois pe-
„ tites pierres de la grosseur d'un pois ou d'une len-
„ tille. Ils en tenoient une au bec & deux dans leurs
„ pieds ou serres. Chaque pierre portoit en écrit le nom
„ de celui qu'elle devoit fraper. En même temps, ces
„ oiseaux lâchant leurs pierres sur la tête des ennemis,
„ elles tomberent avec tant de force & d'impétuosité,
„ qu'elles les percerent depuis le haut jusqu'en bas ;
„ ensorte que tous ceux qui en furent atteints, péri-
„ rent sur le champ. Le reste fut mis en fuite : une
„ partie fut entraînée dans la mer par un torrent d'eau
„ que Dieu envoya ; les autres continuerent leur fuite
„ vers l'Yémen, avec Abrahah, leur roi, & périrent
„ par les chemins. "

DELPHES : ville de la Gréce, située dans la Phocide, sur le mont Parnasse, fameuse par les temples d'Apollon, & par les oracles que ce dieu y rendoit. Voici quelle est l'origine de cet oracle de Delphes, au rapport de Diodore de Sicile. „ Il y avoit sur le mont
„ Parnasse une ouverture dont on ne s'étoit point ap-
„ perçu, & d'où il sortoit des exhalaisons fort épais-
„ ses. Des chévres qui paissoient par hazard autour de
„ cette caverne, frapées des vapeurs qu'elle exhaloit,
„ devinrent tout-à-coup furieuses, & commencerent à
„ bondir d'une maniere extraordinaire, & jetterent des
„ cris perçants. Le prêtre, étonné, s'approcha de l'en-
„ droit où paissoient les chévres : les exhalaisons pro-
„ duisirent sur lui le même effet. Il fut saisi d'un délire
„ soudain, pendant lequel il débita mille impertinences

„ qu'on prit pour des oracles. Revenu à lui-même, il „ raconta son aventure ; & plusieurs personnes, étant „ allées sur les lieux, éprouverent la même fureur pro- „ phétique. Il n'en fallut pas davantage pour faire re- „ garder cette caverne comme sacrée. On s'y rendoit „ en foule, de tous côtés ; mais cette dévotion devint „ funeste à plusieurs, qui, dans l'accès d'une sainte „ folie, se précipiterent dans la caverne ; c'est pour- „ quoi on en ferma l'ouverture avec un trépied. Ce- „ pendant, comme on ne sçavoit à quel dieu attribuer „ la vertu de cette caverne, on crut, pendant quelque „ temps, que c'étoit la terre qui la produisoit. Dans la „ suite, on en fit l'honneur à Thémis. Enfin la victoire, „ qu'Apollon remporta sur le serpent Python, détermina „ les peuples à regarder ce dieu comme l'auteur des ora- „ cles qui se rendoient auprès de cette caverne. Le „ serpent Python étoit, en effet, un brigand nommé „ *Pythis*, qui détroussoit les dévots qui se rendoient „ à la grotte, & enlevoit les offrandes qu'on y ap- „ portoit. Apollon l'ayant tué, mérita par cet exploit „ le surnom de *Pythien*, & l'intendance de cette mer- „ veilleuse caverne. Alors on commença de ne plus „ permettre indifféremment à toutes sortes de person- „ nes de recevoir les exhalaisons prophétiques ; & l'on „ confia le soin de prononcer les oracles à de jeunes „ filles consacrées à la sœur d'Apollon. Mais un Thes- „ salien, nommé *Echécrate*, étant devenu amoureux „ d'une de ces jeunes prophéteſſes, appellée *Phæbade*, „ & ayant osé l'enlever sans respect pour sa dignité, „ afin de prévenir cet inconvénient, on substitua aux „ jeunes filles de Diane des femmes avancées en âge, „ qu'on appelloit *Pythiennes*. Cependant la célébrité „ de ces oracles ayant attiré à la ville un grand nom- „ bre de présents & de riches offrandes, on s'en étoit „ servi pour bâtir un temple autour de la caverne, „ afin que les oracles se rendissent avec plus de dé- „ cence & de majesté." Les anciens débitoient plu- sieurs fables sur ce fameux temple. Ils disoient qu'il avoit été bâti cinq fois. D'abord on n'avoit employé, pour sa construction, que des branches de laurier en-

trelacées ; mais, ce premier temple n'étant pas assez solide, les abeilles, zélées pour la gloire d'Apollon, en avoient bâti un second avec leur cire. Vulcain en avoit ensuite construit un troisieme qui étoit tout d'airain ; & , par un art vraiment divin, il en avoit orné le frontispice de figures d'or, qui chantoient & formoient des concerts admirables. A ces trois temples imaginaires, succéda un plus réel, que les architectes, Trophonius & Agamèdes, construisirent, la premiere année de la cinquieme Olympiade. Ce temple, ayant été brûlé 548 ans avant Jesus-Christ, les Amphictions en firent construire un cinquieme, aux frais duquel toutes les villes de la Gréce se firent un devoir de contribuer. Ce temple devint un des plus fameux de la Gréce. On y entretenoit, jour & nuit, un feu continuel. Il étoit desservi par un grand nombre de ministres de l'un & de l'autre sexe, qui avoient chacun leur département & leurs fonctions marquées. On y remarquoit, entr'autres, plusieurs troupes de jeunes garçons & de jeunes filles destinés à chanter les louanges d'Apollon, & à former des danses religieuses dans son temple ; ce qui contribuoit beaucoup à la pompe & à la solemnité des fêtes qu'on y célébroit. La merveilleuse caverne, qu'on avoit eu soin d'enfermer dans l'enceinte du temple, devint encore plus célébre depuis que les oracles s'y rendirent avec plus d'appareil & de cérémonie. Le trépied, qui en fermoit l'entrée, étoit environné de branches de laurier. On avoit eu la précaution de renforcer les vapeurs, qui s'exhaloient de cette caverne, par la fumée de plusieurs drogues odoriférantes, que l'on brûloit au-dessous. Cette fumée formoit un nuage épais dans le temple, & y répandoit une obscurité mystérieuse. La voix de la Pythienne, assise sur le trépied, sortant du sein de ce nuage, paroissoit plus frapante & plus auguste. D'ailleurs la violence de ces parfums contribuoit beaucoup à troubler le cerveau de la prêtresse, & à lui procurer ce délire sacré & cette fureur divine qu'on regardoit comme un signe certain de l'inspiration du dieu, & comme l'avant-coureur des oracles qu'elle alloit prononcer. Ces ora-

cles étoient toujours en vers, & en vers qui ne devoient pas faire honneur au dieu de la poësie, qui en étoit réputé l'auteur : aussi n'y avoit-il aucune part. Ils étoient composés par certains ministres du temple, destinés à cette fonction; & la Pythienne les apprenoit par cœur. Quels que fussent ces vers, ils étoient très-bien payés; & les immenses richesses que la vaine curiosité des hommes entassa dans le temple de Delphes, lui furent plusieurs fois funestes, & l'exposerent au pillage. Pyrrhus, Xerxès, les Phocéens, les Gaulois, l'empereur Néron, s'approprierent tour-à-tour ces thrésors sacrés. Ce dernier poussa l'impiété & le sacrilége jusqu'à faire boucher la mystérieuse caverne, & la souilla par le sang de plusieurs hommes qu'il fit égorger dessus. Mais lorsqu'il se porta à cette extrémité, l'oracle de Delphes étoit bien déchu de son crédit. Plusieurs historiens rapportent que, vers le temps où Jesus-Christ vint au monde, Apollon cessa de prophétiser à Delphes; que l'empereur Auguste y ayant envoyé des députés pour sçavoir la raison de son silence, on leur répondit par ces vers :

Me Puer Hebræus, divos Deus ipse gubernans,
Cedere sede jubet, tristemque redire sub orcum,
Aris ergo dehinc tacitis abscedito nostris.

C'est-à-dire : „ Un Enfant Hébreu, maître des dieux, „ & Dieu lui-même, me force de quitter la place „ & de rentrer dans les enfers; éloigne-toi donc de „ mes autels désormais devenus muets." On peut avec raison révoquer en doute que l'oracle de Delphes ait jamais prononcé ces vers; mais il reste toujours vrai que cet oracle commença à se taire lorsque J. C. naquit.

DELPHINIES : fêtes que les habitants de l'isle d'Ægine célébroient autrefois en l'honneur d'Apollon Delphien.

DÉLUGE : inondation générale qui arriva l'an du monde 1656, & qui fit périr tout le genre humain, à l'exception du patriarche Noé, de sa famille & des animaux qu'il enferma dans l'arche. „ Dieu, dit

l'hiſtorien ſacré, voyant les crimes & les déſordres dans leſquels les hommes ſe plongeoient, ſe repentit de les avoir créés, & réſolut d'exterminer cette race criminelle. Noé, homme juſte, fut le ſeul qui trouva grace devant ſes yeux. Il lui ordonna de conſtruire une arche dont il lui traça lui-même le plan & les proportions. Ce fut par le moyen de cette arche, que Noé, avec ſa femme, ſes enfans, & un couple de chaque eſpece d'animaux, fut ſauvé de ce déluge univerſel. Les eaux s'éleverent de quinze coudées au-deſſus des plus hautes montagnes, & couvrirent la terre, pendant l'eſpace de cent cinquante jours."

L'hiſtoire ancienne fait mention de quelques déluges particuliers, dont le plus mémorable eſt celui qui arriva dans la Gréce, du temps de Deucalion, & qui ſubmergea toute la Theſſalie. Deucalion fut le ſeul qui, à la faveur d'un petit vaiſſeau, eut le bonheur d'échaper à la fureur des eaux, avec Pyrrha ſon épouſe. Peut-être les Grecs ont-ils forgé cette hiſtoire ſur celle du déluge univerſel, dont ils avoient pu avoir quelque connoiſſance.

Les peuples du Bréſil racontent, „ qu'un *étranger* fort puiſſant, & qui haïſſoit extrêmement leurs ancêtres, les fit tous périr par une violente inondation, excepté deux qu'il reſerva pour faire de nouveaux hommes deſquels ils ſe diſent deſcendus; & cette tradition, qui déſigne aſſez le déluge, ſe trouve dans leurs chanſons."

Les habitants de Madagaſcar ont des notions aſſez diſtinctes ſur le déluge. Ils diſent que les deſcendants d'Adam ayant irrité la colere céleſte par leurs crimes, Dieu, pour les punir, couvrit la terre d'un affreux déluge qui les engloutit, par l'ordre de Dieu. Noé avoit conſtruit une arche ſur laquelle il ſe ſauva avec ſa femme, ſes enfans, ſes parens, ſes domeſtiques, & un mâle & une femelle de chaque eſpece d'animaux. Les montagnes de Zabullifat, au nord, de Zabalicatourne au midi, de Zubarilof à l'oueſt, & de Zabalibarani à l'orient, furent les ſeules que les eaux ne couvrirent pas entiérement; mais elles ne ſervirent

d'asyle à personne. Les eaux s'étant écoulées, Noé sortit de l'arche; & se rendit à Jérusalem, ensuite à la Mecque. Il reçut, de la part de Dieu, quatre livres, dans lesquels la Loi étoit contenue. Le premier, nommé *Alifurcan*, ou *Alcoran*, étoit destiné pour lui; le second, appellé *Soratoi*, devoit être remis à Moyse; le troisieme *Azomboura*, étoit pour David. Le Christ, qu'ils nomment *Raius-Rabisea*, devoit avoir le quatrieme appellé *Alindzi*.

DÉMÉTRIES : fêtes que les Grecs avoient coutume de célébrer en l'honneur de Cerès, & pendant lesquelles ils se frapoient avec des fouets d'écorce d'arbre.

On donnoit aussi le nom de *Démétries* aux fêtes instituées en l'honneur de Démétrius Poliorcètes, ou le Preneur de Villes.

DEMI-JUIFS : secte particuliere de Juifs, qui parut en Silésie & ailleurs, du temps de la réforme de Calvin, & qui subsiste encore en quelques endroits. Ils font peu de cas des sacrifices & des cérémonies Judaïques, & prétendent que toute la religion consiste dans le décalogue. Une de leurs principales opinions est que le Messie est uniquement destiné pour les Juifs, qui est le véritable peuple de Dieu, & que les payens ne doivent point profiter de sa venue. Le chef de ces hérétiques est appellé *Seïdelius*.

DÉMISSION D'UN BÉNÉFICE : c'est un acte par lequel un ecclésiastique renonce à un bénéfice qu'il possédoit. La démission pure & simple est celle qui laisse au collateur la liberté de conférer le bénéfice à quelque sujet à son choix. Il y a une autre sorte de démission qu'on appelle autrement *résignation*, par laquelle celui qui se démet céde son bénéfice à un autre. Dans ces deux cas, l'acte de la démission doit être remis entre les mains du supérieur.

DÉMON. Les anciens donnoient ce nom à des esprits ou génies d'une nature plus parfaite que celle de l'homme, occupés à lui faire du bien ou du mal. Platon enseignoit que la moyenne région de l'air étoit peuplée de démons bienfaisants, dont les fonctions

consistoient à porter jusqu'au thrône de l'Être suprême les vœux & les prieres des hommes; à reporter aux hommes les graces & les bienfaits de l'Être suprême, & à leur intimer ses ordres. Ils étoient, selon ce philosophe, les entrepôts du commerce intime qu'il y a entre le ciel & la terre. Dans la suite, ses disciples, se trouvant embarrassés pour expliquer l'origine du mal, le mirent sur le compte de certains démons malfaisants qu'ils imaginerent.

Socrate, si l'on en croit la plûpart des historiens, avoit un démon familier, qui étoit son conseiller & son guide, & qui, dans toutes les circonstances, lui suggéroit toujours le parti qu'il devoit prendre. *Voyez* Esprits, Génies, Diable.

1. Les Chrétiens appellent *démons*, les anges rebelles, qui, par leur orgueil & leur désobéissance, mériterent d'être chassés du ciel, & précipités dans l'abysme. Ils croient que Dieu leur permet de tenter les hommes, & de les solliciter à faire le mal.

2. La plûpart des peuples idolâtres attribuent tous les accidents fâcheux, qui leur arrivent, à certains démons ennemis des hommes.

3. Les Molucquois s'imaginent que les démons s'introduisent dans leurs maisons par une ouverture qui est dans le toit, & y apportent un air empesté qui donne la petite vérole à ceux qui y demeurent. Pour prévenir ce malheur, ils placent, à l'endroit par où passent les démons, certaines petites statues de bois, dont les magiciens du pays se servent pour leurs sortiléges; persuadés que ces statues sont capables d'épouvanter le démon, & de le mettre en fuite. Lorsque ces insulaires superstitieux sortent le soir, ou pendant la nuit, temps destiné aux excursions des esprits malins, ils ont toujours la précaution de porter sur eux un oignon, ou une gousse d'ail, avec un couteau & quelques morceaux de bois; &, lorsque les meres mettent leurs enfants au lit, elles ne manquent jamais de placer sous leur tête de pareils préservatifs.

4. „ Les Siamois, dit le pere Tachard, ne reconnoissent point d'autres démons que les ames des mé-

chants, qui, sortant de l'enfer où elles étoient détenues, errent, pendant un certain temps, dans le monde; & font aux hommes tout le mal qu'elles peuvent. De ce nombre sont les criminels mis à mort par ordre de la justice, les enfants morts-nés, les femmes qui sont mortes en couches, ceux qui ont été tués en duel, tous ceux enfin qui se sont rendu indignes des honneurs de la sépulture. Les Siamois, dans presque toutes les rencontres, sont accoûtumés à faire des imprécations contre les mauvais génies." *Voyez* DIABLE.

DENDROPHORIE. Les anciens appelloient ainsi une cérémonie qu'ils avoient coûtume de pratiquer aux fêtes de certaines divinités, & qui consistoit à promener des arbres par la ville. Bacchus, Cybele & Silvain étoient les principaux dieux en l'honneur desquels on pratiquoit le plus ordinairement la dendrophorie. Nous sommes redevables à Arnobe de quelques détails sur cette cérémonie, telle qu'elle se pratiquoit en l'honneur de Cybele. Cet auteur nous apprend qu'on portoit par la ville un pin, arbre consacré à la mere des dieux; qu'on le plantoit ensuite en terre; qu'on en paroit les branches de festons & de guirlandes, & qu'on environnoit le tronc de laine. Toutes ces cérémonies faisoient allusion à l'histoire d'Atis & de Cybele. Ce fut sous un pin que ce favori de la mere des dieux se mutila. Cybele couronna ce même pin qui avoit été témoin du malheur de son cher Atis, & couvrit la poitrine de ce jeune homme avec une toison de brebis.

DÉPORT: droit dont jouissent, en quelques diocéses, les évêques ou les archidiacres, & qui consiste à percevoir, pendant l'espace d'une année, les revenus d'une cure vacante par mort, à la charge de la faire desservir.

DÉPOSITION: sentence qui prive un ecclésiastique de tout office ou bénéfice. La déposition, quant à l'effet, ne differe pas de la dégradation; mais elle n'entraîne pas, comme la dégradation, ces formalités ignominieuses, qui même ne sont plus d'usage aujourd'hui: elle se fait sans aucune autre cérémonie que la sentence du juge ecclésiastique.

DÉPOUILLEMENT DES AUTELS. *Voyez* AUTELS.

DERCÉTO : fausse divinité des Syriens. C'est la même qu'ATERGATIS. *Voyez cet article.*

DERVIS, *ou* DERVICHES. Ce nom, chez les Turcs, répond à celui de Moines chez les Chrétiens. Les religieux Mahométans se sont formés sans doute sur le modele de nos anciens solitaires ; mais il faut avouer que ce sont de très-mauvaises copies d'excellents originaux. Ils font profession d'une vie dure & austere, pleine de bonnes œuvres, & uniquement occupée des choses célestes; mais on les voit en Turquie, comme ailleurs, très-peu fideles à remplir leur engagement. En effet, les uns vivent dans une indolence méprisable : quelques autres passent les jours entiers sur les chemins, ou au coin des rues fréquentées ; & courbés vers la terre, ils reçoivent indignement l'aumône des passants, sans la demander. Il en est d'autres qui, montés sur des échasses, & tenant à la main une demi-pique, courent par la ville, nuds en chemise, en criant comme des forcenés : „ Il n'y a point de Dieu que Dieu!" ou bien ils portent sur leurs épaules une grande besace pleine de pain, & de morceaux de fressures de mouton demi-pourries, pour les distribuer aux chiens & aux chats qui n'ont point de gîte.

Ceux qui ont le talent d'amuser le peuple font les baladins & les charlatans. Ils chantent, de porte en porte, comme nos aveugles, au son des tambours de basque. Les autres se vantent de dire la bonne aventure, de faire des exorcismes pour chasser les démons. Ils s'affichent encore pour vendre des images, des reliques de Mahomèt, &c. Ajoutez à cela un extérieur malpropre, dégoûtant, un orgueil & une ignorance qui tient de la stupidité : enfin ils montrent les dehors de toutes les vertus, souvent sans en avoir aucune.

Les Turcs ont aussi leurs religieuses, qui imitent ces Santons dans toutes leurs extravagances. Elles se mêlent aussi de sortiléges; de distribuer des remédes, & de faire des quêtes, en allant dans toutes les grandes villes pour amuser les gens oisifs. Leur obéissance

consiste à faire leur volonté; leur clôture, à courir, toute la journée, de maison en maison; leur pauvreté, à prendre de toutes mains; & leur chasteté, à n'être cruelles à personne.

En Perse, où il y a moins de cette engeance monachale, le Gouvernement les méprise; & le peuple a pour eux plus d'humanité que d'estime.

Le chef-lieu des religieux Turcs est à Coigny, où le supérieur général fait sa résidence. Il y est à la tête de plus de quatre cent de ces pieux fainéants. Lorsqu'il se montre à sa communauté, tous les Derviches gardent un profond silence, & n'osent même, par respect, fixer les yeux sur lui. Le monastere de Coigny est devenu le chef-d'ordre des Derviches Turcs, en vertu d'un privilége qui lui fut autrefois accordé par Othman I. Ce prince avoit tant de vénération pour les moines, qu'un jour il en fit asseoir le supérieur sur son thrône auprès de lui, parce qu'il avoit été cy-devant son gouverneur. Othman alors lui donna, & à tous ses successeurs, le droit de commander sur tous les Mévélévis.

Ces sortes de gens affectent de porter de grosses chemises de serge, & n'ont qu'un manteau de gros drap, dont ils s'envelopent. Leurs bonnets ressemblent assez bien à nos feutres, ou grands chapeaux blancs, sans bords & faits de poils de chameau. Comme nos Capucins, ils ont les jambes nues, & la poitrine découverte : leur ceinture est une laniere de cuir, à laquelle ils attachent des boucles d'yvoire, de porphyre, &c. Outre les jeûnes prescrits par l'Alcoran, ils en observent encore un, tous les jeudis. Il ne leur est pas permis alors de manger qu'après le coucher du soleil, si ce n'est pour cause de maladie. Le supérieur, deux fois la semaine, leur fait un sermon sur l'Alcoran, ou sur les vertus du fondateur, après lequel tous les Derviches font au prédicateur, ou Seich, une très-profonde révérence; & tous ensemble se mettent à tourner en rond, avec une vitesse & une rapidité incroyables, au son d'une flûte, de maniere qu'il n'est pas possible de distinguer leurs visages. On diroit alors que ce sont autant

de toupies, que des enfants font aller à grands coups de lanieres.

Ce qu'il y a d'étonnant encore, c'est que, par une habitude journaliere, on parvient à les dresser à ce tournoyement, au point qu'ils s'arrêtent tous, au moindre signal, & dans un clin dœil. On croit voir alors autant de magots immobiles. Pour donner un ton de sainteté à ce ridicule exercice qu'ils font en l'honneur de Mévéléva, leur fondateur, ils citent l'exemple de David, qui dansoit devant l'arche, au son de la harpe de Saül.

Ces sortes de gens font vœu de pauvreté, de chasteté & d'obéissance, apparemment pour être dispensés de les observer. Mais on doit admirer la sagesse du fondateur, qui leur a permis de rentrer dans le monde, & même de se marier, si leur foiblesse l'exigeoit; ensorte que l'on en voit souvent qui prennent ce parti. Ces moines sont d'ordinaire fort paresseux; & toute leur méditation se borne à imaginer des tours de passe-passe, comme nos charlatans, pour amuser les dupes. Ils passent aussi pour de grands magiciens & pour sorciers. On en a vu quelques-uns se fraper si rudement la poitrine avec une pierre, qu'ils auroient pu, du coup, assommer un bœuf; d'autres mettre entre leurs dents des barres de fer rouge, sans se brûler, quoiqu'on vît bouillir leur salive.

Les Dervis ont eu l'adresse de se faire excepter de la loi qui défend l'usage du vin; & il leur arrive souvent de prendre de l'opium en si grande quantité, que le plus hardi charlatan ne pourroit leur tenir tête. Quelque temps après qu'ils en ont mangé, ils sont d'abord d'une gaieté qui tient de l'yvresse & de la folie; &, lorsque les premieres fumées sont dissipées, ils entrent dans une sorte d'extase prophétique, qui n'est qu'une imbécillité digne de ces imposteurs, & dont cependant le vulgaire est encore dupe. Il y a en Egypte un couvent de Dervis, sous l'invocation d'un certain Kederli, grand cavalier jadis, & aujourd'hui révéré comme un autre S. George. Il y a apparence que c'est le même même saint sous cet autre nom. Les Dervis de ce monastere prétendent avoir reçu de ce grand saint le pou-

voir de charmer les ſerpents, les viperes, & les autres animaux venimeux. Ils ont la bonté de loger en paradis le cheval de ſaint Kéderli avec l'âne de Jeſus-Chriſt, le chameau de Mahomet, & le chien des Sept-Dormans. Ces couvents ſervent de retraite aux religieux miſſionnaires de l'ordre, qui, ſous prétexte de la converſion des infideles, ſont les meilleurs eſpions du Gouvernement. C'eſt peut-être par cette raiſon que les Sultans ferment les yeux ſur leurs déſordres. Cependant le fameux Viſir Kiuperli fit raſer de fond en comble le couvent d'Andrinople, parce qu'il ſervoit de rendez-vous aux femmes débauchées de la ville.

Les Dervis de l'Indoſtan paſſent leur vie ſur le haut des montagnes, dans des cavernes dont ils ne ſortent jamais, & où ils s'occupent continuellement à la contemplation. Ils n'interrompent leurs méditations profondes, que pour s'écrier de temps en temps : „ Dieu tout „ puiſſant, jette les yeux ſur moi ; car je ſuis le mon„ de, & je fais pénitence pour l'amour de toi ! " Ils ſe font un devoir de ne jamais couper ni leurs cheveux ni leurs ongles ; & quand ils ſeroient prêts à mourir de faim, ils ne ſe permettroient pas de ſortir de leur retraite pour aller chercher de quoi vivre ; mais la charité des dévots pourvoit à leurs beſoins. On leur apporte des habits & des vivres. Mais, bien différents des autres moines, ils refuſent les habits trop fins & les mets trop délicats : ils ne reçoivent que ce qui leur eſt abſolument néceſſaire pour couvrir leur nudité & ſoutenir leur miſérable vie.

DESCENTE DE CROIX. On appelle ainſi, parmi les Chrétiens, un tableau, ou une eſtampe qui repréſente la maniere dont on deſcendit J. C. de la croix.

DESSERVANT. On donne ce nom à un eccléſiaſtique qui deſſert un bénéfice, c'eſt-à-dire qui fait les fonctions du titulaire en ſon abſence. La régle eſt que le deſſervant ſoit payé ſur les revenus du bénéfice qu'il deſſert.

DESTIN. Cet enchaînement de cauſes ſecondes, dont la Providence ſe ſert pour amener les événements, & qui n'eſt en effet que la volonté abſolue de Dieu,

étoit, dans les idées des anciens, une divinité réelle, qui donnoit des loix à tout l'univers, & à laquelle tous les autres dieux étoient soumis. On la représentoit tenant en main une urne, où l'on supposoit que les noms de tous les hommes étoient inscrits. Sous ses pieds étoit le globe terrestre. La plûpart des payens admettoient trois Destinées, qui n'étoient autres que les trois Parques. C'étoit à la cruauté & à la malice de ces divinités inflexibles, qu'ils attribuoient tous leurs maux & toutes leurs disgraces : de-là ces plaintes éternelles contres les destinées, qu'on trouve par-tout dans les ouvrages des anciens auteurs. Cependant les plus sensés d'entr'eux reconnoissoient que le destin n'étoit autre chose que la volonté de Jupiter qui l'exécutoit nécessairement. C'étoit le sentiment de presque tous les philosophes.

DESTURI-DESTAR. *Voyez* MUBAD-MUBADAN.

DESTURS. *Voyez* MUBADI.

DEUIL : témoignage extérieur de tristesse & d'affliction, que les hommes ont coûtume de donner à la mort des personnes qui leur sont cheres. Le deuil a quelque chose de religieux, en ce qu'il fait partie des funérailles. Nous allons parcourir ce que les usages des différents peuples offrent de plus singulier sur cet article.

1. „ Les marques du deuil chez les Israëlites, dit „ l'abbé Fleury, étoit de déchirer ses habits, si-tôt „ que l'on apprenoit une mauvaise nouvelle, ou que „ l'on se trouvoit présent à quelque grand mal, com„ me un blasphème, ou un autre crime contre Dieu; „ se battre la poitrine; mettre ses mains sur la tête; „ se la découvrir, ôtant la coëffure, & y jetter de „ la poussiere ou de la cendre, au lieu de parfums „ qu'ils y mettoient dans la joie... Tant que le deuil „ duroit, il ne falloit ni s'oindre ni se laver, mais „ porter des habits sales & déchirés, ou des sacs, „ c'est-à-dire des habits étroits ou sans plis, &, par „ conséquent, désagréables. Ils les nommoient aussi *ci„ lices*, parce qu'ils étoient faits de gros camelot, ou „ de quelqu'étoffe semblable, rude & grossiere. Ils

„ avoient les pieds nuds aussi-bien que la tête, mais „ le visage couvert. Quelquefois ils s'envelopoient „ d'un manteau, pour ne point voir le jour & cacher „ leurs larmes. Le deuil étoit accompagné de jeûne, „ c'est-à-dire que, tant qu'il duroit, ou ils ne man- „ geoient point du tout, ou ils ne mangeoient qu'après „ le soleil couché, & des viandes fort communes, „ comme du pain, quelques légumes, & ne buvoient „ que de l'eau. Ils demeuroient enfermés, assis à terre, „ ou couchés sur la cendre, gardant un profond si- „ lence, & ne parlant que pour se plaindre, ou pour „ chanter des cantiques lugubres. Le deuil pour un „ mort étoit d'ordinaire de sept jours. Quelquefois on „ le continuoit pendant un mois, comme pour Aaron „ & Moyse. Quelquefois il alloit jusqu'à soixante-dix „ jours, comme pour le patriarche Jacob. Il y avoit „ des veuves qui continuoient leur deuil toute leur „ vie, comme Judith & Anne la Prophéteſſe." .... Le même auteur fait cette réflexion au sujet du deuil des Juifs : „ En général, les Israëlites & tous les „ anciens étoient plus naturels que nous, & se con- „ traignoient moins sur les démonstrations extérieures „ des passions. Ils chantoient & dansoient dans la joie; „ dans la tristesse, ils pleuroient & gémissoient à haute „ voix : quand ils avoient peur, ils l'avouoient fran- „ chement; quands ils étoient en colere, ils se disoient „ des injures, &c."

2. Les anciens Grecs avoient coutume de couper leurs cheveux sur les tombeaux des personnes qui leur étoient cheres. Les Romains, au contraire, laissoient croître leurs cheveux & leurs barbes.

Il est assez inutile de parler de notre maniere de porter le deuil : nous n'apprendrions là-dessus rien de nouveau ni de fort intéressant à personne.

3. Les Juifs modernes portent ordinairement les habits de deuil qui sont en usage dans les pays où ils vivent; mais leur loi leur prescrit des façons particulieres de témoigner leur tristesse, à la mort de leurs parents. Après la cérémonie des funérailles, les plus proches parents du défunt, étant de retour chez eux, s'as-

ſéyent à terre, ôtent leurs ſouliers, & ſe font apporter du pain, du vin & des œufs durs, qu'ils mangent dans cette ſituation. Pendant l'eſpace de ſept jours, ils ne ſortent point de la maiſon, excepté le jour du ſabbat, qu'ils vont à la ſynagogue. Ils prennent toujours leurs repas, aſſis à terre, & ne peuvent vaquer à aucune affaire. Pendant ce temps, il eſt défendu aux maris d'avoir aucun commerce avec leurs femmes. Leurs parents & leurs amis leur rendent alors de fréquentes viſites pour les conſoler, & leur envoient même de quoi fournir aux repas funébres que l'on fait pendant ces ſept jours de deuil. Il eſt à remarquer que, durant ces ſept jours, il y a une lampe qui brûle continuellement au doſſier du lit du défunt; que ſon matelas eſt plié en deux, & que ſes couvertures roulées reſtent ſur la paillaſſe. Pendant le reſte du mois, les parents du défunt ne peuvent ni ſe raſer ni ſe couper les ongles & les cheveux. L'uſage du bain & des parfums leur eſt interdit. Ils paroiſſent en public avec des habits ſales & poudreux.

4. Le deuil des chrétiens Grecs eſt beaucoup plus brillant & plus faſtueux, que celui des Latins. Les premiers ont retenu l'ancien uſage des Pleureuſes, qui, ſi l'on en croit les voyageurs, étourdiſſent par leurs lamentations affectées tous ceux qui aſſiſtent aux funérailles. Pendant les huit premiers jours du deuil, les proches parents du mort ne font point de cuiſine chez eux. Ils ſont cenſés trop abyſmés dans la douleur, pour ſonger à la conſervation de leur vie. Leurs amis ont ſoin de leur envoyer à manger. Chez nous, les parents du défunt paroiſſent au convoi, vêtus de noir, avec un air grave & modeſte. Chez les Grecs, ils prennent leurs plus beaux habits, comme pour un jour de fête; &, avec toute cette parure, ils font des grimaces & des démonſtrations de douleur tout-à-fait ridicules. „ Les parents, (du défunt) dit Tournefort, „ ſont condamnés, par la coûtume des lieux, à pleu- „ rer fort ſouvent ſur le tombeau. Pour mieux témoi- „ gner leur douleur, ils ne changent pas d'habit, dans „ ce temps-là. Les maris ne ſe font pas raſer. Les

„ veuves

ıves ſe laiſſent manger aux poux. Il y a des s où l'on pleure continuellement dans les maiſons. ; maris & les veuves n'entrent pas dans l'égliſe, ne fréquentent pas les ſacrements, tandis qu'ils ıt en deuil."

ne connoît point de deuil parmi les Mahomé- les défenſes de l'alcoran ſont là-deſſus très-expreſ- ſe, pour punir une perſonne qui s'arracheroit les ux, en ſigne de deuil, le grand Dieu, diſent-ils, âtiroit autant de maiſons dans l'enfer, qu'elle ſe arraché de poils ſur la tête. Ils croient encore)ieu retrécira le tombeau de tous ceux qui au- porté des habits noirs pendant leur vie, & qu'ils :iteront aveugles.

La longueur & l'auſtérité du deuil des Chinois ındée ſur l'amour & le reſpect qu'ils portent à parents. Ils font durer le deuil trois ans, afin, -ils, de donner à leurs parents une eſpece de nmagement des peines qu'ils leur ont cauſées ınt les trois premieres années de leur vie. Pen- le deuil, ils s'habillent en blanc, qui, chez eux, ıe couleur triſte; & communément ils ont le corps d'une corde. Ils ne s'occupent d'aucune affaire; 'ils ont quelqu'emploi, ils n'en exercent point les :ions. „ Un Mandarin, dit le P. Martini, dans ſon ſtoire de la Chine, un miniſtre d'Etat, ſont obli- s d'abandonner leur charge, pour ſe retirer dans ırs maiſons, & ne s'occuper que de leur douleur. ı change alors d'appartement & de meubles. On doit s'aſſeoir que ſur un petit ſiége de bois. Les ments ſont groſſiers. On n'uſe que de légumes, l'on ne porte que des habillements faits d'une oſſe toile." Un fils, après la mort de ſon pere, he ſur la dure, pendant l'eſpace de cent jours. ›remiere année de ſon deuil, il ne parle à perſon- tout commerce avec les femmes lui eſt interdit; , pendant ce temps, quelqu'une devenoit enceinte, & ſon mari ſubiroient une punition très-ſévere. deuil dure plus ou moins long-temps, ſelon la :imité du parent du défunt. Le cérémonial du deuil

eſt, à la Chine, comme chez nous, une eſpece de ſcience. Un détail plus long ſur cètte matiere deviendroit ennuyeux. Il ſuffit d'obſerver que, malgré la triſteſſe profonde qu'affectent les Chinois, la plûpart ne ſont pas plus ſincérement affligés, qu'on ne l'eſt ordinairement en Europe. „ Les Chinois, dit le P. „ le Comte, affectent, au commencement, un air né-„ gligé. La douleur paroît peinte dans leur extérieur. „ Dans la ſuite, on leur voit reprendre leur air na-„ turel; & l'on en voit ſouvent rire, qui, un mo-„ ment auparavant, pleuroient ſur le tombeau de leurs „ peres."

Lorſque l'empereur, ou l'impératrice ſa mere, vient à mourir, on porte le deuil dans toute l'étendue de l'Empire. „ Après la mort de l'empereur Cang-Hi, tous les tribunaux furent fermés pendant l'eſpace de cinquante jours; & l'empereur ne s'occupa d'aucune affaire. Les cours du palais étoient remplies de Mandarins plongés dans la douleur, qui reſtoient, toute la nuit, expoſés aux injures de l'air. Pendant trois jours, ils allerent à cheval rendre leurs hommages au tableau ſur lequel étoit gravé le nom de l'impératrice. *Voyez* HONNEURS RENDUS AUX MORTS."

„ Les Chinois, dit Le Gentil, ne peuvent ſe ma-„ rier, dans le temps qu'ils portent le deuil de leurs „ peres & de leurs meres; & quand un deuil imprévu „ ſurvient, ce deuil rompt toute ſorte d'engagement; „ enſorte qu'un homme fiancé, qui perd pere ou mere, „ ne peut épouſer ſa fiancée qu'après que le deuil eſt „ fini. Ce deuil eſt cauſe que le mariage ne s'accom-„ plit ſouvent qu'après que le corps du défunt a été „ inhumé; ce qui ne ſe fait que pluſieurs mois après, „ & quelquefois bien plus long-temps."

6. Le deuil des habitants de la Corée eſt long & rigoureux. Il dure ordinairement l'eſpace de trois ans entiers. Pendant tout ce temps, il eſt abſolument défendu d'avoir aucun commerce avec ſa femme; &, ſi l'on violoit cette loi, les enfants, qui naîtroient de cette union illicite, ne ſeroient pas regardés comme légitimes. Il n'eſt pas même permis de remplir alors

aucune fonction de son état. Il faut être absolument désœuvré. L'usage du bain est aussi interdit pendant le deuil.

7. Le deuil des Siamois n'est point asservi à l'étiquette : il n'est réglé que par la douleur ; &, comme la gradation naturelle des sentiments fait que les peres & meres aiment ordinairement plus leurs enfants qu'ils n'en sont aimés, on voit à Siam des enfants qui ne portent point le deuil après la mort des auteurs de leurs jours, tandis que les peres & meres, qui ont perdu quelqu'un de leurs enfants, portent les marques extérieures de la douleur dont ils sont accablés. Il y en a même plusieurs qui se font raser la tête, & qui, de regret, quittent le monde, & embrassent la vie religieuse.

8. Dans le royaume de Pégu, situé dans la presqu'isle au-delà du Gange, la plus grande marque de douleur, qu'on puisse donner, est de se raser la tête ; ce qui, pour ces peuples, est un grand sacrifice ; car ils n'ont rien de plus cher ni de plus précieux que leur chevelure.

9. Dans l'isle de Ceylan, lorsque les femmes commencent leurs lamentations auprès du corps d'un défunt, elles ôtent le cordon qui retient leurs cheveux attachés ; les étendent de maniere qu'ils leur couvrent les épaules ; puis mettent leurs mains derriere la tête, &, dans cette attitude, entonnent leurs chants lugubres, qui ne sont ordinairement que des éloges des vertus du défunt.

10. Le blanc est, dans le Tonquin, la couleur du deuil. Les habillements de soie sont interdits pendant tout le temps du deuil. Les enfants le portent, pour leurs pere & mere, deux ans trois mois ; les femmes, pour leurs maris, trois ans. Les maris sont libres de le porter, pour leurs femmes, autant qu'ils veulent. Le deuil, entre freres & sœurs, est d'un an. Après la mort du Bua, les conseillers d'Etat portent le deuil un an ; les Mandarins, trois ou quatre mois ; & le peuple, vingt-sept jours. Pendant la premiere année du deuil, il y a certains jours particulierement consacrés à hono-

rer la mémoire du défunt. Ces jours sont le premier & le dernier de l'année, le troisieme, le septieme, le cinquantieme & le centieme. Le deuil pour le roi est commun à toute la nation. Les Mandarins le portent pendant trois ans; les officiers de sa maison, pendant neuf mois; les nobles, pendant six; & le peuple, pendant trois mois. Le nouveau roi porte lui-même le deuil de son prédécesseur. Pendant ce temps, il n'est servi que dans de la vaisselle vernissée de noir. Il se fait raser la tête, & la couvre d'un bonnet de paille, en quoi il est imité par tous les Mandarins & tous les officiers de son palais. Depuis le moment de la mort du roi défunt jusqu'au jour auquel on le porte au lieu de la sépulture, trois cloches, qui sont au haut d'une tour du palais, forment continuellement un concert lugubre. Au bout de dix jours, le monarque décédé est exposé à la curiosité du peuple.

11. C'est l'usage aux Indes qu'après la cérémonie des funérailles, le Bramine lise au fils, ou au plus proche parent du défunt, les loix du deuil. Ces loix consistent à ne point mâcher de bétel; à ne point parfumer sa tête, ni changer d'habits pendant les dix premiers jours qui suivent les funérailles. Elles ordonnent encore au fils, ou au plus proche parent du défunt, de faire un festin funebre, chaque mois, pendant le cours d'une année, & d'aller prier sur le bord de la riviere où les cendres du mort ont été jettées.

A la mort d'un Rajah, ou roi indien, tous ses sujets se rasent la tête & le visage: c'est la plus grande marque de douleur qu'ils puissent donner.

12. Chez les Tartares Ostiakes, une femme, après la mort de son époux, ajuste les habits du défunt sur une idole à laquelle elle prodigue mille caresses, comme lui retraçant l'image de celui que la mort lui a ravi. Elle la fait même coucher avec elle, sans doute, afin que la froideur de cette statue lui fasse mieux sentir tout ce qu'elle a perdu. Ce deuil dure l'espace d'une année. Au bout de ce terme, le mari est oublié, & l'idole, qui le représentoit, reléguée dans quelque coin obscur de la maison.

13. Parmi les Irlandois naturels, ceux qui meurent sur l'échafaud, par la main d'un bourreau, sont honorés par les lamentations publiques de toute leur famille, comme les autres défunts; & leurs obséques ne sont ni moins brillantes ni moins fréquentées.

14. Le deuil des Russes, & de la plûpart des peuples septentrionaux, consiste dans de grands festins qu'ils font en l'honneur du mort, dans lesquels les liqueurs fortes sont prodiguées, & où ils s'enyvrent, pour charmer, disent-ils, leur chagrin, & noyer leur affliction.

15. Le deuil des habitans de Congo est très-rigoureux. Les parents du défunt, pendant un certain temps, renoncent absolument au commerce du monde. Les trois premiers jours, ils ne prennent aucune nourriture. Lorsque le mort est d'une condition commune, ils se rasent toute la tête; se frottent tout le visage d'huile, & répandent dessus une certaine poussiere faite avec des feuilles séches, & des plumes pilées ensemble. Si le défunt est d'un rang distingué, les parents se contentent de se raser le dessus de la tête, qu'ils environnent d'écorces d'arbre, ou d'une bande de toile. Les veuves qui demeurent à la cour, ou dans les grandes villes, sont obligées de rester enfermées dans leurs maisons, pendant une année entiere. Ce terme étant expiré, lorsqu'elles reparoissent dans le monde, elles portent un bonnet qui leur descend par derriere, jusques sur les épaules. Leur habillement est noir, ouvert par les côtés; & leur descend, devant & derriere, jusqu'aux genoux.

16. Le deuil des habitants de *Cabo-de-monte*, en Guinée, n'est pas, comme en Europe, une vaine cérémonie : c'est un acte de religion, auquel on s'engage par un vœu exprès. Le deuil consiste ordinairement, pour l'extérieur, à se raser la tête, & à ne porter aucun habit de couleur. Mais on ne s'en tient pas là : on observe, pendant près d'un mois, un jeûne rigoureux, on couche sur la terre, & l'on s'interdit toute espece de commerce avec les femmes. Lorsque le deuil est fini, on se fait relever des obligations contractées par le vœu; & toutes les cérémonies se terminent par un somptueux

repas qu'on donne à ses amis, en mémoire du défunt.

17. En Amérique, le deuil des Virginiens est sur leur visage; car ils le barbouillent entierement de noir, pour témoigner leur douleur.

18. Dans la Floride, lorsque le Paraoûsti, ou prince du canton, est de retour de quelqu'expédition militaire, les femmes de ceux qui ont été tués dans le combat, vont, tout échevelées, se jetter à ses pieds; les arrosent de leurs larmes, & le conjurent de ne pas laisser sans vengeance la mort de leurs époux; puis elles se coupent les cheveux, & vont les répandre sur les tombeaux de leurs maris. Elles ne peuvent plus prendre d'autres époux, que leurs cheveux ne soient devenus assez grands pour flotter sur les épaules.

19. „ Les sauvages de Mississipi & du Canada, dit „ le baron de la Hontan, ne connoissent point de deuil, „ & ne parlent jamais des morts en particulier, c'est- „ à-dire en les nommant par leur nom."

20. Chez les peuples de la Baie de Hudson, lorsqu'un enfant vient à mourir, ses parents lui coupent une partie des cheveux, & en forment un paquet qu'ils suspendent dans leur cabane, comme un ornement.

21. Chez les Caribes, après qu'on a enterré le défunt, ceux qui ont assisté à ses funérailles s'accroupissent auprès d'un grand feu allumé près de sa fosse. Ils forment deux cercles : les femmes sont au premier, les hommes au second. Ces derniers donnent un coup sur les bras des femmes placées devant eux. C'est le signal des regrets & des lamentations. Après avoir passé quelques heures dans cet exercice, tout le deuil est fini; & chacun s'en retourne sans songer au défunt.

22. Le deuil des Indiens de Cumane, de Darien, de Panama, de Vénézuéla, dans l'Amérique méridionale, consiste à détremper les cendres du défunt dans quelque liqueur, & à la boire. C'est particulierement à l'égard de leurs Caciques, qu'ils pratiquent cette cérémonie. *Voyez* FUNÉRAILLES.

DEUTAS. C'est le nom que les Indiens donnent aux bons génies. L'opinion de ces peuples est que les Deutas sont d'une race mortelle, & qu'ils sont nés du

premier Bramine qui ait existé. Au nombre de ces Deutas, sont le soleil, la lune & les étoiles, auxquels les Indiens attribuent une ame & une vie. Ils croient aussi que les ames des hommes vertueux sont mises, après la mort, au rang des Deutas.

DEUTÉRONOME, c'est-à-dire *seconde loi*. On appelle ainsi le dernier des Livres de Moyse dans lequel ce saint législateur fait une espece de récapitulation de la Loi, en faveur de ceux dont les peres étoient morts dans le désert. Il expose succintement dans le Deutéronome, tout ce qui s'étoit passé depuis la sortie d'Egypte jusqu'alors. Il répete les principaux points de la Loi qu'il avoit reçue sur le Mont Sinaï : il les explique au peuple, & y ajoûte de nouveaux réglements. Il exhorte ensuite les Juifs à la pratique fidele de tous les commandements de Dieu, & déclare que Josué est celui que le Seigneur a choisi pour être son successeur. On trouve aussi dans le Deutéronome ce beau cantique, que Moyse composa, avant de mourir, dans lequel il retrace les bienfaits de Dieu envers les Juifs, & s'éleve contre l'ingratitude de ce peuple. Le Deutéronome est terminé par le récit de la mort de Moyse, qui, après avoir donné sa bénédiction à toutes les tribus assemblées, rendit le dernier soupir sur la montagne de Nébo, à la vue de la terre promise.

DEVA : roi de Tanchuth dans la Tartarie, célébre par la sainteté de sa vie, & divinisé par les Tartares.

DEVENDRE, *ou* DEVENDIREN : dieu adoré par les Indiens, qui préside dans le premier de leurs cinq paradis, appellé *Xoarcam*. Les Poranes, ou Chroniques indiennes, rapportent, au sujet de ce dieu, l'anecdote suivante : „ Devendre, déguisé sous une forme humaine, alla, un jour, chez une courtisane ; lui demanda une nuit, & lui paya la somme dont on convint. La nuit étant venue, Devendre, voulant éprouver si cette courtisane l'aimoit véritablement, feignit d'être saisi tout-à-coup d'un mal violent ; &, après avoir poussé des cris aigus, il se tut, resta immobile, & contrefit le mort. Sa maîtresse, ne doutant point qu'il

n'eût perdu la vie, éclata en soupirs & en sanglots, & porta la douleur jusqu'à vouloir être brûlée sur le même bûcher avec Devendre. Elle étoit sur le point d'exécuter cette généreuse résolution, lorsque Devendre parut tout-à-coup à ses yeux, plein de vie; loua son attachement & son courage, & promit de la récompenser en lui donnant une place dans le Xoarcam; promesse qu'il a depuis exécutée."

Voyez à l'article XOARCAM une autre aventure, où Devendre ne fut pas si heureux.

DEVIN. On appelle ainsi ces imposteurs qui font métier, non-seulement de découvrir les choses cachées, mais encore de prédire ce qui doit arriver. La superstition, l'ignorance & la curiosité ont, dans tous les temps, accrédité les devins. Ils jouoient un grand rolle dans l'ancienne Rome & dans la Gréce; &, quoique les progrès de la philosophie, dans notre siécle, aient beaucoup diminué le nombre de ces misérables charlatans, il en reste encore dans certains pays qui sont demeurés dans la barbarie. *Voyez* DIVINATION, MAGIE, SORTILÉGE, *&c.*

DÉVOT. On appelle ainsi un fidele dévoué au service de Dieu, & exact à remplir les devoirs de la Religion. Mais souvent le nom de *dévot* se prend en mauvaise part, & désigne un hypocrite ou tartuffe, qui, sous le masque spécieux de la piété, se joue de Dieu & des hommes. On qualifie aussi du nom de *dévotes* les femmes plus attachées à l'extérieur qu'à l'essentiel de la Religion; plus occupées de leur directeur, que de Dieu; de leur prochain, que d'elles-mêmes, & dont la dévotion n'est souvent qu'un Epicuréïsme raffiné, qui sçait allier le repos de la conscience & les honneurs de la sainteté avec la volupté la plus recherchée & les agréments les plus délicieux de la vie.

DÉVOTION : attachement solide & sincere à tous les devoirs que prescrit la Religion. Les caracteres de la véritable dévotion peuvent se réduire à la charité, à la modestie & à la prudence. Ce sont aussi les vices opposés à ces trois vertus, qui caractérisent la fausse

dévotion. Ainsi, lorsqu'on voit un Chrétien faire un étalage fastueux, aux yeux du public, de ses bonnes œuvres & de ses pratiques de piété; lorsqu'il s'autorise de sa prétendue sainteté, pour mépriser les autres hommes; lorsqu'il se conduit par l'esprit de parti & de cabale; lorsque, par un zéle outré, il se porte à des excès que la seule raison condamne, c'est une marque, non équivoque, qu'il n'a pas la véritable dévotion.

DÉVOUEMENT : cérémonie religieuse, en usage chez les anciens payens, par laquelle un homme se dévouoit aux divinités infernales, & attiroit sur sa tête tous les maux qui menaçoient sa patrie.

1. La plûpart des devouements que nous offre l'antiquité, ont eu pour but de faire remporter la victoire à un peuple sur un autre. L'Histoire gréque vante la générosité de Codrus, qui pendant la guerre des Athéniens contre les Héraclides, ayant appris par l'oracle que l'Armée, dont le chef seroit tué par l'ennemi, remporteroit la victoire, se déguisa sous des habits de paysan, alla droit au camp des Héraclides, & y excita exprès quelque querelle où il se fit tuer.

Les Annales Romaines font mention des Decius pere & fils, qui procurerent, aux dépens de leur propre vie, la victoire aux Romains; le premier sur les Latins; le second, sur les Gaulois & les Samnites. Lorsqu'un Romain se dévouoit pour le salut de toute l'armée, il s'avançoit aux premiers rangs, & prononçoit à haute voix la formule suivante : „ Janus, Jupiter, Mars, Quirinus, „ Bellone, Dieux domestiques, Dieux nouvellement „ reçus, Dieux du pays, Dieux qui disposez de nous „ & de nos ennemis, Dieux-Manes, je vous adore, „ je vous demande grace avec confiance, & vous conjure de favoriser les efforts des Romains; de leur „ accorder la victoire, & de répandre l'épouvante & „ la mort sur les ennemis : c'est le vœu que je fais, „ en dévouant avec moi aux Dieux-Manes & à la Terre „ leurs légions, & celles des alliés pour la république „ Romaine. " A peine avoit-il prononcé ces paroles, qu'il se jettoit au milieu des plus épais bataillons de l'armée ennemie, & ne tardoit pas à y trouver la mort.

2. La coûtume de ſe dévouer aux Saints commença de s'introduire, parmi les dévots de l'Egliſe Catholique, vers le neuvieme ou le dixieme ſiécle. Le fidele contractoit un engagement exprès & formel avec un Saint, qu'il choiſiſſoit pour ſon patron ſpécial. Il s'obligeoit à lui payer, tous les ans, un certain tribut. Il engageoit quelquefois avec lui ſes enfants, & même ſa poſtérité. Le Saint, de ſon côté, s'engageoit tacitement de protéger ſon client, & de lui obtenir les graces néceſſaires pour faire ſon ſalut. On dit que cette dévotion ſubſiſte encore dans quelques pays Catholiques. Voici le formulaire d'un de ces dévouements, qui fut fait en 1030.

AU NOM DE LA SAINTE TRINITÉ.

„ Moi, Ghiſla, née à Gand, & de parents libres, „ convaincue, par l'exemple & par les exhortations des „ Saints, que l'humilité eſt la premiere de toutes les „ vertus chrétiennes, ai pris la réſolution de donner un „ exemple de cette humilité, en me dévouant, de „ corps & d'eſprit, au ſervice de quelqu'un d'eux, „ afin que, ſous ſa protection, & avec ſon aſſiſtance, „ je puiſſe avoir part à la miſéricorde divine : à cet „ effet, je me dévoue, tant moi que ma poſtérité, à „ ſainte Gertrude que j'ai choiſie pour ma patrone & „ pour celle de ma famille, afin que par notre ſervi- „ tude volontaire, nous obtenions la rémiſſion de nos „ péchés. En foi de quoi je m'engage, tant pour moi „ que pour ma poſtérité, de payer annuellement, le „ 17 Avril, au grand autel de ſainte Gertrude, la ſomme „ de.... Et, de peur que perſonne ne préſume de vio- „ ler notre engagement, ſentence d'anathême a été pu- „ bliée dans l'égliſe de Nivelle, contre le violateur „ d'icelui, afin qu'il périſſe avec Dathan & Abiron. Fait „ à Nivelle, en préſence de témoins, l'an de grace „ 1030."

Quelquefois auſſi les dévoués portoient au col un collier ou une chaîne au bras, pour témoigner qu'ils étoient engagés au ſervice du Saint. On ne nous dit pas s'ils faiſoient graver ſur ce collier le nom du Saint. On

sçait seulement qu'ils ne quittoient jamais, pendant toute leur vie, cette marque de leur pieuse servitude. L'auteur de la vie de sainte Gertrude, imprimée en 1637, assure que, de son temps, cet usage étoit pratiqué par les dévots de la sainte Vierge.

On peut mettre au nombre des engagements que l'on contracte avec les Saints, l'inféodation que Louis XI fit à la sainte Vierge, du comté de Boulonnois, en 1478. Il étoit dit dans les lettres patentes, que lui & ses successeurs tiendroient immédiatement ce comté de la sainte Vierge, & que, lorsqu'ils en prendroient possession, ils lui feroient hommage d'un cœur d'or. Louis XIV n'a pas refusé d'acquitter cette dette pour lui & pour Louis XIII son pere ; & il a donné, à cette intention, douze mille livres.

3. Dans les calamités publiques, les Gaulois chargeoient un homme de toutes leurs iniquités, & de tous les malheurs qui les menaçoient. Ils l'accabloient d'imprécations, & le dévouoient à la colere céleste. En temps de peste, les Druides de Marseille engageoient quelque homme pauvre à se dévouer volontairement pour le salut commun, lui faisant accroire que ce généreux sacrifice lui procureroit une place parmi les dieux. Ce malheureux étoit nourri délicatement, fêté & caressé pendant une année entiere. Ce terme expiré, on le couronnoit de fleurs ; &, après l'avoir chargé de malédiction, on le précipitoit du haut de quelque rocher. Si quelque personne plus distinguée vouloit s'offrir pour la patrie, on lui faisoit l'honneur de la lapider hors de la ville. Quelquefois ces victimes publiques étoient clouées ou attachées à quelque arbre ; & là, on les tuoit à coups de fleches : souvent on les plaçoit sur un monceau de foin, avec un grand nombre d'animaux ; & l'on réduisoit le tout en cendres.

4. Le Raja, ou roi de Quilacara, dans la province de Travancor, dans les Indes, après avoir regné pendant l'espace de douze ans accomplis, fait publier dans toute l'étendue de ses Etats une espece de Jubilé ; puis il fait construire un vaste échafaud qui ressemble à un théatre, sur lequel il place plusieurs de ses idoles. Après

s'être préparé, par des ablutions & par des prieres, à l'importante action qu'il doit faire, il monte sur ce théatre; &, en présence de tous ses sujets, il se coupe plusieurs membres qu'il offre à ses dieux; &, après s'être ainsi mutilé, il finit par se trancher la tête.

5. Dans le royaume de Narsingue, on voit aussi plusieurs fanatiques, qui se dévouent à la mort, en l'honneur de leurs dieux. Les jours de fête, ils viennent dans les temples, ayant les mains liées derriere le dos, comme des criminels qui vont au supplice. Leur corps est couvert & lardé de pointes de fer enfoncées fort avant dans la chair. Après s'être tenu, quelque temps, immobiles en présence de leurs dieux, sans doute pour leur offrir le sacrifice qu'ils s'apprêtent à faire, ils se font délier les mains; s'arment d'un couteau bien affilé, avec lequel ils s'enlevent, & font voler des lambeaux de leur chair, répétant à chaque coup qu'ils se donnent: „ C'est en l'honneur de Dieu que je me déchire ainsi!" Enfin, lorsque leurs forces s'épuisent par la perte de leur sang, ils chancelent, & tombent à demi-morts, rassemblant le peu de souffle qui leur reste pour crier, en expirant: „ O Diéu! c'est en ton honneur que j'im-„ mole ma vie.

6. Les dévots du royaume de Canora n'ont pas moins de zéle pour l'honneur de leurs idoles; &, lorsqu'aux jours solemnels, on promene sur un chariot les statues de leurs dieux, ils se font écraser sous les roues, ou déchirer par les crochets de fer dont le chariot est garni.

7. Sur la côte de Malabar, les Bramines ont coûtume, les jours de fête, de mettre leur idole sur le dos d'un éléphant paré de plusieurs riches ornements, & de la promener ainsi dans les rues de la ville. Dans tous les endroits où elle passe, le peuple se jette la face contre terre. Elle est accompagnée de plusieurs Naïres, ou nobles du pays, dont l'emploi consiste à chasser les mouches qui sautent sur l'idole, avec des éventails qu'ils portent au bout de certaines cannes fort longues. Un des Bramines attire sur lui l'attention de tous les assistants, par ses postures & ses contorsions. Il court çà & là, & s'agite comme un possédé, frapant les airs avec

un ſabre à deux tranchants, à la poignée duquel ſont attachées pluſieurs ſonnettes qui ſont grand bruit. Après toutes ces geſticulations myſtérieuſes, le Bramine ſe donne ſur la tête pluſieurs coups avec le ſabre, & s'immole comme une victime en l'honneur de l'idole. Ce ſacrifice eſt accompagné du ſon des inſtruments & des acclamations du peuple. La proceſſion étant finie, les Bramines ramenent l'idole dans ſon temple.

DHUL-CAFFAÏN, (en arabe, *qui a deux mains*,) idole de bois adorée dans un certain canton de l'Arabie, & qui fut réduite en cendres par l'ordre du faux prophete Mahomet.

DHUL-KHALASA: nom d'une idole du même pays. Elle fut détruite par le même impoſteur qui contraignit les adorateurs de l'une & de l'autre à embraſſer l'Iſlamiſme.

DIA: divinité adorée par les anciens payens, que pluſieurs prétendent avoir été la même que Cybele. Elle fut particulierement honorée par les Voconces, peuples des Gaules; & l'on croit que la ville de Die en Dauphiné n'eſt ainſi nommée que parce que c'étoit le lieu que les Voconces avoient conſacré au culte de la déeſſe Dia.

1. DIABLE. Les Chrétiens donnent ce nom aux anges rebelles que Dieu précipita dans les enfers, pour les punir de leur déſobéiſſance: il eſt pour eux le ſynonyme de *démon*, le mauvais principe de Manès; l'*Arimanes* des Perſes; cet être malfaiſant, que la plûpart des peuples idolâtres craignent & honorent beaucoup plus que l'Être ſuprême, qu'ils ſuppoſent incapable de faire du mal: en un mot, preſque toutes les idoles érigées par l'ignorance & par la ſuperſtition, ne ſont autre choſe que le diable. On verra, dans le cours de cet article, que les peuples de l'Afrique, de l'Amérique, & d'une partie de l'Aſie, n'ont point en effet d'autre dieu que cet eſprit malin, qui, à la honte de l'humanité, ſemble partager avec le véritable Dieu l'empire de l'univers & les hommages des mortels.

2. Dans preſque tous les pays, le vulgaire ſe repréſente le diable comme un vilain monſtre noir; mais

les peuples, qui ſont noirs, lui attribuent la couleur blanche.

3. Les partiſans de la ſecte des Sintos, au Japon, ſont perſuadés que le diable n'eſt autre choſe que le renard. Ils exorciſent cet animal comme un eſprit malin ; & le nom, qu'ils lui donnent, a même cette ſignification.

4. Quelques voyageurs prétendent que le diable eſt fort reſpecté chez les Négres de la Côte d'Or, & qu'avant de prendre leurs repas, ils ont toujours ſoin de jetter un morceau de pain à terre pour ce mauvais génie. Dans le canton d'Aute, ils ſe repréſentent le diable comme un géant énorme, dont la moitié du corps eſt pourrie, & qui, par ſon attouchement ſeul, cauſe infailliblement la mort. Ils n'oublient rien de ce qui peut détourner la colere de ce monſtre redoutable; &, comme ils le ſuppoſent gourmand, ils expoſent, de tous côtés, ſur les chemins, une ſi grande quantité de vivres pour ſa nourriture, que le diable le plus affamé en ſeroit ſatisfait.

5. Preſque tous les habitants de cette côte pratiquent une cérémonie bizarre & extravagante, par laquelle ils prétendent chaſſer le diable de leurs villages. Des témoins oculaires nous apprennent que, huit jours avant cette céremonie, on s'y prépare par des danſes, des feſtins & des réjouiſſances qui retracent la licence effrénée des anciennes Saturnales. Il eſt alors permis d'inſulter les perſonnes les plus diſtinguées. Les propos les plus injurieux ne ſont réprimés par aucune punition; & tous les crimes, qui ne conſiſtent qu'en paroles, peuvent ſe commettre impunément. Le jour deſtiné pour chaſſer le diable, étant arrivé, le peuple commence, dès le matin, à pouſſer des cris horribles. Les habitants courent de tous côtés, comme des furieux, jettant devant eux des pierres, des morceaux de bois & tout ce qui ſe rencontre ſous leurs mains. Pendant ce temps-là, les femmes ont ſoin de fureter dans tous les endroits les plus ſecrets de leurs maiſons, & de récurer leur vaiſſelle, de peur que le diable ne ſe cache dans quelque coin, ou dans quelque vieille marmite. Lorſque

les hommes sont fatigués de leur course, ils rentrent chez eux, parsuadés que le diable est bien loin. Cette cérémonie se pratique, en même temps, dans plus de cent villages. *Voyez* HOREY.

6. Dans quelques isles voisines des Philippines, on ne trouve aucune espece de culte religieux. Les habitants se vantent seulement d'avoir des entretiens avec le diable; mais, malgré leur prétendue familiarité avec cet esprit malin, ils évitent d'avoir avec lui aucun tête-à-tête. Ils racontent que plusieurs de leurs compatriotes, s'étant hazardés de converser seuls avec lui, ont été mis à mort par ce génie mal-faisant : c'est pourquoi ils s'assemblent toujours en grand nombre, lorsqu'ils veulent avoir quelque conversation avec lui.

7. Les habitants du Pégu, pays situé dans la presqu'isle au-delà du Gange, regardent le diable comme l'auteur de tous les maux qui leur arrivent. Ils le craignent beaucoup; &, par cette raison, lui font beaucoup d'offrandes. C'est à lui qu'ils ont recours dans leurs maladies. Pour appaiser la colere de cet esprit malin, ils élevent un échafaud sur lequel ils placent une grande quantité de mets. Ce festin, destiné pour le diable, est accompagné d'illuminations & de musique. La cérémonie est dirigée par un vieux sorcier, qu'un long commerce avec le diable a rendu habile dans tout ce qui concerne le culte de cette divinité malfaisante, & que, pour cette raison, l'on appelle *le pere du diable*. Quelques Péguans dévots courent le matin par les rues, tenant d'une main un flambeau, de l'autre un panier plein de riz, & crient de toutes leurs forces qu'ils vont donner au diable son déjeûné. Ils s'imaginent, par cette pratique, se garantir de la méchanceté du diable pour toute la journée. Quelques-uns, avant le repas, ne manquent jamais de jetter derriere eux quelques morceaux pour la nourriture du diable. Dans un canton qu'on nomme *Tavai*, ils ont soin de pourvoir abondamment leurs maisons de toutes sortes de vivres, au commencement de l'année : ils en abandonnent ensuite la possession au diable, pendant l'espace de trois mois, espérant, par ce moyen, se

procurer le repos & la tranquillité le reste de l'année. Ces peuples ont une si grande frayeur du diable, qu'ils s'imaginent sans cesse le voir à leurs trousses ; & si, par hazard, ils rencontrent un homme masqué, ils fuient à toutes jambes, croyant que c'est quelque diable venu pour les tourmenter.

8. C'est principalement dans le temps de leurs maladies, que les insulaires de Ceylan craignent le ressentiment du diable : c'est alors qu'ils redoublent leurs vœux & leurs prieres pour appaiser ce génie redoutable. Les insulaires des Maldives ne leur cédent point en superstition sur cet article : offrandes, festins, prieres, ils mettent tout en usage, lorsqu'ils sont malades, pour se rendre le diable favorable ; persuadés qu'il est l'auteur de toutes leurs maladies. Ils immolent aussi en son honneur des coqs & des poules. *Voyez* DÉMONS.

DIACONAT : ordre sacré, qui précede immédiatement celui de la prêtrise, dans la Religion Chrétienne. L'évêque le confere, en imposant les mains sur le sujet qu'on lui présente, en lui mettant entre les mains le livre des Évangiles, & en le revêtant de l'étole & de la dalmatique. Ces cérémonies sont accompagnées d'une oraison, par laquelle l'évêque invoque le Saint-Esprit en faveur du nouveau diacre. En lui donnant le livre des Évangiles, il dit ces paroles : „ Recevez le pouvoir de „ lire l'Evangile dans l'Eglise de Dieu, tant pour les „ vivants que pour les morts, au nom du Seigneur." Autrefois on conferoit le diaconat par la seule imposition des mains : les autres cérémonies ont été depuis ajoûtées par l'Eglise. Les preuves, qu'on en donne, sont: 1°. que, dans les actes des Apôtres, l'auteur sacré, en parlant de l'ordination des diacres, ne fait point mention d'autre chose que de l'imposition des mains. 2°. Parce que le quatrieme concile de Carthage, qui entre dans un grand détail sur l'ordination des ministres de l'Eglise, ne dit rien de la tradition du livre des Evangiles, de l'étole & de la dalmatique, que l'on emploie aujourd'hui pour l'ordination des diacres.

DIACONESSES. „ On choisissoit pour diaconesses, dit l'abbé Fleury, les veuves les plus âgées ; c'est-à-dire

à-dire de soixante ans. Cet âge fut depuis réduit à quarante ans ; mais c'étoit toujours les veuves les plus sages, & les plus éprouvées par toutes sortes d'exercices de charité. On donnoit aussi quelquefois cette charge à des vierges ; & alors on leur donnoit aussi le nom de *veuves*. Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, & étoient comptées entre le clergé, parce qu'elles exerçoient, à l'égard des femmes, une partie des fonctions des diacres. Leur charge étoit de visiter toutes les personnes de leur sexe, que la pauvreté, la maladie, ou quelqu'autre misere, rendoient dignes du soin de l'Eglise. Elles instruisoient celles qui étoient catéchumenes, ou plutôt leur répétoient les instructions du catéchisme. Elles les présentoient au Baptême ; leur aidoient à se deshabiller & à se revêtir, afin que les prêtres ne les vissent pas dans un état indécent. Elles conduisoient ensuite ces nouvelles baptisées, pendant quelque temps, pour les dresser à la vie chrétienne. Dans l'église, elles gardoient les portes du côté des femmes ; & avoient soin que chacune fût placée en son rang, & observât le silence & la modestie. Les diaconesses rendoient compte de toutes leurs fonctions à l'évêque, &, par son ordre, aux prêtres ou aux diacres. Elles servoient principalement à les avertir des besoins des autres femmes ; & à faire, sous leur direction, ce qu'ils ne pouvoient faire eux-mêmes avec autant de bienséance."

„ Les prélats usoient d'une grande patience & d'une grande discrétion pour gouverner toutes ces femmes, pour maintenir les diaconesses dans la sobriété & l'activité nécessaires à leurs fonctions, mais difficiles à leur âge ; pour empêcher qu'elles ne devinssent trop faciles ou trop crédules, ou qu'elles ne fussent inquietes, curieuses, malicieuses, coleres & séveres avec excès. Il falloit prendre garde que, sous prétexte de catéchisme, elles ne fissent les sçavantes & les spirituelles ; qu'elles ne parlassent indiscrétement des Mysteres, ou ne semassent des erreurs & des fables ; qu'elles ne fussent parleuses & dissipées."

DIACONIE. C'est ainsi qu'on appelloit, dans la primitive Eglise, le lieu destiné pour les pauvres & les

malades qui y étoient nourris des revenus de l'Eglise & des aumônes des fideles. L'abbé Fleury nous apprend qu'on n'y recevoit point ceux qui pouvoient travailler, mais seulement les vieillards, les aveugles, les estropiés, & tous ceux que leurs infirmités mettoient hors d'état de pouvoir gagner leur vie. „ C'étoient ceux-là, dit-il, dont les Chrétiens prenoient soin; & Prudence nous les décrit, quand il représente ceux que S. Laurent fit voir au préfet de Rome, comme les thrésors de l'Eglise; & ils prenoient aussi grand soin des enfants; premierement des orphelins, enfants de Chrétiens, &, sur-tout des martyrs; puis ils prenoient soin des enfants exposés, & de tous ceux dont ils pouvoient être les maîtres, pour les élever dans la véritable Religion. Tout ce soin des pauvres avoit pour but de leur procurer les biens spirituels, à l'occasion des temporels. C'est pourquoi on preferoit toujours les Chrétiens aux infideles; &, entre les Chrétiens, les plus vertueux. On abandonnoit les incorrigibles. On ne recevoit pas les aumônes de toutes sortes de gens indifféremment. On refusoit celles des excommuniés & des pécheurs publics, comme les usuriers, les adulteres & les femmes débauchées. (Aujourd'hui on reçoit bien celles des comédiens; on les force même à les donner.) On aimoit mieux exposer les pauvres à manquer du nécessaire; ou plutôt on se confioit à la Providence divine, qui sçauroit y pourvoir ailleurs."

DIACONIQUE. On appelloit ainsi, dans les premiers siécles du Christianisme, le lieu destiné à conserver les vases sacrés & les ornements des églises. *Voyez* EGLISES.

DIACRE: ministre de l'église, destiné à aider, dans certaines fonctions, le prêtre & l'évêque. Voici quelle est l'origine de l'institution des diacres, telle que l'a rapporté l'auteur des Actes des apôtres. Le nombre des disciples de Jesus-Christ s'augmentant de jour en jour, les Juifs Hellénistes se plaignirent hautement de ce que, dans les distributions qui se faisoient chaque jour, on avoit moins d'égard à leurs veuves qu'à celles des Juifs naturels. Les apôtres ayant là-dessus assemblé la multi-

tude des disciples, leur dirent: „ Il n'est pas juste „ que nous quittions le soin de la parole de Dieu, pour „ veiller à la distribution de la nourriture corporelle; „ choisissez donc entre vous, mes freres, sept person- „ nes d'une probité reconnue, pleines de l'Esprit-saint „ & de la sagesse, auxquelles nous puissions confier ce „ soin." Ce discours plut à la multitude, qui choisit pour cet emploi, Etienne, homme plein de foi & de l'Esprit-saint, Philippe Prochorus, Nicanor, Timon, Parmenas & Nicolas d'Antioche: tels sont les noms des premiers diacres. Ils furent présentés aux apôtres, qui leur imposerent les mains. Le nombre des diacres fut long-temps fixé à sept. Il n'y en avoit pas autrefois davantage à Rome, & ils avoient chacun un quartier de cette grande ville, qui leur étoit affecté. On voit, par le récit de leur institution, qu'ils furent d'abord comme les œconomes des revenus de l'Eglise, sous l'inspection de l'évêque. „ Il étoit de leur charge, dit M. l'abbé Fleury, de recevoir tout ce qui étoit offert pour les besoins communs de l'Eglise; de le mettre en réserve, le garder sûrement, & le distribuer suivant les ordres de l'évêque qui en ordonnoit sur le rapport qu'ils lui faisoient des nécessités particulieres. Il étoit donc de leur devoir de s'informer de ces nécessités; d'avoir des listes exactes, tant des clercs que des vierges, des veuves & des autres pauvres que l'Eglise nourrissoit: c'étoit à eux d'examiner ceux qui se présentoient de nouveau, & à veiller sur la conduite de ceux qui étoient déja reçus, pour voir s'ils étoient dignes d'être assistés. C'étoit à eux à pourvoir au logement des étrangers, & à sçavoir par qui & comment ils seroient défrayés. Les laïques s'adressoient à eux pour tout ce qu'ils vouloient demander ou faire sçavoir à l'évêque, dont ils n'approchoient pas si librement, par respect, & de peur de l'importuner. Ainsi la vie des diacres étoit fort active. Il falloit aller & venir souvent par la ville, & quelquefois même faire des voyages au dehors; & c'est pour cette raison, qu'ils ne portoient ni manteaux, ni grands habits comme les prêtres, mais seulement des tuniques & des dalmatiques, pour être plus disposés à

l'action & au mouvement. " Une des fonctions des diacres étoit aussi de donner la Communion aux fideles ; ce qu'ils faisoient, lors même qu'il y avoit des évêques ou des prêtres. Ils communioient les prêtres eux-mêmes. La dignité de leurs fonctions les enfla tellement, qu'ils en vinrent jusqu'à se croire supérieurs aux prêtres. Il y en eut qui eurent la témérité de vouloir célébrer les divins Mysteres, sans autre caractere que celui de Diacre ; mais différents conciles réprimerent leur hardiesse, & resserrerent l'emploi de diacre dans ses justes bornes. Le concile de Nicée leur défendit de donner la Communion aux prêtres. Celui d'Arles fit défense à tout diacre d'offrir le saint Sacrifice ; & le pape Gélase ordonna que les diacres ne donneroient la Communion au peuple, qu'en l'absence de l'évêque & du prêtre. Les diacres étoient autrefois admis dans les conciles ; mais il ne leur étoit pas permis de s'asseoir : ils restoient debout derriere les prêtres. Ils payoient assez, par la gêne d'une telle situation, l'honneur d'être membres du concile : cependant on leur retrancha cette prérogative, dans le huitieme siécle. On a donné quelquefois à des diacres des paroisses à gouverner. L'évêque leur permettoit de baptiser les enfants, de réconcilier les excommuniés ; mais ils n'ont jamais pu absoudre les pécheurs ni célébrer la Messe. Leurs principales fonctions ont toujours été d'assister le prêtre à l'autel, & de l'aider dans les fonctions qui concernent le sacrifice de la Messe, l'administration des Sacrements, & les diverses cérémonies du culte divin ; de lire l'Evangile au peuple. Autrefois ils étoient chargés de faire sortir de l'église ceux qui ne devoient pas assister au Sacrifice, & de contenir les fideles dans le silence & la modestie nécessaires pendant ces augustes Mysteres. Les anciens canons n'obligeoient pas les diacres au célibat ; mais depuis longtemps, la discipline a changé sur cet article : il leur est défendu de se marier. Ce n'est que pour des raisons très-importantes, que le souverain pontife a quelquefois accordé la liberté de se marier à ceux qui étoient revêtus du diaconat ; mais dès-lors ils sont rentrés dans

l'état de laïques. Nous avons déja dit que, pendant long-temps, il n'y eut que sept diacres à Rome : leur nombre monta depuis jusqu'à quatorze. Aujourd'hui il y a dans cette capitale du Monde Chrétien, dix-huit diacres par excellence, & dont la dignité est bien plus éclatante qu'elle n'étoit dans son origine, puisqu'ils ont même le pas devant les évêques. Ce sont les dix-huit cardinaux-diacres.

Entre les différentes cérémonies qui accompagnent l'ordination d'un diacre dans l'Eglise Gréque, ce qu'il y a de particulier à cette Eglise, c'est que l'ordinant met un éventail entre les mains du nouveau diacre, & qu'on lui fait faire trois tours autour de l'autel, en chantant l'hymne des martyrs.

DIAMASTIGOSE. On appelloit ainsi, chez les Lacédémoniens, cette barbare cérémonie que pratiquoient les enfants des plus illustres familles de Sparte, & qui consistoit à se fouetter mutuellement & à se déchirer impitoyablement le corps devant les autels des dieux, & particulierement devant ceux de Diane.

DIANE : divinité célébre du paganisme, que les poëtes supposent être fille de Jupiter & de Latone, & sœur d'Apollon. Une austérité farouche, une humeur fiere & vindicative : tel est le caractere qu'ils lui donnent. Elle préféra le séjour des bois à celui de l'olympe, & l'exercice pénible de la chasse aux doux amusements des autres déesses. Un carquois, un arc & des fléches, tels étoient les ornements qui formoient sa parure. Insensible aux attraits de l'amour, elle ne se contenta pas de garder elle-même une virginité perpétuelle ; elle imposa une si dure loi aux nymphes qui lui servoient de compagnes. Ses amours avec Endymion sont sur le compte de la lune, & non de la déesse des bois ; car Diane, avec trois fonctions différentes, avoit trois noms & trois caracteres différents. Lorsque, dans le ciel, elle réfléchissoit la lumiere du soleil, on l'appelloit *Phœbé* ou *la Lune*. Elle étoit alors quinteuse, capricieuse, &, par conséquent, amoureuse. *Voyez* PHŒBÉ. Lorsqu'elle faisoit retentir les enfers de ses hurlements, on l'appelloit *Hécate*. Elle étoit alors cruel-

le, sanguinaire & impitoyable. *Voyez* HÉCATE. Mais, lorsque sur la terre elle poursuivoit les timides chevreuils, elle étoit alors chaste, mais fiere, hautaine, vindicative, & d'une délicatesse extrême sur l'honneur: elle avoit même quelque chose de martial & de guerrier. Ces différents traits de son caractere sont fondés sur autant de fables que les poëtes ont imaginées sur son compte. Un roi de Calydon ayant régalé tous les dieux, à la réserve de Diane, cette déesse se vengea de cet affront, en envoyant sur ses terres un énorme sanglier qui y fit d'affreux ravages. Agamemnon ayant tué, par hazard, une biche consacrée à Diane, il n'en fallut pas davantage à cette déesse pour enflammer sa colere & attirer sa vengeance. Elle retint les Grecs dans le port d'Aulide, & demanda le sang de la fille d'Agamemnon. Un des monuments les plus célébres de sa vengeance, est la métamorphose d'Actéon: c'est aussi la fable la plus curieuse que racontent les poëtes, au sujet de Diane. Ovide s'est particulierement égayé à décrire cette métamorphose. Il nous dépeint le jeune chasseur si aimable, que toute autre que Diane lui eût sans doute pardonné.

Le soleil, parvenu au milieu de sa course, faisoit fendre la terre par sa chaleur brûlante, lorsqu'Actéon, fatigué de la poursuite des bêtes sauvages, chercha l'ombre & le repos. Son malheur le conduisit dans un sombre vallon, où d'antiques cyprès formoient un ombrage délicieux. A l'extrémité de ce vallon, étoit une grotte que la nature avoit pris soin de creuser elle-même. A côté de la grotte, couloit une fontaine plus claire que le crystal, dont les bords étoient revêtus d'un gazon frais. C'est-là que Diane, fatiguée de la chasse, avoit coûtume de prendre le bain. Ce jour-là même, elle s'y étoit rendue comme à l'ordinaire. Déja ses nymphes l'avoient deshabillée, & étoient entrées avec elle dans la fontaine, l'orsqu'Actéon, guidé par son mauvais sort, arriva dans ce lieu, & fut témoin d'un spectacle charmant, à la vérité, mais acheté trop cher. A la vue d'un homme, les chastes compagnes de Diane pousserent des cris perçants; &, plus jalou-

ses de l'honneur de leur maîtresse que du leur propre, elles s'empresserent de couvrir de leurs corps le corps virginal de Diane. Qui peut exprimer le trouble & le dépit de cette fiere déesse, lorsqu'elle se vit exposée toute nue aux regards d'un homme? Quoique couverte par ses nymphes, la pudeur lui fit cependant détourner la tête; &, ne pouvant en ce moment, se servir de ses fleches pour punir le téméraire, elle prit un peu d'eau dans le creux de la main, qu'elle jetta au visage du malheureux Actéon: „ Va, lui dit-elle, va te vanter, si tu peux, d'avoir vu Diane au bain;" & dans l'instant même, Actéon perdit sa figure naturelle, & fut métamorphosé en cerf. La colere de Diane ne fut pas encore satisfaite. Elle anima les chiens d'Actéon contre leur propre maître qu'ils déchirerent impitoyablement sans le connoître.

C'est dans Homere qu'on trouve des preuves du caractere guerrier & martial de Diane. Dans cette bataille générale que les dieux se livrerent entr'eux, si l'on en croit ce poëte, au sujet des Grecs & des Troyens, Apollon se trouva avoir Neptune en tête. Le respect que lui inspirerent la barbe & le trident du dieu des mers, qui d'ailleurs étoit son oncle, ne lui permirent pas d'entamer le combat. Il représenta à Neptune que c'étoit être bien fol que de se battre pour des êtres aussi vils que les hommes; &, en même temps, il lui tourna le dos. Diane, plus courageuse & moins prudente que son frere, fut indignée de sa fuite qu'elle regarda comme un effet de sa lâcheté. „ Tu fuis, Apollon, lui dit-elle, „ & tu laisses à Neptune toute la gloire du combat? „ Lâche, à quoi te sert donc cet arc dont ta main est „ armée? Va maintenant te vanter de tes exploits, „ comme tu faisois autrefois dans l'assemblée des dieux." Apollon ne répondit rien; mais la vénérable épouse de Jupiter, qui se trouvoit opposée à Diane, commença par un torrent d'injures son combat contre la déesse des bois. „ Comment, chienne intrépide, lui cria-t-elle, „ tu oses me tenir tête? Mais ton orgueil va bientôt „ être puni. Je sçais que tu es habile à tirer de l'arc; „ que Jupiter t'a placée comme un lion parmi les fem-

„ mes, & t'a permis de tuer toutes celles que tu vou-
„ drois; peu m'importe : je vais te faire éprouver qu'il
„ est plus facile de percer, dans les forêts, les daims
„ & les cerfs, que de combattre contre moi; mais
„ le temps s'écoule en vains discours. Commençons
„ le combat." Elle dit; &, saisissant de la main gauche les deux mains de Diane, elle lui arracha son carquois de dessus les épaules; lui en donna plusieurs coups sur la tête, & fit tomber toutes les fléches qu'il renfermoit. Diane, désarmée & vaincue, s'enfuit, les larmes aux yeux, avec la rapidité d'une colombe qui fuit la griffe de l'épervier, laissant sur le champ de bataille son arc & ses fléches que sa mere Latone prit soin de ramasser.

Une fonction assez singuliere de la chaste Diane, selon quelques auteurs, étoit de présider aux accouchements, sous le nom de *Lucine*. Ils disent, pour appuyer leur sentiment, que Diane étant venue au monde avant Apollon, quoique d'une même couche, se trouva, dès le moment de sa naissance, assez forte pour aider à sa mere à accoucher de son frere, & que telle est l'origine du privilége qu'elle a de présider aux accouchements. Ils ajoûtent que la vue des douleurs que souffrit Latone, la frapa si vivement, qu'elle résolut de garder une virginité perpétuelle, afin de ne pas s'exposer à de pareilles souffrances. Cependant, selon le sentiment le plus probable, c'étoit Junon, plutôt que Diane, que l'on invoquoit sous le nom de *Lucine*.

Diane étoit ordinairement représentée sous la figure d'une jeune fille, les cheveux épars, la robe retroussée sur le genou, ayant pour chaussure un cothurne, armée d'un arc, le carquois sur le dos, un chien à ses pieds. Quelquefois elle paroissoit montée sur un char, traîné par des biches blanches. La dévotion des peuples lui avoit érigé plusieurs temples fameux. Elle en avoit un à Rome, sur le mont Aventin, qui étoit remarquable par les cornes de vaches dont il étoit orné. Voici la signification de cet ornement, au rapport de Plutarque & de Tite-Live, „ Un Sabin, nommé *Autro Coratius*,

ayant consulté un devin, celui-ci lui répondit, que s'il faisoit un sacrifice d'une fort belle vache qu'il avoit, à Diane du mont Aventin, il en seroit récompensé par une grande abondance de toute sorte de biens, & qu'en outre, sa patrie jouiroit de l'Empire de l'Italie. Flaté de ces promesses, Coratius se rendit promptement à Rome. Mais un de ses esclaves le trahit, & découvrit à Servius Tullius, alors roi de Rome, l'oracle qui avoit été rendu à son maître. Servius usa d'adresse pour attirer sur lui & sur Rome les glorieuses destinées promises au sacrifice de la vache. Il l'immola lui-même à Diane, pendant que le Sabin étoit occupé à se baigner dans le Tibre; &, pour conserver la mémoire de cet événement, il fit attacher au temple de Diane les cornes de la vache."

Dans la Chersonnèse Taurique, auprès du Pont-Euxin, Diane avoit un autre temple que les Scythes souilloient du sang de tous les étrangers qui abordoient sur ces côtes. Il y avoit dans ce temple une statue de Diane, qu'Oreste enleva, avec sa sœur Iphigénie, au rapport d'Euripide.

Mais le plus célébre de tous étoit, sans contredit, le temple d'Éphèse, bâti sur les desseins du fameux architecte Acliphon, & qui passoit pour une des sept merveilles du monde. Cet édifice avoit quatre cent vingt-cinq pieds de long, & deux cent trente-sept de large. L'extérieur étoit décoré de tout ce que la nature & l'art offrent de plus précieux & de plus rare. L'or, l'argent, les pierres précieuses, les tableaux, les statues, étoient prodigués dans ce temple. On y comptoit cent vingt-sept colonnes, dont chacune avoit été érigée par un roi, qui s'étoit efforcé de l'embellir & de la rendre digne de cet auguste lieu. Diane étoit représentée toute couverte de mammelles; ce qui ne convient guéres à sa qualité de vierge. Cet admirable monument, que tous les peuples & les princes d'Asie avoient à l'envi décoré, fut détruit par l'orgueil fanatique d'un homme obscur, qui, possédé du desir de s'immortaliser, n'en trouva point de plus sûr moyen que de brûler le temple d'Ephèse. En conséquence, il y mit le feu, la même nuit

que naquît Alexandre le Grand. Le sénat d'Ephèse, instruit du motif qui avoit porté Erostrate à commettre ce crime, fit une expresse défense de jamais prononcer le nom d'*Erostrate;* & ce fut cette défense même qui contribua à perpétuer la mémoire de ce fol célébre.

M. Pluche prouve que Diane n'est autre chose que l'Isis des Egyptiens, qui, tantôt étoit regardée comme la déesse de la terre, tantôt comme la lune, & tantôt comme une divinité infernale. Ce qui donna lieu à cette derniere opinion, c'est que la lune demeure, quelque temps, invisible entre le dernier croissant & le retour de la nouvelle phase. On crut que, pendant ce temps, elle alloit faire un tour... dans l'empire des morts.

DIASIES : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Jupiter, & dans lesquelles les assistants affectoient de paroître avec un visage triste, selon la remarque d'Hésychius.

DIBAPTISTES : hérétiques, qui parurent dans le neuvieme siécle, & qui furent ainsi nommés, parce qu'ils baptisoient deux fois.

DICE. C'est le nom d'une divinité des Grecs, qu'ils supposoient être fille de Jupiter & de Thémis. Ils croyoient que c'étoit cette déesse qui accusoit les coupables au tribunal du maître des dieux. Ils lui attribuoient aussi les bons succès qu'ils avoient dans leurs entreprises.

DIEU. Ce nom désigne l'Esprit souverain, éternel, immuable, indépendant, qui est présent par-tout, créateur & conservateur de tous les êtres intelligents ou matériels, sensibles ou non sensibles; que tous les êtres raisonnables connoissent sans le comprendre. L'existence d'un Dieu est une de ces vérités si claires & si frapantes par elles-mêmes; tant de choses, soit au dedans, soit au dehors de nous, nous en avertissent si souvent, & d'une maniere si expressive, qu'il n'y a point d'homme, quelque grossier qu'il soit, qui ne reconnoisse un Être supérieur, dont il dépend. Mais chacun se figure cet Être suprême selon la portée de ses lumieres; &, tandis qu'un certain nombre d'hommes, éclairés par la grace céleste, beaucoup plus encore que par leur pro-

pre raison, adorent un Dieu unique dans son essence, infini dans ses perfections ; un grand nombre d'autres hommes, ensevelis dans des ténébres épaisses, multiplient les dieux selon leur fantaisie & leur caprice, & leur attribuent tous les vices & toutes les imperfections de l'humanité.

2. Les Perses reçurent la connoissance & le culte du vrai Dieu de Sem & d'Elam, leurs patriarches; &, quoiqu'ils aient altéré, dans la suite, la pureté de cette religion primitive, en y mêlant le culte du feu & des astres, ils ne sont cependant jamais tombés dans cette idolâtrie grossiere, qui rend à un vil métal les honneurs divins. S'ils se prosternoient devant le feu, c'est qu'ils le regardoient comme l'image de la pureté divine. S'ils rendoient des hommages au soleil, c'est qu'ils pensoient que Dieu y avoit fixé sa demeure. Leurs prieres ne s'adressoient jamais qu'à Dieu seul; &, s'ils se tournoient, en priant, du côté du soleil ou du feu, c'étoit pour élever plus aisément leurs esprits jusqu'à Dieu, par la vue de ces symboles de la Majesté divine. Tels sont encore aujourd'hui les sentiments des Guèbres ou Gaures, qui ont conservé dans toute sa pureté la religion des anciens Perses, dont ils sont descendus. On ne peut donc les accuser d'idolâtrie; & l'on doit convenir que, de toutes les nations qui sont hors du Christianisme, il n'y en a point qui ait conservé une connoissance plus pure & plus nette du vrai Dieu, si l'on en excepte la nation des Juifs. Quand on trouve dans les auteurs Grecs que les Perses adoroient Junon, Jupiter, Vulcain, &c. cela signifie seulement que les Perses rendoient certains honneurs à l'air, dont Junon est le symbole; au ciel désigné par Jupiter, & au feu dont Vulcain est l'emblême. Les Grecs, qui n'avoient pas une connoissance suffisante du culte des Perses, attribuoient à ces peuples leur propre idolâtrie; & cette erreur a fait regarder les Perses comme idolâtres par ceux qui n'ont pas lu avec assez de précaution les écrits des Grecs sur ce sujet.

Outre les deux principes du bien & du mal, que

les anciens Perses regardoient comme les créateurs de la lumiere & des ténébres, les Parsis ou Guèbres reconnoissent un autre principe qui leur est supérieur, conformément à la doctrine de Zoroastre. *Voyez* HORMUZ & AHARIMAN.

3. Selon les Mahométans, Dieu est un corps rond & immense. Suivant l'Alcoran, il est froid au point que s'étant appuyé sur l'épaule du prophete, il lui avoit glacé les os. „ Si quelqu'un, ajoûte le docteur Arabe, lui donnoit un égal, il souffriroit les mêmes peines qu'un homme qui, tombant des nuës, seroit dévoré par les oiseaux, ou anéanti par la fureur des vents d'Aquilon." La théologie Mahométane a, de cet Être suprême, une idée plus exacte. „ Dieu, disent leurs docteurs, est le Seigneur de l'univers ; Créateur de tout ce qui respire; tout-puissant; en qui il n'y a ni image ni ressemblance; qui n'a jamais été fils, comme il n'a jamais été pere, &c. Tous ses attributs sont renfermés dans son essence, & subsistent en lui de toute éternité.

4. La nature étoit l'unique divinité des anciens habitants des Canaries, si l'on en croit Herbert, voyageur Anglois.

5. Strabon dit, en parlant des anciens Ethiopiens : „ Ils croient un Dieu immortel, qui est la cause de toutes choses, & un Dieu mortel, qui n'a point de nom, & qui est inconnu. Ils regardent comme dieux leurs bienfaiteurs & les gens de qualité. Ils croient qu'en général, les rois sont les conservateurs & les gardiens de tous les autres, & que les particuliers le sont de ceux à qui ils font du bien."

6. Les Chinois n'ont point, dans leur langue, de mot particulier, qui puisse désigner clairement l'Être suprême. Ils le nomment *Chang-li*, qui signifie *souverain Maître*. Les Missionnaires se servoient ordinairement du mot *Tien-chu*; c'est-à-dire *Seigneur du ciel*. Il est cependant probable que, dans les premiers siécles de leur empire, ils ont eu la connoissance du vrai Dieu. Leur histoire fait mention que Fohi, le premier Empereur de la Chine, qui vivoit à peu près du temps de Noé, offroit des sacrifices à l'Esprit souverain, qui

regne dans le ciel & fur la terre. Le culte d'un feul Dieu fe foutint dans ce vafte Empire, pendant l'efpace de près de trois mille ans ; &, fi quelques fuperftitions en altérerent fouvent la pureté, du moins l'idolâtrie ne fut jamais dominante ; & même, lorfque les novateurs impies firent quelques tentatives pour introduire parmi le peuple le culte des démons, la nation entiere s'y oppofa vigoureufement, & chaffa ces impofteurs. Plufieurs fçavants prétendent que *Fo* fut le premier qui corrompit entierement la religion des Chinois, & leur fit adopter l'idolâtrie, foixante-cinq ans après la naiffance de Jefus-Chrift. Ils foutiennent qu'avant lui, l'on ne voyoit à la Chine ni ftatues ni idoles, quoique, long-temps auparavant, quelques empereurs euffent fait rendre les honneurs divins à plufieurs grands hommes, & qu'il fût même d'ufage, dans l'ancien temps, d'offrir des facrifices aux anges tutelaires.

Les partifans de Lao-Kun, Docteur Chinois, admettent une certaine fucceffion de divinités qui regnent tour-à-tour, & ufurpent, les unes fur les autres, l'Empire des cieux.

7. Les Siamois n'ont que des notions très-confufes & très-obfcures de la Divinité. On trouve, fur ce point, des contradictions fingulieres dans leur doctrine. Quelques-uns les ont regardés comme de vrais Athées : on pourroit plutôt les accufer d'idolâtrie. Le lecteur jugera, par l'expofition de leur doctrine, ce qu'il doit en penfer. Les Siamois ne peuvent fe former l'idée d'un efprit pur & d'une fubftance immatérielle. Dieu, tel qu'ils fe le figurent, n'eft qu'un homme doué de qualités qui paroiffent fort au-deffus de la condition ordinaire des hommes ; qualités qu'il a acquifes par la fainteté de fa vie. „ Les Siamois, dit le pere Tachard dans fon Voyage de Siam, croient un Dieu compofé d'efprit & de corps, dont le propre eft de fecourir les hommes. Ce fecours confifte à leur donner une loi, à leur prefcrire les moyens de bien vivre, à leur enfeigner la véritable religion, & les fciences qui leur font néceffaires. Les perfections de ce dieu font l'affemblage de toutes les vertus morales, poffédées dans un degré éminent, acquifes par plufieurs

actes, & confirmées par un exercice continuel dans tous les corps par où il a passé. Ce Dieu est exempt de passions. Il ne ressent aucun mouvement qui puisse altérer sa tranquillité; mais, avant que d'arriver à cet état, il s'est fait un changement si prodigieux dans son corps, que son sang en est devenu blanc." Ce dieu prétendu possede encore plusieurs autres qualités Il peut se dérober aux yeux, lorsqu'il le juge à propos. Son agilité est si grande, qu'il peut, d'un instant à l'autre, se transporter dans tel lieu qu'il lui plaît. Sa science est universelle. Son œil pénétrant voit, en même temps, le passé, le présent & l'avenir. Il pénétre dans le sein de la nature: en un mot, rien ne lui est caché. Son corps répand une lumiere plus éclatante que celle du soleil, &, par-tout où il se trouve, les ténébres disparoissent. Mais, tant qu'il reste sur la terre, il ne jouit pas d'une félicité parfaite: il faut qu'après un certain nombre de transinigrations, il meure, & disparoisse à jamais, pour que son bonheur soit accompli. „ Le regne de chaque divinité, dit encore le pere Tachard, ne dure pas éternellement: il est fixé à un certain nombre d'années, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le nombre des élus, qui doivent se sanctifier par ses mérites, soit rempli; après quoi, il ne paroît plus au monde, & tombe dans un repos éternel: alors un autre Dieu lui succede, & gouverne l'univers en sa place."

Les Siamois pensent que ce n'est pas assez, pour qu'un homme devienne dieu, que, dans tous les corps que son ame a successivement habités, il ait acquis par ses bonnes œuvres une vertu & une sainteté consommées: ils exigent encore qu'à chaque bonne action, il se soit distinctement proposé pour but de s'élever à la Divinité; que, dans ses prieres, il ait spécifié cette intention; qu'il en ait pris à témoin les génies qui président aux quatre parties du monde, & qu'il ait versé de l'eau en l'honneur de l'ange gardien de la terre. *Voyez* ANGES.

On pourroit peut-être conclure de toutes ces idées, que les Siamois ne reconnoissent point d'autres divinités que leurs héros & leurs saints; mais cette opinion

fouffriroit encore quelque difficulté ; car ils diftinguent un état de fainteté, différent de l'état de divinité, dont les propriétés font les mêmes, à l'exception que Dieu les poffede dans un degré bien plus éminent que les faints. *Voyez* SAINTETÉ.

8. Les peuples du royaume de Camboye, dans la prefqu'ifle au-delà du Gange, ont à-peu-près les mêmes idées que les Siamois fur la Divinité.

9. Les habitants du royaume de Pégu, dans cette même prefqu'ifle, reconnoiffent un Être fuprême. Jamais ils ne le repréfentent fous aucune forme, & font perfuadés qu'il n'y a que les prêtres qui foient dignes de lui rendre des hommages. Les laïques ont d'autres divinités inférieures, dont les figures font expofées dans les temples à la vénération du peuple.

10. Certains idolâtres des ifles Philippines donnent à la Divinité un nom qui fignifie *le temps*.

11. Carpin affure que les Tartares idolâtres reconnoiffent un Être fuprême qui a créé le monde, & qui diftribue aux hommes des châtiments & des récompenfes, d'une maniere proportionnée aux actions & aux mérites d'un chacun. Malgré toutes ces belles idées, les Tartares, comme tous les autres idolâtres, ne rendent aucuns honneurs à cet Être fuprême.

Les Tartares Czérémiffes, qui habitent aux environs du Volga, admettent deux principes, l'un auteur du bien, qui eft Dieu ; l'autre auteur du mal, qui eft le diable ; & ce dernier eft bien plus honoré que le premier.

12. On trouve dans le premier chapitre du Shaftah, ouvrage qui renferme la doctrine de Bramah, cette defcription fimple & fublime de l'Être fuprême. „ Dieu „ eft un; créateur de tout ce qui exifte. Dieu reffem„ ble à une fphere parfaite, qui n'a ni commencement „ ni fin. Dieu régle & gouverne tout ce qui eft créé, „ par une providence générale, qui réfulte de princi„ pes fixes & déterminés. Tu ne chercheras point à „ connoître la nature ni l'effence de l'Eternel, ni par „ quelles loix il gouverne le monde. Une pareille re„ cherche eft vaine & criminelle. Il doit te fuffire de

Gange, & qu'on respecte comme une image de
Divinité.

14. Les Hottentots ont l'idée d'un Être suprê
Créateur du ciel & de la terre. Ils reconnoissent
ses perfections sont infinies; qu'il gouverne le mo
à son gré; qu'il fait gronder le tonnerre & tombe
pluie; qu'il pourvoit à leurs besoins; leur fournit
aliments qui soutiennent leur vie, & la peau des b
sauvages dont ils se couvrent. Ils croient qu'il a
son séjour au-dessus de la lune, & lui donnent le r
de *Gomya* ou *Gounja Tuguoa*. Mais, contents d
connoître, ils ne l'honorent par aucune espece de cu

15. Les Galles, peuples sauvages répandus dans
thiopie, ne reconnoissent point d'autre Dieu qu
ciel, qui frape leurs sens, & qui, par sa forme,
paroît embrasser tout l'univers; mais ils ne lui rend
aucune espece de culte. Ils n'honorent d'ailleurs auc
idole; & l'on n'apperçoit parmi eux presqu'auc
trace de religion.

16. La plûpart des habitants de la Côte d'or rec
noissent un seul Dieu supérieur à leurs idoles ou F
ches, & lui attribuent une puissance sans borne. M
comme presque tous les peuples de l'Afrique, ils n
rendent aucune espece de culte, & n'implorent ja
son secours dans leurs besoins. Lorsque les Europ
leur demandent quelle est la nature de cet Etre su
me, ils répondent qu'il est noir comme eux, & n
plaît qu'à leur faire du mal. Ils ne regardent point c
me des bienfaits de Dieu les productions de la nat
& les fruits de la terre. Ils croient qu'ils n'en
redevables qu'au travail de leurs mains, & se tien
quites de toute reconnoissance envers lui.

Quelques

Quelques-uns d'entr'eux pensent qu'il y a deux dieux principaux. Ils supposent que le premier est blanc, & lui donnent le nom de *Bossum*. Ils l'appellent aussi quelquefois *Jangu-mon*, nom qui signifie *Bon-homme*. Le second, qu'ils nomment *Demonio* ou *Diablo* en langage Portugais, est noir & malfaisant. Il leur donne même souvent des preuves sensibles de sa méchanceté. Il se plaît à les accabler de coups & à leur meurtrir tout le corps. Il est très-commun dans ce pays de voir des Négres battus par le diable, avec tant de violence, qu'ils sont obligés de garder long-temps le lit. Il est plus que probable que ce sont les prêtres qui font l'office du diable, & maltraitent ainsi ces pauvres Négres, pour les forcer à faire des offrandes à une divinité si redoutable. *Voyez* HOREY.

17. Les habitants de Benin ont, à plusieurs égards, des idées assez justes de l'Être suprême; mais ils reconnoissent un grand nombre de divinités subalternes, qui servent à entretenir une certaine correspondance entre les hommes & le grand Dieu. Le diable est aussi regardé chez eux comme une divinité, qu'ils honorent avec d'autant plus de soin, qu'ils redoutent le mal qu'elle peut faire. C'est à leur égard qu'il est vrai de dire que la crainte a fait non-seulement les dieux, mais la religion; car ils ne rendent aucun hommage à l'Etre suprême, étant persuadés qu'il est de sa nature de ne faire que du bien.

18. Les Quojas, qui habitent l'intérieur de la Guinée, reconnoissent un Etre tout-puissant, qu'ils nomment *Canon*; mais ils ne le croient pas éternel. Ils pensent qu'après lui, un nouvel être plus parfait encore regnera dans le ciel, & se distinguera par sa justice, en récompensant les bons, & en punissant les méchants. *Voyez* CANON.

19. Les Négres Mahométans, qui habitent les deux bords de la riviere de Gambie, reconnoissent un Etre suprême, qu'ils regardent comme incompréhensible: c'est pourquoi ils lui donnent le nom d'*Allah*. Ils ne le représentent sous aucune forme, & n'ont ni peintures ni images de la Divinité qu'ils adorent.

20. Les habitants de l'isle de Madagascar reconnoissent l'existence d'un Dieu, lequel a créé le ciel & la terre, tous les hommes, & un nombre prodigieux d'anges, dans l'espace de sept jours; mais ils ne lui rendent aucun hommage, parce qu'ils ne le craignent point. Ils adorent, au contraire, un certain diable qu'ils nomment *Taivaddu*, chef d'une légion nombreuse de démons, qui ne s'occupent qu'à tourmenter les hommes. Ils lui présentent des offrandes pour détourner sa colere. Ils sont persuadés que tous les maux, qui sont dans la nature, viennent de lui; au lieu qu'ils croient que Dieu est l'auteur de tout bien.

21. Parmi les sauvages les plus grossiers du Canada, „ on trouve, dit le pere Hennepin, des sentiments confus de la Divinité. Les uns reconnoissent le soleil pour Dieu; d'autres un génie qui domine dans l'air: quelques-uns regardent le ciel comme une divinité.... Les nations du Sud semblent croire un esprit universel. Ils s'imaginent qu'il y a un esprit en chaque chose, & même dans celles qui sont inanimées. "

22. „ Les Virginiens, dit l'auteur de l'Histoire de la Virginie, reconnoissent un Dieu bienfaisant, qui demeure dans les cieux, & dont les influences bénignes se répandent sur la terre. Il est éternel „ souverainement heureux, souverainement parfait, souverainement tranquille. Il répand ses biens sur les hommes, sans choix, sans distinction, sans s'embarrasser de leurs affaires..." Cette indifférence absolue qu'ils attribuent à l'Etre suprême est cause qu'ils ne lui rendent presqu'aucun hommage; mais ils servent avec beaucoup de zéle un mauvais esprit; cè qui revient à-peu-près au culte que les peuples du Mississipi & du Canada rendent au mauvais génie. „ C'est lui, disent les Virginiens, qui se mêle „ des affaires de ce monde: il nous visite; il trouble „ l'air; il excite les tempêtes." On trouve le même systême chez les habitants de la Floride.

23. Les habitants de l'Empire de Monomotapa, dans l'Afrique, reconnoissent un Dieu qui a créé le monde. Ils lui donnent plusieurs noms, tels que *Maziri*, *Mozimo* & *Atuno*.

DIGNITAIRE : on donne ce nom à celui qui eſt revêtu d'une dignité dans quelque égliſe cathédrale ou collégiale ; tels ſont le doyen, le thréſorier, le grand-chantre, &c. Voyez ce qui concerne ces différentes dignités, chacune à leur article.

DIIPOLIES : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Jupiter, protecteur de leur ville. Ces fêtes ne ſubſiſterent pas long-temps : elles étoient déja abolies du temps d'Ariſtophane.

DIEMRET & AAKBE : ce ſont les endroits où, dit la Sunna Muſulmane, le diable apparut à Abraham, Agar & à Iſmaël, pour tâcher de les détourner du ſacrifice que Dieu avoit ordonné à Abraham de lui faire de ſon fils. Les pélerins, en allant à la Mecque, & à leur retour, jettent dans ces endroits ſept pierres, en maudiſſant le diable, & en diſant, à chaque fois : „ Dieu eſt grand " La même tradition porte qu'Abraham reçut ordre de ſacrifier Iſmaël, & non pas Iſaac, comme dit Moyſe. *Voyez* SONNA *ou* SUNNA.

DIMANCHE. Ce jour a ſuccédé, parmi les Chrétiens, au ſabbat des Juifs ; & il en tient la place. Le ſabbat, qui, chez les Juifs, étoit le ſeptieme jour de la ſemaine, étoit deſtiné à honorer le jour auquel Dieu ſe repoſa, c'eſt-à-dire, ceſſa de produire de nouvelles créatures. Le dimanche eſt ſpécialement inſtitué en mémoire de la Réſurrection de J. C. Ce ſont les apôtres qui ont changé le jour du ſabbat en celui du dimanche. On lit dans l'Apocalypſe de S. Jean, qu'étant dans l'iſle de Patmos, il fut ravi en eſprit, un dimanche. L'Egliſe ordonne de ſanctifier le dimanche, & ce précepte renferme, en même temps, un ordre & une défenſe ; un ordre d'entendre la Meſſe, les Offices & Inſtructions de ſa paroiſſe ; une défenſe de s'occuper à aucune œuvre ſervile. Cependant il y a des cas où l'on eſt diſpenſé d'entendre la Meſſe, & où l'on peut travailler ſans péché, le dimanche. Ces cas ſont la maladie, l'extrême miſere, &, en un mot, toute néceſſité preſſante. Autrefois, le premier mot de l'introït de la Meſſe ſervoit de nom à chaque dimanche. Cet uſage ne ſubſiſte plus aujourd'hui. Il n'y a que quelques dimanches

de Carême, qu'on désigne encore ainsi : tels sont les dimanches *Reminiscere*, *Oculi*, *Lætare*, *Judica*.

Quoiqu'il soit expressément défendu de faire aucun acte judiciaire, le dimanche, on peut remarquer qu'en plusieurs cas, le parlement de Paris a jugé valables des actes de procédure faits le dimanche.

Les Parsis ou Guèbres ont quatre jours dans le mois, consacrés au service divin, & qui ont du rapport à notre dimanche. Outre cela, ils ont coûtume de fêter le premier jour de chaque mois.

DIMÉRITES. Ce nom fut donné aux hérétiques Apollinaristes, parce qu'ils prétendoient que Jesus-Christ, en s'incarnant, avoit pris une ame dépourvue d'entendement, & que c'étoit le Verbe qui suppléoit à cette faculté.

DIMESSES. On appelle ainsi, dans l'Etat de Venise, des filles, ou veuves, qui se consacrent volontairement à l'instruction des jeunes filles, & au service des malades de leur sexe dans les hôpitaux.

Les Dimesses sont nommées autrement *Modestes*. Elles forment une congrégation qui fut établie, en 1572, par les soins de *Dejanira Valmarona*.

DIMISSOIRE : lettres par lesquelles un évêque permet à un de ses diocésains de se faire ordonner par un autre évêque. Ceux qui reçoivent les ordres sans dimissoire sont punissables, ainsi que les évêques qui les conferent ; ceux-cy, parce qu'ils entreprennent sur la jurisdiction d'un autre évêque, & risquent de donner un mauvais sujet à l'Eglise, en ordonnant un sujet qu'ils ne connoissent pas ; ceux-là, parce qu'ils manquent à l'obéissance qu'ils doivent à leur évêque, & se dérobent, autant qu'il est en eux, à son autorité pastorale. Le concile de Bourges, tenu en 1528, recommande aux évêques de n'accorder de dimissoire, qu'après un examen suffisant de la capacité du sujet, & qu'à ceux qui, étant jugés capables, auront un bénéfice ou un titre patrimonial. Un clerc qui, sans avoir obtenu de dimissoire, auroit reçu la tonsure des mains d'un autre évêque que le sien, ne pourroit posséder aucun bénéfice. Si cependant, dans ses lettres de ton-

ſure, étoit inſérée la clauſe, *ritè dimiſſo*, le parlement de Paris n'exigeroit pas que, pour obtenir le bénéfice, il repréſentât ſon dimiſſoire; mais il y ſeroit tenu au grand-conſeil.

DIOCÉSE : on appelle ainſi le territoire ſur lequel s'étend l'autorité ſpirituelle d'un évêque ou archevêque. Les Romains donnoient autrefois le nom de *diocéſe* au diſtrict d'un proconſul, ou d'un préteur.

DIOCLÉES : fêtes inſtituées à Mégare par Aliathous, fils de Pélops, en l'honneur de Dioclès, qui, dans un combat, avoit été tué, pendant qu'il couvroit de ſon bouclier un jeune homme qu'il aimoit. Les uns veulent que ce Dioclès ait été roi de Mégare. Le Dictionnaire de Trévoux, & après lui, le grand Vocabulaire françois lui donnent cette qualité : „ O vous „ qui excellez dans l'art de manier la rame, Méga- „ riens, puiſſiez-vous être toujours heureux, puiſqu'en- „ tre les étrangers, vous avez ſpécialement honoré „ l'Athénien Dioclès, célébre par ſes amours. Chaque „ année, au retour du printemps, les jeunes garçons „ s'aſſemblent ſur ſon tombeau, &c."

DIONÉ : divinité du paganiſme, qui, ſelon les poëtes, étoit fille de l'Océan & de Thétis, & mere de Vénus. Homere, dans l'Iliade, nous repréſente Vénus bleſſée par Diodeme, qui ſe jette toute éplorée dans les bras de ſa mere Dioné.

DIONYSIAQUES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Bacchus, qui, dans leur langue, s'appelloit *Dionyſius*. Ces fêtes étoient conſacrées à la débauche & à la licence, comme toutes celles qui avoient pour objet le dieu du vin. *Voyez* BACCHANALES, ORGIES, TRIÉTÉRIQUES.

DIONYSIES *Voyez* DIONYSIAQUES.

DIONYSIUS : nom que les Grecs donnoient à Bacchus.

DIOSCURES, c'eſt-à-dire, *Enfants de Jupiter*. Les anciens comprenoient ſous ce nom les deux freres Caſtor & Pollux. *Voyez* POLLUX.

DIOSCURIES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Caſtor & de Pollux, ſurnommés *Dioſ-*

cures. Les habitants de Cyrène, & plus particulierement ceux de Lacédémone, étoient les peuples, de toute la Gréce, qui solemnisoient avec le plus de pompe les Dioscuries.

DIPOLÉES. *Voyez* DIIPOLIES.

DIRECTEUR. Les supérieurs de la congrégation des missionnaires du saint Sacrement, prennent le titre de Directeurs; mais la signification la plus connue de ce terme, en matiere de religion, désigne un homme qui dirige la conscience des personnes pieuses. L'emploi de Directeur sembleroit devoir être le même que celui de Confesseur: cependant, par un abus ridicule, plusieurs personnes, qui font profession de la spiritualité la plus raffinée, & particulierement des femmes, ont cru devoir séparer les fonctions du directeur & du confesseur, persuadées sans doute, que plus elles auroient de guides dans la voie du ciel, plus sûrement elles y arriveroient. Elles ont un confesseur pour écouter leurs péchés, & pour en recevoir l'absolution. C'est lui qui est chargé de la grosse besogne, si l'on peut s'exprimer ainsi. Les fonctions du directeur sont plus relevées: c'est à lui que l'on communique l'état de son ame; les consolations, ou les sécheresses que l'on éprouve dans l'oraison; les inspirations que l'on reçoit, les tentations dont on est tourmenté. C'est lui qui regle comment on doit se conduire dans tous ces cas, qui prescrit les livres qu'on doit lire, les sermons qu'on doit entendre, les bonnes œuvres qu'on doit pratiquer. Enfin, c'est lui qui est chargé de tout le détail de la spiritualité.

DIS. Les anciens donnoient au dieu des enfers le nom de *Dis*, qui signifie *riche*, parce que l'or & toutes les autres richesses se tirent des entrailles de la terre.

DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE. Les régles que les saints canons ont prescrites pour le gouvernement spirituel de l'Eglise, les décrets des papes, les mandements des évêques, les loix des souverains, en matiere ecclésiastique, forment ce qu'on appelle la *discipline* & la *police extérieure de l'Eglise*. Il y a, dans cette discipline, des maximes constantes & immuables, qui ne peuvent changer, sans entraîner la ruine de la Religion:

il y en a d'autres, moins importantes, qui varient selon les temps & les lieux.

DISPENSE: permission que donnent les supérieurs ecclésiastiques d'agir, en certains cas, contre la discipline & les canons de l'Eglise. Il y a des dispenses *dûes*; ce sont celles que l'on accorde dans les cas de nécessité: il y en a de *permises*; ce sont celles que l'on accorde pour des raisons valables & légitimes. Le pape seul a droit de donner certaines dispenses considérables : les autres, moins importantes, peuvent être accordées par les évêques. Dans les premiers siécles de l'Eglise, les évêques avoient le pouvoir d'accorder toutes sortes de dispenses; &, s'ils renvoyoient quelquefois ceux qui en demandoient aux conciles provinciaux & aux papes, ce n'étoit que pour rendre ces sortes de graces plus rares, par la difficulté de les obtenir. Insensiblement la coûtume d'envoyer les fideles à Rome pour des dispenses considérables s'accrédita tellement que, sous le regne de Charlemagne, les évêques n'accordoient presque plus aucune dispense des canons. Cependant il y a encore aujourd'hui plusieurs diocéses dont les évêques accordent toutes sortes de dispenses.

Les articles, pour lesquels on a le plus communément besoin de dispenses, sont : le mariage, les irrégularités & les vœux.

Pour ce qui regarde les dispenses de mariage, voici les régles que l'Eglise observe. Parmi les empêchements de mariage qu'on appelle *dirimants*, les uns sont de droit divin; les autres de droit ecclésiastique. L'Eglise ne dispense jamais que de ces derniers. Par exmple, elle ne dispense point de l'affinité en ligne directe. Elle ne peut pas permettre à un pere d'épouser sa fille, à un frere d'épouser sa sœur; mais elle peut permettre à un oncle d'épouser sa niéce; à un cousin germain d'épouser sa cousine germaine, lorsqu'il y a de grandes raisons d'accorder ces dispenses; &, pour les rendre plus rares, on exige qu'une grosse somme d'argent vienne à l'appui des raisons. Le pape dispense aussi de l'empêchement de l'honnêteté publique. Par exemple, si un homme, après avoir été fiancé avec une fille, est em-

pêché par quelque accident de conclurre le mariage, le pape lui permet d'épouser la mere ou la sœur de cette même fille, quoique les canons & l'honnêteté publique désapprouvent ce mariage. Il en est de même d'un homme qui, s'étant marié avec une fille sans avoir consommé le mariage, voudroit ensuite épouser la mere ou la sœur de cette fille. L'empêchement, qui provient de rapt ne peut jamais être levé, tant que le ravisseur tient en son pouvoir la personne ravie. Le pape dispense des empêchements d'adultere & d'homicide, mais plus difficilement de ce dernier; & si l'adultere & l'homicide se trouvent joints ensemble, on n'en peut jamais obtenir de dispenses. Les empêchements, qui naissent de la parenté spirituelle, étant tous de droit ecclésiastique, peuvent aussi être levés par le pape; & ces sortes de dispense s'accordent assez aisément. Cependant on ne permét que fort rarement à un homme d'épouser sa filleule. C'est à la Daterie que s'expédient les dispenses pour les empêchements qui sont publics, parce que ce tribunal est pour le for extérieur; mais les dispenses des empêchements secrets sont expédiés à la Pénitencerie, tribunal du for intérieur. Les pauvres, qui n'ont pas le moyen de faire venir une dispense de Rome, s'adressent à leur évêque, qui, dans ce cas, leur donne lui-même les permissions nécessaires.

Pour ce qui regarde les dispenses de l'irrégularité & des vœux, voyez les articles IRRÉGULARITÉ, VŒUX. Toute dispense est nulle, quand elle est ou obreptice, ou subreptice. On appelle *dispense obreptice*, celle que l'on obtient sur un faux exposé & sur de fausses raisons. La dispense est *subreptice*, lorsque, dans la supplique qu'on présente pour l'obtenir, on a supprimé quelque chose de vrai, que le droit ou le style de la cour de Rome veut qu'on expose. Les dispenses de mariage sont ordinairement adressées aux Ordinaires; & les parties ne peuvent s'en servir qu'elles n'aient été auparavant fulminées par l'official.

DISPERSION DES JUIFS. Les théologiens rapportent comme une preuve éclatante de la divinité de J. C. & de la vérité de sa religion, la dispersion des

Juifs; l'opprobre & le mépris dans lequel ils vivent; les persécutions qu'ils ont essuyées, dans tous les temps, dans la plûpart des pays où ils se sont réfugiés. Il est, en effet, bien surprenant que ce peuple, depuis la prise de Jérusalem sous l'empereur Vespasien, n'ait pù se rallier en aucun coin de la terre, bàtir la moindre ville, ni former aucune société particuliere & indépendante, quoiqu'il semble que leurs richesses & leur industrie eussent pu leur en procurer les moyens. Si un obstacle invincible ne se fût opposé à leur réunion, ils se seroient sans doute rétablis sous l'empire de Julien-l'Apostat, qui s'étoit fait un point d'honneur & de religion de montrer la frivolité des imprécations lancées contre les Juifs. Si l'on veut suivre ce peuple errant & fugitif dans tous les pays du monde, on le voit, par-tout, & dans tous les temps, exposé aux affronts, aux mépris, aux cruels traitements; & l'on ne peut s'empêcher de reconnoître la main de Dieu appesantie sur cette nation odieuse. Ils furent chassés de France, sous le regne de Philippe-Auguste, parce qu'on les accusa d'avoir immolé un jeune homme nommé *Richard*. Un autre crime, non moins grave, qu'on leur imputa, fut de se servir des Hosties consacrées pour des usages impies & sacriléges. On rapporte un grand nombre de miracles opérés par ces Hosties pour se délivrer de la cruauté des Juifs. On les a encore accusés d'avoir empoisonné les rivieres & les fontaines, pour faire périr les Chrétiens. Mais, sans avoir recours à ces accusations qui n'ont jamais été bien prouvées, qui sont même décréditées par les contes absurdes dont on les accompagne, les trahisons réelles, dont les Juifs se sont rendu plusieurs fois coupables, leurs usures criantes, leur dureté & leurs malversations dans le commerce, suffisoient pour les rendre l'objet de la haine & de l'exécration publique. Les malheurs qui accablent la nation Juive, & que nous regardons comme un effet de la vengeance divine, sont, pour les Juifs aveugles & obstinés, un sujet de gloire, & une marque de la prédilection que Dieu conserve pour leur race. Ils pensent que Dieu les éprouve par les persécutions & les calamités, tandis qu'il laisse

en paix les autres peuples de la terre & les abandonne à leur corruption & à leurs désordres, comme un pere châtie ses enfants, sans s'embarrasser des fautes de ceux qui lui sont étrangers; mais cette désolation générale de tout un peuple est trop constante pour n'être qu'une épreuve.

DITHYRAMBE : surnom que les Grecs donnoient à Bacchus, parce qu'il étoit né deux fois, selon la fable. On appelloit aussi *Dithyrambe*, une hymne en l'honneur de Bacchus. L'enthousiasme, le désordre & l'irrégularité regnoient particulierement dans ce genre de poësie, & témoignoient que l'auteur, en composant, étoit transporté des fureurs de Bacchus.

DIURNAL : livre à l'usage des ecclésiastiques, qui contient l'office divin qui se récite, chaque jour, à l'exception des matines.

DIVINATION : art de deviner & de connoître l'avenir par des moyens superstitieux. Cet art chimérique & criminel, enfanté par la vaine curiosité des hommes, fut long-temps en vogue chez les nations les plus policées. On sçait combien les Grecs & les Romains étoient entêtés de leurs présages & de leurs augures. Cependant les plus sages d'entr'eux s'en mocquoient intérieurement; &, s'ils ne disoient pas librement ce qu'ils en pensoient, c'étoit de peur de choquer le peuple; ce qui n'a pas empêché qu'ils ne se soient échapés quelquefois jusqu'à plaisanter ouvertement sur la fureur que le peuple avoit de vouloir tirer des présages de tout. Un homme étant venu dire à Caton que les rats avoient mangé ses souliers pendant la nuit, & ayant demandé quel signe c'étoit? „ Je ne „ vois rien dans cet événement, qui ne soit très-natu- „ rel, répondit Caton; mais si vos souliers avoient „ mangé les rats, cela seroit fort extraordinaire & „ pourroit signifier quelque chose." Qui croiroit que, dans un siécle tel que le nôtre, la divination fût encore en usage, si on ne sçavoit que le peuple est presque toujours le même dans tous les temps, & ne se ressent presque pas de l'augmentation de lumieres que reçoivent les gens instruits? Il y a encore une infi-

nité de choſes naturelles & indifférentes, que le vulgaire ſuperſtitieux interprete férieuſement, ſoit en bien, ſoit en mal : c'eſt particulierement parmi les femmes que ſe conſervent ces reſtes de barbarie. On voit, à Paris, la plûpart des femmes d'un certain état chercher à connoître, par le moyen de certaines combinaiſons de cartes, ce qui doit leur arriver, & faire, de cette recherche puérile & ridicule, leur plus agréable occupation, lorſqu'elles ſe trouvent ſeules.

1. Il y a une divination naturelle, raiſonnable & permiſe : c'eſt celle qui conſiſte à prédire, par exemple, la pluie ou le beau temps, le calme ou la tempête, par l'obſervation des ſignes qui, dans le cours ordinaire de la nature, ont coûtume de précéder telle ou telle variation dans l'air. Mais toutes les autres eſpeces de divination, qui ſont artificielles & imaginées par la ſuperſtition, ne peuvent être pratiquées innocemment. Nous parlerons de chaque eſpece de divination, chacune à ſon article. Voici quelques traits qui n'ont pu être réduits ſous un titre particulier.

2. On dit qu'à Corfou, il y a une égliſe célébre par la dévotion des peuples, à laquelle on a donné le nom de *panagia*, c'eſt-à-dire *toute ſainte*. Dans cette égliſe, il y a une image de la ſainte Vierge, à laquelle on s'adreſſe pour ſçavoir ſi des perſonnes qui nous ſont cheres, & qui ſont abſentes depuis long-temps, jouiſſent encore de la vie. Pour cet effet, on va devant l'image, ſur laquelle on applique une piece de monnoie, en dirigeant ſa penſée vers la perſonne dont on veut ſçavoir le ſort. Si la piece reſte collée à l'image, c'eſt un ſigne que la perſonne eſt encore en vie ; mais ſi elle eſt morte, la piece tombe, & eſt reçue par un ſac placé exprès au-deſſous. On n'aura certainement pas laiſſé ſubſiſter long-temps un pareil abus.

3. Les Chinois penſent qu'on peut connoître l'avenir, en examinant les mouvements d'une tortue, le vol & le chant des oiſeaux, les cris des animaux, les rencontres du matin. Les fourbes, qui s'appliquent à cette ſorte de divination, ſont leur ſéjour ordinaire

dans les cavernes & dans les creux des rochers. Leur figure & leur équipage ont quelque chose de grotesque & d'extraordinaire, qui en impose au simple peuple. Ces devins s'occupent aussi à la chymie, & cherchent avec ardeur le secret de transmuter les métaux. Ils composent des philtres; mais, ce qui leur donne surtout un grand crédit, c'est qu'ils se piquent d'avoir trouvé l'art de garantir les hommes de la mort, ou du moins de leur procurer une vie si longue, qu'on peut la regarder comme une espece d'immortalité.

4. Les Siamois n'entreprennent aucune affaire importante, principalement aucun mariage, avant d'avoir consulté les devins pour sçavoir quel en sera le succès.

5. Lorsqu'un habitant de l'isle Formose a fait construire une nouvelle hute, les Juïbas, ou prêtresses du pays, remplissent d'eau une sorte de roseau qu'on nomme *bambou*, & font ensuite rejaillir cette eau avec leur bouche. La maniere dont elle sort du roseau, fait connoître si l'édifice sera durable.

6. Les habitants du Tonquin, naturellement fort superstitieux, ajoûtent beaucoup de foi aux devins & n'entreprennent aucune affaire importante sans les consulter. Tout l'art des devins consiste, dans ce pays comme dans les autres, à tâcher de s'instruire de tout ce qui se passe dans les familles, afin de rencontrer à-peu-près, lorsqu'on vient les consulter. Ils ont un livre rempli de cercles magiques, de caracteres indéchiffrables, & de figures singulieres, dans lequel ils affectent de lire, comme s'ils y trouvoient ce qu'ils doivent répondre; puis ils demandent à celui qui les consulte, quel âge il a; après quoi, ils jettent en l'air deux ou trois petites pieces de cuivre, sur un côté desquelles il y a des lettres tracées. Si ces pieces de cuivre tombent par hazard sur le côté où les lettres sont écrites, c'est une très-mauvaise marque; mais s'ils viennent à tomber sur le côté vuide, c'est le meilleur présage. Ce jeu d'enfant, ridicule, est cependant ce qui régle la conduite du roi de Tonquin & de toute sa cour.

Les Tonquinois de la secte des Lettrés deshonorent ce qu'il peut y avoir de philosophique dans leur doc-

trine, par des superstitions ridicules, & par un entêtement frivole pour la magie. Ils prétendent qu'ils ont le secret de connoître l'avenir, par le moyen d'un miroir, & donnent à ceux qui sont assez simples pour les consulter, des réponses hazardées, qu'ils garantissent aussi sûres que des oracles. Ils ont coûtume de répandre de l'eau de vie sur les cendres des morts; persuadés que, par ces libations, ils se les rendent favorables. Le premier jour de l'an, ils ont soin de tracer sur les portes des maisons des figures d'une forme triangulaire, dont ils vantent beaucoup la grande vertu, & qu'ils disent être capables d'écarter les génies malfaisants. Toutes les miseres & les détails ridicules de l'art divinatoire attirent l'attention de ces Lettrés. Ils observent scrupuleusement la maniere dont marchent les poules, & celle dont un homme éternue. S'ils rencontrent dans leur chemin un homme difforme & contrefait, ou bien une femme laide, ils sont effrayés de cette rencontre, comme du présage le plus sinistre.

7. „ On avoit, dit le P. Bouchet, si subtilement & si secrettement volé des bijoux précieux au général d'armée de Maduré, que celui qui en étoit coupable sembloit être hors d'atteinte de tout soupçon : aussi, quelque recherche qu'on fît du voleur, on ne put jamais en avoir la moindre connoissance. On consulta à Tichérapali un jeune homme qui étoit un des plus fameux devins du pays..... Il dépeignit si bien l'auteur du vol, qu'on n'eut pas de peine à le reconnoître. Le malheureux qu'on n'avoit pas même soupçonné, tant on étoit éloigné de jetter les yeux sur lui, ne put tenir contre l'oracle. Il avoua son crime, & protesta qu'il n'y avoit rien de naturel dans la maniere dont son vol avoit été découvert.

DIVINITÉ : nature, essence divine. *Voyez* Dieu.

DIVORCE : cérémonie qui dissout l'union conjugale, & donne la liberté au mari & à la femme de se remarier. 1. Moyse permit aux Juifs le divorce, qui étoit en usage chez presque tous les autres peuples. Les loix Romaines accorderent aussi aux maris le pouvoir de se séparer de leurs femmes, pour de justes raisons,

ſans cependant que la femme eût, de ſon côté, le même privilége. Mais, dans les beaux jours de la république Romaine, il ne ſe trouva aucun citoyen qui usât de ce droit; & ce ne fut que cinq cent vingt ans après la fondation de Rome, qu'un certain Cornelius Ruga s'aviſa le premier de renvoyer ſa femme, parce qu'elle étoit ſtérile. La formule du Divorce, uſitée chez les Romains, conſiſtoit dans ces paroles : *Res tuas tibi habeto* : „ Soyez déſormais la maîtreſſe de tout ce qui „ vous appartient."

2. Le divorce eſt blâmé dans l'Ecriture. Jeſus-Chriſt y enſeigne clairement que le mariage doit être indiſſoluble, & que, ſi Moyſe permit le divorce aux Juifs, ce ne fut qu'en égard à la dureté de leurs cœurs. Ce n'étoit pas l'inſtitution primitive. En conſéquence, il défend aux Chrétiens de ſe ſéparer d'avec leurs femmes. Il excepte cependant le cas d'adultere; &, dans ce cas, la ſéparation de corps eſt permiſe. Mais il n'eſt pas permis pour cela aux parties de contracter d'autres mariages, le mariage étant indiſſoluble de ſa nature. Il y a eu des empereurs Chrétiens, qui ont confirmé, par des loix, cet abus dans l'Egliſe Gréque; &, lorſque la réunion des Grecs & des Latins fut traitée avec tant de chaleur dans le concile de Florence, ce point ne fut pas diſcuté en forme; mais le pape Eugene IV. en fit de viſs reproches aux Grecs, dans des conférences particulieres.

Nous apprenons de S. Juſtin que, ſous l'empire de Marc Aurele, il y eut une femme Chrétienne, qui ſe ſépara publiquement d'avec ſon mari; ce qui pourroit faire croire que le divorce a été pratiqué chez les premiers Chrétiens. Mais aujourd'hui il n'eſt plus en uſage dans toute l'Egliſe Latine, quant à ce qui regarde la liberté de ſe remarier; car le divorce conſidéré comme la ſimple ſéparation du mari & de la femme, a lieu en pluſieurs cas. Quant à la femme, dont il eſt mention ſous l'empire de Marc Aurele, il n'étoit queſtion que de la ſimple ſéparation de corps.

3. Les Juifs modernes ont conſervé le privilége qu'avoient leurs ancêtres, de pouvoir répudier leurs

femmes, quand ils en étoient dégoûtés; car la loi du divorce n'exige pas qu'on ait des raisons graves pour quitter une femme. Ne pas plaire est pour elle un crime assez grand & qui mérite qu'on lui donne son congé. „ Si un homme a pris une femme, & qu'elle ne trouve pas grace devant ses yeux, à cause de quelque „ difformité, il la répudiera, &c; " c'est ce qu'on lit au commencement du XXIV Chapitre du Deutéronome. Il y a de certaines fautes délicates, pour lesquelles un Juif est obligé de répudier sa femme, quand même il ne le voudroit pas. Les rabbins veillent sur l'honneur des maris, & ne leur permettent pas d'être commodes. Cependant, pour empêcher l'abus que pourroient faire d'un pareil privilége des maris capricieux & volages, ces mêmes rabbins ont chargé la cérémonie du divorce de tant de formalités longues & ennuyeuses, qu'il arrive souvent que, pendant l'intervalle, les parties font la paix & se réconcilient. *Voyez* GHETT.

La cérémonie du divorce, chez les Juifs Allemands, est assez différente de celle que pratiquent les autres Juifs: nous la décrirons d'après Buxtorf. „ Trois rabbins, un écrivain & deux témoins s'assemblent à la porte de la synagogue avec le mari & la femme. Un des rabbins fait l'office de président: à sa droite, est le plus âgé des témoins; l'autre est à sa gauche: vis-à-vis de lui, sont placés l'écrivain, le mari & la femme. Le président, après avoir fait plusieurs questions au mari pour sonder ses intentions, le trouvant obstiné dans son dessein, lit avec les deux témoins la lettre de divorce. Il interroge ensuite l'écrivain, pour sçavoir si, en écrivant cette lettre, il n'a omis aucune des formalités prescrites. Il fait ensuite plusieurs questions aux témoins, concernant la signature qu'ils ont apposée à la lettre; puis il demande à la femme si elle accepte le divorce? Sur sa réponse affirmative, il lui fait ouvrir les mains, de maniere que les paumes se trouvent jointes vers le poignet. Il l'oglige même d'ôter les bagues de ses doigts, si elle en a. Après quoi, le rabbin plie la lettre de divorce; la donne au mari, & lui suggere le compliment qu'il doit faire à sa femme, en la lui présentant;

compliment d'une efpece nouvelle, qui eft ordinairement conçu en fort peu de termes fimples & énergiques. Le mari répéte ce compliment, & donne la lettre de divorce à fa femme, qui ne l'a pas plutôt reçue, qu'elle ferme la main, & cache la lettre dans fa poche ou fous fes habits. L'inftant d'après, le rabbin fe fait encore donner la lettre, & renouvelle fes interrogations, pour donner le temps au mari de fe repentir de la démarche qu'il fait; mais il arrive rarement qu'un mari recule, après s'être avancé fi loin. Le rabbin, voyant que le mari perfifte, prononce la fentence irrévocable du divorce; coupe la lettre en forme de croix, ou quelquefois la garde fans la couper. Il finit par recommander à la femme de ne point prendre d'autre époux qu'après trois mois accomplis. Pendant cette cérémonie, la femme a le vifage couvert d'un voile, jufqu'à ce que le rabbin préfident lui adreffe la parole.

4. Le divorce eft auffi en ufage, en certains cas, chez les Proteftants. C'eft le confiftoire qui juge de la validité des raifons qui portent un mari à en venir à cette extrémité.

5. Le divorce eft fort rare à la Chine, fur-tout parmi les gens de qualité. Il n'y a guéres que les gens du commun qui répudient leurs femmes. Les loix permettent de le faire dans plufieurs occafions. L'adultère, ou quelqu'autre faute grave commife par la femme, la ftérilité, une maladie contagieufe, & même une certaine antipathie qui rend les humeurs des époux incompatibles, font des raifons valables pour qu'un mari fe fépare de fa femme.

6. Le divorce eft permis à Siam; mais il n'eft guéres en ufage que parmi le peuple. On reftitue la dot à la femme qu'on répudie; &, fi l'on a eu d'elle des enfants, on les partage. La maniere de les partager eft, en plufieurs cas, favorable à la mere. Si, dans la famille, il n'y a qu'un enfant, il lui appartient de droit. Dans un nombre quelconque, elle a tous les impairs; & fi le nombre lui-même eft impair, la mere a un enfant de plus. Après le divorce, il eft permis au pere & à la mere de vendre les enfants qui leur font échus

en partage. Quoique les loix Siamoiſes tolerent le divorce, on le regarde cependant comme une choſe très-funeſte; &, „ comme la perte des enfants, qui d'ordi„ naire ſont fort maltraités dans les ſeconds mariages." C'eſt ainſi que s'exprime La Loubere.

7. Dans le royaume de Tonquin, le mari peut ſe débarraſſer de ſa femme, lorſqu'il en eſt dégoûté; mais, par une loi aſſez injuſte, la femme ne peut que très-difficilement ſe ſouſtraire au joug d'un mari fâcheux & incommode. Voici en quoi conſiſte la cérémonie du divorce chez ces peuples. Le mari briſe les petits bâtons dont ſa femme & lui ſe ſervent pour manger, comme de fourchettes, à l'exemple des Chinois. Il en renferme les morceaux dans deux petits ſacs. Il en donne un à ſa femme, & réſerve l'autre pour lui. En outre, le mari donne à ſa femme un billet ſigné de ſa main, par lequel il déclare qu'il lui laiſſe l'entiere & libre diſpoſition d'elle-même. Mais ce qui rend les divorces plus rares au Tonquoin qu'en bien d'autres pays, c'eſt que le mari eſt obligé de rendre à la femme qu'il répudie tout ce qu'elle a apporté dans le ménage, & de lui laiſſer tous les préſents qu'il lui a faits. La loi lui ordonne auſſi de garder tous les enfants qu'il a eus d'elle.

8. Les Japonois peuvent répudier leurs femmes pour les fautes les plus legéres, & même ſans aucun ſujet: le dégoût & le caprice leur tiennent lieu de raiſons.

9. Dans les iſles Molucques, lorſqu'une femme veut ſe ſéparer d'avec ſon époux, elle commence par lui reſtituer tous les préſents qu'elle en a reçus; puis elle lui répand de l'eau ſur les pieds : après cette cérémonie, elle eſt libre de tout engagement.

10. Dans les Indes, c'eſt le chef des Bramines, qui fait la cérémonie du divorce. Il marque la femme ſur l'épaule droite, avec un fer chaud: c'eſt un témoignage de la liberté que lui accorde ſon mari de ſe remarier.

11. Les Mexicains avoient ſouvent recours à ce moyen violent, mais efficace, de rétablir la paix dans un ménage; & l'aiſance, avec laquelle on faiſoit chez eux le divorce, contribuoit à le rendre plus fréquent. „ Il ſuf-

fisoit, dit l'auteur de l'Histoire de la Conquête du Mexique, que le consentement fût réciproque ; & ce procès n'alloit point jusqu'aux juges. Ceux qui en connoissoient le décidoient sur le champ : la femme retenoit les filles, & le mari les garçons. Mais, du moment que le mariage étoit ainsi rompu, il étoit défendu, sous peine de la vie, de se réunir; & le péril de la rechute étoit l'unique reméde que les loix eussent imaginé contre le divorce, où l'inconstance naturelle de ces peuples les portoit aisément.

12. La cérémonie du divorce chez les Sauvages du Canada consiste à brûler les morceaux de la baguette dont on s'est servi pour la cérémonie nuptiale. S'il y a des enfants, l'homme & la femme les partagent entr'eux.

13. „ Chez les habitants de la Virginie, dit l'auteur de l'Histoire de cette contrée, il est permis au mari & à la femme de se quitter, s'ils ne vivent pas de bonne intelligence ; mais cependant le divorce y est en mauvaise odeur; & les personnes mariées poussent rarement leurs démêlés jusqu'à la séparation. Si cependant on en vient à cette extrémité, alors chacun des époux emmene avec lui les enfants auxquels il est le plus attaché. Si les parties interessées ne sont pas d'accord sur cet article, on sépare les enfants en nombre égal ; & l'homme choisit le premier."

DIXME : dixieme partie des fruits d'un héritage, ou autre portion approchante, qui se paie à l'église ou aux seigneurs temporels. On distingue les dixmes *inféodées* & les dixmes *ecclésiastiques*. Les dixmes inféodées sont celles qui sont aliénées aux seigneurs ecclésiastiques ou temporels, & qui sont possédées, comme biens profanes, par des laïcs. Les dixmes ecclésiastiques sont celles qui sont destinées pour servir à la subsistance des ministres de la Religion ; & nous ne parlons ici que de ces dernieres.

Les dixmes, dans l'ancienne Loi, étoient de droit divin : c'étoit la portion de Dieu même, qui s'étoit réservé expressément les prémices de tous les fruits de la terre. Les Juifs étoient donc obligés de donner au

Seigneur la dixieme partie de leurs biens. Les Lévites étoient chargés de lever ce tribut ; & , comme ils n'avoient point eu de portion assignée dans le partage de la Terre promise, Dieu leur abandonnoit la jouissance des offrandes du peuple. Sur les dixmes que les Lévites recueilloient, on prélevoit d'autres dixmes destinées à l'entretien des prêtres. On peut mettre aussi au nombre des dixmes certains repas de religion, que les Juifs étoient obligés de donner, tous les trois ans, aux prêtres, aux Lévites, aux orphelins, aux veuves & aux étrangers. Les Juifs avoient une façon particuliere de décimer leur bétail. Un homme qui, sur dix agneaux, en auroit mis un à part pour la dixme, n'auroit pas agi réguliérement. On renfermoit tous les agneaux, chevreaux, ou veaux, dans une étable qui avoit une porte si étroite, que deux de ces animaux ne pouvoient y passer de front. On amenoit ensuite les meres devant la porte, afin que les jeunes en entendant leurs voix, s'empressassent de sortir. Il falloit, outre cela, qu'ils sortissent d'eux-mêmes & sans y être forcés ; &, à mesure qu'ils sortoient l'un après l'autre, ceux qui se tenoient auprès de la porte les comptoient jusqu'à dix. Le dixieme étoit aussi-tôt marqué de rouge ; & le maître disoit : „ Celui-ci sera consacré à payer les dixmes."

Les dixmes ne sont pas de droit divin dans la Loi nouvelle. L'Eglise a des immeubles ; les clercs ont leur patrimoine : cependant, ces biens n'étant pas suffisants pour la subsistance des ministres de l'église, les fideles sont obligés d'y suppléer. Cette obligation est fondée sur le droit positif. Dans les premiers siécles de l'Eglise, lorsque la charité chrétienne animoit tous les cœurs, & en bannissoit l'esprit d'interêt, il n'y avoit point d'autres dixmes que les offrandes volontaires des fideles. Mais, vers la fin du dixieme siécle, la charité s'étant considérablement refroidie, on fut obligé de forcer les Chrétiens à contribuer à l'entretien de leurs pasteurs. La puissance temporelle concourut avec l'autorité spirituelle pour rendre cette obligation indispensable. La dixme n'est pas toujours la dixieme partie des fruits : communément elle est moindre. On suit là-dessus l'usage

des lieux. On distingue les grosses & les menues dixmes. Les grosses consistent en bleds, vins, foins & autres gros fruits. Ceux à qui elles appartiennent, sont appellés *gros décimateurs*. Les menues dixmes consistent en herbages & en légumes : on les appelle autrement *dixmes vertes*. Les dixmes novales sont celles qui se levent sur les terres nouvellement défrichées. Il y a aussi des dixmes de charnage, qui consistent en veaux, agneaux, &c. selon la coûtume du pays. Les curés de campagne jouissent ordinairement des dixmes de leur paroisse; & c'est une juste récompense de leurs travaux. Ils n'ont pas besoin, pour les posséder, d'autre titre que de leur clocher : cependant ils sont quelquefois privés des grosses dixmes, & ils n'ont que les menues & les novales. Lorsque les curés n'ont pas la dixme, on leur assigne une rente qu'on appelle *portion congrue*, que le gros décimateur est obligé de leur payer : cette rente a été fixée à 300 liv. par les derniers arrêts du parlement de Paris.

DOCITES : hérétiques, qui disoient que Jesus-Christ n'avoit pris qu'un corps phantastique & apparent. Jules Cassien, leur chef, donna, le premier, naissance à cette hérésie. C'étoit un grand apologiste de la continence; &, dans ses explications sur la Genese, il disoit que le fruit défendu étoit le mariage, les habits de peaux, & la chair humaine. Il avoit été disciple de Tatien, & fut de la secte des Encratistes. *Voyez* ENCRATISTES.

DOCTEUR DE L'ÉGLISE. On donne ce titre à ceux dont la doctrine est autorisée & suivie dans l'Église, depuis plusieurs siécles. Tous les peres de l'Eglise sont aussi Docteurs; mais tous les docteurs de l'Eglise ne sont pas saints peres; car, 1°. ils ne sont pas tous saints. Tertullien, un des plus grands docteurs de l'Eglise, n'est point regardé comme saint. 2°. L'Eglise ne reconnoît pour ses peres, que ceux qui ont été élevés au sacerdoce : or S. Prosper, qui tient un rang parmi les docteurs de l'Eglise, étoit laïque.

Docteur en Théologie. C'est un ecclésiastique, qui, après avoir fait ses études, & subi les examens nécessaires, a reçu le bonnet de docteur dans une faculté de

héologie. A Paris, avant que de pouvoir être promu u doctorat, il faut avoir fait deux années de philosophie, trois de théologie, deux ou trois d'intervalle, uivant que la licence, qui dure deux ans, commence ou non, & deux de licence. Le jour qu'un licencié oit être reçu docteur, il se rend à la sale de l'archevêque, accompagné de son grand-maître d'étude, & evêtu de la fourrure. Les massiers de l'université marchent devant lui. Il s'assied dans un fauteuil : à ses côtés, sont le chancelier & le grand-maître d'étude. Le chancelier ouvre la séance par un discours auquel e récipiendaire répond : après quoi, il prête les serments ordinaires; &, se mettant à genoux, reçoit le bonnet de docteur des mains du chancelier, puis il se remet en sa place. La cérémonie finit par une thése que l'on nomme *aulique*, & à laquelle le nouveau docteur préside : ensuite il prête serment, sur l'autel des martyrs, à notre-Dame, qu'il défendra la foi jusqu'à l'effusion de son sang. La premiere fois que la faculté s'assemble, il renouvelle ses serments, & se fait inscrire au nombre des docteurs : cependant il ne jouit de toutes les prérogatives du doctorat, que six ans après, lorsqu'il a soutenu une thése appellée *resumpte*.

Les écoles ont donné à certains docteurs célébres les épithétes qui servent à distinguer leur genre de doctrine. Alexandre de Halez est appellé le *docteur irréfragable*; S. Thomas, le *docteur angélique*; S. Bonaventure, le *docteur séraphique*; Jean Duns ou Scot, le *docteur subtil*; Raimond Lulle, le *docteur illuminé*; Roger Bacon, le *docteur admirable*; Guillaume Ockam, le *docteur singulier*; Jean Gerson, le *docteur très-chrétien*; Denis le Chartreux, le *docteur extatique*.

Docteur est aussi le titre d'une dignité ou office dans l'Église Gréque. On donne le nom de *docteur de l'Evangile* au prêtre qui est chargé d'interpréter les Evangiles. Celui qui explique les Epîtres de S. Paul, est appellé *docteur de l'Apôtre*.

DOCTRINAIRE. On donne ce nom aux membres de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne. *Voyez* DOCTRINE CHRÉTIENNE.

DOCTRINE CHRÉTIENNE : congrégation de prêtres séculiers, établie par le B. Cesar de Bus, natif de Cavailhon dans le Comtat-Vénaissin, & approuvée par le pape Clément VIII, en 1597. La principale fonction des prêtres de cette congrégation est d'instruire les enfants & le peuple, des principes de la Religion. Paul V, pour satisfaire au desir qu'ils avoient d'embrasser l'état régulier, réunit leur congrégation avec celle des Somasques, qui étoit réguliere ; mais cette réunion fit éclorre plusieurs disputes assez vives entre les deux congrégations, qui auroient occasionné la ruine de celle de la Doctrine Chrétienne, si le pape Innocent X ne les eût terminées, en rétablissant les Doctrinaires dans leur premier état. L'habit de ces prêtres n'est pas différent de celui que portoient les ecclésiastiques lors de l'établissement de leur congrégation. Ils ont dans le royaume trois provinces, qui sont Paris, Toulouse & Avignon, où l'on compte cinquante maisons. Leur général réside à Paris, dans la maison qui porte le nom de *S. Charles*.

Il y a une confraternité instituée sous le nom de *Doctrine Chrétienne*, en Italie, en 1560, par un gentilhomme Milanois, nommé *Marc Cusani*. Le but de cet établissement est l'instruction des fideles, comme le porte son nom. Cette confraternité a fait éclorre une congrégation du même nom, dont Marc Cusani, qui s'étoit fait prêtre, fut aussi le fondateur. Ces deux sociétés, après avoir été, quelque temps, unies ensemble, se séparerent en 1596, & commencerent à former deux corps différents. Le Pape Paul V a accordé à la confraternité de la Doctrine Chrétienne le privilége de pouvoir rendre la liberté & la vie à deux criminels, tous les ans.

DODONE : forêt célébre dans l'antiquité, par les oracles que Jupiter étoit supposé y rendre. On raconte diversement l'origine du fameux oracle de Dodone. Les uns disent que ce fut une colombe, qui, s'arrêtant d'elle-même dans cette forêt, avertit les habitants du voisinage, que ce lieu avoit quelque chose de divin, & que Jupiter l'avoit choisi pour y rendre ses oracles.

Le ſentiment le plus probable, c'eſt qu'une prêtreſſe de Thèbes en Egypte, ayant été enlevée par des Phéniciens & vendue à des Grecs, imagina ce ſtratagême pour s'attirer de la conſidération, & rendre ſa ſituation plus agréable. Elle fixa ſon ſéjour dans la forêt de Dodone, & y éleva un autel en l'honneur de Jupiter, auprès d'un ruiſſeau. Elle fit accroire aux peuples voiſins que le dieu faiſoit connoître ſa volonté par le murmure de ce ruiſſeau, & qu'elle avoit le ſecret de l'interpréter. Sa qualité de Prêtreſſe de Jupiter, & plus encore la crédulité ſuperſtitieuſe des peuples, accréditerent ſa fourberie; & l'on vint en foule conſulter le murmure du ruiſſeau. Dans la ſuite, la prêtreſſe, ou celle qui lui avoit ſuccédé, s'aviſa de ſuſpendre à un chêne une ſtatue de Jupiter, toute d'airain, & armée d'un fouet de même métal, & d'attacher tout autour aux branches voiſines, pluſieurs vaſes d'airain. Lorſque le vent venoit à agiter la ſtatue, le fouet, qu'elle tenoit en main, frapoit les autres vaſes qui, s'entrechoquant mutuellement, rendoient différents ſons qui étoient autant d'oracles, & que la prêtreſſe ſe chargeoit d'expliquer. C'eſt ce carillon qui a donné lieu au proverbe uſité chez les anciens, qui diſoient d'un babillard, que „ c'étoit l'airain de Dodone. " Quelquefois des prêtres cachés dans les troncs des chênes de la forêt, répondoient à ceux qui venoient conſulter l'oracle; ce qui donna lieu d'attribuer aux chênes de Dodone une vertu prophétique.

DOGME : point de religion que tous les fideles doivent croire.

DOLICHENIUS. On a trouvé à Marſeille une ſtatue de marbre, haute de onze ou douze pieds, qui repréſentoit un guerrier le caſque en tête, couvert de la cuiraſſe, & armé d'une épée. Il étoit debout ſur la croupe d'un taureau, & ſous le taureau étoit une aigle. Au bas de la ſtatue on liſoit cette inſcription : *DEO. DOLICHENIO. OCT. PATERNUS. EX. JUSSU. EJUS. PRO. SALUTE. SUA. ET. SUORUM.* C'eſt-à-dire : „ Octavius Paternus a conſacré ce monu-
„ ment au dieu Dolichenius, par ſon ordre, pour ſa

„ conſervation & pour celle de ſa famille." Les ſçavans n'ont pas été d'accord ſur ce qui regarde ce dieu Dolichenius. Les uns ont prétendu que l'aigle & le taureau déſignoient Jupiter : d'autres ont ſoutenu que c'étoit Apollon. Le mot *Dolichenius* eſt grec, & ſignifie ou un *hippodrome*, *ou les tours qu'il falloit faire en parcourant l'hippodrome*.

DOMIDUQUE : divinité payenne, que l'on invoquoit particulierement, lorſque l'on conduiſoit une nouvelle mariée chez ſon époux.

DOMINICAINS : religieux inſtitués par ſaint Dominique de Guſman, noble Eſpagnol, chanoine & archidiacre d'Oſma. Ce Saint étant occupé en Languedoc à combatre l'héréſie des Albigeois, conçut en 1215 le projet de fonder une ſociété qui eût pour but principal de s'oppoſer aux héréſies, & d'entretenir par les prédications & les inſtructions la pureté de la Foi. Il communiqua ce deſſein à quelques perſonnes zélées de ſa connoiſſance, qui l'approuverent, &. devinrent ſes premiers diſciples. Le pape Honorius III approuva cet établiſſement, & lui accorda les privileges des ordres réguliers. Les Dominicains furent appellés *Freres Prêcheurs*, parce qu'en effet leur principale fonction étoit de prêcher. Ils ſe ſont, par la ſuite des temps, prodigieuſement multipliés ; & ils ont des maiſons dans toutes les parties du monde : c'eſt aujourd'hui un des ordres les plus conſidérables de la Chrétienté. Il a donné à l'Egliſe pluſieurs papes, & un grand nombre de cardinaux & de prélats. Il eſt en poſſeſſion de pluſieurs charges importantes à la cour de Rome, entr'autres de celle de maître du ſacré palais, qui eſt toujours exercée par un Dominicain. Dans pluſieurs pays, le tribunal de l'Inquiſition eſt confié aux religieux de cet ordre.

DOMINICAINES. On appelle ainſi des religieuſes de l'ordre de S. Dominique, qui ont le même habit & les mêmes conſtitutions que les Dominicains. Dans quelques endroits, on leur donne le nom de *Prêchereſſes*.

DOMINICALE. On appelloit ainſi dans la primitive Egliſe le voile dont les femmes ſe couvroient la

tête pour s'approcher avec plus de décence de la sainte Table, parce qu'elles ne le prenoient ordinairement que le dimanche.

Dans les premiers siécles du Christianisme, on donnoit ce nom aux leçons tirées de l'Ecriture, qu'on lisoit tous les dimanches. De-là est venu l'usage d'appeller *dominicales* un recueil de sermons sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année.

Dominicale : (lettre) c'est la lettre qui sert à marquer, dans les almanachs, les dimanches de l'année. Il y a sept lettres dominicales ; ce sont les premieres de l'alphabet : elles se suivent par ordre contraire & rétrograde ; c'est-à-dire que si A est la lettre dominicale d'une année, la lettre G, qui est la derniere, sera la lettre dominicale de l'année suivante, ensuite F, & ainsi toujours en remontant, jusqu'à ce qu'on revienne à la lettre A.

DOMINO : vêtement de drap noir, dont les prêtres se couvrent la tête & le corps pour se garantir du froid pendant l'hiver.

DONATISTES : hérétiques du quatrieme siécle. L'Eglise n'a guéres eu d'ennemis qui lui aient fait tant de mal que cette secte sacrilége. Ils pilloient les églises; renversoient les autels ; fouloient aux pieds les vases sacrés ; donnoient même aux chiens la sainte Eucharistie ; forçoient les vierges à renouveller leurs vœux ; les Catholiques à se faire rebaptiser ; les prêtres & les évêques à se faire ordonner de nouveau. Ils soutenoient qu'aucun autre parti que le leur n'avoit le droit d'administrer les Sacrements ; qu'en lui seul résidoit la vraie Eglise de Jesus-Christ, qui, disoient-ils, étoit périe dans les autres parties du monde. Les Donatistes n'avoient pas commencé par l'hérésie : ils n'étoient d'abord que schismatiques. La vengeance d'une femme avoit causé ce schisme. Emilie, c'est ainsi qu'elle se nommoit, en vouloit à Cécilien, archidiacre de Carthage, pour quelques reproches qu'il lui avoit faits. Il venoit d'être élevé à l'épiscopat de cette même ville ; sa haine n'en fit qu'augmenter. Elle étoit de qualité, & avoit un puissant crédit. Elle mit tout en œuvre pour le faire déposer ; elle y réussit. Sa brigue étoit nombreuse. L'or-

dination de Cécilien fut annullée ; & on donna sa place à Majorius, auquel succéda un nommé *Donat*, qui donna à ses partisans le nom de *Donatistes*. On n'épargna rien, dans la suite, pour les faire rentrer dans le devoir. On leur proposa des conférences ; & ils y furent confondus. Plusieurs conciles les condamnerent ; & ils s'en mirent peu en peine. On eut besoin de toute l'autorité des empereurs pour réprimer leurs excès.

DONOU : fête que l'on célébre dans le royaume de Pégu. Le roi se rend dans un palais hors de la ville, situé sur le bord de la riviere. Les courtisans, montés deux à deux sur des barques, disputent à l'envi à qui abordera le premier à ce palais. Le roi, qui est le juge de ces jeux, donne pour prix une statue d'or à ceux qui ont devancé les autres. Ceux qui sont venus immédiatement après ont une statue d'argent. Les derniers sont exposés à la risée de toute la cour, & on les fait revêtir d'un habit de veuve. Cette fête dure pendant un mois entier.

DORIS : nymphe marine, selon les poëtes fille de l'Océan & de Thétis, épouse de Nérée, & mere de cinquante nymphes appellées *Néréïdes*.

DOSITHÉENS : hérétiques ainsi appellés, parce qu'ils avoient pour chef un magicien de Samarie nommé *Dosithée*, que l'on regarde comme le premier des hérésiarques. Ce Dosithée, après avoir fait une étude profonde de tous les secrets de la magie, conçut le dessein, à la faveur des prestiges de son art, de se faire passer pour le Messie que les Samaritains attendoient comme les autres Juifs. Il annonça donc qu'il étoit le Messie prédit par les prophetes ; & les prétendus prodiges qu'il opéra lui gagnerent un grand nombre de partisans. Mais comme les caracteres que les prophetes attribuoient au Messie ne convenoient nullement à Dosithée, cette habile fourbe s'appliqua à détruire l'autorité des prophetes, & soutint qu'ils n'avoient pas été inspirés de Dieu. Parmi ses disciples, qui étoient au nombre de trente, il avoit une femme qu'il appelloit la *Lune*. Il se distinguoit par de grandes austérités & par de longs jeûnes. Il recommandoit parti-

culierement la chasteté, & enseignoit la nécessité de la circoncision. Lorsqu'il sentit que sa mort approchoit, il se retira dans une caverne, & s'y laissa périr, afin de faire accroire aux hommes qu'il étoit monté au ciel. Les Dosithéens gardoient exactement la virginité, & avoient un profond mépris pour tous ceux qui n'étoient pas de leur secte. Entre les pratiques qui leur étoient particulieres, la plus remarquable consistoit à se tenir, pendant l'espace de vingt-quatre heures, dans la même posture où ils étoient lorsque le sabbat commençoit. C'étoit pousser jusqu'à une étrange extrémité le précepte du repos du sabbat. Le plus célébre des disciples de Dosithée, est ce Simon le Magicien, qui devint, dans la suite, chef d'un parti considérable. La secte des Dosithéens subsista dans l'Egypte jusqu'au sixieme siécle.

DOXOLOGIE. Les Grecs donnent ce nom au cantique des anges *Gloria in excelsis*, parce qu'il commence par un mot grec qui signifie gloire. Ils appellent ce cantique *la grande doxologie*, pour le distinguer du verset *Gloria Patri*, qui commence aussi par le même mot grec, & qu'ils nomment *la petite doxologie*.

DOYEN. On donnoit autrefois ce titre, dans les anciens monasteres, à un supérieur établi sous l'abbé, pour avoir soin de dix moines, à l'imitation des Romains, qui appelloient *doyen* un officier qui avoit dix soldats sous ses ordres.

Le doyen est aujourd'hui le premier dignitaire dans la plûpart des églises cathédrales & collégiales. C'est lui qui est à la tête du chapitre. Il officie aux solemnelles, en l'absence de l'évêque.

Doyen rural : prêtre qui a droit de visite sur les curés de campagne dans l'étendue d'un doyenné. Il veille sur la conduite & sur les mœurs des curés, & avertit l'évêque des désordres qu'il remarque. Dans un cas de nécessité, il peut donner à un prêtre le pouvoir de confesser pendant quinze jours. Il indique & tient des conférences ecclésiastiques : en un mot, il a l'inspection du spirituel & même du temporel des églises qui sont dans son doyenné.

DRAGON. Il y avoit à Babylone un fameux dragon qui étoit l'objet de la vénération du peuple. Le roi dit à Daniel son favori, adorateur du vrai Dieu: „ Tu ne peux pas dire que ce dragon n'est pas un „ dieu vivant; adore le donc. J'adore le Seigneur mon „ Dieu, répondit Daniel, parce qu'il est le Dieu vivant; „ mais ce dragon n'est pas le dieu vivant, & je vous „ le ferai voir, si vous me le permettez; &, sans le „ secours d'aucune épée ni bâton, je me flate de faire „ mourir ce prétendu dieu." Le roi lui permit d'en faire l'épreuve. Alors Daniel prit de la poix, de la graisse & des cheveux qu'il mêla ensemble, & qu'il fit cuire. Il en composa une espece de pâte qu'il donna à manger au dragon. L'animal ne l'eut pas plutôt avalée, qu'il créva en présence de tout le peuple: „ Voilà, lui dit Daniel, celui que vous adoriez."

Les Chinois rendent une espece de culte aux dragons. On voit sur leurs habits, sur leurs livres, sur leur linge & dans leurs tableaux, des représentations de cet animal, qui passe, avec raison, pour fabuleux. Ils le regardent comme l'auteur & le principe de leur bonheur. Ils s'imaginent qu'il dispose des saisons & fait à son gré tomber la pluie, & gronder le tonnerre. Ils sont persuadés que tous les biens de la terre ont été confiés à sa garde, & qu'il fait son séjour ordinaire sous les montagnes.

DRUIDES: prêtres & philosophes des Gaulois. On croit que leur nom est dérivé du mot celtique *derw*, qui signifie *chêne*, parce que la vénération pour les chênes étoit un des points essentiels de la religion des Gaulois. Les Druides sont aussi anciens que les Brachmanes, les Mages, les Chaldéens, & les autres philosophes fameux dans l'antiquité. Comme eux, ils ne tenoient leur doctrine que des premiers descendants de Noé. Le peu de commerce qu'ils ont toujours eu avec le reste du monde ne permet pas de penser qu'ils aient rien appris des philosophes des autres nations. Ils étoient, dans les Gaules, les arbitres souverains de tout ce qui concerne la religion, & formoient un corps nombreux & puissant. Leur chef, appellé

le *grand-Druide*, faisoit sa résidence en Bretagne; & c'étoit dans cette province que le commun des Druides alloit apprendre les mysteres les plus cachés de la religion. Leur puissance s'étendoit aussi sur les affaires civiles. Ils choisissoient les magistrats annuels de chaque ville. On ne pouvoit convoquer aucun conseil sans leur avis & leur permission: en un mot, ils étoient les seuls maîtres dans les Gaules. Le grand Druide étoit élu à la pluralité des voix. S'il survenoit entr'eux quelque dispute au sujet de cette élection, ils la terminoient par les armes. Ce procédé, d'ailleurs peu philosophique, convenoit aux prêtres d'une nation aussi guerriere que les Gaulois. Les Druides étoient distingués par de grands priviléges. Ils n'étoient point obligés d'aller à la guerre, & ne payoient aucun tribut. Leur principe fondamental étoit de ne jamais rien écrire. Toute leur science consistoit en certaines piéces de poësie, qu'ils apprenoient par cœur, & dans lesquelles étoient contenus tous les mysteres de leur secte, qui, par cette raison, nous sont peu connus. Ils menoient dans les bois une vie solitaire, & observoient constamment le célibat. Leur principal dogme étoit l'immortalité de l'ame; &, pour l'inculquer plus vivement dans l'esprit du peuple, ils avoient recours à certaines pratiques ridicules, mais capables de faire impression sur la multitude. Par exemple, ils prêtoient & empruntoient de l'argent, à condition de le rendre dans l'autre vie. Ils écrivoient des lettres aux morts, & les déposoient dans leur tombeau, ou sur leur bûcher. Ils s'appliquoient beaucoup à la géographie & à l'astronomie. Ils se piquoient de connoître la grosseur & la figure de la terre, les mouvements des planettes, & leurs influences. Ils se servoient de ces prétendues connoissances pour prédire l'avenir. Ils s'attachoient particulierement à rechercher les propriétés & l'usage des simples, & mêloient à cette étude plusieurs superstitions. Pline rapporte qu'avant de cueillir une plante, ils examinoient la situation des planettes. Celui qui la cueilloit devoit être habillé de blanc; avoir les pieds lavés & dechaussés. Il étoit aussi réglé de quelle main il devoit cueillir la

plante. Suivant le même auteur, les Druides attribuoient des vertus admirables à un certain œuf qu'eux seuls connoissoient, qui étoit formé de la bave & de l'écume d'un grand nombre de serpents entortillés ensemble. Au sifflement des serpents, l'œuf s'élevoit en l'air. Il falloit aussi le recevoir en l'air, & ne pas le laisser toucher à la terre. La cérémonie de recevoir cet œuf est représentée sur les monuments celtiques de la cathédrale de Paris. On a trouvé en Italie un autre monument qui représente deux serpents dressés sur leurs queues. L'un tient l'œuf dans sa gueule, tandis que l'autre le parcourt & le façonne avec sa bave. Celui qui avoit reçu l'œuf, devoit promptement monter à cheval & prendre la fuite, parce que les serpents couroient tous après lui. Pour essayer si l'œuf avoit les qualités nécessaires, on l'entouroit d'un cercle d'or, & on le jettoit dans l'eau : s'il surnageoit, c'étoit un signe qu'il étoit bon. L'histoire rapporte que l'empereur Claude fit mourir un chevalier Romain du Dauphiné, parce qu'il portoit un de ces œufs dans son sein, dans l'espérance de gagner son procès par ce moyen. Une autre opinion des Druides étoit que le monde devoit être un jour détruit par le feu & par l'eau. Le caractere de ces philosophes étoit dur, sauvage & cruel. Les affreux sacrifices, dont ils étoient les ministres, contribuoient à étouffer dans leur cœur tout sentiment d'humanité. *Voyez* SACRIFICES. Abusant de l'autorité que leur donnoit la religion, ils faisoient gémir les peuples sous un joug tyrannique. C'est pourquoi les Gaulois, ayant été subjugués par les Romains, consentirent aisément à embrasser la religion de leurs vainqueurs pour se délivrer de la domination cruelle des Druides. Les Druides, de leur côté, firent tous leurs efforts pour empêcher cette innovation, qui devoit détruire leur crédit; mais ils ne purent y réussir. Ils furent obligés de céder au desir général du peuple, & à l'autorité des Romains. Ce fut alors qu'ils changerent leur nom de *Druides*, qui étoit devenu odieux, en celui de *Senani*, qui signifie proprement *un homme sage & vénérable*. Leur ordre subsista encore long-

temps, depuis le changement arrivé dans la religion des Gaulois; mais il ne fut ni si nombreux ni si puissant. Ils continuerent cependant l'usage de leurs sanglants sacrifices, malgré les séveres édits des empereurs, qui les défendoient; & même, long-temps après l'établissement de la religion dans les Gaules, on y trouve des traces du culte barbare des Druides. Procope rapporte que Théodebert, ayant pénétré en Italie à la tête d'une nombreuse armée, & s'étant emparé du pont de Pavie, ses soldats offrirent en sacrifice les femmes & les enfants des Goths qu'ils avoient pris, & jetterent leurs corps dans le fleuve; persuadés que cette inhumanité leur procureroit un heureux succès: „ Car, dit l'historien cité, les Francs, quoique Chrétiens, observent encore plusieurs de leurs superstitions anciennes. Ils immolent des victimes humaines, & emploient dans leurs augures des rites exécrables."

Au rapport de Pline, lorsque les cigognes s'assemblent pour délibérer quand il faut changer de climats, si quelque paresseuse arrive au conseil après les autres, elle est mise en piéces par le reste de l'assemblée. C'est ainsi qu'en usoient les Druides. Les jours de leurs assemblées, ils faisoient mourir celui qui arrivoit le dernier, afin de rendre les autres plus diligents.

L'histoire a conservé le nom d'un de ces Druides fameux par sa cruauté: il s'appelloit *Hérophile.* Ce monstre enseignoit l'anatomie à ses disciples, & faisoit ses démonstrations, non sur des cadavres, comme c'est la coûtume, mais sur des corps vivants; & l'on prétend qu'il en disséqua ainsi plus de sept cent.

DRUIDESSES: femmes célébres par le don de prophétie qu'on leur attribuoit, & qui étoient en grande vénération chez les Gaulois & chez les Germains. Une de ces femmes prédit autrefois l'empire à Dioclétien; & plusieurs empereurs Romains ne dédaignerent pas de les consulter. Elles influoient beaucoup dans les affaires civiles & religieuses de leur nation; & leur autorité égaloit presque celle des Druides. On distinguoit dans les Gaules trois classes de Druidesses. Celles qui composoient la premiere classe, étoient obligées de garder une virgi-

nité perpétuelle. Celles de la feconde, quoique mariées, demeuroient cependant toujours dans les temples qu'elles desservoient, & ne pouvoient aller voir leurs maris qu'une fois l'année. Celles de la derniere classe étoient destinées à servir les autres. La principale fonction des Druidesses étoit de consulter les astres ; de tirer des horoscopes, & de prédire l'avenir, le plus souvent par l'inspection des entrailles des victimes humaines qu'elles égorgeoient. Strabon nous a conservé le détail de ces sanglantes cérémonies, telles qu'elles se pratiquoient chez les Cimbres, qui étoient une branche des anciens Celtes. „ Les Druidesses, dit-il, s'habilloient de blanc dans ces sortes d'occasions. Elles étoient déchaussées, & portoient une ceinture d'airain. Dès que les Cimbres avoient fait quelques prisonniers, ces femmes accouroient, l'épée à la main ; jettoient les prisonniers par terre, & les traînoient jusqu'aux bords d'une grande citerne, à côté de laquelle il y avoit une espece de marche-pied sur lequel se tenoit la Druidesse qui devoit officier. A mesure qu'on amenoit devant elle un de ces infortunés, elle leur plongeoit un long couteau dans le sein, & observoit la maniere dont leur sang couloit. Les autres Druidesses, qui l'assistoient dans ses fonctions, ouvroient les cadavres ; en examinoient les entrailles, & en tiroient des prédictions qui étoient communiquées à l'armée ou au conseil, & qui servoient à diriger les opérations les plus importantes. Les Druidesses de la derniere classe avoient coutume de faire des assemblées nocturnes sur les bords des étangs & des marais. Là, elles consultoient la lune, & pratiquoient un grand nombre de cérémonies superstitieuses, qui leur attiroient le mépris du peuple, & les faisoient regarder comme des sorcieres.

Les Druidesses étoient encore plus respectées chez les Germains que chez les Gaulois. Les premiers n'entreprenoient rien d'important, sans avoir consulté ces prophétesses qu'ils regardoient comme inspirées ; &, quand ils auroient été certains de la victoire, ils n'auroient osé livrer bataille, si les Druidesses s'y étoient opposées. On a recherché quelle pouvoit être l'origine de cette grande vénération qu'on avoit pour cette

sorte

sorte de femmes. On peut conjecturer que les Germains, étant presque toujours retenus loin de chez eux par des expéditions militaires, confioient à leurs femmes le soin des malades & des blessés ; que ces femmes, dans le cours de leurs occupations paisibles, eurent occasion d'étudier les vertus des herbes & des plantes dont elles se servirent ensuite pour opérer des choses qui tenoient du prodige; qu'elles joignirent à ces connoissances des observations superstitieuses sur les astres, sur le vol des oiseaux, le cours des rivieres, par le moyen desquelles plusieurs des plus habiles parvinrent à se faire passer pour inspirées, & firent quelques prédictions que le hazard confirma.

DRUSES : secte de prétendus Chrétiens qui habitent le mont Liban, dont la religion est un mêlange confus de Mahométisme, de Judaïsme & de Christianisme. Le Baptême n'est point en usage parmi eux; mais plusieurs ont la circoncision. Ils pensent que l'homme sage ne doit point avoir de religion, mais se conformer à celle des gens avec qui il se trouve. Ils ont beaucoup de vénération pour les quatre évangélistes, & lisent leurs évangiles avec respect. Ils ne font jamais aucune priere, alléguant, pour raison, que Dieu connoît nos besoins mieux que nous-mêmes. Ils ont un livre intitulé *De la Sapience*, & qu'ils nomment *Achmé*, qui contient leur loi & leur religion. La confession est en usage parmi eux; mais ils n'ont point de confesseurs établis. Les hommes se confessent les uns les autres, les femmes de même. Leur communion consiste à manger un morceau de pain trempé dans du vin cuit. Ils ont l'usure en horreur; &, de peur que l'argent qu'ils reçoivent n'ait été manié par des usuriers, ils ont soin de le laver. Ils croient la Métempsycose, & disent que les hommes vertueux reviennent sur la terre habiter un autre corps humain; au lieu que les méchants passent dans celui d'un chien. Purchas leur attribue des crimes abominables. Il dit qu'ils ont des assemblées dans lesquelles les peres & les filles, les freres & les sœurs se souillent par un commerce incestueux.

DRYADES : Les anciens payens honoroient, sous ce nom, des nymphes champêtres, qu'ils supposoient être renfermées sous l'écorce des chênes.

DSANDHEM : petite ceinture composée de trois cordons dont chacun est de neuf fils de coton. C'est la marque distinctive des Bramines. Ils la reçoivent ordinairement à l'âge de cinq ans. Les cérémonies, que l'on observe en cette occasion, peuvent être regardées comme leur initiation à l'état & à la profession de Bramine. Elles durent quatre jours : voici en quoi consiste la principale de ces cérémonies. Les Bramines allument le feu qu'ils appellent *homam*, & qu'ils regardent comme saint, avec un certain bois appellé *ravasitou*, qui est parmi eux en grande vénération. Au-dessus de ce feu, ils étendent leurs habits sur des pieux, & forment un petit toit sous lequel ils se rassemblent pour réciter quelques prieres, pendant lesquelles ils jettent dans le feu du riz, du froment, du beurre, de l'encens & quelques autres drogues.

Les Bramines portent le dsandhem en bandouliere. Ils en changent tous les ans, & la précaution n'est pas inutile ; car, s'il arrive que leur dsandhem, étant usé, vienne à se rompre, ils ne peuvent point manger qu'ils ne s'en soient procuré un autre. Ils ne vont jamais sans cette ceinture, parce que, lorsqu'ils ne l'ont pas, ils ne sont point reconnus pour Bramines.

DSISOO : divinité Japonoise, qui préside aux grands chemins, & protege les voyageurs. On rencontre sur les chemins sa statue couronnée de fleurs, & posée sur un piedestal haut d'environ six à sept pieds. Du côté opposé, sont deux pierres creuses, un peu moins hautes que le piedestal : ce sont comme deux autels sur lesquels les voyageurs, qui veulent obtenir la protection du dieu, allument des lampes en son honneur. Auprès de la statue, il y a un bassin plein d'eau, pour que les dévots puissent se laver les mains, avant de présenter leurs offrandes à la divinité.

DUALISTES. On a donné ce nom à ceux qui prétendent qu'il faut reconnoître dans le monde deux principes, l'un auteur du bien, & l'autre auteur du mal,

DUEL, (*le*) si sévérement défendu par toutes les loix divines & humaines, étoit autrefois au nombre de ces épreuves auxquelles on donnoit le nom de *jugement de Dieu*. Lorsque deux particuliers avoient ensemble quelque différent, & qu'on ne pouvoit décider, par les voies ordinaires de la justice, lequel des deux avoit raison, on leur accordoit le champ, c'est-à-dire qu'on leur permettoit de se battre en champ clos; & celui des deux qui étoit vaincu, étoit censé avoir tort. Il en étoit de même, lorsqu'une personne accusoit une autre de quelque crime, & qu'elle n'avoit pas de preuves suffisantes pour appuyer son accusation : on ordonnoit alors le combat entre l'accusateur & l'accusé. Si ce dernier succomboit, il étoit réputé coupable : ainsi la force, la bravoure & l'adresse tenoient alors lieu d'innocence & de bon droit. Quiconque étoit habile dans l'art de l'escrime, pouvoit être impunément scelerat. Il y a sans doute lieu d'être surpris qu'une telle maniere de procéder ait été approuvée par des prélats & des papes. Nicolas I appelloit le duel judiciaire, *un combat légitime & un conflit autorisé par les loix*. Le pape Eugene III, auquel on demandoit si l'on pouvoit en conscience permettre ces sortes de combats, répondit qu'il falloit suivre la coûtume. Il y a plus : les ecclésiastiques & les moines autorisoient, par leur exemple, la pratique des duels. Pierre le Chantre, qui écrivoit vers l'an 1180, dit „ que quelques églises jugent & ordonnent le duel, & font combatre les champions dans la cour de l'évêque ou de l'archidiacre." Sous le regne de Louis le Jeune, les religieux de S. Germain des Prés, dit M. de Saint-Foix, ayant demandé le duel pour prouver qu'Etienne de Maci avoit eu tort d'emprisonner un de leurs serfs, les deux champions combatirent long-temps avec un égal avantage; mais enfin, *à l'aide de Dieu*, dit l'historien, *le champion de l'abbaye emporta l'œil de son adversaire, & l'obligea de confesser qu'il étoit vaincu.*" La superstition croyoit sanctifier ces combats, en y mêlant plusieurs cérémonies religieuses. L'auteur que nous venons de citer, rapporte quelques articles des réglements de Philippe le Bel sur

les duels, où l'on voit ce mélange bizarre & sacrilége. Il y est dit : „ Qu'au jour désigné, les deux combatans partiront de leurs maisons à cheval, la visiere levée, & faisant porter devant eux glaive, hache, épée & autres armes raisonnables, pour attaquer & se défendre; qu'ils marcheront doucementt, faisant de pas en pas le signe de la croix, ou bien ayant à la main l'image du Saint auquel ils ont le plus de confiance & de dévotion; qu'arrivés dans le champ clos, l'Appellant, ayant la main sur le crucifix, jurera sur la foi du Baptême, sur sa vie, son ame, & son honneur, qu'il croit avoir bonne & juste querelle, & que d'ailleurs il n'a sur lui, sur son cheval, ni en ses armes, herbes, charmes, paroles, prieres, conjurations, pactes ou incantations dont il veuille se servir : l'Appellé fera les mêmes serments. "

„ En Allemagne, dit le même auteur, on mettoit un cercueil au milieu du champ clos. L'accusateur & l'accusé se plaçoient, l'un à la tête & l'autre au pied de ce cercueil, & y restoient quelques moments en silence, avant que de commencer le combat. "

2 Sur la côte de Malabar, lorsque deux Naïres, ou nobles, ont ensemble quelque différend, chacun prend un certain nombre de ses vassaux, & leur donne pour armes de petits couteaux qui ne servent qu'à cet usage. Ces champions combatent les uns contre les autres, en présence du roi & de toute la cour, jusqu'à ce que l'un d'eux perde la vie. Alors le maître du défunt est regardé comme vaincu, & la dispute est terminée.

DUNALMA. C'est le nom d'une fête qui est en usage chez les Turcs, & qui dure pendant l'espace de sept jours & de sept nuits.

DUSIENS : démons impurs, qui, selon les Gaulois, tourmentoient les femmes, & même en abusoient. Ces sortes de démons sont appellés plus communément INCUBES. *Voyez ce mot.*

DYMON. C'est le nom d'un des quatre dieux domestiques des Egyptiens.

DYNDIMENE : surnom que les anciens payens donnoient à la déesse Cybèle, parce qu'elle étoit spécialement honorée sur le mont Dyndime en Phrygie.

DYPTIQUES : regiſtres dont on ſe ſervoit dans la primitive Egliſe, & qui contenoient trois catalogues. Dans le premier, on inſcrivoit les noms des martyrs & des confeſſeurs; dans le ſecond, les noms des fideles qui avoient rendu des ſervices importants à l'Egliſe, ou qui occupoient quelque charge conſidérable, comme le pape, les évêques, l'empereur, les princes, les magiſtrats : dans le troiſieme, on marquoit le nom des fideles qui mouroient dans la communion de l'Egliſe. Ces dyptiques étoient lus publiquement par un diacre ou un ſous-diacre, pendant la Meſſe. Quand on vouloit canoniſer quelqu'un, on inſéroit ſon nom dans le catalogue des Saints, qui, ſelon l'uſage de Rome, ſe récitoit pendant le canon de la Meſſe : de-là eſt venu le mot de *canoniſation*.

DYSARÈS : fauſſe divinité adorée autrefois par les anciens Arabes. La plûpart des ſçavants penſent que c'étoit Bacchus, ou le Soleil, qu'ils honoroient ſous ce nom.



EAU

EAQUE. *Voyez* ÆAQUE.

EAU. 1. L'eau eſt de tous les éléments, celui que les Guèbres reſpectent le plus après le feu. Le Sadder, un de leurs livres ſacrés, leur recommande de ne point employer d'eau à aucun uſage pendant la nuit, ou, ſi c'eſt une néceſſité indiſpenſable, de s'en ſervir avec de grands ménagements. Le même livre leur enjoint de ne jamais mettre ſur le feu un pot entiérement plein d'eau, de peur que, lorſque l'eau viendra à bouillir, il n'en tombe une partie dans le feu. Pour éviter cet inconvénient, il ordonne qu'il y ait toujours au moins un tiers du pot, qui reſte vuide.

2. Cet élément eſt l'unique objet du Culte des habitants de Cibola, ſur les côtes ſeptentrionales de l'Amérique. François Vaſquez rapporte que quelques-uns d'entr'eux lui dirent qu'ils adoroient l'eau, à cauſe qu'elle fait croître les grains & les autres aliments; ce qui montre qu'elle eſt l'unique ſoutien de notre vie.

Eau bénite. 1. On appelle ainſi l'eau que l'on a coûtume de bénir dans les Egliſes Catholiques, tous les dimanches avant la grand'meſſe, & d'une maniere plus ſolemnelle, les dimanches de Pâques & de la Pentecôte. On donne ce nom d'*eau bénite* à la cérémonie même de la bénédiction de l'eau. *Voyez* BÉNÉDICTION. L'eau bénite a pluſieurs propriétés, entr'autres, celle d'écarter l'eſprit malin. C'eſt pourquoi les fideles ont la pieuſe coûtume de s'en ſervir au commencement de leurs prieres, lorſqu'ils entrent ou ſortent de l'égliſe. Tous les dimanches, avant la grand'meſſe, on aſperſe d'eau bénite les aſſiſtants. On s'en ſert dans pluſieurs autres cérémonies du culte religieux, particulierement dans les exorciſmes, dans les bénédictions, dans les funérailles, &c.

Les ſeigneurs de paroiſſe ont droit d'exiger que le célébrant leur donne l'eau bénite dans leurs égliſes, avant le reſte des paroiſſiens, non pas en leur préſentant le

goupillon; car cet usage a toujours été condamné par le clergé de France, mais par une aspersion accompagnée d'une inclination de tête, qui marque quelque distinction.

2. Si l'on en croit le rapport de Linschoten, l'usage de l'eau bénite est établi parmi les Indiens de Calicut. Leurs prêtres offrent à ceux qui entrent dans les pagodes une eau qu'ils ont consacrée avec certaines cérémonies.

3. Les Talopoins de Laos ont coûtume de faire une espece d'eau bénite. On croit que cet usage leur est venu d'Ethiopie, ou des Indes, par le canal des disciples de S. Thomas. Ils prétendent que cette eau est un reméde souverain pour toutes les maladies, &, comme elle ne leur coûte rien, ils en envoient libéralement aux malades qui, par reconnoissance, ne manquent pas de leur faire présent de quelques bouteilles d'excellent vin. Quoiqu'une longue expérience ait dû apprendre aux habitants de Laos que l'eau bénite de leurs moines ne leur est d'aucun secours dans leurs maladies, cependant ils continuent toujours d'avoir une grande foi dans sa vertu, & lui attribuent toutes les guérisons que la nature seule opere. C'est ainsi que plusieurs cérémonies les plus anciennes de l'Eglise, ont passé, de proche en proche, de peuples en peuples, jusques dans les contrées les plus reculées de l'univers.

Eau lustrale : eau dont les anciens payens se servoient pour se purifier. Les prêtres consacroient cette eau, en y plongeant un tison allumé pris au feu des sacrifices. Dans le vestibule de chaque temple, il y avoit un grand bassin plein de cette eau lustrale. Les dévots, avant d'entrer dans le temple, avoient soin de se laver avec cette eau, & croyoient par-là effacer tous leurs péchés. A la porte de quelques temples, il y avoit un ministre dont l'emploi étoit d'asperser avec l'eau lustrale tous ceux qui entroient. On versoit un peu de cette eau sur les mets qui étoient servis à l'empereur, afin de les sanctifier. Enfin l'on faisoit usage de cette eau pour laver les corps des défunts.

EBIONITES : hérétiques du premier siécle du

l'Eglise, ainsi nommés de leur chef *Ebion*, qui signifie *pauvre*. Ils étoient Juifs pour la plûpart; &, comme tels, ils tenoient singulierement aux observances légales. Ils se disoient disciples de S. Pierre, & rejettoient S. Paul, qu'ils chargeoient de calomnies, disant qu'il n'étoit pas Juif d'origine, mais un Gentil prosélyte qui, étant à Jérusalem, avoit voulu épouser la fille d'un sacrificateur; que, pour cet effet, il s'étoit fait circoncire, & que, n'ayant pu l'obtenir, de dépit il s'étoit mis à combatre la Circoncision & la Loi. Pour attribuer leurs erreurs à S. Pierre, ils avoient corrompu la Relation de ses Voyages, écrite par saint Clément. Ils observoient, comme les fideles, le dimanche, donnoient le baptême, & consacroient l'Eucharistie, mais avec de l'eau seule dans le calice. Ils disoient que Dieu avoit donné l'empire de toutes choses à deux personnes, au Christ & au Diable; que le Diable avoit tout pouvoir sur le monde présent; le Christ sur le siécle futur, &c.

EBLIS : c'est le nom que les Mahométans donnent au diable. Ils disent qu'au moment de la conception de leur faux prophete, le thrône d'Eblis fut précipité au fond de l'enfer, & que les idoles des Gentils furent renversées.

EBRBUHARIS. Les religieux, ainsi appellés chez les Turcs, ne sont occupés que des choses célestes. Ils implorent, nuit & jour, la miséricorde de Dieu sur eux. Par leur abstinence, leurs bonnes œuvres, & leurs exercices de dévotion, ils acquierent, disent-ils, une sainte disposition pour mériter la gloire céleste. Malgré la sainteté de leur vie, & la pratique des vertus de leur fondateur, ils n'en passent pas moins pour hérétiques dans l'esprit des Turcs, parce qu'ils se dispensent du pélerinage de la Mecque, sous prétexte de leur vie toute contemplative, qui leur rend ce saint lieu toujours présent dans leurs cellules.

ECCE-HOMO. On donne ce nom à un tableau où Jesus-Christ est représenté revêtu d'une robe de pourpre, couronné d'épines, un roseau à la main, sanglant, pâle, défiguré, en un mot, dans l'état où

il étoit, lorſque Pilate le préſenta aux Juifs, en leur diſant : *Ecce Homo!* „ Voilà l'Homme !"

ECCLÉSIARQUE : officier des Egliſes gréques, dont la principale fonction étoit d'aſſembler le peuple à l'égliſe. Il étoit auſſi chargé d'allumer les cierges ; de faire diverſes lectures, & de veiller à ce qui concernoit l'entretien de l'égliſe.

ECCLÉSIASTE : c'eſt le titre d'un ouvrage de Salomon, qui fait partie de l'ancien Teſtament, & que l'Egliſe a reconnu pour canonique & inſpiré de Dieu. Selon le rapport des rabbins & de S. Jérôme, dans le recueil qui fut fait des livres ſacrés après la captivité, quelques-uns furent d'avis de ne point inſérer l'Eccléſiaſte, de peur que les eſprits foibles ne fuſſent ſcandaliſés de certains paſſages qu'ils ne ſçauroient pas interpréter : voici quels ſont ces paſſages traduits le plus littéralement qu'il eſt poſſible. *Chap.* 3.

„ C'eſt pourquoi la mort des hommes & des bêtes eſt la même. La condition des uns & des autres eſt égale. Comme l'homme meurt, ainſi les bêtes meurent. Toutes choſes reſpirent de la même maniere; & l'homme n'a rien de plus que la bête. Toutes choſes ſont ſujettes à la vanité, & toutes choſes tendent vers le même lieu. Elles ſont faites de terre, & retournent pareillement en terre. Qui ſçait ſi l'eſprit des enfants d'Adam montera en haut, & ſi l'eſprit des bêtes deſcendra en bas? Et j'ai trouvé qu'il n'y avoit rien de mieux pour l'homme, que de ſe réjouir dans ſes œuvres, & que tel étoit ſon partage ; car, qui pourra le mettre en état de connoître ce qui arrivera après lui ?"

Les ſimples pourroient donner un très-mauvais ſens à ces paroles, faute de pouvoir les comparer avec ce qui précede & ce qui ſuit. L'Eccléſiaſte vient de dire plus haut, ℣. 17, „ que Dieu jugera le juſte & l'impie" Il ne fait aucune application de ce jugement aux animaux brutes. Voilà une différence bien plauſible entre les hommes & les animaux. Toute la ſuite du livre de l'Eccléſiaſte combat la fauſſe gloire & la vanité des richeſſes. Par rapport aux biens temporels & à la vie animale, il eſt vrai, en effet, comme le dit l'Ecclé-

siaste, que la perte de ces biens est commune aux hommes & aux animaux; que leur condition temporelle, leur vie animale, & leur dissolution, est la même; que l'homme ignore la destinée de son ame après la mort, comme il ignore la nature de l'ame des brutes.

Si jamais homme a possédé tout ce qui peut rendre heureux sur la terre, c'est sans doute Salomon : gloire, puissance, sagesse, science, plaisirs de toute espece; il a joui de tout, & dans le plus haut degré : cependant il déclare & rend témoignage à l'univers, que, loin de trouver dans tous ces biens le bonheur qu'il cherchoit, il n'y a rencontré que vanité & affliction d'esprit. Ce témoignage doit être d'un grand poids pour les gens du monde, qui se plaignent que la plûpart des prédicateurs parlent de ce qu'ils ne connoissent pas, lorsqu'ils veulent prouver la vanité des plaisirs du siécle. Quelques-uns croient que Salomon a exprimé dans ce livre le repentir que lui causoient ses égarements, & en concluent qu'on peut croire que ce prince a expié ses péchés par la pénitence; mais l'Eglise n'en dit rien; & le salut de ce prince est toujours une chose fort incertaine. Les Talmudistes prétendent que c'est Ezéchias, & non pas Salomon, qui est l'auteur de l'Ecclésiaste. Grotius attribue cet ouvrage à Zorobabel; le rabbin Kinchi, au prophete Isaïe; mais ils se trompent tous.

ECCLÉSIASTIQUE : un des livres *canoniques* de l'ancien Testament, dont l'auteur est *Jesus*, *fils de Sirach*, qui le composa d'abord en hébreu, sous le pontificat d'Onias III, selon le sentiment le plus probable. Cet ouvrage fut traduit en grec par le petit-fils même de l'auteur, sous le regne de Ptolémée Physcon. Quelques-uns ont prétendu que Salomon étoit auteur de l'Ecclésiastique, parce qu'en effet Jesus a imité dans cet ouvrage le tour & la maniere de Salomon. L'original hébreu de l'Ecclésiastique est perdu depuis long-temps : nous n'avons plus que la traduction, qui, dans plusieurs endroits, est différente de la version latine, qu'on trouve dans la Vulgate. S. Jérôme rapporte qu'il a vu un exemplaire hébreu de l'Ecclésiastique, qui avoit pour titre *Paraboles*.

Le livre de l'Ecclésiastique contient un grand nombre de maximes & de sentences propres à inspirer la vertu, & à régler les mœurs. Il recommande particulierement la recherche de la sagesse dont il fait l'éloge le plus magnifique. Les principaux traits de cet éloge ont été depuis appliqués à la sainte Vierge.

Les Juifs ne regardent point l'Ecclésiastique comme un livre canonique : on ne le trouve pas même dans les premiers catalogues des livres canoniques des Chrétiens; mais il a depuis été reconnu pour tel dans plusieurs conciles ; & on l'a toujours lu dans la synagogue, comme les autres livres sapientiaux.

ECCLÉSIASTIQUE. On donne ce nom en général à tous ceux qui sont consacrés au service des autels, & qui composent ce qu'on appelle *l'ordre du clergé*. *Voyez* CLERGÉ.

ECDUSIES : fêtes que les habitants de la ville de Phestos, dans l'isle de Crête, avoient coûtume de célébrer en mémoire d'un prodige opéré par la déesse Latone. Ce prodige étoit le changement de sexe d'une certaine Leucippe, qui, de fille, étoit devenue garçon. Ces fêtes étoient appellées *ecdusies*, d'un mot grec, qui signifie *dépouiller*, parce que Leucippe s'étoit dépouillée des habits de fille pour se revêtir de ceux de garçon.

ECLIPSE. L'ignorance & la superstition d'un grand nombre de peuples semblent avoir consacré, dans les fastes de leur religion, ce phénomene causé par l'interposition de la lune entre le soleil & la terre, ou de la terre entre le soleil & la lune. Nous rapporterons ici quelques-unes de leurs opinions à ce sujet.

1. Les Lapons sont persuadés que les éclipses de lune sont causées par les démons qui dévorent cet astre. Dans cette idée, ils tirent vers le ciel, avec des armes à feu, à dessein d'épouvanter les démons, & de secourir la lune.

2. Ven-ti, empereur de la Chine, à l'occasion d'une éclipse de soleil, arrivée de son temps, porta une déclamation que l'on conserve encore aujourd'hui, dans laquelle il reconnoît que le *Tien*, ou le Ciel, annonce par ce phénomene quelque calamité funeste prête à

tomber ſur lui, ou ſur ſon peuple. Il ajoûte que Dieu, puniſſant quelquefois les ſujets des crimes de leur prince, il ordonne qu'on l'avertiſſe ſans ménagement de toutes les fautes qu'il a commiſes & qu'il commet, tous les jours, dans l'adminiſtration des affaires, afin que, par une conduite plus réglée, il puiſſe appaiſer le courroux céleſte. La ſuperſtition ceſſeroit d'être un vice, ſi elle produiſoit toujours de ſi heureux effets.

C'eſt un crime capital à la Chine pour un aſtronome, que de ne pas prédire exactement une éclipſe. L'ignorant, qui ſe trompe ſur cet article important, eſt puni de mort. Lorſqu'il doit y avoir éclipſe, le tribunal des rits a ſoin de faire mettre, quelques jours auparavant, dans une place publique, une affiche où ſont marqués en gros caracteres, le jour, l'heure, & même la minute où l'éclipſe doit paroître. Il ne manque pas auſſi d'en faire donner avis aux Mandarins de tous les ordres, qui, revêtus de leurs habits de cérémonie, ſe rendent dans la cour du tribunal d'aſtronomie. En attendant l'éclipſe, ils s'amuſent à examiner des tables ſur leſquelles elle eſt tracée, & s'entretiennent enſemble ſur ce phénomene. Dès que l'éclipſe commence, ils ſe proſternent tous, & ſe frapent le front contre la terre. Le ſon des tambours & des tymbales retentit en même temps dans toute la ville. Ce n'eſt plus aujourd'hui qu'une vaine cérémonie que l'habitude a conſervée. Mais autrefois les Chinois, par cette bruyante cérémonie, s'imaginoient donner un ſecours réel à l'aſtre éclipſé, & le ſouſtraire à la gueule du dragon céleſte, qui, ſans cela, n'auroit pas manqué de le dévorer. Quoique le plus grand nombre ſoit aujourd'hui déſabuſé de cette ridicule idée, pluſieurs cependant ſont encore perſuadés que les éclipſes annoncent quelque événement funeſte. Avant l'arrivée des miſſionnaires, ils s'imaginoient que les éclipſes étoient occaſionnées par un mauvais génie qui cachoit le ſoleil de ſa main droite, & la lune de la main gauche. Quelques-uns donnoient à l'éclipſe de lune une cauſe non moins extravagante. Ils étoient perſuadés qu'il y avoit au milieu du ſoleil un grand trou, & lorſque

la lune se rencontroit vis-à-vis, qu'elle devoit naturellement être privée de lumiere.

3. Les Siamois s'imaginent que les éclipses de soleil ou de lune sont causées par un énorme dragon qui dévore l'astre dont la lumiere est éclipsée. Pour le délivrer de la gueule de ce terrible animal, ils heurtent l'un contre l'autre des chaudrons, des poëles, & font retentir les airs d'un horrible tintamarre.

4. Pendant les éclipses de soleil ou de lune, le roi de Tonquin fait prendre les armes à ses troupes: toutes les cloches & les tambours font un bruit effroyable.

5. Les éclipses sont pour les Indiens Gentils une occasion de pratiquer plusieurs exercices de dévotion. „ Le 2 de Juillet 1666, dit le voyageur Tavernier, à une heure après midi, il y eut éclipse de soleil. Il y eut alors une prodigieuse multitude de gens qui accouroient de tous côtés pour venir se laver dans le Gange. Ce lavement doit commencer trois jours avant qu'on voie l'éclipse. " C'est pourquoi les Bramines ont soin d'annoncer au peuple ce phénomene, quelque temps avant qu'il arrive. Reprenons le récit de Tavernier. „ Pendant ces trois jours (les Indiens) apprêtent toute sorte de riz, de laitages & de confitures pour les poissons & les crocodiles qui sont dans le fleuve. Tout cela s'y jette aussi-tôt que ces Bramines l'ordonnent, & qu'ils connoissent que c'est la bonne heure. Quelque éclipse que ce soit, ou de soleil ou de lune, dès qu'elle commence, les idolâtres ont accoûtumé de casser toute la vaisselle de terre qui leur sert pour le ménage, & de n'en pas laisser une piéce en son entier. Les Bramines cherchent dans leurs livres l'heure favorable à cette cérémonie. Quand elle est venue, ils crient au peuple de jetter ses offrandes dans le Gange. Alors il se fait un bruit horrible de clochettes, de tambours & de plaques de métal, qu'ils frapent l'une contre l'autre. Dès que les offrandes sont dans le fleuve, le peuple y entre, s'y frote, s'y lave le corps jusqu'à ce que l'éclipse soit finie... Les Bramines, qui sont à terre, au bord du rivage, essuient le corps de ceux qui sortent de l'eau, & leur donnent du linge sec

dont ils se couvrent le ventre : ensuite ils les font asseoir dans un endroit où les plus riches de ces Gentils ont fait apporter du riz & plusieurs autres provisions. Ces mêmes Bramines consacrent avec de la bouze de vache un petit espace en quarré du terrein où ils sont assis, & sur-tout observent avec grand soin qu'il ne s'y trouve aucun insecte. Ils tracent, dans ce petit espace de terre, plusieurs sortes de figures, sur chacune desquelles ils mettent un peu de bouze de vache avec deux ou trois petites branches de bois que l'on frote bien, de peur qu'il ne s'y rencontre quelqu'insecte : sur ces petites branches ils mettent du riz, des légumes, & autres choses de cette nature, à quoi ils ajoûtent du beurre, & y mettent le feu : ensuite ils observent la flamme, & forment, sur ses différentes agitations, des prédictions touchant la récolte de ces grains."

L'opinion des Indiens sur les éclipses est que l'astre éclipsé est alors saisi par un *deüta* ou dragon, qui dérobe sa lumiere aux yeux des hommes. C'est dans les livres sacrés des Bramines que l'on trouve ce conte absurde ; & les peuples le croient de si bonne foi, que, pendant tout le temps que dure l'éclipse, les femmes enceintes se tiennent enfermées dans leurs maisons, sans oser sortir, dans la crainte que le dragon qui cause l'éclipse, ne dévore leurs enfants. Mais c'est principalement pour les éclipses de soleil qu'on pratique toutes les cérémonies que l'on vient de décrire. L'utilité & les bienfaits continuels de cet astre engagent les Indiens à faire tous leurs efforts pour le délivrer du péril pressant où il se trouve ; mais il paroît qu'ils s'embarrassent assez peu de la lune.

Bernier donne une description plus circonstanciée des cérémonies superstitieuses que pratiquerent les Indiens Gentils, pendant cette fameuse éclipse de 1666. Il en fut lui-même témoin oculaire, ayant une maison située sur le bord de la riviere de Jemna. De dessus sa terrasse, il vit, des deux côtés de la riviere, les Indiens plongés dans l'eau jusqu'à la ceinture, les yeux fixés vers le ciel, afin de se cacher entierement sous l'eau dès que l'éclipse commenceroit. Les enfants des deux

ſexes étoient entierement nuds ; les hommes avoient les cuiſſes couvertes d'une eſpece d'écharpe, & les femmes d'un ſimple drap. De l'autre côté de la riviere, il vit les Rajahs, les banquiers & les marchands qui étoient ſous des tentes avec leurs familles. Ils avoient planté dans la riviere des eſpeces de paravents qu'ils nomment *kanates*, afin que perſonne ne les vît ſe laver. Dès que l'écliſe commença, tous les Indiens ſe plongerent dans l'eau, pluſieurs fois de ſuite, pouſſant de grands cris : puis, levant les yeux & les mains vers l'aſtre écliſé, ils le ſaluerent par pluſieurs inclinations profondes, marmotant certaines prieres, & faiſant pluſieurs contorſions ridicules. Ils prirent auſſi de l'eau dans le creux de leur main, & la jetterent vers le ſoleil. Lorſque cet aſtre eut repris ſa clarté, ils ſortirent de l'eau. Mais, avant de ſe retirer, ils jetterent par dévotion pluſieurs pieces d'argent dans la riviere, & ſe revêtirent d'habits nouveaux, qui avoient été apportés exprès ſur le rivage. Les plus dévots firent préſent aux Bramines de leurs anciens habits. La ſuperſtition des Indiens ne ſurprendra pas ceux qui ſçavent qu'une écliſe répandoit autrefois l'allarme & la conſternation dans toute l'Europe. En 1654, les Européens ne ſe montrerent guéres plus ſages que les Indiens, pendant l'écliſe de ſoleil, qui arriva cette année. Une terreur panique avoit bouleverſé toutes les têtes. Les uns achetoient d'une certaine drogue qu'ils regardoient comme un préſervatif contre les mauvais effets de l'écliſe : les autres ſe tenoient renfermés dans leurs chambres, les portes & les fenêtres bien cloſes. Quelques-uns plus timides alloient ſe cacher dans les caves. La plûpart couroient en foule vers l'égliſe, perſuadés que le monde alloit être enſeveli dans une nuit éternelle. Rendons grace au flambeau de la philoſophie, qui nous a éclairés ſur le ridicule de ces préjugés dont tant de peuples ſont encore infectés.

6. Les Mandingues, Négres Mahométans, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, donnent une plaiſante raiſon aux écliſes de lune. Ils s'imaginent que ce phénomene eſt cauſé par un chat qui met ſa pate en-

tre la lune & la terre. Pendant tout le temps que la lune reste éclipsée, ils ne cessent de chanter & de danser en l'honneur de Mahomet.

7. Lorsque les habitants du Malabar s'apperçoivent que le soleil ou la lune sont éclipsés, ils se précipitent tous hors de leurs maisons, poussant d'affreux hurlements, s'imaginant épouvanter le dragon qui, selon leurs idées, veut dévorer l'astre éclipsé.

8. Les Péruviens regardoient les éclipses de soleil, comme une marque que cet astre étoit irrité contre eux; & alors ils n'oublioient rien pour appaiser son ressentiment. Ils n'étoient pas moins allarmés lorsqu'ils voyoient la lune s'éclipser. Ils s'imaginoient que cet astre étoit malade, & que la violence de la douleur le faisoit évanouir. Ils trembloient qu'il ne vînt à mourir, parce qu'ils étoient persuadés qu'alors il tomberoit du ciel; renverseroit le monde, & détruiroit tous ses habitants. Pour le ranimer & lui rendre ses forces, ils avoient imaginé un plaisant moyen; c'étoit d'attacher à des arbres un grand nombre de chiens, & de les fouetter, afin que les hurlements de ces animaux chéris de la lune servissent à la réveiller & à la faire revenir de son évanouissement.

ÉCOLES. Il a des docteurs & des écoles où l'on enseigne la religion dans le royaume de Laos, situé dans la presqu'isle au-delà du Gange. On distingue dans ces écoles trois classes principales. Dans la premiere, on débite plusieurs contes ridicules & extravagants touchant l'origine du monde, des hommes & des dieux: dans la seconde, on enseigne les dogmes de la religion de Xaca; & le but que se proposent les docteurs de la troisiéme classe, est d'accorder ensemble les divers auteurs qui ont écrit sur la religion. On leur donne le titre *d'Illuminés*; & leurs ouvrages portent celui de *Concorde*, quoique, pour l'ordinaire, ils soient confus & presqu'inintelligibles.

ÉCONOME. On donne ce nom à celui qui est chargé de la régie des revenus d'un bénéfice vacant On le donnoit autrefois à ceux qui défendoient les droits & les biens des églises & des monasteres. Pendant les troubles

troubles excités en France par la Ligue, on institua des économes spirituels, qui avoient droit de conférer les bénéfices vacants, comme les Ordinaires.

ÉCRITURE SAINTE. On donne ce nom à la collection des livres canoniques de l'ancien & du nouveau Testament, qui forment avec la tradition la régle de la foi & des mœurs des Chrétiens. Les livres de l'Ecriture ont été composés par des hommes; mais ces hommes étoient inspirés de Dieu. Ils n'écrivoient que ce que l'Esprit divin leur dictoit; & ce ne sont point eux qui parlent dans leurs ouvrages, mais Dieu même. Les caracteres de la Divinité brillent par-tout d'une maniere si sensible dans les saintes Ecritures, que tout homme d'un jugement sain, quand même il ne seroit pas éclairé des lumieres de la Foi, reconnoîtroit aisément qu'elles ne sont pas l'ouvrage de l'esprit humain. Nous parlons séparément de tous les livres qui composent l'Ecriture sainte, chacun à son article.

ECTHÈSE : exposition de foi que l'empereur Héraclius fit publier, en 639, en forme d'édit, à l'occasion des troubles qu'excita l'hérésie des Monothélites, qui prétendoient qu'il n'y avoit en Jesus-Christ qu'une seule volonté. Sergius, patriarche de constantinople, un des principaux chefs du Monothélisme, fit tant, par ses brigues à la cour, qu'il arracha à l'empereur cet édit qui favorisoit les erreurs des Monothélites, & déclaroit expressément qu'il n'y avoit qu'une seule opération & qu'une seule volonté dans Jesus-Christ. L'ecthèse fut condamnée dans le concile de Constantinople, le sixieme général. Héraclius, avant de mourir, écrivit au pape une lettre dans laquelle il désavouoit cette exposition de foi, & déclaroit qu'elle avoit été composée par le patriarche Sergius, auquel il avoit simplement accordé la permission de la faire publier au nom de l'empereur.

ÉCUMENIQUE. *Voyez* ŒCUMÉNIQUE.

EDDA : c'est le nom que l'on donne au livre qui contient les dogmes, la religion & les usages des Goths, & des autres peuples du nord.

EDEN. Ce mot hébreu, qui signifie *délices*, dé-

signe l'endroit où étoit situé le paradis terrestre. Les sçavans ont fait plusieurs recherches pour découvrir dans quel lieu de la terre étoit placé ce jardin délicieux. Si l'on en croit M. Huet & Bochart, le pays d'Eden étoit situé sur les bords du fleuve que forment l'Euphrate & le Tigre réunis, que les anciens appelloient *Pasitigris*, & qu'on nomme aujourd'hui *le fleuve des Arabes :* ainsi le pays d'Eden faisoit partie de la contrée connue depuis sous le nom de *Babylonie*. *Voyez* PARADIS TERRESTRE.

ÉDÉSIE : déesse des festins, honorée chez les anciens payens, & qui présidoit particulierement à ce qui se mangeoit. Les boissons avoient une autre divinité nommée *Bibesie*. Voyez *cet article*.

EDHEM. Le fondateur de cette espece de religieux Turcs étoit nommé *Ibrabim-Edbem*, dont la piété lui attira des partisans & des admirateurs. Cet Ibrahim passoit les jours & les nuits dans les mosquées à lire l'Alcoran, & prononçant souvent ces paroles : „ ô Dieu! „ tu m'as donné tant de sagesse, que je connois évidem„ ment que tu prens soin de ma conduite ; c'est pour„ quoi, ô Dieu ! méprisant toute puissance & toute „ domination, je me consacre à la méditation de la „ philosophie, & veux par-là t'être agréable."

Les disciples d'Edhem se nourrissent de pain d'orge, & jeûnent très-exactement. Ils portent un habit d'un gros drap, & un bonnet de laine garni d'un turban. Ils ont à leur col un morceau de drap blanc mêlé de rouge; au reste, il est peu de cette engeance dans la Turquie, & leurs principaux couvents sont dans la Perse.

ÉDRIS. Les Musulmans appellent ainsi le patriarche Hénoch.

EDUSE fausse divinité honorée chez les Romains, qui étoit supposée prendre un soin particulier des enfants. Elle présidoit aussi aux festins ; &, à cet égard, elle étoit la même qu'Edésie. *Voyez cet article*.

EGERIE, du latin *égero*, qui signifie *je fais sortir :* déesse qui présidoit aux accouchements chez les Romains. Les femmes étoient persuadées qu'elle avoit le pouvoir de faire sortir l'enfant sans peine & sans ef-

forts; c'eſt pourquoi, lorſqu'elles étoient enceintes, elles honoroient cette déeſſe par de fréquents ſacrifices.

EGÉRIE: nymphe de la forêt d'Aricie, particuliérement connue, parce qu'elle ſervit au ſtratagême dont ſe ſervit Numa Pompilius pour faire reſpecter ſes loix aux Romains. Il leur perſuada qu'il avoit un commerce intime avec la nymphe Egérie, & que c'étoit elle qui lui ſuggéroit tous les réglements nouveaux qu'il faiſoit, par rapport à la religion. Un ancien poëte a bâti là-deſſus une fable où il rapporte qu'Egérie épouſa en effet Numa Pompilius, & qu'après la mort de ce prince, elle répandit tant de larmes, que Diane, prenant pitié de ſa douleur, la métamorphoſa en fontaine.

ÉGIOQUE. *Voyez* ÆGIOQUE.

ÉGLISE. Dans le ſens ſpirituel, c'eſt l'aſſemblée des perſonnes unies par la profeſſion de la même Foi Chrétienne, & par la participation des mêmes Sacrements, ſous la conduite des paſteurs légitimes, dont le chef eſt le pape, vicaire de Jeſus-Chriſt en terre. On diſtingue l'*Egliſe triomphante*, l'*Egliſe ſouffrante* & l'*Egliſe militante*. L'Egliſe triomphante eſt l'aſſemblée des fideles qui ſont déja dans le ciel. L'Egliſe ſouffrante eſt l'aſſemblée des fideles qui ſont dans les flammes du purgatoire; & l'Egliſe militante eſt l'aſſemblée des fideles qui ſont occupés ſur la terre à combattre contre les vices & les tentations.

Pour être membre de l'Egliſe militante, il faut être baptiſé; il faut n'être pas retranché du corps de l'Egliſe, comme enfant rebelle & déſobéiſſant: ainſi les infideles & les Juifs, les ſchiſmatiques, les hérétiques & les apoſtats, ne ſont pas du corps de l'Egliſe; il en eſt de même des excommuniés, tant qu'ils ſont dans l'état d'excommunication.

L'Egliſe a quatre caracteres principaux, qui la diſtinguent de toutes les autres ſociétés qui veulent uſurper ſon nom. Ces caracteres ſont l'unité, la ſainteté, la catholicité & l'apoſtolicité. *Voyez* l'explication de ces caracteres, chacun à leur article.

Dans le ſens naturel, Egliſe ſignifie le lieu où s'aſſem-

blent ces mêmes perſonnes unies par la profeſſion de la même Foi Chrétienne, &c.

1. „ L'Egliſe, dit Mr. l'Abbé Fleury, étoit ſéparée, autant qu'il ſe pouvoit, de tous les bâtiments profanes, éloignée du bruit, & environnée, de tous côtés, de cours, de jardins ou de bâtiments dépendants de l'égliſe même, qui, tous étoient renfermés dans une enceinte de murailles. D'abord on trouvoit un portail ou premier veſtibule, par où l'on entroit dans un périſtile; c'eſt-à-dire une cour quarrée, environnée de galeries couvertes, ſoutenues de colonnes, comme ſont les cloîtres des monaſteres. Sous ces galeries ſe tenoient les pauvres à qui l'on permettoit de demander à la porte de l'égliſe; &, au milieu de la cour, étoit une ou pluſieurs fontaines, pour ſe laver les mains & le viſage avant la priere: les bénitiers leur ont ſuccédé. Au fond étoit un double veſtibule, d'où l'on entroit par trois portes dans la ſale ou baſilique, qui étoit le corps de l'égliſe; je dis qu'il étoit double, parce qu'il y en avoit un en dehors, & un autre en dedans, que les Grecs appelloient *narthex*. Près de la baſilique, en dehors, étoient au moins deux bâtiments, le baptiſtere à l'entrée; au fond, la ſa-ſacriſtie, ou le thréſor, nommée auſſi *ſecretarium* ou *diaconicum*; & quelquefois il étoit double. Souvent, le long de l'égliſe, il y avoit des chambres ou cellules pour la commodité de ceux qui vouloient méditer & prier en particulier: nous les appellerions des *chapelles*. La baſilique étoit partagée en trois, ſuivant ſa largeur, par deux rangs de colomnes, qui ſoutenoient la galerie des deux côtés, & dont le milieu étoit la nef, comme nous voyons à toutes les anciennes égliſes. Vers le fond, à l'orient, c'étoit l'autel, derriere lequel étoit le presbytere ou ſanctuaire; c'eſt ce que l'on nomma depuis le *chevet de l'égliſe*. Son plan étoit un demi-cercle qui enfermoit l'autel par derriere; le deſſus, une voûte en forme de niche qui le couvroit: on la nommoit en latin *concha*; c'eſt-à-dire, *coquille*; & l'arcade, qui en faiſoit l'ouverture, s'appelloit en grec *abſis*. Peut-être les Chrétiens avoient-ils d'abord voulu imiter la ſéance du Sanhédrin des Juifs, où les juges étoient ainſi en

demi-cercle, le préſident au milieu. L'évêque tenoit la même place dans le presbytere. Il étoit au milieu avec les prêtres à ſes côtés; & ſa chaire, nommée *thrônos*, en grec, étoit plus élevée que leurs ſiéges. Tous les ſiéges enſemble s'appelloient en grec *ſynthrônos*, en latin *conſeſſus* : quelquefois auſſi on le nommoit *tribunal*, & en grec *bema*, parce qu'il reſſembloit aux tribunaux des juges ſéculiers dans les baſiliques. L'évêque étoit comme le magiſtrat, & les prêtres ſes conſeillers. Ce tribunal étoit élevé, & l'évêque en deſcendoit pour s'approcher de l'autel. L'autel étoit enfermé pardevant d'une baluſtrade à jour, hors de laquelle étoit encore un un autre retranchement dans la nef, pour placer les chantres, que l'on nomma depuis, par cette raiſon, *chœur*, en grec *choros* ou *cancel*, du mot latin *cancelli*. Ces chantres n'étoient que de ſimples clercs, deſtinés à cette fonction. A l'entrée du chœur étoit l'ambon; c'eſt-à-dire une tribune élevée, où l'on montoit des deux côtés, ſervant aux lectures publiques, nommée depuis *pupitre*, *lutrin* ou *jubé*. Si l'ambon étoit unique, il étoit au milieu; mais quelquefois on en faiſoit deux pour ne point cacher l'autel. A la droite de l'évêque & à la gauche du peuple, étoit le pupitre de l'évangile; & de l'autre côté, celui de l'épitre. Quelquefois il y en avoit un troiſieme pour les prophéties. L'autel étoit une table de marbre ou de porphyre, quelquefois d'argent maſſif, ou même d'or, enrichie de pierreries; car on croyoit ne pouvoir employer de matieres aſſez précieuſes pour porter le Saint des Saints; & les cérémonies de la conſécration des autels marquent encore aſſez ce reſpect; mais quelquefois elle n'étoit que de bois. Elle étoit ſoutenue de quatre pieds, ou petites colomnes, riches à proportion; & on la plaçoit, autant qu'il étoit poſſible ſur la ſépulture de quelques martyrs; car, comme on avoit coûtume de s'aſſembler à leurs tombeaux, on y bâtit les égliſes; & de-là eſt venue enfin la régle de ne point conſacrer d'autel, ſans y mettre des reliques. C'étoient ces ſépulcres des martyrs, que l'on appelloit *mémoires* ou *confeſſions*: elles étoient ſous terre; & l'on y deſcendoit pardevant l'autel. Il demeuroit

nud hors le temps du facrifice, ou feulement couvert d'un tapis; & rien n'étoit pofé immédiatement deffus: depuis, on l'environna de quatre colomnes aux quatre coins, foutenant une efpece de tabernacle qui couvroit tout l'autel, & que l'on nommoit *ciboire*, à caufe de fa figure qui étoit comme une coupe renverfée; car les anciens avoient des coupes qu'ils nommoient *ciboria*, du nom d'un certain fruit d'Egypte. Tout cela étoit orné magnifiquement. Le ciboire, & les colomnes qui le foutenoient, étoient fouvent tout d'argent; & il y en avoit du poids de trois mille marcs. Entre ces colomnes, on mettoit des rideaux d'étoffe précieufe pour enfermer l'autel des quatre côtés. Le ciboire étoit orné d'images & d'autres pieces d'or ou d'argent, pour repréfenter le Saint-Efprit. Quelquefois on y renfermoit l'Euchariftie que l'on gardoit pour les malades; & quelquefois on la gardoit dans de fimples boëtes, telles que font nos ciboires. Qnelquefois on couvroit d'argent l'abfide entiere; du moins on la revêtoit de marbre, auffi-bien que la conque. Les colomnes, qui foutenoient la bafilique, étoient de marbre, avec des chapiteaux de bronze doré. Elle étoit pavée de marbre, & fouvent toute incruftée en dedans."

On employa fur-tout, dans les fiécles fuivants, les ouvrages de mofaïque, qui eft une marqueterie de petites pieces de verre, peinte de diverfes couleurs : on en fait toutes fortes de figures qui ne s'effacent jamais. Ce n'eft pas que les églifes n'euffent auffi d'autres peintures: leurs murailles en étoient ornées pour la plûpart. On y voyoit diverfes hiftoires de l'ancien Teftament, fur-tout celles qui étoient des figures des Myfteres du nouveau, comme l'arche de Noé, le facrifice d'Abraham, le paffage de la mer Rouge; Jonas jetté dans la mer, Daniel entre les lions. On y voyoit en plufieurs endroits la figure du Sauveur, & quelques-uns de fes miracles, comme la multiplication des pains, & la réfurrection du Lazare. Eufebe témoigne que, dans les places de Conftantinople, Conftantin fit mettre le bon Pafteur, & Daniel entre les lions; & ailleurs il dit que, dès les premiers temps, on avoit gardé les images des apôtres S.

Pierre & S. Paul, & de Jesus-Christ même, peintes avec des couleurs, l'usage étant inviolable, chez les anciens, d'honorer ainsi leurs bienfaiteurs. Toutefois S. Augustin avoue que, de son temps, on n'avoit point leurs vrais portraits, mais seulement des images faites à phantaisie, comme à présent. Enfin, l'on représentoit dans chaque église l'histoire du martyr dont les reliques y reposoient. Prudence nous en donne deux beaux exemples de S. Cassien & de S. Hyppolite, & Astérius celui de sainte Euphémie. Ces peintures étoient faites principalement pour les ignorants, à qui elles servoient de livres, comme dit le pape Grégoire II, écrivant à l'empereur Léon, fauteur des Iconoclastes. Les hommes & les femmes, tenant entre leurs bras les petits enfants nouveaux baptisés, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens ou aux Gentils étrangers: ainsi ils les édifient & élevent leur esprit & leur cœur à Dieu. Les portes de l'église étoient ornées d'yvoire, d'argent ou d'or, & toujours garnies de rideaux. Aux principales portes, on mettoit des reliques, d'où venoit le grand respect que les fideles leur rendoient.

2. Les églises des Grecs sont ordinairement d'une forme quarrée : le chœur en est toujours tourné vers l'orient. On voit encore quelques-unes de leurs anciennes églises qui ont deux nefs, dont le toit est en dos d'âne ou en berceau. Au milieu des deux toits, sur le frontispice, est un clocher où il n'y a point de cloches. Plusieurs églises gréques ont des dômes assez bien construits. Celles des monasteres sont toujours situées au milieu de la cour, & environnées des cellules des moines. „ La nef, dit Tournefort dans ses Voyages du Levant, est aujourd'hui la plus grande partie des églises gréques. On s'y tient debout ou assis dans des chaises adossées contre le mur; de maniere qu'il semble que l'on soit debout. Le siége du patriarche est tout au haut dans les églises patriarchales : ceux des autres métropolitains sont au-dessous. Les lecteurs, les chantres, les petits clercs, se mettent vis-à-vis; & le pupitre, sur lequel on lit l'Ecriture, y est aussi. La nef est séparée du sanctuaire par une cloison peinte & dorée,

élevée du bas jusqu'au haut. Elle a trois portes. On appelle celle du milieu *la porte sainte*, laquelle ne s'ouvre que pendant les Offices solemnels, & à la Messe, lorsque le diacre sort pour aller lire l'évangile, ou quand le prêtre porte les especes pour aller consacrer, ou enfin, lorsqu'il vient s'y placer pour donner la Communion. Le Sanctuaire est la partie du maître-autel la plus élevée, terminée dans le fond par un demi-ceintre, &c. "

3. Les églises des Arméniens sont aussi toujours tournées vers l'orient. On y distingue quatre parties; le sanctuaire, le chœur, l'endroit où se mettent les hommes & celui où les femmes sont placées. Il y a une balustrade, haute de six pieds, qui sépare le chœur d'avec la nef des hommes. Pour entrer du chœur dans le sanctuaire, il faut monter cinq ou six degrés. L'autel, situé au milieu du sanctuaire, est petit, & construit de maniere qu'on puisse aisément tourner tout autour. „ Presque toutes les églises, dit le P. le Brun, ont un dôme où il y a des fenêtres qui éclairent le sanctuaire. Il n'y a aucun siége dans le sanctuaire, parce que le prêtre & les autres officiers s'y tiennent toujours debout. Cependant, selon la liturgie, le prêtre doit s'asseoir pendant la prophétie & l'épître; & alors, si c'est un évêque ou un prêtre âgé, qui officie, on lui porte un siége. Il y a ordinairement entre les deux escaliers qui vont du sanctuaire au chœur une petite balustrade auprès de laquelle les officiers de l'autel peuvent s'appuyer. " Les églises n'ont ordinairement qu'un seul autel. Il n'y a point de chaire fixe pour les sermons; on en apporte une chaque fois qu'on prêche. Les Arméniens ont tant de respect pour le lieu saint, qu'ils ôtent toujours leurs souliers à la porte.

4. On ne remarque, dans les églises des Abyssins, ni statues ni images en bosse, qui leur paroîtroient autant d'idoles. On n'y voit que des tableaux & des peintures. Il n'y a même aucun crucifix, soit taillé, soit de métal. En 1700, M. Poncet, consul de France, offrit à l'empereur Sigued un petit crucifix, dont le travail étoit exquis, & enleva l'admiration du prince, qui le baisa respectueusement. Il n'osa pas le por-

ter fur lui, dans la cainte de foulever le peuple & le clergé; mais il le fit placer parmi fes plus précieufes curiofités.

Les églifes des Abyffins n'ont point de cloches. On frape fur une pierre ou fur un bois creux avec des marteaux de bois pour avertir le peuple qu'on va commencer le fervice divin. Le chœur, où fe tiennent les prêtres, eft ordinairement féparé de la nef par un rideau qui dérobe au peuple la vue du maître autel. Les Abyffins fe tiennent ordinairement debout pendant l'office; & l'on ne voit dans leurs églifes ni bancs ni chaifes. Il n'y a que des vieillards ou des infirmes auxquels on permette de s'affeoir fur des fiéges pliants. Si quelqu'un, trop foible de reins, ou vaincu par la fatigue, s'avife de s'affeoir à terre, il entend bientôt un diacre qui crie: „ Levez-vous, vous qui êtes affis!" Leurs églifes font miférables & délabrées. Leur couverture eft de paille ou de rofeaux. Il n'y a que la maniere refpectueufe dont ils s'y comportent, qui avertiffe que c'eft la maifon de Dieu. Les gens, qui viennent à cheval, font obligés de defcendre à une grande diftance de la porte de l'églife. Les perfonnes attaquées de quelque maladie de la peau; les maris & les femmes qui, la nuit précédente, ont goûté les plaifirs que permet le mariage, ne peuvent entrer dans le lieu faint qu'ils ne fe foient purifiés auparavant. L'entrée en eft interdite aux femmes, quand elles ont leur flux périodique. Lorfqu'elles font accouchées d'un garçon, elles en font exclues pendant quarante jours, & pendant quatre-vingt, lorfqu'elles ont mis au monde une fille. Les Abyffins n'entrent jamais dans leurs églifes, que pieds nuds: c'eft pour cela que le pavé en eft toujours couvert de tapis. Ils n'ofent ni fe moucher ni fe parler à l'oreille, ni même tourner la tête dans cet augufte lieu. On ne leur permet pas même d'y entrer, à moins qu'ils ne foient vêtus avec toute la décence convenable.

ÉGLISE ANGLICANE. *Voyez* SCHISME D'ANGLETERRE.

ÉGLISE GALLICANE. (*libertés de l'*) *Voyez* LIBERTÉS, &c.

ÉGLISE d'Arménie. *Voyez* Schisme des Arméniens.

ÉGLISE Gréque. *Voyez* Schisme des Grecs.

ÉLAGABALE. Les habitants de la ville d'Emesse adoroient sous ce nom le soleil, qu'ils regardoient comme le créateur & le principe de toutes choses. Le mot *Elagabale* est dérivé de l'hébreu *Eloab*, qui signifie *Dieu*, & de *gabal*, qui, en syriaque, veut dire *former*.

Le dernier empereur de la famille des Antonins nommé *Marc Aurele Antonin Vere*, a porté le surnom d'*Héliogabale*, ou *Elagabale*, parce qu'il étoit prêtre du soleil avant que d'être élevé à l'Empire.

ÉLAH : c'est le nom de Dieu en arabe. *Elah*, avec l'article, forme *Alelah*, & par abbréviation *Allah*.

ÉLAHIOUN : c'est-à-dire *divin*. Il y a parmi les Mahométans une secte de philosophes qui prennent ce nom. Ces philosophes reconnoissent qu'il y a un premier moteur de toutes choses.

ÉLAPHOBOLIES : fêtes instituées par les Grecs en l'honneur de Diane, déesse de la chasse, & dans lesquelles ils lui sacrifioient des cerfs. Le mois dans le cours duquel on célébroit ces fêtes, étoit, pour cette raison, appellé *Elaphobolion*.

ELCÉSAITES, plus connus sous le nom d'*Osséniens* : secte des Juifs demi-Chrétiens, qui parurent sous l'Empire de Trajan. Ils disoient du Christ, qu'il étoit le plus grand Roi du monde. Elxaï, leur chef, Juif d'origine, en faisoit une vertu matérielle, à qui il donnoit quatre-vingt seize mille pas de longueur, vingt-quatre mille de largeur, & de l'épaisseur à proportion. Quant au Saint-Esprit, il le représentoit comme une divinité fémelle, posée devant le Christ, en forme de statue, sur un nuage entre deux montagnes, qui avoit les mêmes dimensions. Les Osséniens avoient la continence en horreur. La virginité leur paroissoit infamante. Ils juroient d'ordinaire par le sel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, les saints anges de la priere, l'huile, le vent : c'étoient, chez eux, des serments sacrés & inviolables. M.

l'abbé Fleury pense qu'ils étoient à-peu-près les mêmes que les Esséniens. *Voyez ce mot.*

ELECTION DU PAPE. Dans la primitive Eglise, le pape étoit élu par le clergé Romain Il paroît que le peuple même participoit à cette élection. La dignité de pape devenant, de jour en jour, redoutable aux Souverains, ils voulurent disposer de l'élection; & l'on ne peut créer de souverain pontife, qu'avec leur agrément. Ce droit, dont les empereurs d'Orient avoient joui pendant long-temps, mais dont quelques empereurs d'Occident s'étoient départis par dévotion ou par foiblesse, fut la matiere des vives & sanglantes querelles qui diviserent le Sacerdoce & l'Empire dans le onzieme siécle. Le champ de bataille est enfin demeuré aux papes; & depuis Célestin II, qui fut élu en 1145 sans la participation du peuple Romain & des ministres de l'empereur, l'élection des papes a toujours été faite par les seuls cardinaux, indépendamment de toute autre Puissance. Le pape Honoré III, élu en 1216, ordonna que l'élection du pape se feroit dans un conclave. Innocent III, &, après lui, Grégoire X, qui regnoit en 1271, réglerent la forme & les loix de l'élection. Il y a trois manieres différentes d'élire un pape, à sçavoir, par le scrutin, par le compromis, & par l'inspiration. *Voyez ces trois articles & celui de* CONCLAVE.

Election d'un Roi. Les habitants de l'isle de Bissao, située à quelque distance de la riviere de Gambie en Afrique, ont une façon très-singuliere d'élire un successeur à leurs rois. Quatre des principaux seigneurs du pays portent le corps du monarque défunt au lieu de la sépulture. Avant de l'enterrer, ils font sauter en l'air la biére dans laquelle le corps est enfermé; mais ils la retiennent avant qu'elle tombe à terre : de cette maniere, ils lui font faire plusieurs sauts, jusqu'à ce qu'enfin ils la laissent tomber sur la tête des princes & des seigneurs qui sont prosternés auprès du lieu de la sépulture. Celui sur lequel la biére tombe, est bien dédommagé du coup violent que lui donne cette lourde machine; car il est aussi-tôt proclamé roi. *Voyez* COURONNEMENT.

ÉLÉPHANT. L'éléphant blanc eſt honoré au Pégu, comme une eſpece de divinité. Il ne mange jamais que dans de la vaiſſelle de vermeil. Lorſqu'on le conduit à la promenade, ſix perſonnes de diſtinction portent un dais ſur ſa tête. Sa marche eſt une eſpece de triomphe; & tous les inſtruments de muſique du pays l'accompagnent. Les mêmes cérémonies s'obſervent lorſqu'on le mene boire. Au ſortir de la riviere, un ſeigneur de la cour lui lave les pieds dans un baſſin d'argent.

ÉLEUSINIES : fêtes que les peuples de l'Attique célébroient, en l'honneur de Cérès, dans la ville d'Eleuſis, où cette déeſſe avoit un temple magnifique. Ces fêtes furent inſtituées en mémoire de ce que Cérès, cherchant ſa fille Proſerpine, s'arrêta dans la ville, & enſeigna l'agriculture aux habitants, qui communiquerent, dans la ſuite, cet art utile aux autres peuples de l'Attique. Toutes les villes gréques envoyoient à Eleuſis des proceſſions avec les prémices de leurs moiſſons. Chaque proceſſion particuliere ſe raſſembloit à Athènes; & de-là elles partoient toutes enſemble en bon ordre pour ſe rendre à Eleuſis. Elles faiſoient en chemin quelques pauſes pour chanter des hymnes & offrir des ſacrifices à la déeſſe. Lorſqu'on étoit arrivé au pont de Céphiſe, il étoit d'uſage que pluſieurs femmes, montées ſur des chariots, s'attaquaſſent mutuellement par des railleries piquantes. Cette coûtume donna lieu au proverbe *de plauſtro loqui*, „ parler deſſus le chariot, „ pour déſigner un diſcours ſatyrique." Pendant la célébration de la fête, les prêtres de Cérès, tenant chacun à la main une torche allumée, couroient çà & là, de toutes leurs forces, en mémoire des courſes que Cérès fit pour trouver ſa fille & des flambeaux qu'elle alluma ſur l'Ethna. Le temple de la déeſſe étoit regardé comme quelque choſe de ſi ſacré, qu'on étendoit des peaux de bêtes ſur le ſol, afin qu'il ne fût pas profané par l'attouchement des pieds de ceux qui avoient commis quelque crime. Il leur étoit auſſi enjoint de ne ſe tenir dans le temple, que ſur le pied gauche, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent purifiés.

Ce qui rendoit les fêtes d'Eleusis particulierement célébres, c'est que c'étoit alors qu'on pouvoit se faire initier à ces mysteres si vantés, qui étoient l'objet de la vénération des anciens payens. Il y avoit deux sortes de mysteres; les grands, & les petits. Les premiers avoient pour objet les services que Cérès avoit rendus à l'Attique; & les seconds, concernoient plus particulierement Proserpine. L'usage ordinaire étoit qu'il falloit avoir été initié aux petits mysteres, avant de pouvoir parvenir aux grands. Les initiés étoient couronnés de myrte. On les revêtoit d'une robe neuve qu'ils portoient toujours, jusqu'à ce qu'elle fût entierement usée; encore en conservoient-ils précieusement les lambeaux, & s'en servoient quelquefois pour faire des langes à leurs enfants. Ils s'engageoient, par les serments les plus sacrés, à ne jamais découvrir à personne les mysteres qui leur étoient révélés; & celui qui auroit violé cet auguste secret, eût été puni de mort. On a cru que c'étoit pour cacher l'infamie de ces mysteres, qu'on prenoit toutes ces précautions. Si l'on en croit Tertullien, l'objet du culte secret des initiés, étoit *Simulachrum membri virilis*, &, selon Théodoret, *naturæ muliebris imago*. Mais M. Pluche n'est pas de ce sentiment, & il nous représente les mysteres comme ce qu'il y avoit de plus raisonnable dans la religion des anciens payens. Selon lui, on découvroit aux initiés, dans les mysteres d'Eleusis, l'origine de toutes les fables que la superstition avoit imaginées sur le compte de Cérès. On leur faisoit voir que Cérès n'étoit point en effet un être réel ni une déesse, mais un signe imaginé pour représenter la terre; que tout ce qu'on racontoit de cette divinité imaginaire, avoit rapport à l'état où s'étoient trouvés les hommes après le déluge, lorsque, la terre ayant perdu sa premiere fécondité, & la température de l'air étant changée, il leur fallut chercher avec des peines incroyables les moyens de se nourrir & de se défendre contre les injures des saisons. *Voyez* CÉRÈS. Les prêtres, qui avoient précieusement conservé la clef de ces symboles, en donnoient l'explication à ceux qui en étoient dignes; mais ils avoient de

grandes précautions à garder. Le peuple, amateur des fables qu'il avoit imaginées, & idolâtre des dieux qu'il avoit faits, feroit entré en fureur, s'il eût fçu qu'on réduifoit les objets de fon culte à des fignes & à des fymboles. Il eût regardé les prêtres comme les deftructeurs de la religion, & les myfteres comme l'anéantiffement de fes dieux. Voilà la raifon pour laquelle on recommandoit aux initiés un fi profond fecret. *Voyez* à l'article THESMOPHORIES un plus long détail fur les cérémonies des fêtes d'Eleufis. *Voyez auffi* MYSTERES.

ÉLEUTHÉRIES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Jupiter, furnommé *Eleuthere*, c'eft-à-dire *Libérateur*, parce qu'il les avoit délivrés du joug des Barbares, & leur avoit fait remporter une célébre victoire fur Mardonius, général du roi des Perfes.

ÉLIE prophete Juif, qui fe rendit illuftre par la fainteté de fa vie, par fa généreufe fermeté, & par un grand nombre de prodiges. Il fut l'interpréte des ordres de Dieu auprès de l'impie Achab, & de fon fils Ochofias, rois d'Ifraël & adorateurs de Baal. Il ofa leur reprocher en face leur crime & leur idolâtrie, & leur annoncer les vengeances du Seigneur. Il fit éclater par fes miracles la puiffance du Maître qui l'envoyoit, & la foibleffe des idoles que le peuple adoroit, à l'exemple de fes rois. Achab regnoit depuis fix ans fur les dix Tribus, lorfqu'Elie le vint trouver, & lui déclara, de la part de Dieu, qu'en punition de fon idolâtrie, la terre feroit privée de pluie & de rofée jufqu'à fon retour. Il fe retira enfuite dans une caverne où il fut nourri par des corbeaux. Quelque temps après, il fe retira à Sarepta en Phénicie, chez une veuve qui prit foin de fa fubfiftance, & dont, par reconnoiffance, il reffufcita le fils. Cependant le royaume d'Ifraël étoit affligé, depuis près de trois ans, de la plus horrible famine caufée par la fécherefſe. Achab faifoit chercher partout le prophete Elie. Enfin Abdias, intendant de la maifon du roi, le rencontra, & le conjura de revenir à la cour. Elie, de retour à Samarie, fit affembler tous les faux prophetes & les prêtres de Baal, au nombre de quatre cent cinquante; &, devant tout le peu-

ple, il leur dit: „ Immolez un bœuf; mettez-en les „ morceaux sur l'autel avec le bois préparé pour l'ho- „ locauste : invoquez ensuite Baal, afin qu'il fasse tom- „ ber le feu du ciel sur la victime. J'en ferai autant de „ mon côté : j'invoquerai le Dieu que j'adore; & l'on „ verra par l'effet lequel est le plus puissant de mon „ Dieu ou du vôtre." La proposion fut acceptée. Les prêtres de Baal, après avoir préparé l'holocauste, invoquerent vainement leur dieu, tandis qu'à la priere d'Elie, on vit le feu du ciel descendre sur son sacrifice & le consumer. Le peuple cria miracle; &, animé par Elie, il mit en pieces tous les prêtres de Baal. Quelque temps après, il tomba une pluie abondante, qui fut l'effet des prieres d'Elie. Ce saint prophete, pour éviter la colere de Jézabel, épouse d'Achad, se retira sur le mont Oreb, où Dieu lui ordonna de sacrer Jéhu roi d'Israël, & de choisir Elisée pour être son successeur. En s'en retournant, il trouva Elisée qui labouroit avec douze paires de bœufs. Il lui mit son manteau sur les épaules; &, dans l'instant même, Elisée quitta ses bœufs pour le suivre. De retour dans le royaume d'Israël, Elie alla reprocher au roi Achab le meurtre de Naboth & l'usurpation de sa vigne, & lui annonça la vengeance que Dieu tireroit de ce crime; vengeance qui s'exécuta, non pas sur Achab, parce qu'il s'humilia devant le Seigneur, mais sur sa femme & sur sa famille. Ochosias, ayant succédé à son pere Achab, envoya, dès la seconde année de son regne, consulter Béelzébuth, au sujet d'une blessure dangereuse qu'il s'étoit faite en tombant. Elie alla, par l'ordre du Seigneur, au-devant des envoyés. Il invectiva en leur présence, contre la criminelle superstition du roi, & les chargea de lui dire qu'il mourroit de sa maladie. Ochosias ayant reçu ce message, & connoissant quel en étoit l'auteur, envoya un capitaine avec cinquante hommes pour l'arrêter; mais le feu du ciel, à la priere d'Elie, tomba sur le capitaine & sur ses gens, & les consuma. Ochosias en renvoya d'autres, qui eurent le même sort. Ceux qui furent envoyés la troisieme fois, éviterent la mort, par leur conduite soumise & respectueuse

envers Elie. La parole de ce prophete ne tarda pas à s'accomplir sur Ochosias, qui laissa la couronne à son frere Joram. Ce fut vers le commencement de ce regne qu'Elie fut enlevé au ciel. Ce prophete signala son départ de ce monde par un prodige éclatant. Ayant frapé les eaux du Jourdain avec son manteau, elles se diviserent pour lui frayer un passage. Elie, ayant traversé le fleuve à pied sec avec son fidele Elisée, fut tout-à-coup emporté en l'air par un tourbillon de feu, qui avoit la forme d'un char avec ses chevaux. Il laissa tomber son manteau, qui fut ramassé par Elisée. On croit communément qu'Elie n'est point encore mort, & qu'il doit reparoître sur la terre avec Hénoch, à la fin du monde. L'Eglise ne laisse pas cependant de lui rendre un culte, quoique, selon le sentiment le plus commun, il ne jouisse pas de la félicité des bienheureux, parce qu'elle suppose que Dieu, l'ayant enlevé du milieu des hommes, l'a confirmé dans sa grace, & établi dans une espece d'impeccabilité.

ÉLISÉE : prophete Juif, successeur d'Elie, & héritier de son esprit. Nous avons parlé de sa vocation à l'article précédent. Après l'enlevement de son maître, il se retira à Jéricho. Les habitants de cette ville s'étant plaints à lui que leurs eaux étoient malsaines & mortelles, il y jetta du sel, & les rendit, par ce moyen, bonnes & salutaires. Allant de Jéricho à Béthel, il rencontra des enfants qui se moquerent de lui, & l'appellerent *tête chauve*. Il les maudit; &, dans l'instant, il sortit d'un bois voisin deux ours, qui les dévorerent. Les rois d'Israël, de Juda & d'Idumée, étant en marche pour aller attaquer le roi de Moab, manquerent d'eau. Dans cette extrêmité, ils allerent consulter Elisée, qui, par considération pour la piété de Josaphat, roi de Juda, leur enseigna un moyen de se procurer de l'eau, & leur prédit en même temps une victoire complette sur leur ennemi. Ce saint prophete étant allé à Samarie, une pauvre veuve, pressée par ses créanciers, vint lui exposer sa misere. Elle n'avoit pour tout bien qu'un peu d'huile. Elisée donna à cette huile la vertu de se multiplier. La veuve, par ce moyen, en remplit une grande quantité

quantité de vaisseaux, & vendit cette huile, dont elle retira un grand profit. Une femme de la ville de Sunam éprouva aussi la puissance & les bienfaits du prophete. Elisée ayant logé quelque temps chez elle, & sçachant qu'elle étoit affligée de n'avoir point d'enfants, il pria le Seigneur de lui en donner un, & sa priere fut exaucée; mais cet enfant mourut au bout de trois ans. La mere désolée alla raconter ce malheur au prophete. Elisée donna son bâton à son serviteur Giézi, & lui ordonna de se rendre auprès de l'enfant; de ne saluer personne en chemin; &, dès qu'il seroit arrivé, de mettre son bâton sur le visage du défunt. La mere, qui n'avoit pas grande idée du pouvoir de Giézi, força par ses prieres le prophete à venir lui-même. La précaution n'étoit pas inutile. Giézi ne put rien faire avec le bâton, & vint en donner avis à son maître. Elisée étant entré dans la chambre de l'enfant, & ayant fait sa priere; se coucha sur le défunt, appliquant la bouche sur sa bouche, les yeux sur ses yeux, les mains sur ses mains : puis il se promena & fit deux tours dans la chambre; après quoi, remontant sur le lit, il se coucha de nouveau sur l'enfant qui bâilla sept fois, & ouvrit les yeux. Elisée prodiguoit chaque jour, les miracles. Un de ses serviteurs ayant fait cuire des coloquintes sauvages pour le repas de ses disciples, l'amertume de ce mets ne leur permit pas d'en manger. Elisée, en y mêlant un peu de farine, le rendit doux & agréable au goût. Avec vingt pains, il rassasia une prodigieuse multitude de peuple. Naaman, général des armées du roi de Syrie, étant venu le prier de guérir sa lépre, le prophete lui ordonna de se laver sept fois dans le Jourdain. Naaman obéit & fut guéri. Il offrit au prophete d'immenses thrésors qui furent refusés. Giézi, plus intéressé que son maître, courut après Naaman, lorsqu'il fut parti, & lui demanda de l'argent au nom d'Elisée. Il s'en revint avec une grosse somme qu'il cacha avec grand soin. Elisée, pour lequel il n'y avoit rien de caché, punit l'avarice de Giézi, en le rendant lépreux. Un de ses disciples ayant laissé tomber dans l'eau le fer d'une coignée, il le fit surnager par le moyen d'un morceau de bois qu'il jetta dans l'eau.

Joram, roi d'Israël, étant en guerre contre Bénadad roi de Syrie, fut redevable au prophete Elisée de tous les avantages qu'il remporta sur son ennemi. Bénadad n'avoit pas plutôt formé un projet, qu'Elisée en avertissoit Joram, qui le faisoit échouer. Bénadad irrité, envoya une armée entiere pour se saisir d'Elisée, qui étoit alors dans la ville de Dotham. Mais, lorsque les gens du roi de Syrie entrerent dans la ville, ils furent tellement aveuglés, qu'ils ne reconnurent point le prophete, & le suivirent même jusqu'à Samarie, croyant qu'il les conduisoit à la retraite d'Elisée. Ils furent bien surpris, lorsqu'en entrant dans la capitale du royaume de Joram, leurs yeux s'ouvrirent, & qu'ils s'apperçurent de leur erreur. Ce prince, par le conseil d'Elisée, les renvoya à leur roi. Bénadad vint, peu de temps après, mettre le siége devant Samarie, & la famine réduisit bientôt la ville aux dernieres extrémités. Joram désespéré de tant de maux, s'en prit à Elisée qui, pouvant obtenir du Seigneur la délivrance de tant de maux, ne daignoit pas la demander; & il envoya des gens pour le tuer. Il n'eut pas plutôt donné cet ordre, qu'il s'en repentit, & courut lui-même pour en empêcher l'exécution. Il seroit venu trop tard, si Elisée prévoyant ce qui devoit arriver, n'eût défendu qu'on laissât rentrer les gens du roi. Joram en arrivant, les trouva arrêtés à la porte. Il se la fit ouvrir, & s'avança vers Elisée, qui ne l'eut pas plutôt apperçu, qu'il lui prédit que, le lendemain, à la même heure, douze litrons de fleur de farine ne coûteroient que trente sols dans Samarie. Un des généraux du roi se moqua de cette prophétie : „ Vous en verrez l'accomplissement, lui ré„ pondit Elisée; mais vous n'en profiterez pas. " Les paroles de l'homme de Dieu s'exécuterent à la lettre. L'armée du roi de Syrie, frapée d'une terreur panique, s'enfuit, le jour même, & abandonna ses tentes pleines de richesses & de provisions. Des lépreux, qui alloient au camp des Syriens demander de quoi vivre, s'apperçurent les premiers de la fuite des ennemis, & en donnerent avis à Samarie. Joram, après s'être assuré du fait, permit à ses sujets de sortir de la ville pour al-

ler piller le camp des Syriens. L'officier qui s'étoit moqué de la prophétie, ayant été consigné à la porte de la ville pour empêcher que les citoyens ne s'étouffassent les uns les autres en sortant, fut lui-même écrasé dans la foule. Elisée alla ensuite à Damas, capitale de Syrie. Bénadad, qui étoit malade, envoya un de ses courtisans nommé *Hazaël*, consulter le prophete sur sa santé. Elisée répondit que la maladie n'étoit pas mortelle; que cependant il en mourroit. Il prédit ensuite à Hazaël qu'il succéderoit à Bénadad au thrône de Syrie. Hazaël, de retour auprès du roi, l'étouffa avec une couverture mouillée pour hâter l'accomplissement de la prophétie. Elisée, étant retourné à Samarie, y tomba malade. Le roi Joas vint le visiter; & le prophete lui donna un arc & des fléches. Il lui commanda de jetter par la fenêtre, du côté de l'orient, une de ces fléches qu'il appelloit *la fléche du salut du Seigneur contre la Syrie*, lui prédisant qu'il battroit les Syriens, & les repousseroit jusqu'aux extrémités du royaume d'Israël. Il lui dit ensuite de prendre les autres fléches, & d'en fraper la terre. Joas la frapa trois fois, & s'arrêta ensuite. L'homme de Dieu lui en fit des reproches, disant que s'il eût frapé la terre six ou sept fois, il eût entierement exterminé les Syriens; au lieu qu'il ne les vaincroit que trois fois: tout cela s'accomplit à la lettre. Elisée, étant mort peu de temps après, fut inhumé avec tous les honneurs possibles. Les miracles l'accompagnerent jusques dans le tombeau. Quelques jours après ses obseques, des gens, qui portoient un homme à la sépulture, ayant apperçu des voleurs, jetterent à la hâte le défunt dans le sépulcre d'Elisée, qui se trouva tout proche, & prirent la fuite; mais le mort n'eut pas plutôt touché le corps du saint prophete, qu'à l'instent même il recouvra la vie. L'Eglise honore la mémoire de cet illustre prophete, le 14 de Juin.

ELISÉE, *ou* CHAMPS ESYSÉES : c'est le lieu où les anciens croyoient que les ames vertueuses faisoient leur séjour après avoir été séparées du corps. Le spectacle des beautés de la nature, l'usage des plaisirs innocents, l'exemption de toute inquiétude, une paix

& une tranquillité profonde; tels étoient les plaisirs que goûtoient les habitants de l'Elisée. Il ne paroît pas que la volupté grossiere fût connue dans cet heureux séjour. Si quelques poëtes l'ont mise au nombre des agréments de l'Elisée, ils ont plutôt suivi leur inclination particuliere, que la croyance générale. Des prairies émaillées de mille fleurs, & arrosées de plusieurs ruisseaux; des bois touffus & sombres, qui retentissoient du chant des oiseaux; un air pur, un ciel toujours serein, un printemps éternel: voilà ce qu'on trouvoit dans l'Elisée, selon la plûpart des poëtes. Virgile nous apprend quels en étoient les habitants, & à quoi ils s'occupoient. „Là demeuroient, dit-il, ceux qui étoient morts en combattant pour la patrie. Les prêtres qui, sur la terre, avoient mené une vie pure & sainte; les poëtes religieux, qui avoient chanté des vers dignes d'Appollon; ceux qui par l'invention des arts utiles, avoient rendu service à l'humanité; ceux enfin dont les bienfaits, répandus à propos, avoient excité la reconnoissance dans les cœurs. Ils avoient tous le front ceint d'une bandelette aussi blanche que la neige. Les uns s'exerçoient à la lutte sur le gazon; les autres formoient des danses joyeuses: ceux-cy jouoient de la lyre; ceux-là chantoient les louanges des dieux. Un des grands plaisirs de ceux qui habitoient l'Elisée, étoit d'y voir venir leurs anciens amis qu'ils avoient laissés sur la terre. Les anciens auteurs, & surtout les poëtes, parlent de ces entrevues touchantes, qui se faisoient dans les champs Elisées. "

ÉLUS. (*les*) L'impie Manès, auteur de la secte abominable des Manichéens, avoient donné ce nom à ses plus intimes disciples. On distingua donc ces hérétiques en deux classes, les *Auditeurs* & les *Elus*. „ Les Elus, dit M. l'abbé Fleury, faisoient profession de pauvreté & d'une abstinence très-rigoureuse. Les Auditeurs pouvoient avoir du bien & vivre à-peu-près comme les autres hommes. Ils devoient néanmoins tous s'abstenir du vin, de la chair, des œufs & du fromage, parce qu'ils disoient que ces corps n'avoient aucune partie de la substance divine. Entre les Elus, il y en avoit douze qu'ils nommoient *Maîtres*, & un treizieme

qui étoit le premier, à l'exemple de Manès & de ses douze disciples: au-dessous étoient soixante & douze évêques ordonnés par les Maîtres; & ces évêqnes ordonnoient des prêtres & des diacres."

ELXAI: faux prophete, Juif d'origine, & le chef d'une espece de secte de demi-chrétiens, appellée de son nom, *Elcésaïtes* & encore *Osséniens*, ou *Esséniens*. Voyez ces articles.

ÉMAUMS. *Voyez* IMAUMS.

ÉMIR: titre de dignité, chez les Turcs & chez les autres peuples Mahométans, affecté à ceux qui sont descendus du faux prophete Mahomet par sa fille Fatine. Quoiqu'ils n'aient aucune fonction particuliere, ils sont censés du nombre des personnes de religion. Ils portent tous un turban d'un vert de mer foncé, qui est la couleur de leur prophete. Et comme les Turcs, dit Ricaut, ont beaucoup de vénération pour ce sang, qu'ils estiment saint & sacré, le magistrat séculier leur accorde plusieurs priviléges, entr'autres, celui de ne pouvoir être insultés ni frapés, qu'il n'en coûte la main droite au coupable. Mais, de peur que cette liberté ne dégénere en licence, ils ont un général, ou supérieur, qui a pouvoir de vie & de mort fur tous ceux qui lui sont soumis. Il en est peu parmi eux qui puissent bien prouver qu'ils descendent de Mahomet. Le général est d'autant moins difficile sur cet article, que sa considération & son crédit croissent à proportion du nombre de ses sujets; c'est ce qui fait aussi que les Turcs, informés de ces abus, les estiment moins qu'ils ne faisoient autrefois. Ils ne craignent pas même de les battre, lorsqu'ils en sont insultés, après avoir pris la précaution de leur ôter leur turban vert, & de l'avoir baisé respectueusement.

EMMANUEL: nom que le prophete Isaïe donne au Messie, dont il annonce la venue. Le mot *Emmanuel* signifie en langue hébraïque, *Dieu avec nous*.

EMMURÉS. Le concile d'Albi, de l'an 1254, donne ce nom aux hérétiques Albigeois, que l'on enfermoit comme convertis par force, parce qu'en effet on les mettoit entre quatre murailles.

EMPLOCIES; fêtes que les Athéniens célébroient,

& dans lesquelles les femmes paroissoient avec les cheveux tressés.

ENCENSOIR : espece de cassolette dont on se sert dans les Eglises pour brûler l'encens & encenser. Elle est faite en forme de petit réchaut, couvert de son dôme, & suspendu par quatre chaînes : l'encensoir peut être d'argent ou de laiton.

ENCHANTEMENT : effet surprenant, dont on ignore la cause, & qu'on attribue à quelque puissance magique. „ Il y a, dit l'auteur de l'Histoire de la Virginie, bien des occasions où les Virginiens emploient les enchantements. . . . . . Le capitaine Smith étant tombé entre leurs mains, ils pratiquerent à son occasion un sortilége. . . . dont nous allons donner la description. Il s'agissoit de sçavoir s'il étoit bien ou mal-intentionné pour eux, & si d'autres Anglois devoient arriver. On alluma, dès le matin, un grand feu, autour duquel on traça un cercle de farine; après quoi, un homme, qui étoit apparemment le chef des prêtres ou magiciens, s'approcha du feu, en faisant plusieurs gestes extraordinaires. Il étoit couvert d'une peau. Il avoit sur la tête une couronne de plumes, avec des peaux de belettes & de serpents. En cet équipage, il commença l'invocation, d'une voix tonnante, & chanta des chants magiques, en quoi il fut secondé des autres prêtres, qui étoient au nombre de six. Le chant fut réitéré plusieurs fois. Dès qu'il cessoit, les prêtres posoient quelques grains de bled à terre; & le grand-prêtre jettoit de la graisse, du tabac dans le feu. Après cela, on traça deux autres cercles. Les prêtres prirent des buchettes & les mirent dans les intervalles des grains de bled, qui étoient à-peu-près rangés cinq à cinq. La cérémonie dura trois jours. " *Voyez* MAGIE, SORTILEGE.

ENCRATITES, *ou* CONTINENS : nom, sous lequel se déguisoient les Manichéens, parce que, comme ces anciens sectaires, les mêmes que les Esséniens, ils condamnoient le mariage. *Voyez* ESSÉNIENS.

ENFER & ENFERS. I. Selon la croyance de l'Eglise Catholique, c'est le lieu où les démons, & les hommes réprouvés de Dieu, sont dévorés par un

ſeu qui ne s'éteindra jamais. La doctrine de l'enfer & de l'éternité des peines, eſt fondée ſur pluſieurs paſſages de l'Ecriture. Les Théologiens diſtinguent deux ſortes de peines que les damnés ſouffrent dans l'enfer. La premiere eſt la peine du *dam*, qui conſiſte dans la privation de la vue de Dieu. La ſeconde eſt la peine du *ſens*, qui conſiſte dans ce ſentiment douloureux que fait éprouver à l'ame l'action du feu. On a mis en queſtion ſi le feu de l'enfer étoit ſpirituel ou matériel? L'Ecriture & les PP. inſinuent qu'il eſt matériel; mais, de quelque nature qu'il ſoit, c'eſt toujours un ſupplice plus terrible que tous ceux qu'on peut éprouver en cette vie.

2. Les anciens appelloient *les enfers* un lieu où ils croyoient que les ames étoient conduites après la mort. Ce lieu étoit ſitué dans le ſein de la terre, & gouverné par un monarque particulier auquel ils donnoient le nom de *Pluton*. (*Voyez* PLUTON.) Cet empire ténébreux étoit environné de pluſieurs fleuves, à ſçavoir l'ACHERON, le STYX, le COCYTE, le PHLÉGÉTON. *Voyez ces noms*. C'étoit ſur le bord du Styx que les ames arrivoient conduites par Mercure. Un vieux nautonnier, nommé *Caron*, les recevoit dans ſa barque pour les paſſer à l'autre bord; mais il n'y recevoit que celles dont les corps avoient reçu les honneurs de la ſépulture, & qui lui donnoient une piéce de monnoie pour payer leur paſſage. Il laiſſoit ſur le rivage les morts qui n'avoient pas été inhumés; & ils ne pouvoient paſſer le fleuve, qu'au bout de cent ans. Les avenues de ce ténébreux Empire étoient occupées par pluſieurs monſtres d'une figure hideuſe. On y voyoit la Douleur & les Remords vengeurs du crime, les pâles Maladies & la triſte Vieilleſſe, la Crainte, la Faim, la Pauvreté, le Travail & la Mort. La Guerre y paroiſſoit accompagnée de la Diſcorde, dont la chevelure étoit compoſée de viperes. Au milieu, un orme épais & touffu étaloit ſes branches antiques: c'étoit la retraite des Songes légers qui habitoient ſous chaque feuille de cet arbre. Un chien, nommé *Cerbere*, gardoit les portes de ce triſte ſéjour. *Voyez* CERBERE.

Dès l'entrée, on entendoit les cris plaintifs d'une troupe d'enfants qu'une mort prématurée avoit arrachés de la mammelle de leur mere, & fait passer du berceau dans la tombe. Un peu plus avant, on trouvoit ceux qui, malgré leur innocence, avoient été condamnés à mort, comme criminels. Auprès d'eux, étoient ces insensés, qui, ennuyés de la vie, en avoient eux-mêmes borné le cours. Non loin de-là, l'on découvroit de vastes campagnes appellées *les campagnes des pleurs* : c'est-là que demeuroient ceux qu'un amour malheureux avoit conduits au tombeau. Ils aimoient à s'enfoncer dans des routes secrettes, & dans des bosquets de myrte, qui les cachoient à tous les yeux; & la mort sembloit n'avoir apporté aucun soulagement à leur chagrin. Plus loin, étoit la demeure des illustres guerriers qui n'avoient eu d'autre mérite que leur force & leur valeur. Tous ces gens étoient exempts des peines que les méchants souffroient dans le Tartare. Ils ne goûtoient point aussi les plaisirs destinés pour les ames vertueuses dans les champs Elysées. Ils étoient dans un état mitoyen, qui ne les mettoit pas à l'abri des peines, des soucis, & même des passions qui tourmentent les hommes pendant la vie. On trouvera ce qui manque à cette description des enfers aux articles TARTARE & ELYSÉE.

3. Suivant la théologie Mahométane, l'enfer est un lieu vaste & terrible, qui n'a que sept portes, tandis que le paradis en a huit, pour marquer que la clémence de Dieu l'emporte sur sa justice. Il est rempli de torrens de feu & de soufre, où les damnés, chargés de chaînes de soixante-dix coudées, seront plongés & replongés continuellement par de mauvais anges. Au reste, les degrés de ces tourments varient selon les crimes de celui qui les souffre, & selon la demeure où il se trouve. A chacune des sept portes, il y a une garde de dix-neuf anges toujours prêts à exercer leur barbarie envers les damnés, & sur-tout envers les infideles qui seront à jamais dans ces prisons souterraines, où les serpents, les grenouilles & les corneilles, animaux qui sont en horreur aux Persans, aggraveront encore les tourments de ces malheureux. Pour les Mahométans, dont les cri-

mes auront mérité ce lieu d'horreur, ils n'y demeureront, au plus, que sept mille ans, & pas moins que quatre cent ans. Au bout de ce temps, le prophete obtiendra de Dieu leur délivrance; & ils auront le bonheur d'être réunis aux vrais croyants. Pendant tout le temps que durera leur supplice, les damnés souffriront la faim & la soif : on ne leur servira que des fruits amers & ressemblant à des têtes de diables. Leur boisson sera des sources d'eau soufrées & brûlantes, qui leur donneront des coliques & des tranchées effroyables. L'inspecteur des mauvais anges, qui gardent l'entrée des sept portes, décidera de la rigueur des tourments : elle sera toujours proportionnée aux crimes de ces infortunés, à leur plus ou moins de négligence à faire l'aumône, & à observer les autres préceptes de l'Alcoran. Toutes ces idées, comme l'on voit, ont été prises de la religion des Juifs. *Voyez* GEHENNE.

4. Les Islandois pensent que le feu n'est pas la seule peine des damnés, & que le supplice de plusieurs d'entr'eux consiste à éprouver la rigueur d'un froid violent & continuel. Cette opinion, comme on voit, tient beaucoup du climat.

5. Les partisans de la secte des Sintos au Japon ne reconnoissent point d'autre tourment, pour les ames des méchants, que celui d'errer sans cesse autour d'un lieu de délices, habité par les ames des gens de bien, sans jamais pouvoir y entrer. Plusieurs Japonois pensent que la punition des ames des méchants consiste à passer dans le corps d'un renard.

6. Les Siamois admettent un enfer où les méchants sont tourmentés par différents supplices; mais ils ne pensent pas que les peines qu'on y souffre soient éternelles. Ils disent que l'ame du pécheur, après avoir expié ses crimes pendant un certain nombre d'années, reviendra sur la terre habiter un autre corps.

Ces mêmes peuples comptent neuf lieux de malheur, situés bien avant sous la terre, dans des abysmes profonds, où les méchants sont punis par différents genres de supplices. „ Quoique les Siamois, dit Mr. de la Loubere, supposent, dans quelques-uns de ces lieux, des

14. Les habitants de la Virginie placent l'enfer à l'occident, & précisement à l'un des bouts du monde. Là, ils pensent qu'on trouve une fosse d'une grandeur immense, & remplie d'un feu dévorant, où sont précipités ceux qui, pendant la vie, se sont mal comportés. Cependant d'autres auteurs disent que le supplice de l'enfer, selon les Virginiens, consiste à être suspendus entre le ciel & la terre. Ils donnent à ce lieu de tourments le nom de *Popoguno*.

15. Les Floridiens, qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache, sont persuadés que les ames des méchants sont transportées, après la mort, au milieu des montagnes du nord, & qu'elles y restent exposées à la voracité des ours, & à la rigueur des neiges & des frimats.

Quelles que soient toutes les opinions que nous avons rapportées sur l'enfer, on doit conclure, par le sentiment unanime de toutes les nations, que ce lieu de supplices, destiné aux méchants, est de tradition aussi ancienne que le monde.

ENOPTROMANTIE : sorte de divination qui se pratiquoit par le moyen d'un miroir.

ENTERREMENT. *Voyez* FUNÉRAILLES.

ENTHOUSIASTES : anciens hérétiques, ainsi nommés parce qu'ils prétendoient avoir de véritables inspirations, quoiqu'ils fussent agités du démon. *On a donné* le nom d'*Enthousiastes* aux ANABAPTISTES & aux QUAKERS. *Voyez ces deux articles.*

ETYCHITES : hérétiques, qui parurent dans le premier siécle, & qui s'attacherent à la doctrine de Simon le magicien. Ils enseignoient que les ames n'avoient été unies au corps, qu'afin de pouvoir goûter toutes sortes de voluptés. Leurs actions étoient conformes à cette infâme doctrine.

ENYLAIUS : faux dieu adoré autrefois chez les Assyriens; c'étoit aussi un des surnoms de Mars, dieu de la guerre.

ENYO : nom que les Grecs donnoient à Bellone, déesse de la guerre.

EOLE : dieu des vents & des tempêtes, chez les

anciens Grecs & Romains. On croyoit qu'il habitoit dans une isle de la Sicile où il tenoit les vents renfermés dans des antres profonds. Lorsqu'il vouloit exciter quelque tempête, il les laissoit échaper de leurs prisons. Son pouvoir étoit cependant subordonné à celui de Neptune, dieu des mers: on le voit par la verte réprimande que Neptune fait faire à Eole, au premier livre de l'Enéïde. Homere raconte qu'Ulisse étant allé à la cour d'Eole, fut très-bien reçu par ce dieu, qui lui donna, pour garant du succès de son voyage, plusieurs outres où les vents étoient renfermés, lui recommandant de ne point les ouvrir; mais ses compagnons, soupçonnant que ces outres étoient pleins d'excellent vin, ne purent résister à la tentation de les visiter. Ils laisserent échaper les vents, qui exciterent tout-à-coup une horrible tempête. Ulisse se sauva seul sur une planche, après avoir vu périr les imprudents qui avoient causé leur malheur & le sien.

Voici le fondement & l'origine de toutes ces fables. „ Eole étoit un roi qui avoit acquis une assez grande connoissance de l'art de la navigation. Son habileté consistoit particulierement à connoître, par l'inspection du cours des nuages, ou du flux & reflux des eaux, quel vent devoit regner sur la mer bientôt après. Ulisse l'étant allé consulter en passant, Eole lui prédit quel vent il auroit pendant son voyage."

Les Japonois ont aussi un dieu qui préside au vent. Il fait son séjour sur une des montagnes les plus élevées. Les dévots y grimpent avec des fatigues incroyables, en l'honneur de la divinité.

ÉON, *ou* ÉONE: nom grec qui signifie *siécle*, & que l'hérésiarque Valentin employoit pour désigner son dieu, & toutes les productions de son dieu. Il admettoit trente Eones engendrés les uns des autres &, qui, tous ensemble, faisoient ce qui s'appelloit *la plénitude* & *complément de la divinité*. Voyez VALENTINIENS.

ÉON DE L'ETOILE: gentilhomme Breton fit voir, dans le douzieme siécle, qu'il n'y a point d'opinion si absurde & si extravagante, qui ne trouve des partisans dans un siécle d'ignorance & de superstition. Une mau-

vaise prononciation, qui étoit alors en usage dans l'Eglise, lui donna lieu d'imaginer le systême le plus insensé, qui jusqu'alors eût entré dans la tête d'un chef de parti. Ayant entendu souvent chanter ces paroles du symbole, *Per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos*, „ Par celui qui viendra juger les vivants & les morts;" trompé par la prononciation du mot *eum*, que l'on prononçoit alors comme s'il y eut eu *Eon*, il s'imagina que c'étoit de lui-même qu'il étoit question, & que lui, *Eon*, étant le fils de dieu, devoit en effet juger, un jour les vivants & les morts. Son amour propre saisit avidement cette chimere flateuse; & il s'en pénétra si bien, qu'il entreprit de le persuader aux autres. Ce qui est pour le moins aussi étonnant que la folie de ce gentilhomme, c'est qu'il trouva des sectateurs, & se vit bientot à la tête d'un parti nombreux. Il donna à ses disciples des titres convenables au rolle qu'il jouoit. Les uns avoient le nom d'*anges*, les autres celui d'*apôtres*. Eon, que les gens sensés avoient d'abord méprisé comme un fol, ne tarda pas à devenir redoutable. Les brigandages, qu'exerçoient ses anges & ses apôtres, engagerent plusieurs seigneurs à envoyer des gens pour se saisir de la personne de ce fanatique. Eon, pour se défendre, employa des armes plus puissantes que le fer. Il donna de l'argent à ceux qui étoient chargés de le prendre, & les régala si bien, qu'ils n'eurent pas le courage d'exécuter les ordres qu'on leur avoit donnés. Pour s'excuser, ils répandirent le bruit qu'Eon étoit un sorcier, qui s'étoit dérobé à leur poursuite, par le pouvoir de ses charmes. Cette opinion s'accrédita parmi le peuple; &, pendant quelque temps, Eon passa pour un homme imprenable, & qui avoit tout l'enfer à son service; mais l'archevêque de Rheims triompha de la prétendue magie du gentilhomme Breton, & vint à bout de le faire arrêter. Interrogé dans un concile assemblé à Rheims, il fit des réponses si absurdes & si extravagantes, que personne n'eut lieu de douter qu'il n'eût perdu la raison. Ainsi, sans s'amuser à réfuter ses erreurs, on le condamna à une prison perpétuelle. Cependant quelques-uns de ses disciples, s'étant opiniâtrés à soutenir la prétendue

divinité de leur maître, furent brûlés impitoyablement.

ÉORIES : fêtes que les Athéniens instituerent, pour détourner l'effet des imprécations d'Erigone, & en même temps, honorer sa piété filiale. Le pere de cette fille, nommé *Icare*, ayant été tué, elle se pendit de désespoir, & pria les dieux de faire périr de la même maniere les filles des Athéniens, s'ils ne vengeoient pas la mort de son pere. Telle fut l'origine des fêtes Éories, ainsi nommées d'un mot grec, qui signifie *j'éleve*, *je suspends*; par allusion au genre de mort d'Erigone.

ÉPACTE : nombre qui détermine la différence de l'année lunaire d'avec l'année solaire. La lune acheve sa carriere, onze jours avant le soleil. Au bout de deux ans, elle a sur le soleil vingt-deux jours d'avance : la troisieme année, elle a trente-trois jours. On en prend trente pour le mois intercalaire. Le nombre de trois, qui est de surplus, est l'épacte. L'année d'après l'épacte augmente de onze jours; ce qui fait quatorze; & ainsi, chaque année, les épactes vont en augmentant de onze jours, jusqu'à la révolution de leur cycle, qui est de trente ans. Au bout de ce terme, on recommence à compter les épactes, comme on avoit fait à la premiere des trente années. Lorsque l'année est bissextile, l'épacte est de douze jours.

ÉPHESTRIES : fêtes établies à Thèbes, en l'honneur du fameux devin Tirésias, qui deux fois avoit changé de sexe. Ovide raconte que ce devin, se promenant un jour dans une forêt, rencontra deux serpents accouplés, & leur donna un coup de bâton : aussi-tôt il fut métamorphosé en femme, & demeura dans cet état, pendant l'espace de sept ans. La huitieme année, il rencontra les mêmes serpents, & les frapa encore, dans l'espérance de recouvrer sa premiere forme : il ne fut pas trompé; dans l'instant, il redevint homme. C'est ce double changement de sexe que les Thébains honoroient dans les Ephestries. La principale cérémonie de ces fêtes consistoit à revêtir d'habits de femme la statue de Tirésias, & à les lui ôter ensuite, pour lui remettre des habits d'homme.

EPHOD : ornement du grand-prêtre des Juifs. C'é-

toit, selon la plûpart des auteurs, une espece de cote d'armes, ou de cuirasse de laine, de diverses couleurs; mais la description qu'en donne Moyse fait plutôt croire que l'éphod n'étoit qu'une espece de bretelles d'un ouvrage précieux, qui, descendant de dessus les épaules, se croisoient devant la poitrine & derriere le dos; puis, repassant autour du corps, servoient de ceinture à la robe, ou au manteau du pontife. *Voyez* PONTIFE (*souverain.*)

EPIDAURIES : fêtes que l'on célébroit à Epidaure, & à Athènes, en l'honneur d'Esculape, dieu de la médecine.

EPIDEMIES : fêtes que les Grecs célébroient à Délos & à Milet, en l'honneur d'Apollon; & à Argos, en l'honneur de Diane sa sœur. Ils s'imaginoient que ces divinités descendoient du ciel, pendant ces fêtes, & se mêloient invisiblement avec le peuple; c'est ce qui les fit nommer *Epidémies*.

EPIPHANE : hérétique du deuxieme siécle de l'Eglise, & fils de Carpocras, qui l'instruisit des belles lettres & de la philosophie de Platon. Il s'y rendit fort habile. Sa science, sa douceur, son air affable envers tout le monde, & peut-être la commodité de sa doctrine le firent, après sa mort, honorer comme un dieu. Son grand systême étoit la communauté des femmes & des biens. Il définissoit l'Être suprême *une communauté avec égalité.*

ÉPIPHANIE : fête que l'Eglise célèbre, le 6 de Janvier, en mémoire de l'adoration des Mages; jour auquel Jesus-Christ s'est manifesté aux Gentils. On l'appelle vulgairement *la fête des Rois*. Cette même fête est aussi destinée à honorer le baptême de Jesus-Christ, & son premier miracle aux noces de Cana.

1. Les Grecs avoient coûtume de célébrer, le même jour, 6 de Janvier, la naissance de Jesus-Christ, l'adoration des Mages, le baptême de Jesus-Christ, & le miracle des noces de Cana. Ils appelloient cette fête *Théophanie*, ou *fête des lumieres*. Voyez THÉOPHANIE.

2. Chez les Georgiens, Chrétiens schismatiques du Levant, on pratique, le jour de l'Epiphanie, une ablution

ablution générale, dont voici les cérémonies : „ Un prêtre se rend au bord d'une riviere. La banniere marche devant lui avec un trompette & plusieurs autres ministres qui portent les choses nécessaires à la cérémonie; ce qui forme une espece de procession. Le prêtre, étant arrivé, récite un grand nombre de prieres : puis il encense l'eau; y jette de l'huile avec cinq bougies allumées, & une croix; après quoi, il y trempe le goupillon, & arrose les assistants. L'eau étant ainsi sanctifiée, chacun s'y lave, & même en emporte chez soi, pour s'en servir au besoin.

3. Les Arméniens célébrent la fête de l'Epiphanie, le même jour que celle de Noël.

ÉPISCOPAT. C'est un ordre sacré, qui est regardé comme le complément du sacerdoce, qui donne le pouvoir à celui qui en est revêtu, d'administrer la confirmation, d'ordonner des prêtres, de gouverner les églises, avec jurisdiction sur les prêtres & autres ministres inférieurs. *Voyez* ÉVÊQUE.

ÉPISCOPAUX : Protestants d'Angleterre, lesquels, en se séparant de l'Eglise Romaine, ont néanmoins conservé la plûpart des cérémonies extérieures du culte, & l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique : ainsi il y a parmi eux des évêques, des prêtres, des chanoines, comme dans l'Eglise Romaine. Leur religion est la dominante en Angleterre. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

ÉPISTEMONARQUE : titre de dignité autrefois en usage dans l'Eglise Gréque. Celui qui en étoit revêtu, étoit chargé de veiller sur l'enseignement public. Il étoit comme le censeur de la doctrine de l'Eglise.

ÉPITRAGIE : surnom qui fut donné à Vénus, parce qu'une chévre, que Thésée lui immola, fut changée en bouc.

ÉPOUSAILLES : cérémonie qui se fait à l'Eglise, pour la célébration d'un mariage. *Voyez* MARIAGE.

ÉPREUVES : moyens imaginés par l'ignorance & par la superstition, dans des siécles de barbarie, pour découvrir la vérité dans les cas douteux. 1. Ces épreuves étoient appellées *le jugement de Dieu*; & en effet, il ne falloit pas moins qu'un miracle de sa part,

pour que l'épreuve ne fût pas funeste à l'innocent. Les épreuves, qui étoient le plus en usage, étoient au nombre de cinq, à sçavoir le combat en champ clos, ou le duel; l'épreuve par la croix, par l'eau froide, par l'eau bouillante & par le fer rouge. Nous avons expliqué à l'article DUEL ce qui concerne la premiere sorte d'épreuve. Il nous reste à parler des quatre dernieres.

Voici en quoi consistoit le jugement de Dieu par la croix. Deux personnes, étant debout, tenoient les bras étendus en forme de croix; & celui qui remuoit le premier les bras, ou le corps, perdoit sa cause. L'empereur Charlemagne ayant ordonné en 788, que l'on rétablît les fortifications de la ville de Vérone en Italie, qui étoient en fort mauvais état, il s'éleva une très-vive dispute à cette occasion entre les ecclésiastiques & les bourgeois. Il s'agissoit de sçavoir lequel de ces deux ordres devoit contribuer davantage à la dépense de cette réparation. Cette contestation fut décidée par le jugement de la croix. On choisit deux champions; l'archiprêtre Arégas pour la bourgeoisie; l'archidiacre Pacifique pour le clergé. Ils se placerent tous les deux debout, vis-à-vis d'un autel où l'on célébra la Messe. Lorsqu'elle fut achevée, le prêtre lut la Passion selon S. Mathieu; mais à peine étoit-il à la moitié, que le champion des bourgeois, ne pouvant plus résister à la fatigue, baissa les bras insensiblement, &, accablé de lassitude, se laissa enfin tomber par terre; mais Pacifique, plus vigoureux, soutint jusqu'au bout une posture si génante, & fut proclamé vainqueur: en conséquence, le clergé ne paya que le quart des réparations.

L'épreuve par l'eau froide „ consistoit, dit M. de Saint-Foix, à jetter l'accusé dans une grande & profonde cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, & la main gauche au pied droit. S'il enfonçoit, on le croyoit innocent: s'il surnageoit, c'étoit une preuve que l'eau, qu'on avoit eu la précaution de bénir, le rejettoit de son sein, étant trop pure pour y recevoir un coupable."

L'épreuve par l'eau bouillante, „ consistoit à plon-

ger la main dans un vase plein d'eau bouillante pour y prendre un anneau béni qui y étoit suspendu plus ou moins profondement: ensuite on envelopoit la main du patient avec un linge sur lequel le juge & la partie adverse apposoient leurs sceaux. Au bout de trois jours, on les levoit; & s'il ne paroissoit point de marques de brûlure, on le renvoyoit absous."

L'épreuve par le fer rouge, „ consistoit quelquefois à mettre la main dans un gantelet de fer rougi au feu, plus communément à porter une barre de fer rouge du poids de trois livres, l'espace de dix ou douze pas. On envelopoit la main du patient comme pour l'épreuve de l'eau bouillante; & si trois jours après elle ne paroissoit point endommagée par le feu, il étoit déclaré innocent. Dans certains cas, l'épreuve consistoit à marcher pieds nuds sur des charbons ardents."

Une autre sorte d'épreuve, qui étoit en usage à l'égard de ceux qui étoient accusés de vol, consistoit à leur faire manger un morceau de pain d'orge & de fromage de brebis: cela étoit sans doute plus aisé que de manier un fer rouge; mais les cérémonies, que l'on pratiquoit sur ce pain & sur ce fromage avant de le faire manger à l'accusé, faisoient croire que s'il étoit coupable, il ne pourroit jamais l'avaler, & qu'il en seroit étranglé: ensuite on faisoit l'épreuve. Selon Ducange, c'est de-là qu'est venue cette imprécation vulgaire: „ Que ce morceau de pain puisse m'étrangler.... si, &c."

On est surpris lorsqu'on voit dans l'Histoire plusieurs personnes sortir avec honneur de certaines épreuves, telles que celles de l'eau bouillante, du fer rouge; & l'on ne sçait à qui attribuer de pareils miracles. On a de la peine à croire que Dieu ait voulu interrompre le cours ordinaire de la nature pour entretenir & favoriser une coûtume extravagante & criminelle. M. de Montesquieu dit „ que, chez un peuple exercé à manier les armes, la peau dure & calleuse ne devoit pas recevoir assez d'impression du fer chaud ou de l'eau bouillante, pour qu'il y parût trois jours après." Il est à présumer que plusieurs personnes avoient alors des secrets pour ralentir l'action du feu. On a plusieurs exemples de

semblables artifices. Strabon parle „ des prêtresses de Diane qui marchoient sur des charbons ardents sans se brûler." S. Epiphane rapporte que des prêtres d'Egypte se frotoient le visage avec certaines drogues, & le plongeoient ensuite dans des chaudieres bouillantes, sans paroître ressentir la moindre douleur. Madame de Sévigné, dans une de ses lettres, dit „ qu'elle vient de voir dans sa chambre un homme qui a fait couler sur sa langue dix ou douze gouttes de cire d'Espagne allumée, & dont la langue, après cette opération, s'est trouvée aussi belle qu'auparavant. " Nous avons vu dans les provinces un charlatan nommé *Gaspard Toulon*, qui se frotoit les mains avec du plomb fondu. " Ces exemples nous sont fournis par l'auteur déja cité plusieurs fois dans cet article.

Passons à présent aux différentes épreuves en usage chez les autres peuples du monde.

2. Autrefois, lorsqu'un Juif soupçonnoit la fidélité de sa femme, il la conduisoit devant le sacrificateur qui lui faisoit boire une certaine eau qui lui donnoit la mort, si elle étoit coupable, & qui ne lui faisoit aucun mal, si elle étoit innocente. On lit au cinquieme chapitre des Nombres: „ Si l'esprit de jalousie vient animer un homme contre sa femme, soit qu'elle soit vraiment coupable, soit qu'il n'y ait contre elle que des soupçons, le mari jaloux conduira sa femme devant le prêtre, & présentera au Seigneur une offrande pour lui demander qu'il l'éclaire sur le crime de son épouse. Le prêtre prendra l'eau sainte dans un vase de terre & mettra dedans un peu de poussiere ramassée sur le pavé du temple. Il découvrirra la tête de la femme soupçonnée; mettra entre ses mains l'offrande de jalousie; puis il prononcera les plus terribles imprécations sur le breuvage amer qu'il se dispose à faire prendre à la femme. Il lui dira ensuite : „ Si tu n'es point souillée par le commerce „ d'un homme étranger, ce breuvage amer ne te nuira „ point; mais si tu as violé la foi conjugale, que les „ imprécations que je viens de prononcer sur ce breu„ vage s'accomplissent sur toi! Que cette eau vengeresse „ fasse pourrir ta cuisse, enfler & crever ton ventre!"

La femme répondra : „ Ainſi ſoit-il." Le prêtre écrira ces imprécations ſur un livre, & les effacera avec l'eau du breuvage. Il le donnera enſuite à boire à la femme; &, lorſqu'elle l'aura bu, ſi elle eſt coupable, ſa cuiſſe ſe pourrira, ſon ventre s'enflera : elle ſera pour tout le peuple un objet de malédiction; mais, ſi elle eſt innocente, elle ne recevra aucun mal de ce breuvage, & n'en ſera pas moins féconde dans la ſuite.

3. Julien l'Apoſtat rapporte que, quand un Gaulois ſoupçonnoit la fidélité de ſa femme, il la forçoit à précipiter elle-même dans les eaux du Rhin les enfants qu'il avoit eus d'elle. Si les enfants alloient au fond de l'eau, la femme étoit jugée coupable, &, comme telle, miſe à mort. Si les enfants pouvoient gagner le bord du fleuve à la nage, c'étoit un ſigne que leur mere étoit innocente.

4. L'épreuve du feu eſt en uſage dans le royaume de Siam. Qu'une perſonne ſoit accuſée d'un crime, dont les preuves ne ſoient pas claires; que deux citoyens aient enſemble un différend civil, dont la déciſion ſoit difficile, le feu décide de l'innocence de l'un, & du bon droit de l'autre. Voici comment ſe pratique cette épreuve. On creuſe une foſſe, dans laquelle on éleve un bûcher, dont le ſommet ſe trouve de niveau avec les bords de la foſſe. Ce bûcher a cinq braſſes de long & une de large. Lorſqu'il eſt couvert de charbons ardents, on y fait paſſer les parties à pieds nuds. Ceux dont les pieds ſe trouvent endommagés par la flamme, ſont cenſés être coupables, ou bien avoir tort. M. de la Loubere fait quelques réflexions ſur cette épreuve. „ Les Siamois, dit-il, étant accoûtumés d'aller nuds pieds, ils ont la plante du pied comme accornie. On dit qu'il eſt aſſez ordinaire que le feu les épargne, pourvu qu'ils appuient bien le pied ſur les charbons; car le moyen de ſe brûler eſt d'aller vîte & legérement. Deux hommes marchent d'ordinaire à côté de celui qui paſſe ſur le feu; & ils s'appuient avec force ſur ſes épaules, pour l'empêcher de ſe dérober trop vîte à cette épreuve; & l'on dit que, bien loin que ce poids l'expoſe davantage à être brûlé, il étouffe, au contraire, l'action du feu ſous ſes pieds.

Les Siamois ont quelques autres épreuves aussi fausses: telle est celle qui consiste à mettre sa main dans de l'huile ou dans quelqu'autre matiere bouillante. Celui dont la main n'est pas endommagée par le feu, a gain de cause. Pour se convaincre du peu de fonds qu'on doit faire sur une pareille épreuve, il ne faut qu'écouter un fait rapporté par la Loubere. „Un François, dit-il, à qui un Siamois avoit volé de l'étain, se laissa persuader, faute de preuves, de mettre sa main dans de l'étain fondu; & il l'en retira presque consumée. Le Siamois, plus adroit, se tira d'affaire sans se brûler, & fut renvoyé absous." Il faut remarquer que, six mois après, ce même Siamois, qui étoit sorti triomphant de l'épreuve, fut convaincu du vol dont il avoit été accusé par le François. Il y a une autre maniere, non moins absurde, de prouver son bon droit, qui est établie à Siam. Les deux parties descendent dans l'eau, en se glissant le long d'une perche; &, de peur d'aller au fond, chacun d'eux se tient fortement attaché à cette perche. Ils restent ainsi dans l'eau, de maniere que leur tête soit cachée; & celui qui peut demeurer plus long-temps dans cette situation, sort vainqueur de l'épreuve. Quelquefois, pour décider une affaire, on a recours à des pilules que les Talapoins composent exprès, & sur lesquelles ils prononcent certaines imprécations. On fait avaler aux deux parties quelques-unes de ces pilules qui sont de véritables vomitifs. Celui dont l'estomac plus vigoureux peut conserver plus long-temps ces pilules sans les rejetter, a gagné sa cause. La plus barbare & la plus extravagante de toutes les épreuves qui sont en usage à Siam, est celle dont la Loubere parle en ces termes. „ Le roi de Siam livre quelquefois les parties aux tigres; & celui que les tigres épargnent, pendant un certain temps, est censé innocent. Que si les tigres les dévorent tous deux, ils sont tous deux estimés coupables. Si, au contraire, les tigres ne veulent ni l'un ni l'autre, on a recours à quelqu'autre preuve; ou bien l'on attend que les tigres se déterminent à dévorer l'une des parties, ou à les dévorer toutes deux."

5. Sur la côte de Malabar, on se sert de ce moyen

pour découvrir la vérité dans les affaires criminelles : on couvre la main de l'accusé d'une feuille de bananier ; & l'on applique dessus un fer rouge, qu'on y laisse pendant un certain temps ; après quoi, le surintendant des blanchisseurs du roi envelope la main de l'accusé avec une serviette trempée dans de l'eau de riz, & la noue avec des cordons ; puis le roi applique lui-même son cachet sur les nœuds. Au bout de trois jours, on délie la main de l'accusé ; & on le déclare innocent, si l'on n'y remarque aucune impression de feu. Mais, si elle est tant soit peu endommagée, il est condamné au supplice, comme criminel. En d'autres endroits, on oblige l'accusé de tremper sa main dans de l'huile bouillante ; &, s'il peut la retirer sans qu'elle ait reçu aucune atteinte du feu, il est renvoyé absous.

6. Dans le royaume de Loango, en Afrique, il y a un nombre infini de sorciers contre lesquels on prend toutes les précautions possibles. Lorsqu'on soupçonne que, dans un certain village, habite un de ces sorciers malfaisants, on fait subir à tous les habitants du village l'épreuve du bonda. Cette épreuve consiste à boire une liqueur composée avec le jus d'une racine qu'on appelle *sinbonda*, qui ressemble à une carotte blanche. Cette liqueur est excessivement amere. Elle trouble la tête par des vapeurs malignes, & enyvre sur le champ. Elle est aussi fort astringente, & cause ordinairement une suppression d'urine. La dose est d'une pinte & demie. Ceux qui sont chargés de composer cette liqueur, & de diriger l'épreuve, se nomment *Bondas*. Lors donc qu'il est ordonné qu'un tel village subira l'épreuve du bonda, le roi nomme plusieurs juges pour présider à cette cérémonie. Ils s'asseyent à terre, en demi-cercle, au milieu du grand chemin, & somment tous les habitants du village de comparoître. Personne ne manque à l'assignation. Celui qui s'absenteroit seroit jugé coupable. Ils sont obligés de boire les uns après les autres la funeste liqueur ; &, pendant qu'ils la boivent, les juges frapent sur des tambours avec de petits bâtons. Ils coupent ensuite ces bâtons ; & il faut que ceux qui ont bu la liqueur, marchent dessus sans tomber, & urinent

librement. S'ils en viennent à bout, ils sont reconnus innocents, & ramenés dans leurs maisons en triomphe. Mais si ces malheureux, étourdis par la vapeur funeste de la liqueur, viennent à chanceler & à tomber, tout le peuple crie : *Undoke, undoke!* c'est-à-dire *méchant sorcier*; il se jette sur le prétendu coupable, & l'assomme. On traîne ensuite son corps sur le bord de quelque précipice, où on le jette. Les femmes du roi sont aussi obligées de subir cette épreuve, lorsqu'elles sont soupçonnées d'adultere. Mais si elles succombent, ce n'est point le peuple qui en fait justice. La coupable est exécutée juridiquement, & brûlée vive avec son prétendu complice.

Les Bondas, qui dirigent cette épreuve, sont ordinairement des scelerats qui diminuent la dose lorsqu'ils sont bien payés, & la donnent plus forte lorsqu'ils n'ont rien reçu ; d'où il arrive que les riches se tirent toujours assez heureusement de l'épreuve, tandis que les pauvres y succombent.

7. Chez les Quojas, peuples qui habitent l'intérieur de la Guinée, lorsqu'un homme est soupçonné d'avoir commis quelque crime, pour s'en éclaircir, on le fait passer par l'épreuve du *belli*. Le grand-prêtre, que l'on nomme *Bellimo*, compose exprès une certaine drogue avec des herbes & des écorces d'arbre, dont on frote la main de l'accusé. S'il est coupable, cette drogue produit sur sa peau le même effet que le feu & y imprime une marque de brûlure. Quelquefois l'épreuve consiste à faire boire à l'accusé une certaine liqueur empoisonnée, de la composition du Bellimo. S'il n'est point coupable, le poison le fait vomir sans qu'il en ressente d'ailleurs aucune suite fâcheuse. Mais si la liqueur lui cause des convulsions, & le fait écumer, on le regarde comme criminel, & on le condamne à mort.

8. Les Tartares Ostiakes ont coûtume de présenter à leurs femmes du poil d'ours, lorsqu'ils soupçonnent leur fidélité. Si leurs soupçons sont mal fondés, la femme prend le poil, sans rien craindre. Mais si le malheur qu'ils craignent n'est que trop sûr, la femme coupable se gardera bien de recevoir le poil. C'est un moyen

assez ingénieux que ces Tartares ont imaginé, pour connoître sûrement s'ils sont trompés par leurs femmes. Ils sont venus à bout de leur persuader que si une femme, après avoir outragé l'honneur de son mari, osoit recevoir de sa main du poil d'ours, l'animal, quoique mort, viendroit, au bout de trois jours, la dévorer; & les femmes sont tellement coëffées de cette opinion, qu'elles se croiroient perdues, si elles prenoient le poil d'ours, sans avoir la conscience bien nette. Elles ne courent pas d'ailleurs grand risque, en avouant leur infidélité. Elles en sont quittes pour être répudiées; ce qui donne la douce liberté de pouvoir tromper un autre mari.

Les mêmes peuples ont une façon singuliere de se justifier d'un crime qu'on leur impute. Ils donnent un coup de couteau à un chien, au-dessous de la cuisse gauche; appliquent leur bouche à la plaie, & sucent tout le sang de cet animal.

9. Les habitants de l'isle de Ceylan pratiquent aussi l'épreuve de l'huile bouillante, qui est en usage chez plusieurs autres peuples. Le voyageur Knox nous fournira une description détaillée des cérémonies qui accompagnent cette épreuve. „ Les Chingulais, dit-il,
„ ne jurent ainsi que dans les affaires de grande con-
„ séquence, comme lorsqu'ils ont des procès pour
„ leurs terres, & qu'il n'y a point de témoins. Ils doi-
„ vent chacun avoir une permission écrite & signée de
„ la main du gouverneur. Après cela, ils se lavent le
„ corps & la tête, qui est une cérémonie de leur re-
„ ligion. On les resserre tous deux, pendant toute la
„ nuit, dans une maison où il y a des gardes, & on
„ leur envelope la main droite d'un linge qui est cache-
„ té, de peur qu'ils ne se servent de quelque charme
„ pour endurcir leurs doigts. Le lendemain, on les
„ fait sortir: on leur met de linge blanc, & ils se pu-
„ rifient comme des gens qui vont paroître devant Dieu.
„ On attache à leur poignet la feuille sur laquelle est
„ écrite la permission du gouverneur; & ensuite ils se
„ rendent sous le Boghaah ou Arbre-Dieu, où s'assem-
„ blent tous les officiers de la province, avec un grand

„ concours de peuple. On apporte ſur les lieux des „ noix de coco, dont on tire l'huile, à la vue de tout le „ monde, afin qu'on voie qu'il n'y a point de fourberie. „ Il y a auſſi près de là une chaudiere pleine de fiente „ de vache & d'eau qui bouillent. L'huile & la fiente „ bouillant à gros bouillons, ils prennent une feuille de „ noix de coco, qu'ils trempent dans l'huile, afin que „ tous les ſpectateurs voient qu'elle eſt chaude. Toute „ l'aſſemblée étant perſuadée que l'huile eſt bouillante, „ les deux parties viennent des deux côtés de la chau„ diere, & diſent, l'un : *Le Dieu du ciel & de la terre* „ *eſt témoin que je n'ai pas fait ce dont je ſuis ac*„ *cuſé* ; ou bien : *Les quatre dieux ſont témoins que* „ *telle ou telle choſe* en diſpute *m'appartient*. L'autre „ jure tout le contraire. L'accuſateur jure toujours le „ premier. L'accuſé tâche d'établir après lui ſon inno„ cence ou ſon droit....... Après cela, on ôte les „ linges dont leurs mains étoient envelopées. Le „ premier qui a juré, répéte les paroles du ſerment; „ trempe en même temps deux doigts dans l'huile bouil„ lante, & en jette juſqu'à trois fois hors de la chau„ diere..... Enſuite il en fait autant à la fiente de „ vache, qui bout.... L'accuſé fait la même choſe. „ Enfin on leur envelope les mains, & on les garde „ tous deux en priſon juſqu'au lendemain. Alors on „ regarde leurs mains ; & on leur frote le bout des „ doigts avec un linge, pour voir s'ils ſe pelent. Ce„ lui dont le doigt ſe pele le premier, eſt cenſé parjure. „ On lui impoſe une groſſe amende au profit du roi, „ & on l'oblige de donner ſatisfaction à ſon adverſaire."

EQUIRIES : courſe de chevaux, que les anciens Romains avoient coûtume de célébrer, le 27 de Février, en l'honneur de Mars, dans le champ qui portoit le nom de ce dieu.

ERASTIENS : hérétiques d'Angleterre qui avoient pour chef un certain Thomas Eraſte, lequel ſoutenoit que l'Egliſe n'avoit pas le pouvoir d'excommunier.

ERATO : une des neuf Muſes. Elle préſidoit aux poëſies amoureuſes. On avoit coûtume de la repréſenter ſous la figure d'une jeune fille, vive & enjouée, cou-

ronnée de Myrte & de roſes, tenant d'une main une lyre, de l'autre un archet. On plaçoit à côté d'elle un petit amour aîlé, armé d'un arc & d'un carquois.

ERDAVIRAPH : célébre mage Perſan que le roi Axtaxerxes, ſurnommé *Babeekhan*, choiſit entre quatre-vingt mille prêtres, pour lui expliquer le vrai ſens de la doctrine de Zoroaſtre, interprétée diverſement par un grand nombre d'hérétiques, qui s'étoient élevés dans la Perſe. Cet homme, pour donner plus de poids à ſes oracles, dit qu'il alloit envoyer ſon ame au Ciel, pour y conſulter l'Etre ſuprême; & ſon corps commença, en effet, à tomber dès-lors dans une léthargie profonde, qui ne différoit en rien de la mort, & qui ſembloit prouver que ſon ame étoit abſente. Cette léthargie dura ſept jours, pendant leſquels le roi, accompagné de ſix mages, demeura, jour & nuit, auprès du corps d'Erdaviraph, jeûnant & priant ſans ceſſe. Lorſque l'ame d'Erdaviraph, de retour de ſon voyage, fut rentrée dans ſon corps, on conçoit avec quel reſpect on recueillit toutes les paroles qui ſortirent de ſa bouche.

ERE CHRÉTIENNE ſuite d'années dont les Chrétiens fixent le commencement au premier jour de Janvier, après la naiſſance de J. Chriſt. Le mot *ére* ſignifiant *époque remarquable*, *changement extraordinaire*, on conçoit aiſément qu'il y eut, & qu'il y a différentes éres, ſuivant les différents peuples : telles ſont l'ére Actiaque, ainſi nommée de la fameuſe bataille d'Actium; l'ére Philippique, de l'année de la mort d'Alexandre le Grand, dont Aridée, qui prit le nom de *Philippe*, fut le ſucceſſeur; l'ére de Dioclétien, qui commence à la premiere année de l'empire de ce prince; & l'ére des Mahométans. *Voyez* HÉGIRE.

ÉROTIDIES. Les Grecs appelloient ainſi les fêtes qui ſe célébroient en l'honneur de Cupidon, ou de l'Amour.

ÉRYNNIS : ſurnom que les anciens payens donnoient aux trois furies, & que les poëtes avoient coûtume d'appliquer aux méchantes femmes.

Les Siciliens avoient donné à Cérès le nom d'*Erynnis*, parce que le dépit d'avoir été abuſée par Neptune l'avoit

rendu pire qu'une furie. Sa ſtatue étoit vêtue de noir. Elle avoit une tête de cheval, parce que Neptune, pour triompher d'elle, s'étoit métamorphoſé en chaval. *Voyez* CÉRÈS. Elle tenoit d'une main une colombe, & de l'autre un dauphin.

ESCHRAKIS, *ou* ILLUMINÉS: nom d'une ſecte particuliere chez les Mahométans, & l'une des plus raiſonnables. Elle eſt, dit Ricaut, purement Pythagoricienne. Ceux qui en font profeſſion s'appliquent principalement à la contemplation de l'idée de Dieu, & des nombres qui ſont en lui. Quoique perſuadés de ſon unité, ils ne nient pourtant pas la Trinité qu'ils conſiderent comme un nombre qui procéde de l'unité; &, pour mieux faire entendre leurs penſées, ils ſe ſervent ordinairement de la comparaiſon de trois plis dans un mouchoir, qui peut bien ſouffrir la dénomination du nombre de trois, mais qui n'eſt en effet qu'un ſeul morceau de toile, quand il eſt déployé. Les Eſchrakis ne ſont pas grands admirateurs de l'Alcoran. Ils ſe ſervent néanmoins des paſſages qui s'y trouvent conformes à leurs principes. Les Scheks, ou prédicateurs des moſquées, ſont de cette ſecte. En général, ils ſont aſſidus & conſtants dans leurs dévotions, ſobres dans leur boire & dans leur manger, grands amateurs de la muſique, & aſſez bons poëtes. Ils compoſent des hymnes en vers, dont ils entretiennent leur auditoire. Ils ſont fort généreux, & ont beaucoup de tendreſſe & de compaſſion pour la foibleſſe humaine. Ils ne ſont ni avares, ni ſéveres, ni préſomptueux; ce qui fait que tout le monde les eſtime à Conſtantinople.

ESCULAPE: dieu de la médecine chez les anciens payens. Les poëtes ſuppoſent qu'il naquit d'Apollon & de la nymphe Coronis. Sa mere, étant enceinte de lui, eut commerce avec un étranger. Apollon, inſtruit de ſon infidélité, la perça d'un coup de fléche. Mais, pour ne pas faire périr le fils innocent avec la mere coupable, il tira du ſein de Coronis le petit Eſculape, dont il confia l'éducation au centaure Chiron. Le fils d'Apollon s'appliqua particulierement à l'étude des plantes, & devint ſi habile dans la médecine, qu'il

trouva le secret de rendre la vie à Hyppolite, fils de Théfée, qui avoit été mis en piéces par ses chevaux. Cette cure si glorieuse lui devint funeste. Jupiter, indigné qu'un mortel eût osé entreprendre ce qui sembloit réservé à la puissance des dieux, frapa de la foudre le trop habile médecin. Les hommes, reconnoissants des services qu'ils en avoient reçus, lui rendirent, après sa mort, les honneurs divins. Il fut d'abord particulierement révéré dans la ville d'Epidaure. La ville de Rome ayant été affligée d'une terrible peste, l'an 462 de sa fondation, le sénat envoya consulter l'oracle de Delphes sur les moyens de faire cesser ce fléau. L'oracle leur répondit que les Romains ne seroient délivrés de la peste, que lorsqu'ils auroient fait venir dans leur ville le fils d'Apollon. Sur cette réponse, le sénat envoya des députés à Epidaure, pour chercher Esculape, & l'amener à Rome. Les députés, étant arrivés à Epidaure, furent introduits dans le temple d'Esculape. Ce dieu n'étoit autre chose qu'un serpent caché le plus souvent dans quelque trou du temple, & qui ne se montroit que fort rarement. Lorsque, par hazard, il paroissoit, c'étoit un présage heureux, & un sujet de joie pour toute la ville d'Epidaure. Le hazard voulut qu'au moment où les ambassadeurs Romains entrerent dans le temple, le serpent sortit de sa retaite; &, non content de se promener dans son temple, il parcourut toute la ville d'Epidaure, honoré & fêté, comme on le peut croire, par-tout où il passoit. Cette promenade dura trois jours, au bout desquels il se rendit de lui-même dans le vaisseau qui avoit apporté les Romains, & choisit pour son logement la chambre de Quintus Ogulnius, chef de la députation, qui, flaté de l'honneur que le dieu lui faisoit, mit à la voile avec empressement pour retourner à Rome. Etant arrivé à Antium, le serpent, qui avoit toujours resté paisible dans le vaisseau, s'élança sur la terre, &, gagnant un temple consacré à Esculape, se plaça sur un myrte où il demeura trois jours. Pendant tout ce temps, les ambassadeurs Romains eurent grand soin de le bien nourrir. Ils craignoient beaucoup qu'il ne voulût plus rentrer dans le vaisseau; mais il y re-

vint au bout de trois jours ; & les ambassadeurs continuerent leur route vers Rome. Lorsqu'ils furent arrivés sur les bords du Tibre, le serpent gagna une isle voisine, où les Romains lui firent bâtir un temple. En même temps, la peste cessa d'affliger Rome.

Esculape étoit souvent représenté sous la forme d'un vieillard avec une grande barbe, témoin cette barbe d'or que Denis enleva à Esculape dans le temple de Siracuse, disant qu'il ne convenoit pas que le *fils* eût de la barbe, tandis que le pere n'en avoit point. Ce dieu avoit en main un bâton entortillé d'un serpent. On lui immoloit ordinairement une chévre, parce que, selon la remarque des médecins, cet animal, extrêmement chaud, a toujours la fiévre. Le corbeau & le coq lui étoient aussi consacrés ; le premier, symbole de prévoyance ; & le second, de vigilance ; deux qualités nécessaires aux médecins.

Voici quelle est, selon M. Pluche, l'origine de la fable d'Esculape. Les anciens Egyptiens avoient institué un signe pour avertir du temps auquel devoit arriver l'inondation du Nil. Ce signe étoit „ une figure d'homme, portant une tête de chien, assez souvent avec une perche entortillée d'un ou de deux serpents." Un des noms, que l'on donnoit à cette figure, étoit celui d'*Escaleph*, qui, dans la langue du pays, signifioit *homme-chien*. Dans la suite des temps, lorsque la superstition & l'ignorance eurent converti les symboles en réalité, les Egyptiens firent de cette homme-chien un roi qui s'étoit appliqué à procurer le salut de ses sujets, en étudiant la médecine : idée provenue du salut, ou de la conservation de la vie, qu'exprimoit le serpent entortillé autour de cette perche, (mesure de la cruë du Nil.) Telle est l'origine du serpent d'Epidaure, & la raison fort simple, qui a toujours retenu le serpent auprès du dieu de la médecine, à laquelle ni l'homme ni l'animal n'avoient originairement aucun rapport

ESDRAS, prêtre & docteur de la loi ancienne, étoit fils de Saraïas, souverain pontife des Juifs, que Nabuchodonosor fit mourir pendant la captivité des

Hébreux à Babylone. Il gagna les bonnes graces du roi Artaxerxès Longue-Main & dispoſa ce prince à rendre la liberté à ſes compatriotes. Artaxerxès, en renvoyant les Juifs dans leur patrie, leur donna Eſdras pour chef; &, pour témoigner de plus en plus l'eſtime qu'il faiſoit de ce grand homme, il donna de riches préſents pour le temple, & commanda aux gouverneurs des provinces voiſines de fournir aux Juifs tout ce dont ils auroient beſoin, pour l'exercice de leur religion, & la ſolemnité du culte divin. Eſdras, de retour à Jéruſalem, exhorta ſes compatriotes à rompre les mariages illégitimes, qu'ils avoient contractés pendant leur captivité; &, pour leur rappeller le ſouvenir des fautes qu'ils avoient commiſes, il fit une lecture du livre de la loi en préſence de tout le peuple aſſemblé, qui témoigna ſon repentir par ſes larmes. L'action la plus mémorable d'Eſdras eſt la révision des Livres ſaints, qu'il rétablit dans leur pureté originale, en corrigeant les fautes qui s'y étoient gliſſées par la négligence des prêtres Il ſubſtitua les caracteres chaldéens, auxquels les Juifs s'étoient accoûtumés pendant leur captivité, aux caracteres ſamaritains, dont ils ſe ſervoient auparavant. Il compoſa lui-même l'Hiſtoire du retour de la captivité, qui contient un eſpace de quatre-vingt-deux ans. Cet ouvrage eſt au nombre des Livres canoniques de l'ancien Teſtament. Il y a deux livres qui portent le nom d'*Eſdras*. Il n'eſt l'auteur que du premier. Le ſecond a été compoſé par Néhémie. Les troiſieme & quatrieme livre du nom d'*Eſdras* ne ſont pas dans le canon des livres ſaints.

ÉSÈS *ou* ÉSIENS : fauſſes divinités adorées autrefois par les Thyrréniens.

ESPERANCE : (*l'*) une des trois vertus théologales dans la Religion Chrétienne. Elle conſiſte à nous faire eſpérer en Dieu, c'eſt-à-dire à mettre notre confiance dans ſes bontés & dans ſes promeſſes. *Voyez* VERTUS THEOLOGALES.

ESPRIT. (*le Saint-*) C'eſt la troiſieme Perſonne de la ſainte Trinité, qui, ſelon la croyance de l'Egliſe Catholique, procede, par voie de ſpiration, du Pere

& du Fils ; ne fait avec eux qu'une ſeule & même Divinité, & leur eſt égale en tout. Ces vérités sont appuyées ſur pluſieurs paſſages de l'Ecriture, & ſur la tradition. Le concile de Nicée n'avoit pas beaucoup inſiſté, dans ſon Symbole, ſur la Divinité du Saint-Eſprit, parce qu'il n'étoit pas alors beſoin de le faire. Cela donna lieu à quelques hérétiques, comme les Pneumatomaques & les Macédoniens, de ſoutenir que le Saint-Eſprit n'étoit pas Dieu ; mais ils furent juſtement condamnés en pluſieurs conciles.

Quant à ce qui regarde la proceſſion du Saint-Eſprit, il étoit ſeulement dit, dans le Symbole du concile de Conſtantinople, que le Saint-Eſprit procédoit du Pere, ſur quoi on jugea à propos d'ajoûter, dans le premier concile de Tolede, tenu en 400, que le Saint-Eſprit procédoit auſſi du Fils, *Filioque*. Cette addition fut reçue dans toutes les Egliſes d'Occident, comme une explication utile des paroles du concile de Conſtantinople, dont la trop grande briéveté pouvoit exciter des diſputes ; car la croyance générale de l'Egliſe avoit toujours été que le Saint-Eſprit procédoit également du Pere & du Fils. Cependant les Grecs trouverent mauvais qu'un concile eût fait des additions aux définitions d'un concile précédent, & ſoutinrent que cela n'étoit pas permis. Photius, patriarche de Conſtantinople, ſaiſit avidement ce prétexte pour exciter le ſchiſme qu'il méditoit ; & l'Egliſe Gréque, pour un ſi foible ſujet, fut ſéparée d'avec l'Egliſe Latine.

Esprit : nom propre d'un ange, ſuivant les Mahométans. Leur faux prophete en fait une peinture giganteſque, dans ſon Voyage prétendu nocturne au ciel. „ Je vis, dit il, un ange, le plus grand de toutes les „ créatures de Dieu. Il avoit ſoixante & dix mille têtes : „ chaque tête avoit ſoixante & dix mille faces ; chaque „ face avoit ſoixante & dix mille bouches, chaque „ bouche avoit ſoixante & dix mille langues ; chaque „ langue parloit ſoixante & dix mille langages, tous „ différents entr'eux, & dont il ſe ſervoit pour célébrer „ les louanges de Dieu. C'eſt de la louange ſi multipliée de cet ange, que Dieu a créé les anges qu'on appello

pelle *Spirituels* ; & cet ange lui-même s'appelle *esprit*. Voyez VOYAGE NOCTURNE.

ESPRITS, *Génies* : 1. Socrate n'est pas le seul qui ait eu le privilége d'avoir un esprit familier. Les Irlandois prétendent en avoir chacun un, qui dirige toutes leurs actions.

2. Les Chrétiens Grecs sont persuadés que les morts dont le corps ne s'est pas corrompu, dans l'espace de quarante jours, deviennent des esprits follets, qui prennent plaisir à importuner les hommes, qui vont sans cesse fraper à leur porte & les appeller par leur nom. Ils pensent qu'il faut bien se donner de garde de répondre à ces esprits, qu'autrement on meurt infailliblement peu de jours après.

3. Les Siamois s'imaginent qu'il y a une multitude d'esprits répandus dans l'air, dont la puissance est très-grande, & qui sont fort enclins à faire du mal. Pour se prémunir contre leur malice, ils ont de certains papiers sur lesquels sont tracées des paroles magiques; &, dans toutes les occasions où ils croient avoir quelque chose à craindre de ces esprits, ils se servent de ce préservatif. Entr'autres circonstances, lorsqu'ils préparent une médecine, ils garnissent le bord du vase d'un grand nombre de ces papiers, de peur que les esprits n'emportent avec la fumée la vertu des remédes. Lorsqu'ils sont surpris par la tempête sur la mer, ils munissent tous les agrès du vaisseau de semblables papiers; persuadés qu'ils ont la force d'arrêter les esprits qui troublent les airs. Les Siamois attribuent à ces esprits un autre genre de malice, moins nuisible à l'humanité. Ils prétendent que ce sont eux qui cueillent la premiere fleur de toutes les filles nubiles, & qui leur font cette prétendue blessure, qui se renouvelle tous les mois.

4. Les Cochinchinois pensent que les ames, auxquelles on ne permet pas de passer en d'autres corps, deviennent des esprits malins & des diables. *Voyez* DÉMONS, DIABLES, GÉNIES.

ESSÉENS, *ou* ESSÉNIENS. Ils étoient, parmi les Juifs, ce que les moines sont parmi les Chrétiens.

De toutes les sectes Juives, celle des Esséniens „ étoit la plus singuliere, dit M. l'Abbé Fleury. Ils fuyoient les grandes villes. Leurs biens étoient en commun; leur nourriture fort simple. Ils donnoient beaucoup de temps à la priere & à la méditation de la loi. Leur maniere de vie avoit grand rapport à celle des prophetes.... Il y en avoit même qui gardoient la continence, & menoient une vie entierement contemplative, & si parfaite, que plusieurs des PP. les ont pris pour des Chrétiens."

ESTHER : livre canonique de l'ancien Testament. Selon le sentiment le plus commun, il fut composé par Mardochée, Juif d'une grande vertu, lequel y raconte l'histoire de sa niéce Esther. On dit qu'Esther elle-même eut aussi quelque part à la composition de cet ouvrage. Quoi qu'il en soit, voici en abbrégé l'histoire d'Esther.

„ Esther, fille Juive de la tribu de Benjamin, niéce de Mardochée, étoit captive avec toute sa nation dans les Etats du roi Assuérus. Ce prince, ayant répudié Vasthi son épouse, fit conduire dans son palais les plus belles filles de son royaume, pour choisir entr'elles une reine. Esther fixa l'attention du monarque, & partagea son thrône. Aman, premier ministre d'Assuérus, indigné que le Juif Mardochée ne se courbât pas devant lui, obtint un ordre du roi pour faire périr toute la nation des Juifs. Esther, allarmée du danger de ses compatriotes, osa se présenter devant Assuérus, quoiqu'il fût défendu, sous peine de mort, de paroître devant le prince, sans être demandé. Assuérus, épris de ses attraits, adoucit en sa faveur la rigueur de la loi. Esther rassurée invita Assuérus à un repas, auquel Aman fut lui-même appellé. Là, elle se jetta au pied du roi; lui découvrit sa naissance, & lui représenta l'injustice de l'ordre donné contre les Juifs. Assuérus détrompé fit périr le fier Aman, & révoqua l'arrêt porté contre un peuple innocent. Les Juifs, en mémoire de cet événement, ont institué la fête de Purim, ou des Sorts, parce qu'il est dit dans le Livre d'Esther, qu'Aman employa le sort pour sçavoir quel seroit le jour le plus malheureux pour la nation Juive. *Voyez* PURIM.

ESUS. C'eſt ſous ce nom que les anciens Gaulois adoroient l'Être ſuprême. Ils ne lui érigeoient ni temples ni ſtatues. Ils lui rendoient leurs hommages dans quelque bois ſacré, où ils croyoient qu'il faiſoit ſa réſidence. Lorſqu'ils entroient dans ce bois, ils portoient une chaîne pour marque de leur dépendance; &, s'il arrivoit à quelqu'un de tomber, perſonne ne le relevoit: il falloit qu'il ſe traînât hors du bois. Lucain, au livre troiſieme de ſa Pharſale, nous fournit une deſcription curieuſe d'un de ces bois ſacrés, dont voici la traduction: „ Hors de l'enceinte de Marſeille, il y avoit un bois ſacré, que la coignée avoit toujours reſpecté depuis la naiſſance du monde. Les arbres touffus couronnoient la terre où ils étoient plantés, & formoient par-tout des berceaux inacceſſibles aux rayons du ſoleil. Les faunes, les ſilvains & les nymphes champêtres n'habitoient point cette ſombre retraite deſtinée à des myſteres barbares. De tous côtés, on voyoit des autels teints du ſang des victimes humaines qu'on y avoit égorgées. Si on en croit l'antiquité la plus reculée, nul oiſeau n'oſa jamais ſe percher ſur aucun des arbres de ce bois. Aucun animal n'entra jamais dans ce lieu redoutable. Le vent n'oſe y ſouffler, & la foudre ſemble craindre de le fraper. Les chênes, que le moindre zéphir n'agite jamais, portent dans tous les cœurs une ſainte horreur, auſſi-bien que l'eau noire, qui ſerpente & coule dans divers canaux. Les figures du dieu du bois ſont ſans art, & conſiſtent en des troncs brutes & informes, qui ſont ſur pied. La mouſſe jaunâtre, qui les couvre entiérement, inſpire la triſteſſe. C'eſt le génie des Gaulois de n'être ainſi ſaiſis de reſpect que pour des dieux d'une forme différente de celle que leur donnent les autres nations: auſſi leur vénération & leur crainte augmentent à proportion qu'ils ignorent les dieux même qu'ils reconnoiſſent. La tradition porte que ce bois s'emeut & tremble ſouvent; qu'alors des voix mugiſſantes ſortent des cavernes; que les ifs abbatus ou coupés ſe redreſſent, renaiſſent & repouſſent; que le bois eſt tout en feu, ſans ſe conſumer, & que les chênes ſont entortillés de dragons monſtrueux. Les

Gaulois, par respect, n'oseroient habiter ce bois. Ils l'abandonnent tout entier à leur dieu. Seulement à midi & à minuit, un prêtre y va tout tremblant célébrer ses mysteres redoutables, & craint toujours que le dieu auquel le bois est consacré, ne vienne se présenter devant lui. "

Les bois ou bocages sacrés des Gaulois étoient de différentes formes. Il y en avoit de ronds : d'autres étoient oblongs. Leur grandeur étoit proportionnée à celle du canton auquel ils appartenoient. Au centre du bois, il y avoit divers petits espaces circulaires, entourés d'arbres plantés fort près l'un de l'autre. Au milieu de chacun de ces espaces, étoit une grande pierre sur laquelle on immoloit des victimes, comme sur un autel. Elle étoit entourée d'une rangée de pierres, qui servoient, à ce qu'on croit, à écarter le peuple de celui qui officioit. On voit encore un grand nombre de ces pierres en plusieurs isles, sur-tout dans celle d'Anglesey.

Les Celtes, les Celtibériens, les Senones avoient la même religion que les Gaulois. Strabon dit en particulier, des Celtibériens, qu'ils adoroient le dieu sans nom, & qu'en son honneur, ils dansoient toute la nuit devant leurs maisons, au retour de chaque pleine lune.

ETERNALES : hérétiques qui parurent dans les premiers siécles du Christianisme. Ils furent ainsi appellés, parce qu'ils enseignoient que le monde demeureroit, pendant toute l'éternité, tel qu'il est actuellement.

ETERNITÉ. 1. C'est un des principaux attributs de Dieu, qui, étant un Être nécessaire & indépendant, est, par conséquent, éternel, c'est-à-dire qu'il n'a point eu de commencement, & n'aura jamais de fin. Les Chrétiens donnent aussi le nom d'*éternité* au bonheur, ou au malheur éternel, qui doit être le partage des hommes dans l'autre vie.

2. Les peuples de la Virginie regardent le cours perpétuel des rivieres comme le symbole de l'éternité de Dieu ; & dans cette idée, ils leur offrent des sacrifices.

3. Le cercle étoit, chez les Egyptiens, le symbole de l'éternité.

ÉTERNUEMENT. On date communément, dit l'abbé Velly, du siécle de Brunehaut, & du pontificat de S. Grégoire le Grand, l'usage si familier aujourd'hui de faire des souhaits en faveur de ceux qui éternuent. On prétend que du temps de ce saint prélat, il regna dans l'air une malignité si contagieuse, que ceux qui avoient le malheur d'éternuer, expiroient sur le champ; ce qui donna occasion au religieux pontife d'ordonner aux fideles certaines prieres accompagnées de voeux pour détourner de dessus eux les effets dangereux de la corruption de l'air. C'est une fable imaginée contre toutes les régles de la vraisemblance, puisqu'il est constant que cette coûtume subsistoit, de toute antiquité, dans toutes les parties du monde connu.

1. On lit, dans la Mythologie, que le premier signe de vie, que donna l'homme de Prométhée, fut un éternuement. Ce prétendu créateur déroba, dit-on, une portion des rayons du soleil, & en remplit une fiole, faite exprès, qu'il *scella* hermétiquement. Aussi-tôt il revole à son ouvrage favori, & lui présente son flacon ouvert. Les rayons solaires n'avoient rien perdu de leur activité. Ils s'insinuent dans les pores de la statue, & la font éternuer. Prométhée, charmé du succès de sa machine, se mit en prieres, & fit des voeux pour la conservation de cet être si singulier. Son éleve l'entendit: il s'en souvint, & eut grand soin, dans les occasions semblables, de faire l'application de ces souhaits à ses descendants, qui, de pere en fils, l'ont perpétué, de génération en génération jusqu'à ce jour, dans toutes les colonies.

2. Les rabbins, en parlant de cet usage, ne lui donnent pas tout-à-fait la même ancienneté. Ils disent qu'après la création, Dieu fit une loi générale, qui portoit que tout homme vivant n'éternueroit jamais qu'une fois, & que, dans le même instant, il rendroit son ame au Seigneur, sans aucune indisposition préliminaire. Jacob, que cette maniere brusque de sortir du monde, n'accommodoit nullement, & qui desiroit de pouvoir donner ordre aux affaires de sa conscience & de sa famille, s'humilia devant le Seigneur; lutta en-

-core une fois avec lui, & lui demanda instamment la grace d'être excepté de la régle. Il fut exaucé : il éternua, & ne mourut point. Tous les princes de la terre, informés du fait, ordonnerent, tous d'une voix, qu'à l'avenir, les éternuements feroient accompagnés d'actions de graces & de vœux pour la conservation & pour la prolongation de la vie.

3. On reconnoit jusques dans ces fictions la trace de la tradition & de l'histoire, qui placent long-temps avant l'établissement du Christianisme l'époque de cette politesse qui est enfin devenue un des devoirs de la vie civile. Elle étoit regardée comme très-ancienne, dès le temps d'Aristote qui en ignoroit l'origine, & en a cherché la raison dans ses Problêmes. Il prétend que les premiers hommes, prévenus des plus hautes idées en faveur de la tête qui est le siége principal de l'ame, cette substance intelligente qui gouverne & anime toute la masse, ont étendu leur respect jusques sur l'éternuement qui est une de ses opérations la plus manifeste & la plus sensible : de-là ces différentes formules de compliments usités, en pareilles occasions, chez les Grecs & chez les Romains. „ Vivez ! Portez-vous „ bien. Que Jupiter vous conserve ! "

4. Le Sad-der, un des livres sacrés des Parsis ou Guebres, recommande aux fideles d'avoir recours à la priere, lorsqu'ils éternuent, parce que, dans ce moment critique, le démon redouble ses efforts contre eux.

ÉTHICO-PROCOPTES. On donna autrefois ce nom aux hérétiques, dont les opinions étoient particulierement contraires aux vérités morales, qui servent à régler la conduite des hommes.

ETHNOPHRONES. On appelle ainsi des hérétiques, qui parurent dans le VII siécle, lesquels, par un mêlange absurde, vouloient allier, & allioient en effet les pratiques saintes du Christianisme avec les cérémonies superstitieuses du paganisme.

ÉTOLE : bande d'étoffe chargée de trois croix, qui descend depuis le col jusqu'à mi-jambe, & qui est un des ornements sacerdotaux en usage dans l'Eglise. L'étole est regardée comme la marque de la puissance

attachée au caractere facerdonal. Autrefois les évêques & les prêtres la portoient toujours, même dans l'usage commun, & hors des fonctions ecclésiastiques. Aujourd'hui le pape est le seul qui soit toujours revêtu de l'étole. Les curés la mettent par-dessus leur surplis, pour marque de la supériorté dans leur église. Les diacres ne la mettent que sur une épaule; au lieu que les prêtres la mettent sur les deux épaules. L'Eglise a voulu, par cette marque extérieure, mettre une distinction sensible entre les prêtres & les diacres, ces derniers n'ayant encore qu'une portion du caractere sacerdotal. Les prêtres croisent l'étole devant l'estomac, sans doute pour faire voir que toute leur puissance tire sa force & sa vertu de la croix de Jesus-Christ. Les évêques ne croisent pas l'étole comme les prêtres; car la croix d'or, qu'ils portent, supplée à cela. Anciennement les prêtres ne la croisoient pas non plus que les évêques. C'est encore la coûtume des Chartreux & des religieux de Cluny. L'usage des temps & des lieux est la régle de ces sortes de choses qui sont d'une discipline arbitraire.

EUCHARISTIE : Sacrement de la Loi nouvelle, qui contient le vrai Corps & le vrai Sang de N.S.J.C. sous les apparences du pain & du vin, pour sanctifier & nourrir les ames de ceux qui s'en nourrissent dignement. 1. Les trois évangelistes, S. Mathieu, S. Marc & S. Luc, racontent expressément le temps & la maniere dont J. C. a institué ce Sacrement. On lit dans S. Mathieu, chap. 26, que J. C. étant à table avec ses disciples, prit du pain; le bénit; le rompit, & le donna à ses disciples en leur disant : „ Prenez & „ mangez; ceci est mon Corps " ; & prenant le calice, il rendit graces, & le leur présenta, en disant : „ Buvez tous de ce calice; car c'est mon Sang, de la „ nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs, „ en remission des péchés. " Quoique le Sacrement de l'Eucharistie soit peut-être celui dont l'Ecriture parle le plus expressément & avec le plus d'étendue, c'est cependant celui qui a été le plus attaqué par les hérétiques. Cette foule de miracles, que l'Eucharistie rassemble; ce pain changé dans la substance du Corps de

J. C. & ce vin dans son Sang, par la vertu des paroles de la Consécration; ces especes & accidents du pain & du vin qui demeurent en entier après la Consécration, sans être soutenus d'aucun sujet : tous ces prodiges, effets de l'amour de J. C. pour les hommes, ont été des sujets de scandale pour certains incrédules, comme ils le furent pour certains Juifs grossiers. Ils ont trouvé cette doctrine trop dure, & ont mieux aimé contredire ou défigurer le sens le plus clair & le plus naturel des paroles de l'Ecriture, que d'admettre ce qui surpassoit leur foible raison. On trouvera, chez les théologiens & les controversistes, de plus longs détails sur l'Eucharistie, *Voyez* CONSÉCRATION, COMMUNION, VIATIQUE.

2. Les Abyssins communient sous les deux especes. Leur pain de communion est un gâteau levé : on ne le garde jamais que jusqu'au lendemain; ce qui fait qu'il n'est pas sujet à se corrompre, comme il est arrivé quelquefois à nos Hosties. Le vin n'étant pas en usage dans leur pays, il y a dans leur église une chambre dans laquelle on garde des raisins secs. Les prêtres pressent un certain nombre de ces raisins dans de l'eau, & donnent cette espece de vin aux communiants. Lorsqu'ils consacrent, ils ne disent pas, comme dans l'Eglise Romaine; „ Ceci est mon corps, ceci est mon Sang ;" mais, „ Ce pain est mon Corps; ce calice est mon sang." Quelques sçavants casuistes ont revoqué en doute la validité de cette consécration. Les laïques & les femmes ne reçoivent point la Communion sur les marches de l'autel, mais à la porte du chœur & debout. Le prêtre, en les communiant, leur dit ces paroles : „ C'est ici la sainte Chair que l'Emmanuel, notre Dieu, a pris de Notre-Dame, & tous les communiants répondent *Amen*. Le diacre leur présente ensuite le vin dans une petite cuillere, & leur dit : „ C'est ici le Sang de Jesus-Christ, pour la vie du corps & de l'ame & pour la vie éternelle." Un sous-diacre leur met ensuite dans le creux de la main un peu d'eau qu'ils avalent, après s'être rincés la bouche.

La pratique de l'Eglise d'Abyssinie est qu'on ne com-

ſacre & qu'on ne donne jamais la communion hors de l'égliſe. On ne l'apporteroit pas même à l'empereur, ſous quelque prétexte que ce fût. Les Abyſſins n'ont point de temps marqué pour communier. Leur dévotion eſt en cela leur unique régle.

3 Chez les Coptes, lorſque le prêtre, qui célebre la meſſe, a prononcé les paroles de la conſécration: „ Ce pain eſt mon Corps rompu pour vous " le peuple répond trois fois *Amen*: & s'écrie: „ Nous croyons & nous ſommes certains; nous te louons Seigneur notre Dieu; ceci eſt véritablement ton Corps; & nous le croyons ainſi. " Lorſque le célébrant dit ſur le calice cés mots „ Cette coupe eſt mon Sang " les aſſiſtants diſent *Amen*, & ajoutent: „ C'eſt véritablement ton Sang & nous le croyons. " A ces paroles du prêtre, „ Faites ceci en mémoire de moi," tout le monde répond: „ Seigneur, nous annonçons ta mort, & nous croyons ta réſurection, ton aſcenſion & ton ſecond avénement." Lorſque le prêtre, en rompant l'Hoſtie, a récité l'oraiſon accoûtumée, le ſous-diacre & le peuple continuent: „ Les armées d'anges du Sauveur du monde ſont debout devant lui, & environnent le Corps & le Sang de Notre Seigneur & Sauveur Jeſus-Chriſt; approchons nous devant ſa face, & adorons avec foi Jeſus-Chriſt." Après avoir communié, le prêtre diſtribue au peuple le pain ſacré & la coupe. Les communiants répondent toujours *Amen* aux paroles dont ils accompagnent cette cérémonie. La communion du peuple eſt toujours ſuivie d'une action de graces publique, à laquelle l'aſſemblée répond auſſi *Amen*.

EUCHITES, *ou* EUCHETES: anciens hérétiques auxquels on donna ce nom, parce qu'ils enſeignoient que la priere ſeule étoit ſuffiſante pour le ſalut.

EUCHOLOGE. C'eſt ainſi que les Grecs appellent le rituel, qui contient le détail de toutes les cérémonies qui doivent ſe pratiquer dans leur égliſe. C'eſt auſſi le titre d'un livre d'égliſe, qui renferme l'office des dimanches & des principales fêtes de l'année, ſelon le miſſel & le bréviaire pariſiens.

EUDOXIENS. On appella ainſi certains héréti-

ques qui parurent dans le quatrieme siécle, parce qu'ils avoient pour chef Eudoxius, patriarche d'Alexandrie, grand partisan de l'Arianisme. Les Eudoxiens disoient que le Fils n'étoit pas semblable de volonté à son Pere, & qu'il avoit été fait de rien.

EULOGIE. Les Grecs donnoient ce nom à des pains & à des viandes que l'on envoyoit à l'église pour être bénits. On distribuoit ces mets bénits aux *fideles* qui n'avoient pas communié, & l'on avoit soin d'en envoyer à ceux qui étoient absents. Le mot *eulogie* signifie *bénédiction*. Il fut employé d'abord par les Grecs, pour désigner la sainte Eucharistie, parce que J. C., lorsqu'il institua ce Sacrement, bénit le pain & le vin.

EUMÉNIDES. Les Grecs donnoient ce nom aux Furies, par antiphrase, & dans un sens contraire : il signifie *doux* ; & la douceur n'est pas une qualité des furies. La fable offre une origine plus naturelle du nom d'*euménides*. Oreste, long-temps persécuté des Furies, en ayant enfin été délivré par le secours de Minerve, fit bâtir un temple à ces terribles déesses, sous le nom d'*Euménides*, parce qu'en cessant de le persécuter, elles avoient montré du moins quelque douceur & quelque pitié pour lui. Ce temple étoit situé auprès de l'aréopage d'Athènes. Quelque naturelle que soit cette explication, elle est cependant rejettée par les sçavants, qui prouvent que les Grecs appelloient les Furies *Euménides*, avant qu'Oreste eût été absous de son parricide par l'aréopage, & délivré de la persécution de ces déesses infernales. *Voyez* FURIES.

EUMOLPIDES : prêtres du fameux temple d'Eleusis, dédié à Cérès. Ils étoient ainsi nommés, parce qu'ils descendoient d'Eumolpe, petit neveu d'un roi de Thrace, auquel Erechtée, roi d'Athènes, confia l'intendance des mysteres de Cérès. Eumolpe, peu content du sacerdoce, voulut usurper la royauté, & fit la guerre à Erechtée. Le pontife & le roi ayant été tués dans cette guerre, les enfants d'Eumolpe & d'Erechtée firent un traité par lequel il fut arrêté que le thrône resteroit dans la famille d'Erechtée, & le sacerdoce, dans celle d'Eumolpe.

EUNOMÉENS, *ou* EUNOMIENS. *Voyez* ANTIMONIENS.

EUNOMIO-EUPSYCHIENS. C'eſt le nom de certains hérétiques, qui parurent dans le quatrieme ſiécle, auxquels Nicéphore donne pour chef un nommé *Eupſyche*. Ils ne formerent d'abord qu'une même ſecte avec les Eunomiens ou Anoméens; mais ils s'en ſéparerent, dans la ſuite, & firent une ſociété à part.

EUNOMIOPHRONIENS: hérétiques dont la ſecte étoit une branche de celle des Agnoïtes. *Voyez* AGNOÏTES.

EUNOSTE: fauſſe divinité adorée autrefois par les habitants de Tanagra, aujourd'hui Anatoria dans l'Achaïe. Héſychius prétend que cette divinité s'appelloit *Noſte*, & qu'elle préſidoit à la meſure de farine.

EUPHÉMITES. Ce nom fut donné aux hérétiques Maſſaliens, parce que dans leurs aſſemblées, ils chantoient des cantiques de louanges & de bénédictions.

EUPHRADE, génie domeſtique, que les anciens honoroient comme le dieu de la joie; & dont ils mettoient les ſtatues ſur leurs tables.

EUPHRONE. Les poëtes, qui faiſoient une divinité de la Nuit, lui donnent le nom d'*Euphrone*, parce que, dans le ſilence de la nuit, l'ame tranquille & calme eſt plus en état de voir & de choiſir un bon parti, conformément au proverbe qui dit que „ la „ nuit porte conſeil."

EUPHROSINE: c'eſt le nom d'une des trois Graces, que les anciens révéroient comme des divinités. *Voyez* GRACES.

EUPSYCHIENS: hérétiques plus connus ſous le nom d'EUNOMIO-EUPSYCHIENS. *Voyez cet article.*

EURYNOME: dieu infernal auquel les anciens attribuoient la fonction ordinaire des vers, qui étoit de ronger la chair des cadavres. On voyoit dans le temple de Delphes une repréſentation de cette horrible divinité. Elle avoit une couleur ſombre entre le noir & le bleu. Le ſiége, ſur lequel elle étoit aſſiſe, étoit couvert d'une peau de vautour.

EUSÉBIENS : secte de Sémi-Ariens, qui avoient pour chef Eusebe de Nicomédie. Ce prélat, s'étant laissé entêter des erreurs d'Arius, persécuta vivement tous les prélats orthodoxes, & mit en œuvre tout ce que la souplesse de son esprit put lui fournir de ressources & d'intrigues, pour établir l'Arianisme dans l'Empire. Il sçut s'insinuer adroitement dans l'esprit du grand Constantin, & le prévenir en faveur d'Arius. Il attaqua par les plus noires calomnies la réputation de S. Athanase, ce grand défenseur de la Foi, & vint à bout de le faire exiler. Il fit chasser de son siége Paul, évêque de Constantinople, qui soutenoit les Catholiques, & se fit élire en sa place. Par ses suggestions & son éloquence dangereuse, il séduisit tous les princes & princesses de la famille impériale, & leur fit embrasser l'Arianisme. Enfin, dans un conciliabule qu'il fit tenir à Antioche, en 341, il fit admettre la doctrine d'Arius, comme étant conforme à la Foi. Ce fut son dernier crime. L'Eglise, peu de temps après, fut délivrée, par la mort d'Eusebe, d'un de ses plus dangereux persécuteurs.

EUSTATHIENS : hérétiques du quatrieme siécle, disciples du moine Eustathe auquel S. Epiphane donne aussi le nom d'*Eustathe*. Ce moine soutenoit qu'il étoit impossible de faire son salut dans l'état du mariage, & que, pour obtenir le ciel, il falloit absolument renoncer à ses biens, & vivre en moine. Il eût voulu faire de l'univers un vaste couvent, élevé sur les débris de la société. Il exigeoit aussi qu'on jeûnât les dimanches. Cet extravagant fut condamné au concile de Gangres, l'an 342.

EUTERPE, l'une des neuf Muses. Elle présidoit à la musique, & on lui attribuoit l'invention de la flûte. On la représente ordinairement sous la figure d'une jeune fille couronnée de fleurs. Ses attributs sont des papiers de musique, une flûte, des hautbois, & autres instruments.

EUTYCHÉENS : hérétiques du cinquieme siécle de l'Eglise, ainsi nommés d'Eutychès, leur chef, prêtre & abbé d'un monastere de trois cent moines, aux

environs de Constantinople. Il avoit été l'un des plus grands adversaires de Nestorius. Il tomba lui-même dans l'erreur opposée. Il convenoit, à la vérité, que la sainte Vierge avoit été mere de Jesus-Christ comme Dieu; mais il nioit que le corps qu'elle avoit conçu lui fût consubstantiel, quoiqu'il l'appellât un corps humain. Selon lui, ce n'étoit pas un corps ordinaire : c'étoit un corps, pour ainsi dire, divinisé; ensorte qu'après l'incarnation, la nature divine & la nature humaine ne faisoient plus qu'une seule nature. Cette doctrine fit crier à l'hérésie. On assembla un concile à Constantinople; & Eutychès y fut condamné & déposé, l'an de Jesus-Christ 448.

EUTYCHIANISME, est le nom qu'on donne à la doctrine d'Eutychès.

EVANGILE : livre qui contient la Vie & la Doctrine de Jesus-Christ. Le mot *Evangile* signifie *bonne nouvelle*. En effet la venue du Messie, qui devoit sauver le genre humain, étoit la plus heureuse nouvelle qu'on pût annoncer aux hommes. Quatre auteurs, inspirés de Dieu, ont écrit l'Evangile; & ce qu'ils ont écrit, ils le tenoient de Jesus-Christ même, dont ils étoient apôtres, ou de ses apôtres, dont ils étoient disciples. S. Matthieu & S. Jean étoient apôtres de Jesus-Christ. Le premier écrivit son Evangile à Jérusalem, six ans après la mort du Sauveur; & il l'écrivit en langue syriaque, qui pour lors étoit la langue des Juifs. Nous n'avons plus l'Evangile de S. Matthieu dans la langue où il a été écrit : il ne nous reste que la traduction gréque.

S. Jean, l'apôtre bien-aimé, écrivit son Evangile, étant déja fort avancé en âge, six ans après qu'il fut revenu de son exil. Son principal but, en l'écrivant, fut de réfuter les erreurs des Cérinthiens & des Ebionites qui attaquoient la divinité de Jesus-Christ. Pour se préparer à cet important ouvrage, il ordonna un jeûne public.

S. Marc & S. Luc étoient disciples des apôtres. Le premier, disciple & interpréte de S. Pierre, écrivit, à la priere des fideles de Rome, la doctrine qu'il avoit

entendue de la bouche de S. Pierre lui-même. Le prince des apôtres lut & approuva l'Evangile de son disciple; & il ordonna qu'on le lût publiquement dans l'église. L'évangile de S. Marc fut composé en grec, langue fort connue de la plûpart des Romains.

S. Luc, peintre & médecin d'Antioche, fut converti par S. Paul, & devint le compagnon de ses travaux. Il entreprit son Evangile pour réfuter la témérité de quelques faux apôtres qui publioient les *actions de* Jesus-Christ autrement qu'elles n'étoient rapportées par S. Paul. L'Évangile de saint Luc est écrit en grec, d'un style pur & élégant.

ÉVANGÉLISTE. On donne ce nom aux auteurs sacrés qui ont écrit l'Évangile; c'est-à-dire la Vie, les Miracles & la Doctrine de Jesus-Christ. Ils sont au nombre de quatre; sçavoir, S. Mathieu, S. Marc, S. Luc & S. Jean. Ils sont désignés par les quatre animaux de l'Apocalypse; S. Mathieu, par le lion; S. Marc, par le bœuf; S. Luc par le taureau; & S. Jean, par l'aigle. *Voyez* ÉVANGILE.

On appelle aussi *Evangéliste*, dans quelques chapitres, celui qui lit l'Evangile à la Messe solemnelle.

ÉVÊCHÉ : étendue de pays, soumise à la jurisdiction spirituelle d'un évêque. On donne aussi le nom d'*évêché* à la ville où le siége épiscopal est établi, & au palais que l'évêque habite.

EVÊQUE. Ce mot en grec signifie *inspecteur*. Cette étymologie pourroit servir de preuve contre certains hérétiques qui ont été s'imaginer que la supériorité des évêques sur les prêtres étoit de pure institution ecclésiastique, si on n'en avoit point contre eux une infinité d'autres plus invincibles encore. Ils ne nient point que, de tout temps, il n'y ait eu des évêques, quoiqu'ils les disent, avec raison, bien inférieurs de ce qu'ils sont aujourd'hui : au moins s'ensuit-il de cet aveu que, de tout temps, il y a eu des inspecteurs dans l'Eglise; & comme des inspecteurs sont toujours demeurés supérieurs à ceux qu'ils inspectent, il faut donc que ces hérétiques avouent que les évêques avoient la supériorité dans les différents diocèses sur lesquels ils étoient

chargés d'avoir l'inspection, & conséquemment sur le prêtres qui étoient de ces diocéses. Quoi qu'il en soit de cette preuve fondée sur d'autres beaucoup plus solides, les Catholiques regardent leurs évêques comme les seuls & les véritables successeurs des apôtres, les peres & les pasteurs des fideles, les supérieurs de l'Eglise de Jesus-Christ. Depuis long-temps, les papes se prétendent être seuls en droit d'élire les évêques. Plusieurs Souverains n'ont cependant pas laissé, malgré ces prétentions, de toujours nommer aux évêchés vacants de leurs Etats; & la cour de Rome a souffert, sans l'approuver, ce qu'elle ne pouvoit empêcher. Ce qui la console un peu, c'est que les évêques, nommés par les Souverains à un évêché, ont encore besoin de son approbation. C'est une sorte de dépendance qu'elle leur fait toujours sentir, pour les faire ressouvenir que c'est principalement du saint pere qu'ils tiennent leur dignité. Peuvent-ils se refuser à une si juste reconnoissance? Plût à Dieu qu'ils voulussent encore se ressouvenir, en montant à l'épiscopat, que, devant être les successeurs des apôtres, ils doivent être aussi les imitateurs de leurs vertus, de leur zéle, de leur respectable simplicité! On ne verroit point tant de scandales. Quand un évêque a reçu de Rome la bulle qui l'approuve, il se prépare à la cérémonie de sa consécration. *Voyez* CONSÉCRATION DES EVEQUES.

ÉVOCATION: action d'appeller & de faire venir les esprits, les démons & les ombres, comme cela se pratiquoit autrefois par les magiciens. *Voyez* MAGIE.

EXALTATION DE LA SAINTE CROIX: fête que l'Eglise Catholique célébre, le 14 de Septembre, en mémoire du recouvrement de la vraie Croix: en voici l'origine. Une grande partie de la véritable Croix que sainte Helene avoit laissée à Jérusalem, ayant été enlevée par Cosroës roi de Perse, Héraclius qui gouvernoit alors l'Empire, vainquit ce prince en plusieurs combats, & recouvra enfin heureusement ce bois sacré, que les Persans idolâtres appelloient *le Dieu des Chrétiens*. Le pieux empereur conduisit lui-même cette précieuse relique à Jérusalem; &, s'étant dépouillé de ses

ornements impériaux, il la porta sur ses épaules jusques sur le Calvaire. Les prodiges sans nombre, qui éclaterent à cette occasion, donnerent lieu à une fête qui fut d'abord instituée sous le nom de *rétablissement de la Croix*, puis sous celui d'*exaltation*.

Long-temps avant la victoire d'Héraclius, l'Eglise célébroit une fête sous le nom d'*exaltation de la sainte Croix*, fondée sur ce passage de l'Evangile selon S. Jean, où Jesus-Christ dit : „ Lorsque j'aurai été exalté, j'attirerai toutes choses à moi."

EXAMEN DE CONSCIENCE. Dans presque toutes les religions, qui ont paru après la Religion Chrétienne, l'examen de conscience est un devoir essentiel; mais il n'en a jamais existé aucune qui en ait prescrit les véritables régles, ni qui en ait préparé la méthode dans les détails rélatifs à Dieu, à soi-même & au prochain, comme la Religion Chrétienne.

EXCOMMUNICATION : sentence portée par un supérieur ecclésiastique, par laquelle un Chrétien est privé de la communication de l'Eglise, & de la participation aux Sacrements. 1. Ce châtiment, qui est le plus grand que l'Eglise puisse infliger, est le dernier moyen qu'elle met en usage pour corriger les hérétiques opiniâtres, les pécheurs scandaleux & obstinés dans leur péché. Ce n'est qu'après avoir employé inutilement toutes les voies de la douceur, qu'elle a recours à ce reméde violent, mais nécessaire. On distingue l'excommunication *majeure*, & l'excommunication *mineure*. La premiere retranche entierement celui qui en est frapé, de la communion des fideles & du corps de l'Eglise. La seconde prive seulement de la participation aux Sacrements, & du droit de posséder quelque bénéfice ou dignité ecclésiastique, celui qui l'a encourue. L'excommunication *ipso facto*, est celle qu'on encourt par le seul fait, c'est-à-dire, en faisant la chose défendue. L'excommunication comminatoire n'est seulement qu'une menace d'excommunication, si on fait telle chose. Tous les théologiens conviennent qu'il n'y a qu'un péché mortel, qui puisse être une cause légitime d'excommunication; d'où ils concluent qu'il n'est pas selon la justice d'ex-

communier

communier une ville entiere, ou un corps nombreux, dans lequel il eſt plus que probable qu'il ſe trouve un grand nombre d'innocents : c'eſt le ſentiment de ſaint Thomas. Une perſonne, qui a encouru l'excommunication majeure, n'eſt plus cenſée être membre de la ſociété. Il eſt défendu de lui parler & d'avoir aucun commerce avec elle, ſous peine d'excommunication mineure. Il y a cependant certains cas où il eſt permis de communiquer avec un excommunié. Par exemple, la femme, les enfants, les domeſtiques d'un excommunié, peuvent & doivent lui rendre les devoirs ordinaires : ſes créanciers peuvent le citer en juſtice. Les médecins, chirurgiens, apothicaires, peuvent lui adminiſtrer les ſecours de leur art. Des perſonnes pieuſes & zélées peuvent l'exhorter à ſe convertir; enfin toute perſonne, qui ignore l'excommunication lancée contre lui, ne déſobéit point à l'Egliſe en communiquant avec lui. Ce dernier cas arrive rarement; car on n'eſt obligé de fuir que les excommuniés dénoncés, c'eſt-à-dire ceux dont l'excommunication a été publiquement déclarée & publiée. Ceux qui meurent dans l'excommunication ne peuvent être inhumés en terre ſainte; &, s'il arrive qu'ils le ſoient par ſurpriſe, on les exhume, & le cimetiere qu'ils ont ſouillé eſt béni de nouveau. En général, l'excommunication ne diſpenſe perſonne de remplir les devoirs qui ſont de droit naturel ou divin : elle n'ôte rien aux ſouverains ni aux peres & meres, de leur autorité ſur leurs ſujets & leurs enfants.

Autrefois, pour inſpirer une crainte ſalutaire de l'excommunication, on l'accompagnoit de cérémonies terribles & effrayantes. On la prononçoit à la lueur d'un cierge qu'on éteignoit enſuite, qu'on jettoit à terre, & qu'on fouloit aux pieds. Dans certains pays, le peuple avoit coûtume de porter une biére devant la porte de celui qui venoit d'être excommunié : chacun lançoit à l'envi des pierres contre ſa maiſon, en vomiſſant contre lui un torrent d'injures. Toutes ces cérémonies ſont abolies aujourd'hui, à l'exception cependant de celle qui ſe pratique à Rome, le jeudi-ſaint, lorſque le pape fulmine la bulle *In Cœnâ Domini*.

l'entrée des temples, & le dévouoient aux furies infernales; mais ils n'en venoient pas legérement à ces extrémités. Ce n'étoit qu'après un mûr examen du crime & de ses circonstances, qu'ils prononçoient l'excommunication. On le voit par l'exemple de la prêtresse Théano, qui, pressée par les Athéniens d'excommunier Alcibiade, soupçonné d'avoir mutilé les statues de Mercure, & qui étoit alors absent, refusa de servir leur ressentiment contre un homme dont le crime n'étoit pas encore prouvé, & leur fit cette belle réponse. „ Mon emploi „ est de bénir, & non pas de maudire."

EXEAT. Ce mot signifie en latin : „ Qu'il sorte." On s'en sert pour désigner la permission que donne un évéque à un prêtre de son diocése d'en sortir pour aller dans un autre.

EXITIRIES : fêtes que célébroient les Grecs, & dans lesquelles ils offroient aux dieux les prémices des fruits de la terre.

EXOCIONITES. Ce nom fut donné aux Ariens, parce qu'ayant été chassés par l'empereur Theodose le Grand, ils se refugierent dans un lieu de Constantinople appellé *Exocionium*. Ce lieu étoit entouré de murailles, hors desquelles il y avoit une colonne & une statue de Constantin dessus.

EXODE : livre canonique de l'ancien *Testament*, composé par Moyse. Il est appellé *Exode*, c'est-à-dire *sortie*, parce que le législateur des Juifs y raconte la maniere miraculeuse dont Dieu tira son peuple de l'Egypte. L'Exode comprend l'histoire du peuple Juif, depuis la mort de Joseph jusqu'à la construction du tabernacle ; ce qui forme un espace de 145 ans.

EXORCISME. 1. Les Chrétiens appellent ainsi des conjurations, prieres & cérémonies dont l'Eglise se sert, par le moyen de ses ministres, pour chasser les démons des personnes, des lieux, ou des autres créatures qu'ils obsedent. Voici la maniere dont cela se pratique à l'égard des personnes. L'exorciste, qui doit être préparé par le jeûne, par la priere & par la confession, commence par implorer secrettement l'assistance du ciel. Revêtu d'un surplis & d'une étole violette,

s'il est prêtre ou diacre, & suivi d'un ou plusieurs ecclésiastiques aussi en surplis, il s'avance vers le bas de l'église où doit se faire la cérémonie. Là, s'approchant du possédé, il lui met autour du col le bout de son étole, & fait sur lui le signe de la Croix; puis sur soi & sur les assistants. Il prend ensuite l'aspersoir des mains d'un clerc, & jette de l'eau bénite au possédé & à ceux qui sont présents. Alors il se met à genoux, & commence les prieres prescrites par l'Eglise; les assistants ayant soin d'y répondre. Ces prieres consistent dans les Litanies des Saints, l'Oraison dominicale, le Pseaume 53, avec plusieurs versets. Le prêtre s'étant levé, adresse une invocation au Tout-Puissant, & conjure ensuite le malin esprit, par nos plus redoutables mysteres, de lui dire son nom, le jour & l'heure de sa sortie du corps qu'il obsede, & de lui obéir en toutes choses. Il lit ensuite un ou plusieurs Evangiles, faisant, au commencement de chacun, le signe de la Croix sur lui-même & sur le possédé. Ensuite il demande à Dieu, par une priere ou oraison propre, la foi, la force & le pouvoir nécessaire pour chasser l'ennemi du salut. Lorsqu'elle est achevée, il entoure d'une partie de son étole le col du possédé; fait une autre invocation; &, la tête couverte de son bonnet, qu'il ôte seulement au nom de Jesus, il prononce trois exorcismes qui sont des conjurations menaçantes, mêlées de signes de croix, & suivis chacun d'une priere au Créateur. Quelquefois il répete ces mêmes choses s'il en est besoin, jusqu'à ce que le possédé soit délivré. Des cantiques & des pseaumes choisis terminent la cérémonie.

2. Les Chrétiens Grecs, gens adonnés à toutes sortes de superstitions, regardent le délire occasionné par la fiévre, comme une véritable possession; &, lorsqu'ils s'apperçoivent qu'un malade a le cerveau troublé, au lieu d'avoir recours aux remédes naturels, qui peuvent être utiles en pareille circonstance, ils font venir un papas qui, avec force eau bénite, & grand nombre de prieres, exorcise sérieusement la fiévre.

Voici quelles sont les cérémonies de l'exorcisme dans l'Eglise Gréque, au rapport de Christophe Angelus,

témoin oculaire. „ Le possédé est d'abord attaché à un poteau : puis des prêtres, qui se sont préparés à cette action par un jeûne de vingt-quatre heures, viennent lire devant lui l'Evangile. Ils lisent, chaque jour, pendant six heures, jusqu'à ce qu'ils aient achevé les quatre Evangiles. Ils se remplacent les uns les autres dans cette lecture, mais sans aucune interruption; de sorte que l'un reprend le dernier mot de l'autre. Un prêtre, recommandable par la sainteté de sa vie, lit ensuite les exorcismes composés par S. Basile, & commande au diable de sortir du corps dont il s'est emparé. Le malin esprit obéit, malgré lui, à cet ordre, & s'enfuit, laissant le malheureux possédé plus mort que vif. "

3. Les insulaires de Formose s'imaginent toujours être poursuivis par quelque démon jaloux de leur bonheur; &, pour le chasser, ils ont souvent recours à leurs Juibas, ou prêtresses. La cérémonie qu'elles emploient pour chasser le diable, est bruyante & très-propre à effrayer cet esprit malfaisant. Elles poussent d'horribles hurlements, &, armées d'un sabre, courent avec furie contre le diable, qui, se voyant serré de trop près, est contraint de se précipiter dans la mer; du moins, ainsi le pensent les Formosans. Mais, quoiqu'ils chassent les démons avec tant de violence, ils ne laissent pas cependant de leur offrir des sacrifices, & de placer, le long des chemins, des offrandes en leur honneur.

EXORCISTE : celui qui fait l'exorcisme. *Il* n'est pas nécessaire pour cela d'être dans les ordres sacrés, l'ordre d'exorciste étant un des quatre mineurs, que l'Eglise confere aux clercs tonsurés. Mais l'exorciste ne peut point exercer son pouvoir sans la permission & la jurisdiction accordée par son évêque.

EXOUCONTIEN : secte d'Ariens ainsi nommés, parce qu'ils soutenoient que le Fils de Dieu avoit été fait de rien.

1. EXPIATION : (*jour d'*) fête instituée parmi les Juifs, pour expier les péchés de toute la nation. Les autres fêtes étoient consacrées à la joie : celle-cy étoit destinée aux larmes & à la pénitence. L'emploi du grand sacrificateur avoit, ce jour-là, quelque chose de

plus solemnel & de plus respectable. Il lui étoit alors permis d'entrer dans le Saint des Saints, lieu redoutable, dont l'accès lui étoit interdit en tout autre temps, sous peine de mort. Il se préparoit à cette grande cérémonie par une ablution générale de tout son corps, & par la privation des plaisirs du mariage pendant l'espace de huit jours. On lui amenoit devant le tabernacle deux boucs, sur lesquels il jettoit le sort pour sçavoir lequel il devoit sacrifier. L'Écriture ne nous apprend pas de quelle maniere il jettoit le sort. Si l'on en croit le rapport de quelques anciens Juifs, on portoit au grand sacrificateur une urne, dans laquelle il y avoit deux morceaux de bois, sur l'un desquels étoient gravés ces mots : „ Pour l'Eternel." Sur l'autre, on lisoit ces paroles : „ Pour Hazazel." Le pontife, placé entre les deux boucs, secouoit l'urne, y mettoit les deux mains, & prenoit dans chaque un des morceaux de bois. Si le morceau de bois sur lequel étoit écrit „ Pour l'Eternel, „ se trouvoit dans sa main droite, ce qui étoit regardé comme un très-heureux présage, le bouc, qui étoit placé à sa droite, étoit immolé au Seigneur, & le pontife arrosoit de son sang le propitiatoire. La cérémonie étant achevée, on lui amenoit l'autre bouc. Il mettoit ses mains sur la tête de cet animal, & le chargeoit de toutes les iniquités du peuple; puis il livroit ce bouc entre les mains d'un homme choisi exprès pour cet office, qui le conduisoit sur une montagne nommée *Hazazel*, où il lui donnoit la liberté. Quelques-uns pensent qu'il précipitoit le bouc du haut d'un rocher escarpé. Cet homme, qui remplissoit cette fonction, étoit regardé comme souillé jusqu'à ce qu'il se fût baigné, & qu'il eût lavé ses habits. C'étoit aussi dans ce même jour que le grand sacrificateur donnoit au peuple la bénédiction solemnelle, prescrite par Moyse, dans laquelle il prononçoit le nom redoutable de Dieu; ce qu'il ne faisoit qu'en tremblant. Lorsqu'il sortoit du Saint des Saints, il marchoit à reculons, le visage tourné du côté du propitiatoire, & la tête baissée vers la terre.

Les Juifs modernes prennent aujourd'hui les poissons pour victimes d'expiation. Le premier jour de l'an, ils

ſe rendent, après le repas, ſur le bord de l'eau; &, ſecouant fortement leurs habits, ils s'imaginent ſe délivrer de tous leurs péchés, comme de la pouſſiere de leurs habits. Cette vaine cérémonie eſt fondée ſur ce paſſage du prophete Michée, auquel ils donnent une interprétation forcée. „ Il aura pitié de nous; il „ ſecouera nos iniquités, & jettera nos péchés au fond „ de la mer."

EXTRÊME-ONCTION. C'eſt un Sacrement inſtitué par Jeſus-Chriſt, par le moyen duquel les malades ſont purifiés des reſtes de leurs péchés, fortifiés dans la grace, & même guéris de leurs maladies, s'il eſt expédient pour leur ſalut. Il eſt dit, dans l'Ecriture, que les apôtres faiſoient des onctions avec de l'huile ſur les malades, & les guériſſoient. „ Si quelqu'un „ parmi vous eſt malade, dit l'apôtre S. Jacques, qu'il „ faſſe venir les prêtres de l'Egliſe; qu'ils prient ſur „ lui, l'oignant d'huile, au nom du Seigneur, & la „ priere de la foi ſauvera le malade; & le Seigneur „ le ſoulagera; &, s'il eſt ſouillé de quelques péchés, „ ils lui ſeront remis." Tels ſont les paſſages qui prouvent que l'Extréme-Onction eſt un véritable Sacrement de la Loi nouvelle.

1. Les cérémonies de ce Sacrement conſiſtent dans les onctions que le prêtre fait ſur les cinq ſens du malade, avec de l'huile d'olive bénite par un évêque. En faiſant les onctions, il prononce cette formule: „ Que Dieu, par cette onction de l'huile ſacrée, & „ par ſa très-pieuſe miſéricorde, vous pardonne les „ péchés que vous avez commis par la vue, par l'ouïe, „ par l'adorat, &c." L'effet de l'Extrême-Onction, lorſqu'on la reçoit avec les diſpoſitions néceſſaires, ſont de conférer la grace ſanctifiante, d'effacer les péchés véniels, & même les mortels, quand le malade n'a pu s'en confeſſer, & qu'il en a un véritable regret; de fortifier le malade, dans ſes derniers moments, contre les attaques du démon, & quelquefois de lui rendre la ſanté du corps, ſi cela eſt avantageux pour ſon ame.

2. L'Egliſe Gréque donne à ce Sacrement le nom

d'*euchelaïon*, qui signifie *huile de priere*. Elle exige qu'il soit conféré par trois prêtres pour le moins; mais elle permet aux simples prêtres de consacrer l'huile dont on se sert pour ce Sacrement. Elle ordonne que les onctions se fassent sur le front, sur le menton, sur les deux joues, dans les paumes & sur le dessus des mains. Voilà les principales différences qui se trouvent entre les usages de l'Eglise Gréque & de l'Eglise Latine sur la maniere de conférer ce Sacrement. „ Les Grecs, dit Tournefort, conferent plus souvent l'Extrême-Onction aux personnes en santé qu'aux malades. A ceux-cy, ils ne graissent que le front, les joues, le menton & les mains avec de l'huile commune, qui n'a pas été bénie. Ensuite ils barbouillent avec la même liqueur toutes les chambres de la maison, en récitant des oraisons, & tracent avec la même huile de grandes croix sur les murailles & sur les portes, tandis qu'on chante le Pseaume 90.

Le même auteur dit plus haut (les moines de Monte-Santo) „ courent la Gréce, & même la Moscovie pour vendre l'huile (de l'Extrême-Onction.) Ils vont dans les maisons entendre les confessions, & donnent l'Extrême-Onction même aux personnes qui se portent parfaitement bien. Ils oignent l'épine du dos du pénitent, pour chaque péché qu'il déclare; bien entendu qu'ils ne perdent ni leur huile ni leur peine. La moindre onction est d'un écu; celle qui se fait pour le péché de la chair, est la plus chere.... Ceux qui appliquent cette onction le plus réguliérement se servent d'huile sacrée, & prononcent, à chaque fois, ces paroles du pseaume 123: „ Le filet a été brisé, & nous avons été délivrés."

3. Nous venons de voir que les Grecs donnent indifféremment l'Extrême-Onction aux sains & aux malades. Les Arméniens ne la donnent ni aux uns ni aux autres, mais seulement aux morts, & encore aux morts qui sont prêtres. Il est rare qu'ils fassent cet honneur à des laïques. Voici la formule dont ils se servent pour les onctions. Par exemple, en oignant la main, ils disent: „ Que la main de ce prêtre soit bénie, ointe &

sanctifiée par ce signe de la Croix, par cet Evangile & par le saint Chrême, au nom du Pere, &c."

4. Ce n'est pas seulement pour les maladies du corps que les Abyssins emploient l'Extrême-Onction. Ils jugent aussi qu'elle peut être très-utile pour les maladies de l'ame & pour celles de l'esprit. Ils la donnent même aux fous & aux possédés. Les malades, même à l'agonie, sont obligés de se faire transporter à l'église pour la recevoir. Cette cérémonie demande beaucoup d'apprêts : elle exige la présence de sept prêtres. Il faut allumer une lampe à sept branches. On fait ensuite la bénédiction de l'huile, qui est accompagnée de prieres & d'encensements dont les Abyssins sont fort prodigues. Après toutes ces formalités, on conduit le malade, depuis la porte de l'église jusqu'à l'autel, où l'Onction sainte lui est conférée. On voit, par ce récit, que l'Eglise d'Abyssinie différe beaucoup de l'Eglise Romaine en ce qui concerne l'administration de l'Extrême-Onction. La maniere, dont l'onction est conférée aux enfants nouvellement baptisés, y a beaucoup plus de rapport. Le prêtre trempe le bout de son doigt dans le chrême ou meïron, & fait une croix sur le front de l'enfant, en disant ces paroles : „ Chrême de la Grace „ & du Saint-Esprit." Il l'oint ensuite au nez & à la bouche & dit : „ Chrême, gage du royaume des Cieux;" à l'onction des oreilles : „ Chrême, société de la vie „ éternelle & immortelle;" à celle des mains, en-dedans & en-dehors : „ Onction sainte à J. C. notre Dieu, „ & caractere ineffaçable;" sur le cœur : „ Perfection „ de la grace du Saint-Esprit, & bouclier de la vraie „ Foi;" aux genoux & au coude : „ Je vous ai oint du „ saint Chrême, au nom du Pere, du Fils, & du Saint-„ Esprit."

EXTRAVAGANTES : épîtres, décrétales & constitutions des papes, publiées depuis les Clémentines. Elles furent ainsi appellées, lorsque, n'étant pas encore mises en ordre, elles étoient comme hors du corps du droit canon; &, depuis qu'elles y ont été insérées, elles ont toujours conservé le nom d'*extravagantes*.

EXTISPICE : c'eſt le nom que les Romains donnoient à un augure, dont la fonction étoit d'examiner les entrailles des victimes pour en tirer des préſages de l'avenir. Le mot *extiſpice* eſt dérivé de deux mots latins *exta*, qui ſignifie *entrailles*, & *inſpicio*, j'examine, je conſidere.

EZAN, eſt le ſignal de la priere chez les Muſulmans. Comme l'Alcoran preſcrit à ces peuples l'obligation de la priere, cinq fois le jour, l'Iman, chargé d'annoncer le temps où l'on doit s'aſſembler pour cet effet, prononce à chaque fois l'ézan, du haut des clochers de chaque mofquée, où il n'y a ni cloches ni horloges pour marquer les heures du jour. Le vendredi, on ajoûte un ſixieme ézan.

ÉZÉCHIEL, l'un des quatre grands prophetes de l'ancien Teſtament, fils du ſacrificateur Buri, prophétiſa, pendant l'eſpace de vingt ans; & l'on prétend qu'il mourut martyr de ſon zéle & de ſon devoir, ayant été tué par un prince auquel il reprochoit ſon idolâtrie. Les prophéties d'Ezéchiel ſont remplies de viſions extraordinaires, de ſymboles & d'allégories, dans le goût de l'Apocalypſe; ce qui les rend très-obſcures. Il y prédit particulierement la captivité des Juifs, la ruine de Jéruſalem : puis il annonce leur retour dans leur patrie, & le rétabliſſement du temple.

EZRAEL, *ou* AZRAEL. Les Mahométans appellent ainſi l'ange de la mort, qui, ſelon eux, & ſuivant leurs expreſſions, eſt chargé de prendre les ames au ſortir du corps qu'elles habitent, & de les tranſporter en la préſence du ſouverain Juge. Dans une relation d'un prétendu voyage nocturne, que fit le faux apôtre des Muſulmans, de la Mecque à Jéruſalem, & de Jéruſalem juſqu'au plus haut des cieux, voyage fameux, ou, pour mieux dire, rêverie abſurde, dont les traditions mahométanes font mention, il eſt écrit que Mahomet, accompagné de l'ange Gabriel, étant monté au quatrieme ciel, (ils en avoient déja parcouru trois) vit un des grands-anges aſſis ſur un thrône de lumiere, & les autres anges inférieurs à ſa droite & à ſa gauche, entierement dé-

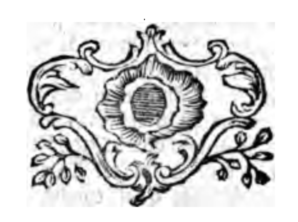
pendans de sa volonté, & prêts à exécuter promptement ses ordres. Ses pieds s'étendoient jusques sous les extrémités de la septieme terre, & son col s'élevoit jusques sous le throne de Dieu. Il avoit à sa droite une table. Son aspect avoit l'air & la gravité d'une personne qui n'est pas de bonne humeur. A gauche, il y avoit un grand arbre.

La singularité de cette description exige que nous laissions parler un moment ce visionnaire dans la traduction de M. Gagnier. „ Dès que je vis cet ange,
„ je tremblai de tous mes membres; & mes genoux
„ vacillans s'entre-choquerent de l'épouvante dont je
„ fus saisi. Cependant je le saluai.... Azraël me ren-
„ dit le salut.... Je me tournai ensuite vers Gabriel.
„ O mon cher Gabriel! lui dis-je.... que veut dire
„ cette table que voilà à sa droite, & ce grand arbre
„ qui est à sa gauche? O Mahomet, me répondit-il,
„ sur cette table que tu vois à sa droite, sont écrits
„ les noms de tous les enfans d'Adam; &, quand
„ le terme de quelqu'un d'eux approche, l'ange de
„ la mort se tourne à sa gauche vers l'arbre, & en
„ coupe une branche; &, aussi-tôt que les feuilles
„ de cette branche se séchent, il connoît que le terme
„ de chacun de ceux à qui appartiennent ces feuilles,
„ est venu. Il coupe donc cette feuille; &, dans le
„ moment, celui à qui appartient la feuille, meurt."
Malgré ce déguisement, on reconnoît que ces idées sont empruntées du paganisme. Les parques, leur quenouille, leur fil, leurs ciseaux offrent cependant, en matiere d'absurdités, quelque chose de plus ingénieux que l'arbre & la table d'Ezraël. Mahomet continue:

„ Alors je fis une grande révérence à cet ange,
„ en lui disant: O mon bien aimé, ange de la mort,
„ explique-moi, je te prie, comment tu recueilles ces
„ ames? Il me répondit en ces termes: O Ahmed!
„ Dieu a mis sous ma conduite un nombre suffisant
„ d'anges pour m'aider. J'en ai jusqu'à cinq cent mille,
„ & je les distribue sur la terre par troupes. Quand
„ donc un homme a achevé de consumer ce qui étoit
„ destiné pour sa nourriture & sa subsistance; que la

„ mesure de son temps est tranchée, & que le terme „ de sa vie est parvenu à son dernier période ; dans „ ce moment-là, un ange se présente, & retire l'ame, „ ou l'esprit qui anime son corps, de toutes les parties dont il est composé, sçavoir des veines, des „ jointures, des nerfs, des os, des chairs & du sang, „ jusqu'à ce que cette ame soit parvenue au gosier, „ & au passage étroit du larynx. Alors, pendant que „ vous êtes présents à l'observer, nous sommes encore plus près de lui que vous ; &, sans que vous „ vous en apperceviez, nous recueillons & nous emportons cette ame dans le lieu appellé *Aliun*.

„ Ici, en l'interrompant, je lui dis : ô ange de la „ mort, mon bien aimé, qu'est-ce que ce lieu-là appellé *Aliun* ? C'est, me répondir-il, le septieme ciel, „ qui est le séjour des ames des justes ; mais si cette „ ame est méchante & réprouvée, je la reporte au lieu „ appellé *Segjin* ... Qu'est-ce que c'est que le Segjin, „ lui dis-je ?... C'est, me répondit-il, la septieme terre, „ la plus basse de toutes, dans laquelle sont jettées les „ ames des impies, sous l'arbre noir, sombre & ténébreux, où l'on ne voit aucune lueur." *Voyez* VOYAGE NOCTURNE.



FANATISME : c'eſt une eſpece de phrénéſie & de fureur, déguiſée ſous le nom de *zéle*, qui porte à croire que les plus grands crimes ſont permis & même commandés, lorſqu'ils peuvent être utiles à la religion qu'on profeſſe, & qu'on peut tout entreprendre légitimement contre ceux qui ſont d'une ſecte différente. Nous n'avons pas beſoin de chercher dans les hiſtoires étrangeres des exemples de ce fanatiſme. Les regnes de Charles IX, de Henri III & de Henri IV nous apprennent aſſez qu'il n'y a point de fléau plus terrible pour les Etats.

FAQUIRS. Il y a dans l'Indoſtan une eſpece de Faquirs, qui ſont couverts de méchants haillons ſur leſquels ils portent des robes compoſées de pluſieurs piéces de différentes couleurs, qui leur deſcendent juſqu'à mi-jambe ; ce qui forme un habillement bizarre & groteſque. Ces Faquirs marchent ordinairement par bandes. Chaque bande a ſon ſupérieur qui n'eſt diſtingué des autres, que par un équipage plus pauvre & plus miſérable. Il a une groſſe chaîne de fer, de la longueur de deux aunes, attachée à la jambe. Il fait retentir cette chaîne, principalement lorſqu'il fait ſa priere. C'eſt par ce bruit qu'il appelle le peuple pour qu'il ſoit témoin des tranſports extatiques de ſa dévotion. Ces hypocrites ſont fort reſpectés du peuple. Dans les endroits où ils paſſent, on leur apporte à manger, ainſi qu'à leurs diſciples ; & ils prennent leurs repas, comme les Cyniques, dans une rue, où dans une place publique, aſſis ſur des tapis. C'eſt auſſi là qu'ils donnent audience aux dévots qui viennent les conſulter. Ces miſérables vagabonds reçoivent plus d'honneur, qu'on n'en rend, parmi nous, aux prélats. Quand on les aborde, on quitte ſes ſouliers ; on ſe proſterne humblement devant eux pour baiſer leurs pieds. Ordinairement le Faquir donne ſa main à baiſer comme une faveur ſpéciale, & fait aſſeoir auprès de lui le conſultant. Ce ſont ſur-tout les femmes qui viennent avec le plus de crédulité demander des conſeils à ces impoſteurs, qui ſe vantent de leur apprendre mille beaux ſecrets, entr'autres, le moyen d'avoir des enfants, quand elles ſont

ſtériles,

ſtériles, & l'art d'inſpirer de l'amour aux hommes qu'elles veulent captiver. Ces Faquirs ont quelquefois à leur ſuite plus de deux cent diſciples qui compoſent une petite armée. Ils ont un tambour & un cor dont ils ſe ſervent pour les raſſembler. Quand ils s'arrêtent en quelque lieu, leurs diſciples plantent en terre des étendards; des lances & d'autres armes autour de l'endroit où ils repoſent.

Il y a une autre ſecte de Faquirs, dont le genre de vie eſt plus décent & plus réglé. Ce ſont, la plûpart, de pauvres gens, qui, deſirant de s'élever, par le moyen de la religion, ſe retirent dans les moſquées, & y vivent des charités qu'ils reçoivent des dévots. Ils emploient tout leur temps à étudier l'Alcoran; &, lorſqu'ils en ont acquis une connoiſſance ſuffiſante, ils parviennent quelquefois à la dignité de Mullah, ou Docteur de la Loi, & deviennent les chefs des moſquées. Ces Faquirs ſe marient, & prennent communement pluſieurs femmes, dans la vue, diſent-ils, de procurer la gloire de Dieu, en procréant un grand nombre de ſerviteurs du prophete.

Tel eſt le reſpect que ces impoſteurs inſpirent aux peuples, par leurs auſtérités extraordinaires, que, dans un pays où les femmes ſont beaucoup plus réſervées & plus modeſtes que dans le nôtre, on voit des dévotes pouſſer la crédulité & la folie juſqu'à venir baiſer affectueuſement les parties les plus ſecrettes du corps de ces Faquirs, les plus ſales & les plus dégoûtants de tous les hommes. Pendant qu'on lui rend cette étrange marque d'honneur, le Faquir, feignant d'être ravi en extaſe, tient les yeux & les mains élevés vers le ciel, & ſemble ne pas s'appercevoir de ce qu'on lui fait.

Pour allumer du feu, ils ſe ſervent de la fiente de vache, que le ſoleil a deſſéchée; & les cendres de ce feu leur ſervent à poudrer leurs cheveux, qui ſont ordinairement fort longs & fort mal-propres. Lorſque le ſommeil les accable, & qu'ils ne peuvent ſe ſoutenir debout, ils tombent ſur des tas de cette cendre, & ſur d'autres ordures encore plus dégoûtantes. Tavernier dé-

crit les différentes austérités de plusieurs Faquirs qu'il vit auprès de Surate. Les uns s'enterroient tout vivants dans une fosse où l'air & la lumiere ne pouvoient entrer que par un trou fort petit. Ils restoient dans cet affreux séjour, l'espace de neuf à dix jours, toujours dans la même attitude, & même, dit-on, sans prendre aucune nourriture. Les autres demeuroient exposés aux rayons brûlants du soleil, pendant une journée entiere, n'étant soutenus que sur un pied. De temps en temps, ils mettoient de l'encens dans un réchaut plein de feu qu'ils tenoient en main. Quelques-uns, accroupis sur leurs talons, tenoient leurs bras levés au-dessus de la tête, & demeuroient plusieurs jours de suite dans cette posture gênante. Plusieurs s'obstinoient à passer des années entieres debout, sans prendre aucun repos. Seulement, lorsque le sommeil les accabloit, une corde, attachée à un arbre, servoit à les soutenir. On seroit tenté de regarder comme autant de fables ces pratiques de pénitence, qui semblent fort au-dessus des forces de la nature humaine, si l'on ne sçavoit quels effets peuvent produire, principalement sur des têtes aussi échauffées que celles des Indiens, certaines drogues & certaines liqueurs qui assoupissent les sens, & rendent insensibles aux douleurs les plus cuisantes. Ovington rapporte qu'il vit plusieurs de ces Faquirs, qui „ buvoient souvent de la bangue infusée dans de l'eau, dont la vertu enyvrante étoit propre à leur brouiller la cervelle."

On peut appeller du nom de *Faquirs* certains religieux mendiants, célébres autrefois dans les Indes, & dont le genre de vie avoit beaucoup de rapport avec celui des Faquirs modernes. Ils étoient en même temps sorciers & médecins; & les anciens nous disent qu'ils étoient aussi chargés de ce qui concerne les funérailles; fonction dont ne se mêlent en aucune façon les Faquirs modernes. Ils alloient prêchant, tantôt dans les villes, tantôt dans les campagnes. Leurs discours, soutenus par une grande affectation d'austérité & de pénitence, étoient écoutés avec respect du peuple crédule, & surtout des femmes qui souvent se mettoient sous la discipline de ces Faquirs, & les suivoient par-tout. Ils

avoient une impudence cynique, que leur sainteté apparente faisoit tolérer. S'ils passoient dans un marché, ils prenoient sans façon tout ce dont ils avoient besoin, & poursuivoient leur route, sans parler de payement. On rapporte qu'Alexandre eut, un jour, la curiosité d'entendre ces Faquirs. Deux d'entr'eux lui firent un discours éloquent, qui rouloit sur la patience & sur la modération; &, pour lui faire voir qu'ils sçavoient pratiquer ce qu'ils prêchoient, l'un des prédicateurs se coucha par terre, en présence du roi, dans un endroit où le soleil dardoit à plomb ses rayons, & demeura, pendant tout le jour, dans cette situation. Son compagnon, tenant un pied en l'air, prit entre ses mains une grande piece de bois, qu'il éleva au-dessus de sa tête, & resta fort longt-temps dans cette posture, n'étant appuyé que sur un pied. Le plus célébre de ces Faquirs est ce Calanus, dont il est parlé dans l'Histoire d'Alexandre, & qui se brûla publiquement en présence de ce Monarque.

FARS. Les Turcs comprennent sous ce nom les devoirs de droit divin, & qui sont d'une nécessité absolue pour être agréable à Dieu & à son prophete. La priere, l'aumône, le jeûne, les pélerinages de la Mecque,.&c. sont du nombre des préceptes appellés *Fars*: on les distingue de ceux dont on peut se dispenser sans un grand péché, comme la circoncision, les prostrations multipliées aux prieres du midi, &c; car il n'y en a que trois d'une obligation divine, ou fars. Les autres, appellées *sunnet*, peuvent être supprimées, ou omises, sans encourir l'indignation du prophete.

FASCINATION. Les femmes Maures, qui habitent le désert de Zaara en Afrique, s'imaginent qu'il y a des gens qui, par le simple regard, nuisent à leurs enfants; leur causent la mort, ou quelque maladie de langueur. Cette superstition est causée, en partie, par l'extrême tendresse qu'elles ont pour leurs enfants.

FATALITÉ. 1. Les habitants de l'isle de Ceylan sont persuadés que les biens & les maux, qui arrivent aux hommes, doivent nécessairement leur arriver, quoi qu'ils eussent fait. Mais, aussi peu conséquents que la plûpart des Fatalistes, ils ne laissent pas de faire tous

leurs efforts pour ſe procurer le bien, & pour éviter le mal, quoique, ſelon leur doctrine, de pareils ſoins ſoient abſolument ſuperflus.

2. „ Les Siamois, dit M. de la Loubere, n'admettent aucun être intelligent, qui juge de la bonté ou de la malice des actions humaines, & qui en ordonne le châtiment ou la récompenſe. Ils n'admettent pour cela qu'une fatalité aveugle, qui fait, diſent-ils, que le bonheur accompagne la vertu, & que le malheur accompagne le vice, comme elle détermine les choſes peſantes à deſcendre, & les legeres à monter; &, parce que rien ne répugne davantage à la raiſon, que de ſuppoſer une juſtice exacte dans le hazard, ou dans la néceſſité du deſtin, cela les porte à imaginer quelque choſe de corporel dans les œuvres bonnes ou mauvaiſes, qui a, diſent-ils, la force de faire aux hommes le bien ou le mal qu'ils ont mérité.

FATE-HA, mot arabe qui ſignifie *commencement*, *ouverture*. C'eſt le nom que Mahomet donne à ſon premier chapitre du CORAAN. *Voyez ce mot*. C'eſt une priere auſſi commune chez les Muſulmans, que l'Oraiſon Dominicale chez les Chrétiens.

Les Muſulmans diſent le fate-ha, au commencement de leurs prieres, à leurs mariages, avant toutes leurs entrepriſes, le jour d'une bataille, & généralement dans toutes les occaſions où ils veulent implorer le ſecours de Dieu. En voici la traduction : „ Au nom de *Dieu*, „ clément & miſéricordieux, louange ſoit rendue à „ Dieu, Seigneur des deux Mondes, clément & miſéricordieux, Maître du jour du jugement : nous vous „ ſommes ſoumis, Seigneur, & nous implorons votre „ aſſiſtance. Dirigez-nous dans le droit chemin, comme „ vous en avez fait la grace à vos élus, & non pas aux „ réprouvés."

FATIMITES : ſecte, & dynaſtie, chez les Mahométans. Voici ce qu'en dit M. l'abbé Fleury : „ En 298 (910) Mahomet, autrement Obéidallah, Arabe ſorti de la province d'Irac, prétendant être de la race d'Ali & de Fatima, fille du prophete, vint en Afrique à Ségelmeſſe, & ſe fit reconnoître Emir-Almoumenin,

c'eſt-à-dire *prince des fideles*, ſe donnant le titre de Méhédi reſpecté parmi eux. Il ſe rendit maître de tout ce que les Muſulmans avoient en Afrique, & de la Sicile, ne reconnoiſſant point le Calife de Bagdad; & cette puiſſance paſſa à ſa poſtérité." *Voyez* CALIFE.

FATUA, *ou* FAUNA : fille de Picus, ſe diſtingua par ſa tendreſſe conjugale. Après la mort de ſon mari, elle ſe conſacra volontairement à la plus auſtere retraite, & ne parla jamais à aucun homme, pendant tout le reſte de ſa vie. Les Romains la mirent au nombre des déeſſes, & inſtituerent en ſon honneur des fêtes, pendant leſquelles les dames Romaines ſe tenoient étroitement enfermées.

FATUEL : ſurnom que les Romains donnoient au dieu Faune.

FATZMAN, *ou* FARIMAN : divinité Japonoiſe, qui préſide à la guerre, & qui a beaucoup de rapport avec le Mars des anciens payens.

FAUNE. Si l'on en croit Virgile, ce fut le quatrieme roi d'Italie. Il s'appliqua à faire le bonheur de ſes ſujets, & fit particulierement fleurir l'agriculture. Il leur apprit lui-même la maniere de rendre la terre fertile, & joignit l'exemple aux leçons. Ses ſujets reconnoiſſants lui rendirent, après ſa mort, les honneurs divins, & en firent un dieu champêtre, qui devint pere des Faunes & des Satyres. *Voyez* SATYRES. Quelques Mythologiſtes n'ont pas diſtingué Faune d'avec Saturne. Virgile, au ſeptieme livre de l'Eneïde, parle d'un oracle de Faune, que tous les peuples d'Etrurie alloient conſulter dans une vaſte forêt, auprès de la fontaine d'Albunée. Le prêtre, après avoir immolé des brebis au dieu Faune, pendant la nuit, étendoit les peaux par terre, & ſe couchoit deſſus. Pendant ſon ſommeil, le dieu lui apparoiſſoit en ſonge, & lui dictoit la réponſe qu'il devoit faire le lendemain.

FAUNELLES : fêtes champêtres, que les Romains célébroient en l'honneur du dieu Faune, le 5 de Décembre. On immoloit un chevreuil. Ce ſacrifice étoit accompagné de libations de vin.

FÉBRUES : fêtes expiatoires, que les Romains

célébroient au mois de Février, pour appaiſer les dieux infernaux, & les rendre propices aux morts.

FÉBRUUS : ſurnom que les Romains donnoient à Pluton, parce que les fêtes, appellées *Fébrues*, étoient célébrées particulierement en ſon honneur.

FÉCIALES, prêtres inſtitués par Numa Pompilius, dont la fonction étoit de préſider aux traités que les Romains faiſoient avec les autres peuples, de décider dans quelle occaſion une guerre, qu'on vouloit entreprendre, étoit équitable ou non, & enfin de faire eux-mêmes la déclaration de guerre à l'ennemi, lorſque le peuple Romain avoit quelque ſujet de plainte contre une autre nation, & ſe diſpoſoit à s'en venger par les armes. Le chef des Féciales que l'on nommoit *pater patratus*, alloit en donner avis à cette nation, & lui demander ſatisfaction de l'injure qu'elle avoit faite aux Romains. Si, dans l'eſpace de trente jours, elle donnoit la ſatisfaction demandée, on ne l'attaquoit point. Mais, ſi elle refuſoit de ſatisfaire les Romains, alors le Fécial ſe retiroit; &, lorſqu'il étoit arrivé ſur les frontieres du pays ennemi, il prenoit les dieux du ciel & de la terre à témoins de l'injuſtice de cette nation, & lançoit un javelot dans ſon territoire, pour lui ſignifier qu'on alloit l'attaquer.

Lorſque les habitants de l'iſle de Céram, l'une des Molucques, veulent déclarer la guerre à quelque peuple voiſin, ils envoient vers lui un héraut pour lui détailler les raiſons qui les engagent à le regarder comme ennemi. Ce héraut atteſte le ciel, la terre, les eaux & les morts, pour garants de la juſtice de ſes plaintes, & finit par déclarer à haute voix, que les Molucquois ſe préparent à le combattre à force ouverte, & qu'ils n'uſeront point de ruſes ni de ſtratagême. Dans quelques occaſions, le héraut réitere juſqu'à neuf fois cette déclaration.

FÉCONDITÉ. Les Romains avoient diviniſé cette admirable qualité qui perpétue le genre humain. Ils repréſentoient la Fécondité preſque toute nue, aſſiſe au pied d'un arbre, appuyant ſon bras gauche ſur un panier plein de toutes ſortes de fruits de la terre,

embrassant du bras droit un globe orné d'étoiles, autour duquel étoient quatre petits enfants.

FÉES. Dans nos Romans, on donne ce nom à certaines sorcieres fort habiles dans leur art. On raconte diversement l'origine de ces fées. Il y a en Lorraine, auprès du village de Dompré, un arbre connu sous le nom d'*arbre des fées*. Autrefois, & peut-être encore aujourd'hui, de vieilles femmes crédules assuroient que c'étoit auprès de cet arbre que les fées demeuroient. Elles se vantoient même de les avoir vues. La Pucelle d'Orléans déclara que c'étoit une femme de ce caractere, qui avoit pris soin de son éducation; &, lorsqu'on lui demanda si elle n'avoit jamais eu d'entretien avec ces fées, elle le nia. Mais elle ajoûta qu'elle avoit reçu auprès de cet arbre une visite de sainte Catherine & de sainte Marguerite.

Plusieurs pensent que les fées doivent leur naissance à ces *Deæ fatuæ*, que les Romains regardoient comme les femmes des Faunes & des Sylvains, & auxquelles ils attribuoient la faculté de rendre des oracles.

FENTE DE LA LUNE, célébre imposture, que les Mahométans mettent sérieusement au nombre des plus fameux miracles de leur prétendu prophete. L'esprit humain n'enfanta peut-être jamais de conte plus absurde; & c'est à ce titre que nous lui donnons place ici. Mahomet commençoit à répandre le poison de sa doctrine. Mais, quelque merveilleuses que parussent les fables qu'il débitoit, elles trouvoient encore un grand nombre d'incrédules parmi les Arabes, ses compatriotes. La plûpart le regardoient comme un fourbe & un insensé, & le traitoient avec le dernier mépris. Cependant, comme ceux de sa tribu publioient par-tout sa prétendue mission, & qu'il étoit à craindre que, des paroles, on n'en vînt aux armes, Habib, fils de Malec, un des plus puissants seigneurs parmi les Arabes, à qui l'on avoit porté, de toutes parts, des plaintes contre Mahomet, l'envoya sommer de se rendre dans la plaine des Cailloux, où il avoit ses tentes. Une grande foule de peuples sortis de la Mecque, & des lieux circonvoisins, se trouverent, au jour marqué,

dans la plaine. Habib, ayant interrogé Mahomet, exigea de lui, pour preuve de sa mission, qu'il fendît la lune en deux, avec les circonstances qu'on va voir, telles que M. Gagnier les rapporte dans la Vie de Mahomet, traduite de l'alcoran & des auteurs Arabes.

„ Le prophete, dit-il, haussa sa main vers le ciel & éleva sa voix. Le son en fut si fort, que Dieu fit ensorte qu'il pût être entendu de tous ceux qui étoient dans la Mecque & dans toutes les bourgades des environs : voici les paroles qu'il prononça : „ O vaste & „ immense créature ! qui es soumise, & qui es obéissante à ton Seigneur, qui es mue & emportée par „ les révolutions des mansions établies par le décret „ éternel de Dieu, sors, en vertu du pouvoir qui m'a „ été donné sur toi, & viens exécuter les merveilles „ que Dieu m'a permis d'opérer en toi. Je suis Ma„ homet, l'apôtre de Dieu." A peine le prophete eut-il achevé ces mots, que la lune, obéissant à son ordre, sauta dans le ciel d'un plein saut; & tous les hommes, attentifs à la regarder, purent s'en appercevoir. Elle descendit sur le sommet de la Kaaba, (*Voyez cet article.*) & fit après les sept circuits à l'entour, si distinctement, que les Arabes les compterent à loisir les uns après les autres. Elle se prosterna ensuite devant la Kaaba, en la maniere qu'on l'avoit demandé ; &, à ce spectacle, tous les assistants furent frapés d'étonnement.

„ Quand cela fut fait, continue le même traducteur, la lune se tourna vers le prophete de Dieu. Elle lui fit une profonde révérence. Pendant qu'il étoit assis sur la montagne d'Abu-Kobaïs, elle se tint debout en sa présence, s'agitant comme une épée flamboyante. Ensuite elle prononça, d'une voix distincte & d'un style élégant, cette salutation, qui fut entendue de tous les habitants de la Mecque & des bourgades voisines, qui étoient présents : „ Paix soit à toi, ô Ahmed ! Paix soit à toi, „ ô Abul-Kasem ! Paix soit à toi, ô Prince & Seigneur „ des premiers & des derniers ! Je proteste qu'il n'y „ a point d'autre Dieu que Dieu, & que tu es Ma„ homet l'apôtre de Dieu."

Ce compliment fini, la lune entra dans la manche

droite du prophete de Dieu, & sortit par sa manche gauche; après quoi, elle rentra par la gauche, & ressortit par la droite. Ensuite, se fourrant subtilement par le collet de sa robe, elle descendit tout du long jusqu'à la frange d'en-bas, d'où elle sortit, au grand étonnement des spectateurs, car Dieu avoit, pour ce dessein, rapetissé la lune.

Aussi-tôt que la lune fut sortie par la frange du bas de la robe du prophete de Dieu, elle se fendit en deux moitiés égales. Une des moitiés prit son essor vers l'orient, & l'autre moitié vers l'occident. Ainsi elle remonta au ciel, une partie demeurant suspendue à l'orient, & l'autre à l'occident, jusqu'à ce que, les deux moitiés s'approchant l'une de l'autre, elles se rejoignirent ensemble; ensorte que la lune redevint un corps rond, & reprit sa course ordinaire, & redevint brillante comme auparavant."

FÉRALES: fêtes que les anciens Romains célébroient en l'honneur des morts, le 21 de Février.

FÉRÉTRIUS: surnom donné à Jupiter par Romulus. Ce prince, après avoir taillé en piéces l'armée des Cæniniens, après avoir tué de sa main leur roi dans la mêlée, revint triomphant dans Rome; &, faisant porter sur un brancard fait exprès les dépouilles du général ennemi, il se rendit au capitole. Ayant attaché ces dépouilles à un chêne consacré à Jupiter, il traça lui-même l'enceinte du temple qu'il avoit dessein de faire bâtir en l'honneur de ce dieu. „ Jupiter Férétrien, s'é„ cria-t-il, le roi Romulus vous consacre ces dépouil„ les d'un roi, monument de la victoire qu'il a rem„ portée par votre secours, & vous dédie le temple „ dont il vient de tracer l'enceinte. Ceux de mes „ descendants, qui seront assez heureux pour tuer le „ roi ou le général ennemi, viendront, à mon exem„ ple, vous consacrer sa dépouille dans ce temple." Telle est, dit Tite-Live, dont nous empruntons ce récit, telle est l'origine du premier temple qui ait été élevé dans Rome. Les vœux du fondateur ont été accomplis dans la suite. Les dépouilles des généraux ennemis ont été portées dans ce temple; & les dieux n'ont pas permis que la gloire d'une si belle offrande de-

vint commune & vulgaire. Depuis tant d'années de guerres continuelles, nous n'avons eu encore que deux généraux qui aient consacré à Jupiter les dépouilles *opimes*; tant cet honneur est devenu rare.

FERIES. Ainsi sont nommés dans les bréviaires les jours de la semaine, qui suivent le dimanche, à l'exception du samedi qui est nommé simplement par son nom.

Les féries étoient, chez les Romains, des jours consacrés au repos, pendant lesquels tous les travaux ordinaires étoient interrompus.

FERONIE : divinité adorée autrefois chez les Romains, & qui présidoit aux bois & aux vergers. Elle avoit un temple dans la ville de Féronie, située au pied du mont Soracte ; & c'est de-là qu'elle prenoit son nom. Au-dessous du mont Soracte, il y avoit un petit bois qui lui étoit consacré, & dans lequel on lui offroit, chaque année, un sacrifice. Les peuples voisins racontoient que, le feu ayant par hazard consumé ce petit bois, il repoussa de lui-même, & se couvrit, peu de temps après, de feuilles & de verdure. Pendant les sacrifices qu'on offroit à cette déesse, il y avoit des Fanatiques, qui, feignant d'être agités de l'esprit divin, marchoient pieds nuds sur des charbons ardents. Les voyageurs & les affranchis rendoient un culte particulier à la déesse Féronie. C'étoit dans son temple que ces derniers recevoient le bonnet, qui étoit le signe de leur affranchissement & de leur liberté. A l'entrée du petit bois consacré à cette déesse, il y avoit une fontaine où les passants se lavoient, par dévotion, le visage & les mains. Horace nous apprend, dans une de ses Satyres, qu'il pratiqua lui-même cette ablution.

FERULE : plante d'Afrique dont la tige ferme & legere tenoit lieu de bâton pastoral, ou de crosse aux évêques, dans les premiers siécles de l'Eglise : c'étoit alors la marque de leur autorité. Les vieillards s'en servoient aussi pour se soutenir ; & les maîtres, pour châtier leurs écoliers. *Voyez* CROSSE.

FESTA. On donne ce nom, chez les Turcs, à la sentence du Muphti. Lorsqu'une affaire a été déférée

au tribunal de ce pontife, il la fait examiner avec soin par un rapporteur qu'il nomme pour cet effet; après quoi, le Muphti donne son jugement, & rend gratuitement la sentence appellée *festa*, au bas de laquelle il ajoute ces mots: „ Dieu le sçait mieux."

FÊTES: jours institués par l'Eglise pour honorer Dieu, en célébrant les principaux Mysteres de la Religion, ou la Mémoire des Saints qui ont fait éclater sa gloire. L'établissement des fêtes est aussi ancien que le Christianisme même. Il étoit naturel que les premiers fideles conservassent la mémoire de ces jours mémorables, qui étoient autant d'époques de leur délivrance & de leur bonheur; de ces jours consacrés par la Naissance, la Mort, la Résurrection & l'Ascension de leur divin Maître. Ils s'assembloient pour solemniser ces heureux jours, dont le souvenir étoit encore récent pour eux.

Aux fêtes de J. C. succéderent celles des martyrs, qui ont été les premiers saints du Christianisme, & ensuite celles des autres fideles, dont la vie pénitente & mortifiée n'avoit été qu'un long martyre.

L'usage des premiers Chrétiens étoit de relâcher, aux jours de fêtes, quelque chose de leurs austérités ordinaires: il étoit même défendu de jeûner ces jours-là. „ Il est vrai que les moines d'Egypte, dit l'abbé Fleury, usoient de grande précaution pour empêcher que ce petit relâchement ne leur fît perdre le fruit de l'abstinence passée; mais enfin ils marquoient la distinction." S. Pacôme, suivant l'ordre de S. Palémon, son maître, prépara, le jour de Pâques, des herbes avec de l'huile, au lieu de pain sec, qu'ils avoient accoûtumé de manger. Un saint prêtre, inspiré de Dieu, apporta à S. Benoît, le jour de Pâques, de quoi faire un meilleur repas qu'à l'ordinaire; &, pour marquer une autre sorte de réjouissance sensible, S. Antoine portoit, à Pâques & à la Pentecôte, la tunique de feuilles de palmier, qu'il avoit héritée de S. Paul, premier hermite; & S. Athanase se paroit du manteau que S. Antoine lui avoit laissé. C'étoit une coûtume établie dès-lors entre les Chrétiens de prendre, aux jours de fêtes, des habits précieux, & de faire meilleure chere: d'où est venu le nom de *festin*, comme

qui diroit un repas de fêtes. Les meilleures choses dégénerent en abus. La joie sainte, que les premiers Chrétiens se faisoient un devoir de témoigner dans la célébration de leurs fêtes, s'est changée en une licence effrénée; & les fêtes ne sont plus aujourd'hui, pour un grand nombre de Chrétiens, qu'une occasion de débauche.

Il y a plusieurs especes de fêtes dans la Religion Catholique; c'est-à-dire, pour parler le langage des rituels, qu'il y en a de *mobiles*, de *doubles*, de *semi-doubles*, & de *simples*. Toute la différence consiste dans le plus ou moins de solemnité. Les fêtes mobiles sont ainsi appellées, parce que, dépendant de la fête de Pâques, elles sont tantôt reculées, tantôt avancées, suivant le temps où tombe cette premiere fête, laquelle se célébre, le dimanche qui suit immédiatement le quatorzieme jour de la lune de Mars. Les fêtes doubles, qui comprennent toutes les mobiles, sont ainsi appellées, parce qu'on double les antiennes, & que l'office est plus complet que celui des autres. Il commence aux premieres VÊPRES. *Voyez cet article.* Consultez aussi les fêtes principales, à leurs noms particuliers, tels que PASQUES, PENTECÔTE, ASCENSION, &c.

L'Église a le pouvoir d'ajoûter de nouvelles fêtes, & d'en retrancher d'anciennes. Mais l'usage de la France est qu'elle ne peut exercer ce pouvoir, que du consentement du Souverain.

Ce qui concerne les fêtes des Juifs, des anciens Payens, des Mahométans & des Idolâtres, se trouvera répandu, dans le cours de cet Ouvrage, à leurs différents articles. Nous placerons ici ce qui n'a pû être rangé sous un titre particulier. *Voyez ci-après* FÊTE-DIEU, FÊTE DES ANES, FÊTE DES FOUS, FÊTE DES LANTERNES, FÊTE DU SOLEIL.

1. Les Scythes célébroient, tous les ans, une fête en l'honneur de ceux qui avoient tué à la guerre un certain nombre d'ennemis. Ils remercioient les dieux du succès qu'ils avoient donné aux armes de ces braves citoyens. Ils honoroient leur valeur par les distinctions les plus flatteuses, & leur donnoient un grand festin : aussi

toute l'ambition des Scythes consistoit à tuer un grand nombre d'ennemis, & à leur couper la tête, qu'ils apportoient ensuite à leur roi. On enregistroit avec soin le nombre de ces têtes, qui décidoit du mérite & de la réputation de celui qui les avoit coupées. D'après toutes ces idées féroces, il n'est pas étonnant que les Scythes fissent trophée, en toute occasion, de leur inhumanité. Ils écorchoient ceux qu'ils avoient tués; en préparoient la peau, & l'attachoient à la bride de leurs chevaux. Souvent ils en couvroient leurs carquois, & quelquefois même ils s'en faisoient des habits. Pour inspirer aux jeunes gens la même férocité, ils leur faisoient boire le sang du premier prisonnier qu'ils faisoient.

2. Les anciens Egyptiens avoient coûtume de célébrer une fête solemnelle, destinée à représenter l'état où s'étoit trouvé le genre humain, immédiatement après le déluge. Nous allons expliquer l'origine & les cérémonies de ces fêtes qui doivent paroître d'autant plus intéressantes qu'elles renferment la clef de plusieurs usages superstitieux des payens, & de quelques-unes de leurs divinités.

Avant que le déluge eût bouleversé la terre, elle jouissoit d'un printemps continuel. Le ciel étoit toujours serein. On ne connoissoit ni les pluies, ni les grands vents, ni les orages. La terre étoit suffisamment humectée & rafraîchie par une rosée abondante, & qui ne manquoit jamais. Le soleil, étant toujours à une égale distance des deux poles, entretenoit dans l'air une temperature uniforme. On n'étoit exposé ni aux rigueurs d'un froid aigu, ni aux chaleurs brûlantes. La terre rendoit avec usure tout ce qu'on lui confioit, sans que rien altérât sa fécondité naturelle. Mais, lorsque le dérangement, occasionné dans la nature, par le déluge, eut incliné l'axe de la terre sur le plan de son orbite, & introduit l'alternative des saisons, & l'inégalité des jours, Noé & ses enfants, en sortant de l'arche trouverent des cieux tout nouveaux, une terre toute nouvelle. Ils se virent exposés à une infinité d'incommodités, qui leur étoient inconnues : vents, pluies, grêle, chaleur, froidure, inondations, orages, tremblements de terre; en un mot, toutes les injures de l'air & des saisons commence-

rent à se faire sentir. Outre que la terre avoit perdu son ancienne fécondité, il leur fallut encore lutter contre l'inclémence du temps & des saisons, qui détruisoit tout ce qu'ils semoient. Accoûtumés à moissonner sans peine & sans culture, ignorant tous les moyens que l'industrie a imaginés depuis pour préparer & féconder la terre, les temps & les saisons propres pour chaque semence, ils durent se trouver dans un étrange embarras. Quelques fruits sauvages, quelques graines que la terre produisoit d'elle-même, des glands, & autres choses de cette espece, furent d'abord leur nourriture : ensuite l'industrie, aiguisée par le besoin, inventa peu-à-peu l'art de cultiver la terre, & de se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Lorsque les hommes, à force de peines & de travaux, furent venus à bout de rendre leur condition plus douce, & de se prémunir contre les différentes incommodités qui étoient les suites du déluge, ils prirent plaisir à se rappeller, par un sentiment assez naturel, les peines qu'ils avoient éprouvées, & dont ils se voyoient heureusement délivrés. Ils en consacrerent le souvenir par des fêtes dans lesquelles, à l'aide des symboles & des allégories, ils représentoient l'état où ils s'étoient trouvés après le déluge. Les Egyptiens ne furent pas sans doute les seuls qui célébrerent de pareilles fêtes; mais les cérémonies, qu'ils pratiquoient dans la célébration de ces fêtes, étoient plus brillantes & plus solemnelles. Les symboles qu'ils employoient étoient mieux caractérisés, plus justes & plus frapants : c'est pourquoi nous nous bornons à décrire la maniere dont ces fêtes étoient célébrées en Egypte.

On voyoit d'abord une femme affligée, qui représentoit la terre, changée par le déluge. Elle pleuroit amérement la perte de sa fécondité. Cette femme, symbole de la terre, étoit appellée *Isis*, dans l'usage ordinaire; mais, dans la cérémonie présente, on lui donnoit un nom propre à exprimer ce qu'elle représentoit : ce nom étoit *Céretz*, qui, dans la langue du pays, signifioit *fracture*, *ruine*, *bouleversement*. Le lecteur voit sans peine dans cet embléme l'origine de Cérès qui pleure la perte de sa fille; & ce qui rend cette explication plus plausible,

c'eſt que le nom de *perſéphoneb*, que les Grecs donnoient à la fille de Cérès, ſignifioit le *bled égaré*, dans la langue dont ſe ſervoient alors les Egyptiens. Revenons à notre deſcription : Des filles Egyptiennes portoient enſuite un petit coffre qui renfermoit pluſieurs choſes myſtérieuſes & ſignificatives. C'étoient différentes graines ſauvages, dont les hommes avoient été obligés de ſe nourrir avant l'invention de l'agriculture; des gâteaux faits de diverſes ſortes de bled; du ſel, du fromage, du miel, de la laine, monuments des ſecours que l'induſtrie & le travail avoient procurés aux hommes, tant pour la nourriture que pour le vêtement; un enfant emmailloté, ſymbole du labourage, foible & naiſſant : cet enfant étoit regardé comme le fils bien-aimé d'Iſis, & ſe nommoit *Horus*; un ſerpent, emblême de l'induſtrie, & qui étoit ordinairement d'or, ainſi que l'enfant; un van, inſtrument propre à nettoyer le bled; une flûte, ou quelqu'autre inſtrument de muſique, pour ſignifier la joie & les actions de graces que l'on rendoit à Dieu dans ces fêtes. Enfin, le plus ſingulier de tous ces ſymboles, étoit une figure qui repréſentoit les parties naturelles de l'homme : c'étoit la marque de l'affoibliſſement d'Oſiris, & de la perte de ſa fécondité. Oſiris étoit, chez les Egyptiens, le ſymbole du ſoleil, & l'époux d'Iſis. Il avoit été tué & mutilé par un monſtre aquatique, qui étoit le déluge. On voit ſans peine le ſens de cette énigme. (*Conſultez l'article* OSIRIS.) Ce ſymbole indiſcret a donné lieu à pluſieurs cérémonies infâmes des payens. On portoit auſſi, dans ces fêtes, des torches, qui étoient une imitation de celles dont les enfants de Noé avoient été obligés de ſe ſervir, pour ſuppléer à la lumiere du jour, pendant les longues nuits de l'hyver. Pendant cette eſpece de proceſſion, tous les aſſiſtants pouſſoient des cris plaintifs, & imploroient le ſecours de Dieu par les exclamations vives & affectueuſes, telles que la douleur & le beſoin en mirent ſans doute dans la bouche des hommes après le déluge. Ces fêtes repréſentatives étoient ordinairement accompagnées d'une eſpece de chaſſe, dont voici le motif. Pendant le temps que les premiers hommes avoient demeuré raſſemblés dans la

Babylonie, les bêtes féroces s'étoient extrêmement multipliées dans les autres contrées. Lorsqu'ils se furent dispersés, ils se virent exposés aux attaques de ces animaux, & chercherent les moyens de les détruire. C'est en mémoire de cette triste nécessité que les Egyptiens avoient institué une chasse solemnelle. Ils y paroissoient vêtus de peaux de bêtes, particulierement de boucs & de chévres. Les premiers hommes n'avoient point eu sans doute d'autres habits pour se garantir des injures de l'air, avant qu'ils eussent appris à filer la laine des brebis & le poil des chévres. Les chasseurs avoient coûtume de se barbouiller le visage de sang ou de jus de mûres, & faisoient accroire que c'étoit le sang de quelque bête, qu'ils avoient tuée. Ces chasses, dans la suite des temps, dégénérerent en folies & en extravagances. Les chasseurs, peu contents d'une peau de bouc ou de quelqu'autre animal, s'appliquoient sur le visage des masques, garnis de cornes, & qui représentoient la tête de l'animal même dont ils portoient la peau. Ils couroient dans cet équipage comme des *furieux* & des phrénétiques, poussant d'affreux hurlements. Les femmes imitoient les hommes, & les surpassoient même dans ces courses insensées : telle est l'origine des Bacchanales, des Bacchantes & des Satyres qui étoient à la suite de Bacchus.

Mr. Pluche nous a fourni le fond de cet article. On trouvera le même auteur cité dans la plûpart des articles qui concernent le paganisme. Le principal but de notre ouvrage étant de faire connoître les égarements de l'esprit humain en matiere de religion, nous ne pouvions mieux faire que de nous servir des lumieres de cet illustre sçavant pour nous guider dans le chaos de l'ancienne idolâtrie.

5. Le commencement de l'année est célebré, chez les Chinois, comme une fête très-solemnelle. Ils exposent alors les images de leurs dieux sur les portes de leurs maisons, & les appellent *les dieux de la porte*. Toutes les affaires sont interrompues ; les portes même sont arrêtées : on ne rend justice dans aucun endroit ; & comme disent les Chinois, on ferme les sceaux, parce que

que le coffre, où l'on garde les sceaux de chaque tribunal, est alors fermé. Lorsqu'il faut rouvrir ce coffre, c'est une cérémonie critique & délicate, qui ne se fait qu'avec la plus grande précaution. Il faut que le jour de cette ouverture soit marqué par le tribunal des mathématiques, qu'on pourroit aussi appeller *le tribunal d'astrologie*, puisqu'une de ses fonctions les plus importantes est de distinguer les différentes influences des astres. La superstition des Chinois leur fait croire qu'il y a des jours heureux & malheureux. Lorsque le tribunal des mathématiques a marqué le jour auquel on peut en sûreté rouvrir les sceaux, on communique sa décision à toutes les provinces de l'Empire; & l'ouverture des sceaux se fait par-tout le même jour. Le même choix de jours s'observe aussi pour la clôture des sceaux. Les Chinois solemnisent les derniers jours de l'année comme les premiers. Il est à remarquer que, le premier jour du nouvel an, chaque famille se tient enfermée dans sa maison, & n'y admet aucun étranger, pas même un parent, de peur qu'il n'enleve le bonheur de la maison. Chez eux bien des gens tiennent leur maison fermée le premier jour de l'an, mais non pas pour la même raison.

6. L'empereur de la Chine, après avoir été couronné, a coûtume d'aller, avec un magnifique cortége, au temple de la Terre, situé près de Pekin. Il n'y est pas plutôt arrivé, qu'il se dépouille des ornements de sa dignité, pour prendre l'habit simple & rustique d'un laboureur. Puis, accompagné de toute sa cour, il va dans un champ voisin du temple, où l'on a placé exprès une charrue dorée & vernissée. Deux bœufs, dont les cornes sont dorées, sont attelés à cette charrue. Le nouvel empereur la conduit lui-même, & fait entrer le soc dans quelques sillons. Pendant qu'il est occupé à cet ouvrage, l'impératrice lui apprête de ses propres mains un repas champêtre. La vaisselle dans laquelle il est servi, est conforme à la simplicité des mets. L'empereur, au sortir de son travail, se renferme dans un appartement particulier avec l'impératrice, & ils mangent ensemble le dîner qu'elle a préparé. Cet usage, qui est très-ancien, a

pour but de faire souvenir le monarque, que les travaux du laboureur sont la source de ses richesses ; qu'il ne doit pas prodiguer follement des biens qui coûtent tant de peines, ni vexer, par des impôts accablants, le citoyen qui par ses sueurs rend la terre fertile. *Voyez* AGRICULTURE. (*fête de l'*)

7. Rien de plus simple que les fêtes des habitants de la Corée, Empire tributaire de la Chine. *Il est dit*, dans le Recueil des Voyages au Nord, „ qu'en certains jours, le peuple se range dans une espece de temple, & chacun allume un morceau de bois de senteur qu'on met dans un vase, & qu'on présente à une idole, en lui faisant une profonde révérence ; après quoi, l'on se retire.

8. Les partisans de la secte des Sintos au Japon, célébrent par des fêtes les différents quartiers de la lune. La plus solemnelle de ces fêtes est celle de la pleine lune. Les deux autres ne consistent guéres que dans des visites & des félicitations mutuelles entre les amis. Le premier jour de l'an est *aussi* parmi eux un jour consacré aux compliments & aux présents réciproques. (*Voyez* AWAHI.) Outre le premier jour de l'an, les Sintosites ont quatre autres fêtes annuelles, qu'ils célébrent le troisieme jour du troisieme mois de l'année, le cinquieme jour du cinquieme mois, le septieme du septieme mois, & le neuvieme du neuvieme mois. Ces nombres impairs sont choisis exprès, parce qu'ils s'imaginent que les jours exprimés par ces nombres sont malheureux, & que, par leurs dévotions & leurs solemnités, ils peuvent prévenir les événements funestes, qui, sans cela, ne manqueroient pas d'arriver. La seconde fête de l'année, qu'ils célébrent au printemps, est, à proprement parler, la fête des jeunes filles, qui sont l'image de cette belle saison. Dans chaque famille, on prépare exprès pour elles un grand festin auquel les parents & les amis sont invités. Dans une des chambres de la maison, on place des poupées & des marionettes qui représentent les principales personnes qui composent la cour du Dairi ou grand-prêtre des Japonois. Devant chaque marionette, il y a une

table que l'on couvre de différents mets. Les jeunes filles, pour qui se fait la fête, offrent à tous les convives les mêmes mets qui ont été servis aux marionettes. Après les filles, il est juste que les garçons aient leur tour. La troisieme fête de l'année est spécialement destinée pour eux; ce qui n'empêche pas cependant que les hommes faits n'y prennent part. Les divertissements de cette fête consistent principalement en des courses sur l'eau, pendant lesquelles les jeunes garçons répetent souvent le nom de *Péïron*. (Voyez à l'article PÉIRON l'origine de cette fête.) La quatrieme fête est consacrée à une espece d'exercice scholastique. Les jeunes étudiants ont coûtume, ce jour-là, d'afficher en public des piéces de vers qu'ils ont composées avec soin, afin que chacun, en les lisant, puisse juger s'ils sont avancés dans leurs études. La cinquieme fête dure plusieurs jours, pendant lesquels les Japonois se livrent sans réserve à la débauche & aux excès les plus honteux. On n'entend parler que de festins & de bonne chére. On ne voit que des gens plongés dans le vin. Il n'est pas même permis d'être sage; & l'on force les passants & les étrangers de s'enyvrer comme les autres. C'est sur-tout à Nangazaqui, que les déréglements de cette bacchanale sont portés au dernier excès, parce que, dans cette ville, on célébre en même temps la fête de *Suwa*, le dieu des chasseurs. La gaieté est généralement le caractere des fêtes de tous les peuples, mais particulierement des fêtes Japonoises. Ces insulaires prétendent que les dieux prennent eux-mêmes part aux réjouissances qui accompagnent ces solemnités, & qu'ils se tiennent honorés par les divertissements auxquels se livrent alors leurs dévots. Cette opinion est sur-tout fort en crédit parmi les Sintosites.

Le jour de la fête de Suwa, dieu des chasseurs, dont nous venons de parler, les Japonois pratiquent une cérémonie religieuse, qui consiste à passer dans un cercle formé avec un roseau qu'on nomme *bambou*, & qui est envelopé de linge. On ignore quelle est l'origine de cette pratique.

9. Le jour de la naissance du roi de Tonquin, on pratique à sa cour une cérémonie singuliere, qui consiste à faire entrer une ame nouvelle dans le corps du roi. La fête s'ouvre par un concert exécuté par les plus habiles musiciens du royaume : puis un Bonze, après avoir marmoté certaines prieres, appelle à haute voix l'ame du roi, comme si, à la fin de chaque année, elle sortoit du corps de ce prince. Voici la formule d'évocation dont il se sert : „ Que *les trois ames* „ du prince s'assemblent pour faire une ame qui anime „ le corps du roi; " paroles qui donnent lieu de penser que ces peuples, regardant le prince comme un homme d'une nature bien plus excellente que les autres, supposent que l'ame, qui habite un si illustre corps, est composée de trois ames. Après l'évocation, le prêtre jette le sort avec deux piéces de cuivre, qu'on peut regarder comme des especes de dés, & prétend connoître par ce moyen le moment auquel l'ame du prince arrive. Aussi-tôt il attache plusieurs petites méches à l'extrémité du bâton, *afin que les trois ames* du roi puissent venir s'y percher comme un oiseau sur la branche. Dans ce moment, on avertit le roi de se préparer à recevoir son ame. Aussi-tôt le monarque se revêt d'habillements nouveaux, & monte sur son thrône, comme s'il devoit recevoir un ambassadeur. Pour faire plus d'honneur à l'ame, un détachement de deux mille soldats marche à sa rencontre, avec quatorze éléphants & autant de chevaux. C'est avec ce brillant cortége que l'ame s'approche du thrône du roi pour prendre possession du corps de ce prince, qui reçoit les compliments de toute la cour, sur la vie nouvelle qui vient de lui être communiquée. La fête se termine par un concert, de même qu'elle avoit commencé.

10. Une des fêtes les plus solemnelles du Tonquin est celle que l'on célébre au commencement de l'année. Le premier jour, chacun se tient renfermé dans sa maison, comme à la Chine, sans oser ouvrir ni les portes ni les fenêtres. A peine se permet-on de parler dans sa famille, tant on craint de voir quelque objet, ou d'entendre quelque parole de mauvais augure, qui

pronostique une année malheureuse ; mais, les jours suivants, on se dédommage bien de cette contrainte. Tous les citoyens se rendent des visites mutuelles, & ne songent qu'à lier ensemble des parties de plaisir. La joie regne dans les rues comme dans l'intérieur des maisons. Sur des théatres élevés dans les places publiques, on représente des farces pour amuser les passants. De tous côtés, on entend le son des instruments de musique, les chants & les cris de joie de gens qui se réjouissent. Les femmes même, ordinairement fort resserrées, ont la liberté de sortir en voiture, pendant cette fête ; mais elles sont toujours bien escortées, de peur que, dans ce temps de licence, elles ne soient insultées par les passants. La fête dure ordinairement douze jours, pendant lesquels le grand sceau de l'Etat reste enfermé dans une boëte. On ne rend la justice dans aucun endroit du royaume, & tous les travaux sont interrompus.

11. Le jour auquel les Talapoins se rasent, est pour les Siamois un jour de fête. Quoiqu'ils n'interrompent point alors leurs travaux ordinaires, ils s'abstiennent cependant d'aller à la pêche ; exercice contraire à leur religion, & qu'ils ne se permettent qu'à la faveur d'une interprétation forcée de la loi. *Voyez* COMMANDEMENTS. Ils viennent en foule apporter, ce jour-là, des aumônes pour les Talapoins, & des offrandes pour les idoles. Si, parmi ces offrandes, il se trouve des bêtes vivantes, les Talapoins se gardent bien de les tuer ; ce qui seroit pour eux un grand crime. Ils attendent, pour les manger, qu'elles soient mortes de mort naturelle : ce qui ne doit pas faire, selon notre goût, un excellent régal. Le peuple, pendant cette fête, fait consister une partie de sa dévotion à acheter des animaux de ceux qui les ont pris dans la campagne, & à les remettre en liberté.

12. Les habitants de l'isle Formose ont une maniere fort indécente d'honorer leurs dieux, qui consiste à se dépouiller absolument de tout vêtement. Dans quelques-unes de leurs fêtes, ce sont les hommes qui sont nuds : en d'autres, ce sont les femmes. Quelquefois l'un & l'autre sexe, sans aucun sentiment de pudeur, assiste à ces fêtes lascives dans l'état de pure nature. Les prê-

treſſes donnent elles-mêmes l'exemple. Après s'être enyvrées, dans le feſtin qui accompagne toujours ces ſolemnités, elles montent ſur le toit de la pagode, & découvrent aux ſpectateurs les parties les plus ſecrettes de leur corps, &, dans cet état, leur font une eſpece de ſermon accompagné de geſtes ridicules & de contorſions indécentes. Elles diſent, pour excuſer cette brutale immodeſtie, que des habits terreſtres ne ſont pas faits pour les enfants des dieux.

13. Lorſque les habitants de l'iſle Formoſe ſont en guerre, ils cherchent à couper le plus de têtes qu'ils peuvent: Ils emportent chez eux ces têtes; les attachent ſur des pieux; danſent autour, & leur offrent des ſacrifices. Lorſque la chair de ces têtes eſt entierement deſſéchée, ils les emportent dans leurs cabanes, perſuadés que ce monument de leur victoire eſt pour leur famille un gage de bonheur & de proſpérité. Lorſqu'ils retournent à la guerre, ils ne manquent pas de les emporter avec eux, & de leur adreſſer des prieres.

14. Dans le royaume de Viſapour, dans les Indes, on a coûtume de célébrer une fête champêtre, qui paroît avoir quelque rapport avec la cérémonie des Ambarvales, pratiquée par les anciens en l'honneur de Cérès. Des payſans portent en proceſſion, ſur leurs épaules, un gros arbre dépouillé de ſes branches. Le terme de la proceſſion eſt toujours quelque pagode, à l'entrée de laquelle on dépoſe l'arbre. Ceux qui le portent font devant la pagode une inclination profonde, que l'on nomme *ſalam*. Quelque temps après, ils chargent encore l'arbre ſur leur dos, en pouſſant de grands cris de joie, & le promenent autour de la pagode. Ils dépoſent & relevent l'arbre, de la même maniere, juſqu'à trois fois, n'oubliant pas, à chaque fois, de faire la proceſſion autour de la pagode; après quoi, l'on plante l'arbre dans un grand trou que le chef des Bramines a fait dans la terre, & dans lequel il a répandu une certaine eau bénite. On couronne cet arbre de guirlandes de fleurs; on lui préſente des offrandes de riz; on le pare de banderolles; puis on met le feu à des bouchons de paille, attachés autour du tronc. Alors le Bramine,

examinant attentivement les différentes agitations de la flamme, annonce aux assistants si la moisson sera heureuse.

15. Lorsque les rois de Benin montent sur le thrône, ils célébrent, en l'honneur de leurs prédécesseurs, une fête cruelle, & qui ne paroît pas propre à gagner les cœurs de leurs nouveaux sujets. Dans d'autres pays, le jour du couronnement d'un nouveau roi est un jour de grace pour les criminels qui languissent dans les prisons. Dans le royaume de Benin, ce jour est le signal de leur mort. Le nouveau roi les fait servir de victimes aux sacrifices qu'il célébre pour honorer la mémoire du roi défunt; &, s'il ne se trouve pas dans les prisons une quantité suffisante de criminels, il envoie ses officiers, pendant la nuit, dans les rues de la ville, avec ordre de se saisir de tous ceux qu'ils rencontreront sans lumiere. Ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains, sont égorgés comme de vils animaux, à moins qu'ils ne soient assez riches pour racheter leur vie. En ce cas, on les oblige de fournir un esclave pour servir de victime en leur place. Le prix, que les riches donnent pour leur rançon, est destiné aux prêtres.

16. La fête du Corail est la plus solemnelle & la plus brillante de toutes celles qu'on célébre dans ce royaume. Elle offre un spectacle flateur, plus propre à inspirer des desirs profanes, que des sentiments de respect & de religion. Un roi, dans toute la pompe de la majesté royale, qui marche à la tête de six cent femmes plus distinguées encore par leur rare beauté que par leur riche parure, donne l'idée d'une procession qui ne ressemble guéres à celles que nous voyons tous les jours.

17. Les Négres de la Côte de Guinée s'assemblent un jour de la semaine, dans une place, au milieu de laquelle est un arbre fétiche. Une table, dont les pieds sont environnés de guirlandes, est dressée au pied de cet arbre. On la couvre de mets du pays, tels que le riz, le maïs : le vin de palmier n'y est pas oublié. Après que les assistants ont bien bu & bien mangé en l'honneur de leur dieu, ils forment, en chantant, des danses joyeuses, accompagnées du son rauque de plusieurs bassins de

cuivre, sur lesquels ils frapent. Quelquefois le prêtre fait un sacrifice sur un autel élevé au milieu de la place. Il s'assied ensuite devant cet autel, & fait un discours aux assistants, rangés autour de lui. Le sermon fini, il trempe une espece de bouchon de paille bien tordue dans un pot rempli d'une certaine liqueur, & dans lequel il y a un serpent. Il arrose l'autel & les enfants qui se trouvent dans l'assemblée, en prononçant quelques mots inintelligibles. Il vuide ensuite le pot, tandis que tous ceux qui sont présents frapent des mains, & poussent des cris de joie.

18. Lorsque les Hottentots ont réussi dans quelqu'entreprise, remporté quelque victoire, échapé à quelque danger ou à quelque maladie, ils célébrent, en actions de graces, une fête solemnelle. Pour témoigner qu'ils veulent commencer une vie nouvelle, ils bâtissent, au milieu du village, une cabane neuve; &, pour sa construction, ils observent de n'employer que des matériaux qui n'ont jamais servi. Ils décorent cette hutte nouvelle de rameaux entrelacés, & de guirlandes de toutes sortes de fleurs, cueillies de la main des femmes & des jeunes garçons qui ne sont pas encore admis parmi les hommes. La fête est terminée par le sacrifice d'un agneau ou d'un mouton, dont ils mangent la chair avec leurs amis. Les Hottentots pratiquent à peu-près la même cérémonie, lorsque la contagion, ou quelqu'autre accident, les oblige de décamper & de transporter le *kral*, ou camp, dans un endroit plus commode & plus sain.

19. Les Négres de Guinée terminent leurs semailles par une fête solemnelle, qui consiste à brûler les épines qui sont dans leurs champs, & à répandre du vin de palmier dans le feu. La fête est accompagnée de chansons & de danses.

20. Ces peuples célébrent avec beaucoup de solemnité l'anniversaire du couronnement de leur roi. Ils appellent ce jour *la fête des fétiches*. Le roi invite à cette fête tous les gens distingués de ses Etats. Ils paient bien cet honneur par les riches présents qu'il est d'usage d'offrir au roi, en cette occasion.

21. Les habitants de l'isle de Ceylan ont coûtume de

célébrer, chaque année, une fête solemnelle, dans le mois de Novembre, pendant la pleine lune. La nuit est le temps qu'on choisit pour cette cérémonie. On plante alors des mais autour des pagodes, & on les illumine de lampes depuis le haut jusqu'en bas.

22. Les Mexicains célébroient, tous les ans, une fête solemnelle, à laquelle tous les seigneurs les plus distingués de l'Empire étoient obligés d'assister. Ils se rendoient, pour cet effet, dans la capitale avec un appareil & une suite digne de leur rang; ce qui contribuoit beaucoup à l'éclat & à la magnificence de la fête. Elle étoit instituée en l'honneur du dieu du Sel. On faisoit choix d'une femme destinée à servir d'image vivante de cette divinité. On la revêtoit d'habits convenables au rolle qu'elle devoit jouer; &, pendant tout le cours de la journée, on lui rendoit les honneurs divins. Mais sa gloire étoit de courte durée; &, le lendemain, on la lui faisoit payer bien cher; car elle étoit immolée pour le dieu qu'elle avoit représenté.

Les fêtes de ce peuple superstitieux & féroces étoient toujours cruelles & sanglantes. Tantôt ils écorchoient une femme : ils revêtoient un d'entr'eux de la peau de la victime; & avec cet habillement si peu convenable à un bal, ils dansoient pendant l'espace de deux jours consécutifs.

Dans une autre fête instituée en l'honneur du dieu d'un certain lac, on noyoit un garçon & une fille.

23. Ces mêmes peuples, & particulierement les habitants de Tlascala, célébroient une fête singuliere en l'honneur du dieu qui présidoit à la chasse. Ils portoient sa statue sur le sommet d'une montagne, & la plaçoient sur un autel préparé exprès. Autour de la montagne, ils allumoient de grands feux; puis ils donnoient la chasse aux bêtes sauvages. Ces animaux effrayés, & par la poursuite des chasseurs, & par les feux qui environnoient la montagne, fuyoient vers le sommet. D'autres chasseurs les y attendoient, & les tuoient en présence de l'idole. Après cette expédition, le dieu étoit reconduit en triomphe dans son temple; & la fête se terminoit par les réjouissances ordinaires.

24. „ Il ne paroît pas que (les peuples de la Virginie)

aient un temps fixe, ni certains jours destinés à célébrer leurs fêtes; mais ils se réglent pour cela sur les différentes saisons de l'année. Par exemple, ils célébrent un jour à l'arrivée de leurs oiseaux sauvages; un autre, au retour de la saison de la chasse, & pour la maturité des fruits. Mais la plus grande de toutes leurs fêtes est au temps de la moisson. Ils emploient alors plusieurs jours à se divertir, & mettent en usage la plûpart de leurs divertissements, comme les danses *guerrieres* & les chansons héroïques."

25. Dans quelques cantons du Canada, le lendemain du départ des guerriers pour quelque expédition, ceux qui restent célébrent une fête solemnelle en l'honneur du grand-esprit, afin d'obtenir de lui que les guerriers reviennent heureusement dans leur patrie. Ils dressent un autel, sur lequel ils exposent leurs divinités. Ces divinités ne sont autre chose que des peaux d'ours auxquelles on a donné la forme d'idoles, & dont on a barbouillé la tête avec de la terre verte. Les assistants passent devant ces prétendus dieux, & ne manquent pas de fléchir le genou en passant. Les jongleurs & magiciens, armés de sacs où sont renfermés leurs charmes & leurs médicaments, jettent des sorts sur ceux qu'ils veulent faire mourir; & plusieurs feignent de tomber morts. Les jongleurs les ressuscitent, en leur mettant quelque drogue sur les levres, & en les secouant rudement. Les ressuscités se mettent à danser, tandis que d'autres font aussi semblant d'être morts, & sont ressuscités de même. Il n'y a pas jusqu'aux jongleurs qui meurent aussi, & se ressuscitent les uns les autres. Ces prétendus miracles, qui, sans doute, renferment quelque mystere, sont suivis de plusieurs danses grotesques & ridicules, accompagnées du son des gourdes & des tambours. Les danseurs se divisent ensuite en deux troupes, & se livrent un combat simulé, dans lequel les combatants sont armés de peaux de loutres & de couleuvres. La cérémonie finit par le sacrifice de quelques chiens. Cette fête dure ordinairement cinq jours. *Voyez* SABBAT, NOUVELLE LUNE, ROSCH-HAZANA, JOM-HACHIPUR, SUCCOTH, HANUCA, PURIM.

Fête des Cabanes, (*la*) que les Juifs du Levent célébrent pendant huit jours. Elle consiste à manger & à dormir dans un lieu à l'air, qu'ils accommodent en forme d'un cabinet de feuillages, & qu'ils ornent de leurs meubles les plus précieux. Autrefois ils y faisoient dormir une fille vierge, parce qu'ils croient que leur Messie doit naître d'une vierge, par l'opération céleste. Cet usage est aboli par un accident aussi plaisant que véritable. Un pere, aspirant à l'honneur de voir sortir le Messie de sa famille, mit dans cette cabane sa plus belle fille, qu'on y laissa sur sa bonne foi, pendant huit nuits; mais la fille, profitant de cette occasion, introduisit dans ce lieu son galant, où il alla vêtu de blanc & passa la nuit avec elle. Une esclave, qui veilloit plus tard que les autres, entendant du bruit, eut la curiosité d'observer par un trou ce qui se passoit, & ayant vu la prétendue vierge avec un homme vêtu de blanc, le prit pour un Messager du ciel, & découvrit le mystere au pere de la fille. La nouvelle s'en répandit parmi les Juifs, qui vinrent la féliciter sur son bonheur. Elle devint grosse; &, espérant que peut-être sa bonne fortune la mettroit à couvert, par la naissance d'un garçon, elle confessa qu'elle ne pouvoit cacher qu'un jeune homme, resplendissant de lumiere, & vêtu de blanc, s'étoit apparu à elle, & lui avoit annoncé qu'elle concevroit le Messie des Juifs. Elle fut gardée avec soin pendant sa grossesse; mais, malheureusement pour elle, & pour le peuple Juif, elle accoucha d'une fille au bout de huit mois. Le pere disparut, & l'on éloigna secrettement la mere & la fille, pour empêcher que cela ne vînt aux oreilles des Chrétiens & des Turcs. Mais, malgré ces précautions, le mystere fut dévelopé; & les Juifs, couverts de confusion, retrancherent à leurs filles cette cérémonie. Dans quels écarts ne donne pas l'esprit humain, quand une fois il dénature les traditions les plus sacrées & les plus authentiques?

Fête-Dieu. Le pape Urbain IV institua, sous ce nom, en 1264, une fête solemnelle destinée à honorer particulierement Jesus-Christ dans le saint Sacrement de l'autel. Quoique le jeudi saint soit le jour de l'institu-

tion de l'Eucharistie, la tristesse de l'Eglise ne lui permet pas de célébrer alors ce mystere avec la pompe & l'appareil convenables. C'est par cette raison que le pape Urbain plaça la Fête-Dieu au premier Jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. La procession solemnelle, qui accompagne aujourd'hui cette fête, ne fut établie qu'en 1316 par l'ordre du pape Jean XXII. Cette cérémonie est une des plus pompeuses & des plus magnifiques de toutes celles qui sont en usage dans *la Religion* Chrétienne. Jesus-Christ est porté en triomphe, au milieu des rues jonchées de fleurs, & parées de tous les ornements que la piété peut imaginer. Une description détaillée de cette pompe seroit ici fort inutile. Il suffit de remarquer que le but de cette procession est de faire une espece de triomphe à Jesus-Christ, de réparer par ce triomphe les outrages que les impies & les libertins lui font chaque jour, dans le Sacrement de l'autel; & enfin d'obtenir de lui qu'il bénisse par sa présence tous les lieux par où il passe.

On peut remarquer aussi que *la Fête-Dieu* est le jour auquel Jesus-Christ reçoit le plus de marques extérieures de respect, & que c'est peut-être le jour où il est le moins honoré; tant la pompe & l'éclat de cette cérémonie jette de dissipation dans les esprits, & desseche la dévotion même des plus fervents. *Voyez* à l'article PROCESSION quelques particularités sur la *procession* de la Fête-Dieu.

Dans l'isle de Naxos, on a coûtume, pendant la procession de la Fête-Dieu, d'exposer les malades sur le passage du S. Sacrement. Un autre usage, qui n'est pas à beaucoup près si louable, c'est que le prélat, qui porte le S. Sacrement, foule aux pieds les Chrétiens prosternés devant le Corps de Jesus-Christ. La même chose se pratique dans l'isle d'Andros.

FÊTE DES ANES : cérémonie ridicule & scandaleuse, qui se pratiquoit autrefois dans l'église de Rouen, le jour de la naissance de Jesus-Christ. Cette fête, comme bien d'autres aussi ridicules, s'est introduite par degrés. Tant qu'un usage n'avoit absolument rien de révoltant ni contre la raison ni contre l'évangile, l'E-

glise n'y mettoit point d'obstacle dans les siécles d'ignorance ; mais elle a toujours usé de toute son autorité, quand les coûtumes dégénéroient en abus, pour les répprimer & pour instruire les Chrétiens ignorants. On sçait combien d'évêques de Paris, entr'autres Maurice de Sulli, ont couru de dangers, même pour leur vie, parce qu'ils avoient entrepris d'abolir la fête des fous. Quant à celle des ânes, on dressoit, au milieu de la nef de l'église de Rouen, une fournaise avec du linge & des étoupes. Après qu'on avoit chanté Tierce, la procession commençoit autour du cloître, & venoit s'arrêter du milieu de l'église au milieu de deux bandes qui représentoient, l'une les Juifs, l'autre les Gentils. Il y avoit aussi une troupe d'ecclésiastiques grotesquement habillés, & destinés à jouer le rolle des prophetes de l'ancien Testament. C'étoit une véritable mascarade. Les chantres apostrophoient les Juifs & les Gentils, qui leur répondoient par un verset convenable & à la cérémonie & au personnage qu'ils représentoient. Les mêmes chantres se tournoient ensuite vers celui qui portoit le nom de *Moyse*, en lui disant : „ Vous, Moyse, législateur ! " Alors Moyse, tenant en main les tables de la Loi, revêtu d'une aube & d'une chape, ayant des cornes à la tête, une longue barbe au menton, & une baguette en main, entonnoit un verset qui avoit rapport à la naissance de Jesus-Christ ; après quoi, les chantres le conduisoient au-delà de la fournaise, en chantant ; & le chœur répondoit. Le même cérémonial s'observoit par chacun des prophetes. Les chantres les appelloient tous, chacun par son nom, en y joignant quelque épithete honorable : voici leur rang, leurs noms & leurs habillements. Amos paroissoit immédiatement après Moyse. C'étoit un vieillard barbu, qui tenoit en main un épi. Après lui, venoit Isaïe avec une grande barbe. (c'étoit un ornement commun à tous : nous nous dispenserons de le répéter.) Il étoit revêtu d'une aube, & il avoit le front ceint d'un bandeau rouge. Aaron s'avançoit ensuite, revêtu des ornements pontificaux, la mitre en tête, & tenant en main une fleur. Il étoit suivi de Jérémie

couvert d'habits sacerdotaux, & tenant en main une petite boule. Daniel, qui paroissoit après, étoit représenté par un jeune Ecclésiastique revêtu d'une tunique verte, & portant un épi. Il étoit remplacé par un vieillard boiteux, couvert d'une dalmatique, portant des racines dans un vase; c'étoit le prophete Habacuc. Il avoit cela de particulier, qu'il mangeoit, en chantant son verset : puis on voyoit venir Balaam monté sur son ânesse. Il s'efforçoit, à coups d'*éperons*, de la faire avancer, tandis qu'un jeune homme, armé d'une épée, la forçoit de s'arrêter. Un Ecclésiastique, se glissant sous le ventre de l'ânesse, disoit pour elle : „ Pourquoi me déchirez-vous ainsi avec l'éperon ? " Le jeune homme s'adressoit ensuite à Balaam, & lui disoit : „ Cessez de vouloir obéir aux ordres du roi „ Balac." (C'est à cause de l'ânesse de Balaam, que la cérémonie dont nous parlons s'appelloit *la fête des Anes.*) A Balaam succédoit le prophete Samuel, revêtu d'habits sacerdotaux, sans avoir rien de particulier. Après lui, venoit David paré des ornements de la royauté. Osée, Joël, Abdias suivoient sans avoir rien de remarquable dans leurs habillements. Jonas avoit la tête chauve, & portoit une aube. Il n'y a rien à observer sur Michée, Nahum, Sophonie, Aggée, Zacharie, Ezéchiel, Malachie. A la suite de tous ces prophetes, paroissoit Zacharie, le pere de S. Jean-Baptiste, habillé à la maniere des Juifs. Sa femme Elizabeth le suivoit vêtue de blanc, & paroissant enceinte. Son fils Jean-Baptiste lui succédoit. Il avoit les pieds nuds, & tenoit en main une corbeille. Après lui, venoit le vieillard Siméon. Le personnage qui suivoit ne méritoit guéres de se trouver en si sainte compagnie; c'étoit Virgile Maron qui, tout fameux poëte qu'il étoit, devoit paroître, auprès de ces illustres saints, un homme très-profane. C'étoit par égard pour sa quatrieme églogue, qu'on l'avoit admis dans cette fête, sur la foi de quelques commentateurs qui prétendent que, dans cette églogue, il a prédit la Naissance du Sauveur. Le reste de la cérémonie avoit quelque chose de dramatique. Nabuchodonosor paroissoit dans tout

l'éclat de sa majesté, montrant une statue à deux hommes armés, & leur disant : „ Venez ici vous gendarmer." Les satellites montroient la statue à trois jeunes gens, & leur disoient : „ Obéissez au roi, & adorez cette statue. " Les jeunes gens, regardant la statue avec mépris, répondoient : „ Dieu seul est digne d'être „ adoré." Les satellites, entendant ce discours, conduisoient les rebelles devant le roi, & lui disoient : „ Prince, ces jeunes gens refusent de se soumettre ; „ punissez le mépris qu'ils font de votre autorité. " Le roi, transporté de colere, s'écroit : „ Qu'on les „ jette dans la fournaise." Alors les satellites conduisoient les jeunes gens à la fournaise dont on a parlé au commencement de cet article. Ils les jettoient dedans, & on mettoit le feu au linge & aux étoupes dont elle étoit composée. Aussi-tôt les jeunes gens rompoient les liens dont on les avoit attachés, & chantoient : „ Vous êtes béni, Seigneur Dieu, &c." Le roi, les entendant, paroissoit, surpris, & disoit : „ Que chantent ces trois jeunes gens ? "... „ Ils louent „ Dieu, répondoient les satellites." Cette espece de farce étoit terminée par la Sybille habillée en femme, une couronne sur la tête, qui chantoit un verset prophétique.

On célébroit aussi à Beauvais, le 14 de Janvier, une fête de l'âne, qui étoit encore plus ridicule. Les Ecclésiastiques de cette ville, voulant représenter la sainte Vierge fuyant en Egypte avec l'Enfant Jesus, & prenant pour guide l'imagination des peintres, choisissoient une jeune fille parfaitement belle. Ils la faisoient monter sur un âne magnifiquement enharnaché ; lui mettoient un enfant entre les bras ; &, dans cet équipage, le clergé & le peuple la conduisoient, comme en triomphe, depuis l'église cathédrale jusqu'à la paroisse de S. Etienne. On faisoit entrer la jeune fille dans le Sanctuaire, & on la plaçoit, avec son âne, du côté de l'Evangile. On commençoit ensuite la Messe solemnelle. L'*Introït*, le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, étoient terminés par ce cri, *Hin-han !* qui imite celui de l'âne ; &, ce qu'il y a de plus éton-

nant, on lit dans les Rubriques manuscrites de cette fête, qu'à la fin de la Messe, le prêtre, se tournant vers le peuple, au lieu de dire l'*Ite, Missa est*, doit crier trois fois *Hin-han*; & le peuple, au lieu de répondre *Deo gratias*, doit répéter trois fois *hin-han, hin-han, hin-han*. C'est avec peine que nous entrons dans le détail de cette indécente parade, plus digne d'un théatre de foire, que du Sanctuaire de la Religion. Mais, comme de pareilles folies entrent dans notre plan, qui est de faire voir quels abus la superstition & l'ignorance peuvent introduire dans la Religion, nous rapporterons encore ici la Prose que l'on avoit coûtume de chanter pendant cette Messe. Elle se trouve dans plusieurs ouvrages imprimés; mais nous la copierons d'après un manuscrit de cinq cent ans, qui sert à faire voir l'antiquité de cette secte.

Orientis partibus
Adventavit asinus,
Pulcher & fortissimus
Sarcinis aptissimus.

(c'est-à-dire) Des Contrés de l'Orient
Est venu cet âne,
Beau, courageux,
Et infatigable au travail.

Hé! sire âne, car chantez;
Belle bouche, rechignez;
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine àplanté.

Lentus erat pedibus,
Nisi foret baculus,
Et eum in clunibus
Pungeret aculeus.

Pour hâter sa démarche lente,
Il falloit qu'il sentît
Le bâton sur son dos,
L'aiguillon dans ses flancs.

Hé! sire âne, &c.





Hic in collibus Sichem, (c'est-à-dire) Sur les collines de Sichem,
Jam nutritus sub Ruben, Nourri autrefois par Ruben,
Transiit per Jordanem, Cet âne traversa le Jourdain,
Saliit in Bethlehem. Et sauta dans Bethléem.

Hé! sire âne, &c.





Ecce magnis auribus, Le voilà avec ses grandes oreilles,
Subjugalis filius, Ce fils du porte-joug,
Asinus egregius, Ce bel âne,
Asinorum dominus Le roi des ânes.

Hé! sire âne, &c.





Saltu vincit hinnulos, Il devance à la course
Damas & capreolos, Les fans, les daims, les chevreuils.
Super Dromedarios, Il surpasse en legéreté
Velox Madianeos. Les Dromadaires de Madian.

Hé! sire âne, &c.





Aurum de Arabiâ, La vertu de cet âne
Thus & myrrham de Saba, A apporté dans l'Eglise
Tulit in Ecclesiâ, L'or de l'Arabie,
Virtus asinaria. L'encens & la myrrhe de Saba.

Hé! sire âne, &c.





Dum trahit vehicu-la, (c'est-à-dire) Tandis qu'il traîne des voitures
Multâ cum sarcinu-lâ, Chargé d'un pesant bagage,
Illius mandibula, Sa machoire
Dura terit pabula. Broie une pâture grossiere.

Hé ! sire âne, &c.

Cum aristis hor-deum, L'orge avec ses épis,
Comedit & carduum, Les chardons, sont sa nourriture :
Triticum à paleâ, Il sépare dans l'aire
Segregat in areâ. Le froment d'avec paille.

Hé ! sire âne, &c.

Amen, dicas, asine, Dites *Amen*, ô âne !
Jam satur de grami-ne. Désormais rassasié de pâturage ;
Amen, amen, itera ; Répétez, répétez *Amen* ;
Aspernare vetera. Et méprisez les choses anciennes.

Hé ! va ! Hé ! va ! Hé ! va ! hé !
Biau sire âne, car allez,
Belle bouche, car chantez.

La même fête étoit célébrée avec autant de pompe & non moins d'indécence, dans l'église d'Autun. On couvroit un âne d'un drap tissu d'or, dont les principaux chanoines portoient les quatre coins. Le reste du chapitre escortoit l'âne en grande cérémonie. Plus la chose étoit ridicule en elle-même, plus on s'efforçoit de la rendre pompeuse & magnifique ; &, par ce moyen, elle devenoit encore plus ridicule aux yeux des gens sensés. Mais cet éclat & ce grand appareil en imposoient au vulgaire, & lui inspiroient du respect.

Les évêques employerent long-temps les foudres de l'Eglise pour abolir ces farces sacriléges, mais sans aucun succès; tant la superstition avoit jetté de profondes racines, & il fallut enfin toute l'autorité du parlement pour supprimer cette fête.

Cet article est presque traduit en entier du Glossaire de Ducange.

FÊTE DES CALENNDES *ou* KALENDES, quelquefois *Fête des Sots*, ou *des Innocents*, & plus connue sous le nom de *fête des Fous*. C'étoit un reste de ces réjouissances licencieuses & de ces indécentes bacchanales, qui étoient autrefois en usage chez les payens, aux calendes de Janvier, c'est-à-dire au commencement de l'année. Les Chrétiens, dans des temps d'ignorance & de superstition, avoient conservé ces fêtes du paganisme; & ils en étoient si entêtés que l'autorité des évêques, des papes & des conciles, eut bien de la peine à les abolir. Ce n'étoit pas seulement les laïques qui commettoient de pareilles indécences. On lit, dans les auteurs de ce temps-là, que les évêques & les prêtres même leur donnoient l'exemple. Bien plus, nous apprenons d'une lettre circulaire de la faculté de théologie de Paris, en date de 1444, que, dans le temps où les laïques avoient absolument renoncé à de pareilles folies, les clercs étoient les seuls qui entretenoient cette ridicule coûtume. Bélet, qui fleurissoit dans l'église d'Amiens, en 1182, dit, dans son Livre de l'Office divin: „ La fête des sous-diacres, que nous appellons la *fête des fous*, est célébrée, par quelques-uns, le jour de la Circoncision, par les autres, le jour de l'Epiphanie, ou dans l'octave de l'une de ces deux fêtes. Il se fait quatre danses dans l'église après Noel. La premiere troupe est composée de Lévites (ou diacres;) la seconde, de prêtres; la troisieme, d'enfants, c'est-à-dire de ceux qui sont plus jeunes, & qui sont dans un ordre inférieur; la quatrieme de sous-diacres. „ Cette fête fut quelquefois appellée la *fête des sous-diacres*, non pas qu'il n'y eût que des sous-diacres qui la célébrassent, mais parce que tous les clercs, ou diacres, qui la célébroient, étoient ordinairement yvres. On appelloit cette fête, par un

jeu de mots, *la fête des saouls-diacres*, c'est-à-dire *des diacres saouls*. Cette débauche des clercs paroît avoir pris son origine d'un abus qui s'introduisit autrefois dans l'Eglise Gréque, mais parmi les laïques. Anastase nous apprend que, dans un synode, on s'éleva contre la coûtume de quelques laïques qui, pour se divertir, s'habilloient, les uns en prêtres, les autres en évêques, & créoient même un patriarche, qui étoit ordinairement celui d'entr'eux qui s'étoit le plus distingué par ses bouffonneries. Ils se moquoient des choses les plus sacrées Ils contrefaisoient les élections, les promotions, les consécrations. Ils tenoient entr'eux des assemblées qu'ils nommoient *conciles*, dans lesquelles, pour se moquer de la division qui regnoit entre les véritables prélats, les prétendus évêques de leur société étoient calomniés les uns par les autres, & souvent déposés en conséquence de ces calomnies. La fête des fous fut aussi appellée quelquefois *la liberté de Décembre*, parce qu'on la célébroit sur la fin de Décembre. Bélet, que nous avons déja cité, dit à ce *sujet* : „ Il y a quelques églises dont les évêques & archevêques ont coûtume de jouer, dans leurs couvents, avec leurs clercs, à différents jeux, & s'abbaissent même jusqu'à jouer à la paume. Cette coûtume à été appellée la *liberté de Décembre*, parce qu'autrefois, chez les payens, les esclaves devenoient libres dans ce mois, & vivoient avec leurs maîtres dans une sorte d'égalité. Quoique, dans de grandes églises, telle que celle de Rheims, les prélats aient coûtume de jouer avec leurs clercs, cependant il me paroîtroit plus convenable qu'ils ne jouassent point du tout."

Parmi les extravagances usitées dans cette fête, la plus remarquable étoit l'élection de l'abbé ou de l'évêque des Fous. On trouve plusieurs particularités curieuses sur cette élection, dans le Cérémonial manuscrit de l'église de Viviers, année 1365. On y lit que, le 17 de Décembre, tous les clercs s'assemblent pour élire un abbé. Après qu'il est élu, on chante le *Te Deum*. Les principaux électeurs élevent le prétendu prélat, & le portent sur leurs épaules dans une maison où les autres

font à boire autour d'une table. On le met à la place la plus honorable, & dans un siége orné exprès pour lui. Lorsqu'il entre, ils doivent se lever, & le véritable évêque lui-même, s'il s'y trouve présent. On sert l'abbé avec distinction. On lui présente à boire. Lorsqu'il a bu, il commence à chanter. Tous ceux qui sont de son côté, chantent avec lui : ceux qui sont de l'autre côté, leur répondent. Ces deux chœurs, s'animant à l'envi, font retentir la maison de leurs cris confus, & s'efforcent de se surpasser l'un l'autre. Celui des deux chœurs qui, à force de crier, s'est fait entendre par-dessus l'autre & est demeuré vainqueur, fait pleuvoir sur le parti vaincu une grêle de brocards, de railleries, de lardons, & de toutes les injures bouffonnes que peuvent suggérer les fumées du vin, la chaleur du combat, & la joie licencieuse qui regne dans cette assemblée. Les vaincus s'efforcent de répondre; mais leur voix est toujours étouffée par celle des vainqueurs. Après ce débat bruyant, un portier, qui fait l'office de héraut, se leve, & dit à haute voix : „ De „ par monseigneur l'abbé, & ses conseillers, je vous „ fais à sçavoir que vous ayez tous à le suivre par- „ tout où il voudra aller." Il termine cette proclamation par la menace d'un châtiment comique, & peu décent, contre ceux qui désobéiront. Ensuite l'abbé & tous les autres sortent en foule de la maison, & se répandent dans la ville. Tous ceux qui rencontrent l'abbé, ne manquent jamais de le saluer respectueusement. Tous les jours, jusqu'à la Vigile de Noël, l'abbé des fous va, chaque soir, faire plusieurs visites dans la ville; & il ne sort point d'une maison, qu'il n'en emporte quelque partie d'habillement, soit un manteau, soit une chape avec son capuce, &c.

Le même cérémonial nous apprend que, le jour de la fête des SS. Innocents, on élisoit avec les mêmes cérémonies un évêque des fous, qui étoit distingué de l'abbé. Il étoit porté sur les épaules des clercs, précédé d'une clochette, dans le palais épiscopal, dont toutes les portes s'ouvroient à son arrivée, soit que l'évêque véritable fût présent ou absent. On le portoit

devant une des fenêtres du palais, d'où il donnoit sa bénédiction, tourné vers la ville. L'impiété se mêloit à cette bouffonnerie. Le prétendu prélat faisoit toutes les fonctions du véritable évêque. Il assistoit aux offices dans la chaire de marbre, destinée pour l'évêque; & même il officioit pontificalement pendant trois jours, distribuant au peuple des bénédictions & des indulgences accompagnées de formules impertinentes, dans lesquelles par dérision, il souhaitoit à ceux qu'il bénissoit quelque maladie ridicule & plaisante. Enfin, pour achever de faire connoître les excès auxquels on se portoit dans cette fête, il suffit de rapporter ce qu'on lit à ce sujet dans la Lettre circulaire de la Faculté de théologie de Paris, que nous avons citée au commencement de cet article. „ Dans le temps même de la célébration de l'office divin, des gens, ayant le visage couvert de masques hideux, déguisés en femmes, revêtus de peaux de lion, ou bien habillés en farceurs, dansoient dans l'église, d'une maniere indécente; chantoient dans le chœur des *chansons deshonnêtes*; mangeoient de la viande sur le coin de l'autel auprès du célébrant; jouoient aux dés sur l'autel; faisoient brûler de vieux cuir, au lieu d'encens; couroient & sautoient par toute l'église, comme des insensés, & profanoient la Maison du Seigneur par mille indécences." Cette fête s'étoit tellement accréditée, & les clercs la regardoient comme une cérémonie si importante, qu'un clerc du diocése de Viviers, qui avoit été élu évêque des fous, ayant refusé de s'acquitter des fonctions de sa charge, & de faire les dépenses qui y étoient attachées, il fut cité en justice comme un prévaricateur. L'affaire fut long-temps agitée pardevant l'official de Viviers, & enfin soumise à l'arbitrage des trois principaux chanoines du chapitre. Ces graves arbitres rendirent un arrêt qui condamnoit l'accusé, nommé *Guillaume Raynoard*, aux frais du repas qu'il devoit donner, en qualité d'évêque des fous, & qu'il avoit refusé de payer sans raison légitime, & lui enjoignoit de donner ce repas à la prochaine fête de S. Barthelemi, apôtre. Enfin l'épiscopat est venu à bout de sup-

primer toutes ces extravagances, fruits de l'ignorance & de la folie des hommes dans des siécles déplorables.

FÊTE DES LANTERNES. C'est la plus brillante & la plus solemnelle des fêtes qu'on célébre à la Chine. Elle commence le quinzieme jour de la premiere lune de l'année. La nuit qui précéde ce jour remarquable, la grosse cloche du palais de l'empereur donne le signal de la fête. On fait des décharges continuelles de Canon. Le son des tambours & des trompettes se fait entendre, & divers autres instruments de musique; enfin tout dispose les esprits à la joie. On suspend alors, dans toutes les rues de la ville, des lanternes embellies de tous les ornements imaginables, dorées, vernissées & ornées de sculpture. Elles ont ordinairement six ou huit panneaux. Chaque panneau est couvert d'une toile de soie bleue, sur laquelle sont représentés des fleurs, des arbres, des animaux & des figures humaines. Le grand nombre de lumieres qui brillent dans la lanterne, donne de l'ame à toutes ces figures. Quelques-unes de ces lanternes sont faites avec une corne bleue, extrêmement fine & transparente, qui laisse voir dans l'intérieur de la lanterne, différentes figures arrangées avec art, & qui paroissent vivantes, par la grande quantité de bougies dont elles sont éclairées. Le sommet de ces lanternes est orné de banderolles de différentes couleurs. Leur hauteur ordinaire est de quatre à cinq pieds; mais il s'en trouve dont le diamétre a jusqu'à trente pieds. Dans ces vastes machines, des farceurs représentent des scénes comiques pour amuser les spectateurs. Il y a de ces lanternes qui coûtent jusqu'à deux mille écus. Pendant que le peuple s'occupe à les considérer, les plus habiles musiciens du pays font retentir les airs de leurs symphonies. Ces concerts sont accompagnés des cris de joie, des fanfares, des trompettes, du son des cloches de tous les temples & de tous les monasteres; ce qui forme un carillon qu'on entend de fort loin. Pendant cette fête, toutes les affaires sont interrompues, & toutes les boutiques fermées. Les prêtres & les moines, l'encensoir à la main, conduisent en pompe dans la ville un grand nombre d'idoles. Les femmes même,

toujours si resserrées à la Chine, se promenent ce jour-là, magnifiquement parées. Les unes sont montées sur des ânes : les autres se font porter dans des chaises découvertes pardevant. Derriere elles sont leurs domestiques, qui jouent de divers instruments. Le P. le Comte assure que le nombre des lanternes qu'on allume, ce jour-là, dans toute l'étendue de la Chine, se monte à plus de deux cent millions. Chaque Citoyen un peu aisé en achete une pour en parer sa maison; & telle est sur cet article l'ambition des Chinois, qu'ils retrancheront de leur dépense, pendant le cours de l'année, afin d'être en état de se procurer une des plus belles lanternes. Dans tous les quartiers de la ville, on tire, ce jour-là, des feux d'artifice magnifiques, tels que les Chinois sçavent les composer; ce qui contribue beaucoup à l'embellissement de cette fête. On prétend que la fille d'un Mandarin, qui, se promenant, le soir, sur le bord de la riviere, eut le malheur de se noyer, a donné lieu à cette fête. Le Mandarin, ne voyant point revenir sa fille, courut, tout désolé, pour la chercher. Il fit allumer, pour cet effet, un grand nombre de lanternes. Il étoit suivi de tous les habitants du lieu, qui portoient des torches à la main; mais toutes les recherches furent inutiles. L'année suivante, en mémoire de cet événement, on alluma des feux & des lanternes sur ce rivage. La même cérémonie se renouvella les autres années, & devint une fête réglée. Quelques auteurs donnent une autre origine à cette fête. Ils disent qu'un monarque Chinois, corrompu par les plaisirs & par la mollesse, fit construire un superbe palais éclairé d'un nombre infini de lanternes, dans lequel il voulut s'enfermer pour toujours avec ses femmes, & s'ensevelir dans les bras de la volupté; mais les Chinois, indignés du lâche dessein de leur prince, se souleverent, &, dans leur fureur, renverserent son palais. Les lanternes, qui servoient à l'éclairer, furent suspendues dans toutes les rues de la ville; & telle fut, si on les en croit, l'origine de la fête des lanternes. D'autres disent que l'empereur Cheu, prince cruel & haï de ses sujets, avoit coûtume de faire éclairer, pendant

la nuit, le palais impérial d'une grande quantité de lumieres, soit qu'il appréhendât une révolte, ou pour quelqu'autre raison, & que les Chinois, après sa mort, instituerent la fête des lanternes, pour témoigner la joie qu'ils ressentoient d'être délivrés de ce tyran.

Fête du Soleil. Les Péruviens célébroient au mois de Juin, la grande fête du Soleil, avec beaucoup de solemnité. Ils offroient à cet astre, pere de la lumiere, un grand nombre de victimes. „ Il falloit, dit
„ Garcilasso de Véga dans l'Histoire des Yncas, que le
„ feu, dont ils se servoient dans ces sacrifices, leur
„ fût donné, comme ils disoient, par la main même
„ du Soleil. Ils prenoient, pour cet effet, un grand
„ bracelet, appellé *chipana*, semblable à ceux que les
„ Yncas portoient au poignet de la main gauche, ex-
„ cepté que celui-cy, qu'avoit le principal de leurs
„ prêtres, étoit plus grand que les autres. Il avoit, au
„ lieu de médaille, un vase concave, de la grosseur
„ de la moitié d'une orange, extrêmement luisant &
„ poli. On l'opposoit directement au soleil, & dans un
„ certain point où les rayons, qui sortoient du vase,
„ se ramassoient ensemble. On mettoit, au lieu de mé-
„ che, un peu de charpie faite de coton, où le feu
„ prenoit aussi-tôt par un effet naturel. On brûloit les
„ victimes avec ce feu ainsi allumé & donné de la
„ main du soleil, & l'on s'en servoit à faire rôtir
„ toute la chair qui se mangeoit, ce jour-là. Ensuite ils
„ prenoient ce même feu, qu'ils portoient au temple
„ du soleil & à la maison des vierges choisies, où l'on
„ prenoit soin de le conserver toute l'année; & c'étoit
„ un fort mauvais présage, quand il venoit à s'éteindre.
„ S'il ne faisoit point soleil, la veille de la fête, qui
„ étoit le jour auquel on apprêtoit toutes les choses qui
„ étoient nécessaires pour le sacrifice du lendemain;
„ & si, par conséquent, il n'y avoit pas moyen d'en
„ tirer du feu, on prenoit deux petits bâtons, gros
„ comme le pouce, longs de demi-aune, & d'un cer-
„ tain bois appellé *vyaca*, qui ressembloit à-peu-près
„ à de la cannelle; &, à force de les frotter ensemble,
„ on en faisoit sortir quantité d'étincelles qui prenoient

„ à la meche. Quoique ce moyen fût très-propre à faire
„ du feu, cependant, lorsque la nécessité les contrai-
„ gnoit de s'en servir pour les sacrifices de leur fête,
„ ils s'affligeoient fort & le prenoient pour un très
„ mauvais présage, disant qu'il falloit bien que le So-
„ leil fût irrité contre eux, puisqu'il refusoit de leur
„ donner du feu de sa main.."

Une des plus pompeuses cérémonies de cette fête étoit la brillante procession des nobles du pays, qui tous venoient, chacun en son rang, rendre hommage au soleil, & lui faire leur offrande. Ils se faisoient remarquer par des habillements ou superbes ou bizarres. „ Les uns, dit Garcilasso, avoient leurs ro-
„ bes semées de lames d'or & d'argent, & des guir-
„ landes de même sur leurs bonnets. Les autres étoient
„ vêtus de la peau d'un lion. D'autres paroissoient
„ après ceux-cy, tels, sans comparaison, qu'on repré-
„ sente les anges; car ils étoient parés des aîles de l'oi-
„ seau que l'on appelle *cuntur*. Les aîles de ces oiseaux
„ sont parsemées de blanc & de noir, & sont si grandes
„ qu'elles ont jusqu'à quinze pieds de long, à les mesu-
„ rer d'un bout à l'autre. Ceux qui se paroient des plu-
„ mes de ces cunturs, le faisoient pour montrer qu'ils
„ tiroient leur origine de ces oiseaux. Les Yncas se dé-
„ guisoient avec certains masques étranges, qui repré-
„ sentoient les plus horribles figures qu'ils pouvoient
„ s'imaginer. A voir les singeries & les postures qu'ils
„ faisoient dans ces assemblées, on les eût pris pour des
„ fous; &, pour les mieux contrefaire, ils faisoient en-
„ tr'eux un bruit confus d'instruments mal accordés,
„ comme de flûtes & de tambours, tenant en main des
„ peaux déchirées, dont ils se servoient à faire mille
„ sotises. D'autres.... suivoient avec des ajustements
„ différents; & chaque nation portoit les armes dont
„ elle se servoit à la guerre, comme des arcs, des flé-
„ ches, des lances, des javelots & des haches longues
„ & courtes, pour combatre d'une main ou de toutes
„ les deux. Il y en avoit aussi qui portoient des orne-
„ ments où étoient représentées les belles actions qu'ils
„ avoient faites au service du Soleil & des Yncas, &

„ d'autres qui menoient une grande suite de valets, qui
„ jouoient des atabales, (sorte de tambour,) & son-
„ noient de la trompette : en un mot, chaque nation y
„ paroissoit, avec le meilleur équipage & le plus de
„ suite qu'il lui étoit possible d'avoir, les uns faisant à
„ l'envi des autres, pour y briller plus que leurs voisins.

„ Avant que de solemniser la fête, on s'y préparoit par
„ un jeûne fort austere. Ils ne mangeoient en trois jours
„ qu'un peu de maïs blanc, encore étoit-il tout crud,
„ avec quelques herbes, de celles qu'on nomme *chu-*
„ *cam*, & ne buvoient que de l'eau. Ils s'abstenoient,
„ durant ce temps-là, de la compagnie de leurs fem-
„ mes, & l'on ne faisoit point de feu en aucun endroit
„ de la ville. Après ce jeûne, la veille de la fête du
„ Soleil, les Prêtres-Yncas, commis à faire les sacrifices,
„ passoient la nuit à tenir prêts les moutons & les
„ agneaux qu'il falloit sacrifier. Ils préparoient aussi les
„ vivres & la boisson qu'on devoit présenter au Soleil
„ pour son offrande. On donnoit ordre à toutes ces
„ choses, après qu'on s'étoit informé à-peu-près du
„ nombre des gens qui étoient venus à cette fête; car
„ il falloit que non-seulement les Curacas ou Caciques,
„ les ambassadeurs, leurs parents, & ceux qui étoient
„ leurs domestiques & leurs sujets, eussent part à ces
„ offrandes, mais encore toutes les nations en général,
„ qui assistoient à cette solemnité. Cette même nuit, les
„ femmes du Soleil employoient le temps à pétrir une
„ certaine pâte appellée *cancu*, dont elles faisoient de
„ petits pains ronds, de la grosseur d'une pomme. Il
„ faut remarquer que ces Indiens ne faisoient jamais du
„ pain de leur bled, qu'en cette solemnité, & à une
„ autre fête nommée *Citua*, & même qu'ils n'en man-
„ geoient que deux ou trois morceaux seulement, parce
„ que la *gara*, qui étoit une espece de légume, leur
„ tenoit lieu de pain, soit qu'ils en fissent cuire le
„ grain, ou qu'ils le rôtissent. Il falloit que ce fussent
„ les vierges choisies, vouées au Soleil pour être ses
„ femmes, qui pétrissent la farine dont se faisoit ce pain,
„ principalement celui que l'Ynca & ceux du sang royal
„ devoient manger, & qu'elles-mêmes apprêtassent tou-

„ tes les autres viandes de cette fête, parce que, ce
„ jour là, ce n'étoient pas les enfants du soleil qui trai-
„ toient leur pere; mais c'étoit plutôt le Soleil qui trai-
„ toit ses enfants. Pour le commun peuple, il étoit
„ servi par une infinité d'autres femmes qui lui apprê-
„ toient à manger, & qui lui faisoient du pain, avec
„ beaucoup de soin & d'attention; car, quoiqu'on ne
„ le fît que pour le commun, il falloit néanmoins que
„ la farine en fût pure: il n'étoit permis de manger de
„ ce pain, que le jour de cette solemnité, qui étoit la
„ plus grande de toutes leurs fêtes, parce qu'on le re-
„ gardoit comme une chose sacrée." *Voyez* YNCAS.

FÉTICHES. C'est ainsi qu'on appelle les divinités des Négres de la côte de Guinée. Des oiseaux, des poissons, des arbres, des pierres, & plusieurs autres êtres que la nature offre à leurs yeux: tels sont les dieux que ces peuples se sont forgés, & auxquels ils donnent le nom de *Fétiches*. Un énorme rocher, nommé *Tabra*, qui s'avance dans la mer, en forme de presqu'isle, est le fétiche public du Cap Corse. On lui rend des honneurs particuliers, comme au chef & au *plus puissant* de tous les fétiches. Un voyageur assure avoir vu un des oiseaux que les Négres regardent comme des fétiches. Il étoit à-peu-près gros comme un roitelet; avoit le bec d'une linotte, le plumage brun, marqué de petites taches noires & blanches. Un Négre, ou un Européen qui auroit le malheur de tuer par accident un de ces oiseaux sacrés, seroit rigoureusement puni. Lorsqu'on voit voler dans un jardin ou autour d'une maison un de ces oiseaux, toute la famille regarde comme le plus heureux présage cette visite de leur dieu. Chacun s'empresse de lui apporter de quoi manger. Les Négres, en sortant de chez eux, ont soin de se munir d'un petit pot d'eau, & de quelques graines pour la nourriture de leurs fétiches, s'il arrive qu'ils en rencontrent quelqu'un sur le chemin; ce qui est pour eux un grand bonheur. Parmi les arbres qu'ils honorent du nom de *fétiches*, le palmier tient le premier rang, particulierement celui qu'on appelle *assoanam*, dont l'espece est la plus belle & la plus nombreuse. Un Négre, qui passe devant un de ces ar-

bres, prend ordinairement quelques morceaux de son écorce, & s'en entoure le bras ou le corps, persuadé que c'est un préservatif contre tous les dangers. C'est un grand crime parmi eux de couper un palmier. En 1598, dix Hollandois ayant coupé quelques-uns de ces arbres, dont ils ne soupçonnoient pas la divinité, furent impitoyablement massacrés par les habitants. Les Négres attribuent à leurs fétiches une puissance sans bornes : ils les regardent comme les auteurs de tous les maux & de tous les biens qui leur arrivent. Chacun en a deux ou trois particuliers, qu'il honore spécialement. L'un reste dans sa maison, & devient souvent un bien héréditaire dans la famille. L'autre demeure dans son canot, & le préserve de tous les accidents ordinaires sur les eaux. Il porte toujours sur lui le troisieme : c'est son compagnon de voyage. Si, dans la route, on lui offre un verre de vin ou d'eau-de-vie, il y trempe le doigt, & en fait goûter à son fétiche. Il est persuadé que cette divinité voit tout ce qu'il fait ; &, lorsqu'il commet quelque mauvaise action, il cache soigneusement son fétiche sous son pagne ou habit. Il y a certaines montagnes & certaines collines qu'on regarde comme particulierement consacrées aux fétiches, & où l'on croit qu'ils font leur séjour. Ce sont principalement celles qui ont été frapées de la foudre. Lorsque les Négres passent auprès, ils leur font toujours quelques offrandes de maïs & de vin de palmier. Ils plantent, à la porte de leurs maisons, des bâtons dont le bout se termine en crochet, & sont persuadés que ce sont des fétiches tutelaires, qui veillent à leur sûreté. Les prêtres attachent à ces bâtons certaines prieres que le peuple regarde aussi comme des fétiches, & les vendent aux habitants comme des dieux protecteurs de leurs maisons. Outre les grandes fétiches, il y en a un grand nombre de petites, dont les prêtres font un grand commerce : ce sont des bagatelles peu considérables, auxquelles ils attachent une grande vertu, & que les Négres crédules euvelopent dans ce qu'ils ont de plus précieux, & portent dans un petit sac suspendu à leur col, ou sous leurs aisselles.

Lorsque les Négres de la côte d'Or veulent offrir

un facrifice à leurs idoles, ou fétiches, ils ont coûtume de fe fervir de cette expreffion: „ Faire fétiche."

Chaque Négre, comme on vient de voir, a fa divinité ou fa fétiche. Il l'honore particulierement le jour de la femaine où il eft né; & ce jour facré eft appellé *boffum*, ou *fante jour* en langage portugais. Il s'abftient, ce jour-là, de boire du vin de palmier. Il prend un habit blanc, & fe frote de terre blanche. Les principaux de la nation enchériffent fur la dévotion du peuple. Ils ont deux jours de la femaine confacrés à leur fétiche, en l'honneur de laquelle ils immolent, foit une poule, foit un mouton. La chair de la victime eft communément réfervée pour les prêtres; mais fouvent les amis du pieux Négre, alléchés par la fumée du facrifice, viennent en grand nombre, fous prétexte d'y affifter, mais en effet pour emporter chacun un morceau de la victime.

FEU. Les Parfis, ou Guèbres, qui confervent la religion des anciens Perfans, entretiennent un feu continuel dans leurs temples ou pyrées. Mais, s'il arrive qu'il s'éteigne, on emploie, pour le rallumer, deux morceaux de bois dur, que l'on frote l'un contre l'autre: ou bien on frape une pierre avec un morceau d'acier, pour en faire fortir des étincelles. Les feux follets, qui paroiffent quelquefois dans la campagne, peuvent auffi fervir à rallumer le feu facré. S'il arrive qu'on emploie à cet ufage le feu ordinaire, on prend garde qu'il foit bien pur; mais plus communément on reçoit les rayons du foleil fur un verre ardent; &, par ce moyen, on rallume le feu facré, de la maniere la plus pure & la plus noble. Le bois que les Parfis emploient pour nourrir le feu facré, eft le plus net & le plus propre qu'ils peuvent trouver, & il n'a point d'écorce: ce feroit un crime pour eux d'y toucher avec un couteau, ou bien avec une épée. Il leur eft auffi expreffément défendu de le fouffler, parce que le fouffle, foit de la bouche, foit des foufflets, feroit capable de le fouiller. Du temps des anciens Rois-Mages, les profanateurs du feu étoient condamnés au dernier fupplice. Les prêtres avoient toujours la bouche con-

verte d'un linge, lorsqu'ils s'approchoient du feu sacré, dans la crainte que ce pur élément ne fût profané par leur souffle. Lorsque le souverain pontife se disposoit à réciter la liturgie devant le feu, il commençoit par se purifier, en prenant le bain; puis il s'oignoit le corps des parfums les plus rares, & ne se couvroit que d'habillements blancs. Dans cet état de pureté, il se prosternoit devant le feu; &, après s'être relevé, il récitoit à voix basse les prieres prescrites, tenant d'une main son livre; de l'autre, un petit faisceau de baguettes fort minces. La priere étant finie, tous les assistants jettoient dans le feu des perles, des parfums, des huiles aromatiques, des fruits, & autres offrandes proportionnées à leurs facultés, que l'on appelloit *le festin du feu*. Les mêmes cérémonies sont encore aujourd'hui en usage chez les Parsis ou Guebres, avec cette différence, qu'avant la priere, on leur fait une espece de sermon, dans lequel le prédicateur releve l'excellence du feu. On leur représente, dit Lord, „ que le feu ayant été donné de Dieu à Zerroost (Zoroastre,) leur législateur, auquel il avoit dit que c'étoit une portion de sa vertu & de son excellence... ils devoient croire qu'il étoit saint & divin, & l'honorer... comme une portion de Dieu-même..... puisqu'il est de la même substance, & qu'ils doivent aimer toutes les choses qui lui ressemblent... comme le soleil & la lune... qui sont deux témoins de Dieu, qui rendront témoignage contr'eux, s'ils méprisent... ou négligent le culte qui leur a été... prescrit. Ensuite on les exhorte à prier Dieu qu'il leur pardonne, si, dans l'usage ordinaire du feu... il leur arrive quelquefois d'y laisser tomber de l'eau, ou, si par distraction ou autrement, ils commettent quelqu'impureté à l'égard de cet élément." On ne permet pas aux laïques de s'approcher trop près du feu, malgré la précaution qu'ils prennent de se couvrir la bouche. Il n'y a que les prêtres qui aient le privilége d'en approcher autant qu'il est nécessaire pour leurs fonctions. Dans les petites chapelles, où il n'y a point d'autel, c'est dans une lampe que l'on entretient le feu sacré. Les Guebres préferent le rouge à toutes les couleurs. Les pierreries, qu'ils aiment le mieux,

sont le rubis, l'escarboucle & le grenat, parce que leur couleur approche de celle du feu : cependant leurs prêtres ont des habillements blancs, lorsqu'ils font leur office. Il n'y a point de Guebre qui ne conserve précieusement dans sa maison une lampe allumée au feu sacré d'un pyrée. Lorsque l'éloignement des lieux les empêche de se rendre au pyrée pour y satisfaire leur dévotion, ils y suppléent, en faisant leur priere devant le foyer.

2. Le feu est une des principales *divinités des* Tartares idolâtres, Ils ne souffrent pas que des étrangers les abordent, sans qu'ils se soient purifiés auparavant, en passant entre deux feux qu'ils allument exprès. Ils évitent, avec le plus grand soin, de mettre un couteau dans le feu, comme de toucher du feu avec un couteau. C'est aussi un crime pour eux de fendre du bois avec une coignée auprès du feu. Ils observent toujours, avant de boire, de se tourner vers le midi, qui est le côté qui répond au feu; mais cet usage n'est pas un culte particulier qu'ils rendent au feu; car ils se tournent également des trois autres côtés. *Mais c'est spécialement* pour honorer cet élément qu'ils observent *de tourner* toujours vers le midi la porte de leur tente.

3 On construit exprès une cabane dans l'endroit où l'empereur de Monomotapa est campé. On allume dans cette cabane un feu qu'on entretient avec un soin religieux.

4. Purchas rapporte que les anciens Africains rendoient à cet élément les honneurs divins, & entretenoient dans leur temple un feu perpétuel.

5. On remarque dans plusieurs habitants de la Samogitie quelques superstitions à l'égard du feu, qui donnent lieu de croire que cet élément a été honoré autrefois par un culte religieux dans ce pays.

6. Plusieurs cérémonies, que pratiquent les peuples de la Virginie, pourroient faire croire qu'ils rendent au feu des honneurs religieux. Quant ils reviennent de quelque expédition militaire, ou qu'ils se sont heureusement tirés de quelque péril éminent, ils allument un grand feu, & temoignent leur joie, en dansant à l'entour, avec une gourde, ou une sonnette à la main,

comme

comme s'ils rendoient graces à cet élément de leur avoir ſauvé la vie. Ils ne commençent jamais leurs repas, qu'ils n'aient jetté dans le feu, par forme d'offrande, le premier morceau de ce qu'ils doivent manger. Tous les ſoirs, ils allument des feux, & forment à l'entour des danſes qu'ils accompagnent de leurs chants.

Feu nouveau. 1. La mémoire du feu nouveau n'eſt point particuliere aux Catholiques. Les payens avoient auſſi le leur, qu'ils allumoient à l'aide d'un vaſe concave, ou d'un miroir ardent, aux rayons du ſoleil. Chez les Catholiques, le feu nouveau provient des étincelles tirées des veines dun caillou. On en allume quelques charbons qui ſont mis dans un vaſe deſtiné à cet uſage: c'eſt après Nones que s'en fait la bénédiction, & qu'on éteint l'ancien feu. Le célébrant, paré de tous ſes ornements, & accompagné de ſes miniſtres & du clergé, ſe rend en proceſſion au lieu deſtiné pour la cérémonie qui doit être hors de l'égliſe, ou au moins hors du chœur. On y porte en cérémonie l'eau bénite, l'encens, le miſſel; les deux acolytes, le porte-croix, le thuriféraire marchent à la tète de la proceſſion. Dès qu'elle eſt arrivée à l'endroit marqué, le célébrant commence les prieres de la bénédiction, au milieu deſquelles il fait pluſieurs ſignes de croix ſur ſon front. Il bénit auſſi les cinq grains d'encens, qu'un acolythe porte dans un petit baſſin élevé ſur ſa poitrine. Le thuriféraire lui préſente enſuite l'encenſoir, dans lequel il a mis quelques charbons bénis. Le célébrant y ajoûte un peu d'encens; prend l'aſperſoir des mains du diacre, & aſperſe trois fois d'eau bénite le feu béni. Il l'encenſe enſuite par trois fois; après quoi l'acolythe allume une petite bougie à ce feu nouveau. La proceſſion s'en retourne au chœur, où l'on fait incontinent la bénédiction du cierge paſchal. *Voyez* CIERGE PASCHAL.

2. On prétend que, dans les premiers ſiécles du Chriſtianiſme, les lampes de l'égliſe du ſaint ſépulcre, qu'on avoit éteintes ſelon la coûtume, le vendredi ſaint, étoient rallumées miraculeuſement, le ſamedi, par un feu venu du ciel. On ajoûte que ce miracle dura juſqu'au commencement du douzieme ſiécle, & que

Dieu le fit alors cesser pour punir les crimes des Croisés : telle est l'origine de la cérémonie superstitieuse que les Grecs pratiquent tous les ans, au saint sépulcre, le jour du samedi saint. Les prêtres Grecs leur ont persuadé que le miracle du feu céleste subsistoit encore. Dans cette idée, les Grecs s'assemblent en foule, le samedi saint, dans l'église du saint sépulcre. Thévenot dit „ qu'en attendant la descente du feu sacré, ils font mille farces indécentes dans l'église. Ils y courent comme des insensés, poussant des cris & des hurlements affreux, se jettant les uns sur les autres, se donnant des coups de pieds ; en un mot, donnant toutes les marques d'une véritable folie. Ils ont en main des bougies, qu'ils levent, de temps en temps, vers le ciel, comme pour lui demander le feu saint. Sur les trois heures du soir, on fait la procession autour du saint sépulcre. Après qu'on a fait trois tours, un prêtre Grec vient avertir le patriarche de Jérusalem, que le feu sacré est descendu du ciel. Alors ce prélat entre dans le saint sépulcre, tenant dans chaque main un gros paquet de bougie, & suivi de quelques évêques Grecs. Il en sort, quelque temps après, les mains garnies de bougies allumées. Dès qu'on le voit paroître, chacun s'empresse aussi-tôt de s'approcher de lui pour allumer sa bougie aux siennes. Dans ce tumulte, on n'épargne pas les coups pour s'ouvrir un passage : c'est un désordre effroyable ; & le patriarche court souvent risque d'être écrasé, malgré les efforts des Janissaires, gardes du saint sépulcre, qui frapent à droite & à gauche, pour écarter la foule. L'église du saint sépulcre est dans un instant illuminée d'un nombre prodigieux de bougies. Thévenot remarqua dans cette cérémonie un homme qui, ayant un tambour sur le dos, se mit à courir de toute sa force autour du saint sépulcre : un autre, courant de même, frapoit dessus avec des bâtons ; &, quand il étoit las, un troisieme prenoit sa place. " *Voyez* VESTALES.

3. L'empereur de Monomotapa en Afrique envoie, tous les ans, des commissaires dans tous les lieux de son Empire, pour porter à ses sujets le feu nouveau.

Dès qu'ils arrivent, on commence par éteindre tous les feux. Chaque particulier vient ensuite recevoir le feu nouveau; mais cet élément, si commun à tous les hommes, lui est vendu à prix d'argent; & cet usage, religieux en apparence, est un tribut que l'empereur leve sur le feu, comme le roi de France sur le sel, ou sur quelqu'autre denrée.

FEUILLANS : religieux réformés de l'ordre de Cîteaux, ainsi nommés de l'abbaye de Feuillans en Languedoc, chef-d'ordre de cette congrégation. L'instituteur de la réforme des Feuillans est Jean de la Barriere, qui fut d'abord abbé commendataire de l'abbaye de Feuillans, & prit ensuite l'habit de religieux de Cîteaux. Sa réforme fut approuvée par le pape Sixte V, & se répandit en France & en Italie. Les Feuillans sont vêtus de blanc, & suivent la regle de S. Bernard. Leur couvent du fauxbourg S. Honoré a été fondé par le roi Henri III.

FIANÇAILLES. On appelle ainsi les promesses que deux personnes de différent sexe se font réciproquement de s'épouser. Dans plusieurs diocéses, ces promesses se font à l'église, en présence du curé & des témoins, avec une certaine solemnité; & ce sont proprement celles qu'on appelle *fiançailles*. Dans les diocèses, où l'usage des fiançailles en face d'église n'est point établi, de simples promesses de mariage en tiennent lieu, lorsqu'elles sont publiques & notoires, & engagent autant que les fiançailles solemnelles. On peut fiancer des enfants, pourvu qu'ils soient au-dessus de sept ans; mais leurs promesses ne sont valides, que lorsqu'ils les ratifient dans un âge plus avancé. On contracte par les fiançailles un engagement de droit naturel, qu'on ne peut rompre, sans manquer à l'honneur & à la probité, à moins qu'on n'en ait une raison légitime, ou que la rupture se fasse d'un consentement réciproque. Un empêchement dirimant, qui survient après les fiançailles; un changement notable dans la personne ou dans la fortune, l'hérésie, le crime de fornication, l'entrée en religion, & plusieurs autres incidents, sont des motifs suffisants pour rompre les fiançailles; mais, hors de ces cas, on ne peut violer

cet engagement, sans encourir l'empêchement de l'honnêteté publique, c'est-à-dire qu'on ne peut se marier avec une autre que sa fiancée, sans une dispense expresse. Lorsque c'est le fiancé qui se dégage, il perd tous les bijoux & autres effets qu'il a donnés à sa fiancée, & généralement toutes les dépenses qu'il a faites pour elle. Mais, si le mariage ne se fait pas par la faute de la fiancée, elle est obligée de rendre les présents qu'elle a reçus, au fiancé, ou, s'il vient à mourir, à ses héritiers.

FIDÉLITÉ. La loi prescrit aux Juifs modernes la bonne foi & la probité la plus exacte, & leur défend expressément de tromper qui que ce soit. „ Il y en a, dit Léon de Modène, qui ont dit & écrit que les Juifs font serment, tous les jours, de tromper un Chrétien, & qu'ils tiennent cela pour une bonne action; mais c'est une pure calomnie qu'on a divulguée pour les rendre encore plus odieux qu'ils ne sont. Bien loin de cela, plusieurs rabbins ont écrit, & même notre maître Bachii a fait un Traité dans son livre *Cad Achema*, c'est-à-dire *muid de farine*, lettre *Ghimel-gezela*, qui porte que c'est un bien plus grand péché de tromper quelqu'un qui n'est pas Juif, qu'un Juif, tant parce que l'action est mauvaise en elle-meme, qu'à cause que le scandale en est plus grand : aussi nomment-ils cette action *chillùl ascem*. On profane le nom de Dieu, qui est un des plus grands péchés. C'est pourquoi, si quelqu'un parmi eux trompe, cela ne doit être imputé qu'à ce particulier : aussi n'y a t-il point de vrais Juifs qui le fassent.... Il est bien vrai, continue l'auteur, que, dans le déplorable état où leur dispersion les a réduits, comme il leur est défendu presque par-tout de posséder aucune terre ; &, tous les grands moyens de trafiquer & de s'enrichir leur étant interdits, leur esprit peut s'être abbaissé, & avoir dégéneré de l'ancienne candeur israëlitique.

FIDIUS : dieu adoré autrefois chez les anciens Romains, qui en avoient emprunté le culte des Sabins. On l'appelloit ainsi, parce que c'étoit le dieu de la bonne foi & de la fidélité. On avoit coûtume d'employer son nom dans les serments. On montre à Rome une antique, dont l'inscription ne permet pas de douter que

ce ne soit une représentation de Fidius. Ce dieu y paroît sous la figure d'un jeune enfant, tel qu'on dépeint l'amour : au bas, on lit ces paroles : *Simulacrum Fidii*; „ Image de Fidius." A sa droite est un homme d'un âge meur, qui représente l'honneur : à sa gauche, on voit une femme, couronnée de laurier, qui désigne la vérité.

FILLES-DIEU : religieuses qui furent fondées en 1226, pour retirer des femmes qui avoient mené dans le monde une vie dissolue, & que le libertinage avoit réduites à la mendicité. On ne reçoit plus aujourdihui, dans le monastere des Filles-Dieu, que des personnes vertueuses & de bonne famille.

Filles Pénitentes : religieuses établies en 1497. Jean Simon de Champigni, évêque de Paris, leur dressa des statuts, dont voici les principaux, rapportés par Sauval. Ils serviront à faire connoître quel étoit le but de cet établissement.

„ On ne recevra aucune religieuse, qui n'ait mené, au moins pendant quelque temps, une vie dissolue; &, pour que celles qui se présenteront ne puissent pas tromper à cet égard, elles seront visitées en présence des meres, sous-meres & discrettes, par des matrones nommées exprès, & qui feront serment sur les saints Evangiles de faire bon & loyal rapport.

„ Afin d'empêcher les filles d'aller se prostituer pour être reçues, celles qu'on aura une fois refusées, seront exclues pour toujours.

„ En outre, les postulantes seront obligées de jurer, sous peine de leur damnation éternelle, entre les mains de leur confesseur & de six religieuses, qu'elles ne s'étoient pas prostituées, à dessein d'entrer un jour dans cette congrégation; & on les avertira que, si l'on vient à découvrir qu'elles s'étoient laissé corrompre à cette intention, elles ne seront plus réputées religieuses de ce monastere; fussent elles professes, & quelques vœux qu'elles aient faits.

„ Pour que les femmes de mauvaise vie n'attendent pas trop long-temps à se convertir, dans l'espérance que la porte leur sera toujours ouverte, on n'en recevra aucune au-dessus de l'âge de trente ans.

L'institut de ces religieuses est absolument changé aujourd'hui : elles n'admettent plus parmi elles, que des filles pieuses & honnêtes.

FILS DE DIEU. Nous désignons par ce nom la seconde Personne de la sainte Trinité, qui s'est incarnée pour nous racheter de la mort éternelle, à laquelle nous étions tous condamnés par le péché de notre premier pere. *Voyez* JESUS-CHRIST.

FIN DU MONDE. Les craintes & les terreurs salutaires des Chétiens, dans les différents siécles, plus encore que les opinions des sçavants à ce sujet, nous obligent d'en faire ici quelque mention. La durée & la fin de ce monde sont sans doute pour nous un mystere impénétrable. Cependant, à combien de conjectures & de calculs les hommes n'ont-ils pas entrepris de le soumettre? Si nous en croyons les anciens philosophes, le monde finira, lorsque les cieux & les astres auront achevé leurs cours, c'est-à-dire, lorsque ces corps célestes seront revenus au point où Dieu les a mis en les créant; & cette *grande révolution* est, suivant les uns, de sept mille sept cent soixante-dix-sept ans; de neuf mille neuf cent soixante-dix-sept, selon les autres; enfin, de quinze mille, de dix-huit mille, de dix-neuf mille huit cent quatre années. Quelques astronomes modernes, avec Tycho-Brahé, la fixent après vingt-cinq ou vingt-six mille *ans*, d'autres après quarante mille ans & plusieurs après trois cent mille ans.

Les rabbins ou docteurs Juifs s'accordent assez à donner au monde six mille ans de durée; & voici sur quels fondements. 1. Le nom de Dieu, (en hébreu *Jehova*), est composé de six lettres, dont chacune marque un millénaire. 2. La lettre *m* est répétée six fois, dans le premier verset de la Genése. 3. Le patriarche Henoch fut enlevé au ciel après la sixieme génération. 4. Dieu employa six jours à créer le monde. 5. Le nombre six étant composé de trois binaires, le premier, ou les premiers deux mille ans ont été pour la loi de nature; les seconds deux mille ans pour la loi écrite; & les deux derniers sont pour la loi de grace, ou pour le regne du Messie. Consé-

quemment le Messie a dû venir à la fin du quatrieme millénaire. Cette conclusion étoit celle que tiroient raisonnablement, d'après cette opinion, les premiers Chrétiens; &, persuadés que le monde touchoit à sa fin, ils pressoient les Juifs de se convertir. Mais la plûpart, usant de subterfuges, répondoient que le Messie ne devoit venir qu'à la fin du sixieme millénaire, pour commencer alors un nouvel âge de mille ans, dans un monde nouveau. D'autres aimoient mieux renverser la chronologie.

On lit dans l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury, qu'en 419 „ sous le consulat de Monaxius & de Plintha, il y eut en Palestine un tremblement de terre, qui abbatit plusieurs villes & plusieurs villages. N. S. J. C. apparut sur le mont des Olives dans une nuée: & les payens virent sur leurs habits des croix éclatantes: en sorte que plusieurs personnes de différentes nations se convertirent, & reçurent le baptême. L'année précédente, 418, le vendredi 19 de Juillet, il y eut une éclipse de soleil, vers la huitieme heure, c'est-à-dire, à deux heures après-midi. L'éclipse fut si grande, que les étoiles parurent; & elle fut suivie d'une sécheresse qui produisit une mortalité extraordinaire d'hommes & d'animaux. Pendant l'éclipse, il parut au ciel une lumiere en forme de cone, que quelques-uns, par ignorance, prirent pour une comete, & qui parut pendant quatre mois, depuis le milieu de l'été jusqu'à la fin de l'automne. On crut qu'elle signifioit les malheurs qui suivirent, entr'autres, le tremblement de terre de l'année 419. Il fut accompagné d'un feu qui tomboit du ciel, & qui ne fit mal à personne; car il fut emporté dans la mer par un grand vent, & on le vit encore avec étonnement briller quelque temps sur les flots.

Tous ces prodiges firent croire à plusieurs personnes que la fin du monde approchoit; & Esychius, évêque de Salone en Dalmatie, en écrivit à S. Augustin, prétendant appliquer au dernier avénement de J. C. plusieurs passages des prophetes. S. Augustin le renvoie aux explications de S. Jérôme, & ajoute: „ Je crois que ces „ prophéties, principalement les semaines de Daniel, „ se doivent entendre du passé; " car je n'ose comp-

„ ter le temps du dernier avénement de J. C. & je ne
„ crois pas qu'aucun prophete l'ait déterminé ; mais je
„ m'en tiens à ce que le Seigneur a dit lui-même. Per-
„ sonne ne peut connoître les temps que le Pere a mis
„ en sa puissance. De plus il est certain, suivant les pa-
„ roles de J. C. qu'avant la fin du monde, l'Evangile
„ sera prêché par toute la terre ; mais on ne peut sça-
„ voir combien il reste de peuples à qui il n'a pas été
„ prêché, & encore moins combien il restera de temps,
„ après que tous l'auront reçu. " Il finit par ces mots :
„ J'aimerois mieux sçavoir ce que vous me demandez,
„ que l'ignorer ; mais, n'ayant pu l'apprendre, j'aime
„ mieux avouer mon ignorance, que de me vanter d'une
„ fausse science. ".. Dans une autre Lettre, où le même docteur traite à fond cette question de la fin du monde, il soutient que tout ce qui nous importe, est que le dernier jour de notre vie nous trouve prêts à recevoir le Seigneur, puisque nous serons jugés à la fin du monde, suivant l'état où nous sortirons de cette vie. Il avoue que nous sommes à la derniere heure, suivant la parole de S. Jean ; mais il soutient que cette *heure* signifie plusieurs siécles, & remarque que l'on compte environ quatre cent vingt ans depuis la naissance de Jesus-Christ. Nous comptons à présent mil sept cent soixante & douze. *Voyez* JUGEMENT DERNIER.

FIRMIENS : branche de Donatistes, ainsi nommés de Firmius leur chef. *Voyez* DONATISTES.

FLAGELLANTS : secte de Fanatiques, qui parurent sur la fin du treizieme siécle, & qui faisoient consister toute la perfection du Christianisme à se déchirer les épaules à coups de fouets. Quelques habitants de Pérouse, touchés des désordres affreux dans lesquels toute l'Italie étoit plongée, résolurent d'en faire une pénitence publique. On les vit, avec étonnement, marcher à demi-nuds dans les rues, armés d'un fouet, avec lequel ils se fustigeoient impitoyablement, & faisoient ruisseler leur sang. Ce spectacle, capable d'attendrir, produisit quelques bons effets, & inspira des sentiments de componction à plusieurs pécheurs. L'exemple de ces premiers Flagellants fit beaucoup d'imitateurs. La ma-

nie de se fouetter se communiqua d'abord de Pérouse à Rome; &, circulant ensuite de ville en ville, infecta enfin toute l'Italie. Mais, le pape ayant desapprouvé ce genre de dévotion, & les princes n'ayant point voulu admettre ces pénitents dans leurs Etats, cette secte s'affoiblit, & tomba peu-à-peu; mais on la vit reparoître près d'un siécle après en Allemagne, à l'occasion d'une peste qui affligea cet Empire. Plusieurs troupes d'hommes, réunis sous certains chefs, parcouroient les villes & les bourgs, se fouettant de toutes leurs forces, pour appaiser, disoient-ils, la colere céleste. A la tête de chaque troupe, on portoit un étendard de soie cramoisie. Ils joignoient l'imposture au fanatisme, & supposoient une Lettre apportée du ciel par un ange, laquelle Lettre déclaroit expressément que Jesus-Christ, sollicité par la sainte Vierge, de pardonner les péchés de son peuple, avoit répondu qu'il feroit grace aux pécheurs à condition qu'ils courroient le pays, en se flagellant pendant l'espace de trente-quatre jours. Cette fourberie attira beaucoup de partisans à la secte des Flagellants; mais le pape Clément VI, & tous les prélats d'Allemagne, s'étant élevés contr'elle, vinrent à bout de la dissiper: elle se releva une troisieme fois en Misnie, vers le commencement du quinzieme siécle, par les soins d'un nommé *Conrad*, qui fit revivre la prétendue Lettre apportée du ciel, & joignit à cette imposture plusieurs erreurs dangereuses. Entr'autres, il publia que toute la forme de la religion étoit changée depuis l'institution des Flagellants; qu'il ne devoit plus être question ni de sacrements, ni de sacrifice, ni de toutes les pratiques de piété usitées auparavant; qu'il n'y avoit plus qu'un seul précepte, qui étoit celui de se flageller; enfin, qu'il n'y avoit que cet unique moyen d'être sauvé. L'Inquisition sévit avec la derniere rigueur contre ces Fanatiques extravagants, & en fit brûler plusieurs des plus obstinés. Voyez un plus long détail sur cette matiere, dans l'*Histoire des Flagellants* de l'abbé *Boileau*.

FLAGELLATION: supplice de J.C. lorsqu'il fut fouetté & flagellé par les Juifs. On donne communément le nom de *flagellation* au tableau qui représente ce supplice.

FLAMINES : prêtres établis à Rome par Romulus, ou, selon d'autres, par Numa. Ils portoient des bonnets pointus, surmontés d'une grosse houpe de fil ou de laine, appellée en latin *filamen* : telle est l'origine de leur nom de *Flamines*. Il n'y en eut d'abord que trois consacrés au service de Jupiter, de Mars & de Romulus, sous le nom de *Quirinus* : leur nombre s'augmenta depuis jusqu'à quinze. Ils avoient chacun une divinité qu'ils servoient, & dont ils portoient le nom. Les trois premiers Flamines étoient appellés *Flamines majeurs* ; & les douze autres, *Flamines mineurs*. Ils étoient elus par le peuple, & ne pouvoient être déposés, que pour des raisons de la derniere importance.

FLORE : déesse des fleurs, que les Grecs nommoient *Chloris*. Les poëtes disent qu'elle inspira de l'amour à Zéphyre, & fixa la legereté naturelle de ce dieu qui en fit son épouse. Son culte étoit établi chez les Sabins, long-temps avant la fondation de Rome; & il fut introduit dans cette ville par Tatius. Les jeux que l'on célébroit à Rome en son honneur, étoient appellés JEUX FLORAUX. *Voyez cy-après.*

FLORAUX. (*jeux*) On les célébroit à Rome, tous les ans, en l'honneur de la déesse Flore. Ces jeux étoient accompagnés de débauches & d'infamies. Les filles publiques se montroient toutes nues sur le théatre, & en plein jour, devant la populace assemblée. La nuit, elles couroient dans toutes les rues de la ville, ayant des flambeaux à la main; chantant des chansons lascives, & formant des danses impudiques, au son des trompettes; instrument qui paroît cependant peu convenable à une pareille Bacchanale. Valere-Maxime rapporte que Caton d'Utique, ce Romain si célébre par son austere vertu, assistant un jour par hazard à la représentation des jeux floraux, on n'osa produire en sa présence les femmes nues sur le théatre, comme c'étoit la coûtume. Favonius, ami de Caton, l'avertit combien sa présence gênoit tous les assistants. Caton se retira aussi-tôt; & le peuple, délivré d'un censeur importun, témoigna sa joie par ses applaudissements. Cette histoire fait voir le grand respect que le peuple

avoit pour Caton. Tous les historiens en ont fait la remarque; mais, ce qui leur est échapé, c'est que la même histoire montre l'imprudence extrême du sage Caton, qui, ne pouvant pas ignorer quelle étoit la licence effrénée de ces jeux, n'eût pas dû s'y montrer. S'il y alloit, résolu d'en sortir, lorsqu'il y verroit quelque chose d'indécent, c'étoit une ostentation de modestie; &, si son dessein étoit de jouir de ce spectacle honteux, c'étoit autoriser par sa présence le désordre & l'infamie.

Quelques Mythologistes prétendent que les jeux floraux furent institués en l'honneur d'une courtisanne nommée *Flore*, qui, ayant acquis d'immenses richesses, les légua, en mourant, au peuple Romain, & qu'on employa les biens de la défunte à célébrer sa mémoire par des jeux infames, dignes du métier qu'elle avoit exercé pendant sa vie.

FLORILEGE : espece de bréviaire composé & compilé pour la commodité des prêtres & des moines Grecs, qui, ne pouvant porter en voyage tous les volumes où les offices de leurs églises sont dispersés, les trouvent rassemblés dans un volume portatif.

FO, *ou* FOE : un des principaux dieux des Chinois, fondateur d'une secte extrêmement répandue à la Chine. Il naquit dans les Indes, environ mille ans avant Jesus-Christ. Son pere, nommé *In-Sang-Vao*, regnoit dans une partie de l'Inde appellée par les Chinois *Chan-Tien-Cho*. Sa mere, nommée *Moyë*, étant enceinte de lui, songea qu'elle avoit commerce avec un éléphant blanc; ou, selon quelques autres, qu'elle avaloit un de ces animaux. Ce conte a donné lieu aux honneurs que les rois Indiens rendent aux éléphants blancs. Ce dieu prétendu sortit du sein de sa mere par le côté droit, & fut d'abord nommé *Chekia*, ou *Xequia*. Dès le moment qu'il vint au monde, il étoit déja assez fort pour se tenir debout & pour marcher. On rapporte qu'il fit sept pas, & que, d'une main, montrant le ciel, de l'autre la terre, il fit entendre ces paroles : „ Je suis le seul digne d'être honoré dans le „ ciel & sur la terre." Ayant atteint l'âge de dix-sept

ans, il prit trois femmes, avec lesquelles il vécut pendant deux ans. Il les quitta ensuite, &, renonçant au monde, s'enfonça dans la solitude, accompagné de quatre philosophes dont il suivoit les conseils. A l'âge de trente ans, il se sentit inspiré de l'esprit divin. Il prit alors le nom de *Fo*, & commença de prêcher par-tout sa doctrine. Il éblouit le peuple par un grand nombre de prestiges honorés du nom de *miracles*, que les Bonzes ont recueillis dans plusieurs volumes. Les partisans de Fo se multiplierent si prodigieusement, que l'on compte quatre-vingt mille de ses disciples qui l'aiderent à répandre ses dogmes dans l'Orient. La secte de Fo s'établit dans la Chine, à l'occasion d'un songe de l'empereur Ming-Ti. Ce prince s'étant rappellé, pendant le sommeil, un oracle célébre de Confucius, qui portoit „ qu'on trouveroit le saint dans l'Occident, dépêcha, de tous côtés, des ambassadeurs pour chercher ce saint. La longueur & la fatigue du chemin rebuterent bientôt les envoyés de l'empereur. Ils s'arrêterent aux Indes où ils trouverent le culte de Fo très-accrédité. Ils se persuaderent que c'étoit-là le saint qu'ils cherchoient & transporterent son idole à la Chine, avec toutes les fables & les superstitions qui l'accompagnoient. Ce nouveau dieu fut reçu des Chinois, avec enthousiasme; & toutes les rêveries qu'il avoit débitées, furent regardées comme des oracles.

Fo, malgré la divinité qu'on lui attribuoit, ne fut pas exempt de la mort. Il finit ses jours, âgé de soixante-dix-neuf ans. Avant d'expirer, on prétend qu'il dit à ses disciples assemblés autour de lui : „ Jusqu'ici ma „ doctrine a été envelopée sous des figures & des „ énigmes; apprenez aujourd'hui de ma bouche le vé- „ ritable sens de tout ce que je vous ai enseigné. Le „ vuide & le néant sont le principe de tout ce qui exis- „ te: tout est sorti du néant, tout doit y retourner. " Ce discours divisa les disciples de Fo en deux partis. Les uns s'en tinrent aux dernieres paroles de leur maître, & formerent une secte d'Athées, qui subsiste encore à la Chine. Les autres ne voulurent point abandonner la doctrine que Fo leur avoit enseignée pendant sa

vie. Pour concilier les contradictions de leur maître, ils distinguoient une *doctrine extérieure*, & une *doctrine intérieure*. L'extérieure étoit celle qu'il avoit prêchée pendant sa vie, & qui devoit servir de préparation à la doctrine intérieure, qu'il n'avoit révélée qu'à sa mort. Ce dernier parti se trouva le plus nombreux.

Les Bonzes, prêtres du dieu Fo, assurent qu'il est né huit mille fois, & qu'il a passé successivement dans le corps d'un grand nombre d'animaux, avant de s'élever à la divinité. C'est pourquoi, dans les pagodes, il est représenté sous la forme de différents animaux, d'un dragon, d'un singe, d'un éléphant, &c. Ses sectateurs l'adorent comme le législateur du genre humain, & le sauveur du monde, envoyé pour montrer aux hommes le chemin du salut, & pour l'expiation de leurs crimes. Le pere Kirker, dans son Ouvrage intitulé *la Chine illustrée*, pense que le Fo des Chinois n'est pas distingué d'un certain Brachman, instituteur des Brachmanes qui portent son nom. Il prétend qu'il emprunta la plûpart de ses dogmes des prêtres Egyptiens, que Cambyse, roi de Perse, chassa de leur patrie, & qui se refugierent dans l'Inde. Ce Brachman fut aussi appellé *Ram*. Le nombre de ses disciples se multiplia prodigieusement en peu de temps. Après sa mort, son ame passa successivement dans quatre-vingt mille corps différents; & le dernier qu'elle anima, fut celui d'un éléphant blanc. D'autres auteurs confondent le dieu Fo avec Pythagore. Quelques-uns soutiennent qu'il est le même que le fameux Hermès Trismégiste, législateur des Egyptiens. Fo, dans un de ses livres, fait mention d'un philosophe plus ancien que lui, dont il reçut des leçons, & qu'il nomme *O-Mi-To*. Cet autre imposteur, né dans le royaume de Bengale, a été adopté par les Japonois qui l'adorent sous le nom d'*Amida*. Les prêtres de Fo l'ont associé au culte de leur dieu, & recommandent au peuple de les nommer tous deux ensemble dans leurs prieres, en disant „ Omi-To-Fo, " l'assurant que cette invocation est capable d'effacer les plus grands crimes. Ces prêtres joignent au titre général de Bonzes, le nom particulier d'*Hochaus*; c'est-à-dire, gens rassemblés de

différents pays. Ils disent qu'ils ont reçu de leur dieu Fo cinq commandements qui consistent; le premier, à ne tuer aucune créature vivante; le second, à ne point prendre le bien d'autrui; le troisieme, à garder la chasteté; le quatrieme, à ne point mentir; & le cinquieme enfin, à ne point boire de vin. Entre les diverses formes sous lesquelles on représente le dieu Fo, la plus majestueuse & la plus noble est celle de dragon, ensuite celle d'éléphant.

FOI: (*la*) la premiere des trois vertus théologales dans la religion chrétienne. La Foi nous fait croire en Dieu, & dans tout ce qu'il a révélé à son Eglise. Elle est d'une nécessité indispensable pour le salut; mais elle doit être accompagnée des œuvres, sans lesquelles elle est une foi morte. *Voyez* VERTUS THÉOLOGALES.

Foi Catholique. C'est le nom que porte le symbole, appellé *de S. Athanase*, composé par ce saint, parce qu'il renferme, d'une maniere plus détaillée que le symbole des apôtres, tout ce qu'un Chrétien doit croire pour être sauvé.

FOI: (*la*) divinité dont Numa Pompilius introduisit le culte à Rome. On la représentoit en diverses manieres, tantôt sous la figure d'une femme qui tient de la main droite des épis, & de la gauche un petit plat de fruits. Le sens de ces attributs, & le rapport qu'ils ont avec la Foi, ne sont pas bien clairs: cependant on trouve cette divinité ainsi représentée sur les médailles de plusieurs empereurs. Plus souvent, pour désigner la Foi, on représentoit deux jeunes filles qui se donnent la main, ou seulement deux mains l'une dans l'autre. Les prêtres de la Foi avoient coûtume de se couvrir la tête & les mains d'un voile blanc; symbole de candeur.

FOLGAR. Les Negres, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, n'ont rien de particulier dans leurs funérailles, si ce n'est la cérémonie du Folgar: voici en quoi elle consiste. „ Tous les jeunes gens du village se rassemblent dans une grande place. Au milieu, l'on allume un grand feu autour duquel se rangent les vieillards. Les garçons & les filles sont disposés sur deux lignes, vis-à-vis l'un de l'autre. Dès que le bruit des

tambours commence à se faire entendre, toute la troupe entonne une chanson ; en même temps, un garçon, sortant de sa ligne, s'avance vers la fille qui se trouve placée directement vis-à-vis de lui. Il s'arrête à quelque distance de cette personne, & lui tourne le dos : dans cet état, il attend le signal du tambour. Aussi-tôt qu'il se fait entendre, il s'approche de la fille, & forme avec elle une danse très-lascive. Après que chaque garçon & chaque fille ont fait à leur tour le même exercice, ils se réunissent tous ensemble, & dansent avec les mêmes grimaces & les mêmes attitudes indécentes. »

FONDATION : c'est une des plus considérables des œuvres qu'on nomme *pies* dans l'Eglise Catholique. Elle consiste à faire bâtir une église, un monastere, un hôpital, un collége, & à les renter ; à donner à certaines églises une somme d'argent pour y célébrer une Messe, un Office, ou réciter quelques prieres à perpétuité. Les fondations ne sont pas particulieres à la Religion Catholique. On en trouve dans tous les temps & dans tous les pays. Le zéle des fondations commença d'éclater, parmi les Catholiques, dans le quatrieme ou cinquieme siécle. Il y a aussi quelques autres fondations moins considérables, qui ont pour but, par exemple, de faire exposer le saint Sacrement, ou de le faire porter en procession, dans certains jours qui ne sont pas marqués par l'Eglise, afin d'honorer le patron d'une paroisse, ou quelqu'autre saint, pour lequel on a une dévotion particuliere. Il est inutile de faire observer au lecteur, que la charité des fideles s'est refroidie, à mesure que leur esprit s'est éclairé ; que les fondations sont devenues presqu'aussi rares que les miracles, & qu'on est plus porté à détruire qu'à élever des couvents.

FONTS BAPTISMAUX. *Voyez* BAPTISTERE.

FOQUEQUIO. C'est le nom d'un livre qui contient la doctrine de la secte de Budsdo au Japon, & que ceux de cette secte révérent comme nous révérons la Bible. Le respect qu'ils ont pour ce livre est si grand qu'ils se feroient un scrupule de le poser à terre, ou dans quelqu'endroit peu décent. Il y a au Japon des

mendiants qui se déguisent sous l'habit des prêtres de la secte de Budsdo, & se placent sur le bord du chemin, avec un Foquequio ouvert, dans lequel ils feignent de lire. Ils recitent à haute voix des passages qu'ils ont appris par cœur; & cette dévotion leur procure d'abondantes aumônes.

FOQUEXUS : secte du Japon, qui adore particulierement Xaca. Ceux de cette secte vivent en communauté, comme nos religieux. Ils interrompent leur sommeil au milieu de la nuit, & se réunissent dans un certain lieu où ils chantent ensemble des hymnes en l'honneur de Xaca, & lui adressent quelques prieres. *Voyez* XACA.

FORCE : divinité allégorique des anciens payens. Ils la supposoient fille de Thémis, & sœur de la Tempérance & de la Justice.

FORDICIDIES : fêtes que les anciens Romains avoient coûtume de célébrer, le 15 d'Avril, en l'honneur de la déesse de la Terre, à laquelle ils immoloient une vache pleine.

FORNACALES, *ou* FORNICALES : *fêtes* que les anciens Romains célébroient en l'honneur de la déesse qui présidoit aux fours & aux fournaises; pendant lesquelles on faisoit des sacrifices devant les fours des boulangers. On prétend que ces fêtes furent instituées par Numa Pompilius.

FORTUNE. Les anciens avoient fait de cet être imaginaire une divinité très-puissante, qui disposoit à son gré des biens & des maux, & qui distribuoit, selon son caprice, les sceptres, les couronnes, les dignités, les honneurs, la santé, les richesses. L'inconstance étoit son principal caractere. Elle se plaisoit à combler de biens celui qu'elle avoit accablé de maux, & à renverser celui qu'elle avoit élevé. Ce n'étoit point la vertu ni le mérite qui la déterminoit dans la distribution de ses faveurs, comme de ses disgraces : elle ne consultoit jamais que son seul caprice. Cependant les payens, peu conséquents, ne cessoient de l'importuner par des vœux inutiles. Elle étoit la plus fêtée de toutes les déesses de l'Olympe; & chacun se promettoit

mettoit de fixer cette divintité bizarre & inconſtante. Elle avoit à Rome plus de temples, elle ſeule, que tous les autres dieux enſemble. Ceux qu'elle avoit à Antium & à Préneſte, furent les plus renommés dans l'antiquité. On la repréſentoit ſous une infinité de formes différentes, ſelon les diverſes idées que chaque peuple s'en formoit. Tantôt elle paroiſſoit comme une vieille, tenant du feu d'une main, & de l'eau, de l'autre. A Smyrne, elle étoit repréſentée portant le ciel ſur ſa tête, & tenant en main la corne d'abondance. Auprès d'elle étoit un petit Amour aîlé. Quelquefois on lui mettoit ſur la tête un ſoleil & un croiſſant. Souvent elle tenoit dans la main gauche deux cornes d'abondance, & dans la droite un gouvernail, & appuyoit un pied ſur une proue de navire. Plus communément les poëtes la repréſentent aveugle, ayant un pied appuyé ſur une boule qui tourne, & l'autre en l'air, ou bien tournant ſans ceſſe ſur une roue.

FOTOQUES : nom des divinités étrangeres introduites dans le Japon, par la ſecte de Budſdo ou de Xaca. *Voyez* BUDSDOÏSME.

FOTTEI : divinité Japonoiſe qui préſide aux plaiſirs, & procure la ſanté; deux fonctions qui paroiſſent oppoſées. On lui attribue auſſi le pouvoir de rendre les femmes fécondes.

FOUS. (*fête des*) *Voyez* FETE DES CALENDES.

FRANCISCAINS : religieux de l'ordre de ſaint François d'Aſſiſe. *Voyez* CORDELIERS.

FRATRICELLES, *ou* FRÉROTS. C'eſt le nom général de pluſieurs ſectaires, qu'une ferveur indiſcrette & le deſir de ſe diſtinguer des autres par un genre de vie ſingulier entraînerent dans pluſieurs erreurs dangereuſes. Pluſieurs religieux de l'ordre de S. François, ſcandaliſés du relâchement qui s'étoit introduit dans leurs couvents, obtinrent du pape Céleſtin V la permiſſion d'en ſortir, pour mener dans la ſolitude une vie plus parfaite. Pluſieurs moines de différents ordres, animés du même eſprit, imiterent leur exemple, & abandonnerent leurs monaſteres pour vivre en hermites. Quelques laïques même embraſſe-

rent ce genre de vie. Tous ces gens, que guidoit l'amour de la singularité, se réunirent, & formerent une espece de secte sous le nom de *Fratricelles*, ou *Frérots*. Ils faisoient tous profession d'une pauvreté entiere; &, pour s'ôter absolument tout droit à quelque bien que ce fût, ils ne travailloient point, & ne s'occupoient qu'à prier & à chanter l'office. Les aumônes des fideles étoient suffisantes pour les entretenir dans cette oisiveté. Cependant leur secte grossissoit chaque jour. Les moines quittoient leurs couvents; les artisans, leur profession & leur famille, pour s'associer avec les Fratricelles. Mais le pape JeanXXII, ayant reconnu les abus de ces associations, résolut de les détruire, & lança contre les Frérots les foudres de l'Eglise. Loin de se soumettre aux ordres du pape, les Frérots se souleverent contre lui, & prétendirent qu'il n'avoit pas droit de les excommunier; qu'ils formoient une Eglise particuliere sur laquelle il n'avoit aucun pouvoir, & dont Jesus-Christ seul étoit le chef. Ils répandirent ces opinions dans toute l'Italie, & n'oublierent rien pour semer la division entre les fideles & le chef de l'Eglise. Jean XXII fit tous ses efforts pour arrêter les progrès de cette secte. Il exhorta tous les princes à se réunir avec lui pour l'exterminer; mais la doctrine des Frérots étoit favorable aux princes. Ils enseignoient que le pape n'avoit aucune puissance temporelle; qu'il n'avoit rien à revoir sur les Etats des princes séculiers. Ce qui fit que la plûpart d'entr'eux laisserent tranquilles les Frérots. Il n'y eut que les Inquisiteurs qui firent une guerre très-vive à ces sectaires, & en firent périr un grand nombre dans les flammes. Enfin le pape vint à bout d'en exterminer la plus grande partie, & força le reste de chercher un asyle en Allemagne, où ils trouverent un protecteur dans la personne de Louis de Baviere, ennemi du pape.

FRERES-LAIS, *ou* CONVERS : laïques qui se consacroient au service des monasteres. Ce fut dans le onzieme siécle que commença cette institution. Dans les premiers temps, on nommoit *Convers*, c'est-à-dire

Convertis, ceux qui embrassoient la vie monastique en âge de raison, pour les distinguer de ceux que leurs parents y avoient engagés, en les offrant à Dieu dès l'enfance, & que l'on nommoit *Oblats*. Dans l'onzième siécle, on nomma *Freres-lais* ou *Convers* ceux qui, étant sans lettres, ne pouvoient devenir clercs, & qui étoient uniquement destinés au travail corporel, & aux œuvres extérieures. *Voyez* LAIS, & OBLATS.

FRERES MINEURS, ou FRANCISCAINS. *Voyez* CORDELIERS.

FRERES PRÊCHEURS. *Voyez* DOMINICAINS.

FRERES-MENDIANTS. *Voyez* CORDELIERS, DOMINICAINS, CARMES & AUGUSTINS.

FRÉRES DE BOHEME : hérétiques. *Voyez* HUSSITES.

Freres : nom commun à plusieurs hérétiques.

Freres de la pauvre vie. Les disciples de l'hérésiarque Dulcin prenoient ce nom, parce qu'ils faisoient profession de renoncer à tous leurs biens, pour imiter la pauvreté des Apôtres.

Freres Polonois. Les Sociniens se firent ainsi appeller, pour donner à entendre qu'ils étoient unis entr'eux comme des freres, & que la charité étoit la base de leur secte.

FRIGA : divinité qu'adoroient autrefois les anciens Goths, & les peuples de l'Irlande. Friga étoit la déesse des Amours, comme la Vénus des Grecs & des Romains.

FROC. C'est la partie supérieure de l'habit des moines, dont ils se servent pour se couvrir la tête.

FRUCTESÉE : divinité que les anciens Romains avoient coûtume d'invoquer pour obtenir une récolte abondante des fruits de la terre.

FUDO, fameux hermite de l'ordre des Jammabos du Japon, distingué par l'austérité de sa vie. Il s'étoit tellement familiarisé avec le feu, qu'il s'asseyoit tous les jours au milieu d'un brasier ardent, sans en recevoir aucune atteinte. C'est pourquoi ses partisans lui attribuent la vertu de détruire l'activité de la flamme : elle est aussi la raison pour laquelle il préside aux épreu-

ves qui se font par le feu. On place la statue de Fudo au milieu d'un grand feu, & l'on oblige l'accusé de parcourir jusqu'à trois fois un espace de six pieds, en marchant pieds nuds sur des charbons ardents. On est persuadé que, si l'accusé est innocent, Fudo amortira l'action du feu, & qu'au contraire, il le laissera agir sur l'accusé, s'il est coupable.

FUGALES : fêtes que les anciens Romains célébroient en mémoire de ce que les rois *avoient été* chassés de Rome, selon quelques auteurs; &, selon d'autres, en l'honneur de la déesse Fugia, qui étoit la déesse de la joie causée par la fuite des ennemis.

FUITE du faux Prophete Mahomet. *Voyez* HÉGIRE.

FULMINATION; dénonciation publique & solemnelle d'une sentence d'excommunication; vérification d'une bulle, ou autre rescrit de la cour de Rome.

FUNEBRE. (*Oraison*) *Voyez* ORAISON FUNEBRE.

FUNEBRES (*Jeux*) *Voyez* JEUX FUNEBRES.

FUNÉRAILLES : *derniers devoirs* que l'on rend aux morts. Chez tous les peuples, & dans *toutes* les religions du monde, l'amour, la reconnoissance, & plus souvent la vanité, ont consacré ces devoirs par les plus augustes cérémonies. Une douleur sincere se soulage, en se manifestant au dehors : des regrets simulés ont besoin d'un appareil extérieur, pour être crus sinceres. Ajoutons à cela le sentiment intime & presqu'universel de l'immortalité de l'ame, & l'incertitude de son état après sa séparation d'avec le corps. En faut-il davantage pour expliquer l'accord & l'unanimité de toutes les nations ?

1. Pour égayer le sérieux & la triste uniformité de cet article, nous placerons ici quelques réflexions de Lucien sur le deuil, qui nous ont paru pleines de sel & d'enjouement. Le but de l'auteur est de se moquer de toutes les cérémonies funébres en usage chez les Grecs, & particuliérement des pleurs & des lamentations dont ils accompagnoient les funérailles.

„ Il ne me paroît pas inutile de jetter un coup d'œil sur ce qui se passe dans les funérailles, d'observer les

scours que l'on tient aux parents du défunt pour les
onsoler, & sur-tout d'examiner la conduite des parents
ux-mêmes, qui pleurent la mort de quelqu'un de leur
imille, comme ce qui pouvoit arriver de plus funeste
t pour eux & pour lui. Insensés! comment peuvent-
s sçavoir si la privation de la vie est un mal ou un bien
our le défunt? Mais, dans le deuil, on suit l'usage &
coûtume, beaucoup plus que la raison. Les idées,
ue le vulgaire se forme de la mort, peuvent être re-
ardées comme le fondement de toutes les cérémonies
unébres. La multitude, c'est-à-dire ceux que les sages
ppellent *idiots*, ajoûtent foi aux fables d'Homere &
Hésiode, comme à des oracles. Ils prennent leur poé-
e pour la régle de leurs sentiments; &, d'après ces
gréables menteurs, ils s'imaginent qu'il y a sous la
rre un abysme profond, qu'ils nomment *tartare*. C'est,
sent-ils, un lieu vaste & spacieux, mais obscur & té-
ébreux. On pourroit croire cependant qu'il y fait clair
our eux; car ils ont exactement vu tout ce qu'il con-
ent.

Pluton est le dieu de ce sombre Empire qui lui est
hu en partage. Dès que les morts sont une fois en-
és dans ce séjour, ils y demeurent attachés par des
ns indissolubles. On ne permet à personne de reve-
r sur la terre. Si quelques-uns ont obtenu cette per-
ission, ils sont en très-petit nombre; & il y avoit
grandes raisons pour qu'on leur accordât une pa-
lle grace. Le pays est environné de fleuves immen-
s, & dont le nom seul inspire l'épouvante: c'est
Cocyte, c'est le Phlégéton, & autres semblables.
e premier, que l'on rencontre, se nomme *Achéron*.
faut absolument une barque pour le traverser; car
est trop profond pour qu'on le puisse passer à pied,
trop vaste, pour qu'on puisse gagner l'autre bord à
nage. Les oiseaux eux-mêmes ne peuvent le traver-
en volant. Aussi-tôt qu'on est débarqué, on voit une
rte de diamant dont la garde est confiée à Æaque.
uprès de lui est le chien à trois têtes, qui caresse
ux qui entrent, & se jette avec fureur sur ceux qui
ulent sortir. On rencontre ensuite une grande prairie

où coule le fleuve d'Oubli, qu'on appelle *Léthé*. On tient ces particularités de ceux qui sont autrefois revenus des enfers, tels qu'Alceste, Protésilas, Thésée, & Ulysse si vanté par Homere. Ces témoins sont graves & dignes de foi; mais ils n'ont, sans doute, pas bu des eaux du fleuve Léthé; car ils n'auroient pas si bonne mémoire. Pluton & Proserpine gouvernent cette république infernale. Ils ont pour ministres les Furies & Mercure; mais ce dernier n'est pas toujours dans les enfers. Il y a deux juges, qui sont comme les lieutenants du roi, & les Satrapes de cet Empire : on les nomme *Minos* & *Rhadamante*, tous deux Crétois, tous deux fils de Jupiter. Ils envoient dans l'Elysée, comme dans une espece de colonie, tous ceux dont la vie a été vertueuse & sans reproche. Pour les méchants, ils les livrent aux Furies, qui sont chargées de les tourmenter; & que n'imaginent-elles pas pour faire souffrir ces malheureux? Elles déchirent les uns à coups de fouet : elles brûlent les autres; elles obligent ceux-là de rouler sans cesse un gros rocher : elles livrent ceux-cy en proie aux vautours; mais abbrégeons ce triste détail. Ceux qui ont tenu un milieu entre la vertu & le crime, & c'est le plus grand nombre, errent dans la prairie, privés de leurs corps & devenus de vains phantomes, des ombres legeres qui s'évanouissent comme la fumée dès qu'on les touche. Ils se nourrissent des libations & des offrandes dont on honore leurs tombeaux; &, si quelqu'un d'eux n'a laissé sur la terre ni parents ni amis, le malheureux court risque de mourir une seconde fois de faim.

Ces contes ont fait une si grande impression sur l'esprit du vulgaire, qu'aussi-tôt que quelqu'un est mort, on commence par lui mettre dans la bouche une obole, pour payer le nautonnier qui doit lui faire passer l'Achéron. On n'examine pas si la piece de monnoie, qu'on lui donne, a cours dans les enfers, & s'il ne vaudroit pas mieux que le défunt n'eût rien de quoi payer. En ce cas, le nautonnier ne voulant pas le recevoir, il reviendroit sur la terre. On lave ensuite le corps du défunt, comme si les fleuves des enfers n'étoient pas

suffisants pour lui fournir des bains. On l'environne des parfums les plus exquis : on le couromne des plus belles fleurs ; on le pare de ses meilleurs habits, de peur qu'il n'ait froid en chemin, & que Cerbere ne le voie tout nud. Joignez à tout cet attirail les hurlements des femmes, les larmes de tous les assistants. Les uns se frapent la poitrine : les autres s'arrachent les cheveux, s'ensanglantent les joues. Ceux-cy déchirent leurs habits, & se couvrent la tête de poussiere : en un mot, les vivants ont un air plus triste & plus misérable que le mort ; car plusieurs d'entr'eux se roulent à terre, & se frapent la tête contre les murs, tandis que le mort, parfumé & magnifiquement paré, la tête couronnée de fleurs, est élevé sur un lit de parade. Le pere & la mere du défunt sortent de la foule des parents, & se jettent sur le corps de leur cher fils, & lui disent mille impertinences auxquelles il répondroit, s'il avoit encore l'usage de la parole, mais ce qu'il ne peut plus faire, nous le ferons pour lui. Supposons donc que le mort soit un jeune homme beau & bienfait, enlevé à la fleur de son âge ; faisons parler le pere affligé, & nous mettrons ensuite dans la bouche du fils une réponse convenable. „ O „ mon cher fils, s'écrie le pere, traînant chaque parole „ d'une voix dolente, je t'ai donc perdu ! L'impitoya„ ble mort t'a enlevé à ma tendresse, dans la fleur de „ tes jours. Tu n'as point goûté la douceur de l'hymen, „ ni le plaisir de produire ton semblable. Tu n'as pas eu „ le temps de moissonner des lauriers dans les champs „ de Mars, de cultiver & d'améliorer ton héritage. La „ parque inexorable ne t'a point permis d'arriver à la „ vieillesse. Désormais plus de fêtes, plus de divertisse„ ments pour toi. Tu ne goûteras plus les plaisirs de „ l'amour & de la table ; tu ne t'enyvreras plus dans „ les festins avec les jeunes gens de ton âge. " Ainsi parle ce pere insensé, qui croit que son fils desire encore, après sa mort, tous ces amusements, & s'afflige de ce qu'il ne peut pas en jouir. Mais, que dis-je ? combien y en a-t-il qui ont immolé, dans les funérailles de leurs parents, des chevaux, des concubines, des échansons ; qui ont brûlé, ou enterré avec le corps, des

habits & divers autres ornements, comme si les morts eussent dû en faire usage dans les enfers ? Revenons à notre vieillard. Ce n'est pas pour son fils qu'il a débité tout ce que je viens de lui faire dire. Il n'est pas encore assez fol pour ignorer que son fils ne l'entendra pas, quand même il auroit la voix plus forte que celle de Stentor. Ce n'est pas non plus pour lui-même. Il pourroit se contenter de le penser, sans avoir besoin de tant de clameurs. Personne ne crie pour *soi*. *C'est donc* pour les assistants qu'il a fait cette vaine & *ridicule* déclamation. Mais feignons que le fils, après en avoir obtenu la permission de Pluton, leve la tête ; prenne la parole, & réponde ainsi à son pere : „ Cessez de m'importuner de vos cris. Malheureux ! quel est l'objet „ de ces inutiles lamentations ? Pourquoi vous arracher „ les cheveux & vous déchirer le visage ? Pourquoi „ me dire des injures, & m'appeller infortuné, moi qui „ suis beaucoup plus heureux que vous ? Car en quoi „ consiste ce prétendu malheur que vous croyez m'être „ arrivé ? Est-ce en ce que je ne suis pas devenu vieux ; „ que je n'ai pas eu comme vous *la tête chauve*, le visage ridé, le corps courbé, les genoux tremblants ? „ Vous devriez rougir de radoter ainsi devant un si grand „ nombre de témoins. O insensé ! quels sont donc les „ biens de cette vie, dont la mort me prive ? Sont-ce les festins, les femmes, les beaux habits ? Sont-ce-là les plaisirs que vous croyez que je regrette ? Ne „ sçavez-vous pas qu'il vaut beaucoup mieux n'avoir „ pas soif, que de boire ; n'avoir pas faim, que de manger ; n'avoir pas froid, que de se vêtir ? Il vaudroit „ autant que vous me disiez : O mon fils ! que tu es „ malheureux ! Tu ne ressentiras plus les atteintes de la „ faim, de la soif & du froid. Tu n'auras plus aucune „ maladie. Tu n'as plus d'ennemis, plus de tyrans à „ craindre. L'amour ne te tourmentera plus. Tu ne seras plus séduit par les femmes ; tu ne disperseras plus „ ton bien pour elles. O infortuné ! tu ne parviendras „ point à cet âge décrépit, où l'on est importun aux „ jeunes gens, méprisé de tous, & à charge à soi-même. Mais ce qui vous afflige peut-être, c'est que je „ suis dans un lieu sombre & ténébreux, que le soleil

„ n'éclaira jamais, & vous ne songez pas que mes yeux,
„ après avoir été brûlés sur le bûcher, n'auront plus be-
„ soin de lumiere. Quand même mon sort seroit en effet
„ malheureux, à quoi me serviroient vos lamentations,
„ & ces coups dont vous vous meurtrissez la poitrine
„ au son de la flûte? Quel avantage me reviendroit-il
„ des hurlements mercénaires de ces femmes, de cette
„ pierre couronnée de fleurs, que l'on mettra sur mon
„ tombeau, de ces libations de vin qu'on y répandra?
„ Croyez-vous qu'en versant du vin sur ma tombe, il en
„ découle quelques gouttes dans les enfers? Vous dé-
„ truisez vous-même les dons que vous nous faites &
„ les provisions que vous voulez que nous emportions.
„ Le feu consume les provisions que vous nous avez
„ destinées. Ce qu'il en reste, n'est plus qu'une vapeur
„ legere, qui se dissipe dans l'air, à moins que vous ne
„ pensiez que nous nous nourrissons de cendres; mais
„ le royaume de Pluton n'est pas si stérile, pour que
„ nous ne trouvions pas de quoi satisfaire à nos be-
„ soins. J'en jure par Tisiphone! Il y a long-temps que
„ j'avois envie de me moquer des vaines cérémonies
„ que je vous voyois pratiquer autour de moi; mais le
„ linge & la laine dont vous m'avez entortillé la gorge,
„ fermoient le passage à ma voix. " Si le défunt tenoit véritablement ce discours, quel est celui qui ne jugeroit pas qu'il a raison? Et cependant les mortels insensés crient & se lamentent à la mort de leurs parents, & ne croient pas s'acquitter suffisamment par eux-mêmes de ce frivole devoir : ils louent des gens pour hurler avec eux, & pour accompagner du son de la flûte ces lugubres chants. Presque toutes les nations ont la même folie pour ce qui concerne les lamentations; mais les cérémonies des funérailles ne sont pas les mêmes par-tout. Le Grec brûle les morts : le Persan les enterre : l'Indien les enduit de graisse de cochon, le Scythe les dévore, & l'Egyptien les embaume. Ce dernier, après avoir fait dessécher le cadavre de son pere, le fait asseoir à sa table, comme un convive; boit & mange avec lui. Je parle de ce fait, comme témoin oculaire. Souvent un Egyptien, dans l'indigence, trouve de l'argent à emprunter, en donnant pour gage le corps

de son pere ou de son frere. Que dirai-je des tombeaux, des pyramides, des colomnes, des inscriptions? brillantes folies, pompeuses bagatelles, qui sont enfin la victime du temps. Plusieurs, pour honorer les funérailles, ont institué des jeux & des oraisons funébres, destinées à servir de témoignage en faveur des morts, auprès des juges infernaux. Il ne faut pas oublier les repas funébres qui suivent toujours les funérailles. Les parents du défunt y jouent une nouvelle farce. Quoiqu'affamés par un jeûne de trois jours, ils se font cependant bien prier pour prendre quelque nourriture. Leurs amis emploient toute leur rhétorique pour leur persuader de manger, tandis que la faim, plus éloquente, les presse vivement de son côté. Ils cédent enfin à cette double violence; mais, s'ils mangent, ce n'est pas pour satisfaire leur appétit : c'est pour nourrir leur douleur & acquérir de nouvelles forces pour pleurer. Ils ne portent la main aux plats, qu'en rougissant. Il semble qu'après la mort de leurs parents, il leur soit honteux de céder aux besoins de l'humanité. *Ces cérémonies*, & plusieurs autres, plus ridicules encore, qui choquent *tous* ceux qui sçavent penser, sont fondées sur cette opinion non moins ridicule, que la mort est le plus grand des maux.

2. Chez les Romains, lorsqu'un malade avoit rendu les derniers soupirs, & que ses plus proches parents lui avoient fermé les yeux, tous ceux qui étoient dans la maison appelloient plusieurs fois le défunt par son *nom*, & à haute voix. C'étoit sans doute un adieu qu'ils lui faisoient; car il n'est pas probable que cette cérémonie fût établie, comme le disent quelques auteurs, pour le réveiller, en cas qu'il fût simplement en léthargie. Ce moyen eût été insuffisant & inutile. Quoi qu'il en soit, le mort ne répondant point, on le lavoit avec de l'eau chaude; on le parfumoit, & on lui mettoit une robe blanche. Dans cet état, on le plaçoit sur le seuil de la porte, les pieds tournés du côté de la rue; &, en signe de deuil, on plantoit un cyprès auprès de la maison. Le mort restoit ainsi exposé, l'espace de sept jours, pendant lesquels les parents alloient dans le temple de la déesse Libitine, acheter toutes les choses nécessaires aux funérailles. Les sept jours étant accomplis, le corps étoit

porté au bûcher, si le défunt avoit demandé d'être brûlé, ou bien au lieu de la sépulture, s'il avoit desiré d'être enterré. Le convoi marchoit en cet ordre : Un joueur de flûte précédoit le cercueil, faisant entendre des airs lugubres, auxquels il mêloit quelquefois les louanges du défunt. Le mort paroissoit ensuite, porté dans un cercueil découvert, par ses parents, ou par de certaines gens qui faisoient ce métier, & qu'on appelloit *Vespillones*. Si le défunt étoit de grande distinction, recommandable par les charges qu'il avoit occupées, & par les services qu'il avoit rendus à la patrie, les sénateurs & les magistrats lui rendoient eux-mêmes ce devoir. Il étoit placé sur un lit orné d'un drap de pourpre, & l'on portoit devant lui les marques de sa dignité, les dépouilles qu'il avoit remportées sur l'ennemi, les images de ses ancêtres en cire, en un mot, tous les monuments de sa gloire. Ses affranchis suivoient le lit funébre, portant le bonnet qu'ils avoient reçu avec la liberté. Venoient ensuite les parents & les amis du défunt. Ses fils avoient la tête couverte d'un voile : ses filles avoient la tête nue, les cheveux épars, & portoient des robes blanches. Au rapport de Plutarque, des pleureuses gagées faisoient retentir les airs de leurs lamentations. Le convoi s'arrêtoit dans la grande place de Rome, si le défunt étoit une personne de distinction ; & là, un de ses parents prononçoit son éloge funébre, après quoi l'on continuoit la marche jusqu'au bûcher. On y plaçoit le corps ; on l'arrosoit de liqueurs précieuses ; & on avoit soin de lui mettre dans la bouche une piece de monnoie, qu'il devoit donner à Caron, pour le payement de son passage. Ensuite les plus proches parents, tenant derriere eux un flambeau, & tournant le dos au bûcher, y mettoient le feu. Lorsque la flamme commençoit à s'élever, ils y jettoient les habits, les armes du défunt, tout ce qui lui avoit été cher pendant la vie. Le corps étant brûlé, on renfermoit soigneusement dans une urne ses cendres & ses os, après les avoir lavés avec du lait & du vin. Le sacrificateur trempoit des branches d'olivier dans de l'eau lustrale, & en arrosoit les assistants. Après cette cérémonie, une pleureuse disoit à haute voix ce mot : *Ilicet*, c'est-à-dire „ Allez-vous-en ; il vous

et [illegible] Alors tous les assistans disoient au défunt [illegible] en [illegible] promettant de le rejoindre, quand [illegible] marqué leur derniere heure.

[illegible] qu'on enterroit les morts sans [illegible] l'avoient ainsi demandé. Il nous [illegible] qu'une loi expresse & très-sage défen[illegible] d'aucune personne dans l'enceinte de la ville. Cet [illegible] pratiqué, dans les commence[illegible] la république, au rapport de Servius; mais [illegible] & on l'abolit. Les Empereurs & [illegible] cependant le privilege d'être en[illegible] dans la ville; & l'on accorda aussi cette distinc[illegible] personnes illustres.

[illegible] des cérémonies funébres, qui [illegible] les anciens Egyptiens. Nous l'em[illegible] M. [illegible] Auprès des villes d'Egypte [illegible] pour en être la sépulture com[illegible] d'un lac nommé *Achérusie*. [illegible] sur le bord de ce lac, au [illegible] composé de plusieurs juges qui in[illegible] & mœurs. S'il n'avoit pas payé [illegible] son corps à ses créanciers, pour [illegible] de leurs mains, [illegible] S'il n'avoit pas [illegible] corps demeuroit privé de sépul[illegible] dans une espece de [illegible] qu'on nommoit le *tartare*. Dio[illegible] d'une ville peu distante [illegible] un tonneau percé, dans lequel [illegible] de l'eau du Nil: ce qui ne [illegible] des remords qui [illegible] nous donne lieu de [illegible] les corps sans sépul[illegible] représentations effrayantes, comme [illegible] à une roue qui tourne sans [illegible] perpétuellement [illegible] qui pousse au haut [illegible] retombe aussi-tôt, [illegible] sans interruption vers [illegible] point d'accusateur, ou [illegible] accusateur qui dépolât contre le défunt fût con-

vaincu de faux, alors on cessoit de pleurer le mort : on faisoit son éloge. Par exemple, on vantoit son excellente éducation, son respect pour la religion, son équité, sa modération, sa chasteté & ses autres vertus. Jamais on ne lui faisoit un mérite de sa naissance, qu'on supposoit être la même pour tous les hommes. Toute la multitude des assistants applaudissoit à ces éloges, & félicitoit le mort sur ce qu'il alloit jouir d'un repos éternel avec les gens de bien. Sur le bord du lac étoit un batelier sévere & incorruptible, qui recevoit le corps mort dans sa barque, par l'ordre exprès des juges, & jamais autrement. Les rois d'Egypte eux-mêmes étoient traités avec une égale rigueur, & n'étoient pas admis dans la barque, sans la permission des juges, qui les privoient quelquefois de la sépulture. Le batelier conduisoit le corps au-delà du lac, dans une plaine embellie de prairies, de ruisseaux, de bosquets & de tous les agréments champêtres. Ce lieu se nommoit *Elizont*, ou les *Champs Elysées*; c'est-à-dire *pleine satisfaction*, *séjour de repos ou de joie*. A l'entrée de ce séjour, étoit une figure de chien, à trois gueules, que l'on nommoit *Cerbere*. Toute la cérémonie finissoit par jetter trois fois du sable sur l'ouverture du caveau, où l'on avoit enfermé le cadavre, & à lui dire autant de fois Adieu."

Le lecteur reconnoît sans peine, dans ces cérémonies funébres, l'origine de toutes les fables que les Grecs & les Romains avoient imaginées sur l'état des ames après la mort. Il n'a qu'à comparer avec cette description celle que nous faisons du Tartare & des Champs Elysées, selon les idées des payens. *Voyez* ENFERS, TARTARE, ÉLYSÉES.

4. Les Juifs enterroient les gens du commun, après avoir lavé leurs corps; mais ils embaumoient les personnes de distinction, & les enfermoient dans des sepulcres. On lit dans l'Ecriture, que le corps d'Asa, roi de Juda, fut mis sur un lit de parade, rempli de parfums précieux auxquels on mit le feu; & cette cérémonie étoit pratiquée aux funérailles de tous les rois de Juda. Le rabbin Salomon ajoûte qu'on brûloit au-dessus des corps des rois, leur lit, & tout ce qui avoit pu servir

à la volupté. Les Juifs, comme la plûpart des autres peuples, se servoient de pleureuses gagées, dont les lamentations étoient accompagnées du son triste & lugubre des flûtes. Nous sçavons peu de choses sur les cérémonies qui étoient en usage aux funérailles des Juifs; & d'ailleurs ce détail n'est point de notre sujet. La religion n'entroit pour rien dans leurs cérémonies funébres; &, bien loin que les prêtres y fussent nécessaires, *il leur étoit défendu d'y assister*, sous peine d'encourir une souillure légale. Tous les Laïques qui s'y trouvoient, étoient immondes, jusqu'à ce qu'ils se fussent purifiés. Voyons à présent l'usage des Juifs modernes dans leurs funérailles.

Lorsqu'un Juif est mort, on envelope son corps dans un drap; on l'étend à terre, & on allume une bougie, du côté de la tête; puis on lui prépare des caleçons de toile. On lave ensuite son corps avec de l'eau chaude où l'on a fait bouillir de la camomille & des roses séches, après quoi, on lui met une chemise & des caleçons. *Dans quelques endroits*, on lui met par-dessus une espece de rochet de fine toile avec son Taled, & un bonnet blanc sur la tête. Dans cet état, on l'enferme dans un cercueil fait exprès, avec un linge au fond, & un autre par-dessus le défunt. Si c'est une personne de quelque distinction, on fait son cercueil pointu; & si c'est un rabbin, on met plusieurs livres dessus. On couvre le cercueil de noir, & on le porte hors de la maison. Tous ceux qui composent le convoi portent tour-à-tour le corps sur leurs épaules, pendant un certain temps. Dans quelques pays, on porte, à la suite du cercueil, des flambeaux allumés; & l'on chante des complaintes. Le lieu de la sépulture est ordinairement un champ qu'ils appellent *beit-achaim*, ce ma[illegible] des vivans. Avant d'enterrer le corps, quelqu'un prononce l'éloge funébre du défunt, s'il en vaut la peine. On lui met ensuite un petit sac de terre sous la tête, après quoi on clooe le cercueil, & on le descend dans une fosse faite exprès, proche du lieu où reposent les parens du mort. Dans quelques endroits, le cercueil étant près de la fosse, dix personnes tournent sept fois autour, en récitant quelques

prieres pour le défunt, si c'est un homme. C'est une coûtume assez générale que le plus proche parent du mort déchire son habit par quelque endroit. Tous les assistants jettent de la terre sur le cercueil, soit avec leur main, soit avec une pelle, jusqu'à ce qu'il soit entierement couvert. En se retirant, chacun arrache deux ou trois poignées d'herbes qu'il jette derriere soi, en récitant ces paroles du Ps. 72, ℣. 16 : „ Ils fleuriront en la ville, comme l'herbe de la terre. " Puis ils se lavent les mains, s'asséyent, & se levent neuf fois, en récitant le Ps. 91, après quoi ils s'en retournent chez eux. Les funérailles des Juifs ne sont point accompagnées de ces grandes démonstrations de douleur, si communes en d'autres pays. Il est défendu, tant aux hommes qu'aux femmes, de s'arracher les cheveux, & de se déchirer la peau, en cette occasion.

A cette description, prise dans Léon de Modene, nous ajoûterons quelques particularités recueillies de Buxtorf. „ On plie le pouce dans la main du défunt, & on l'attache avec un des cordons de son Taled. Le pouce, ainsi plié, fait la figure de *Schaddaï*, qui est un des noms de Dieu. On brouille un œuf avec du vin, & l'on en frote la tête du défunt. Après qu'on a lavé le cadavre, on en bouche toutes les ouvertures. Ceux qui ont été ennemis du défunt, & ne se sont pas réconciliés avec lui avant sa mort, viennent lui demander pardon, en lui touchant le gros orteil. Lorsque les Juifs Allemands emportent le cercueil hors de la maison, ils jettent après une brique ou une piece de pot cassé. On met une pierre sur le cercueil de ceux qui se sont tués eux-mêmes, de même que sur celui des excommuniés; & on ne leur rend aucuns honneurs.

6. Dans l'Eglise Catholique, lorsqu'il y a quelqu'un de mort, les cloches de la paroisse du défunt annoncent aussi-tôt son trépas. Un prêtre se rend au logis du mort & récite auprès de son lit diverses prieres pour le repos de son ame. Au temps marqné pour les funérailles, le clergé de la paroisse du défunt vient le chercher avec la croix & le bénitier. Les prêtres ont chacun un cierge à la main. C'est un usage assez commun, que le mort, après avoir été enseveli & renfermé dans une bière, cou-

verte de drap noir, soit exposé sur la porte de sa maison. Les personnes pieuses ont coûtume, en passant, de l'arroser d'eau bénite. Il y a pour cet effet un bénitier auprès du corps. Le clergé étant arrivé à la maison du défunt, des hommes payés pour cet office, & vêtus de robes noires, se saisissent du cercueil, & le portent vers l'église. Si le mort est de quelque communauté ou confrérie, tous ceux du même corps, vêtus de noir, & un cierge à la main, assistent au *convoi*. *Si le* mort est noble, il y a une épée sur son cercueil. Si c'est une vierge, on y met une couronne de fleurs. Lorsqu'on est arrivé à l'église, on dit la Messe des morts, après laquelle le célébrant se rend auprès du défunt; récite différentes prieres, tirées de l'Office des morts, & fait autour du corps plusieurs aspersions d'eau bénite, &, s'il est prêtre, des encensements. On descend ensuite le corps dans la fosse, & on le couvre de terre. Pendant cette cérémonie, la porte de l'église est tendue de noir: les parements de l'autel & les ornements des prêtres sont noirs & blancs, parsemés *de larmes* & de têtes de morts. Dans les villes, les parents assistent aux *funé*railles, avec une douleur modeste & décente; mais, dans les villages, on renouvelle presque les hurlements des anciennes pleureuses. Les femmes se distinguent surtout par des démonstrations bruyantes de douleur, & remplissent l'église de cris plaintifs. Dans quelques *villes* de province, il est d'usage, qu'après la mort de quelqu'un, un crieur public aille, le soir, sur les huit ou neuf heures, avec une grosse cloche à la main, dans toutes les rues de la ville, & invite, à haute voix, tous les fideles à prier pour le repos de l'ame de telle personne, de telle qualité & condition, décédée dans telle paroisse. Ce crieur est vêtu d'une espece de dalmatique noire, avec une croix blanche par devant & par derriere.

Fin du Tome second.







